

ANNEXE

États financiers

vérifiés de chacune

des sociétés

d'État mères

ANNEXE - TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-------|
| Introduction | A-5 |
| Administration de la voie maritime du Saint-Laurent..... | A-7 |
| Administration de pilotage de l'Atlantique | A-28 |
| Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée..... | A-32 |
| Administration de pilotage des Laurentides | A-37 |
| Administration de pilotage du Pacifique | A-42 |
| Banque de développement du Canada..... | A-45 |
| Banque du Canada..... | A-63 |
| Centre de recherches pour le développement international..... | A-68 |
| Commission canadienne du blé..... | A-75 |
| Commission canadienne du lait..... | A-92 |
| Commission de la capitale nationale | A-99 |
| Conseil canadien des normes | A-107 |
| Conseil des arts du Canada..... | A-112 |
| Construction de Défense (1951) Limitée | A-123 |
| Corporation commerciale canadienne | A-128 |
| Corporation de développement des investissements du Canada, La..... | A-134 |
| Énergie atomique du Canada Limitée | A-150 |
| Marine Atlantique S.C.C. | A-157 |
| Monnaie royale canadienne..... | A-167 |
| Musée canadien de la nature | A-171 |
| Musée canadien des civilisations | A-178 |
| Musée des beaux-arts du Canada | A-183 |
| Musée national des sciences et de la technologie..... | A-190 |
| Office de commercialisation du poisson d'eau douce..... | A-196 |
| Petro-Canada Limitée..... | A-201 |
| Queens Quay West Land Corporation..... | A-205 |
| Société canadienne des ports..... | A-209 |
| Société canadienne des postes..... | A-216 |
| Société canadienne d'hypothèques et de logement | A-224 |
| Société d'assurance-dépôts du Canada..... | A-241 |
| Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne | A-249 |
| Société de développement du Cap-Breton | A-256 |
| Société d'expansion du Cap-Breton | A-264 |
| Société du Centre national des Arts | A-271 |

Table des matières (suite)

| | |
|---|-------|
| Société du crédit agricole | A-278 |
| Société du port de Halifax | A-291 |
| Société du port de Montréal | A-294 |
| Société du port de Prince Rupert..... | A-299 |
| Société du port de Québec..... | A-303 |
| Société du port de Saint John | A-307 |
| Société du port de St. John's | A-311 |
| Société du port de Vancouver | A-314 |
| Société du Vieux-Port de Montréal Inc. | A-318 |
| Société immobilière du Canada Limitée | A-323 |
| Société pour l'expansion des exportations | A-337 |
| Société Radio-Canada | A-355 |
| VIA Rail Canada Inc. | A-364 |

INTRODUCTION

L'Annexe présente les états financiers vérifiés de chacune des sociétés d'État mères. Elle contient également, le cas échéant, les états financiers des filiales en propriété exclusive, qui ne sont pas intégrés aux états financiers de leur société mère.

Une grande partie des renseignements présentés aux sections « Vue d'ensemble du portefeuille » et « Fiches descriptives » du présent rapport au Parlement ont été puisés de ces états financiers vérifiés. Pour obtenir d'autres renseignements, le lecteur doit communiquer directement avec les sociétés visées.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les présents états financiers consolidés de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont du ressort de la direction de l'Administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, l'Administration gère un système de contrôles, de politiques et de règles internes destiné à fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations et les événements sont convenablement enregistrés.

Le système de contrôle interne s'appuie sur une vérification interne qui effectue des examens périodiques de différents aspects des activités de l'Administration. En outre, nos vérificateurs externes ont libre accès auprès des membres de l'Administration auxquels incombe la responsabilité de gérer des systèmes de contrôle suffisants et la qualité des états financiers.

Il appartient au vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers consolidés et de faire rapport.

le contrôleur et trésorier,
Carol Lemelin

le président et chef de la direction,
G. R. Stewart

Cornwall, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan consolidé de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent au 31 mars 1997 et les états consolidés des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* et ses règlements, et aux règlements administratifs de l'Administration.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 9 mai 1997

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|---|---------|---------|--|----------|----------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements à court terme (note 3) | 36 256 | 26 705 | Créditeurs et frais courus (note 7) | 13 627 | 12 688 |
| Débiteurs (notes 6 et 7) | 4 951 | 5 177 | Provision et frais courus pour l'abandon de ponts de chemin de fer (note 9) | 4 317 | |
| Intérêts courus à recevoir | 1 043 | 1 953 | Impôt des grandes sociétés à payer (note 11) | 25 | 155 |
| Stocks de fournitures | 2 673 | 2 747 | | | |
| | 44 923 | 36 582 | | 17 969 | 12 843 |
| À long terme | | | À long terme | | |
| Placements (note 3) | 59 581 | 57 699 | Prestations courues de cessation d'emploi | 13 720 | 13 608 |
| Créances hypothécaires (note 4) | 1 055 | 983 | | | |
| Avance à un coentrepreneur (note 5) | 567 | 575 | | 31 689 | 26 451 |
| Placements dans des filiales en propriété exclusive non consolidées (note 6) | 2 | 2 | Engagements et éventualités (notes 12 et 13) | | |
| Immobilisations (note 7) | 503 721 | 505 835 | AVOIR DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport (note 8) | 624 950 | 624 950 |
| | | | Déficit | (46 790) | (49 725) |
| | | | | 578 160 | 575 225 |
| | 609 849 | 601 676 | | 609 849 | 601 676 |

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Approuvé :

le président et chef de direction,
G. R. STEWART*le contrôleur et trésorier,*
C. LEMELIN

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
 (en milliers de dollars)

| | 1997 | | | 1996 | |
|---|---------------|--|---------------------|---------|--------|
| | Voie maritime | Pont international de la voie maritime | Pont des Mille-Îles | Total | Total |
| Revenus | | | | | |
| Péages | 75 318 | 1 361 | | 76 679 | 72 723 |
| Baux et permis | 6 364 | 56 | 1 141 | 7 561 | 6 125 |
| Revenu de placements | 5 462 | 15 | 628 | 6 105 | 6 459 |
| Autres | 1 478 | 26 | 1 533 | 3 037 | 2 943 |
| | 88 622 | 1 458 | 3 302 | 93 382 | 88 250 |
| Dépenses | | | | | |
| Exploitation, entretien et ingénierie | 53 650 | 882 | 158 | 54 690 | 54 830 |
| Administration | 13 655 | 225 | 119 | 13 999 | 14 150 |
| Amortissement | 12 774 | 148 | 275 | 13 197 | 13 349 |
| | 80 079 | 1 255 | 552 | 81 886 | 82 329 |
| Bénéfice d'exploitation | 8 543 | 203 | 2 750 | 11 496 | 5 921 |
| Abandon de ponts de chemin de fer (note 9) | (6 719) | | | (6 719) | |
| Frais de commercialisation (note 10) | (533) | | | (533) | |
| Bénéfice avant l'impôt des grandes sociétés | 1 291 | 203 | 2 750 | 4 244 | 5 921 |
| Impôt des grandes sociétés (note 11) | 1 256 | | 53 | 1 309 | 1 304 |
| Bénéfice net pour l'exercice | 35 | 203 | 2 697 | 2 935 | 4 617 |

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
 (en milliers de dollars)

| | 1997 | | | 1996 | |
|---|---------------|--|---------------------|----------|----------|
| | Voie maritime | Pont international de la Voie maritime | Pont des Mille-Îles | Total | Total |
| Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice | (71 172) | | 21 447 | (49 725) | (54 342) |
| Bénéfice net pour l'exercice | 35 | 203 | 2 697 | 2 935 | 4 617 |
| Distribution du bénéfice net de la coentreprise | 203 | (203) | | | |
| Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice | (70 934) | | 24 144 | (46 790) | (49 725) |

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
 (en milliers de dollars)

| | 1997 | | | 1996 | |
|---|---------------|--|---------------------|----------|----------|
| | Voie maritime | Pont international de la voie maritime | Pont des Mille-îles | Total | Total |
| Activités d'exploitation | | | | | |
| Encaisse en provenance de l'exploitation | | | | | |
| Bénéfice net pour l'exercice | 35 | 203 | 2 697 | 2 935 | 4 617 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | | | | |
| Amortissement | 12 774 | 148 | 275 | 13 197 | 13 349 |
| Abandon de ponts de chemin de fer | 255 | | | 255 | |
| Prestations de cessation d'emploi | 977 | 15 | | 992 | 1 557 |
| Gain à l'aliénation d'immobilisations | (253) | | | (253) | (403) |
| Fonds provenant de l'exploitation | 13 788 | 366 | 2 972 | 17 126 | 19 120 |
| Variation nette des composantes du fonds de roulement autres que l'encaisse et les placements à court terme | 6 668 | (432) | 100 | 6 336 | 2 168 |
| Paiements de prestations de cessation d'emploi | (866) | (14) | | (880) | (914) |
| Encaisse provenant des (utilisée pour les) activités d'exploitation | 19 590 | (80) | 3 072 | 22 582 | 20 374 |
| Virements internes | 2 658 | | (2 658) | | |
| | 22 248 | (80) | 414 | 22 582 | 20 374 |
| Activités d'investissement | | | | | |
| (Augmentation) des placements | (1 882) | | | (1 882) | (8 399) |
| Diminution (augmentation) des créances hypothécaires | (72) | | | (72) | 155 |
| Diminution de l'avance à un coentrepreneur | 8 | | | 8 | 190 |
| Acquisitions d'immobilisations | (11 016) | (19) | (414) | (11 449) | (8 279) |
| Produits de l'aliénation d'immobilisations | 364 | | | 364 | 1 014 |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement | (12 598) | (19) | (414) | (13 031) | (15 319) |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse | 9 650 | (99) | | 9 551 | 5 055 |
| Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice | 26 480 | 225 | | 26 705 | 21 650 |
| Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice | 36 130 | 126 | | 36 256 | 26 705 |
| Situation du fonds de roulement à la fin de l'exercice | | | | | |
| Actif à court terme | 44 698 | 225 | | 44 923 | 36 582 |
| Passif à court terme | 17 819 | 150 | | 17 969 | 12 843 |
| | 26 879 | 75 | | 26 954 | 23 739 |

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU 31 MARS 1997

1. L'Administration

a) Pouvoir et objectifs

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a été constituée en 1954 en vertu de la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* et elle est une société d'État mère inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration a été constituée dans le but de construire et d'exploiter une voie navigable en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié ainsi que les installations et autres propriétés, tels les ponts, qui font partie de la voie navigable en eau profonde, selon les exigences du gouverneur en conseil.

La *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* accorde à l'Administration les pouvoirs de contracter des emprunts et de produire des revenus par l'imposition de droits pour l'usage de la voie navigable en eau profonde. Les droits qui peuvent être imposés doivent être justes et raisonnables et conçus pour assurer à l'Administration un revenu suffisant pour couvrir le coût de ses activités dans l'exercice de sa mission, notamment :

- i) le paiement de l'intérêt sur ses emprunts;
- ii) l'amortissement du capital de ses emprunts sur une période maximale de cinquante ans; et
- iii) les frais d'exploitation et d'entretien des canaux et autres ouvrages qui sont sous sa direction, notamment tous ses frais d'exploitation et les réserves approuvées par le Ministre.

En vertu de la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*, les droits peuvent être établis en les déposant auprès de l'Office des transports du Canada ou par un accord entre le Canada et les États-Unis. Cet accord entre les deux pays consiste en un échange de notes conformément aux instructions du gouverneur en conseil.

b) Commercialisation du Réseau de la voie maritime du Saint-Laurent

Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer le réseau de transport du Canada, le gouvernement a publié, le 14 décembre 1995, sa nouvelle Politique maritime nationale, qui confirme que le Réseau Grands Lacs—Voie maritime du Saint-Laurent est une voie navigable essentielle et une entreprise. Cette politique aura vraisemblablement des répercussions importantes sur les activités et la structure de l'Administration.

Cette politique annonce entre autres que le gouvernement du Canada poursuivra la commercialisation des activités du Réseau Grands Lacs—Voie maritime du Saint-Laurent. À cette fin, la politique mentionne deux options. Premièrement, des négociations sont actuellement en cours avec un groupe représentant les utilisateurs de la Voie maritime et on étudie l'établissement d'une entreprise sans but lucratif, représentée par un partenariat entre les secteurs public et privé, qui exploiterait la Voie maritime en vertu d'une entente à long terme. Selon cette politique, l'État conservera toutes les terres et structures actuelles de la Voie maritime, peu importe la façon dont s'effectuera la commercialisation des opérations du Réseau Grands Lacs—Voie maritime du Saint-Laurent. Deuxièmement, si les négociations devaient être infructueuses, le gouvernement du Canada poursuivra les changements exigés au moyen d'autres options, comme une commercialisation accrue de la gestion actuelle de la Voie maritime.

L'avenir de l'Administration dépend fortement des décisions gouvernementales à son égard. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer leurs incidences éventuelles sur les états financiers.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici un sommaire des principales conventions comptables.

a) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et la quote-part proportionnelle de l'Administration dans les comptes de sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée. L'Administration détient un intérêt de 50 % dans cette société et a donc droit à 50 % des actifs de la coentreprise, de son passif et de son bénéfice net.

Les placements de l'Administration dans deux autres filiales en propriété exclusive aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée et l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée, sont inscrits au prix coûtant car l'Administration n'a ni le droit ni la capacité de tirer des profits de leurs ressources, pas plus qu'elle n'est exposée aux risques s'y rapportant.

Pont des Mille-Îles

En septembre 1976, le ministre des Transports a confié à l'Administration la gestion et l'exploitation du pont des Mille-Îles, tandis que la propriété en était dévolue au nom de Sa Majesté du droit du Canada. Les dépenses d'immobilisations engagées ultérieurement par l'Administration pour améliorer le pont ont été inscrites comme immobilisations. Les bénéfices non répartis du pont représentent ses bénéfices cumulatifs depuis septembre 1976.

Les présents états financiers consolidés présentent de manière distincte les activités du pont des Mille-Îles en partant du principe que sa gestion et son exploitation par l'Administration sont indépendantes des activités de la Voie maritime.

b) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent du matériel et des fournitures servant à l'exploitation et à l'entretien de la Voie maritime et ils sont comptabilisés au prix coûtant moyen.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Les remplacements et les améliorations importantes qui augmentent la capacité du réseau de la voie navigable en eau profonde ou qui prolongent la durée de vie utile estimative des éléments d'actif actuels, sont capitalisés. Les dépenses de réparations et d'entretien sont imputées aux résultats au moment où elles sont engagées. Le coût des éléments d'actif vendus, retirés ou abandonnés, ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant, sont supprimés des comptes lors de l'aliénation. Les gains ou les pertes lors de l'aliénation sont crédités ou débités aux résultats.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1997—Suite

- d) Programmes de réfection du canal Welland et du pont de Valleyfield

Les fonds reçus du gouvernement du Canada pour ces programmes ont été comptabilisés en créditant le montant aux coûts des projets en capital entrepris durant l'exercice. Le solde du coût non provisionné, qui sera recouvré des usagers, est capitalisé et amorti.

- e) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de l'Administration ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie et les congés d'ancienneté accumulés qui peuvent être payables à la cessation d'emploi. Habituellement, les prestations de cessation d'emploi correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congés de maladie accumulés de l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congés de maladie par an. En fin d'exercice, l'élément du passif relatif à ces prestations est inscrit aux comptes au fur et à mesure que les prestations s'accumulent pour les employés.

- f) Régime de retraite

Tous les employés de l'Administration font partie du Régime de pensions de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au régime sont exigées tant des employés que de l'Administration. Ces cotisations représentent le passif total de l'Administration et elles sont comptabilisées de façon courante.

D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuelles du Compte de pensions de retraite de la fonction publique.

- g) Régime d'assurance-vie des employés

L'Administration offre un régime d'assurance-vie à ses employés. Les surplus ou les insuffisances du régime sont ajoutés aux revenus ou aux dépenses de l'exercice auquel ils s'appliquent.

- h) Prestations aux employés retraités

L'Administration offre un régime d'assurance-vie et un régime d'assurance des frais médicaux essentiels à ses employés retraités. Les employés retraités participants et l'Administration doivent cotiser au régime. Les surplus ou les insuffisances du régime sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont perçus ou versés.

- i) Assurance

L'Administration assume en grande partie tous les risques quant au dédommagement et aux avaries à ses écluses. À l'égard de tous les autres éléments d'actif, l'Administration est dotée d'une assurance traditionnelle.

3. Placements

L'Administration investit dans des dépôts à court terme, des bons du Trésor du Canada, des certificats de placement auprès de banques à charte canadiennes et détient deux dépôts auprès du Trésor du Canada. L'Administration a mis de côté certains de ces placements afin de faire face aux besoins d'exploitation futurs, y compris les urgences et les déficits de trésorerie, ainsi que pour le financement des prestations futures de cessation d'emploi. La valeur marchande de ces placements correspond approximativement à la valeur comptable ainsi qu'à leur juste valeur.

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Besoins d'exploitation | | |
| Bons du Trésor du gouvernement du Canada, à des taux d'intérêt variant entre 2,9 % et 3,9 % et échéant au cours des prochains douze mois. | 16 581 | 7 899 |
| Certificats de placement ayant diverses échéances variant entre 1 an et 3 ans, à des taux d'intérêt variant entre 4,7 % et 9,7 % | 30 000 | 36 800 |
| | <u>46 581</u> | <u>44 699</u> |
| Prestations de cessation d'emploi | | |
| Dépôts auprès du Trésor, à des taux d'intérêt de 8,12 % et 8,34 % et échéant en 1998 et 2000. | 13 000 | 13 000 |
| | <u>59 581</u> | <u>57 699</u> |

4. Créances hypothécaires

L'Administration a signé des hypothèques à long terme pour la vente de parcelles de terrain. Les hypothèques portent des taux d'intérêt variant entre 8 et 9,5 %, sont remboursables par mensualités et sont amorties sur une période maximale de 22 ans. Leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur. La tranche des hypothèques à recevoir au cours des prochains douze mois totalise 21 287 dollars et est incluse dans les débiteurs.

5. Avance à un coentrepreneur

Ce compte représente l'excédent du placement de l'Administration dans sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée, sur sa contribution requise en vertu de l'entente contractuelle. L'avance porte intérêt au taux moyen annuel des bons du Trésor et ne comporte pas d'échéance de remboursement. Sa valeur comptable équivaut approximativement à sa juste valeur.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1997—Suite

6. Placements dans des filiales en propriété exclusive non consolidées et opérations entre apparentés

Les placements comportent les éléments suivants :

| | Nombre d'actions | Coût |
|--|---------------------|--------------|
| | | \$ |
| L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée (APGL) | 15 | 1 500 |
| Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCC) | 1 | 100 |
| | | <u>1 600</u> |

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1997, l'Administration a fourni à la PJCC certains services d'ingénierie et d'administration pour lesquels elle a réclamé 653 201 dollars (764 828 dollars en 1996). Les frais sont fondés sur la méthode du recouvrement intégral des coûts. Au 31 mars 1997, la somme de 116 041 dollars était à recouvrer de PJCC (40 782 dollars en 1996) et elle figure dans les débiteurs.

La Garde côtière canadienne a introduit de nouveaux droits pour ses services maritimes qui sont fonction de la flotte de navires de l'Administration. Les droits payés durant l'exercice s'élevaient à 69 981 dollars. En 1995-1996, l'Administration a payé à la Garde côtière canadienne 600 000 dollars pour les services d'aide à la navigation

7. Immobilisations

| | 1997 | | | | 1996 | | | |
|---|--------------------------|----------------|-------------------------|----------------|--------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| | Taux d'amortissement | Coût | Amortissement cumulé | Net | Taux d'amortissement | Coût | Amortissement cumulé | Net |
| | (en milliers de dollars) | | | | (en milliers de dollars) | | | |
| Voie maritime | | | | | | | | |
| Terrains | | 28 199 | | 28 199 | | 28 296 | | 28 296 |
| Chenaux et canaux | 1% | 280 033 | 109 379 | 170 654 | 1% | 279 613 | 102 292 | 177 321 |
| Écluses | 1% | 230 736 | 93 976 | 136 760 | 1% | 224 893 | 91 065 | 133 828 |
| Ponts et tunnels | 2-4% | 125 142 | 64 327 | 60 815 | 2-4% | 124 131 | 62 320 | 61 811 |
| Bâtiments | 2% | 15 254 | 8 969 | 6 285 | 2% | 13 819 | 8 583 | 5 236 |
| Matériel | 2-20% | 30 813 | 23 759 | 7 054 | 2-20% | 29 473 | 26 153 | 3 320 |
| Travaux de réfection | 1% | 121 019 | 33 796 | 87 223 | 1% | 121 019 | 32 560 | 88 459 |
| Travaux en cours | | 262 | | 262 | | 1 107 | | 1 107 |
| | | <u>831 458</u> | <u>334 206</u> | <u>497 252</u> | | <u>822 351</u> | <u>322 973</u> | <u>499 378</u> |
| Pont international de la Voie maritime | | | | | | | | |
| Matériel | 5-20% | 523 | 384 | 139 | 5-20% | 503 | 335 | 168 |
| Bâtiments | 5-10% | 34 | 10 | 24 | 5-10% | 34 | 8 | 26 |
| Travaux de réfection/Réparations majeures reportées | 4,8-10% | 992 | 294 | 698 | 4,8-10% | 992 | 198 | 794 |
| | | <u>1 549</u> | <u>688</u> | <u>861</u> | | <u>1 529</u> | <u>541</u> | <u>988</u> |
| Pont des Mille-Îles | | | | | | | | |
| Améliorations | 2-10% | 7 225 | 1 617 | 5 608 | 2-10% | 6 811 | 1 342 | 5 469 |
| Total | | <u>840 232</u> | <u>336 511</u> | <u>503 721</u> | | <u>830 691</u> | <u>324 856</u> | <u>505 835</u> |

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1997—Suite

Toutes les dépenses en immobilisations ultérieures sont amorties sur la durée de vie utile estimative restante de chacune des catégories initiales d'immobilisations connexes. La durée de vie utile estimative de ces immobilisations s'étale sur des périodes allant jusqu'en 2073.

L'Administration poursuit son examen de la durée de vie utile estimative de tous ses principaux actifs immobilisés et de sa politique d'amortissement. Cette révision pourrait aboutir à une diminution de la vie utile estimative des actifs.

Programme de réfection du canal Welland

En 1985, l'Administration a confié à des experts-conseils l'examen détaillé des structures du canal Welland. Leur rapport fut présenté en 1986 et, à la suite, un programme de réfection septennal de 175 millions de dollars a été conçu pour réaménager le canal et en assurer la sûreté et la fiabilité jusqu'au cours du 21^e siècle. Ce programme comportait le renforcement des murs des écluses, la stabilisation des berges du canal et des murs d'approche aux écluses ainsi que la réfection de structures connexes.

En 1986, le gouvernement du Canada a approuvé les fonds qui ont permis de financer le Programme de réfection du canal Welland. Le financement de 175 millions de dollars, terminé en 1993, a été défalqué du coût des ouvrages connexes en cours de construction.

Programme de réfection du pont de Valleyfield

En 1987, Hydro-Québec a entrepris une inspection complète du pont qui a mené à l'élaboration du Programme de réfection du pont de Valleyfield. La participation de l'Administration à la réfection représente 25 % du coût total.

Une décision du Conseil du Trésor, rendue en 1992, stipulait que l'Administration serait responsable du coût des travaux achevés en date du 31 mars 1992, soit 17,8 millions de dollars. Tous les travaux ont été terminés le 31 mars 1993 et les coûts devant être financés par le gouvernement du Canada se sont élevés à 8,4 millions de dollars, dont 1 million est inclus dans les débiteurs; un montant semblable est inclus dans les créditeurs.

8. Capital d'apport

Au 1^{er} avril 1977, des emprunts auprès du Canada d'un montant de 624,95 millions de dollars ont été convertis en avoir en vertu d'un crédit parlementaire. Cette somme a été enregistrée à titre de capital d'apport. Le crédit parlementaire permettant la conversion en avoir des emprunts auprès du Canada en 1977 autorise également le Ministre à fixer, de temps à autre, le montant qui devra être versé annuellement par l'Administration, à même ses revenus de péages, à titre de rendement sur le capital. Aucun rendement sur le capital n'a jamais été exigé depuis lors.

9. Abandon de ponts de chemin de fer

L'Administration a décidé de fermer deux de ses ponts situés dans la région du Canal Welland, étant donné leurs coûts d'exploitation et les dépenses importantes de restauration qu'elle aurait dû bientôt encourir. L'Administration a évalué le coût total pour l'abandon de ces ponts à 6,7 millions de dollars et a inscrit ce coût dans les comptes de l'exercice.

Ces ponts faisaient partie du réseau du chemin de fer d'une compagnie ferroviaire en vertu d'ententes signées il y a plus de 50 ans. Afin d'être en mesure de fermer ces deux ponts, l'Administration a acquis, en 1996, de la compagnie ferroviaire les droits dans ces ponts que les ententes lui avait conférés. Le coût d'acquisition de ces droits ainsi que les frais de démolition de ces ponts représentent les principaux éléments de coût de ce projet. L'Administration prévoit terminer la démolition de ces deux ponts en 1997-1998.

10. Frais de commercialisation

L'Administration participe à des activités touchant la commercialisation du Réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le coût de ces activités comprend des études visant à mettre sur pied une entreprise sans but lucratif représentée par un partenariat entre les secteurs public et privé, et sur la révision éventuelle du fonds de pensions des employés.

11. Impôts sur le revenu—Impôt des grandes sociétés

L'Administration, en tant que société d'État fédérale prescrite, est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle n'est pas assujettie aux impôts provinciaux.

Actuellement, la fraction non amortie du coût en capital pour fins d'impôt dépasse la valeur comptable nette des immobilisations d'environ 192 millions de dollars. L'incidence fiscale de cet excédent n'a pas été inscrite dans les comptes de l'Administration. Cette dernière a également accumulé une perte déductible de 5,9 millions de dollars, échéant en 2002, qui est disponible pour réduire le revenu imposable des exercices futurs.

12. Engagements

Au 31 mars 1997, les engagements contractuels liés aux dépenses en immobilisations et autres se chiffraient à 15,8 millions de dollars (1,7 millions en 1996).

13. Éventualités

Il y a une somme totale de 86 millions de dollars en réclamations intentées contre l'Administration à la suite du bris du pont de Valleyfield, en novembre 1984, du renversement du mur de l'Écluse 7, en octobre 1985, dans le cadre d'une indemnisation et de dommages et intérêts en rapport avec l'expropriation de terrains et pour diverses autres réclamations. L'Administration conteste toutes ces réclamations et leur dénouement ne peut être établi présentement. Cependant, la direction est d'avis que ces poursuites n'entraîneront pas de pertes substantielles pour l'Administration. Cette dernière est également requérante dans certains autres procès ou réclamations en instance ou imminentes.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—SuiteNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1997—Fin

Une décontamination de certaines des propriétés de l'Administration pourrait s'avérer nécessaire. Jusqu'à présent, l'Administration n'a pas été en mesure de déterminer les coûts s'y rapportant, n'ayant pas évalué l'état de contamination de ses propriétés. L'Administration s'occupe présentement à mettre la touche finale à sa politique portant sur la gestion de l'environnement.

14. Financement futur nécessaire pour la restauration majeure des infrastructures

Les fonds autogénérés projetés au cours des cinq prochains exercices seront fort probablement insuffisants afin de financer les grands projets de restauration de l'infrastructure au cours de cette période. L'Administration devra donc utiliser une partie importante de ses placements pour financer l'excédent du coût de ces projets sur les fonds autogénérés. Au delà de cette période et si cette tendance se maintient, l'Administration devra probablement avoir recours à des fonds extérieurs pour financer ces projets.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1996 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1997.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 1

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont du ressort de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément avec les principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, la corporation maintient un système de contrôle interne, de politiques et de procédures, destiné à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations et les événements sont enregistrés comme il se doit. Le système de contrôle interne est complété par un examen périodique des différents aspects des activités de la corporation qu'effectue le service de vérification interne.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la communication de l'information financière et le contrôle interne. Le conseil d'administration assume ces responsabilités avec le concours de son comité de vérification, lequel est composé de trois administrateurs qui ne sont pas des employés de la corporation.

Le comité de vérification se réunit avec la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général du Canada, le vérificateur externe, en plus de passer en revue les états financiers annuels de la corporation et d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. En outre, le vérificateur externe a un accès général et libre aux administrateurs de la corporation.

Il appartient au vérificateur général du Canada d'examiner les états financiers et de faire rapport.

président,
Glendon R. Stewart

trésorier,
Carol Lemelin

Cornwall, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée au 31 décembre 1996 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la corporation au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la corporation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et statuts et règlements administratifs de la corporation.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 21 février 1997

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*ANNEXE 1—*Suite*LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)*Suite*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|---|-----------|-----------|---|-----------|-----------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse et dépôts à court terme (note 3) | 251 551 | 449 662 | Créditeurs et charges à payer | 99 744 | 118 522 |
| Débiteurs | 62 364 | 29 424 | Taxe de vente de l'Ontario à payer | 38 538 | |
| Taxe sur les produits et services remboursables | 136 580 | 104 256 | Revenu reporté | 105 884 | 103 557 |
| | 450 495 | 583 342 | Dépôts des clients | 55 413 | 38 825 |
| Immobilisations (note 4) | 394 352 | 461 861 | | 299 579 | 260 904 |
| Réparations importantes reportées (note 5) | 1 326 941 | 1 515 582 | Sommes à payer aux coentrepreneurs (note 6) | 204 950 | 444 990 |
| | | | | 504 529 | 705 894 |
| | | | Passif à long terme | | |
| | | | Sommes à payer aux coentrepreneurs (note 6) | 1 395 065 | 1 588 658 |
| | | | Débitures à payer (note 7) | 8 000 | 8 000 |
| | | | Indemnités de cessation d'emploi courues | 256 194 | 250 233 |
| | | | | 1 659 259 | 1 846 891 |
| | | | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | | | Capital-actions | | |
| | | | Autorisé—un nombre illimité d'actions ordinaires | | |
| | | | Émis et entièrement libéré—8 actions | 8 000 | 8 000 |
| | 2 171 788 | 2 560 785 | | 2 171 788 | 2 560 785 |

Approuvé par le conseil d'administration :

le président et administrateur,
GLENDON R. STEWART

l'administrateur,
ERMAN J. COCCI

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*ANNEXE 1—*Suite*LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—*Suite*ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Péages | 2 721 789 | 2 730 310 |
| Locations | 111 651 | 107 302 |
| Intérêts | 29 951 | 58 134 |
| Divers | 51 844 | 55 043 |
| | <u>2 915 235</u> | <u>2 950 789</u> |
| Dépenses | | |
| Entretien | 1 172 168 | 1 010 933 |
| Perception des péages | 591 034 | 604 702 |
| Administration | 449 806 | 441 400 |
| Amortissement des immobilisations et des réparations importantes reportées | 295 069 | 296 918 |
| Intérêts sur les dûs aux coentrepreneurs (note 6) | 96 592 | 138 364 |
| | <u>2 604 669</u> | <u>2 492 317</u> |
| Excédent des revenus sur les dépenses | <u>310 566</u> | <u>458 472</u> |
| Répartition de l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice selon l'entente des coentreprises (note 6) | | |
| Saint Lawrence Seaway Development Corporation | 155 283 | 229 236 |
| L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent | 155 283 | 229 236 |
| Répartition totale | <u>310 566</u> | <u>458 472</u> |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|---|-----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Encaisse provenant des opérations | | |
| Excédent des revenus sur les dépenses avant la distribution aux coentrepreneurs | 310 566 | 458 472 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Provision pour indemnités de cessation d'emploi | 30 883 | 24 897 |
| Amortissement des immobilisations et des réparations importantes reportées | 295 069 | 296 918 |
| | <u>636 518</u> | <u>780 287</u> |
| Variation des éléments du fonds de roulement autres que l'encaisse et les dépôts à court terme et les sommes à payer aux coentrepreneurs | (23 645) | 63 594 |
| Paiement d'indemnités de cessation d'emploi | (27 866) | (19 398) |
| Fonds générés par l'exploitation | <u>585 007</u> | <u>824 483</u> |
| Activités de financement | | |
| Paiements aux coentrepreneurs, déduction faite des intérêts imputés | (744 199) | (490 266) |
| Activités d'investissement | | |
| Dépenses au titre de réparations importantes reportées | | (28 376) |
| Dépenses en immobilisations | (38 919) | (118 893) |
| Augmentation de la taxe sur les produits et services remboursable | | (17 881) |
| Diminution des créditeurs liés aux réparations importantes reportées | | (374 495) |
| | <u>(38 919)</u> | <u>(539 645)</u> |
| Diminution de l'encaisse | (198 111) | (205 428) |
| Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice | 449 662 | 655 090 |
| Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice | <u>251 551</u> | <u>449 662</u> |

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*

ANNEXE 1—*Suite*

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 1996

1. Pouvoirs et activités

La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée (CPIVM ou la coentreprise) est un mandataire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et de son homologue américain, la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC).

La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée a été constituée en 1962 en vertu de la *Loi sur les corporations* canadiennes, et continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est assujettie à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*. Toutes les actions de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée sont détenues par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, ce qui en fait sa filiale en propriété exclusive aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La part des actions de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée représente son placement de 50 % dans la coentreprise. Le placement de 50 % de la SLSDC dans la coentreprise est représenté par les débentures à payer. Les décisions stratégiques portant sur l'exploitation, les investissements et le financement doivent être approuvées par le conseil d'administration, qui est composé d'un nombre égal de représentants de chacun des deux coentrepreneurs.

Le but de cette coentreprise est d'exploiter et de gérer le pont international reliant Cornwall (Ontario) et Roosevelttown (New York), en accord avec l'entente de coentreprise conclue en septembre 1957. Le pont comprend deux sections principales, la travée du chenal nord et la travée du chenal sud. L'exploitation comprend la collecte de péages.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici une récapitulation des conventions comptables importantes :

Excédent des revenus sur les dépenses

L'excédent des revenus sur les dépenses est réparti selon les modalités prévues dans l'entente de coentreprise, tel qu'il est décrit à la note 6 afférente aux états financiers. L'excédent des revenus sur les dépenses est la somme amassée pour le compte de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation et ne constitue pas un profit pour la coentreprise.

Conversion de devises

Les opérations conclues en monnaie étrangère, principalement les péages perçus en dollars américains, sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. Ces immobilisations comprennent des biens mobiliers et des biens détachables acquis pour l'exploitation du pont. Le coût de la travée du chenal nord est comptabilisé aux livres de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Le coût de la travée du chenal sud est comptabilisé aux livres de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (32 %) et de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (68 %).

Le coût des travaux d'amélioration effectués sur la travée du chenal nord pour maintenir l'efficacité des opérations et pour assurer la fiabilité sont inscrits dans les comptes de la coentreprise. Le coût des améliorations est capitalisé lorsqu'elles augmentent le potentiel de service de l'actif. La responsabilité financière pour les réparations majeures et les améliorations à la travée du chenal sud incombe directement aux deux coentrepreneurs et par conséquent, ces coûts ne sont pas comptabilisés à titre de dépenses en immobilisations ou comme charges aux états financiers.

L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations et calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants :

| | |
|---|--------------|
| Matériel roulant | 10 % et 20 % |
| Matériel d'entretien | 10 % à 20 % |
| Matériel de bureau et pour la perception des péages | 10 % à 20 % |
| Bâtiments | 5 % à 10 % |
| Matériel de pont | 5 % |
| Travaux de réfection | 4,8 % à 10 % |

Réparations importantes reportées

Les réparations importantes reportées sont inscrites au prix coûtant. Les montants sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 10 ans.

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités de cessation d'emploi en conformité avec les conditions d'emploi. L'élément de passif pour ces indemnités est inscrit aux comptes lorsque les droits aux indemnités sont acquis par les employés. Les indemnités de cessation d'emploi correspondent à une semaine de salaire pour chaque année de service jusqu'à un maximum de 28 semaines ou à 75 % des jours de congés de maladie accumulés par l'employé, selon que l'un est plus élevé que l'autre.

Régime de retraite

Les employés participent au régime de pension de retraite de la fonction publique que gère le gouvernement du Canada. Tant l'employé que la coentreprise doivent verser des cotisations au régime. Ces cotisations représentent le passif total de la coentreprise découlant du régime de retraite et elles sont comptabilisées au moment où elles sont versées. Selon les lois actuelles, la coentreprise n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du compte de pension de la fonction publique.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*ANNEXE 1—*Suite*LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1996—*Suite*

Revenu reporté

Le revenu provenant des billets de péage non retirés est reporté.

Régime d'assurance-vie des employés

La coentreprise fournit un régime d'assurance-vie à ses employés. Les surplus et les insuffisances du régime sont inscrits aux avantages sociaux de l'exercice durant lequel ils sont établis.

3. Encaisse et dépôts à court terme

Dans le cours normal de ses activités, la coentreprise investit ses excédents de fonds temporaires dans des dépôts à court terme dans des établissements financiers canadiens. Toutefois, au 31 décembre 1996, il n'y avait aucun dépôt à court terme (291 309 \$ en 1995). Au cours de l'exercice 1996, le taux de rendement des dépôts à court terme a varié de 3,3 % à 7,0 % (de 5,8 % à 8,2 % en 1995). La coentreprise accumule aussi des intérêts au taux préférentiel moins 2,5 % sur l'argent qu'elle a en banque lorsque le solde mensuel excède 100 000 \$.

4. Immobilisations

| | 1996 | | | 1995 | | |
|--|------------------|----------------------|----------------|------------------|----------------------|----------------|
| | Au prix coûtant | Amortissement cumulé | Net | Au prix coûtant | Amortissement cumulé | Net |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel roulant | 193 631 | 173 757 | 19 874 | 193 631 | 165 512 | 28 119 |
| Matériel d'entretien | 299 798 | 173 750 | 126 048 | 283 343 | 142 505 | 140 838 |
| Matériel de bureau et pour la perception des péages | 512 071 | 400 864 | 111 207 | 489 607 | 344 952 | 144 655 |
| Bâtiments | 68 815 | 19 719 | 49 096 | 68 815 | 15 646 | 53 169 |
| Matériel de pont | 40 007 | 20 004 | 20 003 | 40 007 | 18 003 | 22 004 |
| Travaux de réfection | 97 834 | 29 710 | 68 124 | 97 834 | 24 758 | 73 076 |
| | <u>1 212 156</u> | <u>817 804</u> | <u>394 352</u> | <u>1 173 237</u> | <u>711 376</u> | <u>461 861</u> |

5. Réparations importantes reportées

Les réparations importantes reportées représentent le coût d'un projet de réhabilitation important achevé en 1995. Ce projet visait à assurer la fiabilité de la travée du chenal nord au cours des années à venir.

| | 1996 | 1995 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Coût | 1 886 413 | 1 886 413 |
| Amortissement cumulé | <u>559 472</u> | <u>370 831</u> |
| Valeur comptable nette | <u>1 326 941</u> | <u>1 515 582</u> |

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*ANNEXE 1—*Suite*LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1996—*Suite*

6. Sommes à payer aux coentrepreneurs

En vertu de l'entente de coentreprise, l'excédent annuel des revenus sur les dépenses au cours des années devait être premièrement attribué à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à titre de redevance pour l'utilisation du pont afin de lui rembourser, avec intérêts, le coût de construction de la travée du chenal nord. À la fin de 1993, un montant cumulé de 11 109 347 \$ avait été attribué à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à ce titre; ce montant correspond au paiement complet dû avec intérêts. En conséquence, depuis lors, l'excédent annuel des revenus sur les dépenses de la coentreprise est réparti également entre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation.

Les sommes à payer à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL) et à la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC) sont comme suit :

| | AVMSL | | SLSDC | | Total | |
|---|-----------|-----------|---------|---------|-----------|-----------|
| | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 1 592 582 | 1 798 422 | 441 066 | 267 019 | 2 033 648 | 2 065 441 |
| Intérêts imputés | 75 173 | 119 015 | 21 419 | 19 347 | 96 592 | 138 362 |
| Répartition de l'excédent des revenus sur les dépenses | 155 283 | 229 236 | 155 283 | 229 236 | 310 566 | 458 472 |
| | 1 823 038 | 2 146 673 | 617 768 | 515 602 | 2 440 806 | 2 662 275 |
| Versements au cours de l'exercice | | | | | | |
| —remise partielle de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent | 200 000 | 400 000 | | | 200 000 | 400 000 |
| —Intérêts | 75 173 | 119 015 | | | 75 173 | 119 015 |
| —Travaux effectués pour l'AVMSL et la SLSDC sur la travée du chenal sud * | 180 998 | 35 076 | 384 620 | 74 536 | 565 618 | 109 612 |
| | 456 171 | 554 091 | 384 620 | 74 536 | 840 791 | 628 627 |
| Sommes à payer à la fin de l'exercice | 1 366 867 | 1 592 582 | 233 148 | 441 066 | 1 600 015 | 2 033 648 |
| Portion à long terme | 1 161 917 | 1 147 592 | 233 148 | 441 066 | 1 395 065 | 1 588 658 |
| Portion à court terme | 204 950 | 444 990 | | | 204 950 | 444 990 |

* Ce sont l'AVMSL et la SLSDC qui doivent assumer les coûts des principales réfections ou des améliorations engagés pour assurer la fiabilité de la travée du chenal sud selon un ratio de 32 % et 68 % respectivement.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 1—Fin

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)Fin

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1996—Fin**

La portion à long terme des sommes à payer s'élève à 1 395 065 \$ et représente la quote-part de chaque coentrepreneur des coûts de financement des réparations importantes reportées et des travaux de réfection. La somme totale à verser à la SLSDC est présentement inférieure à ce que sa quote-part devrait être. L'AVMSL couvre l'écart. La portion à long terme due à la SLSDC augmentera au cours des exercices futurs d'un montant équivalent à sa quote-part de l'excédent des revenus sur les dépenses, jusqu'à ce qu'elle soit équivalente à sa quote-part du solde non amorti des réparations importantes reportées.

Les sommes à payer à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et à la Saint Lawrence Seaway Development Corporation seront versées lorsque des fonds seront disponibles. Des intérêts calculés au taux moyen des bons du Trésor de 1 an seront imputés sur les soldes à long terme. De même, des intérêts sont calculés au taux moyen des bons du Trésor de 3 mois sur les soldes à court terme.

7. Débentures à payer

Ces débentures, qui viennent à échéance le 31 décembre 2012, ne portent pas intérêt et sont remboursables à la Saint Lawrence Seaway Development Corporation.

8. Utilisation du pont

La coentreprise, avec l'approbation de l'Office nationale des transports du Canada, continue d'offrir gratuitement l'utilisation du système de pont à certains Indiens d'Amérique du Nord. Ce groupe représente une partie importante de la circulation sur le pont.

9. Opérations entre apparentés

En plus des opérations présentées ailleurs dans ces états financiers, des services de soutien administratif et certains services de génie sont fournis par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Les services de soutien administratifs totalisaient 66 955 \$ en 1996 (62 557 \$ en 1995). Les frais pour les services de génie se sont élevés à 42 812 \$ en 1996 (23 609 \$ en 1995). La coentreprise effectue diverses autres opérations avec le gouvernement du Canada, ses organismes et d'autres sociétés d'État dans le cours normal des affaires.

10. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1995 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée en 1996.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 2

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont du ressort de la direction de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, la Société maintient un système de contrôle interne, de politiques et de procédures, destiné à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont bien protégés et que les transactions et les résultats sont enregistrés comme il se doit.

Le système de contrôle s'appuie sur une vérification qui consiste en des examens périodiques de différents aspects des opérations de la Société. Les vérificateurs externes ont libre accès auprès des administrateurs à qui incombe la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle suffisants et la qualité de la préparation des états financiers.

Il appartient au vérificateur général du Canada d'examiner les états financiers et de faire rapport.

le directeur général,
Glen P. Carlin

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au 31 mars 1997 et les états des résultats, du déficit, du capital d'apport et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 25 avril 1997

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—*Suite*ANNEXE 2—*Suite*LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1997

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et dépôts à terme | 2 880 516 | 3 745 543 | Créditeurs | 2 955 061 | 2 476 229 |
| Débiteurs | 269 622 | 124 017 | Montant dû à la société mère | 116 041 | 38 674 |
| Montant à recevoir du Canada | 3 380 335 | 2 115 268 | Revenus perçus d'avance | 267 855 | 278 409 |
| | <u>6 530 473</u> | <u>5 984 828</u> | | <u>3 338 957</u> | <u>2 793 312</u> |
| Immobilisations | | | À long terme | | |
| Terrains | 3 678 846 | 3 678 846 | Provision pour prestations de cessation d'emploi | 347 695 | 356 904 |
| Ponts | 73 321 602 | 73 321 602 | | <u>3 686 652</u> | <u>3 150 216</u> |
| Véhicules et équipement | 1 305 513 | 1 126 385 | | | |
| | <u>78 305 961</u> | <u>78 126 833</u> | Engagements et éventualités (notes 5 et 6) | | |
| Moins : amortissement accumulé | 68 582 777 | 67 437 458 | | | |
| | <u>9 723 184</u> | <u>10 689 375</u> | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | | | Capital-actions | | |
| | | | Autorisé—50 actions sans valeur nominale | | |
| | | | Émis et entièrement libéré—1 action | 100 | 100 |
| | | | Capital d'apport | 33 605 777 | 33 383 335 |
| | | | Déficit | (21 038 872) | (19 859 448) |
| | | | | <u>12 567 005</u> | <u>13 523 987</u> |
| | <u>16 253 657</u> | <u>16 674 203</u> | | <u>16 253 657</u> | <u>16 674 203</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
G. R. STEWART

administrateur,
C. CÔTÉ

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 2—Suite

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | Pont | | Total | |
|---|---------------------|-------------------|------------|------------|
| | Jacques- Cartier | Pont Champlain | 1997 | 1996 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Revenus | | | | |
| Baux et permis | 271 615 | 206 723 | 478 338 | 472 073 |
| Intérêts | 62 320 | 62 320 | 124 640 | 201 206 |
| Autres sources | 81 491 | 125 578 | 207 069 | 176 032 |
| | 415 426 | 394 621 | 810 047 | 849 311 |
| Dépenses | | | | |
| Entretien (note 3) | 7 096 392 | 15 804 760 | 22 901 152 | 24 126 473 |
| Fonctionnement | 1 165 672 | 2 304 394 | 3 470 066 | 3 402 522 |
| Administration | 731 298 | 1 251 186 | 1 982 484 | 1 758 740 |
| Amortissement | 106 834 | 1 081 799 | 1 188 633 | 1 167 441 |
| | 9 100 196 | 20 442 139 | 29 542 335 | 30 455 176 |
| Perte avant impôt sur les grandes sociétés | 8 684 770 | 20 047 518 | 28 732 288 | 29 605 865 |
| Impôt sur les grandes sociétés | 4 989 | 4 989 | 9 978 | 12 312 |
| Perte nette pour l'exercice ... | 8 689 759 | 20 052 507 | 28 742 266 | 29 618 177 |

ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|--|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 19 859 448 | 18 686 475 |
| Perte nette pour l'exercice | 28 742 266 | 29 618 177 |
| | 48 601 714 | 48 304 652 |
| Excédent des dépenses sur les revenus relativement à l'exploitation financé par crédit parlementaire | 27 562 842 | 28 445 204 |
| Solde à la fin de l'exercice | 21 038 872 | 19 859 448 |

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|--|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 33 383 335 | 33 324 159 |
| Acquisitions d'immobilisations financées par crédit parlementaire | 222 442 | 59 176 |
| Solde à la fin de l'exercice | 33 605 777 | 33 383 335 |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Perte nette pour l'exercice | (28 742 266) | (29 618 177) |
| Éléments hors-caisse | | |
| Amortissement | 1 188 633 | 1 167 441 |
| Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi | (9 209) | 5 532 |
| | (27 562 842) | (28 445 204) |
| Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement | 400 040 | (1 647 602) |
| | (27 162 802) | (30 092 806) |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (226 772) | (59 176) |
| Produit de l'aliénation d'immobilisations | 4 330 | |
| | (222 442) | (59 176) |
| Activités de financement | | |
| Crédit parlementaire | 27 785 284 | 28 504 380 |
| Liquidités | | |
| Augmentation (diminution) pour l'exercice ... | 400 040 | (1 647 602) |
| Solde au début de l'exercice | 5 860 811 | 7 508 413 |
| Solde à la fin de l'exercice ^(*) | 6 260 851 | 5 860 811 |
| ^(*) Encaisse et dépôts à terme | 2 880 516 | 3 745 543 |
| Montant à recevoir du Canada | 3 380 335 | 2 115 268 |
| | 6 260 851 | 5 860 811 |
| Situation du fonds de roulement à la fin de l'exercice | | |
| Actif à court terme | 6 530 473 | 5 984 828 |
| Passif à court terme | 3 338 957 | 2 793 312 |
| | 3 191 516 | 3 191 516 |

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Suite

ANNEXE 2—Suite

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1997

1. Statut et activités

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est une filiale en propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, laquelle est une Société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

La Société a la responsabilité depuis le 1^{er} décembre 1978 de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure, situés dans la région de Montréal.

2. Conventions comptables importantes

a) Immobilisations

Les immobilisations prises en charge le 1^{er} décembre 1978 furent comptabilisées à leur valeur comptable à cette date dans les livres du Conseil des ports nationaux (maintenant la Société canadienne des ports) de qui la Société les a obtenues, avec la contre-partie au capital d'apport. Les immobilisations acquises subséquentement sont comptabilisées au prix coûtant.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée économique prévue, d'après la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Pont Jacques-Cartier | 4,8 % |
| Pont Champlain | 2,5 % |
| Véhicules et équipement | 10 % et 20 % |
| Logiciels | 100 % |

Le coût de la section de l'autoroute Bonaventure dont elle a la charge ainsi que le coût initial du pont Jacques-Cartier sont complètement amortis.

Le coût des travaux majeurs de réfection est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exécutés.

b) Crédit parlementaire

Le montant du crédit parlementaire utilisé à combler l'excédent des dépenses sur les revenus relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier et Champlain est présenté à l'état du déficit. À ce titre, les dépenses ne comprennent pas l'amortissement et la variation de la provision pour prestations de cessation d'emploi ainsi que les gains ou pertes sur aliénation d'immobilisations.

Le montant du crédit parlementaire utilisé à financer l'acquisition d'immobilisations, déduction faite de tout produit d'aliénation, est comptabilisé au capital d'apport.

Tout solde de crédit parlementaire non perçu à la fin de l'exercice est présenté comme montant à recevoir du Canada. Tout crédit parlementaire perçu en sus des besoins est inscrit comme montant dû au Canada. La politique de la Société à cet égard est de rembourser ce montant au cours de l'exercice suivant.

c) Revenus perçus d'avance

Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme revenus perçus d'avance.

d) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi telles que le prévoient leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

e) Régime de retraite

Tous les employés participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société partagent également le coût du régime. Cette contribution représente la responsabilité totale de la Société. Les contributions, pour services courants et pour services antérieurs admissibles, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. Le mode de paiement des contributions pour services antérieurs est déterminé en fonction des conditions de rachat en vigueur, généralement sur le nombre d'années de service qu'il reste aux employés avant leur retraite.

f) Dépenses

Les dépenses engagées en regard de la section de l'autoroute Bonaventure dont elle a la charge sont comprises avec celles du pont Champlain.

g) Impôts sur le revenu

À titre de Société d'État fédérale, la Société n'est pas assujettie à l'impôt provincial sur le revenu. Par contre, elle est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale* du fait que sa société mère y est assujettie en vertu d'un règlement à cette fin. De ce fait, la Société est assujettie à l'impôt sur les grandes sociétés.

3. Travaux majeurs de réfection

Dans le cadre de son programme de maintenir les ponts et l'autoroute de manière à protéger le public et le système routier durant toute la vie utile de ses installations, la Société doit exécuter des travaux majeurs sur le tablier du pont Jacques-Cartier. L'envergure des travaux à être entrepris sur ce pont est suffisamment connue; il demeure difficile présentement de déterminer avec précision le coût éventuel de ces travaux qui s'étaleront sur plusieurs exercices. Il est prévu que le coût de ce programme sera pourvu par des crédits parlementaires. La Société prévoit que les travaux de réfection du pont Jacques-Cartier devraient débiter avec un projet pilote en 1997-1998. La Société étudie d'autres options pouvant réduire les coûts et la durée des travaux, tout en diminuant l'impact sur la circulation.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—Fin

ANNEXE 2—Fin

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1997—Fin

4. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les principales opérations entre apparentés engagées par la Société se résument à des services administratifs que celle-ci a reçus de sa société mère pour un montant de 496 595 \$ (642 856 \$ en 1996).

5. Engagements

a) Baux

Le loyer minimum global qui sera versé au cours du prochain exercice en vertu de baux pour la location de locaux et d'équipement qui se terminent le 30 avril 1997 s'établit à environ 18 000 \$.

b) Services de fonctionnement

Le montant minimum qui sera versé au cours des prochains exercices en vertu d'une entente pour services de police qui se termine le 30 juin 1999 s'établit à 3,3 millions de dollars sur une base annuelle.

c) Fournisseurs

Les engagements contractuels envers des fournisseurs se chiffraient à environ 6,4 millions de dollars au 31 mars 1997.

6. Éventualités

- a) La Société a bénéficié de remboursements équivalents à 57 % de la taxe sur les produits et services et à 40 % de la taxe de vente du Québec depuis leur mise en vigueur respective. Ces remboursements, qui totalisent 3,5 millions de dollars, ont été réclamés sur la base d'informations obtenues lors de l'implantation de ces taxes et laissant supposer que la Société pouvait bénéficier de ces remboursements selon un statut particulier.

Le statut de la Société est sous examen au ministère du Revenu du Québec.

À ce jour, il est impossible d'évaluer si la Société devra remettre les sommes reçues à titre de remboursement de ces taxes ou si elle sera exemptée.

- b) Dans le cours normal de ses activités, la Société est requérante ou défenderesse dans d'autres réclamations ou poursuites en justice. La direction estime que ces actions n'auront pas pour résultat d'engager de façon importante la responsabilité financière de la Société.

- c) Certaines propriétés de la Société pourraient nécessiter des travaux de décontamination. À ce jour, la Société n'a pu établir le coût de ces travaux car elle n'a procédé à aucune évaluation de l'état de contamination de ses propriétés. Les coûts relatifs aux évaluations environnementales et aux travaux de décontamination nécessaires seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société effectuera ces travaux.

7. Juste valeur des instruments financiers

Les transactions reliées à l'encaisse, les dépôts à terme, les débiteurs, le montant à recevoir du Canada, les créditeurs et le montant dû à la Société sont encourus dans le cours normal de l'exploitation des ponts Jacques-Cartier et Champlain. La valeur aux livres de chacun de ces postes se rapprochent de leur juste valeur car leur encaisse respective est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs, par conséquent le risque de crédit est faible.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de l'Administration conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent et s'appuient, lorsque cela est approprié, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information que contiennent les états financiers et le rapport annuel.

La direction est aussi responsable d'un système de contrôle interne conçu de manière à fournir une certitude raisonnable que les éléments d'actif sont protégés et contrôlés, que les opérations sont effectuées conformément aux lois et règlements pertinents et que les systèmes comptables produisent des rapports financiers justes et en temps opportun.

La direction de l'Administration reconnaît la responsabilité qu'elle a de gérer ses affaires conformément à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

L'Administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication d'information financière et de contrôle interne. L'Administration exerce ses responsabilités par le biais de son comité de vérification, lequel se compose de membres qui ne sont pas des employés de l'Administration. Le comité se réunit avec la direction et les vérificateurs pour s'assurer que les obligations ont bien été remplies et pour examiner les états financiers. Les états financiers et le rapport annuel sont examinés et approuvés par l'Administration sur recommandation du comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des opérations et des états financiers de l'Administration conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et il formule une opinion sur les états financiers. Il a pleinement et librement accès au comité de vérification de l'Administration, et son rapport figure ci-après.

le président-directeur général,
R. A. McGuinness

le trésorier,
M. R. McGrath

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage de l'Atlantique au 31 décembre 1996 et les états des résultats, du capital d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, et aux règlements administratifs de l'Administration.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 17 février 1997

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE—*Suite*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placement à court terme (note 3) | 739 278 | 115 958 | Créditeurs et frais courus (note 3) | 736 673 | 677 387 |
| Débiteurs, net (note 3) | 1 037 150 | 934 926 | Tranche à court terme des indemnités de cessation d'emploi courues | 39 184 | |
| Frais payés d'avance | 26 056 | 26 058 | Loyer reporté (note 5) | 6 091 | 32 760 |
| | <u>1 802 484</u> | <u>1 076 942</u> | | <u>781 948</u> | <u>710 147</u> |
| Immobilisations, au coût (note 4) | 2 496 785 | 2 420 484 | À long terme | | |
| Moins : l'amortissement cumulé | 1 710 864 | 1 650 531 | Indemnités de cessation d'emploi courues | 662 099 | 628 744 |
| | <u>785 921</u> | <u>769 953</u> | | <u>1 444 047</u> | <u>1 338 891</u> |
| | | | Engagements (note 7) | | |
| | | | CAPITAL D'APPORT ET DÉFICIT | | |
| | | | Capital d'apport | 2 304 546 | 2 304 546 |
| | | | Déficit | (1 160 188) | (1 796 542) |
| | | | | <u>1 144 358</u> | <u>508 004</u> |
| | <u>2 588 405</u> | <u>1 846 895</u> | | <u>2 588 405</u> | <u>1 846 895</u> |

Voir les notes complémentaires.

Approuvé par l'Administration :

le président,

R. A. McGUINNESS

un membre,

D. MacALPINE

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Droits de pilotage | 7 988 021 | 7 605 146 |
| Autres revenus | 41 660 | 36 733 |
| | <u>8 029 681</u> | <u>7 641 879</u> |
| Dépenses | | |
| Honoraires, salaires et avantages sociaux des pilotes | 3 742 862 | 3 821 513 |
| Frais d'exploitation des bateaux-pilotes | 2 324 708 | 2 267 193 |
| Salaires et avantages sociaux du personnel | 514 612 | 502 979 |
| Transport et déplacements | 341 959 | 337 737 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 157 067 | 150 961 |
| Services professionnels et spéciaux | 139 783 | 210 311 |
| Amortissement | 134 083 | 128 123 |
| Location | 116 221 | 108 005 |
| Communications | 66 347 | 57 434 |
| | <u>7 537 642</u> | <u>7 584 256</u> |
| Bénéfice net d'exploitation | 492 039 | 57 623 |
| Gain découlant du règlement d'une poursuite (note 8) | 144 315 | |
| Bénéfice net pour l'exercice | <u>636 354</u> | <u>57 623</u> |

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 2 304 546 | 2 286 410 |
| Crédits parlementaires pour le financement d'ajouts aux immobilisations d'exercices antérieurs | | 18 136 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>2 304 546</u> | <u>2 304 546</u> |

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 1 796 542 | 1 882 331 |
| Bénéfice net pour l'exercice | (636 354) | (57 623) |
| | <u>1 160 188</u> | <u>1 824 708</u> |
| Crédits parlementaires pour le financement du déficit de caisse au titre de l'exploitation | | (28 166) |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>1 160 188</u> | <u>1 796 542</u> |

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Encaisse provenant de (utilisée pour) l'exploitation | | |
| Bénéfice net d'exploitation pour l'exercice | 492 039 | 57 623 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Amortissement | 134 083 | 128 123 |
| Augmentation des indemnités de cessation d'emploi courues | 86 906 | 74 265 |
| Diminution du loyer reporté | (26 669) | (11 853) |
| | <u>686 359</u> | <u>248 158</u> |
| Encaisse provenant du gain découlant du règlement d'une poursuite | 144 315 | |
| Encaisse provenant du (utilisée pour le) fonds de roulement autre que l'encaisse | (42 936) | 88 902 |
| Versements d'indemnités de cessation d'emploi | (14 367) | (128 307) |
| Encaisse provenant des activités d'exploitation | <u>773 371</u> | <u>208 753</u> |
| Activités de financement | | |
| Crédits parlementaires pour financer le(s) Déficit de caisse au titre de l'exploitation ... | | 28 166 |
| Ajouts aux immobilisations | | 18 136 |
| Encaisse provenant des activités de financement | | <u>46 302</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Ajouts nets aux immobilisations | (150 051) | (50 923) |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement | (150 051) | (50 923) |
| Augmentation de l'encaisse et du placement à court terme au cours de l'exercice | 623 320 | 204 132 |
| Encaisse et placement à court terme (dette bancaire) au début de l'exercice | 115 958 | (88 174) |
| Encaisse et placement à court terme à la fin de l'exercice | <u>739 278</u> | <u>115 958</u> |

Voir les notes complémentaires.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE—Fin

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1996

1. Objectifs et nature des activités

L'Administration de pilotage de l'Atlantique (« l'Administration ») a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace à l'intérieur d'un secteur précis des eaux canadiennes. La Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables, raisonnables et suffisants pour que l'Administration puisse, avec ses revenus d'autres sources, s'autofinancer. Le ministère des Transports a informé l'Administration qu'à compter du 1^{er} avril 1996, elle ne recevra plus de crédits parlementaires pour combler ses déficits de caisse au titre de l'exploitation.

L'Administration est une société d'État qui figure à l'annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Conventions comptables importantes

a) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires reçus afin de compenser le déficit de caisse au titre de l'exploitation sont inscrits dans les comptes lorsqu'ils sont approuvés par le Parlement et sont présentés à l'état du déficit.

Les crédits parlementaires fournis pour l'achat d'immobilisations sont inscrits dans les comptes lorsqu'ils sont approuvés par le Parlement et sont présentés à l'état du capital d'apport.

b) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et est fondé sur la durée de vie utile estimative suivante des immobilisations :

| | |
|----------------------|-------------|
| Bateaux-pilotes | 10 à 25 ans |
| Mobilier et matériel | 5 à 10 ans |

c) Régime de pensions de retraite

Tous les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. L'Administration et les employés doivent cotiser au Régime. Les cotisations au titre des services rendus sont imputées aux dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations au titre des services passés sont imputées aux dépenses au moment où elles sont versées. D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

d) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités précises lors de la cessation d'emploi comme le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le passif que représentent ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les indemnités sont gagnées par les employés.

3. Instruments financiers

L'Administration possède un bon du Trésor du gouvernement du Canada au montant de 299 170 \$. Le bon offre un taux de rendement réel de 2,48 % et vient à échéance le 27 février 1997.

Les débiteurs et les créditeurs sont survenus dans le cours normal des activités. Tous deux sont exigibles sur demande. La valeur comptable de chaque instrument financier correspond à sa juste valeur en raison du terme à court qui est bref. Les débiteurs ne sont pas concentrés chez un client.

4. Immobilisations

| | 1996 | | | 1995 | | |
|--------------------------------|--------------------------|----------------------|------------|--------------|----------------------|------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Net | Coût | Amortissement cumulé | Net |
| | (en milliers de dollars) | | | | | |
| Terrains | 1 | | 1 | 1 | | 1 |
| Bateaux-pilotes | 2 220 | 1 465 | 755 | 2 132 | 1 398 | 734 |
| Mobilier et matériel | 276 | 246 | 30 | 287 | 252 | 35 |
| | <u>2 497</u> | <u>1 711</u> | <u>786</u> | <u>2 420</u> | <u>1 650</u> | <u>770</u> |

5. Loyer reporté

En 1992, l'Administration a reçu une période de loyer gratuit, excluant sa part des frais d'exploitation et des impôts fonciers, comme incitatif pour la signature d'un bail de cinq ans pour la location de bureaux. L'incitatif est amorti sur la durée du bail qui vient à échéance en février 1997.

6. Opérations entre apparentés

L'Administration reçoit sans frais des services des ministères. Ces services comprennent les services d'aiguillage fournis aux pilotes par la Garde côtière canadienne par l'entremise de ses Centres des services à la circulation maritime en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et au Labrador. Le coût de ces services n'est pas porté aux comptes de l'Administration.

7. Engagements

L'Administration a conclu des contrats pour des services de bateaux-pilotes, la location de bureaux et la location de quais, pour lesquels elle doit effectuer les versements annuels minimums suivants :

| | \$ |
|---------------------|------------------|
| 1997 | 767 494 |
| 1998 | 283 658 |
| 1999-2001 | 134 263 |
| | <u>1 185 415</u> |

8. Poursuite

L'Administration avait déjà constaté un passif de 294 315 \$ pour une poursuite et les frais postérieurs au jugement. Au cours de l'exercice, l'Administration a obtenu un règlement hors cours avec l'autre partie. Ainsi, l'Administration a constaté la différence entre le jugement initial et le règlement comme gain de 144 315 \$ de l'exercice.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE

RAPPORT DE LA DIRECTION

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée est chargée d'assurer la préparation, l'intégrité et la présentation équitable des états financiers et d'autres informations contenues dans le rapport annuel. Cette responsabilité comprend la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de bon jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables et précises, conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels doivent être appliqués de façon conséquente et selon les circonstances. L'information financière fournie ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux renseignements contenus dans les états financiers.

L'Administration a pour politique de maintenir des systèmes de contrôle interne de la comptabilité et de l'administration qui soient de haute qualité et bon marché. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir un degré raisonnable de certitude en ce qui concerne non seulement la précision et la fiabilité des dossiers financiers mais aussi la comptabilisation et la protection adéquates des biens de la société. Le conseil d'administration, qui est aussi le comité de vérification, est composé de directeurs qui ne sont pas des employés de la société à l'exception de deux pilotes. Le conseil d'administration est chargé de la surveillance des systèmes de contrôle interne de la comptabilité et de l'administration.

Le vérificateur externe, soit le vérificateur général du Canada, qui est nommé au poste de vérificateur en vertu de la *Loi sur le pilotage*, a effectué la vérification des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Dans son rapport, il décrit la nature de la vérification et exprime son opinion sur les états financiers de la société.

le président et directeur-général,
R. G. Armstrong

le secrétaire et trésorier,
R. F. Lemire

Cornwall, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée au 31 décembre 1996 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et règlements administratifs de l'Administration.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 29 janvier 1997

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE—Suite

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|------------|-----------|--|------------|-----------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et dépôts à court terme (note 3)..... | 5 378 459 | 3 211 272 | Salaires et avantages sociaux courus | 3 727 838 | 2 527 740 |
| Débiteurs | 2 601 714 | 2 248 205 | Autres créditeurs et frais courus | 229 115 | 265 747 |
| | 7 980 173 | 5 459 477 | Prestations de cessation d'emploi courues | 236 366 | 116 588 |
| Placements réservés (note 3)..... | 2 450 842 | 2 757 491 | | 4 193 319 | 2 910 075 |
| Immobilisations (note 4)..... | 58 096 | 71 752 | À long terme | | |
| | | | Prestations de cessation d'emploi courues | 2 278 244 | 2 376 833 |
| | | | | 6 471 563 | 5 286 908 |
| | | | | | |
| | | | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | | | Capital-actions | | |
| | | | Autorisé—50 actions | | |
| | | | Émis et versé en entier—15 actions..... | 1 500 | 1 500 |
| | | | Capital d'apport | 82 074 | 82 074 |
| | | | Bénéfices non répartis | 3 933 974 | 2 918 238 |
| | | | | 4 017 548 | 3 001 812 |
| | 10 489 111 | 8 288 720 | | 10 489 111 | 8 288 720 |

Engagements (note 5).

Approuvé par le conseil :

un administrateur,
R. G. ARMSTRONG

un administrateur,
J. L. McCARTNEY

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE—Suite

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 2 918 238 | 1 576 276 |
| Bénéfice net pour l'exercice | 1 015 736 | 1 341 962 |
| Solde à la fin de l'exercice | 3 933 974 | 2 918 238 |

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Droits de pilotage | 12 329 885 | 10 900 568 |
| Intérêt et autres revenus | 329 397 | 323 997 |
| Revenus de répartition et de bateaux-pilotes ... | 75 102 | 70 105 |
| (Perte) gain actuariel au titre de l'assurance-vie | (75 000) | 23 101 |
| | 12 659 384 | 11 317 771 |
| Dépenses | | |
| Traitements et prestations des pilotes | 8 681 799 | 7 059 243 |
| Transport et déplacements | 946 183 | 817 167 |
| Traitements et prestations du personnel opérationnel | 591 695 | 698 154 |
| Services de bateaux-pilotes (note 6) | 382 229 | 427 786 |
| Traitements et prestations du personnel administratif | 331 224 | 341 647 |
| Prestations de cessation d'emploi | 229 112 | 148 791 |
| Services professionnels et spéciaux | 132 797 | 135 203 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 86 133 | 56 296 |
| Communications | 70 851 | 68 632 |
| Location | 49 460 | 50 415 |
| Achat de services de répartition | 43 087 | 42 838 |
| Prestations aux employés à la retraite | 35 295 | 49 080 |
| Amortissement | 25 984 | 24 682 |
| Réparations et entretien | 21 369 | 15 508 |
| Frais de formation des pilotes | 16 430 | 17 867 |
| Primes d'encouragement à la retraite | | 22 500 |
| | 11 643 648 | 9 975 809 |
| Bénéfice net pour l'exercice | 1 015 736 | 1 341 962 |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|---|-----------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Encaisse en provenance (utilisée pour) des | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net pour l'exercice | 1 015 736 | 1 341 962 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Provision pour les prestations de cessation d'emploi | 229 112 | 148 791 |
| Amortissement | 25 984 | 24 682 |
| Variation nette des composantes du fonds de roulement autres que l'encaisse et les dépôts à court terme | 809 957 | (323 786) |
| Versements de prestations de cessation d'emploi | (207 923) | (280 782) |
| | 1 872 866 | 910 867 |
| Activités d'investissement | | |
| Financement des prestations de cessation d'emploi (note 3) | 306 649 | (2 757 491) |
| Augmentation des immobilisations | (12 328) | (51 228) |
| | 294 321 | (2 808 719) |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse | 2 167 187 | (1 897 852) |
| Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice | 3 211 272 | 5 109 124 |
| Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice | 5 378 459 | 3 211 272 |

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 1996

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée a été établie en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a été constituée en tant que société à responsabilité limitée en mai 1972 et elle poursuit ses opérations aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'Administration est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de cette loi. L'Administration est une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent mais est considérée comme une société mère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration a pour objectifs d'établir, exploiter, entretenir et administrer un service de pilotage efficace et sûr à l'intérieur d'un secteur précis des eaux canadiennes. La Loi stipule que les tarifs de pilotage doivent être équitables, raisonnables et suffisants et que, de pair avec tout revenu d'autres provenances, ils doivent permettre à l'Administration de s'auto-financer.

L'Administration est dispensée de tout impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Crédit parlementaire

Tout crédit parlementaire reçu pour combler un déficit de trésorerie est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il est voté par le Parlement. La partie du crédit parlementaire se rapportant aux dépenses d'exploitation qui requièrent un déboursé de fonds est reflétée dans l'état des bénéfices non répartis. La partie du crédit parlementaire se rapportant à l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée au capital d'apport. Cependant, l'Administration n'a pas reçu de crédit parlementaire au cours des années 1996 et 1995.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire et il est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

| | |
|----------------------|------------|
| Bâtiments | 20 ans |
| Mobilier et matériel | 5 à 10 ans |

Régime de retraite

Le Régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, s'adresse à tous les employés. À la fois les employés et l'Administration doivent y contribuer. Les cotisations au titre des services courants sont imputées aux dépenses de la période en cours. Les cotisations pour les services passés sont imputées aux dépenses lorsqu'elles sont versées. D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à certaines prestations lors de leur cessation d'emploi, comme le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Cet élément de passif est inscrit aux comptes au fur et à mesure que les prestations sont gagnées par les employés. La portion à court terme de ce passif ne représente que les prestations de cessation d'emploi courues pour les employés qui ont fait part de leur intention de quitter leur emploi au cours du prochain exercice.

Régime d'assurance-vie des employés

L'Administration fournit à ses employés un régime d'assurance-vie. Les excédents et les insuffisances du régime sont inscrits à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont déterminés.

Prestations aux employés à la retraite

L'Administration contribue à des prestations médicales et à un régime d'assurance-vie en faveur des employés à la retraite qui en font le choix. La dépense est comptabilisée dans l'exercice où elle est engagée.

3. Dépôts à court terme et placements réservés

L'Administration investit dans des certificats de placement, des bons du trésor et des obligations fédérales et provinciales. Au 31 décembre 1996, le rendement de ces investissements varie entre 2,50 % et 5,83 % (5,25 % et 8,35 % en 1995). Les dates d'échéance de ceux-ci varient entre 1997 et 1999. La valeur marchande de ces placements au 31 décembre 1996 correspond plus ou moins au coût.

L'Administration a mis à part certains placements afin de pourvoir au financement des prestations de cessation d'emploi. Ces placements sont présentés à titre de placements réservés :

| | 1996 | 1995 |
|---|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Certificats de placement et obligations | | |
| échéant en 1998 et 1999 | | |
| (1995 : échéant en 1996) | 2 450 842 | 2 757 491 |

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LIMITÉE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

4. Immobilisations

| | 1996 | | | 1995 | | |
|----------------------------|----------------|----------------------|---------------|----------------|----------------------|---------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Bâtiments | 63 642 | 63 642 | | 63 642 | 63 327 | 315 |
| Mobilier et matériel | 248 463 | 190 367 | 58 096 | 236 135 | 164 698 | 71 437 |
| | <u>312 105</u> | <u>254 009</u> | <u>58 096</u> | <u>299 777</u> | <u>228 025</u> | <u>71 752</u> |

5. Engagements

L'Administration a un bail avec l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour la location de locaux à bureau. Les montants futurs minimums à verser annuellement en loyers sont les suivants :

| | \$ |
|------------|---------------|
| 1997 | 40 569 |
| 1998 | 41 779 |
| 1999 | 3 490 |
| | <u>85 838</u> |

En plus, l'Administration a des engagements contractuels d'environ 250 000 \$ pour certains services de transport par voie terrestre pour le prochain exercice. On a aussi fait un appel d'offres pour ses services de transport par bateaux-pilotes pour les deux prochains exercices. La dépense pour les services sujets à l'appel d'offres était d'environ 330 000 \$ en 1996.

6. Affectations et services de transport par bateaux-pilotes aux pilotes du district n^o 1 américain

L'Administration fournit sans frais tous les services d'affectation et de transport par bateaux-pilotes à Port Weller aux pilotes du district n^o 1 américain et l'association des pilotes américaine fournit sans frais des services de transport par bateaux-pilotes à Cape Vincent, dans l'état de New York.

7. Opérations entre apparentés

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

EXPOSÉ DES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

La direction de la société est chargée de s'acquitter des fonctions que le conseil d'administration lui confie. Ces dernières comprennent la préparation du rapport annuel et la production de son contenu, notamment les états financiers. Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Ces états contiennent également des estimations fondées sur le bon jugement des membres de la direction et sur l'expérience qu'ils ont acquise.

La direction veille à la tenue de livres et de registres ainsi qu'à l'utilisation de contrôles financiers, de contrôles de gestion, de systèmes d'information connexes et de méthodes de gestion conçus pour lui permettre d'obtenir la certitude raisonnable qu'il y a production, en temps opportun, d'information financière fiable et précise, qu'il y a protection et contrôle de ses éléments d'actif, qu'il y a respect, au niveau de ses opérations, de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de ses règlements, de la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et des règlements administratifs de la société ainsi que de toute directive qui lui est donnée, qu'il y a gestion économique et efficiente de ses ressources et que ses activités sont menées de manière efficace.

Le vérificateur général du Canada effectue, en toute indépendance et en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues, la vérification des états financiers de la société.

Le conseil d'administration veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la communication de l'information financière et aux contrôles internes, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, formé de trois administrateurs qui ne sont pas employés par la société. Le comité de vérification s'acquitte des tâches que lui confie le conseil d'administration et a des rencontres régulières avec la direction et le vérificateur général du Canada. Ce dernier peut communiquer avec le comité chaque fois qu'il le juge utile.

président de la société,
Jean-Claude Michaud

trésorier,
Yvon Martel

Montréal, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage des Laurentides au 31 décembre 1996 et les états des résultats, du capital d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 11 mars 1997

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES—*Suite*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|---|--------------------|-------------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse | | 359 649 | Dette bancaire | 3 399 908 | |
| Débiteurs | 8 099 840 | 7 065 651 | Créditeurs | 6 743 117 | 7 721 356 |
| | <u>8 099 840</u> | <u>7 425 300</u> | | <u>10 143 025</u> | <u>7 721 356</u> |
| Immobilisations (note 5) | 3 420 120 | 3 220 286 | À long terme | | |
| | <u>3 420 120</u> | <u>3 220 286</u> | Provision pour prestations de cessation d'emploi | 724 000 | 680 000 |
| | | | Emprunt bancaire (note 6) | 2 276 035 | 1 770 140 |
| | | | | <u>3 000 035</u> | <u>2 450 140</u> |
| | | | | <u>13 143 060</u> | <u>10 171 496</u> |
| | | | Engagements (note 7) | | |
| | | | AVOIR DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport | 2 479 154 | 1 748 814 |
| | | | Déficit | (4 102 254) | (1 274 724) |
| | | | | <u>(1 623 100)</u> | <u>474 090</u> |
| | <u>11 519 960</u> | <u>10 645 586</u> | | <u>11 519 960</u> | <u>10 645 586</u> |

Approuvé par l'administration :

le président,
JEAN-CLAUDE MICHAUD

un membre,
MICHAEL B. MILNER

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Droits de pilotage | 35 942 272 | 34 305 447 |
| Intérêts et autres revenus | 76 388 | 61 124 |
| | <u>36 018 660</u> | <u>34 366 571</u> |
| Dépenses | | |
| Honoraires, salaires et avantages des pilotes | 31 957 728 | 31 869 033 |
| Coût d'exploitation des bateaux-pilotes | 4 033 788 | 3 753 012 |
| Salaires et avantages du personnel | 1 643 994 | 1 817 377 |
| Services professionnels et indemnités des membres | 543 069 | 377 510 |
| Loyers | 186 154 | 201 536 |
| Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements | 108 897 | 98 957 |
| Communications | 103 768 | 112 393 |
| Transports, déplacements et frais d'accueil | 63 716 | 120 652 |
| Frais financiers | 48 328 | 28 239 |
| Entretien | 38 542 | 46 796 |
| Autres dépenses | 118 206 | 117 997 |
| | <u>38 846 190</u> | <u>38 543 502</u> |
| Perte nette pour l'exercice | 2 827 530 | 4 176 931 |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Perte nette pour l'exercice | (2 827 530) | (4 176 931) |
| Éléments hors-caisse | | |
| Amortissement | 318 008 | 162 979 |
| Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi | 44 000 | (41 000) |
| | <u>(2 465 522)</u> | <u>(4 054 952)</u> |
| Diminution (augmentation) des débiteurs | (1 034 189) | 341 814 |
| Augmentation (diminution) des créditeurs | (978 239) | 889 294 |
| | <u>(4 477 950)</u> | <u>(2 823 844)</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions nettes d'immobilisations | (517 842) | (2 692 564) |
| Activités de financement | | |
| Crédits parlementaires | 730 340 | 4 510 224 |
| Emprunt bancaire (montant net) | 505 895 | 1 770 140 |
| Encaisse (dette bancaire) | | |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse de l'exercice | (3 759 557) | 763 956 |
| Solde au début de l'exercice | 359 649 | (404 307) |
| | <u>(3 399 908)</u> | <u>359 649</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | | |

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 1 748 814 | 1 345 920 |
| Crédit parlementaire pour financer l'acquisition des immobilisations : | | |
| —Exercice précédent | 730 340 | 117 846 |
| —Exercice courant (note 4) | | 285 048 |
| | <u>2 479 154</u> | <u>1 748 814</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | | |

ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 1 274 724 | 1 205 123 |
| Perte nette pour l'exercice | 2 827 530 | 4 176 931 |
| Crédits parlementaires pour financer le déficit d'exploitation : | | |
| —Exercice précédent | | (52 378) |
| —Exercice courant (note 4) | | (4 054 952) |
| | <u>4 102 254</u> | <u>1 274 724</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | | |

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1996

1. Statut et activités

L'Administration de pilotage des Laurentides, constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. La Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables et tenir compte du fait que l'Administration devra en tirer un revenu qui, avec tout revenu provenant d'autres sources, sera suffisant pour s'autofinancer.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Administration n'est pas un agent de sa Majesté et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Administration de pilotage des Laurentides ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

Immobilisations

Les immobilisations obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration furent comptabilisées à la valeur qui leur a alors été attribuée. Les immobilisations achetées par la suite par l'Administration sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement des immobilisations est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, à des taux établis selon la durée estimative d'utilisation des biens.

Les durées utiles prévues pour chacune des principales catégories d'immobilisations pour le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Bâtiments | 10 ans |
| Bateaux-pilotes | 10 et 15 ans |
| Mobilier et agencements | 10 ans |
| Matériel de communication | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans |
| Installations d'embarquement | 15 et 20 ans |
| Améliorations à un quai | 15 ans |

Capital d'apport

La valeur attribuée aux immobilisations obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration et le coût net des immobilisations financé par crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de capital d'apport.

Crédits parlementaires

Tout crédit parlementaire reçu pour combler un excédent des dépenses sur les revenus est comptabilisé, dans l'exercice où il est voté par le Parlement, au capital d'apport pour la partie se rapportant à l'acquisition d'immobilisations et au déficit pour celle relative à l'exploitation. À ce titre, les dépenses d'exploitation ne comprennent que celles qui exigent des sorties de fonds.

Régime de retraite

Tous les employés participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Administration partagent également le coût du régime. Cette contribution représente le total des obligations de l'Administration. Les contributions, pour services courants et pour services antérieurs admissibles, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. Le mode de paiement des contributions pour services antérieurs est déterminé en fonction des conditions de rachat en vigueur, généralement sur le nombre d'années de service qu'il reste aux employés avant leur retraite.

D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi tel que le prévoient leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. De façon générale, les prestations équivalent à une semaine de salaire pour chaque année d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises par les employés.

3. Juste valeur des instruments financiers

Les transactions reliées à l'encaisse, les débiteurs, la dette bancaire et les créditeurs sont encourues dans le cours normal des affaires. Les avances à taux variable consenties par la banque portent intérêt au taux de base canadien de celle-ci. La valeur au livres de chacun de ces postes se rapprochent de leur juste valeur car leur échéance respective est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs, par conséquent le risque de crédit est faible.

Au 31 décembre 1996, la juste valeur de l'emprunt bancaire est estimée à 2 479 146 \$ (la valeur aux livres est de 2 370 125 \$). L'estimé est basé sur l'actualisation des versements futurs en capital au taux d'intérêt consenti pour des emprunts similaires. Au 31 décembre 1995, la juste valeur de l'emprunt bancaire se rapprochait de sa valeur aux livres.

4. Crédits parlementaires

En vertu de la nouvelle politique maritime nationale, l'Administration n'a plus recours aux crédits parlementaires à compter du présent exercice. Par conséquent, le ministre des finances a autorisé l'Administration à recourir à des avances bancaires pour un montant n'excédant pas 3 millions de dollars. Ces avances devront être converties en emprunt à long terme au cours de l'exercice 1997.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

5. Immobilisations

| | 1996 | | | 1995 | | |
|------------------------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains | 9 300 | | 9 300 | 9 300 | | 9 300 |
| Bâtiments | 57 572 | 29 814 | 27 758 | 57 572 | 28 017 | 29 555 |
| Bateaux-pilotes | 3 757 882 | 1 477 793 | 2 280 089 | 3 350 005 | 1 346 149 | 2 003 856 |
| Mobilier et agencements | 150 589 | 107 137 | 43 452 | 149 263 | 97 504 | 51 759 |
| Matériel de communication | 161 037 | 100 724 | 60 313 | 157 882 | 92 770 | 65 112 |
| Matériel informatique | 219 255 | 161 784 | 57 471 | 173 443 | 127 563 | 45 880 |
| Installations d'embarquement | 303 344 | 204 003 | 99 341 | 303 344 | 195 715 | 107 629 |
| Améliorations à un quai | 1 090 318 | 247 922 | 842 396 | 1 090 318 | 183 123 | 907 195 |
| | <u>5 749 297</u> | <u>2 329 177</u> | <u>3 420 120</u> | <u>5 291 127</u> | <u>2 070 841</u> | <u>3 220 286</u> |

L'amortissement pour l'exercice est de 318 008 \$ (162 979 \$ en 1995).

6. Emprunt bancaire

Au cours de l'exercice 1995, l'Administration avait eu recours à un crédit à déboursement progressif à taux variable portant intérêt au taux de base canadien du prêteur pour financer l'acquisition d'un bateau-pilote. Au 31 décembre 1995, l'Administration avait utilisé ce crédit pour 1 770 140 \$. Au cours de l'exercice 1996, l'Administration a continué d'utiliser ce crédit qu'elle a par la suite converti en emprunt à long terme. Les termes et conditions de cet emprunt ont été approuvés par le ministre des finances en date du 23 juillet 1996. L'emprunt vient à échéance en août 2001 et porte intérêt au taux de 7,23 %. Les remboursements en capital sont calculés sur une base d'amortissement de 15 ans.

Les versements sur le capital de l'emprunt exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

| | \$ |
|--------------------------------|------------------|
| 1997 | 94 090 |
| 1998 | 101 114 |
| 1999 | 108 672 |
| 2000 | 116 771 |
| 2001 | 1 949 478 |
| | <u>2 370 125</u> |
| Échéance à moins d'un an | 94 090 |
| | <u>2 276 035</u> |

7. Engagements

Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation pour la location de locaux sont les suivants :

| | \$ |
|-----------------|------------------|
| 1997 | 148 436 |
| 1998 | 148 436 |
| 1999 | 174 713 |
| 2000 | 179 979 |
| 2001 | 179 979 |
| 2002-2004 | 389 953 |
| | <u>1 221 496</u> |

8. Opérations entre apparentés

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction de l'Administration est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans ces états financiers de même que de l'information connexe contenue dans le rapport annuel. La direction a mis en place un système de contrôle interne afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des actifs.

Le conseil d'administration de l'Administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives à la communication de l'information financière et au contrôle interne. Le conseil exerce ses responsabilités par l'entremise d'un comité de vérification qui se réunit régulièrement avec la direction.

Le vérificateur indépendant, le vérificateur général du Canada, est responsable de la vérification des opérations et des états financiers de l'Administration et de la production du rapport y afférent.

le président,
D. B. McLellan

le contrôleur,
B. D. Chadwick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage du Pacifique au 31 décembre 1996 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 31 janvier 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|-------|-------|--|-------|-------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements à court terme | | | Créditeurs et charges à payer | | |
| (note 3) | 1 135 | 2 027 | (note 3) | 2 821 | 2 770 |
| Débiteurs (note 3) | 3 025 | 2 606 | À long terme | | |
| Frais payés d'avance | 87 | 178 | Indemnités de cessation d'emploi à payer | 656 | 642 |
| | 4 247 | 4 811 | | 3 477 | 3 412 |
| À long terme | | | | | |
| Placements à long terme (note 4) | 936 | | AVOIR DU CANADA | | |
| Immobilisations (note 5) | 642 | 769 | Capital d'apport | 806 | 806 |
| | 1 578 | 769 | Bénéfices non répartis | 1 542 | 1 362 |
| | | | | 2 348 | 2 168 |
| | 5 825 | 5 580 | | 5 825 | 5 580 |

Approuvé par l'Administration :

le président,
D. B. McLELLAN

un membre,
K. B. HALLAT

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|---------------|---------------|
| Revenus | | |
| Droits de pilotage | 35 967 | 34 029 |
| Intérêts et autres revenus | 72 | 192 |
| | <u>36 039</u> | <u>34 221</u> |
| Dépenses | | |
| Honoraires des pilotes à contrat | 24 916 | 24 263 |
| Coûts d'exploitation des bateaux-pilotes | 3 812 | 3 872 |
| Transport et déplacements | 3 605 | 3 594 |
| Salaires et avantages sociaux du personnel | 1 658 | 1 661 |
| Salaires et avantages sociaux des pilotes | 951 | 949 |
| Services professionnels et spéciaux | 213 | 287 |
| Location | 204 | 209 |
| Amortissement | 185 | 158 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 128 | 122 |
| Communications | 97 | 93 |
| Services informatiques | 69 | 134 |
| Réparations et entretien | 21 | 21 |
| | <u>35 859</u> | <u>35 363</u> |
| Revenu net (perte nette) pour l'exercice | 180 | (1 142) |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------|--------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Revenu net (perte nette) pour l'exercice | 180 | (1 142) |
| Éléments sans effet sur l'encaisse | | |
| Amortissement | 185 | 158 |
| Indemnités de cessation d'emploi | 14 | 64 |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations | 4 | |
| Variation des éléments d'exploitation hors caisse du fonds de roulement | (277) | 998 |
| | <u>106</u> | <u>78</u> |
| Encaisse produite par les activités d'exploitation | | |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (62) | (107) |
| Augmentation de placement à long terme | (936) | |
| | <u>(998)</u> | <u>(107)</u> |
| Diminution de l'encaisse | (892) | (29) |
| Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice | 2 027 | 2 056 |
| | <u>1 135</u> | <u>2 027</u> |
| Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice | | |

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------|------------|
| Affectés | | |
| Solde au début et à la fin de l'exercice | 500 | 500 |
| Non affectés | | |
| Solde au début de l'exercice | 862 | 2 004 |
| Revenu net (perte nette) pour l'exercice | 180 | (1 142) |
| | <u>1 042</u> | <u>862</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 542 | 1 362 |

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE—Fin

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1996

1. Pouvoir et objectifs

L'Administration de pilotage du Pacifique a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans des eaux canadiennes désignées. De plus, la Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables et, que avec d'autres sources, il doivent permettre à l'Administration d'assurer son autonomie financière.

Les services de pilotage sur le fleuve Fraser sont assurés par des pilotes à l'emploi de l'Administration; dans d'autres régions côtières, un contrat est passé avec une société locale de pilotes brevetés pour assurer ces services.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est assujettie à aucun impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et il est fondé sur la durée de vie utile estimative suivante des éléments d'actif :

| | |
|---------------------------------|--------|
| Bâtiments | 20 ans |
| Bateaux-pilotes | 25 ans |
| Matériel—Communication et autre | 10 ans |
| —Informatique | 3 ans |
| Améliorations locatives | 15 ans |

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit aux indemnités de cessation d'emploi prévues par les conventions collectives et les conditions de travail. Le passif lié à ces versements est estimé et comptabilisé dès que les indemnités sont constituées par les employés.

Capital d'apport

Les sommes qui représentent les valeurs attribuées aux immobilisations transférées du Canada en 1972 et le coût de tous les biens et matériel financés à même les crédits parlementaires sont constatés comme capital d'apport.

Bénéfices non répartis affectés

Des sommes sont affectées de temps à autre par l'Administration pour pourvoir aux frais extraordinaires qu'exigent le renouvellement ou l'acquisition d'immobilisations et aux éventualités.

Régime de pensions de retraite

Tous les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. L'employé et l'Administration sont tenus de cotiser au Régime. Ces contributions représentent l'obligation totale de l'Administration et elles sont portées aux comptes de l'exercice.

3. Instruments financiers

L'Administration place tous ses fonds à court terme dans un compte de dépôt à un jour du marché monétaire avec une banque privilégiée canadienne (rendement 1 à 2 %).

Puisque les débiteurs, les créiteurs et les charges à payer sont, de par leur nature, des éléments à court terme, leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

Comme les débiteurs ne sont pas concentrés en un client particulier, il n'y a donc pas de risque de crédit important.

4. Placement à long terme

L'Administration fait des placements uniquement dans des titres garantis par l'État. Au 31 décembre 1996, son portefeuille était composé d'une obligation de la Société pour l'expansion des exportations de 936 000 \$ (rendement de 3,71 %) dont l'échéance est le 25 mars 1998. La juste valeur du placement au 31 décembre 1996 correspond approximativement à la valeur comptable nette.

5. Immobilisations

| | 1996 | | 1995 | |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------|------------|------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Net | Net |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Bâtiments | 110 | 60 | 50 | 53 |
| Bateaux-pilotes | 1 306 | 1 080 | 226 | 266 |
| Matériel | | | | |
| —Communication et autre | 650 | 335 | 315 | 356 |
| —Informatique | 486 | 462 | 24 | 64 |
| Améliorations locatives | 81 | 54 | 27 | 30 |
| | <u>2 633</u> | <u>1 991</u> | <u>642</u> | <u>769</u> |

6. Engagements

L'Administration a un contrat de location-exploitation à long terme se chiffrant à 260 280 \$ pour des locaux à bureau jusqu'au 31 décembre 1999, dont le loyer annuel de base est de 86 760 \$. Le contrat prévoit aussi le partage au pro rata des coûts annuels d'exploitation qui sont estimés à 35 000 \$ pour l'exercice 1997.

L'Administration a conclu un contrat de location-exploitation pour les services d'un bateau-pilote avec équipage jusqu'au 31 décembre 1998. Pour 1997, la location sera de 375 381 \$. Le loyer pour 1998 n'a pas encore été déterminé.

L'Administration s'est engagée auprès de la BC Coast Pilots Ltd. à verser 125 000 \$ par exercice pour les frais de formation des pilotes, pendant la durée du contrat de cinq ans entre les deux parties, à compter du 1^{er} janvier 1997.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque de développement du Canada ont été dressés et présentés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel respecte le contenu des états financiers.

La direction est responsable de la justesse, de l'objectivité et de la qualité des états financiers ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne destiné à donner l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les biens de la Banque sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Le système de contrôle interne est complété par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Banque effectuée par le personnel de la vérification interne et celui de l'inspection. De plus, le vice-président, Vérification et inspection et les vérificateurs externes ont plein et libre accès au comité de vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification dont les membres sont des administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque, d'examiner et d'approuver les états financiers annuels vérifiés.

Les vérificateurs externes de la Banque, Raymond, Chabot, Martin, Paré, société en nom collectif, comptables agréés, et le vérificateur général du Canada ont vérifié les états financiers de la Banque et leur rapport indique l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers.

le président et chef de la direction,
François Beaudoin

le vice-président, Finance
et chef des finances,
Alan B. Marquis

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Nous avons vérifié le bilan de la Banque de développement du Canada au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir de l'actionnaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Banque dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de développement du Canada* et aux règlements administratifs de la Banque.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
société en nom collectif
comptables agréés

Montréal, Canada
le 23 mai 1997

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | 1997 | 1996 |
|---|-----------|-----------|--|-----------|-----------|
| Encaisse et placements à court terme (note 3) | 426 946 | 227 547 | Créditeurs et charges à payer | 30 316 | 30 357 |
| Valeurs mobilières (note 4) | 117 475 | 164 452 | Intérêts courus sur emprunts | 77 090 | 43 764 |
| | 544 421 | 391 999 | | 107 406 | 74 121 |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables (notes 5 et 7) | 3 386 356 | 3 111 361 | Emprunts (note 9) | | |
| Placements de capital de risque, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 7) | 41 444 | 31 836 | Billets à court terme | 1 206 631 | 1 098 190 |
| | 3 427 800 | 3 143 197 | Billets à long terme | 2 164 339 | 1 946 965 |
| Immobilisations, déduction faite de l'amortis- sement cumulé | 19 033 | 15 109 | | 3 370 970 | 3 045 155 |
| Autres éléments d'actif (note 8) | 38 551 | 22 409 | Autres éléments de passif | 83 835 | 83 110 |
| | 57 584 | 37 518 | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| Total de l'actif | 4 029 805 | 3 572 714 | Capital-actions (note 10) | 403 400 | 353 400 |
| | | | Bénéfices non répartis | 64 194 | 16 928 |
| | | | Total du passif et de l'avoir de l'actionnaire | 4 029 805 | 3 572 714 |

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Approuvé par le conseil :

administrateur,
PETER G. JOLLYMORE

administrateur,
FRANÇOIS BEAUDOIN

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|---------|---------|
| Services financiers | | |
| Division des prêts | | |
| Revenu d'intérêts | 326 508 | 338 378 |
| Frais d'intérêts (note 11) | 134 637 | 178 799 |
| Revenu net d'intérêts | 191 871 | 159 579 |
| Provision pour créances irrécouvrables (note 7) | 39 041 | 23 128 |
| Revenu net d'intérêts après provision pour créances irrécouvrables | 152 830 | 136 451 |
| Frais d'exploitation et d'administration (note 12) | 104 406 | 115 119 |
| Bénéfice provenant de la division des prêts .. | 48 424 | 21 332 |
| Division du capital de risque | | |
| Revenu de placements | 16 385 | 19 097 |
| Provision pour pertes sur placements (note 7) | 2 393 | 4 898 |
| Revenu net de placements après provision pour pertes | 13 992 | 14 199 |
| Frais d'exploitation et d'administration (note 12) | 4 044 | 3 954 |
| Bénéfice provenant de la division du capital de risque | 9 948 | 10 245 |
| Bénéfice provenant des services financiers | 58 372 | 31 577 |
| Services de gestion-conseil | | |
| Revenu provenant des activités | 19 758 | 19 125 |
| Frais d'exploitation et d'administration (note 12) | 34 410 | 33 227 |
| Frais nets d'exploitation et d'administration ... | 14 652 | 14 102 |
| Crédit parlementaire (note 13) | 6 948 | 14 078 |
| Perte provenant des services de gestion-conseil | (7 704) | (24) |
| Bénéfice net | 50 668 | 31 553 |

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ÉTAT DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|---------|-----------|
| Actions privilégiées (note 10) | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 50 000 | |
| Émissions d'actions privilégiées | 50 000 | 50 000 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 100 000 | 50 000 |
| Actions ordinaires (note 10) | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 303 400 | |
| Émises à la conversion du capital versé | | 590 000 |
| Actions annulées et réduction correspondante du capital versé | | (286 600) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 303 400 | 303 400 |
| Total du capital-actions | 403 400 | 353 400 |
| Bénéfices non répartis (déficit) | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 16 928 | (301 225) |
| Bénéfice net | 50 668 | 31 553 |
| Élimination du déficit au moyen d'une réduction du capital (note 10) | | 286 600 |
| Dividende sur les actions privilégiées | (3 402) | |
| Solde à la clôture de l'exercice | 64 194 | 16 928 |
| Total de l'avoir de l'actionnaire | 467 594 | 370 328 |

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|-----------|-----------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 50 668 | 31 553 |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse | | |
| Provision pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque | 41 434 | 28 026 |
| Amortissement des immobilisations | 4 434 | 3 440 |
| Variation des intérêts à recevoir sur les prêts .. | (368) | (279) |
| Variation des intérêts courus sur les emprunts .. | 33 326 | (3 991) |
| Variation nette des autres éléments d'actif et de passif | (15 458) | 42 939 |
| | 114 036 | 101 688 |
| Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement | | |
| Décaissements sur prêts et placements | (923 765) | (863 235) |
| Remboursements sur prêts et placements | 598 096 | 520 160 |
| Acquisition nette d'immobilisations | (8 358) | (12 540) |
| | (334 027) | (355 615) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | |
| Émission de billets à long terme | 897 408 | 1 011 863 |
| Remboursement de billets à long terme | (680 034) | (434 674) |
| Variation nette des billets à court terme | 108 441 | (254 871) |
| Variation nette des valeurs mobilières | 46 977 | (164 452) |
| Produit de l'émission d'actions privilégiées .. | 50 000 | 50 000 |
| Dividende déclaré | (3 402) | |
| | 419 390 | 207 866 |
| Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des placements à court terme | 199 399 | (46 061) |
| À l'ouverture de l'exercice | 227 547 | 273 608 |
| À la clôture de l'exercice | 426 946 | 227 547 |

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1997

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Loi constitutive, objectifs et fonctionnement de la Société

La Banque de développement du Canada (BDC) est une société d'État créée par une loi du Parlement le 20 décembre 1974 sous la dénomination de Banque fédérale de développement, laquelle a été maintenue sous sa nouvelle dénomination par une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La Banque appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les objectifs de la Banque sont de promouvoir et de faciliter l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada, surtout les petites et moyennes entreprises, en mettant à leur disposition un large éventail de services financiers et de services de gestion adaptés de manière à répondre aux besoins actuels de ces entreprises et à obtenir un rendement du capital investi approprié, lequel sert à élargir le portefeuille de prêts.

La *Loi sur la Banque de développement du Canada* a élargi et accru le mandat de la Banque, lui permettant ainsi de répondre de façon encore plus efficace aux besoins des petites et moyennes entreprises canadiennes. La Banque propose aux entreprises canadiennes des services complémentaires à ceux offerts par les institutions financières commerciales, soit des services financiers, du capital de risque et des services de gestion-conseil (consultation et mentorat).

Pour financer ces objectifs, la Banque émet des titres d'emprunt qui reposent sur la complète bonne foi et le crédit du Canada. La *Loi sur la Banque de développement du Canada* permet également à la Banque d'émettre des instruments hybrides de capital grâce auxquels elle peut répondre aux besoins de capitaux croissants des petites et moyennes entreprises canadiennes. Sa Majesté ne pourrait être tenue du paiement des montants dus aux termes de tels instruments de capital.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

Placements à court terme et valeurs mobilières

Les placements à court terme et les valeurs mobilières sont comptabilisés au coût rajusté de l'amortissement des primes ou des escomptes jusqu'à l'échéance, ou à la valeur marchande si celle-ci est considérablement moindre. Les revenus d'intérêts et les gains ou les pertes à l'aliénation sont déduits des frais d'intérêts.

Prêts et provision cumulée pour créances irrécouvrables

Les prêts sont comptabilisés à leur montant en principal, incluant les intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

La provision cumulée pour créances irrécouvrables est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille de la Banque. La provision cumulée pour créances irrécouvrables est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations, déduction faite des recouvrements.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

Un prêt est considéré douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt est jugé douteux, la valeur comptable de celui-ci est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Lorsque le montant des flux de trésoreries ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, la valeur de réalisation estimative est mesurée à la juste valeur de tout bien donnée en garantie, déduction faite des coûts de réalisation prévus. Le montant constaté initialement au titre d'un prêt douteux, ainsi que tout changement subséquent, est imputé à la provision pour créances irrécouvrables à titre d'ajustement à la provision spécifique pour les prêts douteux.

Outre les provisions spécifiques pour les prêts douteux, la Banque constitue une provision de groupe afin de couvrir la moins-value inhérente au portefeuille de prêts, dont l'ampleur est estimée en se fondant sur les pertes passées et la conjoncture économique du moment.

Placements de capital de risque et provision cumulée pour pertes

Les placements de capital de risque sont comptabilisés au coût, déduction faite de la provision cumulée pour pertes. La provision cumulée pour pertes est établie d'après un examen de chacun des placements par la direction.

Comptabilisation du revenu

Le revenu d'intérêts sur prêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne les prêts qui sont jugés douteux. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation des intérêts cesse.

Tout paiement d'intérêt sur un prêt douteux est appliqué à la valeur comptable du prêt, à moins que celui-ci ne soit entièrement garanti et ne nécessite pas de provision spécifique, auquel cas le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dans le cas des prêts douteux mesurés en fonction des flux de trésorerie futurs prévus, comme il est expliqué au paragraphe intitulé Prêts et provision cumulée pour créances irrécouvrables, l'augmentation de la valeur actualisée attribuable au passage du temps est présentée à titre de revenu d'intérêts.

Les dividendes, les intérêts et les gains en capital sur les placements de capital de risque sont comptabilisés à titre de revenu au moment de l'encaissement.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative maximale selon la méthode de l'amortissement linéaire :

| | |
|-------------------------|---|
| Matériel informatique | 3 ans |
| Mobilier et agencements | 5 ans |
| Améliorations locatives | sur la durée du bail (maximum de 15 ans) |

Primes, escomptes et frais d'émission de titres d'emprunt

Les primes, les escomptes et les frais relatifs à l'émission de titres d'emprunt sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de chaque émission et imputés aux frais d'intérêts.

Conversion des devises

Les billets à payer en devises et les intérêts sur ceux-ci sont entièrement couverts par des contrats de change à terme, des contrats d'option sur devises ou des contrats de swap de devises et ils sont convertis en dollars canadiens aux taux prévus à ces contrats. La différence entre le montant de capital payable à l'échéance et le produit de l'émission est considérée comme un élément des coûts de financement, et est donc portée par voie d'amortissement aux frais d'intérêts selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'obligation. La fraction non amortie est comptabilisée au poste « Autres éléments d'actif ».

Instruments financiers dérivés

La Banque détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de change découlant des positions figurant au bilan. Ces instruments financiers sont utilisés en tant que couverture à seule fin d'apparier ses éléments d'actif et de passif. Ces instruments dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et inscrits à titre d'ajustements aux frais d'intérêts reliés à la position couverte.

Les primes payées ou reçues à l'égard des instruments financiers dérivés sont reportées et portées par voie d'amortissement aux frais d'intérêts sur la durée des contrats d'instruments dérivés.

Régime de retraite

La Banque offre un régime de retraite contributif à prestations déterminées aux employés admissibles. Des évaluations périodiques sont faites par des actuaires indépendants afin d'établir la valeur actualisée des prestations de retraite constituées. Les coûts du régime, qui sont inclus dans les traitements et avantages sociaux, correspondent à la somme des éléments suivants : le coût des prestations de retraite pour les services courants et l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, des gains ou pertes du régime et des redressements découlant des modifications au régime ou aux hypothèses le concernant.

Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite offerts aux retraités admissibles sous forme d'assurance-vie et d'assurance-maladie sont comptabilisés au poste « Autres éléments de passif » selon la méthode de la comptabilité d'exercice en se fondant sur des évaluations actuarielles.

Avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Les employés ont droit à certains avantages postérieurs à l'emploi qui sont fonction de leur salaire au moment de leur départ et qui sont comptabilisés au poste « Autres éléments de passif » selon la méthode de la comptabilité d'exercice en se fondant sur des évaluations actuarielles.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

Norme comptable récemment émise

La Banque a adopté, pour l'exercice terminé le 31 mars 1997, les règles de l'Institut Canadien des Comptables Agréés énoncées au chapitre 3860 du manuel, intitulé « Instruments financiers - Informations à fournir et présentation », qui prescrit les règles de présentation pour les instruments financiers constatés et non constatés et précise quelles sont les informations financières à fournir à leur égard. Ces règles ont été appliquées de façon rétroactive et n'ont aucune incidence sur l'état des résultats.

3. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme comprennent les soldes des comptes bancaires, déduction faite des chèques non compensés, et les dépôts bancaires à court terme échéant à moins de 90 jours.

4. Valeurs mobilières

| | Durée jusqu'à l'échéance | | | 1997 Total | 1996 Total |
|------------------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------|
| | À l'intérieur d'un an | De 1 à 3 ans | De 3 à 5 ans | | |
| Titres émis ou garantis par : | | | | | |
| Canada | | | | | |
| Valeur comptable | 14 699 | 10 280 | 17 057 | 42 036 | 42 944 |
| Rendement (%) | 5,93 | 6,05 | 6,72 | 6,28 | 6,52 |
| Juste valeur | 14 747 | 10 479 | 17 565 | 42 791 | 42 532 |
| Provinces | | | | | |
| Valeur comptable | 38 660 | 26 754 | | 65 414 | 95 425 |
| Rendement (%) | 6,77 | 4,65 | | 5,90 | 7,16 |
| Juste valeur | 39 212 | 28 709 | | 67 921 | 94 529 |
| Autres | | | | | |
| Valeur comptable | 5 024 | 5 001 | | 10 025 | 26 083 |
| Rendement (%) | 7,36 | 7,60 | | 7,48 | 7,43 |
| Juste valeur | 5 113 | 5 172 | | 10 285 | 26 307 |
| Total | | | | | |
| Valeur comptable | 58 383 | 42 035 | 17 057 | 117 475 | 164 452 |
| Rendement (%) | 6,61 | 5,34 | 6,72 | 6,17 | 7,04 |
| Juste valeur | 59 072 | 44 360 | 17 565 | 120 997 | 163 368 |
| Contrats de swap | | | | | |
| Montant nominal de référence | 53 132 | 45 274 | 16 940 | 115 346 | 143 927 |

Tous les titres détenus au 31 mars portent intérêt à taux fixes et ont été émis au Canada. Les rendements sont fondés sur les valeurs comptables et sur les taux d'intérêt contractuels redressés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le classement des durées à l'échéance est établi selon l'échéance contractuelle du titre. La juste valeur est établie en se fondant sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et pourrait ne pas être réalisée à la vente des titres. Si les taux pratiqués sur le marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées à partir des cours du marché de titres essentiellement identiques. Le risque de marché lié aux titres susmentionnés est couvert par des contrats de swap de taux d'intérêt.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

5. Prêts

Le tableau ci-dessous résume les dates de révision ou d'échéance, en prenant les dates les plus proches, ainsi que les taux d'intérêt effectifs des prêts en cours au 31 mars. Les taux d'intérêt effectifs sont calculés selon une moyenne pondérée.

| | 1997 | | 1996 | |
|---|-----------|-------|-----------|-------|
| | \$ | % | \$ | % |
| Rentables-flottant | 1 648 756 | 7,39 | 1 376 563 | 9,29 |
| Rentables-fixe | | | | |
| Moins d'un an | 634 771 | 9,22 | 546 900 | 10,31 |
| De 1 à 2 ans | 376 748 | 9,71 | 387 642 | 10,25 |
| De 2 à 3 ans | 197 546 | 10,07 | 335 547 | 10,00 |
| De 3 à 4 ans | 264 325 | 10,33 | 138 640 | 10,76 |
| De 4 à 5 ans | 163 947 | 9,89 | 235 351 | 10,53 |
| Plus de 5 ans | 92 617 | 10,11 | 71 250 | 11,13 |
| Rentables | 3 378 710 | | 3 091 893 | |
| Douteux | 232 123 | | 237 433 | |
| Total des prêts | 3 610 833 | | 3 329 326 | |
| Provision cumulée pour créances irrécouvrables | | | | |
| Groupe/rentables | (135 754) | | (134 117) | |
| Douteux | (88 723) | | (83 848) | |
| | (224 477) | | (217 965) | |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables | 3 386 356 | | 3 111 361 | |

Les concentrations, par province et territoire, du total des prêts en cours au 31 mars sont illustrées dans le tableau ci-dessous. La Banque est d'avis qu'elle n'a aucune concentration significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients.

| Répartition géographique | 1997 | | 1996 | |
|---------------------------|-----------|-------|-----------|-------|
| | \$ | % | \$ | % |
| Terre-Neuve | 109 130 | 3,0 | 96 347 | 2,9 |
| Île-du-Prince-Édouard | 30 818 | 0,9 | 26 890 | 0,8 |
| Nouvelle-Écosse | 82 820 | 2,3 | 74 967 | 2,3 |
| Nouveau-Brunswick | 130 772 | 3,6 | 123 141 | 3,7 |
| Québec | 1 343 169 | 37,2 | 1 213 719 | 36,4 |
| Ontario | 884 281 | 24,5 | 778 189 | 23,3 |
| Manitoba | 86 468 | 2,4 | 85 520 | 2,6 |
| Saskatchewan | 88 323 | 2,5 | 79 712 | 2,4 |
| Alberta | 224 420 | 6,2 | 209 378 | 6,3 |
| Colombie-Britannique | 571 047 | 15,8 | 583 462 | 17,5 |
| Yukon | 29 409 | 0,8 | 28 856 | 0,9 |
| Territoires du Nord-Ouest | 30 176 | 0,8 | 29 145 | 0,9 |
| Total des prêts en cours | 3 610 833 | 100,0 | 3 329 326 | 100,0 |

6. Placements de capital de risque

La Banque détient un portefeuille de placements de capital de risque orienté vers les sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Les concentrations de placements de capital de risque sont indiquées ci-dessous. La Banque est d'avis qu'elle n'a aucune concentration significative dans un secteur d'activité donné ou pour un même client.

| Secteur d'activité | 1997 | 1996 |
|--|----------|----------|
| Informatique | 13 569 | 10 122 |
| Communications | 2 270 | 2 020 |
| Électronique | 7 643 | 6 982 |
| Biotechnologie/ médecine/soins de la santé | 10 415 | 4 075 |
| Industrie | 5 061 | 4 048 |
| Consommation et domaines connexes | 3 489 | 4 039 |
| Autres | 12 489 | 13 177 |
| | 54 936 | 44 463 |
| Provision cumulée pour pertes sur placements | (13 492) | (12 627) |
| Placements de capital de risques, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur placements | 41 444 | 31 836 |

Les placements sont en général détenus pendant 4 à 7 ans. La Banque se départit de ses placements par l'inscription en bourse des actions des sociétés émettrices ou par la vente des actions à d'autres actionnaires ou à des tiers. Les rendements des placements varient d'une année à l'autre en raison des dividendes et des revenus d'intérêts reçus et des dessaisissements effectués. Le tableau ci-dessous indique le portefeuille de placements de capital de risque selon le genre de placement.

| | 1997 | 1996 |
|---|----------|----------|
| Actions ordinaires | 31 907 | 27 108 |
| Actions privilégiées | 12 718 | 8 102 |
| Débutures | 10 311 | 9 253 |
| | 54 936 | 44 463 |
| Provision cumulée pour pertes sur placements | (13 492) | (12 627) |
| Placements de capital de risque, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur placements | 41 444 | 31 836 |

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

7. Provision cumulée pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque

Le tableau ci-dessous résume l'évolution de la provision cumulée pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque au 31 mars.

| | 1997 | | | 1996 | | |
|--|----------|---------------------------------|----------|----------|---------------------------------|----------|
| | Prêts | Placements de capital de risque | Total | Prêts | Placements de capital de risque | Total |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 217 965 | 12 627 | 230 592 | 223 551 | 9 220 | 232 771 |
| Radiations | (34 783) | (1 529) | (36 312) | (30 984) | (1 504) | (32 488) |
| Recouvrements | 2 254 | 1 | 2 255 | 2 270 | 13 | 2 283 |
| | 185 436 | 11 099 | 196 535 | 194 837 | 7 729 | 202 566 |
| Provision pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque | 39 041 | 2 393 | 41 434 | 23 128 | 4 898 | 28 026 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 224 477 | 13 492 | 237 969 | 217 965 | 12 627 | 230 592 |

8. Autres éléments d'actif

| | 1997 | 1996 |
|---|--------|--------|
| Intérêts courus à recevoir sur les valeurs mobilières et les contrats de swap | 28 607 | 12 477 |
| Frais d'émission non amortis sur billets à long terme | 2 048 | 1 750 |
| Autres | 7 896 | 8 182 |
| | 38 551 | 22 409 |

9. Emprunts

La Banque émet des titres d'emprunt sur les marchés des capitaux mondiaux afin de financer son portefeuille de prêts. Le tableau ci-dessous indique les billets en dollars canadiens et les billets en devises, entièrement couverts et convertis en dollars canadiens.

| Date d'échéance | Taux effectif | Devises | Montant nominal | 1997 | 1996 |
|---------------------------------------|---------------|---|--|-----------|-----------|
| | % | | | \$ | \$ |
| Billets à court terme | | | | | |
| 1997 | 4,95-5,58 | Francs suisses Deutsche marks Dollars US Dollars CAN | 49 000 265 000 237 000 456 094 | | 1 098 190 |
| 1998 | 2,51-4,53 | Francs suisses Deutsche marks Dollars US Livres sterling Dollars HKG Baht Thaïlandais Dollars CAN | 75 000 64 500 292 300 10 000 25 000 40 000 655 574 | | |
| | | | | 1 206 631 | |
| Total des billets à court terme | | | | 1 206 631 | 1 098 190 |

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—*Suite*Emprunts—*Suite*

| Date d'échéance | Taux nominal | Taux effectif * | Devise | Capital | 1997 | 1996 |
|---|--------------|----------------------|---|---|-----------|-----------|
| | % | % | | \$ | \$ | \$ |
| Billets à long terme | | | | | | |
| <i>À l'intérieur d'un an</i> | | | | | | |
| 1997 | | 4,63-8,42 | Yens Dollars US Florins néerlandais Dollars CAN | 22 920 000 71 375 25 000 273 500 | | 662 741 |
| 1998 | | 2,77-6,00 | Dollars US Dollars CAN | 182 673 420 000 | 669 036 | 489 058 |
| <i>Plus d'un an</i> | | | | | | |
| 15 mai 1998 | Coupon zéro | 4,92 | | | | 5 000 |
| 19 juin 1998 | 7,45 | 2,83 ⁽¹⁾ | | | 16 500 | |
| 30 juin 1998 | 4,15 | 3,11 | Yens | 1 690 000 | 20 517 | 20 517 |
| 25 juillet 1998 | 7,00 | 2,90 ⁽²⁾ | | | 26 000 | |
| 29 juillet 1998 | 6,00 | 9,27 ⁽³⁾ | Yens | 1 100 023 | 18 717 | 26 905 |
| 27 août 1998 | 4,50 | 2,86 ⁽⁴⁾ | | | 140 000 | |
| 6 octobre 1998 | 7,00 | 7,00 | | | 125 000 | 125 000 |
| 15 octobre 1998 | Coupon zéro | 2,79 ⁽⁵⁾ | Dollars US | 35 000 | 46 830 | 46 830 |
| 6 novembre 1998 | Coupon zéro | 2,80 ⁽⁶⁾ | | | 11 000 | |
| 25 novembre 1998 | 8,78 | 1,57 | | | 50 000 | 50 000 |
| 5 mars 1999 | Coupon zéro | 2,78 ⁽⁷⁾ | Dollars US | 10 000 | 13 680 | |
| 8 avril 1999 | Coupon zéro | 2,83 ⁽⁶⁾ | | | 10 000 | |
| 21 mai 1999 | 6,38 | 6,83 ⁽⁸⁾ | Dollars US | 100 000 | 136 650 | |
| 19 juillet 1999 | 6,65 | 5,02 ⁽⁶⁾ | | | 5 000 | |
| 16 mars 2000 | Coupon zéro | 2,79 ⁽⁶⁾ | | | 25 000 | |
| 25 septembre 2000 | 7,43 | 6,77 | | | 75 000 | 75 000 |
| 24 novembre 2000 | 6,89 | 2,90 ⁽⁹⁾ | Dollars US | 15 435 | 21 809 | 25 914 |
| 6 novembre 2001 | 13,99 | 3,61 ⁽¹⁰⁾ | Dollars US | 105 000 | 143 600 | |
| 24 juin 2002 | Coupon zéro | 3,03 ⁽⁶⁾ | | | 16 000 | |
| 8 juillet 2003 | Coupon zéro | 2,87 ⁽¹¹⁾ | | | 64 000 | |
| 27 juin 2005 | 8,00 | 2,98 ⁽¹¹⁾ | | | 20 000 | 20 000 |
| 15 août 2005 | Coupon zéro | 2,79 ⁽¹²⁾ | | | 25 000 | |
| 18 octobre 2005 | 8,52 | 3,04 ⁽¹³⁾ | | | 67 000 | 67 000 |
| 18 octobre 2005 | 8,33 | 4,63 ⁽¹³⁾ | | | 23 000 | 23 000 |
| 2 novembre 2005 | 6,75 | 4,77 ⁽¹⁴⁾ | | | 25 000 | 25 000 |
| 12 décembre 2005 | 7,73 | 4,74 ⁽¹⁵⁾ | | | 20 000 | 20 000 |
| 12 décembre 2005 | 7,76 | 2,99 ⁽¹⁵⁾ | | | 58 000 | 58 000 |
| 5 janvier 2006 | 8,26 | 3,71 ⁽¹⁶⁾ | | | 115 000 | 115 000 |
| 1 ^{er} mars 2006 | 7,55 | 5,53 ⁽¹⁷⁾ | | | 60 000 | 60 000 |
| 19 avril 2006 | 8,13 | 6,20 ⁽¹⁸⁾ | | | 25 000 | |
| 2 décembre 2006 | 6,40 | 2,88 ⁽¹⁹⁾ | | | 35 000 | |
| 18 mars 2008 | 8,35 | 2,90 ⁽²⁰⁾ | | | 32 000 | 32 000 |
| 17 juin 2008 | 7,10 | 2,79 | | | 25 000 | |
| Total des billets à long terme | | | | | 2 164 339 | 1 946 965 |
| Partie courante des billets à long terme | | | | | | |
| dont la date d'échéance est | | | | | | |
| de plus d'un an | | | | | 13 764 | 12 293 |

* Les taux effectifs des billets à long terme sont indiqués après avoir donné effet aux contrats de swap. Les renseignements relatifs aux dates de révision des contrats de swap de taux d'intérêt sont fournis à la note 15.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

- (1) L'intérêt est payable annuellement. À la date d'échéance initiale et à chaque date d'échéance prolongée subséquente à laquelle le billet est en circulation, la BDC peut, à son gré, prolonger d'un an la date d'échéance, à des taux prédéterminés, jusqu'à la date d'échéance suivante, et ce, jusqu'au 19 juin 2006.
- (2) L'intérêt est payable annuellement. À la date d'échéance initiale et à chaque date d'échéance prolongée subséquente à laquelle le billet est en circulation, la BDC peut, à son gré, prolonger d'un an la date d'échéance, à des taux prédéterminés, jusqu'à la date d'échéance suivante, et ce, jusqu'au 25 juillet 2005.
- (3) Le billet est assujéti, jusqu'à la date d'échéance, à des versements annuels de 599 992 903 de yens (6 529 dollars CAN) comprenant capital et intérêt. Le capital et l'intérêt additionnels dus à la contrepartie à l'accord de swap sont payables jusqu'à l'échéance en versements annuels combinés de 4 150 dollars CAN.
- (4) L'intérêt est payable deux fois l'an. Le montant du remboursement à l'échéance est fonction du taux de swap pour dix ans sur le yen.
- (5) L'intérêt est établi en fonction de la moyenne des taux de swap de deux ans pour six pays.
- (6) La BDC paiera la valeur nominale à l'échéance, plus un intérêt variable relié à la performance de l'indice S & P 500. Le porteur du billet peut choisir de toucher périodiquement l'intérêt variable avant la date d'échéance.
- (7) Le montant du remboursement à l'échéance est fonction de la performance du Commodity Index (Indice du prix des marchandises) de Goldman Sachs.
- (8) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou d'échéance. Tous les ans, à compter du 17 juillet 1997, la BDC a le choix de rembourser le billet avant échéance.
- (9) Le billet est assujéti, jusqu'à la date d'échéance, à des versements mensuels variables comprenant capital et intérêt.
- (10) La BDC paiera la valeur nominale à l'échéance, plus un intérêt variable relié à la performance de l'indice NIKKEI 225. Le porteur du billet peut choisir de toucher périodiquement l'intérêt variable avant la date d'échéance.
- (11) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date d'échéance. Tous les ans, à compter du 27 juin 1998, la Banque a le droit de rembourser le billet avant échéance.
- (12) La BDC paiera la valeur nominale à l'échéance, plus l'intérêt variable relié à la performance de l'indice S & P 500 et de l'indice TSE 35. Le porteur du billet peut choisir de toucher périodiquement l'intérêt variable avant la date d'échéance.
- (13) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou d'échéance. À compter du 20 octobre 1997, la BDC a le choix de rembourser les billets avant échéance.
- (14) Tous les ans, à compter du 2 novembre 1998, la BDC peut, à son gré, rembourser le billet à la date de chaque coupon, moyennant un taux prédéterminé.
- (15) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou à l'échéance. À compter du 12 décembre 2000, la BDC a le choix de rembourser le billet.
- (16) Le 5 janvier 1998, la BDC aura le droit d'appeler au remboursement du billet. L'intérêt est payable deux fois l'an.
- (17) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou à l'échéance. À compter du 2 mars 1998, la BDC a le choix de rembourser le billet.
- (18) L'intérêt est composé deux fois l'an, et payable à la date de rachat par anticipation ou à l'échéance. Deux fois l'an, à compter du 19 avril 1999, la BDC peut, à son gré, appeler au remboursement du billet à la date de chaque coupon.
- (19) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou à l'échéance. Tous les ans, à compter du 18 mars 1998, la BDC a le choix de rembourser le billet.
- (20) L'intérêt est payable annuellement. À compter du 17 juin 1998, la BDC peut, à son gré, rembourser intégralement le billet à la date de chaque coupon.

Le tableau qui précède comprend des billets à long terme payables d'une valeur de 1 939 339 \$ en 1997 et de 1 808 963 \$ en 1996, qui ont fait l'objet de contrats de swap de taux d'intérêt et d'options avec d'autres institutions financières. Ces emprunts servent à financer une partie du portefeuille de prêts à taux d'intérêt flottant de la Banque.

Au 31 mars, les versements sur les billets à long terme sont les suivants :

| | 1997 | 1996 |
|-----------|------------------|------------------|
| 1997..... | | 675 034 |
| 1998..... | 682 800 | 502 822 |
| 1999..... | 464 916 | 262 736 |
| 2000..... | 183 151 | 6 501 |
| 2001..... | 79 872 | 79 872 |
| 2002..... | 143 600 | |
| 2003..... | 16 000 | |
| 2004..... | 64 000 | |
| 2006..... | 413 000 | 388 000 |
| 2007..... | 60 000 | |
| 2008..... | 32 000 | 32 000 |
| 2009..... | 25 000 | |
| | <u>2 164 339</u> | <u>1 946 965</u> |

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

10. Capital-actions et limitations légales

Capital-actions

Autorisé :

- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale et sans droit de vote pouvant être émises en séries;
- Un nombre illimité d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 \$ (cent dollars) chacune.

| En circulation | 1997 | | 1996 | |
|---|------------------|---------|------------------|---------|
| | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant |
| Actions privilégiées catégorie A | | | | |
| —série 1 | 500 000 | 50 000 | 500 000 | 50 000 |
| —série 2 | 500 000 | 50 000 | | |
| | | 100 000 | | 50 000 |
| Actions ordinaires | 3 034 000 | 303 400 | 3 034 000 | 303 400 |
| Total du capital-actions en circulation | | | | |
| | | 403 400 | | 353 400 |

Les actions privilégiées catégorie A, série 1 sont assorties d'un dividende cumulatif, préférentiel et fixe au taux annuel de 6,805 %, à compter d'avril 1996 jusqu'au 31 mars 1999. Du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2002 et pour chaque période subséquente de trois ans, le taux sera rajusté à compter du début de la période, de sorte qu'il corresponde au taux d'intérêt débiteur pour trois ans du Trésor publié par le ministre des Finances pour le mois de mars précédant immédiatement la période, plus 3/8 de 1 %. Telles actions sont échangeables, au gré du porteur, avec l'approbation du ministre des Finances, contre des actions ordinaires entièrement libérées à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée catégorie A, série 1. Tous les dividendes accumulés ou déclarés et impayés à compter de la date d'échange sont payables par la Banque, au prorata, tout comme s'ils avaient été cumulés quotidiennement.

Les actions privilégiées catégorie A, série 2 sont assorties d'un dividende cumulatif, préférentiel et fixe au taux annuel de 5,215 %, à compter d'avril 1997 jusqu'au 31 mars 2000. Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2003 et pour chaque période subséquente de trois ans, le taux sera rajusté à compter du début de la période, de sorte qu'il corresponde au taux d'intérêt débiteur pour trois ans du Trésor publié par le ministre des Finances pour le mois de mars précédant immédiatement la période, plus 3/8 de 1 %. Telles actions sont échangeables, au gré du porteur, avec l'approbation du ministre des Finances, contre des actions ordinaires entièrement libérées à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée catégorie A, série 2. Tous les dividendes accumulés ou déclarés et impayés à compter de la date d'échange sont payables par la Banque, au prorata, tout comme s'ils avaient été cumulés quotidiennement.

Le 13 juillet 1995, le capital existant de 590 000 \$ versé par le Canada a été converti en 5 900 000 actions ordinaires de la Banque de développement du Canada sur la base d'une action ordinaire pour chaque tranche de 100 \$ (cent dollars) de capital versé par le Canada.

Le conseil d'administration, avec l'approbation du gouverneur en conseil, a autorisé l'annulation, en date du 31 mars 1996, de 2 866 000 de ces actions ordinaires et une réduction correspondante de 286 600 \$ du capital versé, éliminant ainsi un montant de 286 600 \$ de déficit accumulé.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1997, la Banque a émis 500 000 actions privilégiées catégorie A, série 2 en contrepartie d'une somme en espèces de 50 000 \$.

Limitations légales

La somme des emprunts contractés par la Banque et du passif éventuel constitué par les garanties qu'elle consent ne peut dépasser le produit des capitaux propres et du coefficient douze.

En outre, le total du capital versé, du surplus d'apport qui s'y rapporte et de tout produit considéré comme des capitaux propres ne peut à aucun moment dépasser 1,5 milliard de dollars.

11. Frais d'intérêts

| | 1997 | 1996 |
|---|----------|----------|
| Intérêt sur les emprunts | 154 731 | 200 696 |
| Revenu provenant de valeurs mobilières et de placements à court terme | (20 094) | (21 897) |
| | 134 637 | 178 799 |

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—*Suite*

12. Frais d'exploitation et d'administration

| | 1997 | | 1996 | | Services de gestion- conseil | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------|
| | Services financiers | | Services financiers | | | |
| | Division des prêts | Division du capital de risque | Division des prêts | Division du capital de risque | | |
| Traitements et avantages sociaux | 50 119 | 2 223 | 22 104 | 50 592 | 2 020 | 20 547 |
| Locaux et équipements | 14 516 | 418 | 3 093 | 13 035 | 492 | 3 191 |
| Autres frais | 39 771 | 1 403 | 9 213 | 31 201 | 1 442 | 9 139 |
| Charge liée à la réorganisation | | | | 20 291 | | 350 |
| | 104 406 | 4 044 | 34 410 | 115 119 | 3 954 | 33 227 |

13. Crédit parlementaire

Au cours de la période de six mois allant d'avril à septembre 1996, la Banque a reçu des crédits parlementaires totalisant 6 948 \$. En septembre 1996, la Banque a pris la décision d'autofinancier entièrement les activités de la division des Services de gestion-conseil, ce qui a donné lieu à une perte nette de 7 704 \$ pour l'exercice. En conséquence, la BDC ne reçoit plus de crédits de la part du gouvernement depuis septembre 1996.

14. Juste valeur des instruments financiers

Les montants indiqués ci-dessous représentent les justes valeurs des instruments financiers figurant au bilan et des instruments financiers hors bilan détenus ou émis par la Banque. Ces valeurs sont obtenues en appliquant les méthodes d'évaluation et les hypothèses dont il est question plus loin. Les justes valeurs estimatives représentent les contreparties approximatives sur lesquelles des parties agissant en toute liberté pourraient s'entendre pour échanger les instruments. Bon nombre d'instruments financiers ne peuvent toutefois être facilement négociés, faute de marché. C'est pourquoi les justes valeurs sont estimées selon la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation qui sont largement affectées par les hypothèses utilisées. Les justes valeurs estimatives qui en découlent ne devraient donc pas être interprétées comme les valeurs de réalisation auxquelles donnerait lieu un règlement immédiat des instruments.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 1997—Suite

Les valeurs comptables ne sont pas redressées de manière à refléter les augmentations ou les réductions des justes valeurs dues aux fluctuations des taux d'intérêt étant donné que la Banque entend, avec le temps, réaliser la valeur de ces instruments financiers en les conservant jusqu'à échéance.

| | 1997 | | | 1996 | | |
|--|------------------|--------------|--|------------------|--------------|--|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable | Valeur comptable | Juste valeur | Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable |
| Bilan | | | | | | |
| Actif | | | | | | |
| Encaisse et placements à court terme | 426 946 | 426 946 | | 227 547 | 227 547 | |
| Valeurs mobilières (note 4) | 117 475 | 120 997 | 3 522 | 164 452 | 163 368 | (1 084) |
| Prêts | 3 386 356 | 3 418 283 | 31 927 | 3 111 361 | 3 128 890 | 17 529 |
| Placements de capital de risque | 41 444 | 75 867 | 34 423 | 31 836 | 65 848 | 34 012 |
| Autres éléments d'actif | 36 503 | 36 503 | | 20 659 | 20 659 | |
| | 4 008 724 | 4 078 596 | 69 872 | 3 555 855 | 3 606 312 | 50 457 |
| Passif | | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 30 316 | 30 316 | | 30 357 | 30 357 | |
| Intérêts courus sur emprunts | 77 090 | 77 090 | | 43 764 | 43 764 | |
| Billets à court terme | 1 206 631 | 1 206 631 | | 1 098 190 | 1 098 190 | |
| Billets à long terme | 2 164 339 | 2 322 489 | 158 150 | 1 946 965 | 1 980 789 | 33 824 |
| | 3 478 376 | 3 636 526 | 158 150 | 3 119 276 | 3 153 100 | 33 824 |
| | | | (88 278) | | | 16 633 |
| Hors bilan | | | | | | |
| Instruments financiers dérivés (note 15) | (41 953) | 80 408 | 122 361 | (31 250) | (12 565) | 18 685 |
| Total | | | 34 083 | | | 35 318 |

Les justes valeurs sont établies à partir de l'éventail de méthodes d'évaluation et d'hypothèses que voici :

Instruments financiers évalués à la valeur comptable—On suppose que la juste valeur estimative des éléments d'actif et de passif qui suivent équivaut approximativement à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme :

- Encaisse et placements à court terme
- Autres éléments d'actif
- Crédoiteurs et charges à payer
- Intérêts courus sur emprunts
- Billets à court terme

Valeurs mobilières—La juste valeur des titres est fournie à la note 4 afférente aux états financiers.

Prêts—Dans le cas des prêts rentables à taux variable, on suppose que la juste valeur estimative est égale à la valeur comptable. Pour ce qui est des prêts rentables à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée en actualisant les flux de trésorerie aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché, au 31 mars, à l'égard de nouveaux prêts semblables, jusqu'à l'échéance ou à la révision. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable nette, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2 sous Prêts et provision cumulée pour créances irrécouvrables.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

Placement de capital de risque—La juste valeur estimative des placements de capital de risque effectués durant l'exercice en cours est égale à la valeur comptable nette. Dans le cas des placements dans des sociétés dont les actions sont cotées en bourse, la juste valeur est présumée correspondre au cours des actions au 31 mars. La juste valeur des autres placements est estimée au moyen des multiples établis à l'égard des bénéficiaires.

Billets à long terme—La juste valeur des billets à long terme est fondée sur les cours du marché pour des émissions semblables, ou sur les taux courants offerts à la Banque sur des billets ayant la même durée résiduelle.

Instruments financiers dérivés—La juste valeur des instruments financiers dérivés est fournie à la note 15 afférente aux états financiers.

15. Instruments financiers dérivés

La Banque détient des instruments financiers dérivés à titre d'opérations de couverture dans le seul but d'apparier ses éléments d'actif et de passif et de se protéger contre les risques du marché. Ces opérations permettent de réduire le risque de non-appariement des revenus et des dépenses découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de change auquel est exposée la Banque.

Ces opérations comprennent des contrats de swap de taux d'intérêt, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats d'option sur taux d'intérêt, des contrats de swap croisé, des contrats de swap de devises, des contrats de change à terme et des contrats d'option sur devises.

Contrats de swap de taux d'intérêt

Un contrat de swap de taux d'intérêt est une entente selon laquelle deux parties échangent leurs versements d'intérêt sur un montant nominal de référence, pour une période prédéterminée, au taux fixe ou flottant convenu.

Contrats de garantie de taux d'intérêt

Un contrat de garantie de taux d'intérêt est un contrat négocié entre deux parties aux termes duquel l'une des parties s'engage envers l'autre à acheter ou à vendre des instruments financiers à une date future et à un taux déterminé.

Contrats d'option sur taux d'intérêt

Un contrat d'option sur taux d'intérêt est une entente qui confère à un acheteur le droit soit d'acheter du vendeur de l'option soit de lui vendre un instrument financier déterminé à des conditions convenues. En contrepartie du risque de taux d'intérêt, le vendeur reçoit une prime de l'acheteur.

Contrats de swap croisé

Un contrat de swap croisé est une entente entre deux parties selon laquelle elles échangent à la fois des devises et des taux d'intérêt sur un montant nominal de référence pour une période prédéterminée.

Contrats de swap de devises

Un contrat de swap de devises est une entente entre deux parties aux termes de laquelle elles échangent des devises à un prix spécifique et à une date prédéterminée.

Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme est un engagement à faire l'échange de deux devises à une date prédéterminée au taux convenu entre les parties à la date de l'opération.

Contrats d'option sur devises

Un contrat d'option sur devises est une entente visant à acheter et à vendre un montant donné de devises à un prix spécifique, à une date ultérieure précise.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

Le tableau qui suit illustre la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés de la Banque au 31 mars, telle que représentée par les gains ou les pertes non réalisés.

Instruments hors bilan

| | 1997 | | | 1996 | | |
|---|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| | Positive | Négative | Montant net | Positive | Négative | Montant net |
| Instruments financiers dérivés | | | | | | |
| Contrats de swap de taux d'intérêts | 73 138 | 42 492 | 30 646 | 27 843 | 44 451 | (16 608) |
| Contrats de garantie de taux d'intérêts | 334 | 548 | (214) | 111 | 51 | 60 |
| Contrats d'option sur taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de swap croisé | 73 831 | 23 365 | 50 466 | 52 642 | 41 643 | 10 999 |
| Contrats de devises | | | | | | |
| Contrats de swap de devises | | | | | | |
| Contrats de change à terme | 8 545 | 9 035 | (490) | 542 | 7 558 | (7 016) |
| Contrats d'option sur devises | | | | | | |
| Total | 155 848 | 75 440 | 80 408 | 81 138 | 93 703 | (12 565) |

La juste valeur des instruments dérivés est présentée sur la base du solde net après application des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de diverses méthodes dont les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments qui présentent les mêmes échéances et caractéristiques, et l'analyse de la valeur actualisée nette ou d'autres méthodes d'évaluation du prix suivant le cas.

Le tableau qui suit indique le montant nominal de référence et la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés au 31 mars :

| | 1997 | | 1996 | |
|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| | Montant nominal de référence * | Valeur de remplacement ** | Montant nominal de référence * | Valeur de remplacement ** |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | |
| Contrats de swap | | | | |
| de taux d'intérêt | 2 638 256 | 73 138 | 2 487 320 | 27 843 |
| Contrats de garantie | | | | |
| de taux d'intérêt | 1 839 000 | 334 | 539 000 | 111 |
| Contrats d'option sur | | | | |
| taux d'intérêt | | | 207 354 | |
| Contrats | | | | |
| de swap | | | | |
| croisé | 772 087 | 73 831 | 1 011 333 | 52 642 |
| Contrats | | | | |
| de devises | | | | |
| Contrats de swap | | | | |
| de devises | | | 57 705 | |
| Contrats de change | | | | |
| à terme | 730 160 | 8 545 | 971 080 | 542 |
| Contrats d'option | | | | |
| sur devises | | | 40 510 | |
| Total | 5 979 503 | 155 848 | 5 314 302 | 81 138 |

* Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des flux de trésorerie.

** La valeur de remplacement représente ce qu'il en coûterait pour remplacer, aux taux courants du marché, tous les contrats en position de gain non réalisé.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

Concentration du risque de crédit

Les montants nominaux de référence des instruments financiers détenus par la Banque ne reflètent pas le risque de crédit ou le risque de marché inhérent aux contrats. Le seul risque de perte provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. En cas de défaut de la contrepartie, le risque auquel s'exposerait la Banque dans ces opérations serait limité à la différence de valeur des devises en question ou à la différence de taux d'intérêt. La Banque réduit le risque auquel elle est ainsi exposée en traitant uniquement avec des institutions financières dont la cote de crédit est conforme aux directives du ministère des Finances. La Banque est d'avis qu'elle n'a pas de concentration significative dans une quelconque institution financière. La Banque vérifie régulièrement sa position et la cote de crédit de ses contreparties. Le risque de crédit est calculé par contrat pour chacune des contreparties et donne lieu à une inscription à la valeur de remplacement de tous les contrats en cours, après avoir donné effet aux accords généraux de compensation.

À la fin de l'exercice, le risque de crédit lié à la contrepartie s'établissait comme suit :

| Risque de crédit lié à la contrepartie | Cote de crédit de la contrepartie | | | | | |
|--|-----------------------------------|-------|--------|--------|--------|----|
| | AAA | AA+ | AA | AA- | A+ | A |
| Montant | | | | | | |
| 31 mars 1997 | 59 671 | 3 306 | 7 521 | 40 707 | 322 | 19 |
| 31 mars 1996 | 5 083 | | 19 867 | 10 354 | 12 476 | 3 |
| Nombre de contreparties | | | | | | |
| 31 mars 1997 | 8 | 1 | 4 | 11 | 1 | 1 |
| 31 mars 1996 | 4 | | 3 | 4 | 3 | 1 |

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

Le tableau ci-dessous résume les dates de révision ou d'échéance et les taux d'intérêt pondérés payés et reçus à l'égard des contrats de taux d'intérêt :

| | Durée jusqu'à l'échéance ou la révision | | | | | | | | 1997 | 1996 |
|-----------------------------|---|------|-----------------|------|-----------------|------|------------------|------|------------------------------------|------------------------------------|
| | À l'intérieur d'un an | % | De 1 à 3 ans | % | De 3 à 5 ans | % | Plus de 5 ans | % | Montant nominal de référence | Montant nominal de référence |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | | | | | |
| Contrats de swap | | | | | | | | | | |
| de taux d'intérêt | | | | | | | | | | |
| \$CAN à payer-fixe | 570 939 | 5,35 | 163 792 | 6,13 | 16 941 | 7,25 | | | 751 672 | 904 677 |
| \$CAN à recevoir-fixe | 225 000 | 7,85 | 195 000 | 5,20 | 75 000 | 7,43 | 642 500 | 7,00 | 1 137 500 | 1 134 413 |
| \$US à recevoir-fixe | 61 965 | 8,80 | 21 809 | 6,89 | | | | | 83 774 | |
| Swaps d'indices | 50 000 | s,o | | | 105 000 | s,o | | | 155 000 | 155 000 |
| Autres | 267 800 | s,o | 137 510 | s,o | | | 105 000 | s,o | 510 310 | 293 230 |
| | 1 175 704 | | 518 111 | | 196 941 | | 747 500 | | 2 638 256 | 2 487 320 |
| Contrats de garantie | | | | | | | | | | |
| de taux d'intérêt | 1 839 000 | s,o | | | | | | | 1 839 000 | 539 000 |
| Contrats d'option sur | | | | | | | | | | |
| taux d'intérêt | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | 207 354 |
| Contrats de | | | | | | | | | | |
| swap croisé | | | | | | | | | | |
| | 389 001 | s,o | 217 677 | s,o | 165 409 | s,o | | | 772 087 | 1 011 333 |
| Total des contrats | | | | | | | | | | |
| de taux d'intérêt | 3 403 705 | | 735 788 | | 362 350 | | 747 500 | | 5 249 343 | 4 245 007 |
| Contrats de devises | | | | | | | | | | |
| Contrats de swap | | | | | | | | | | |
| de devises | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | 57 705 |
| Contrats de change | | | | | | | | | | |
| à terme | 730 160 | s,o | | | | | | | 730 160 | 971 080 |
| Contrats d'option | | | | | | | | | | |
| sur devises | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | 40 510 |
| Total des contrats | | | | | | | | | | |
| de devises | 730 160 | | | | | | | | 730 160 | 1 069 295 |
| Total | 4 133 865 | | 735 788 | | 362 350 | | 747 500 | | 5 979 503 | 5 314 302 |

s.o. - sans objet étant donné que les taux pondérés ne sont pas significatifs.

Les taux représentent la moyenne pondérée des taux d'intérêt que la Banque s'est engagée par contrat à payer ou à recevoir jusqu'à l'échéance ou à la révision. La contrepartie à taux flottant de presque tous les contrats de swap en dollars canadiens est fondée sur les acceptations bancaires canadiennes d'une durée de un ou trois mois. Tous les montants en dollars US sont convertis en dollars CAN.

16. Passif éventuel et engagements

Au 31 mars 1997 :

- La Banque fait l'objet de diverses poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. La direction est d'avis que le montant global du passif qui résultera de ces poursuites ne sera pas important.
- Les montants non déboursés sur les prêts autorisés totalisent 354 032 \$. Ces engagements de prêt s'échelonnent sur une période moyenne de trois mois (91 457 \$ à taux fixe, 262 575 \$ à taux flottant). Les taux d'intérêt effectifs sur ces engagements de prêt varient de 5,62 % à 15,70 %. Les montants non déboursés sur les placements de capital de risque autorisés totalisent 18 375 \$.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Fin

- c) Les engagements minimums exigibles en vertu des contrats de location-exploitation des locaux de la Banque sont les suivants :

| | |
|-----------------|----------------|
| 1998 | 11 904 |
| 1999 | 9 937 |
| 2000 | 9 400 |
| 2001 | 9 048 |
| 2002 | 8 706 |
| 2003-2020 | 118 974 |
| | <u>167 969</u> |

17. Prestations de retraite

Selon la dernière évaluation actuarielle établie au 31 décembre 1996, la valeur actualisée des prestations de retraite constituées des employés actuels et la valeur actuarielle de l'actif du Régime de retraite pour les employés s'élevaient respectivement à 273 033 \$ et 307 210 \$. La charge au titre des prestations de retraite comprise dans l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 1997 s'élève à 1 209 \$ (un revenu de 904 \$ avait été enregistrée en 1996). La différence cumulative entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées est comptabilisée au bilan sous « Autres éléments de passif ».

18. Fonds de développement des industries culturelles

La Banque administre le Fonds de développement des industries culturelles (FDIC) au nom du ministère du Patrimoine canadien. Ce fonds a été établi pour fournir, à certaines conditions, des services souples de financement et de consultation en gestion aux entreprises oeuvrant dans les secteurs culturels canadiens. L'entente initiale stipulait que le ministère du Patrimoine canadien devait accorder du financement jusqu'à concurrence de 33 000 \$ sur une période de cinq ans ayant débuté en 1992. Au 31 mars 1997, un montant cumulatif de 28 878 \$ a été reçu. Une partie de ce montant couvre l'administration et la prestation du programme. Au cours de l'exercice, l'entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 1998. Le fonds n'est pas comptabilisé dans les états financiers de la Banque.

19. Opérations entre apparentés

De par son appartenance au gouvernement du Canada, la Banque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par celui-ci. La Banque a conclu des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

20. Données financières comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour 1997.

BANQUE DU CANADA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES FINANCES, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de la Banque du Canada au 31 décembre 1996 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent à l'exception du changement dans la méthode de comptabilisation des prestations de pension et des indemnités de cessation d'emploi décrit à la note 2, paragraphes h) et i).

comptables agréés,
Caron Bélanger Ernst & Young

comptables agréés,
Coopers & Lybrand

Ottawa, Canada
le 24 janvier 1997

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 1996 (en millions de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|---|----------|----------|--|----------|----------|
| Dépôts payables en devises étrangères | | | Capital versé (note 5) | 5,0 | 5,0 |
| Devises américaines | 235,0 | 328,7 | Fonds de réserve (note 6) | 25,0 | 25,0 |
| Autres devises | 4,0 | 219,8 | Billets en circulation | 29 109,1 | 28 777,7 |
| | 239,0 | 548,5 | Dépôts | | |
| Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 8) | 553,8 | 545,4 | Gouvernement du Canada | 11,0 | 17,6 |
| Placements—à leurs valeurs après amortissement | | | Banques à charte | 945,5 | 478,8 |
| Bons du Trésor du Canada | 17 416,5 | 18 072,0 | Autres membres de l'Association canadienne des paiements | 14,6 | 38,9 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans | 2 328,3 | 1 523,9 | Autres dépôts | 347,8 | 629,2 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans | 5 635,2 | 3 767,9 | | 1 318,9 | 1 164,5 |
| Autres placements | 3 942,4 | 5 293,0 | Passif payable en devises étrangères | | |
| | 29 322,4 | 28 656,8 | Gouvernement du Canada | 91,0 | 185,4 |
| Immeubles de la Banque (note 4) | 198,2 | 225,0 | Autres éléments du passif | 35,4 | 43,0 |
| Autres éléments de l'actif (note 8) | 271,0 | 224,9 | | | |
| | 30 584,4 | 30 200,6 | | 30 584,4 | 30 200,6 |

Voir notes complémentaires aux états financiers.

gouverneur,
G. G. THIESSEN

comptable en chef,
F. J. MAHONEY

BANQUE DU CANADA—Suite

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en millions de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|----------------|----------------|
| Revenus | | |
| Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 9,8 millions de \$ (23,3 millions de \$ en 1995) | 1 648,8 | 2 037,0 |
| Dépenses par fonction (notes 1 et 3) | | |
| Politique monétaire | 35,0 | 33,0 |
| Billets de banque | 69,6 | 80,0 |
| Services de banque centrale | 22,8 | 20,8 |
| Services de gestion de la dette | 51,6 | 54,0 |
| | 179,0 | 187,8 |
| Autres dépenses | 34,7 | 33,0 |
| | 213,7 | 220,8 |
| Revenu net versé au compte du receveur général du Canada | 1 435,1 | 1 816,2 |

Voir notes complémentaires aux états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996**

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'État des revenus et dépenses sont ventilées selon ces quatre fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principaux articles de dépense sont présentées à la note 3.

La politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue d'appuyer et de surveiller les systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public.

Billets de banque

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

2. Principales conventions comptables

La présentation des états financiers de la Banque est conforme aux principes comptables généralement reconnus et satisfait aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères qui font l'objet de contrats à terme sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

c) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont des prêts entièrement garantis que la Banque leur consent au taux d'escompte à des fins de trésorerie. Il s'agit généralement de prêts à un jour.

d) Placements

Les placements consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, qui sont inscrits au coût d'achat corrigé en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus. Les placements peuvent également inclure des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 7, paragraphe b).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations du gouvernement du Canada jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque était de 3,6 %, tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 7,5 % et de 9,1 % respectivement.

BANQUE DU CANADA—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

e) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments et l'équipement, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. En outre, les coûts d'acquisition de logiciels qui dépassent 2 millions de dollars sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée estimative d'utilisation des logiciels, qui est de trois à cinq ans. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Bâtiments | de 25 à 40 ans |
| Équipement informatique et logiciels | de 3 à 7 ans |
| Autre équipement | de 5 à 15 ans |

Une année complète d'amortissement est portée au compte des immobilisations durant l'exercice de l'achat, sauf pour les projets en cours, qui sont amortis à compter de l'achèvement intégral. Aucun amortissement n'est porté au compte des immobilisations durant l'exercice où un actif est aliéné.

f) Billets en circulation

Cet élément du passif représente la valeur nominale de tous les billets de banque qui ont été émis par la Banque et qui ne lui ont pas été retournés.

g) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens qui ne sont généralement pas rémunérés.

h) Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Au cours de l'année, la Banque a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour le calcul des dépenses liées aux prestations de pension. Ce changement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché.

Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1995, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 418,8 millions de dollars au 31 décembre 1996, tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 468,9 millions de dollars.

Les dépenses liées au Régime de pension pour 1996, qui totalisent 7,0 millions de dollars (6,0 millions en 1995), comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

i) Indemnités de cessation d'emploi

Au cours de l'année, la Banque a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour le calcul des dépenses liées aux indemnités de cessation d'emploi. Ce changement, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996, a eu pour effet de faire augmenter le montant des dépenses liées aux indemnités de cessation d'emploi pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996; ce montant dépasse de 3,7 millions de dollars le chiffre que l'on aurait obtenu pour 1996 si la méthode de la comptabilisation au décaissement avait été utilisée.

j) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par article

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|-------|
| | (en millions de dollars) | |
| Traitements | 71,3 | 77,6 |
| Autres frais de personnel | 23,4 | 20,4 |
| Coût des billets de banque | 16,8 | 22,6 |
| Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location | 28,0 | 31,3 |
| Services et fournitures | 16,1 | 15,5 |
| Amortissement | 23,4 | 20,4 |
| | 179,0 | 187,8 |
| Autres dépenses | | |
| Coût des ententes de règlement (note 8) | 22,3 | |
| Réaménagement des effectifs (note 9) | 5,0 | 33,0 |
| Divers | 7,4 | |
| Total | 213,7 | 220,8 |

Les salaires et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous Traitements ou Autres frais de personnel mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

Les dépenses sont nettes des droits imposés pour divers services fournis par la Banque (3,4 millions de dollars en 1996 et 3,0 millions en 1995).

Les dépenses totalisant 7,4 millions de dollars qui sont inscrites sous Divers sont de deux ordres. D'abord, la Banque a vendu la tour St-Andrew à Ottawa pour la somme de 16 millions de dollars, ce qui a résulté en une perte comptable nette de 4,4 millions de dollars. Ensuite, en adoptant la méthode de la comptabilité d'exercice pour le traitement comptable des avantages sociaux, la Banque a dû engager des dépenses non renouvelables totalisant 3 millions de dollars afin de prendre en compte les charges accumulées au titre des congés annuels inutilisés acquis avant 1996.

BANQUE DU CANADA—*Suite*NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—*Suite*

4. Immeubles de la Banque

| | 1996 | | | 1995 | | |
|--|--------------------------|----------------------|------------------------|-------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| | (en millions de dollars) | | | | | |
| Terrains et bâtiments | 224,0 | 97,6 | 126,4 | 253,4 | 101,6 | 151,8 |
| Équipement informatique et logiciels | 39,1 | 26,3 | 12,8 | 50,6 | 42,1 | 8,5 |
| Autre équipement | 138,7 | 85,7 | 53,0 | 144,2 | 83,6 | 60,6 |
| | 401,8 | 209,6 | 192,2 | 448,2 | 227,3 | 220,9 |
| Projets en cours | 6,0 | | 6,0 | 4,1 | | 4,1 |
| | 407,8 | 209,6 | 198,2 | 452,3 | 227,3 | 225,0 |

5. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

6. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Conformément à cette loi, des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars. Depuis, la totalité du revenu net est versée au receveur général du Canada.

7. Engagements

a) Immeubles de la Banque

Au 31 décembre 1996, le total des engagements découlant des contrats de modernisation d'immeubles et d'acquisition de systèmes informatiques et d'équipement était de 9,1 millions de dollars (12,2 millions à la fin de 1995). Ces contrats prévoient le versement de ces montants au cours de la prochaine année.

b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque d'avoirs en devises du Fonds des changes; les avoirs sont payés en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 %.

BANQUE DU CANADA—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

| | 1996 | 1995 |
|----------------------------------|--------------------------|---------|
| | (en millions de dollars) | |
| Contrats de devises—Achats | 75,4 | 64,2 |
| —Ventes | 4 080,5 | 5 646,2 |

Au 31 décembre 1996, l'encours des contrats de devises comprenait pour 4 005,1 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (5 365,4 millions à la fin de 1995); il ne comprenait aucun engagement de vente conclu dans le cadre de l'accord de swap avec la Banque du Mexique (216,7 millions à la fin de 1995) ni aucun engagement de vente conclu dans le cadre de l'accord avec la Réserve fédérale des États-Unis (néant à la fin de 1995).

8. Modalités légales

La Banque Commerciale du Canada et la Norbanque ont fait l'objet d'ordonnances judiciaires de liquidation le 3 septembre 1985 et le 20 janvier 1986 respectivement. Au moment où ces ordonnances ont été émises, l'encours des avances consenties par la Banque du Canada à la Banque Commerciale du Canada s'établissait à 1,3 milliard de dollars et celui des avances accordées à la Norbanque à 0,5 milliard. Durant les années qui ont suivi, la Banque a reçu des versements dans le cadre de répartitions provisoires des avoirs des deux banques en faillite. Au 31 décembre 1996, le solde des avances consenties s'élevait à 26,9 millions de dollars dans le cas de la Banque Commerciale du Canada et à 1 million de dollars dans le cas de la Norbanque (soit les mêmes montants qu'en 1995). Sur la foi des renseignements dont elle dispose, la Banque du Canada estime que ces montants seront remboursés intégralement à même le produit des liquidations.

La garantie reçue par la Banque pour ces avances comprend les portefeuilles de prêts de ces institutions. Dans le cas de la Banque Commerciale du Canada, la conclusion du liquidateur selon laquelle les prêts consentis par la Banque Commerciale du Canada font partie de la garantie reçue par la Banque du Canada à l'égard des avances accordées, lesquelles totalisaient 1,3 milliard de dollars, a été contestée à maintes reprises devant les tribunaux en ce qui concerne une partie du portefeuille. Si les tribunaux donnent raison aux requérants, il pourrait être nécessaire d'apporter certains ajustements aux montants qui ont été comptabilisés dans les revenus.

Afin de prévenir la poursuite des contestations judiciaires, la Banque du Canada a conclu des ententes, portant sur une somme de 22,3 millions de dollars, avec trois des principaux créanciers non garantis de la Banque Commerciale du Canada (à savoir la Société d'assurance-dépôts du Canada, le gouvernement de l'Alberta et un groupe constitué de six banques) au cours de 1996. Le règlement du litige devrait hâter la liquidation finale de la Banque Commerciale du Canada. Dans le cadre des ententes conclues avec ces trois créanciers, la Banque a également racheté le reste des créances que ces derniers détenaient sur la succession de la Banque Commerciale du Canada; pour ce faire, elle a déboursé une somme totale de 13,8 millions de dollars, qui est inscrite sous Autres éléments de l'actif dans l'État de l'actif et du passif.

9. Réaménagement des effectifs

En 1995, la Banque a décidé de supprimer environ 500 postes et a porté dans ses comptes une somme de 33 millions de dollars afin de couvrir les coûts liés aux cessations d'emploi. Cette importante réduction des effectifs, qui découle d'une revue approfondie des activités de la Banque, est réalisée en 1996 et en 1997 par des départs à la retraite anticipés, des départs volontaires ainsi que par des mises à pied. Au 31 décembre 1996, une somme de 27,6 millions de dollars avait été versée; la provision budgétaire est de 33 millions de dollars.

La Banque a procédé à de nouvelles revues de ses activités et compte maintenant supprimer une centaine de postes additionnels. Selon les estimations, les coûts liés aux cessations d'emploi s'élèvent à 5 millions de dollars; ils sont imputés à l'exercice 1996.

Toutes les indemnités de cessation d'emploi offertes par la Banque sont comparables à celles que verse le gouvernement fédéral.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La direction assume la responsabilité tant des états financiers que des autres informations présentés dans le présent rapport annuel, lesquels ont été révisés et approuvés par le conseil des gouverneurs du CRDI. Ces états financiers, qui incluent des chiffres que la direction a estimés en se fondant sur son expérience et son jugement, ont été correctement préparés dans les limites matérielles acceptables et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. L'information contenue dans le rapport annuel concorde, s'il y a lieu, avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction s'appuie sur des méthodes et des systèmes de contrôle financiers et de gestion qui garantissent, d'une manière raisonnable, la fiabilité des informations financières, la protection des biens et l'efficacité des activités. La section de vérification interne du CRDI est chargée de procéder à la révision périodique des mécanismes internes de contrôle et de veiller à leur application.

C'est au conseil des gouverneurs qu'il appartient de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Il remplit cette fonction qui comporte entre autres volets l'examen et l'approbation des états financiers par l'entremise du comité des finances et de la vérification. Ce comité, formé de gouverneurs, se réunit régulièrement avec la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes.

Le vérificateur général du Canada procède à une vérification des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Sa vérification comprend les sondages et autres procédés nécessaires pour lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le comité des finances et de la vérification du conseil demeure à la disposition des vérificateurs externes.

la présidente,
Maureen O'Neil

le vice-président, ressources
et directeur des finances,
Raymond J. Audet

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU CENTRE DE RECHERCHES POUR LE
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
ET AU
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherches pour le développement international au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Centre au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 6 juin 1997

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—*Suite*BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--------------------------------------|---------------|----------------------|---|---------------|----------------------|
| | | (redressé note 3) | | | (redressé note 3) |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements (note 4) | | | Revenus reportés (note 8) | 24 356 | 13 389 |
| Sans restrictions | 13 229 | 11 310 | Créditeurs et charges à payer | | |
| Avec restrictions | 20 153 | 25 421 | (notés 5 et 9) | 7 271 | 6 541 |
| Débiteurs (note 5) | 14 535 | 3 483 | Provision pour la restructuration (note 10) | 1 550 | 4 024 |
| Frais payés d'avance | 1 377 | 1 298 | | <u>33 177</u> | <u>23 954</u> |
| | 49 294 | 41 512 | Autres éléments de passif | | |
| Autres éléments d'actif | | | Revenus reportés (note 8) | 7 774 | 12 032 |
| Immobilisations (note 6) | 3 631 | 4 427 | Provisions pour indemnités de cessation | | |
| Dépôts recouvrables | 161 | 166 | d'emploi | 2 575 | 2 635 |
| Fonds de dotation (note 7) | 202 | 208 | Loyer reporté—siège social | 388 | 394 |
| | | | Fonds de dotation (note 7) | 202 | 208 |
| | | | Total du passif | <u>44 116</u> | <u>39 223</u> |
| Total de l'actif | <u>53 288</u> | <u>46 313</u> | AVOIR | <u>9 172</u> | <u>7 090</u> |
| | | | Total du passif et de l'avoir | <u>53 288</u> | <u>46 313</u> |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé :

la présidente,
MAUREEN O'NEIL*le vice-président, ressources, et directeur des finances,*
RAYMOND J. AUDET

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—*Suite*ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------------|----------------------|
| | | (redressé note 3) |
| Revenus | | |
| Crédit parlementaire (subvention) | 96 100 | 96 100 |
| Crédit parlementaire (subvention) supplémentaire (note 3) | 1 427 | 7 281 |
| Cofinancement (note 11) | 20 512 | 15 224 |
| Revenus de placement | 2 046 | 2 562 |
| Autres revenus | 1 030 | 492 |
| Total des revenus | 121 115 | 121 659 |
| Dépenses | | |
| Recherche pour le développement | 83 686 | 76 561 |
| Activités liées à la recherche | | |
| Soutien technique | 9 983 | 10 848 |
| Diffusion de l'information et bibliothèque .. | 4 693 | 4 969 |
| | 14 676 | 15 817 |
| Soutien opérationnel de la recherche | | |
| Bureaux régionaux | 6 026 | 5 930 |
| Gestion des directions | 3 912 | 3 810 |
| | 9 938 | 9 740 |
| Total des dépenses de recherche et autres dépenses reliées | 108 300 | 102 118 |
| Administration générale | 12 400 | 13 563 |
| Frais généraux recouverts sur contrats de recherche (note 11) | (1 667) | (1 323) |
| Total des dépenses | 119 033 | 114 358 |
| Excédent des revenus sur les dépenses | | |
| avant les coûts de restructuration | 2 082 | 7 301 |
| Frais de restructuration (note 10) | | 5 500 |
| Excédent de l'exercice | 2 082 | 1 801 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------|----------------------|
| | | (redressé note 3) |
| Solde non affecté au début | | |
| de l'exercice | 7 090 | 5 289 |
| Excédent de l'exercice | 2 082 | 1 801 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 9 172 | 7 090 |
| Solde affecté au début | | |
| de l'exercice | 13 459 | 20 740 |
| Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3) | (13 459) | (20 740) |
| Solde après redressement | | |
| Avoir total | 9 172 | 7 090 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|---------|----------------------|
| | | (redressé note 3) |
| Activités d'exploitation | | |
| Fonds provenant de l'exploitation | | |
| Excédent de l'exercice | 2 082 | 1 801 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Amortissement et radiation des immobilisations | 2 517 | 1 298 |
| Provision pour les indemnités de cessation d'emploi | 341 | 206 |
| Amortissement du loyer reporté | (6) | 30 |
| | 4 934 | 3 335 |
| Variations des éléments hors caisse de l'actif et du passif liés à l'exploitation | (6 563) | (1 218) |
| Fonds (absorbé par) provenant de l'exploitation | (1 629) | 2 117 |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations après déduction des dispositions | (1 720) | (676) |
| Fonds utilisés pour les activités d'investissement | (1 720) | (676) |
| (Réduction) augmentation de l'encaisse | (3 349) | 1 441 |
| Encaisse et placements au début de l'exercice | 36 731 | 35 290 |
| Encaisse et placements à la fin de l'exercice | 33 382 | 36 731 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997

(en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et objets

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société sans capital-actions créée en 1970 par le Parlement du Canada qui a promulgué, à cette fin, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*. Ses activités sont financées principalement au moyen d'un crédit parlementaire annuel (subvention). Le Centre est réputé être une oeuvre de charité enregistrée aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Centre a pour objets d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques et techniques et autres au progrès économique et social de ces régions.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatation des revenus

Le crédit parlementaire annuel (subvention) est comptabilisé à titre de revenu durant l'exercice pour lequel il est approuvé. Les crédits parlementaires destinés à des projets particuliers et les fonds reçus ou à recevoir au titre du cofinancement sont reportés et comptabilisés comme revenus lorsque les dépenses afférentes sont engagées. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile prévue. Pour chaque catégorie d'immobilisations, la durée de vie utile prévue est la suivante :

| | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Matériel informatique | 3 ans |
| Ameublement et matériel de bureau | 5 ans |
| Véhicules | 3 ans |
| Réseau téléphonique | 5 ans |
| Améliorations locatives | Durée non écoulée du bail |

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur du marché.

Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens soit selon un taux de change moyen qui avoisine le taux de change en vigueur à la date de l'opération, soit selon le taux de change en vigueur le jour de l'opération. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes sur change sont inclus dans les résultats de l'exercice courant.

Provision pour indemnités de cessation d'emploi

Les employés bénéficient d'indemnités de cessation d'emploi calculées d'après leurs salaires à la date de la cessation et selon les conditions d'emploi en vigueur. Le passif résultant des dites indemnités est comptabilisé lorsque les employés y deviennent admissibles.

Loyer reporté

Les avantages liés à des contrats de location à long terme sont reportés et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat.

Charges de retraite

Les employés du Centre participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre sont tenus de cotiser au régime. Ces cotisations représentent la totalité de la responsabilité du Centre et elles sont comptabilisées sur une base courante. En vertu des mesures législatives en vigueur, le Centre n'est pas tenu de cotiser en ce qui concerne les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. Modification de convention comptable

Durant l'exercice, le Centre a effectué une modification rétroactive à sa convention comptable concernant les crédits parlementaires (subventions) reçus pour des fins spécifiques. Auparavant, ce financement était comptabilisé au revenu de l'exercice pour lequel il avait été approuvé. Dans le but de mieux rendre compte de ses activités, ces sommes sont maintenant reportées et comptabilisées au revenu lorsque les dépenses afférentes sont engagées.

En mars 1994, le Centre s'est vu accorder un crédit parlementaire supplémentaire (subvention) de 27 millions de dollars. Conformément à la décision du Conseil du Trésor du Canada, cette somme était affectée au financement d'un programme d'appui à la santé en Afrique (15 millions de dollars) et à celui de l'Initiative pour les micronutriments (12 millions de dollars). La somme de 27 millions de dollars a été comptabilisée aux revenus du Centre dans l'exercice terminé le 31 mars 1994 et la portion non dépensée était présentée comme avoir avec restrictions.

Suite à cette modification de convention comptable, les états financiers ont été redressés de la façon suivante :

L'avoir affecté au début de l'exercice terminé le 31 mars 1997 (13 459 \$) et de l'exercice terminé le 31 mars 1996 (20 740 \$) a été inscrit comme revenu reporté. Les revenus (subvention parlementaire supplémentaire) ont augmenté respectivement de 1 427 \$ et de 7 281 \$ pour les exercices terminés le 31 mars 1997 et le 31 mars 1996. L'excédent de l'exercice pour ces deux années a augmenté en conséquence.

4. Encaisse et placements

| | 1997 | 1996 |
|---|---------|--------|
| Encaisse | (3 516) | (52) |
| Placements | | |
| Banques canadiennes | 20 844 | 16 112 |
| Sociétés commerciales | 13 897 | 11 453 |
| Banques étrangères | 2 157 | |
| Gouvernements fédéral et provinciaux | | 7 241 |
| Sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire | | 1 977 |
| | 33 382 | 36 731 |

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—*Suite*

Le Centre est autorisé à investir dans les titres productifs d'intérêt des institutions mentionnées ci-dessus. Ces fonds sont placés dans des effets du marché monétaire à court terme. Les moyens d'investissement consistent en premier lieu en acceptations de banque, en dépôts à échéance fixe et en billets à court terme. Tous les titres doivent bénéficier d'une notation équivalente à R-1 ou meilleure selon l'évaluation du Dominion Bond Rating Service. Les placements sont diversifiés en limitant la détention de billets de trésorerie et de valeurs dans des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire à 40 % du portefeuille total; cette participation est de plus limitée à 5 millions de dollars par institution.

Le rendement moyen du portefeuille détenu au 31 mars 1997 était de 3,12 % et la durée moyenne des placements de 77 jours. La valeur au marché des placements au 31 mars 1997 équivalait approximativement à sa valeur comptable.

L'encaisse et les placements incluent un solde de 20 153 \$ (25 421 \$ en 1996) affecté à des activités de recherche particulières comme suit :

| | 1997 | 1996 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Appui à la santé—Afrique | 12 032 | 13 459 |
| Activités de cofinancement | 8 121 | 11 962 |
| | <u>20 153</u> | <u>25 421</u> |

5. Débiteurs et créditeurs

Les débiteurs et les créditeurs sont enregistrés dans le cours normal des activités. Ils sont payables sur présentation et ne portent pas d'intérêts. La valeur comptable de ces comptes avoisine la juste valeur marchande en raison de leur échéance brève. Une fraction importante (84 %) des débiteurs est due par l'ACDI et ne présente aucun risque notable de crédit.

6. Immobilisations

| | Coût | | Amortissement cumulé | | Valeur comptable nette | |
|---------------------------|---------------|---------------|----------------------|--------------|------------------------|--------------|
| | 1997 | 1996 | 1997 | 1996 | 1997 | 1996 |
| Matériel | | | | | | |
| informatique | 6 968 | 6 008 | 4 793 | 3 487 | 2 175 | 2 521 |
| Ameublement et matériel | | | | | | |
| de bureau | 1 475 | 1 486 | 1 235 | 998 | 240 | 488 |
| Véhicules | 866 | 916 | 681 | 583 | 185 | 333 |
| Réseau téléphonique | 995 | 966 | 849 | 787 | 146 | 179 |
| Améliorations | | | | | | |
| locatives | 1 793 | 1 720 | 908 | 814 | 885 | 906 |
| | <u>12 097</u> | <u>11 096</u> | <u>8 466</u> | <u>6 669</u> | <u>3 631</u> | <u>4 427</u> |

L'amortissement relatif à l'exercice terminé le 31 mars 1997 est de 2 517 \$ (1 295 \$ en 1996). Cette année, ce poste inclut un montant de 763 \$ attribuable à la révision de la durée de vie utile et de la méthode d'amortissement de certaines catégories d'immobilisations. Ces changements constituent une révision d'estimation comptable et ont donc été enregistrés de manière prospective. L'amortissement de l'exercice comprend aussi une radiation d'équipement informatique d'une valeur nette de 562 \$.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—*Suite*

7. Fonds de dotation

En 1987, la succession du regretté John Bene a créé un fonds qui octroie une bourse d'études postdoctorales en foresterie sociale. Le Centre administre également des fonds de dotation d'une valeur de 43 \$, dont les fonds des gouverneurs et le fonds pour la recherche sur le sida.

| | 1997 | 1996 |
|------------------------------------|------|------|
| Solde au début de l'exercice | 208 | 202 |
| Intérêts créditeurs | 8 | 13 |
| Dépenses | (14) | (7) |
| Solde en fin d'exercice | 202 | 208 |
| John Bene | 159 | 158 |
| Autres | 43 | 50 |
| Total des fonds de dotation | 202 | 208 |

8. Revenus reportés

Les revenus reportés se rapportent à la portion non dépensée des fonds reçus ou recevables au titre des activités de cofinancement ainsi qu'à la fraction du crédit parlementaire supplémentaire (subvention) accordé au mois de mars 1994 et qui n'avait pas encore été utilisée au 31 mars 1997. Ces soldes se lisent comme suit :

| | 1997 | 1996 |
|--|--------|--------|
| Passif à court terme | | |
| Activités de cofinancement | 20 098 | 11 962 |
| Crédit parlementaire supplémentaire (subvention) | | |
| Soutien à la santé—Afrique | 4 258 | 1 427 |
| | 24 356 | 13 389 |
| Autres éléments de passif | | |
| Crédit parlementaire supplémentaire (subvention) | | |
| Soutien à la santé—Afrique | 7 774 | 12 032 |
| Total | 32 130 | 25 421 |

Du montant reporté au poste des activités de cofinancement, une somme de 3 517 \$ (6 826 \$ en 1996) a été reçue de l'ACDI et un montant de 12 147 \$ était dû par cette dernière à la fin de l'exercice.

9. Crédoiteurs et charges à payer

| | 1997 | 1996 |
|---|-------|-------|
| Fournisseurs | 2 416 | 1 486 |
| Charges à payer—Projets | 2 016 | 2 156 |
| Prestations de congés annuels et autres prestations | 1 814 | 1 617 |
| Autres | 1 025 | 1 282 |
| | 7 271 | 6 541 |

10. Frais de restructuration

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996, le Conseil des gouverneurs a approuvé la restructuration des programmes et des activités du Centre tant au siège social que dans les bureaux régionaux. Le coût total de la réduction de l'effectif comportant des indemnités de départ accordées en vertu du programme spécial de compensation et d'aide ainsi que d'autres frais connexes a été estimé à 5,5 millions de dollars. Au 31 mars 1997, un montant de 1,5 million de dollars (4 millions de dollars en 1996) demeure à payer. Une somme de 2,5 millions de dollars (1,5 million de dollars en 1996) a été payée au cours de l'exercice.

11. Revenus de cofinancement

Le cofinancement désigne plus particulièrement les activités de recherche exécutées ou gérées par le Centre au nom d'autres institutions. Ces activités de recherche sont financées par l'ACDI et d'autres organismes du gouvernement fédéral ainsi que par d'autres organisations. La ventilation des revenus de cofinancement est fournie ci-dessous :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------|--------|
| ACDI | 11 053 | 8 238 |
| Autres organismes du gouvernement fédéral | 3 347 | 1 606 |
| Autres organismes | 6 112 | 5 380 |
| | 20 512 | 15 224 |

Le Centre recouvre les frais généraux sur les activités de cofinancement. Les sommes ainsi récupérées s'établissaient à 1 667 \$ (1 323 \$ en 1996), incluant 735 \$ (763 \$ en 1996) récupérées auprès de l'ACDI.

12. Contrats de location-exploitation

Le Centre a signé des contrats de location pour loger son personnel dans différents pays et pour les locaux et biens d'équipement qu'il utilise au Canada et dans les bureaux régionaux. Le contrat de location des locaux du siège social d'Ottawa prenait effet à compter de 1995 et expire en 2007. Les paiements minimaux futurs en vertu des différents contrats de location sont les suivants :

| | |
|-----------------|--------|
| 1997-1998 | 4 704 |
| 1998-1999 | 4 671 |
| 1999-2000 | 4 472 |
| 2000-2001 | 4 319 |
| 2001-2002 | 4 370 |
| 2002-2007 | 28 358 |
| | 50 894 |

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Fin

13. Engagements contractuels—Subventions et développement de projets

Le Centre s'est engagé à effectuer des paiements totalisant 133 millions de dollars au cours des quatre prochains exercices, à condition que le Parlement du Canada ou des donateurs externes fournissent les fonds nécessaires et que les bénéficiaires se conforment aux modalités de subvention des projets. Le Centre s'est officiellement engagé à verser des subventions totalisant 1,9 million de dollars à des bénéficiaires susceptibles de confirmer leur acceptation.

14. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés dont il est fait mention ailleurs dans les présents états financiers, le Centre entretient des liens en matière de propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Centre conclut des opérations avec ces derniers dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont assujetties aux conditions applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises.

15. Éventualité

Une réclamation de 820 000 dollars afférente à un bien loué en Inde demeurait en suspens à la fin de l'exercice. En se basant sur des avis juridiques, la direction estime qu'il n'est pas possible de déterminer le montant du passif pouvant découler, le cas échéant de cette poursuite.

Le Centre est défendeur dans d'autres réclamations. La direction considère toutefois comme improbable que celles-ci résultent en des passifs significatifs.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à être conformes à la présentation adoptée en 1997.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1997
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Suite

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission canadienne du blé ainsi que d'autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel ont été dressés par la direction et approuvés par la Commission. La direction assume l'entière responsabilité de ces états financiers, qui rendent compte des résultats de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1996 et de la situation financière de la CCB à cette date.

La direction doit s'assurer que les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appropriés dans les circonstances et appliqués d'une manière uniforme, et que le système de contrôle interne de même que les politiques et les procédés officiels sont en place pour assurer l'intégrité et la fiabilité de la présentation de l'information comptable et financière, ainsi que la protection des valeurs de la CCB.

Deloitte & Touche, les vérificateurs de la CCB, ont procédé à une vérification indépendante des états financiers contenus dans ce rapport. La direction a mis à la disposition des vérificateurs externes tous les registres financiers et toutes les données connexes.

La Commission canadienne du blé est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Les commissaires, de même que le président du comité consultatif de la CCB, dans l'exercice de leurs responsabilités, font fonction de comité de vérification. Le comité rencontre les vérificateurs externes dans le but de discuter des résultats de leur vérification et de leur évaluation des contrôles internes de la Commission. Relevant directement du comité de vérification, le service de vérification interne a le mandat de faire, au moment opportun, des recommandations et des évaluations concernant l'efficacité des contrôles internes. Le comité passe en revue les mesures prises par la direction à l'égard des recommandations faites par les vérificateurs internes et externes.

directeur administratif,
finances, et trésorier,
Donald E. Vernon, CA

directeur administratif,
commercialisation,
Adrian Measner

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé présentés sous la forme des tableaux I à IX, et les notes complémentaires, y compris le bilan au 31 juillet 1996, l'état des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs pour les comptes de mise en commun de 1995-1996 couvrant la période allant du 1^{er} août 1995 jusqu'à la fin des activités le 31 juillet 1996 dans le cas du blé et de l'orge et la période allant du 1^{er} août 1995 jusqu'à la fin des activités le 30 septembre 1996 dans le cas du blé dur ambré et de l'orge de premier choix, l'état des flux de trésorerie de la campagne terminée le 31 juillet 1996, l'état des paiements anticipés aux producteurs en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* en date du 31 juillet 1996, l'état des frais d'administration, des frais généraux et des imputations à l'exploitation de la campagne terminée le 31 juillet 1996 et l'état des opérations du compte spécial de la campagne terminée le 31 juillet 1996. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission canadienne du blé. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les périodes indiquées, selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche

Winnipeg, Canada
le 20 décembre 1996

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*

BILAN AU 31 JUILLET 1996

TABLEAU I

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|---|---------------|---------------|--|---------------|---------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| Débiteurs | | | Emprunts (note 7) | 6 459 297 949 | 6 492 291 399 |
| Ventes à crédit (note 3) | 6 653 277 799 | 6 731 555 955 | Charges à payer et créditeurs (note 8) | 107 957 005 | 89 626 603 |
| Ventes déjà conclues | 25 669 295 | 69 948 437 | Obligations envers les agents de la CCB (note 9) | 1 159 716 160 | 651 706 561 |
| <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i> | 52 651 783 | 63 080 272 | Obligations envers les producteurs (note 10) | 545 233 825 | 801 177 621 |
| Autres | 21 433 734 | 6 067 583 | Provisions pour frais reliés aux ajustements de fin de campagne (note 11) . . . | 5 805 860 | 6 053 405 |
| | 6 753 032 611 | 6 870 652 247 | Compte spécial—Solde net des comptes dormants (note 12) | 3 235 545 | 2 484 872 |
| Stocks de grain (note 4) | 1 432 610 530 | 1 096 984 965 | | | |
| Frais reportés et frais payés d'avance (note 5) | 51 440 276 | 28 398 643 | | | |
| Immobilisations (note 6) | 44 162 927 | 47 304 606 | | | |
| | 8 281 246 344 | 8 043 340 461 | | | |
| Total de l'actif | 8 281 246 344 | 8 043 340 461 | Total du passif | 8 281 246 344 | 8 043 340 461 |

Approuvé par :

commissaire en chef,
LORNE F. HEHN

commissaire,
RICHARD H. KLASSEN

commissaire,
GORDON P. MACHEJ

*directeur administratif,
finances, et trésorier,*
DONALD E. VERNON

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1995-1996—BLÉ
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
de la période comprise entre le 1^{er} août 1995 et la fin des activités, le 31 juillet 1996
(avec chiffres correspondants de la période terminée le 31 août 1995)

TABLEAU II

| | 1995-1996 | | 1994-1995 | |
|--|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | Total | Taux par tonne | Total | Taux par tonne |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Reçu des producteurs (en tonnes) | | 14 352 453 | | 14 640 658 |
| Produit des ventes (note 15) | 3 812 102 708 | 265.606 | 2 919 771 669 | 199.429 |
| Moins les frais d'exploitation | | | | |
| Frais de possession aux silos de collecte | 53 088 474 | 3.699 | 47 772 308 | 3.263 |
| Frais de stockage aux silos portuaires | 8 309 959 | 0.579 | 12 394 015 | 0.847 |
| Surestaries/Bonification | 9 884 097 | 0.688 | 4 633 149 | 0.316 |
| Fret supplémentaire—jusqu'aux silos portuaires | 25 677 413 | 1.789 | 26 373 670 | 1.801 |
| —modification aux tarifs ferroviaires | 6 958 629 | 0.485 | 17 806 373 | 1.216 |
| Séchage | 149 237 | 0.010 | 967 387 | 0.066 |
| Intérêts et amortissement—wagons-trémies de la CCB | 3 400 351 | 0.237 | 2 965 914 | 0.203 |
| Frais administratifs | 27 502 595 | 1.916 | 27 172 609 | 1.857 |
| Intérêts créditeurs | (61 089 432) | (4.256) | (48 853 943) | (3.337) |
| | 73 881 323 | 5.147 | 91 231 482 | 6.232 |
| Bénéfice réparti entre les producteurs | 3 738 221 385 | 260.459 | 2 828 540 187 | 193.197 |
| Répartition du bénéfice | | | | |
| Acompte à la livraison | 2 918 509 781 | 203.346 | 2 073 703 397 | 141.640 |
| Paiements de redressement | 662 262 615 | 46.143 | 478 563 676 | 32.687 |
| Paiement provisoire | | | 145 292 645 | 9.924 |
| Ajustement de fin de campagne | 157 283 664 | 10.959 | 130 835 493 | 8.936 |
| Remboursement sur wagons consignés | 165 325 | 0.011 | 144 976 | 0.010 |
| | 3 738 221 385 | 260.459 | 2 828 540 187 | 193.197 |

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1995-1996—BLÉ DUR
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
de la période comprise entre le 1^{er} août 1995 et la fin des activités, le 30 septembre 1996
(avec chiffres correspondants de la période terminée le 31 août 1995)

TABLEAU III

| | 1995-1996 | | 1994-1995 | |
|--|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | Total | Taux par tonne | Total | Taux par tonne |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Reçu des producteurs (en tonnes) | | 3 973 384 | | 4 068 116 |
| Produit des ventes (note 15) | 1 130 364 370 | 284.484 | 1 093 295 512 | 268.748 |
| Moins les frais d'exploitation | | | | |
| Frais de possession aux silos de collecte | 14 386 754 | 3.621 | 11 998 159 | 2.949 |
| Frais de stockage aux silos portuaires | 7 956 863 | 2.002 | 6 634 318 | 1.631 |
| Surestaries/Bonification | (781 718) | (0.197) | 552 796 | 0.136 |
| Fret supplémentaire—jusqu'aux silos portuaires | 3 510 438 | 0.883 | 1 443 688 | 0.355 |
| —modification aux tarifs ferroviaires | 1 304 605 | 0.328 | 5 133 718 | 1.262 |
| Séchage..... | 78 839 | 0.020 | 134 374 | 0.033 |
| Intérêts et amortissement—wagons-trémies de la CCB | 941 365 | 0.237 | 815 987 | 0.200 |
| Frais administratifs | 8 004 750 | 2.015 | 7 553 119 | 1.857 |
| Intérêts créditeurs..... | (9 334 782) | (2.349) | (9 164 415) | (2.253) |
| | 26 067 114 | 6.560 | 25 101 744 | 6.170 |
| Bénéfice réparti entre les producteurs | 1 104 297 256 | 277.924 | 1 068 193 768 | 262.578 |
| Répartition du bénéfice | | | | |
| Acompte à la livraison | 831 562 780 | 209.284 | 676 263 633 | 166.235 |
| Paiement de redressement | 175 425 808 | 44.150 | 181 094 727 | 44.516 |
| Paiement provisoire | 41 703 041 | 10.496 | 121 066 889 | 29.760 |
| Ajustement de fin de campagne | 55 592 731 | 13.991 | 89 740 937 | 22.060 |
| Remboursement sur wagons consignés | 12 896 | 0.003 | 27 582 | 0.007 |
| | 1 104 297 256 | 277.924 | 1 068 193 768 | 262.578 |

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1995-1996—ORGE
 ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
 BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
 de la période comprise entre le 1^{er} août 1995 et la fin des activités, le 31 juillet 1996
 (avec chiffres correspondants de la période terminée le 31 août 1995)

TABLEAU IV

| | 1995-1996 | | 1994-1995 | |
|---|-------------|----------------|-------------|----------------|
| | Total | Taux par tonne | Total | Taux par tonne |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Reçu des producteurs (en tonnes) | 1 267 781 | | 1 059 655 | |
| Produit des ventes (note 15) | 266 619 989 | 210.304 | 120 312 684 | 113.540 |
| Moins les frais d'exploitation | | | | |
| Frais de possession aux silos de collecte | 4 261 033 | 3.361 | 1 352 257 | 1.276 |
| Frais de stockage aux silos portuaires | 1 666 050 | 1.314 | 1 599 084 | 1.509 |
| Surestaries/Bonification | 283 322 | 0.223 | 7 143 566 | 6.741 |
| Fret supplémentaire—jusqu'aux silos portuaires | (635 706) | (0.501) | 4 229 443 | 3.991 |
| —modification aux tarifs ferroviaires | 1 080 912 | 0.853 | (1 021 069) | (0.964) |
| Séchage..... | 13 027 | 0.010 | 540 959 | 0.511 |
| Intérêts et amortissement —wagons-trémies de la CCB | 300 360 | 0.237 | 212 547 | 0.201 |
| Frais administratifs | 2 442 236 | 1.926 | 1 970 956 | 1.860 |
| Intérêts créditeurs | (5 970 870) | (4.710) | (4 712 224) | (4.447) |
| | 3 440 364 | 2.713 | 11 315 519 | 10.678 |
| Bénéfice réparti entre les producteurs | 263 179 625 | 207.591 | 108 997 165 | 102.862 |
| Répartition du bénéfice | | | | |
| Acompte à la livraison | 220 053 281 | 173.574 | 101 403 742 | 95.695 |
| Paiement de redressement | 32 304 766 | 25.481 | 5 586 191 | 5.272 |
| Ajustement de fin de campagne | 10 808 345 | 8.526 | 1 992 694 | 1.881 |
| Remboursement sur wagons consignés | 13 233 | 0.010 | 14 538 | 0.014 |
| | 263 179 625 | 207.591 | 108 997 165 | 102.862 |

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Suite

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1995-1996—ORGE DE PREMIER CHOIX
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
de la période comprise entre le 1^{er} août 1995 et la fin des activités, le 30 septembre 1996
(avec chiffres correspondants de la période terminée le 30 septembre 1995)

TABLEAU V

| | 1995-1996 | | 1994-1995 | |
|--|-------------|----------------|-------------|----------------|
| | Total | Taux par tonne | Total | Taux par tonne |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Reçu des producteurs (en tonnes) | 2 549 505 | | 2 260 241 | |
| Produit des ventes (note 15) | 620 029 297 | 243.196 | 392 143 240 | 173.496 |
| Moins les frais d'exploitation : | | | | |
| Frais de possession aux silos de collecte | 243 513 | 0.096 | | |
| Surestaries/Bonification | (6 929) | (0.003) | 371 587 | 0.164 |
| Fret supplémentaire—jusqu'aux silos portuaires | 8 495 | 0.003 | | |
| —modification aux tarifs ferroviaires | (33 653) | (0.013) | | |
| Intérêts et amortissement—wagons-trémies de la CCB | 604 023 | 0.237 | 453 362 | 0.200 |
| Frais administratifs | 4 885 483 | 1.916 | 4 221 791 | 1.868 |
| Intérêts créditeurs | (4 468 138) | (1.752) | (3 692 079) | (1.633) |
| | 1 232 794 | 0.484 | 1 354 661 | 0.599 |
| Bénéfice réparti entre les producteurs | 618 796 503 | 242.712 | 390 788 579 | 172.897 |
| Répartition du bénéfice | | | | |
| Acompte à la livraison | 493 505 162 | 193.569 | 323 355 989 | 143.062 |
| Paiement de redressement | 80 823 962 | 31.702 | 25 061 049 | 11.088 |
| Paiement provisoire | | | 15 800 510 | 6.991 |
| Ajustement de fin de campagne | 33 696 550 | 13.217 | 19 248 558 | 8.516 |
| Stockage en ferme de grains sous contrat | 10 770 829 | 4.224 | 7 322 473 | 3.240 |
| | 618 796 503 | 242.712 | 390 788 579 | 172.897 |

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de la campagne terminée le 31 juillet

TABLEAU VI

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie provenant de l'exploitation | | |
| Liquidités provenant de la vente de grain | 5 829 116 364 | 4 525 523 105 |
| Intérêts créditeurs | 80 863 222 | 66 422 661 |
| Liquidités utilisées pour couvrir les frais d'exploitation | (185 484 817) | (195 426 067) |
| Plus : éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse —amortissement | 4 745 328 | 4 902 293 |
| Flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant variation du fonds de roulement | 5 729 240 097 | 4 401 421 992 |
| Variations du fonds de roulement | 176 462 652 | 203 632 179 |
| | 5 905 702 749 | 4 605 054 171 |
| Flux de trésorerie provenant d'autres activités | | |
| Réduction des débiteurs—ventes à crédit | 78 278 156 | 273 315 177 |
| Achat d'immobilisations | (1 603 649) | (2 180 899) |
| | 76 674 507 | 271 134 278 |
| Flux de trésorerie avant distribution | 5 982 377 256 | 4 876 188 449 |
| Fonds distribués aux producteurs | | |
| Soldes de trésorerie non distribués au cours de la campagne précédente | (524 164 822) | (669 503 418) |
| Soldes de la campagne courante distribués aux producteurs avant le 31 juillet | (5 425 218 984) | (3 872 354 877) |
| | (5 949 383 806) | (4 541 858 295) |
| Augmentation nette des liquidités | 32 993 450 | 334 330 154 |
| Niveau des emprunts au début | (6 492 291 399) | (6 826 621 553) |
| Niveau des emprunts à la fin | (6 459 297 949) | (6 492 291 399) |

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*

ÉTAT DES PAIEMENTS ANTICIPÉS AUX PRODUCTEURS EN VERTU
DE LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES
au 31 juillet

TABLEAU VII

| | | | 1996 | 1995 |
|--|------------------------------------|--|--|--|
| | Avances en espèces aux producteurs | Remboursements sur avances par les producteurs | Solde remboursable par les producteurs | Solde remboursable par les producteurs |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde remboursable par les producteurs | | | | |
| Campagne 1988-1989 et campagnes antérieures | 4 705 363 450 | 4 694 737 418 | 10 626 032 | 11 009 424 |
| Campagne 1989-1990 | 144 260 874 | 141 743 926 | 2 516 948 | 2 679 201 |
| Campagne 1990-1991 | 1 461 790 445 | 1 453 035 631 | 8 754 814 | 9 990 122 |
| Campagne 1991-1992 | 1 163 737 749 | 1 153 270 994 | 10 466 755 | 12 417 719 |
| Campagne 1992-1993 | 1 081 150 782 | 1 066 950 537 | 14 200 245 | 19 351 257 |
| Campagne 1993-1994 | 819 208 984 | 793 347 550 | 25 861 434 | 47 759 262 |
| Campagne 1994-1995 | 524 197 302 | 517 154 685 | 7 042 617 | 82 106 768 |
| Campagne 1995-1996 | 542 198 368 | 475 022 308 | 67 176 060 | |
| | 10 441 907 954 | 10 295 263 049 | 146 644 905 | 185 313 753 |
| Intérêts débiteurs payables par le gouvernement du Canada | | | | |
| Intérêts débiteurs payables par le gouvernement du Canada | | | 374 263 690 | 363 318 141 |
| Moins : les montants reçus du gouvernement du Canada | | | (373 549 555) | (362 884 742) |
| | | | 714 135 | 433 399 |
| Intérêts débiteurs payables par les producteurs | | | | |
| Intérêts réguliers payables par les producteurs | | | 29 376 803 | 28 583 698 |
| Moins : les montants reçus des producteurs | | | (25 587 645) | (24 044 229) |
| | | | 3 789 158 | 4 539 469 |
| Intérêts en souffrance | | | | |
| Intérêts reçus des producteurs sur les comptes en souffrance | | | 2 161 743) | (28 248 464) |
| Moins : les montants envoyés au gouvernement du Canada | | | 26 860 281 | 22 708 061 |
| | | | (5 301 462) | (5 540 403) |
| Moins : les soldes des fonds reçus | | | | |
| du gouvernement du Canada —pour couvrir | | | | |
| des paiements anticipés en souffrance | | | (90 984 373) | (118 863 693) |
| des compagnies manutentionnaires —pour | | | | |
| couvrir des paiements anticipés en souffrance | | | (1 903 388) | (2 472 354) |
| des compagnies manutentionnaires —pour | | | | |
| couvrir les paiements anticipés en cours | | | (307 192) | (329 899) |
| | | | (93 194 953) | (121 665 946) |
| | | | 52 651 783 | 63 080 272 |

Depuis la campagne 1990-1991, les producteurs paient des intérêts sur la tranche des paiements anticipés dépassant 50 000 \$, et le gouvernement du Canada prend en charge les intérêts sur la première tranche jusqu'à concurrence de 50 000 \$ (sauf en 1993-1994, les producteurs ayant dû verser des intérêts sur la tranche des paiements anticipés qui dépassaient 60 000 \$ et une partie des intérêts, à raison de 2,25 %, sur les avances inférieures à 60 000 \$). Au cours de la campagne 1989-1990, les producteurs ont dû payer la totalité des intérêts sur les paiements anticipés. Auparavant, le gouvernement du Canada prenait en charge la totalité des intérêts.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Suite

ÉTAT DES FRAIS D'ADMINISTRATION, DES FRAIS GÉNÉRAUX ET DES IMPUTATIONS À L'EXPLOITATION
de la campagne terminée le 31 juillet

TABLEAU VIII

| | 1996 | 1995 | | 1996 | 1995 |
|--|------------|------------|---|------------|------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| Frais d'administration et frais généraux : | | | Imputations à l'exploitation : | | |
| Comité consultatif (comprend des dépenses d'élection de 1994-1995) | 258 516 | 362 446 | Commercialisation des céréales des producteurs | | |
| Rapport annuel, Info Céréales et autres publications de la CCB | 290 812 | 246 616 | Comptes de mise en commun de 1995-1996 | | |
| Agents régionaux | 299 377 | 277 238 | —Blé | 15 037 940 | |
| Honoraires des vérificateurs | 153 000 | 153 000 | —Blé dur | 4 163 157 | |
| Cautions et assurance | 57 469 | 42 725 | —Orge | 1 328 331 | |
| Quote-part de la Commission canadienne du blé aux frais d'exploitation de l'Institut international du Canada pour le grain | 1 400 333 | 1 347 850 | —Orge de premier choix | 2 671 272 | |
| Communications et diffusion d'information | 262 746 | 73 609 | Comptes de mise en commun de 1994-1995 | | |
| Matériel informatique —location et service | 2 953 633 | 4 113 244 | —Blé | 12 315 958 | 14 601 085 |
| Frais de consultation et dépens —différend commercial | | 621 170 | —Blé dur | 3 422 165 | 4 057 120 |
| Amortissement —véhicules automobiles, immeuble, ordinateurs, matériel et mobilier | 1 852 188 | 1 985 826 | —Orge | 891 399 | 1 056 791 |
| Réunions régionales | 21 204 | 43 351 | —Orge de premier choix | 1 926 933 | 2 254 131 |
| Ressources humaines —salaires | 21 000 991 | 21 063 990 | Comptes de mise en commun de 1993-1994 | | |
| Ressources humaines — assurance-chômage, caisse de retraite, assurance collective | | | —Blé | | 14 773 722 |
| assurance-maladie et autres charges sociales | 5 139 259 | 4 734 852 | —Blé dur | | 3 053 691 |
| Ressources humaines —recrutement | 71 026 | 156 495 | —Orge | | 1 991 179 |
| Ressources humaines —formation et perfectionnement professionnel | 320 134 | 271 837 | —Orge de premier choix | | 1 492 842 |
| Honoraires d'avocats et frais de justice | 21 800 | 114 488 | Frais imputés aux comptes de mise en commun en fonction du tonnage | 41 757 155 | 43 280 561 |
| Frais de consultation en gestion | 534 912 | 285 173 | Répartition des ajustements de fin de campagne entre les producteurs | | |
| Impôt—santé et éducation de la province du Manitoba | 484 452 | 411 767 | Compte de mise en commun de 1989-1990 à 1994-1995 (avec chiffres correspondants de 1988-1989 à 1993-1994) | | |
| Frais de bureau et divers | 927 563 | 1 199 285 | —Blé | 441 361 | 450 931 |
| Affranchissement | 1 042 426 | 928 020 | —Blé dur | 124 417 | 87 754 |
| Imprimerie, papier et fournitures de bureau | 821 949 | 880 154 | —Orge | 81 228 | 149 250 |
| Publications et abonnements | 274 182 | 283 641 | —Orge de premier choix | 69 017 | 53 951 |
| Location et éclairage des bureaux, y compris l'entretien de l'immeuble de la Commission canadienne du blé | 2 075 693 | 1 936 027 | Frais imputés aux comptes de paiement en fonction des activités | 716 023 | 741 886 |
| Réparation et entretien du matériel de bureau | 237 602 | 210 239 | | | |
| Télécommunications | 668 895 | 748 195 | | | |
| Frais de déplacement et de mutation du personnel | 1 303 016 | 1 531 209 | | | |
| | 42 473 178 | 44 022 447 | | 42 473 178 | 44 022 447 |

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*ÉTAT DES OPÉRATIONS DU COMPTE SPÉCIAL
de la campagne terminée le 31 juillet

TABLEAU IX

| | | 1996 | 1995 |
|--|--|-----------|-----------|
| | | \$ | \$ |
| Solde du compte spécial au début | | 2 484 872 | 3 470 850 |
| Plus : le transfert au compte spécial des comptes de paiements autorisés par les décrets C. P. 1996-1356 et 1996-1357 | | 1 360 539 | |
| | | 3 845 411 | 3 470 850 |
| Moins : les dépenses autorisées par les décrets mentionnés ci-dessous | | (609 799) | (985 898) |
| Moins : les versements aux producteurs concernant d'anciens comptes de paiements | | (67) | (80) |
| Solde du compte spécial à la fin | | 3 235 545 | 2 484 872 |

| Dépenses : | | Non affectées | Autorisées pour | Non affectées | Effectuées |
|----------------|--|---------------|-----------------|---------------|-------------|
| Autorisées par | Description du projet | au 31 juillet | la campagne | au 31 juillet | pendant |
| décret | | 1995 | 1995-1996 | 1996 | la campagne |
| | | \$ | \$ | \$ | 1995-1996 |
| | | | | | \$ |
| C.P. 1994-1305 | Développement | | | | |
| C.P. 1995-2202 | de marchés | 445 378 | | 335 783 | 109 595 |
| C.P. 1995-2203 | Institut international du Canada pour le | | | | |
| C.P. 1996-1358 | Grain—Dépenses en immobilisations | 169 228 | 115 000 | 115 000 | 169 228 |
| C.P. 1990-1538 | Bourses universitaires | 48 559 | 301 441 | 44 024 | 305 976 |
| C.P. 1991-2548 | Part de fondateur | 25 000 | | | 25 000 |
| | | 688 165 | 416 441 | 494 807 | 609 799 |

Au 31 juillet 1996, les dépenses autorisées non déboursées s'élevaient à 494 807 \$, ce qui porte le solde non affecté du compte à 2 740 738 \$.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et mandat

La Commission canadienne du blé (CCB) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, qui relève du Parlement du Canada. À titre d'agent de Sa Majesté du chef du Canada, la CCB a été créée dans le but de mettre en marché de manière ordonnée, tant à l'échelle interprovinciale que pour l'exportation, les céréales produites dans l'Ouest canadien. La CCB rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise d'un ministre désigné.

2. Résumé des principes comptables

a) Résultats d'exploitation

Les résultats d'exploitation finals des comptes de mise en commun de la campagne terminée le 31 juillet sont compris dans les comptes annuels de la CCB au 31 juillet lorsque les opérations commerciales ont pris fin avant la parution du rapport annuel de la campagne en revue. Les résultats financiers des comptes de mise en commun de la CCB arrêtés au 31 juillet tiennent compte :

- i) des stocks de céréales détenus à cette date à la valeur définitive reçue de leur vente;
- ii) d'une provision pour tous les frais engagés ou devant être engagés dans le cadre de la commercialisation de ces céréales, y compris les frais d'administration et les frais généraux connexes engagés après le 31 juillet. Les frais liés à la commercialisation de céréales engagés après le 31 juillet sont compris dans les créditeurs et charges à payer. Ces charges comprennent les frais de possession, l'entreposage, les intérêts, les frais de transport par rail et les autres dépenses de transport ainsi que les frais d'administration et tous les autres frais engagés durant cette période;
- iii) des soldes non distribués aux producteurs au 31 juillet dans le cas où les activités de commercialisation se rapportant aux comptes de mise en commun de 1995-1996 sont terminées, ces comptes étant compris dans les obligations envers les producteurs.

b) Provision pour les pertes subies sur les débiteurs afférents aux ventes à crédit

Le gouvernement du Canada garantit le capital et les intérêts des débiteurs afférents aux ventes réalisées dans le cadre du Programme de ventes de céréales à crédit ainsi que des emprunts contractés par la CCB pour financer ces débiteurs. Grâce à ces garanties, la CCB n'est exposée à aucun risque en cas de créance non recouvrable. Dans la cas des ventes effectuées en dehors du Programme de ventes de céréales à crédit, la CCB a pris les dispositions auprès d'un établissement financier canadien afin de s'assurer qu'elle ne s'expose à aucun risque dans l'éventualité où des sommes non réglées s'avéraient non recouvrables. En conséquence, aucune provision n'est constituée en vue de couvrir tout manquement des personnes ayant contracté ces engagements.

c) Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, comme suit :

| | |
|--|---|
| Matériel informatique | de 1 à 5 ans (jusqu' à concurrence de 1/20e du coût, soit la valeur résiduelle) |
| Véhicules automobiles | 2 ans (jusqu' à concurrence du tiers, soit la valeur résiduelle) |
| Aménagement de l'immeuble et des bureaux | 3 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 10 ans |
| Wagons-trémies | 30 ans |
| Immeuble | 40 ans |

d) Conversion des devises

Les contrats de vente conclus en devises sont couverts par des contrats de change à terme et couverts en dollars canadiens aux taux prévues par les contrats. Les autres produits et charges sont convertis au taux de change journalier en vigueur au cours de l'exercice.

Les actifs et les passifs libellés en dollars américains sont convertis au taux change en vigueur à la date du bilan. La CCB couvre ses actifs et ses passifs libellés en dollars américains au moyen d'un portefeuille complet. La CCB a pour politique de gérer ces actifs et ces passifs de manière à exposer le moins possible leur solde net aux fluctuations des devises. Les rajustements de taux de change provenant de la conversion de sommes à recevoir de clients étrangers et des emprunts sont compris dans les intérêts créditeurs.

Les effets à moyen terme émis par la CCB en devises autres que le dollar canadien ou le dollar américain sont couverts au moyen d'accords de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou américains aux taux stipulés dans ces accords.

e) Couverture des opérations anticipées

La CCB conclut des contrats à terme normalisés et des contrats d'option sur le blé pour fixer le prix de certaines ventes anticipées. La CCB conclut également des contrats de change à terme et des contrats d'option afin de réduire les risques de change dans le cas des ventes anticipées. Les gains et les pertes liés à ces contrats sont compris dans le prix de vente net et sont imputés au poste des revenus à titre de rajustement au produit des ventes pour la période correspondant à la période de couverture des ventes.

f) Intérêts débiteurs et frais bancaires

Les intérêts et les frais bancaires imputables à la CCB dans le cadre du financement de ses activités et les intérêts créditeurs sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont combinés pour produire un solde net, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* voulant que de tels montants soient considérés comme des dépenses ou des recouvrements de frais d'exploitation. Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux comptes débiteurs, aux frais bancaires, aux frais d'opération liés aux facilités de prêt, ainsi que les intérêts gagnés dans chaque compte de mise en commun durant la période couverte par les comptes jusqu'à la distribution finale aux producteurs.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

g) Frais d'administration et frais généraux

Les frais d'administration et les frais généraux, à l'exception des frais relatifs à la répartition des ajustements de fin de campagne aux producteurs, sont imputés aux divers comptes de mise en commun auxquels se rapportent les services en fonction du tonnage. Les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne sont répartis selon le nombre de producteurs qui reçoivent un versement des différents comptes de mise en commun.

h) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages sociaux accordés aux employés lors de leur départ à la retraite ou de leur cessation d'emploi sont enregistrés à mesure qu'ils s'accumulent au compte des employés. Le solde non accumulé de ces avantages est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans à compter de la campagne agricole 1993-1994. En date du 31 juillet 1993, le solde non accumulé atteignait 7 980 330 \$ et, au 31 juillet 1996, 5 586 231 \$ (contre 6 384 264 \$ en 1995).

3. Débiteurs—Ventes à crédit

Les débiteurs dans le cadre des ventes à crédit se répartissent comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|---|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Sommes à recevoir des acheteurs étrangers | | |
| courantes | 410 285 821 | 532 907 577 |
| échues | 542 894 695 | 514 653 464 |
| visées par un rééchelonnement | | |
| au titre du Club de Paris | 137 842 737 | 193 865 329 |
| rééchelonnées | 5 430 839 079 | 5 429 260 525 |
| | <u>6 521 862 332</u> | <u>6 670 686 895</u> |
| Somme à recevoir | | |
| du gouvernement fédéral | 131 415 467 | 60 869 060 |
| | <u>6 653 277 799</u> | <u>6 731 555 955</u> |

Les sommes courantes comprennent un solde à recevoir de 80 376 397 \$ (contre 16 803 428 \$ en 1995) provenant de ventes à crédit effectuées en dehors du Programme de ventes de céréales à crédit du gouvernement du Canada.

Les débiteurs dans le cadre des ventes à crédit parviennent à échéance comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| dans les 12 mois | 865 235 034 | 579 049 858 |
| en 1997-1998 | 237 822 995 | 432 509 341 |
| en 1998-1999 | 338 310 972 | 236 086 095 |
| en 1999-2000 | 342 260 933 | 335 784 925 |
| en 2000-2001 | 296 221 345 | 339 862 408 |
| en 2001 et par la suite | 4 573 426 520 | 4 808 263 328 |
| | <u>6 653 277 799</u> | <u>6 731 555 955</u> |

Sommes à recevoir des clients étrangers

Les soldes à recevoir découlent des ventes de céréales aux pays suivants : l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, l'Iran, l'Iraq, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie. Le remboursement intégral doit se faire au cours d'une période maximale de 36 mois suivant la date d'expédition, sauf pour l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Jamaïque, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie, avec lesquels la CCB a convenu, conjointement avec le gouvernement du Canada, de reporter à plus tard les échéances de certains remboursements. Toutes les modalités de rééchelonnement sont élaborées par le Club de Paris, dont la fonction consiste à permettre au gouvernement des pays débiteurs et créanciers d'établir des accords visant le rééchelonnement et l'allègement, ou l'un ou l'autre, des dettes payables aux gouvernements créanciers et à leurs agences. Ces accords prévoient le versement d'intérêts et le rééchelonnement de la dette sur une période allant de 5 ans à 25 ans.

Le montant global du capital et des intérêts courus à recevoir des clients étrangers, soit 6 521 862 332 \$ (contre 6 670 686 895 \$ en 1995), comprend la somme de 4 597 347 569 \$ (contre 4 609 470 972 \$ en 1995) représentant l'équivalent canadien de 3 343 768 688 \$ (contre 3 380 616 774 \$ en 1995) remboursables en devises américaines.

Sommes à recevoir du gouvernement du Canada

En plus d'alléger les dettes au moyen du rééchelonnement des échéances, le gouvernement du Canada a dans certains cas accepté, par l'entremise du Club de Paris, de réduire la dette de pays ayant rééchelonné des sommes payables à la CCB. Les dispositions d'allègement de la dette prévoient que le remboursement des sommes payables à la CCB sera réparti selon une formule convenue entre le pays débiteur et le gouvernement du Canada. La somme de 131 415 467 \$ représente le montant à recevoir du gouvernement du Canada en date du 31 juillet 1996, en vertu des accords de réduction de l'endettement susmentionnés.

Le montant global du capital et des intérêts courus à recevoir du gouvernement du Canada, soit 131 415 467 \$ (contre 60 869 060 \$ en 1995), comprend la somme de 39 619 072 \$ (contre 29 555 962 \$ en 1995) représentant l'équivalent canadien de 28 815 966 \$ (contre 21 676 540 \$ en 1995) remboursable en devises américaines.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

4. Stocks de céréales

Les stocks de céréales détenus au 31 juillet sont présentés à la valeur définitive reçue de leur vente, comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Blé | 840 641 828 | 678 661 192 |
| Blé dur | 452 585 664 | 379 442 414 |
| Orge | 70 071 525 | 6 423 461 |
| Orge de premier choix | 69 311 513 | 32 457 898 |
| | <u>1 432 610 530</u> | <u>1 096 984 965</u> |

5. Frais reportés et frais payés d'avance

Les frais reportés et les frais payés d'avance, soit 51 440 276 \$ (contre 28 398 643 \$ en 1995), se répartissent comme suit : résultat net des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs, 21 258 841 \$; frais payés d'avance pour l'acheminement de stocks aux points d'exportation de l'est, 20 983 031 \$; options d'achat sur les wagons-trémies loués, 5 137 335 \$; dépôts sur les comptes sur marge, 1 871 049 \$; et autres frais reportés et frais payés d'avance, 2 190 020 \$.

6. Immobilisations

| | 1996 | | 1995 | |
|--|--------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Immeuble | 4 572 956 | 3 668 063 | 904 893 | 1 005 280 |
| Aménagement de l'immeuble et des bureaux | 1 107 314 | 667 093 | 440 221 | 141 166 |
| Meubles et matériel de bureau | 4 378 011 | 2 487 674 | 1 890 337 | 1 957 935 |
| Matériel informatique | 7 393 705 | 5 917 502 | 1 476 203 | 1 501 456 |
| Véhicules automobiles | 690 401 | 296 527 | 393 874 | 441 849 |
| Wagons-trémies | 86 797 564 | 47 740 165 | 39 057 399 | 42 256 920 |
| | <u>104 939 951</u> | <u>60 777 024</u> | <u>44 162 927</u> | <u>47 304 606</u> |

La CCB a acheté 2 000 wagons-trémies en 1979-1980 au coût initial de 90 555 623 \$. De ce nombre, 83 wagons ont été détruits et démolis, ce qui porte le parc de matériel roulant à 1 917 wagons. La CCB est remboursée de la valeur des wagons détruits en vertu d'un accord d'exploitation avec le Canadien National.

7. Emprunts

La ventilation des emprunts s'établit comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|---|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Instruments d'emprunt à court terme et emprunts | 5 923 783 101 | 5 920 311 779 |
| Instruments d'emprunt à moyen terme | 535 514 848 | 571 979 620 |
| | <u>6 459 297 949</u> | <u>6 492 291 399</u> |

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

Ces emprunts financent ce qui suit :

| | 1996 | 1995 |
|---|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Fonds déposés provenant des activités courantes | (193 979 850) | (234 562 561) |
| Emprunts pour financer les ventes à crédit | 6 653 277 799 | 6 726 853 960 |
| | <u>6 459 297 949</u> | <u>6 492 291 399</u> |

Du montant global des emprunts à court terme, une somme de 4 069 850 631 \$ (contre 4 052 144 116 \$ en 1995) représente l'équivalent canadien des 2 960 106 648 \$ remboursables en devise américaine (contre 2 971 869 539 \$ en 1995). Des emprunts à moyen terme, une somme de 535 514 848 \$ (contre 571 979 620 \$ en 1995) représente l'équivalent canadien des 389 493 671 \$ (contre 419 493 671 \$ en 1995) remboursables en devise américaine.

Les emprunts de la CCB sont soumis à l'approbation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes de la CCB et, à ce titre, ils sont effectués au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

8. Crédoeurs et charges à payer

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Produit des ventes reportées | 33 577 806 | 10 654 576 |
| Crédoeurs | 35 834 294 | 46 216 861 |
| Frais engagés après le 31 juillet dans le cadre d'activités commerciales se rapportant aux comptes de mise en commun de l'exercice courant | 38 544 905 | 32 755 166 |
| | <u>107 957 005</u> | <u>89 626 603</u> |

9. Obligations envers les agents de la CCB

| | 1996 | 1995 |
|---|----------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Achats de céréales auprès des producteurs | 957 709 932 | 494 333 230 |
| Bons de livraison reportés | 202 006 228 | 157 373 331 |
| | <u>1 159 716 160</u> | <u>651 706 561</u> |

Achats de céréales auprès des producteurs

Les sociétés céréalières, qui agissent en qualité d'agents de la CCB, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et versent à ces derniers, au nom de la CCB, l'acompte alors en vigueur. Ces achats ne sont réglés par la CCB qu'au moment où les agents en ont effectué la livraison au compte de la CCB, aux silos portuaires ou aux minoteries. Les obligations de la CCB envers les agents représentent une somme payable relativement aux 3 951 298 tonnes de céréales stockées dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet (contre 2 738 135 tonnes en 1995), mais qui seront livrées et réglées après la fin de la campagne.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, qui agissent en qualité d'agents de la CCB, déposent en fiducie auprès de la CCB une somme égale à la valeur des bons au comptant, reportés et établis sur des céréales de la CCB. Les fonds en dépôt sont par la suite remis aux sociétés céréalières afin de couvrir les bons de livraison reportés venant surtout à échéance au cours des premiers jours de l'année civile suivante.

10. Obligations envers les producteurs

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Chèques en circulation libellés aux producteurs au 31 juillet | | |
| Blé | 153 398 037 | 152 012 574 |
| Blé dur | 64 589 683 | 110 818 965 |
| Avoine | 3 021 | 3 021 |
| Orge | 8 899 593 | 176 643 |
| Orge de premier choix | 19 067 706 | 14 001 596 |
| | <u>245 958 040</u> | <u>277 012 799</u> |
| Bénéfices à répartir entre les producteurs | | |
| Blé | 157 448 989 | 276 273 114 |
| Blé dur | 97 308 668 | 210 835 408 |
| Orge | 10 821 578 | 2 007 232 |
| Orge de premier choix | 33 696 550 | 35 049 068 |
| | <u>299 275 785</u> | <u>524 164 822</u> |
| | <u>545 233 825</u> | <u>801 177 621</u> |

11. Provision pour les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne

Le montant de 5 805 860 \$ (contre 6 053 405 \$ en 1995) représente le solde des provisions prévues par la CCB pour couvrir les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne une fois les comptes arrêtés. Six ans après la clôture d'un compte particulier, le solde peut être viré au compte spécial par décret.

12. Compte spécial—Solde net des comptes dormants

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le gouverneur en conseil peut autoriser la CCB à virer à un compte spécial le solde des comptes de paiement non réclamés faisant partie des versements aux producteurs pour une période de six ans ou plus. Outre le paiement des réclamations justifiées de certains producteurs relativement à ces comptes, l'article prévoit que ces fonds peuvent être affectés aux fins que le gouverneur en conseil, sur la recommandation de la CCB, estime être dans l'intérêt des producteurs.

13. Engagements en vertu de baux

À titre d'agent de Sa Majesté du chef du Canada, la CCB loue 2 000 wagons-trémies pour le gouvernement du Canada. La totalité des frais engagés pour la location est recouvrée du gouvernement du Canada et ne constitue pas une charge pour la CCB. À ce titre, la CCB a reçu des versements totalisant 20 248 521 \$ (contre 19 985 536 \$ en 1995) au cours de la campagne terminée le 31 juillet 1996. Les contrats de location sont d'une durée de 20 ans et de 25 ans.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

14. Instruments financiers hors bilan

La CCB conclut des opérations de couverture dans le seul but de faire correspondre son actif et son passif et de se protéger des risques du marché. Ces opérations permettent de réduire l'exposition de la CCB aux différences de niveau des produits et des charges par suite de la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change. Ces opérations comprennent des swaps de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt dans deux devises et des swaps en devise unique.

La CCB négocie également des contrats de change et des options sur devises auprès de certains établissements financiers afin de couvrir le risque de change dans le cadre principalement des ventes de céréales. En se protégeant contre la fluctuation des devises, la CCB élimine les risques liés à la dévaluation des devises.

En traitant avec des établissements financiers ayant une très haute cote de crédit, la CCB réduit le risque que les contreparties ne respectent pas leurs obligations. Les normes de la CCB en ce qui concerne les cotes de crédit sont semblables à celles appliquées par le ministère des Finances dans le cas des sociétés de la Couronne.

Au 31 juillet, la valeur nominale totale de ces instruments financiers hors bilan, qui parviennent tous à échéance ou font l'objet d'une négociation de taux dans une période d'un an, est la suivante :

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| | Valeur nominale \$ US | Valeur nominale \$ US |
| Contrats de taux d'intérêt | | |
| Swaps de taux d'intérêt en devise unique | 506 000 000 | 349 500 000 |
| Swaps de taux d'intérêt dans deux devises | 89 493 671 | 89 493 671 |
| Swaps de devises | 683 505 923 | |
| | <u>1 278 999 594</u> | <u>438 993 671</u> |
| Contrats de change | | |
| Contrats de change à terme | 644 429 910 | 752 855 783 |
| Contrats d'options sur devises | 20 000 000 | |
| | <u>664 429 910</u> | <u>752 855 783</u> |
| | <u>1 943 429 504</u> | <u>1 191 849 454</u> |

Aucun swap de taux d'intérêt en dollars canadiens ni aucun swap de devises n'étaient en cours au 31 juillet 1996.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—*Suite*NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

15. Ventes

Les ventes nettes sont calculés comme suit :

a) Compte de mise en commun du blé

| | 1996 | | 1995 | |
|--|-------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| | Tonnes | Montant | Tonnes | Montant |
| | \$ | | \$ | |
| Ventes conclues au 31 juillet | 12 998 103 | 3 375 684 928 | 13 735 452 | 2 602 746 107 |
| Ventes conclues après le 31 juillet | 3 157 890 | 840 641 828 | 3 082 926 | 678 661 192 |
| Freintes | 716 | | 2 177 | |
| | <u>16 156 709</u> | <u>4 216 326 756</u> | <u>16 820 555</u> | <u>3 281 407 299</u> |
| Moins : | | | | |
| Grain acquis d'autres sources que les producteurs | 78 901 | 17 486 232 | 98 009 | 13 242 094 |
| Ventes portées au compte de mise en commun précédent | 1 725 355 | 386 737 816 | 2 081 888 | 348 393 536 |
| Ventes nettes de blé | <u>14 352 453</u> | <u>3 812 102 708</u> | <u>14 640 658</u> | <u>2 919 771 669</u> |
| L'écoulement des stocks de blé en tonnes se répartit comme suit : | | | | |
| Marché intérieur | 1 674 677 | | 1 683 407 | |
| Exportation | 11 323 426 | | 13 409 616 | |
| Ventes au compte de mise en commun | 3 157 890 | | 1 725 355 | |
| Freintes | 716 | | 2 177 | |
| | <u>16 156 709</u> | | <u>16 820 555</u> | |

b) Compte de mise en commun du blé dur

| | 1996 | | 1995 | |
|--|------------------|----------------------|------------------|----------------------|
| | Tonnes | Montant | Tonnes | Montant |
| | \$ | | \$ | |
| Ventes conclues au 31 juillet | 2 936 915 | 905 424 146 | 3 628 943 | 899 335 973 |
| Ventes conclues après le 31 juillet | 1 836 819 | 452 585 664 | 1 340 190 | 379 442 414 |
| Freintes | 1 736 | | 1 616 | |
| | <u>4 775 470</u> | <u>1 358 009 810</u> | <u>4 970 749</u> | <u>1 278 778 387</u> |
| Moins : | | | | |
| Grain acquis d'autres sources que les producteurs | 27 117 | 6 294 013 | 19 274 | 3 820 410 |
| Ventes portées au compte de mise en commun précédent | 774 969 | 221 351 427 | 883 359 | 181 662 465 |
| Ventes nettes de blé dur | <u>3 973 384</u> | <u>1 130 364 370</u> | <u>4 068 116</u> | <u>1 093 295 512</u> |
| L'écoulement des stocks de blé en tonnes se répartit comme suit : | | | | |
| Marché intérieur | 222 750 | | 182 203 | |
| Exportation | 3 571 953 | | 4 011 961 | |
| Ventes au compte de mise en commun suivant | 979 031 | | 774 969 | |
| Freintes | 1 736 | | 1 616 | |
| | <u>4 775 470</u> | | <u>4 970 749</u> | |

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES—Fin

c) Compte de mise en commun de l'orge

| | 1996 | | 1995 | |
|--|------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | Tonnes | Montant | Tonnes | Montant |
| | \$ | | \$ | |
| Ventes conclues au 31 juillet | 931 288 | 202 268 278 | 1 275 723 | 145 220 286 |
| Ventes conclues après le 31 juillet | 379 501 | 70 071 525 | 59 774 | 6 423 461 |
| Freintes | 51 | | 1 508 | |
| | <u>1 310 840</u> | <u>272 339 803</u> | <u>1 337 005</u> | <u>151 643 747</u> |
| Moins : | | | | |
| Grain acquis d'autres sources que les producteurs | 15 250 | 2 615 715 | 1 050 | 110 101 |
| Ventes portées au compte de mise en commun précédent | 27 809 | 3 104 099 | 276 300 | 31 220 962 |
| Ventes nettes d'orge | <u>1 267 781</u> | <u>266 619 989</u> | <u>1 059 655</u> | <u>120 312 684</u> |
| L'écoulement des stocks d'orge en tonnes se répartit comme suit : | | | | |
| Marché intérieur | 16 825 | | 26 599 | |
| Exportation | 914 463 | | 1 281 089 | |
| Ventes au compte de mise en commun suivant | 379 501 | | 27 809 | |
| Freintes | 51 | | 1 508 | |
| | <u>1 310 840</u> | | <u>1 337 005</u> | |

d) Compte de mise en commun de l'orge de premier choix

| | 1996 | | 1995 | |
|---|------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | Tonnes | Montant | Tonnes | Montant |
| | \$ | | \$ | |
| Ventes conclues au 31 juillet | 2 264 045 | 550 992 796 | 2 104 155 | 359 685 342 |
| Ventes conclues après le 31 juillet | 286 555 | 69 311 513 | 156 086 | 32 457 898 |
| Freintes | | | | |
| | <u>2 550 600</u> | <u>620 304 309</u> | <u>2 260 241</u> | <u>392 143 240</u> |
| Moins : | | | | |
| Grain acquis d'autres sources que les producteurs | 1 095 | 275 012 | | |
| Ventes nettes d'orge de premier choix | <u>2 549 505</u> | <u>620 029 297</u> | <u>2 260 241</u> | <u>392 143 240</u> |
| L'écoulement des stocks d'orge de premier choix en tonnes se répartit comme suit : | | | | |
| Marché intérieur | 337 587 | | 360 700 | |
| Exportation | 2 194 738 | | 1 899 541 | |
| Ventes au compte de mise en commun suivant | 18 275 | | | |
| | <u>2 550 600</u> | | <u>2 260 241</u> | |

16. Retraitement de chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités de façon à rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1997
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—*Suite*

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Les états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour le maintien de systèmes de contrôle appropriés et pour la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

le président,
Gilles Prigent

le directeur des Finances,
Paul Simard

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 1996 ainsi que l'état des résultats et du financement par les producteurs et l'état des activités du programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 juillet 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et aux règlements administratifs de la Commission.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 27 septembre 1996

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—*Suite*

BILAN AU 31 JUILLET 1996
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|---|----------------|----------------|
| Débiteurs | | | Créditeurs et frais courus | 33 734 | 49 464 |
| Clients | 14 038 | 259 | Subsides à verser aux producteurs | 18 638 | 27 067 |
| Gouvernement du Canada | | | Provision pour pertes sur les engagements | | |
| (Programme de soutien laitier) | 18 645 | 27 180 | d'achats en cours | | 1 856 |
| Retenues des producteurs | 7 502 | 67 743 | Emprunts auprès du gouvernement du Canada | | |
| Stocks (note 3) | 105 821 | 94 150 | (note 5) | 75 266 | 69 334 |
| | <u>146 006</u> | <u>189 332</u> | | <u>127 638</u> | <u>147 721</u> |
| Compte de mise en commun (note 4) | | | Compte de mise en commun | | |
| Encaisse | 1 427 | | À verser aux agences et offices provinciaux | | |
| À percevoir des agences et offices | | | de mise en marché | 12 440 | |
| provinciaux de mise en marché | 11 140 | | Frais courus | 127 | |
| | <u>12 567</u> | | | <u>12 567</u> | |
| | | | EXCÉDENT DU FINANCEMENT | | |
| | | | PAR LES PRODUCTEURS | | |
| | | | (NOTE 6) | | |
| | | | Excédent à la fin de l'exercice | 18 368 | 41 611 |
| | <u>158 573</u> | <u>189 332</u> | | <u>158 573</u> | <u>189 332</u> |

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

le président,
GILLES PRÉGENT

le vice-président,
LOUIS BALCAEN

le directeur des Finances,
PAUL SIMARD

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU FINANCEMENT PAR LES PRODUCTEURS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1996 (en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|---------|---------|
| Ventes à l'exportation | 212 160 | 138 605 |
| Coût des ventes | 243 296 | 195 789 |
| Perte sur les ventes à l'exportation | 31 136 | 57 184 |
| Ventes à l'intérieur du pays | 90 945 | 76 233 |
| Coût des ventes | 92 057 | 76 100 |
| Perte (marge) sur les ventes à l'intérieur du pays | 1 112 | (133) |
| Total de la perte sur les ventes | 32 248 | 57 051 |
| Aide et frais | 22 262 | 104 554 |
| Total du coût d'exploitation | 54 510 | 161 605 |
| Moins la part des frais administratifs financée par le gouvernement du Canada | 2 339 | 2 493 |
| Coût net d'exploitation financé par les producteurs | 52 171 | 159 112 |
| Financement par les producteurs (note 7) | 64 550 | 192 374 |
| Excédent du financement sur le coût net d'exploitation | 12 379 | 33 262 |
| Excédent au début de l'exercice | 41 611 | 20 149 |
| | 53 990 | 53 411 |
| Remboursement de l'excédent des exercices antérieurs | 35 622 | 11 800 |
| Excédent à la fin de l'exercice | 18 368 | 41 611 |

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE SOUTIEN LAITIÈRE ET DES COÛTS FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1996 (en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|---------|---------|
| Subsides aux producteurs de lait de transformation et de crème | 184 958 | 221 821 |
| Frais administratifs | 2 339 | 2 493 |
| Études du coût de production et de la politique laitière | 347 | 361 |
| Total des coûts financés par le gouvernement du Canada | 187 644 | 224 675 |

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 JUILLET 1996

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (« la Commission ») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, ainsi qu'elle a été établie dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est « d'offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité ».

La Commission administre le programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada en vertu duquel elle verse des paiements de subside aux producteurs. En coopération avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées en partie à même les retenues des producteurs. Les résultats des activités de la Commission sont soumis dans l'état des activités du programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada et dans l'état des résultats et du financement par les producteurs, respectivement, ce qui distingue leurs liens d'obligation de rendre compte.

La Commission achète, aux prix de soutien canadiens ou au prix du marché international, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts. Bien que le plus gros du beurre acheté par la Commission soit revendu sur le marché canadien, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre sur le marché international, aux prix mondiaux qui prévalent. Historiquement, les prix obtenus sur les marchés mondiaux ont été généralement plus bas que les prix de soutien canadiens.

Au début de l'année laitière 1995-1996, la Commission a apporté certains changements à ses programmes et politiques. Ces changements, élaborés conjointement avec l'industrie laitière, étaient devenus nécessaires pour tenir compte des engagements du Canada en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce. Les modifications nécessaires à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* ont reçu la sanction royale en juillet 1995.

Depuis le 1^{er} août 1995, la Commission administre un nouveau système de prix pour le lait de classes spéciales et de mise en commun des revenus du marché pour offrir, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'entremise des transformateurs. Les niveaux des prix sont fixés selon un mécanisme accepté par le CCGAL. Ces modalités ont réduit la nécessité pour la Commission de verser une aide financière aux transformateurs et aux exportateurs de produits laitiers. De même, la Commission achète aux prix mondiaux la plus grande partie des produits laitiers destinés à l'exportation, ce qui diminue grandement la nécessité de retenues à la production. Les retenues des producteurs ne seront plus perçues pour financer les coûts de mise en marché et d'administration à compter du 1^{er} août 1996.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 1996—Suite

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moindre des deux.

Provision pour pertes sur les engagements d'achats en cours

La Commission constitue une provision pour pertes sur les engagements d'achats en cours en fonction des contrats courants de ventes à l'exportation.

Remboursement de l'excédent (ou recouvrement de l'insuffisance) du financement par les producteurs

Les sommes remboursées ou recouvrées sont inscrites dans l'exercice au cours duquel elles sont déclarées.

Conversion des devises

Essentiellement, toutes les ventes en devises font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des accords de conversion de devises et sont converties en dollars canadiens aux taux de change prévus. Les ventes en devises qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation de la Commission au Régime est limitée au versement d'une cotisation équivalente à celle des employés actuellement à son service. Ces cotisations sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations de la Commission en ce qui concerne le Régime de retraite.

3. Stocks

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|----------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Coût | | |
| Beurre..... | 68 022 | 82 027 |
| Poudre de lait écrémé..... | 34 639 | 28 937 |
| Autres produits laitiers..... | 7 003 | 110 |
| | <u>109 664</u> | <u>111 074</u> |
| Moins provision pour moins-value | | |
| Beurre (surtout non salé)..... | 2 393 | 10 049 |
| Poudre de lait écrémé..... | 1 450 | 6 851 |
| Autres produits laitiers..... | | 24 |
| | <u>3 843</u> | <u>16 924</u> |
| Valeur comptable nette | <u>105 821</u> | <u>94 150</u> |

4. Compte de mise en commun

Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} août 1995, du système de prix pour le lait de classes spéciales et de mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi un compte bancaire et une ligne de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements afin d'assurer un financement provisoire et le bon fonctionnement du système de mise en commun des revenus du marché mis sur pied par les provinces. La ligne de crédit fait en sorte que les paiements se font promptement sans égard au rythme des entrées et des sorties de fonds des producteurs et des paiements de péréquation en provenance ou à destination des agences et offices provinciaux de mise en marché. Au cours de l'exercice, certaines agences et offices provinciaux de mise en marché ont versé environ 38 millions de dollars dans le pool. Ces contributions ont servi à faire les paiements de péréquation aux autres agences et offices provinciaux.

5. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 300 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables dans l'exercice qui suit la date de l'emprunt. Le principal et les intérêts courus sont remboursés régulièrement lorsque les fonds sont disponibles. Au cours de l'exercice, les taux d'intérêt ont été conformes aux taux normaux que le gouvernement fixe pour les sociétés d'État et ils ont varié entre 7,5225 % et 4,5842 % (entre 5,1644 % et 8,4794 % en 1995).

Voici le sommaire des opérations visant les emprunts :

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde au début de l'exercice..... | 69 334 | 68 099 |
| Emprunts..... | 307 399 | 274 033 |
| Remboursements..... | (301 467) | (272 798) |
| Solde à la fin de l'exercice..... | <u>75 266</u> | <u>69 334</u> |
| Intérêts courus à la fin de l'exercice..... | <u>434</u> | <u>536</u> |

6. Excédent du financement par les producteurs

Tout excédent ou insuffisance du financement du coût net d'exploitation par les producteurs peut être reporté et utilisé pour l'exploitation future, recouvré des producteurs ou remboursé à ceux-ci tel que déterminé par le CCGAL.

Le CCGAL a décidé, à sa réunion du 30 novembre et 1^{er} décembre 1995, qu'une somme de 5,4 millions de dollars, en plus du montant de 29,9 millions de dollars approuvé en septembre 1995, de l'excédent du financement à même les retenues des producteurs à la fin de l'année laitière 1994-1995 sera remboursée aux agences et offices provinciaux de mise en marché proportionnellement à leur part des revenus provenant des retenues. De plus, à sa réunion des 25 et 26 septembre 1996, le CCGAL a décidé qu'une somme de 18,1 millions de dollars de l'excédent du financement à même les retenues des producteurs à la fin de l'exercice sera remboursée.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 1996—Fin

7. Financement

Gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)

Agriculture et Agroalimentaire Canada assure le financement à la Commission pour les paiements de subside aux producteurs de lait de transformation et de crème produits pour répondre aux besoins intérieurs. Ces paiements sont faits jusqu'à concurrence des limites autorisées par le Règlement. Le taux des paiements de subside était de 1,283 \$ le kilogramme de matière grasse ou 4,62 \$ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse (1,508 \$ ou 5,43 \$ respectivement, en 1995).

Le Budget fédéral de février 1995 prévoit une autre réduction de 15 % du taux des paiements de subside pour l'année laitière 1996-1997. En outre, les paiements seront éliminés progressivement à la suite de cinq réductions annuelles de 0,76 \$ l'hectolitre à compter du 1^{er} août 1997. Le 1^{er} août 1996, ce taux sera de 1,055 \$ le kilogramme de matière grasse ou 3,80 \$ l'hectolitre de lait.

Le gouvernement du Canada a fourni 2,3 millions de dollars (2,5 millions en 1995) des 5,0 millions (5,2 millions en 1995) des frais administratifs de la Commission, ainsi que des services professionnels reliés aux études du coût de production et de la politique laitière.

Financement par les producteurs

Les producteurs sont responsables des coûts d'exploitation que le gouvernement du Canada ne finance pas. Ces coûts ont été financés en partie grâce aux retenues acceptées par le CCGAL. Les retenues ont été appliquées aux ventes de lait et à la production de lait de transformation, perçues par les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait et remises à la Commission.

Depuis le 1^{er} août 1995, l'utilisation de retenues intra quota pour le financement des exportations et des activités intérieures de la Commission se limite à 62,8 millions de dollars, soit le montant prévu dans le budget de la Commission pour l'année laitière 1995-1996. Le reste des activités d'exportation de la Commission ont été financées grâce aux prix pour le lait de classes spéciales et à la mise en commun des revenus du marché, où les achats se font sur la base des prix mondiaux plutôt que sur celle des prix de soutien intérieurs.

Les retenues des producteurs comprennent :

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Retenues intra quota | 62 883 | 164 137 |
| Frais administratifs recouverts des activités de mise en commun | 1 667 | |
| Retenues hors quota | | 28 237 |
| Total | 64 550 | 192 374 |

La part des frais administratifs de la Commission liée aux activités de mise en marché, de même que les intérêts et les frais bancaires pour le maintien du compte de la mise en commun pour les producteurs est imputée au compte de mise en commun. Pour l'exercice écoulé, les frais imputés au compte de mise en commun ont totalisé 1,7 million de dollars.

Les retenues imposées aux producteurs comprennent aussi un montant de 0,12 \$ l'hectolitre de lait de transformation (0,12 \$ en 1995) pour couvrir les coûts admissibles liés aux stocks courants de beurre jusqu'à concurrence des niveaux normaux établis par la Commission et une partie des frais administratifs.

Les fonds recueillis grâce à cette partie des retenues et les frais imputés au montant sont les suivants :

| | Coûts admissibles liés aux stocks de beurre jusqu'aux niveaux normaux et à une partie des frais administratifs | |
|-------------------------|--|---------|
| | 1996 | 1995 |
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde d'ouverture | 1 730 | 1 183 |
| Financement | 5 180 | 5 035 |
| Dépenses imputées | (4 691) | (4 488) |
| Solde de clôture | 2 219 | 1 730 |

Les soldes de clôture sont inclus dans l'excédent du financement par les producteurs en fin d'exercice. Le solde de 2,2 millions de dollars sera appliqué aux dépenses futures attribuées à cette partie des retenues.

À sa réunion des 25 et 26 septembre 1996, le CCGAL a approuvé, pour l'année laitière 1996-1997, un budget qui élimine toutes les retenues. À compter du 1^{er} août 1996, toutes les activités de mise en marché de la Commission seront financées par l'entremise du compte de mise en commun, y compris la perception d'un montant de 0,12 \$ l'hectolitre de lait de transformation sur les ventes sur le marché.

8. Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour une grande partie de ses ventes à l'exportation. À la fin de l'exercice, les contrats en cours en devises américaine, allemande et française totalisaient l'équivalent d'environ 100 millions de dollars canadiens. Ces contrats viennent à échéance entre août 1996 et mai 1997, dates qui correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission devrait toucher le produit en devises des ventes à l'exportation.

9. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Les honoraires ont totalisé 4,4 millions de dollars (3,2 millions en 1995) et sont inclus dans le coût des ventes.

10. Engagements d'achat

Au 31 juillet 1996, la Commission s'est engagée à acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits avant cette date aux prix de soutien canadiens, et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date à des prix négociés par contrat. Ces engagements totalisaient environ 7,2 millions de dollars (9,7 millions en 1995).

11. Opérations entre apparentés

Des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Commission. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Commission.

12. Présentation des états financiers

Un état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, puisque la direction estime qu'il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire significatif.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—Fin

TABLEAU DES OPÉRATIONS DE MISE EN MARCHÉ PAR TYPE DE PRODUIT
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1996
 (en milliers de dollars)

| | 1996 | | | | | 1995 | | | | |
|---|---------|-----------------------------|-------------------|---------------------|---------|--------|-----------------------------|-------------------|---------------------|---------|
| | Beurre | Poudre de lait écrémé | Lait évaporeré | Autres produits* | Total | Beurre | Poudre de lait écrémé | Lait évaporeré | Autres produits* | Total |
| Ventes à l'exportation | 36 204 | 122 315 | 35 518 | 18 123 | 212 160 | 2 685 | 106 881 | 15 195 | 13 844 | 138 605 |
| Coût des ventes | 40 308 | 150 331 | 34 555 | 18 102 | 243 296 | 5 434 | 146 707 | 18 873 | 24 775 | 195 789 |
| Perte (marge) sur les ventes à l'exportation | 4 104 | 28 016 | (963) | (21) | 31 136 | 2 749 | 39 826 | 3 678 | 10 931 | 57 184 |
| Ventes à l'intérieur du pays | 84 965 | 5 980 | | | 90 945 | 68 845 | 7 388 | | | 76 233 |
| Coût des ventes | 85 347 | 6 710 | | | 92 057 | 68 888 | 7 212 | | | 76 100 |
| Perte (marge) sur les ventes à l'intérieur du pays | 382 | 730 | | | 1 112 | 43 | (176) | | | (133) |
| Total de la perte (marge) sur les ventes | 4 486 | 28 746 | (963) | (21) | 32 248 | 2 792 | 39 650 | 3 678 | 10 931 | 57 051 |
| Aide et frais | | | | | | | | | | |
| Aide à l'égard des pro- duits laitiers | | | | | | | | | | |
| —à l'exportation | 125 | 115 | 9 | 438 | 687 | 4 157 | 953 | 64 | 33 912 | 39 086 |
| —à l'intérieur du pays | (1 608) | 7 752 | 463 | (196) | 6 411 | 11 833 | 9 415 | 553 | 9 047 | 30 848 |
| Moins-value des stocks | 2 394 | 1 450 | | | 3 844 | 10 049 | 6 851 | 23 | 1 | 16 924 |
| Frais de possession | 4 442 | 1 441 | 256 | 75 | 6 214 | 3 134 | 1 342 | 171 | 52 | 4 699 |
| Frais de promotion | 62 | 264 | | | 326 | 53 | 193 | | | 246 |
| Recouvrement de créances douteuses | | | | (363) | (363) | | | | (234) | (234) |
| | 5 415 | 11 022 | 728 | (46) | 17 119 | 29 226 | 18 754 | 811 | 42 778 | 91 569 |
| Frais administratifs | | | | | 5 012 | | | | | 5 246 |
| Dons | | | | | 100 | | | | | |
| Intérêts et frais bancaires de la mise en commun | | | | | 31 | | | | | |
| Provision pour pertes sur les engagements d'achats en cours | | | | | | | | | | 1 856 |
| Remise des retenues hors quota | | | | | | | | | | 5 883 |
| Total de l'aide et des frais | | | | | 22 262 | | | | | 104 554 |
| Total du coût de l'exploitation | | | | | 54 510 | | | | | 161 605 |

* Comprennent la poudre de lait entier et le fromage.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation des membres de la Commission. Ils ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement.

La direction a établi, et tient à jour, des registres comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de la Commission sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de la réalisation des objectifs de la Commission, et que les transactions sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer la valeur des systèmes d'information, du contrôle de la gestion et des pratiques connexes.

Le vérificateur externe de la Commission, soit le vérificateur général du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport à la Commission et au ministre du Patrimoine canadien.

Les membres de la Commission s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité de vérification et d'évaluation où ils sont les seuls à siéger. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des résultats des vérifications en ce qui a trait à la suffisance des contrôles comptables internes, pour examiner les questions de rapports financiers et en discuter. Les vérificateurs externes et internes ont accès sans restriction au Comité de vérification et d'évaluation de la Commission, en présence ou non de la direction.

le président,
Marcel Beaudry

la vice-présidente,
Planification stratégique
et gestion de l'information,
Robin Young

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution des ressources de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 6 juin 1997

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|---|---------|---------|---|---------|---------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et dépôts à court terme (note 3) | 33 807 | 41 966 | Créditeurs et frais courus | | |
| Débiteurs | | | Ministères et organismes | | |
| Ministères et organismes | | | fédéraux | 1 231 | 2 391 |
| fédéraux | 1 863 | 1 223 | Autres | 22 449 | 26 092 |
| Locataires et autres | 2 093 | 2 782 | Retenues et dépôts des entrepreneurs et | | |
| Inventaire et stocks de pépinière | 125 | 328 | autres | 1 315 | 1 200 |
| Frais payés d'avance | 2 804 | 1 883 | Crédit parlementaire reporté | | 8 020 |
| Portion court terme de l'investissement | | | | 24 995 | 37 703 |
| net dans des contrats | | | | | |
| de location-vente | 245 | | À long terme | | |
| | 40 937 | 48 182 | Indemnités de cessation d'emploi | | |
| Investissement net dans des contrats | | | accumulées | 3 075 | 3 769 |
| de location-vente (note 4) | 270 | | Expropriations foncières non réglées | 1 522 | 729 |
| Compte en fiducie (note 5) | 4 335 | 4 079 | Indemnité d'assurance reportée (note 5) | 4 335 | 4 079 |
| Terrains, immeubles et matériel (note 6) | 350 651 | 354 907 | Incitatif de location reporté | 4 139 | 4 321 |
| | | | Frais de restructuration | | 1 334 |
| | | | Revenus différés | 398 | |
| | | | | 13 469 | 14 232 |
| | | | | 38 464 | 51 935 |
| | | | AVOIR DU CANADA | 357 729 | 355 233 |
| | | | | 396 193 | 407 168 |
| | 396 193 | 407 168 | | | |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la Commission :

le président,
MARCEL BEAUDRY

le président du comité corporatif de vérification et d'évaluation,
PIERRE ISABELLE

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

ÉTATS DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------------|----------------|
| Revenus | | |
| Opérations de location et servitudes | 15 669 | 13 913 |
| Intérêts | 1 661 | 1 426 |
| Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel (note 7 a)) | 23 712 | 15 714 |
| Commanditaires | | |
| Commandites monétaires | 809 | 792 |
| Commandites en biens et services | 1 087 | 1 615 |
| Frais d'accès aux usagers | 1 034 | 1 070 |
| Autres frais et recouvrements | 2 979 | 2 277 |
| Crédits parlementaires | 67 219 | 73 767 |
| | <u>114 170</u> | <u>110 574</u> |
| Frais d'exploitation (note 7 b)) | | |
| Aménagement de la région de la capitale nationale | 2 275 | 2 242 |
| Promotion et animation de la région de la capitale nationale | 15 301 | 14 700 |
| Gestion et développement des biens immobiliers | 86 649 | 59 328 |
| Services corporatifs | 23 975 | 24 198 |
| Frais de restructuration | 469 | (380) |
| | <u>128 669</u> | <u>100 088</u> |
| Bénéfice net (frais d'exploitation nets) ¹ | (14 499) | 10 486 |
| ¹ ANALYSE DU FINANCEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION | | |
| Bénéfice net (frais d'exploitation nets) | (14 499) | 10 486 |
| Dépenses ne nécessitant aucun financement | | |
| Amortissement | 13 273 | 13 788 |
| Incitatif de location reporté | (183) | (183) |
| Revenus différés | (21) | |
| Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel | (23 712) | (15 714) |
| Produit de disposition du matériel | 1 654 | 330 |
| Transfert de l'aliénation de terrains (note 3) | 2 675 | |
| Dépenses d'aliénation | 237 | 275 |
| Revenus d'intérêts | (673) | (292) |
| Contributions | 27 559 | |
| Crédits parlementaires | (8 020) | |
| Contribution sous forme de terrain | 6 050 | |
| Report des engagements de l'exercice précédent | 607 | (8 083) |
| Excédent du financement sur les frais d'exploitation | 4 947 | 607 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|----------------|----------------|
| Solde au début de l'exercice | 355 233 | 327 920 |
| Bénéfice net (frais d'exploitation nets) | (14 499) | 10 486 |
| Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel | 16 995 | 16 827 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>357 729</u> | <u>355 233</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|-----------------|-----------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net (frais d'exploitation nets) | (14 499) | 10 486 |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissement | 13 273 | 13 788 |
| Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel | (23 712) | (15 714) |
| Contribution sous forme de terrain | 6 050 | |
| Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement concernant l'exploitation | (13 377) | 4 372 |
| Variation nette de l'encaisse dont l'usage est réservé et du passif à long terme | (1 019) | (1 707) |
| | <u>(33 284)</u> | <u>11 225</u> |
| Activités de financement | | |
| Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel | 16 995 | 16 827 |
| Produits de l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel | 34 309 | 19 164 |
| | <u>51 304</u> | <u>35 991</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions et amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel | (25 664) | (23 423) |
| Contrats de location-vente | (515) | |
| | <u>(26 179)</u> | <u>(23 423)</u> |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse et dépôts à court terme | (8 159) | 23 793 |
| Au début de l'exercice | 41 966 | 18 173 |
| À la fin de l'exercice | <u>33 807</u> | <u>41 966</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1997

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale a été constituée en 1958 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. La Commission est une société d'État mandataire sans capital-action nommée en vertu des dispositions de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

- a) établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- b) organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles et du patrimoine des Canadiens; et
- c) coordonner les orientations et les programmes du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'organisation, le parrainage ou la promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale nationale.

La Commission est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale.

La Commission n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ce qui concerne ses bénéficiaires.

2. Conventions comptables importantes

a) Terrains, immeubles et matériel

Les terrains, les immeubles et le matériel sont généralement comptabilisés au prix coûtant. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de don sont comptabilisés à leur valeur marchande au moment de l'acquisition, sauf les biens historiques dont la valeur marchande peut difficilement être établie. Ces derniers sont comptabilisés à la valeur nominale, tout comme les artefacts reçus par le Fonds Canadien sous forme de dons. Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles et du matériel sont comptabilisées au prix coûtant.

b) Amortissement

L'amortissement des immobilisations actuellement utilisées est imputé à l'exploitation en sommes annuelles égales, en fonction du coût des immobilisations, de leur durée de vie utile prévue et de leur valeur de récupération finale. La durée de vie utile des immobilisations est prévue comme suit :

| | |
|--|---------------|
| Immeubles | 20 ans |
| Promenades, ponts et chaussées | 25 ans |
| Paysagement et amélioration des parcs | 25 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |
| Outillage et matériel | 10 ans |
| Mobilier de bureau | 10 ans |
| Matériel de bureau | 5 ans |
| Véhicules | 5 ans |
| Antiquités et oeuvres d'art | 10 ans |
| Matériel informatique et de communications | 5 ans |

c) Opérations non monétaires

Lorsqu'une opération non monétaire relative à un échange d'actifs a lieu et qu'il y a un changement dans l'usage de l'actif détenu, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif échangé. S'il n'y a aucun changement dans l'usage de l'actif, l'opération est inscrite à la valeur comptable de l'actif cédé.

d) Inventaire et stocks de pépinière

L'inventaire est comptabilisé au prix coûtant, et les stocks de pépinière sont évalués au coût estimatif.

e) Régime de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Commission au titre du régime de retraite et sont portées aux comptes de façon courante. Aux termes des lois actuelles, la Commission n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

f) Indemnités de cessation d'emploi

En règle générale, les employés accumulent leurs indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service et les perçoivent à leur départ ou à leur retraite. L'élément de passif correspondant à ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les employés les accumulent.

g) Incitatif de location reporté

La Commission loue l'espace où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été faites par le locateur afin d'accommoder les besoins de la Commission ont été comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail.

h) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires pour les frais d'exploitation, pour les subventions et pour les contributions versées aux autres paliers de gouvernement et autres organismes sont inscrits à titre de revenus. Les crédits parlementaires alloués pour l'acquisition ou l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel sont crédités à l'avoir du Canada.

i) Indemnisation des employés

La Commission assume tous les risques résultant des demandes d'indemnisation des employés. Les dépenses correspondant à ces demandes, par suite d'un accident de travail, sont imputées à l'exercice financier au cours duquel les paiements sont exigibles.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1997—Suite

3. Encaisse et dépôts à court terme

La politique de la Commission est d'investir les excédents temporaires d'encaisse sous forme de certificats de dépôt, de bons du trésor et d'acceptations bancaires de courte durée dans des institutions financières canadiennes. L'encaisse et les dépôts à court terme incluent des certificats de dépôt et des acceptations bancaires de 34,4 millions de dollars au 31 mars 1997 (38 millions de dollars en 1996) au taux d'intérêt pondéré de 3,2 % (5 % en 1996). La juste valeur de l'encaisse et des dépôts à court terme est égale à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

L'encaisse et les dépôts à court terme représentaient, en fin d'exercice, 34,4 millions de dollars. Sont inclus dans ce montant les fonds suivants auxquels des restrictions s'appliquent :

- a) des dons en argent versés pour le Fonds Canadiana s'élevant à 66 984 dollars;
- b) des fonds s'élevant à 25,623 millions de dollars, à savoir :
 - i) des fonds de 1,905 millions de dollars provenant d'un contrat de location à long terme signé en 1990 et destinés exclusivement à l'acquisition de terrains à l'écosystème fragile, conformément à une restriction du gouverneur en conseil;
 - ii) des fonds de 8,974 millions de dollars provenant de l'aliénation de propriétés excédentaires et pouvant servir à l'acquisition de biens immobiliers ou au financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil;
 - iii) des fonds de 14,744 millions de dollars provenant de l'aliénation de terrains et réservés pour la réfection du pont Champlain;
 - iv) l'analyse détaillée qui suit offre des renseignements plus précis :

| | Terrains à l'éco-système fragile | | | Total |
|--|----------------------------------|--------|----------|----------|
| | Pont Champlain | Autres | | |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Encaisse disponible au début de l'exercice | 1 857 | 14 370 | 11 332 | 27 559 |
| Produits d'aliénation | | | 32 655 | 32 655 |
| Dépenses d'aliénation et d'acquisition | | | (237) | (237) |
| Intérêts | 48 | 374 | 251 | 673 |
| Aquisitions | | | (299) | (299) |
| Contributions | | | (27 559) | (27 559) |
| Virements au budget d'exploitation | | | (2 675) | (2 675) |
| Virements au budget d'immobilisations | | | (4 494) | (4 494) |
| Encaisse disponible à la fin de l'exercice | 1 905 | 14 744 | 8 974 | 25 623 |

4. Investissement net dans des contrats de location-vente

| | 1997 |
|---|--------------------------|
| | (en milliers de dollars) |
| Total des paiements minimums exigibles en vertu de contrats de location-vente | 559 |
| Intérêts non gagnés | 44 |
| | 515 |
| Versements échéant au cours du prochain exercice | 245 |
| | 270 |

Les contrats portent intérêt au taux de 8,25 %, taux en vigueur pour des prêts commerciaux similaires lors de la signature des contrats. Ils viennent à échéance en 1999. Les versements des 2 prochains exercices incluant les intérêts non gagnés se chiffrent à 280 000 dollars en 1998 et à 279 000 dollars en 1999. La juste valeur de l'investissement net dans des contrats de location-vente correspond à peu près à sa valeur comptable.

5. Compte en fiducie

La Commission a mis de côté des fonds reçus par suite d'une réclamation en dommages découlant de blessures subies dans un accident par une employée de la CCN. Ces fonds ont été versés à la Commission, à laquelle il incombera de payer le reste des coûts liés au règlement de cette demande d'indemnisation. Une étude actuarielle effectuée en 1991 supporte les coûts futurs.

Le rendement global du portefeuille au 31 mars 1997 était de 13,3 % (12,5 % en 1996). Tous les placements se font conformément à la stratégie d'investissement suivante: billets canadiens à court terme et bons du trésor cotés R1 par le Dominion Bond Rating Service et A1+ ou A1 par le Canadian Bond Rating Service, obligations et débetures canadiennes cotées AAA, AA et A par le Dominion Bond Rating Service ou A++, A+ et A par le Canadian Bond Rating Service, titres du gouvernement du Canada ou titres d'un gouvernement provincial n'excédant pas 30 % de la valeur totale du portefeuille.

La juste valeur des placements au 31 mars 1997 et 1996 correspond approximativement à la valeur comptable.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1997—Suite

6. Terrains, immeubles et matériel

| | 1997 | | | 1996 | | |
|--|--------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Coût d'origine | Amortisse- ment cumulé | Valeur comptable nette | Coût d'origine | Amortisse- ment cumulé | Valeur comptable nette |
| | (en milliers de dollars) | | | | | |
| Terrains et immeubles | | | | | | |
| Ceinture de verdure | 69 104 | 21 344 | 47 760 | 68 526 | 20 732 | 47 794 |
| Parc de la Gatineau | 47 956 | 8 989 | 38 967 | 45 237 | 8 449 | 36 788 |
| Promenades | 94 916 | 42 104 | 52 812 | 105 189 | 50 349 | 54 840 |
| Parcs | 43 966 | 19 061 | 24 905 | 38 074 | 17 709 | 20 365 |
| Ponts et voies d'accès | 28 477 | 18 600 | 9 877 | 32 832 | 20 276 | 12 556 |
| Lieux historiques | 36 266 | 20 707 | 15 559 | 34 476 | 19 333 | 15 143 |
| Installations de loisirs | 25 914 | 14 933 | 10 981 | 24 644 | 13 919 | 10 725 |
| Propriétés louées | 125 772 | 17 534 | 108 238 | 124 566 | 16 039 | 108 527 |
| Propriétés de développement | 25 048 | 3 350 | 21 698 | 31 052 | 3 342 | 27 710 |
| Expropriations non réglées | 1 522 | | 1 522 | 729 | | 729 |
| Immeubles d'administration et de service | 16 565 | 11 740 | 4 825 | 16 264 | 11 153 | 5 111 |
| | 515 506 | 178 362 | 337 144 | 521 589 | 181 301 | 340 288 |
| Moins provision pour les cessions ⁽¹⁾ | (1 838) | | (1 838) | (1 838) | | (1 838) |
| Moins provision pour nettoyage environnemental (note 9) | (477) | | (477) | (464) | | (464) |
| | 513 191 | 178 362 | 334 829 | 519 287 | 181 301 | 337 986 |
| Améliorations locatives | 8 875 | 599 | 8 276 | 5 398 | 283 | 5 115 |
| Matériel | | | | | | |
| Outillage et matériel | 1 488 | 886 | 602 | 4 407 | 2 692 | 1 715 |
| Mobilier et matériel de bureau | 3 225 | 1 421 | 1 804 | 3 233 | 1 205 | 2 028 |
| Véhicules | 1 057 | 714 | 343 | 3 885 | 2 572 | 1 313 |
| Matériel informatique et de communications | 15 662 | 11 040 | 4 622 | 17 639 | 11 111 | 6 528 |
| Antiquités et oeuvres d'art | 1 858 | 1 683 | 175 | 1 866 | 1 644 | 222 |
| | 23 290 | 15 744 | 7 546 | 31 030 | 19 224 | 11 806 |
| Total | 545 356 | 194 705 | 350 651 | 555 715 | 200 808 | 354 907 |

⁽¹⁾ La provision pour les cessions vise les biens immobiliers à être cédés en vertu d'accords passés avec la province de Québec. Il s'agit notamment des terrains cédés pour l'aménagement des voies d'accès au pont Macdonald-Cartier et pour l'emprise de la route 550 en échange d'autres terrains.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1997—Suite

7. Informations sur les résultats

a) Cession importante d'immobilisations

i) Transfert des ponts Laurier et Mackenzie-King

Dans sa stratégie de dessaisissement, la Commission s'est départie de routes et de ponts faisant partie intégrante d'un réseau de transport régional ou municipal. Au cours de l'exercice 1996-1997, la Commission a cédé les ponts Laurier et Mackenzie-King à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

Ces ponts allaient nécessiter des réparations importantes au cours des prochaines années. En fait, le coût de réfection et d'entretien pour la Commission s'élevait à 27,6 millions de dollars. Afin de transmettre cette responsabilité à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la Commission lui a transféré des terrains ayant une superficie d'environ 267,1 hectares, une servitude et une licence d'accès pour une valeur marchande couvrant l'obligation financière rattachée à la cession des ponts. Cette contribution est comprise dans les 33,8 millions de dollars présentés dans la partie b) ci-contre. La Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a dû aussi verser 4,6 millions de dollars à la Commission, somme représentant l'excédent entre la valeur marchande des biens cédés et l'obligation prise en charge.

En contrepartie, la Commission a réalisé un gain sur l'aliénation de terrains de 23,2 millions de dollars et un revenu de location et de servitudes de 2,2 millions de dollars.

ii) Contribution pour la construction de la promenade des Draveurs

Au cours de l'exercice, la Commission a contribué au projet de construction de la promenade des Draveurs de Gatineau. La contribution, comprise dans les 33,8 millions de dollars présentés dans la partie b) ci-dessous, a pris la forme d'un transfert de terrain d'une valeur de 6,1 millions de dollars.

b) Ventilation des dépenses pour les postes principaux

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Salaires et avantages sociaux | 30 210 | 41 580 |
| Biens et services | 35 467 | 26 237 |
| Dépenses en biens et services | 1 087 | 1 615 |
| Subventions tenant lieu d'impôts fonciers | 14 359 | 15 443 |
| Contributions | 33 804 | 1 805 |
| Amortissement | 13 273 | 13 788 |
| Frais de restructuration | 469 | (380) |
| | 128 669 | 100 088 |

i) Définitions et objectifs des secteurs

Les activités de la Commission sont regroupées en quatre secteurs pour lesquels des objectifs à court, moyen et long terme reliés au mandat de la Commission ont été fixés. Les objectifs à long terme de chacun des secteurs sont les suivants :

Aménagement de la région de la capitale nationale

Orienter l'aménagement physique et l'utilisation des terrains fédéraux et coordonner les travaux de design et d'aménagement de manière à en assurer l'excellence, en tenant compte du rôle et de l'importance de la capitale du Canada.

Promotion et animation de la région de la capitale

Accroître la sensibilisation des Canadiens qui vivent à l'extérieur de la région de la capitale nationale au rôle de la région de la capitale au moyen de campagnes de promotion nationales, de contacts en matière de communications (radiodiffusion) et d'activités de rayonnement et présenter la capitale aux visiteurs comme un lieu permettant de faire l'expérience du patrimoine canadien, de la culture et des réalisations de notre pays au moyen de divers services, activités et programmes.

Gestion et développement des biens immobiliers

Gérer et protéger les biens d'intérêt national de la capitale du Canada afin de les préserver pour les générations futures.

Services corporatifs

Encourager une utilisation efficace et productive des ressources et fournir des services corporatifs à tous les autres secteurs d'activités.

ii) Frais de restructuration

À la suite du dépôt du budget fédéral du 27 février 1995, les crédits de la CCN ont été réduits de 21,4 millions de dollars pour les années 1995-1996 à 1997-1998. Cette réduction a été réalisée grâce à une importante baisse des effectifs de la Commission. Les frais de restructuration, estimés à 13,8 millions de dollars pour ces années, ont été imputés comme dépenses dans l'année 1994-1995. Les derniers versements seront faits au cours de l'exercice 1997-1998, et leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

8. Principaux engagements

a) La Commission a conclu des accords de prestation de services et des baux de location de matériel et de bureaux. Les accords totalisent 120,6 millions de dollars et comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en l'an 2019.

La Commission a aussi privatisé la gestion et l'entretien d'une partie de ses terrains et de ses propriétés dans le cadre de la Revue des programmes du gouvernement fédéral. Des contrats totalisant 30,7 millions de dollars ont été octroyés. Ces contrats viennent à échéance de 1999 à 2001.

Les paiements annuels minimums sur ces accords pour les cinq prochains exercices sont approximativement comme suit:

| | (en milliers de dollars) |
|-----------------|--------------------------|
| 1997-1998 | 16 635 |
| 1998-1999 | 14 583 |
| 1999-2000 | 9 519 |
| 2000-2001 | 8 406 |
| 2001-2002 | 4 545 |

b) La Commission a conclu des marchés pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 3,2 millions de dollars. Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire en 1997-1998 et 1998-1999.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1997—Fin

9. Éventualités

a) Réclamations

Des réclamations ont été déposées contre la Commission pour un montant d'environ 14,2 millions de dollars, excluant les intérêts et autres coûts, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la Commission est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils pourront être déterminés avec certitude.

b) Entente avec la province de l'Ontario

En 1961, la Commission a signé une entente avec la province de l'Ontario en vertu de laquelle cette dernière s'est engagée à aménager et à entretenir 2 761 hectares (6 820 acres) de forêt. À l'expiration de cette entente, en l'an 2011, ou à sa résiliation, la Commission remboursera à la province l'excédent des dépenses sur les revenus, ou la province versera à la Commission l'excédent des revenus sur les dépenses. Selon le dernier rapport reçu de la province, au 31 mars 1995, les dépenses cumulatives dépassaient de 1,2 million de dollars les revenus cumulatifs, somme qui ne figure pas dans les comptes de la Commission.

c) Protection de l'environnement

La Commission a fait une analyse préliminaire qui a mis au jour certaines propriétés qui, au moment de leur acquisition, pouvaient faire l'objet d'une décontamination éventuelle. Dans les situations où la décontamination est probable et où les coûts peuvent être estimés, la Commission a capitalisé les coûts de nettoyage environnemental et a inscrit une provision contre ses immobilisations. Dans les autres cas, rien n'a été comptabilisé puisque l'étendue de la contamination, le coût du nettoyage et les fonds nécessaires ne peuvent être évalués de façon raisonnable tant que l'on n'aura pas effectué d'autres relevés sur place.

10. Opérations entre apparentés

La Commission est apparentée, au niveau de la propriété, à tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les présents états financiers, la Commission, dans le cours normal de ses activités, effectue diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et à toutes les entreprises. Des dépenses de 6,92 millions de dollars (14,95 millions de dollars en 1996) ont été engagées pour des services publics, des locations d'espaces, des achats de services et des achats d'immobilisations, et des revenus de 87,69 millions de dollars (103,81 millions de dollars en 1996) provenant de crédits parlementaires, de subventions spéciales, de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés.

a) Entente sur le réseau routier québécois

Le gouvernement du Canada avait engagé la Commission envers la province de Québec à contribuer pour la moitié du coût de l'aménagement d'un réseau routier dans la partie québécoise de la région de la capitale nationale. Le 1^{er} avril 1996, cette responsabilité a été transférée au ministère des Transports du Canada.

11. Juste valeur des instruments financiers

En plus de ce qui est déjà décrit aux notes 3, 4, 5 et 7 à ce sujet, la juste valeur des débiteurs, des créditeurs et frais courus et des retenues et dépôts des entrepreneurs est similaire à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine. Pour ce qui est des postes à long terme, la juste valeur des indemnités de cessation d'emploi accumulées, des expropriations foncières non réglées et de l'incitatif de location reportée est aussi similaire à leur valeur comptable.

12. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus qui conviennent aux activités du Conseil. Les renseignements non financiers figurant dans le rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir que les états financiers font rapport fidèlement des résultats de l'exploitation et de la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le Conseil, par le truchement de son comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et le vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

le président,
Richard Lafontaine

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 9 mai 1997

CONSEIL CANADIEN DES NORMES—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1997

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|--|-----------|-----------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse | 748 718 | 680 367 | Créditeurs et charges à payer | 1 221 639 | 888 426 |
| Débiteurs | | | Dépôts de clients et autres dépôts | 144 946 | 83 794 |
| Ministères et organismes du | | | Produits reportés | 28 132 | 105 941 |
| gouvernement fédéral | 894 056 | 300 433 | Produits reportés liés aux | | |
| Autres | 998 455 | 960 464 | immobilisations (note 4) | 357 660 | |
| Crédit parlementaire à recevoir | 322 000 | 523 000 | | 1 752 377 | 1 078 161 |
| Stock de normes internationales | 161 313 | 185 377 | À long terme | | |
| Frais payés d'avance | 347 345 | 367 782 | Indemnités de départ courues | 110 467 | 149 106 |
| | 3 471 887 | 3 017 423 | | 1 862 844 | 1 227 267 |
| Immobilisations (note 3) | 767 049 | 389 441 | | | |
| | | | AVOIR DU CANADA | | |
| | 4 238 936 | 3 406 864 | Avoir du Canada | 2 376 092 | 2 179 597 |
| | | | | 4 238 936 | 3 406 864 |

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante.

Approuvé par le conseil :

le président,
RICHARD LAFONTAINE

le directeur général,
MICHAEL B. McSWEENEY

CONSEIL CANADIEN DES NORMES—*Suite*ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|--|-------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Ventes de normes | 2 041 068 | 2 881 457 |
| Cotisations d'accréditation | 1 682 728 | 1 357 519 |
| Financement du Programme des initiatives en matière de normes | 984 805 | |
| Point d'information de l'OMC/ALENA | 261 163 | 312 289 |
| Autres | 151 648 | 93 320 |
| | <u>5 121 412</u> | <u>4 644 585</u> |
| Dépenses | | |
| Traitements et indemnités | 3 694 307 | 3 293 434 |
| Cotisations à titre de membre à des organismes internationaux | 1 209 778 | 1 334 202 |
| Déplacements | 1 071 447 | 912 981 |
| Services professionnels et spéciaux | 1 067 349 | 368 973 |
| Coût direct des normes vendues | 926 507 | 1 514 608 |
| Locaux | 754 586 | 752 795 |
| Publications et impression | 432 623 | 528 074 |
| Télécommunications et affranchissement | 291 431 | 284 114 |
| Amortissement des immobilisations | 179 796 | 156 582 |
| Fournitures de bureau | 130 809 | 131 006 |
| Relations publiques | 89 593 | 78 746 |
| Location de matériel de bureau | 69 421 | 74 158 |
| Réunions | 38 233 | 30 687 |
| Échange de normes nationales | 17 864 | 89 348 |
| Autres | 135 173 | 124 991 |
| | <u>10 108 917</u> | <u>9 674 699</u> |
| Excédent des dépenses sur les produits | 4 987 505 | 5 030 114 |

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des dépenses sur les produits | (4 987 505) | (5 030 114) |
| Éléments ne comportant aucune sortie de fonds | | |
| Amortissement des immobilisations | 179 796 | 156 582 |
| | <u>(4 807 709)</u> | <u>(4 873 532)</u> |
| Versement d'indemnités de départ courues | (38 638) | (94 197) |
| Variation du passif et de l'actif à court terme autre que l'encaisse | 288 103 | (118 119) |
| Encaisse utilisée dans les activités d'exploitation | (4 558 244) | (5 085 848) |
| Activités de financement | | |
| Crédit parlementaire | 5 184 000 | 5 264 000 |
| Activités d'investissement | | |
| Achat d'immobilisations | (557 405) | (186 887) |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice | 68 351 | (8 735) |
| Encaisse au début de l'exercice | 680 367 | 689 102 |
| Encaisse à la fin de l'exercice | 748 718 | 680 367 |

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 2 179 597 | 1 945 711 |
| Crédit parlementaire | 5 184 000 | 5 264 000 |
| | <u>7 363 597</u> | <u>7 209 711</u> |
| Excédent des dépenses sur les produits | (4 987 505) | (5 030 114) |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 376 092 | 2 179 597 |

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1997

1. Pouvoirs, objectifs et programmes

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire au Canada. Le conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Les activités et les programmes du Conseil s'articulent autour de six grands secteurs :

- coordonner et accréditer les organismes s'occupant de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada à l'échelle internationale, grâce à sa participation, en tant que membre, à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique (PASC) et à la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT);
- entériner les Normes nationales du Canada;
- servir de point central pour les demandes de renseignements au sujet de la normalisation et des activités connexes nationales et internationales;
- encourager et promouvoir la compréhension, les avantages et l'utilisation des normes dans tous les secteurs de l'activité économique, tant sur le plan national qu'international;
- servir de centre de conservation et de point central pour les normes nationales et internationales en vue de leur distribution à l'industrie canadienne.

2. Conventions comptables importantes

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens comme suit :

| | |
|-------------------------|---------------|
| Mobilier | 5 ans |
| Matériel | 4 ans |
| Améliorations locatives | durée du bail |

b) Stock

Le stock de normes internationales est évalué au moindre du prix coûtant ou du coût de remplacement.

c) Frais payés d'avance

Les cotisations annuelles versées à l'ISO et à la CEI pour des périodes s'étendant au-delà de l'exercice financier sont enregistrées en tant que frais payés d'avance.

d) Frais recouvrables

Les recouvrements des frais concernant une entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce/l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) sont comptabilisés à titre de produit au moment où les dépenses sont engagées.

e) Produits et produits reportés

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice pendant lequel ils ont été gagnés. Les montants facturés pour les services d'accréditation qui n'ont pas été rendus sont reportés, et les produits sont comptabilisés au fur et à mesure de la prestation des services.

f) Crédit parlementaire

Les dépenses d'exploitation et l'acquisition d'immobilisations sont financées par un montant voté par le Parlement qui est porté au crédit de l'avoit du Canada pendant l'exercice auquel il s'applique.

g) Indemnités de départ

Jusqu'au 31 mars 1994, les employés ont accumulé des indemnités de départ déterminées payables à la cessation d'emploi conformément aux dispositions des conditions d'emploi. Les indemnités payables aux employés à cette date seront versées sur une période de cinq ans finissant le 31 mars 1999 ou à la cessation d'emploi si cette dernière est antérieure au 31 mars 1999. La juste valeur des indemnités à verser est proche de leur valeur comptable.

h) Régime de retraite

Les employés participent au régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation du Conseil au régime est limitée au versement d'une contribution équivalente à celle des employés pour service courant. Ces contributions sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations du Conseil en ce qui concerne le régime de retraite.

3. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|-------------------------------|------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier | 265 683 | 237 187 | 28 496 | 41 997 |
| Matériel | 1 462 816 | 827 472 | 635 344 | 229 486 |
| Améliorations locatives | 157 433 | 54 224 | 103 209 | 117 958 |
| | <u>1 885 932</u> | <u>1 118 883</u> | <u>767 049</u> | <u>389 441</u> |

CONSEIL CANADIEN DES NORMES—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1997—Fin

4. Produits reportés liés aux immobilisations

En 1997, le Conseil s'est vu accorder divers contrats en vertu du programme des initiatives en matière de normes d'Industrie Canada. Des recettes de 984 805 \$ ont été reconnues en 1997 pour des activités entreprises conformément à ces contrats. Certains de ces contrats ont nécessité l'acquisition d'immobilisations pour la prestation de services sur une période estimative de quatre (4) ans. Les montants reçus conformément à ces contrats ont été enregistrés comme produits reportés et sont amortis par imputation aux produits comme les immobilisations connexes. Les changements dans les produits reportés liés au solde des immobilisations pour la période sont les suivants:

| | 1997 |
|---|----------------|
| | \$ |
| Solde d'ouverture | |
| Plus immobilisations acquises | 382 772 |
| Moins montants amortis par imputation aux produits | 25 112 |
| Solde de clôture | <u>357 660</u> |

5. Instruments financiers

Les débiteurs et les créditeurs sont encourus dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dûs sur demande et ne produisent aucun intérêt. Les valeurs comptables de chacun de ceux-ci sont proches des justes valeurs à cause de leur courte maturité. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

6. Engagement par bail

Le Conseil a signé un bail pour la location de son espace de bureau, pour une période de dix ans qui se termine en mai 2002. Selon l'entente, le loyer annuel minimum futur sera, à l'exclusion des charges d'exploitation et de l'impôt foncier, de 410 810 \$ pour la période s'étendant de la première à la cinquième année, et de 416 008 \$ pour celle allant de la sixième à la dixième année.

7. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés communiquées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil est apparenté en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Le Conseil s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1996 ont été reclassés afin de les rendre comparatifs à la présentation du présent exercice.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction du Conseil des Arts du Canada (le Conseil) conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et tient à jour des registres et documents comptables, dossiers, systèmes de contrôle financier et de gestion, systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* et aux règlements administratifs du Conseil.

Le Conseil doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Le Conseil rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour examiner la façon dont ils s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le Conseil a examiné les états financiers avec le vérificateur externe et les a approuvés.

Le vérificateur externe du Conseil, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au Conseil et au ministre responsable du Conseil.

Approuvé par la direction :

le secrétaire-trésorier,
Camille Guérin

directrice de la Division des Arts,
Joanne Morrow

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU CONSEIL DES ARTS DU CANADA
ET À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Compte de dotation et le bilan des Fonds spéciaux du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 1997 et les états des revenus et dépenses, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 30 mai 1997

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

COMPTE DE DOTATION

BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|---|---------|---------|---|---------|---------|
| Encaisse et dépôts à court terme (note 3) | 2 928 | 3 355 | Emprunt bancaire | | 6 450 |
| Crédit parlementaire à recevoir | | 2 064 | Subventions à payer | 14 448 | 11 764 |
| Revenus de placements à recevoir | 573 | 1 389 | Comptes créditeurs et charges à payer (note 7) | 3 287 | 2 333 |
| Comptes débiteurs | 846 | 514 | Crédits reportés (note 8) | 4 602 | 5 340 |
| Frais reportés | 1 252 | 842 | Dû aux Fonds spéciaux | 7 116 | 5 802 |
| Placements (note 5) | 174 542 | 138 514 | Dû aux Fiducies spéciales (note 9) | 2 687 | 2 775 |
| Immobilisations (note 6) | 2 433 | 3 649 | | 32 140 | 34 464 |
| Oeuvres d'art | 17 676 | 17 876 | | | |
| | | | | | |
| | | | AVOIR | | |
| | | | Fonds de capital | | |
| | | | Principal | 50 000 | 50 000 |
| | | | Surplus affecté | 94 770 | 60 199 |
| | | | | 144 770 | 110 199 |
| | | | Surplus | | |
| | | | Oeuvres d'art | 17 676 | 17 876 |
| | | | Fonctionnement | 5 664 | 5 664 |
| | | | | 23 340 | 23 540 |
| | | | | 168 110 | 133 739 |
| | | | | 200 250 | 168 203 |
| | 200 250 | 168 203 | | | |

Pour le conseil :

la présidente,
DONNA SCOTT

le vice-président,
FRANÇOIS COLBERT

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
DU COMPTE DE DOTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------------|----------------|
| Revenus | | |
| Crédit parlementaire | 91 093 | 97 946 |
| Gains nets à l'aliénation de placements (note 10) | 6 107 | 8 044 |
| Intérêts et dividendes nets (note 11) | 6 093 | 7 086 |
| Location, Banque d'oeuvres d'art | 1 161 | 1 327 |
| Autres | 609 | 1 079 |
| | <u>105 063</u> | <u>115 482</u> |
| Dépenses | | |
| Division des arts | | |
| Subventions (tableau 1) | 84 694 | 84 300 |
| Administration (tableau 2) | 7 966 | 8 591 |
| Services aux arts | 1 575 | 1 789 |
| | <u>94 235</u> | <u>94 680</u> |
| Commission canadienne pour l'Unesco | | |
| Administration (tableau 2) | 843 | 992 |
| Programmes | 191 | 180 |
| | <u>1 034</u> | <u>1 172</u> |
| Administration générale (tableau 2) | 7 619 | 7 556 |
| | <u>102 888</u> | <u>103 408</u> |
| Excédent des revenus sur les dépenses avant les dépenses de restructuration et les gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement | 2 175 | 12 074 |
| Dépenses de restructuration (note 12) | (1 312) | (2 647) |
| Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement, réinvestis (note 10) | 33 508 | |
| Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice | <u>34 371</u> | <u>9 427</u> |

ÉTAT DE L'AVOIR
DU COMPTE DE DOTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|----------------|----------------|
| Fonds de capital | | |
| Principal | 50 000 | 50 000 |
| Surplus affecté | | |
| Solde au début de l'exercice | 60 199 | 54 272 |
| Somme affectée durant l'exercice (note 13) | 34 571 | 5 927 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>94 770</u> | <u>60 199</u> |
| Solde du Fonds de capital à la fin de l'exercice | <u>144 770</u> | <u>110 199</u> |
| Surplus | | |
| Oeuvres d'art | | |
| Solde au début de l'exercice | 17 876 | 17 933 |
| Aliénations nettes et ajustements au cours de l'exercice | (200) | (57) |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>17 676</u> | <u>17 876</u> |
| Fonctionnement | | |
| Solde au début de l'exercice | 5 664 | 2 164 |
| Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice | 34 371 | 9 427 |
| Aliénations nettes et ajustements au cours de l'exercice | 200 | |
| Somme affectée durant l'exercice (note 13) ... | (34 571) | (5 927) |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>5 664</u> | <u>5 664</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>23 340</u> | <u>23 540</u> |

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DU COMPTE DE DOTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|----------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice | 34 371 | 9 427 |
| Éléments sans incidence sur les fonds | | |
| Amortissement | 1 216 | 784 |
| Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement, réinvestis (note 10) | (33 508) | |
| | 2 079 | 10 211 |
| Variation des éléments hors caisse de l'actif et du passif liés au fonctionnement | 6 464 | (5 823) |
| Fonds découlant des activités de fonctionnement | 8 543 | 4 388 |
| Activités d'investissement | | |
| Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement (note 10) | 33 508 | |
| Augmentation nette des placements | (36 028) | (10 693) |
| Fonds affectés à des activités d'investissement | (2 520) | (10 693) |
| Augmentation (diminution) des fonds | 6 023 | (6 305) |
| Position de trésorerie au début de l'exercice | (3 095) | 3 210 |
| Position de trésorerie à la fin de l'exercice | 2 928 | (3 095) |
| Se compose de : | | |
| Encaisse et dépôts à court terme | 2 928 | 3 355 |
| Emprunt bancaire | | (6 450) |
| | 2 928 | (3 095) |

FONDS SPÉCIAUX

BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|---|--------|--------|---|--------|--------|
| Encaisse et dépôts à court terme (note 3) | 11 299 | 2 213 | Subventions à payer | 2 145 | 2 786 |
| Intérêt couru et comptes débiteurs | 347 | 543 | Comptes créditeurs et charges à payer | 90 | 67 |
| Placements (note 5) | 46 550 | 46 012 | | 2 235 | 2 853 |
| À recevoir du Compte de dotation | 7 116 | 5 802 | | | |
| Instruments de musique | 930 | 930 | | | |
| | | | AVOIR | | |
| | | | Fonds de capital | | |
| | | | Principal | 35 328 | 35 328 |
| | | | Surplus affecté | 27 665 | 16 447 |
| | | | | 62 993 | 51 775 |
| | | | Surplus | 1 014 | 872 |
| | | | | 64 007 | 52 647 |
| | 66 242 | 55 500 | | 66 242 | 55 500 |

Pour le conseil :

la présidente,
DONNA SCOTT*le vice-président,*
FRANÇOIS COLBERT

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
DES FONDS SPÉCIAUX
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|---------------|--------------|
| Revenus | | |
| Gains nets à l'aliénation | | |
| de placements (note 10) | 4 811 | 2 407 |
| Intérêts et dividendes nets (note 11) | 2 534 | 3 188 |
| Autres | 27 | 157 |
| | <u>7 372</u> | <u>5 752</u> |
| Dépenses | | |
| Subventions | 2 170 | 2 753 |
| Administration | 358 | 396 |
| | <u>2 528</u> | <u>3 149</u> |
| Excédent des revenus sur les dépenses avant les gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement | 4 844 | 2 603 |
| Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement, réinvestis (note 10) | 6 516 | |
| Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice | <u>11 360</u> | <u>2 603</u> |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DES FONDS SPÉCIAUX
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|---------------|----------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice | 11 360 | 2 603 |
| Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement, réinvestis (note 10) | (6 516) | |
| Variation des éléments hors caisse de l'actif et du passif liés au fonctionnement | (1 736) | (83) |
| Fonds découlant des activités de fonctionnement | <u>3 108</u> | <u>2 520</u> |
| Activités de financement | | |
| Contributions reçues | | 22 |
| Activités d'investissement | | |
| Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement (note 10) | 6 516 | |
| Augmentation nette des placements | (538) | (3 337) |
| Fonds découlant (affectés à) des activités d'investissement | <u>5 978</u> | <u>(3 337)</u> |
| Augmentation (diminution) des fonds | 9 086 | (795) |
| Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice | <u>2 213</u> | <u>3 008</u> |
| Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice | <u>11 299</u> | <u>2 213</u> |

ÉTAT DE L'AVOIR
DES FONDS SPÉCIAUX (note 4)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|---------------|---------------|
| Fonds de capital | | |
| Principal | | |
| Solde au début de l'exercice | 35 328 | 35 306 |
| Contributions reçues | | 22 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>35 328</u> | <u>35 328</u> |
| Surplus affecté | | |
| Solde au début de l'exercice | 16 447 | 14 040 |
| Somme affectée durant l'exercice (note 13) | 11 218 | 2 407 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>27 665</u> | <u>16 447</u> |
| Solde du Fonds de capital à la fin de l'exercice | <u>62 993</u> | <u>51 775</u> |
| Surplus | | |
| Solde au début de l'exercice | 872 | 676 |
| Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice | 11 360 | 2 603 |
| Somme affectée durant l'exercice (note 13) | (11 218) | (2 407) |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>1 014</u> | <u>872</u> |

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 1997

1. Pouvoirs, activités et objectifs

Le Conseil des Arts du Canada a été constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui autorisait la création d'une Caisse de dotation de 50 millions de dollars établie en vertu de l'article 13 de la Loi. À l'exception du crédit parlementaire annuel, les fonds et les biens donnés au Conseil des Arts en vertu de l'article 18 de la Loi sont comptabilisés en général à titre de Fonds spéciaux ou de Fiducies spéciales. En vertu du paragraphe 8(2) de la Loi, on a attribué au Conseil des Arts des fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'Unesco. Le Conseil des Arts n'est pas mandataire de Sa Majesté. Il a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art.

2. Conventions comptables importantes

Voici les principales conventions comptables :

a) Placements

Les actions, les obligations, les obligations non garanties et les hypothèques sont enregistrées au prix coûtant. Les Fonds spéciaux ayant un capital supérieur à 250 000 \$ et reçus après le 1^{er} janvier 1990 sont fusionnés avec le Compte de dotation. La participation de chacun des fonds est calculée selon la valeur marchande à la date à laquelle l'argent est reçu. L'intérêt, les dividendes, les gains et pertes à l'aliénation de placements sont attribués à chaque fonds selon les pourcentages établis au début de chaque trimestre.

Les Fonds spéciaux ayant un capital inférieur à 250 000 \$ et les Fiducies spéciales portent intérêt calculé trimestriellement selon le taux des bons du Trésor (90 jours) au début du trimestre.

Les placements sont inscrits à la valeur marchande lorsque la perte de valeur est considérée permanente.

b) Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs monétaires en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

c) Immobilisations

Le matériel et les améliorations locatives sont enregistrés au prix coûtant et amortis selon la durée utile estimative selon la méthode linéaire, comme il suit :

| | |
|-------------------------|---------------|
| Matériel de bureau | 5 ans |
| Améliorations locatives | durée du bail |

Le montant net des gains et des pertes à l'aliénation est imputé à la dépense d'amortissement dans l'exercice de l'aliénation.

d) Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art acquises par la Banque d'oeuvres d'art sont enregistrées au prix coûtant et aucun amortissement n'est enregistré.

e) Biens reçus en dons—Fonds spéciaux

Les biens reçus en dons sont enregistrés à la valeur d'expertise et ce montant est crédité au capital du fonds.

f) Instruments de musique—Fonds spéciaux

Les instruments de musique sont enregistrés au prix coûtant et aucun amortissement n'est enregistré.

g) Fonds spéciaux et Fiducies spéciales

Les Fonds spéciaux et les Fiducies spéciales sont composés de sommes reçues par le Conseil des Arts par voie de legs, cadeau ou don et peuvent avoir des fins précises.

Les Fonds spéciaux sont administrés à l'entière discrétion du Conseil des Arts et ils sont investis selon les politiques de placement du Compte de dotation.

Le Conseil des Arts gère les Fiducies spéciales ou permet des prélèvements à même leur capital, conformément aux volontés du donateur.

h) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations particulières de cessation d'emploi, en vertu de la politique et des conditions d'emploi du Conseil des Arts. Le coût de ces prestations est porté aux dépenses de l'exercice pendant lequel les employés deviennent admissibles.

i) Capitalisation des revenus nets de Fonds spéciaux

Le Conseil capitalise normalement 10 % des revenus moins les frais d'administration du Fonds à la mémoire d'Izaak Walton Killam pour études avancées et du Fonds spécial de bourses Killam, conformément à l'avis reçu des fiduciaires de ces Fonds, afin de conserver l'avoir à l'intention des bénéficiaires futurs. Toutefois, le Conseil peut toujours prélever de l'argent à même l'accumulation des revenus nets capitalisés, dans le cadre des objectifs de ces Fonds.

j) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil cotisent à parts égales à ce régime. Cette contribution représente le passif total du Conseil. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

k) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont enregistrés en tant que revenu de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés par le Parlement.

l) Subventions et services

Les subventions sont inscrites à titre de dépenses dans l'exercice au cours duquel elles ont été approuvées par le Conseil. Les subventions annulées et les remboursements de subventions autorisées au cours des exercices antérieurs sont déclarés comme revenus.

Les services aux arts qui comprennent les frais des jurys, des comités consultatifs, des prix et autres frais liés directement à l'attribution de subventions aux artistes ou à la communauté artistique, sont inscrits à titre de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel ils ont été exécutés.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 1997—Suite

3. Encaisse et dépôts à court terme

Le Conseil investit ses surplus temporaires dans le marché monétaire à court terme. Tous les titres investis à court terme sont cotés R1 (bas), A (bas) ou mieux par une agence reconnue de cotation de titres. Sauf pour les titres fédéraux et garantis au niveau fédéral, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi dans les titres d'une même source émettrice.

La juste valeur marchande des placements à court terme au 31 mars 1997 et 1996 équivalait approximativement à la valeur comptable nette.

4. Fonds spéciaux

a) Fonds à la mémoire d'Izaak Walton Killam

Un legs de 12 339 615 \$ en espèces et sous forme de titres a été reçu de la succession de Mme Dorothy J. Killam. Le revenu net de ce fonds doit être utilisé « en vue de décerner des bourses pour études ou recherches avancées dans n'importe quel domaine d'étude ou de recherche autre que "les arts", selon la définition qu'en donne actuellement la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, mais pouvant se situer hors du domaine des "humanités et des sciences sociales" selon cette même Loi ».

Le legs comporte les conditions suivantes : le Fonds ne doit pas être intégré au Compte de dotation ni être autrement assimilé à d'autres biens du Conseil, et advenant la dissolution du Conseil, sa disparition ou son incapacité de continuer à administrer le Fonds Killam à la suite d'une modification de pouvoirs et d'autorité, les biens constituant le Fonds devront être remis à certaines universités déjà bénéficiaires du testament. Les espèces et les titres reçus, de même que leurs produits, ont été placés dans un portefeuille distinct.

L'avoir du fonds au 31 mars 1997 était de 27 610 971 \$ (1996—22 251 678 \$).

b) Fonds spécial de bourses Killam

Ce fonds a été établi à la suite d'un don de titres reçu de la succession de Mme Dorothy J. Killam. Les dividendes et les produits de l'aliénation de ces titres s'élevaient à 13 653 344 \$.

Le revenu net de ce fonds peut servir à accorder des prix et des bourses à des Canadiens désireux de faire des études supérieures ou des recherches dans les domaines de la médecine, des sciences et du génie.

L'avoir du fonds au 31 mars 1997 était de 25 383 628 \$ (1996—20 972 664 \$).

c) Jean A. Chalmers

Le Conseil des Arts du Canada a reçu une dotation de 500 000 \$ en espèces de Mme Floyd S. Chalmers dans le but d'établir un fonds spécial Jean A. Chalmers pour l'artisanat. À la suite de consultations avec le Conseil canadien des métiers d'art, le revenu provenant du fonds sert à accorder un nombre restreint de subventions pour des projets spéciaux visant le perfectionnement ou l'avancement des métiers d'art au Canada.

L'avoir du fonds au 31 mars 1997 était de 509 651 \$ (1996—521 793 \$).

d) Prix Molson

Des dons s'élevant à 1 000 000 \$ ont été reçus de la Fondation Molson pour la constitution du Fonds des Prix Molson. Les revenus de ce fonds servent à octroyer des prix en argent à des Canadiens « qui se sont distingués dans les domaines des arts, des humanités ou des sciences sociales ».

L'avoir du fonds au 31 mars 1997 était de 2 409 451 \$ (1996—1 895 268 \$).

e) Lynch-Staunton

Ce fonds a été établi par un legs en espèces de 699 066 \$ de la succession de V. M. Lynch-Staunton et le revenu de celui-ci peut servir aux programmes courants du Conseil des Arts.

L'avoir du fonds au 31 mars 1997 était de 2 400 274 \$ (1996—1 864 079 \$).

f) Vida Peene

Ce fonds a été établi par un legs en espèces de 599 761 \$ de la succession de Mme Vida Peene pour que des versements soient faits à des organismes précis.

L'avoir du fonds au 31 mars 1997 était de 600 075 \$ (1996—599 761 \$).

g) Fonds Joseph S. Stauffer

Le Conseil a reçu de la succession de Joseph S. Stauffer un montant de 400 000 \$, dont les revenus doivent financer des prix servant à encourager de jeunes Canadiens prometteurs dans les domaines de la musique, des arts visuels et de la littérature.

L'avoir du fonds au 31 mars 1997 était de 461 083 \$ (1996—456 306 \$).

h) Bourse John G. Diefenbaker

Le gouvernement du Canada a doté le Conseil de 1 000 000 \$. Les revenus provenant de cette dotation doivent être utilisés pour décerner chaque année une bourse à un chercheur allemand pour lui permettre d'entreprendre de la recherche ou des études supérieures au Canada.

L'avoir du fonds au 31 mars 1997 était de 1 523 961 \$ (1996—1 202 095 \$).

i) Bourse d'études Coburn

Ce fonds a été établi par un legs de 945 363 \$ de la succession de Kathleen Coburn. Les revenus du fonds sont affectés à des échanges d'universitaires entre Israël et le Canada.

L'avoir du fonds au 31 mars 1997 était de 1 343 163 \$ (1996—1 098 005 \$).

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 1997—Suite

j) Autres Fonds

Les fonds spéciaux suivants ont un fonds de capital d'origine inférieur à 250 000 \$ et ils ont un avoir total au 31 mars 1997 de 1 764 716 \$ (1996—1 784 981 \$).

i) Fonds Frances-Elizabeth-Barwick et J. P. Barwick

Des legs de 93 000 \$ en espèces ont été reçus des successions de Mme Frances Elizabeth Barwick et de J. P. Barwick. Le fonds en entier doit être consacré au domaine musical et il sert à l'établissement par le Conseil d'une Banque d'instruments de musique.

ii) Fonds John B. C. Watkins

Ce fonds a été établi par un legs comprenant le revenu net du reliquat de la succession de M. John B. C. Watkins pour offrir des bourses d'études universitaires.

iii) Prix de photographie du duc et de la duchesse d'York

Le gouvernement du Canada a doté le Conseil de 170 000 \$ à titre de cadeau de noces du duc et à la duchesse d'York. Les revenus de cette dotation doivent servir à présenter annuellement une bourse à un artiste professionnel pour un travail créateur ou des études avancées en photographie.

iv) Prix Petro Canada

Petro Canada a fait un don de 50 000 \$ pour l'établissement d'un prix en arts médiatiques. Le revenu de ce don doit servir à doter un prix décerné tous les deux ans à un artiste ayant appliqué de façon exceptionnelle et originale la nouvelle technologie des arts médiatiques.

v) Prix Ronald J. Thom

Le Conseil a été le récipiendaire de dons d'une valeur totale de 106 898 \$ afin d'octroyer un prix tous les deux ans « à un(e) candidat(e) lors des premières étapes de sa carrière en architecture, qui fait preuve d'un talent créateur hors du commun en conception architecturale et d'une affinité pour les arts connexes ».

k) Legs dont on recevra éventuellement des fonds :

i) Edith Davis Webb

Ce fonds, évalué à 400 000 \$, servira « à l'attribution de subventions ou de bourses pour études musicales, selon les modalités établies par le Conseil ».

ii) John Stephen Hirsch

Ce fonds, dont la valeur ne peut être établie en ce moment, est en voie de formation à la suite d'un legs provenant de la succession de John S. Hirsch à des fins précises. Un montant provisionnel de 135 000 \$ a été reçu de la succession.

5. Placements

| | 1997 | | 1996 | |
|---------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|---------------------|
| | Prix coûtant | Valeur marchande | Prix coûtant | Valeur marchande |
| (en milliers de dollars) | | | | |
| Compte de dotation | | | | |
| Fonds mis en commun . . . | 145 678 | 153 135 | 15 546 | 23 098 |
| Actions | | | 64 404 | 79 837 |
| Obligations | 28 468 | 28 354 | 58 095 | 59 869 |
| Hypothèques | 396 | 396 | 469 | 469 |
| | <u>174 542</u> | <u>181 885</u> | <u>138 514</u> | <u>163 273</u> |
| Fonds spéciaux | | | | |
| Obligations | 21 872 | 21 668 | 19 357 | 19 622 |
| Fonds mis en commun . . . | 14 200 | 14 649 | 4 274 | 4 851 |
| Actions | 10 419 | 11 023 | 22 287 | 26 406 |
| Hypothèques | 59 | 59 | 94 | 94 |
| | <u>46 550</u> | <u>47 399</u> | <u>46 012</u> | <u>50 973</u> |

Le Conseil a récemment transféré environ 60 % des portefeuilles dans des unités de deux fonds de gestion commune d'actions du marché mondial.

Aucun placement ne représentera plus de 10 % des actions donnant droit de vote d'une société ou de la valeur marchande du portefeuille d'actions de l'un des gestionnaires. Dans les fonds en gestion commune, les valeurs dérivées ne peuvent servir qu'à des opérations de couverture des devises jusqu'à concurrence de 100 % des titres étrangers sous-jacents détenus dans un pays donné. Les opérations de couverture ne peuvent servir qu'à des fins de protection et doivent se rapporter aux dollars canadiens.

Toutes les obligations sont cotées « BBB » ou mieux par une agence reconnue de cotation de titres. À l'exception des titres fédéraux et garantis au niveau fédéral, pas plus de 10 % du portefeuille d'un gestionnaire ne peut être investi dans les titres d'une même source émettrice. Au 31 mars 1997, le Compte de dotation avait investi 27 353 000 \$ et le compte des Fonds spéciaux avait investi 20 710 000 \$ en obligations du gouvernement du Canada pour une durée moyenne de deux ans et demi.

6. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | Prix coûtant | Amortis- sement accu- mulé | Valeur com- table nette | Valeur com- table nette |
| (en milliers de dollars) | | | | |
| Matériel de bureau | 2 675 | 2 345 | 330 | 637 |
| Améliorations locatives . . . | 4 418 | 2 315 | 2 103 | 3 012 |
| | <u>7 093</u> | <u>4 660</u> | <u>2 433</u> | <u>3 649</u> |

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 1997—Suite

7. Comptes créditeurs et charges à payer

| | 1997 | 1996 |
|-----------------------------------|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Comptes créditeurs | 802 | 521 |
| Indemnités de départ | 749 | 660 |
| Dépenses de restructuration | 651 | |
| Charges à payer | 551 | 477 |
| Indemnités de vacances | 306 | 289 |
| Dépenses de salaires | 228 | 386 |
| | 3 287 | 2 333 |

8. Crédits reportés

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Encouragement locatif reporté | 3 542 | 4 150 |
| Loyer reporté | 240 | 360 |
| Banque d'oeuvres d'art | | |
| —Location d'oeuvres d'art | 298 | 292 |
| Commission canadienne pour l'Unesco | 480 | 473 |
| Autres | 42 | 65 |
| | 4 602 | 5 340 |

L'encouragement locatif représente un paiement reçu du propriétaire et est amorti en réduction de la dépense de location des locaux pour la durée du bail. Le loyer reporté représente un montant reçu d'un autre organisme du gouvernement fédéral pour couvrir la location de locaux pour les quatre prochains exercices.

Les montants indiqués pour la Commission canadienne pour l'Unesco représentent des fonds reçus au titre de programmes particuliers pour lesquels aucune dépense n'a été faite à ce jour. Les fonds reçus durant l'exercice sont de 276 000 \$ (1996—356 000 \$), et les fonds dépensés atteignent 269 000 \$ (1996—219 000 \$).

9. Dû aux Fiducies spéciales

Ces fonds ont été comptabilisés séparément en raison des conditions spéciales des dons. Voici les fiducies dont les soldes sont supérieurs à 50 000 \$.

i) Fonds du Prix Glenn-Gould

Le Conseil des Arts a reçu 525 113 \$ de la Fondation à la mémoire de Glenn Gould pour accorder un prix de 50 000 \$ tous les trois ans (si les fonds le permettent) à un particulier qui se distingue par sa contribution originale au domaine de la musique et des communications. Le solde s'élevait à 890 488 \$ au 31 mars 1997 (1996—917 900 \$).

ii) Prix littéraire Japon-Canada

Le gouvernement du Japon a doté le Conseil des Arts de 966 651 \$ « en vue de raffermir davantage les liens entre le Canada et le Japon ». Le solde de la dotation doit servir à financer un prix littéraire annuel de 10 000 \$. Le solde s'élevait à 257 938 \$ au 31 mars 1997 (1996—257 519 \$).

iii) Fonds Japon-Canada

Le Conseil a reçu des dotations d'une valeur totale de 2 077 800 \$ du gouvernement du Japon. Les dotations doivent servir surtout à financer la participation à des activités culturelles canadiennes des artistes japonais qui visitent le Canada. Le solde s'élevait à 1 503 395 \$ au 31 mars 1997 (1996—1 600 004 \$).

10. Gains nets à l'aliénation de placements

Conformément à sa nouvelle stratégie de placement destinée à générer de meilleurs rendements et à protéger la valeur future du Compte de dotation et des Fonds spéciaux, le Conseil des Arts du Canada a modifié la nature de ses placements dans ses portefeuilles d'investissement. Pour ce faire, le Conseil a vendu la majeure partie de ses portefeuilles et réinvesti les produits de disposition dans le Compte de dotation et les Fonds spéciaux. Les gains réalisés dans le cadre des activités normales de placement du Conseil ont été inclus avec les revenus dans les états des revenus et dépenses, tandis que les gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement, soit 33 508 000 \$ pour le Compte de dotation et 6 516 000 \$ pour les Fonds spéciaux, sont indiqués séparément dans ces états.

11. Intérêts et dividendes nets

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Comptes de dotation | | |
| Intérêts et dividendes | 6 897 | 7 650 |
| Frais de gestion du portefeuille de placements | (804) | (564) |
| Intérêts et dividendes nets | 6 093 | 7 086 |
| Fonds spéciaux | | |
| Intérêts et dividendes | 2 749 | 3 341 |
| Frais de gestion du portefeuille de placements | (215) | (153) |
| Intérêts et dividendes nets | 2 534 | 3 188 |

12. Dépenses de restructuration

Le 1^{er} mars 1995, le Conseil des Arts du Canada a rendu public son Plan stratégique intitulé Le Conseil des Arts du Canada : Vers une nouvelle perspective. Le plan comprenait une importante restructuration des programmes et de l'administration du Conseil au cours des trois prochains exercices. Au cours de l'exercice, tel que mentionné dans le plan, le Conseil a continué à restructurer et rationaliser son organisation pour réduire ses dépenses d'administration d'ici 1998. Il l'a fait en réduisant ses dépenses de salaire par des retraites et des mises à pied. Le coût des forfaits de départ et des dépenses connexes était de 1 312 000 \$ (1996—2 647 000 \$). Les frais de restructuration ont été en partie compensés par un crédit parlementaire supplémentaire de 292 000 \$ (1996—2 064 000 \$).

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 1997—*Fin*

13. Affectation de surplus

Le Conseil a approuvé une résolution concernant l'affectation de surplus aux fonds de capital en date du 31 mars 1997, soit une somme de 34 571 000 \$ pour le Compte de dotation, et une somme de 11 218 000 \$ pour les Fonds spéciaux, dans le but de pourvoir à la croissance continue des fonds de capital.

14. Engagements

a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les exercices à venir sont faits sous réserve de l'obtention de fonds suffisants du Parlement. Les subventions de cette catégorie approuvées avant le 31 mars 1997 sont payables comme suit :

| | <u>(en milliers de dollars)</u> |
|------------|-------------------------------------|
| 1998 | 6 742 |

b) Le Conseil est signataire de baux à long terme pour la location des locaux. Voici, au total, le loyer annuel minimum :

| | <u>(en milliers de dollars)</u> |
|-----------------|-------------------------------------|
| 1998 | 2 987 |
| 1999 | 3 131 |
| 2000 | 2 601 |
| 2001 | 2 251 |
| 2002 | 2 251 |
| 2003-2004 | 3 564 |

Les loyers annuels ont été réduits de 2 425 000 \$ par suite de sous-baux passés avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

15. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil traite avec des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada dans le cours normal de ses affaires. Ces opérations sont assujetties aux conditions applicables à tous les particuliers et entreprises.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1996 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour les états financiers de 1997.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA—Fin

TABLEAU DES SUBVENTIONS PAR SERVICE DU
COMPTE DE DOTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

TABLEAU 1

| | 1997 | 1996 (retraité) |
|--|---------------|--------------------|
| Musique | 16 486 | 16 296 |
| Théâtre | 15 564 | 15 943 |
| Lettres et édition | 15 296 | 15 502 |
| Arts visuels | 10 552 | 9 692 |
| Danse | 8 994 | 10 742 |
| Commission du droit de prêt public | 5 981 | 6 095 |
| Office des tournées | 5 589 | 4 035 |
| Arts médiatiques | 5 496 | 5 397 |
| Autres | 736 | 598 |
| | <u>84 694</u> | <u>84 300</u> |

TABLEAU DES DÉPENSES D'ADMINISTRATION DU
COMPTE DE DOTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

TABLEAU 2

| | Commission canadienne | | | Total | |
|---|--------------------------|------------------|---------------------------------|---------------|---------------|
| | Division des Arts | pour l'Unesco | Adminis- tration générale | 1997 | 1996 |
| Traitements | 4 820 | 574 | 2 262 | 7 656 | 8 213 |
| Avantages sociaux | 875 | 102 | 454 | 1 431 | 1 486 |
| Locaux | 1 108 | 94 | 1 765 | 2 967 | 3 476 |
| Amortissement | 117 | | 1 099 | 1 216 | 784 |
| Services professionnels et spéciaux | 245 | 45 | 611 | 901 | 888 |
| Impression, publication et reprographie | 31 | 5 | 428 | 464 | 481 |
| Communications | 266 | 23 | 156 | 445 | 557 |
| Déplacements du personnel | 339 | | 97 | 436 | 483 |
| Gestion de l'information | 29 | | 351 | 380 | 327 |
| Dépenses des réunions, y compris honoraires des membres | 93 | | 201 | 294 | 225 |
| Dépenses et matériel de bureau | 1 | | 195 | 196 | 171 |
| Dépenses diverses | 42 | | | 42 | 48 |
| | <u>7 966</u> | <u>843</u> | <u>7 619</u> | <u>16 428</u> | <u>17 139</u> |

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Société doit veiller à l'exécution des tâches qui lui sont déléguées par le conseil d'administration, notamment la production du rapport annuel et des états financiers. Les états financiers, approuvés par le conseil, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus, jugés appropriés dans les circonstances et appliqués de façon uniforme. Les données opérationnelles et financières figurant dans le rapport annuel sont compatibles avec celles qui sont fournies dans les états financiers.

La direction se fie sur les systèmes de contrôle interne comptable qui ont été conçus pour fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière obtenue est fiable et que les opérations se conforment aux textes réglementaires appropriés.

La direction utilise des systèmes de contrôle et d'information financiers, des systèmes de contrôle et d'information de gestion ainsi que des méthodes de gestion visant à assurer la conformité des opérations à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la production de défense*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société. La direction veille également à la production et au contrôle des biens ainsi qu'au bon déroulement des opérations. De plus, le comité de vérification, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, surveille les travaux de vérification interne de la Société et remplit d'autres fonctions qui lui sont assignées.

Le vérificateur externe de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, est chargé de vérifier les états financiers et de produire son rapport y afférent.

le président et directeur général,
Ross Nicholls

le vice-président
finance et administration
et secrétaire-trésorier,
Trevor Heavens

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de Construction de défense (1951) Limitée au 31 mars 1997 et les états des résultats et de l'excédent et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la production de défense*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 16 mai 1997

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—Suite

BILAN AU 31 MARS 1997

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--|-----------|-----------|--|-----------|-----------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse | 1 164 377 | 158 446 | Créiteurs et frais courus | 1 279 730 | 1 920 849 |
| Solde des débiteurs | 376 161 | 766 303 | Provision pour indemnités aux employés à court terme (note 5) | 456 372 | 483 986 |
| Montant à percevoir du ministère de la Défense nationale (note 3) | 689 818 | 892 130 | | 1 736 102 | 2 404 835 |
| Paiements par anticipation et avances | 33 228 | 104 002 | Provision pour indemnités aux employés (notes 5 et 7) | 1 860 441 | 1 490 534 |
| | 2 263 584 | 1 920 881 | | 3 596 543 | 3 895 369 |
| Immobilisations (note 4) | 1 783 080 | 1 705 994 | | | |
| | | | CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS (DÉFICIT) | | |
| | | | Capital-actions | | |
| | | | Autorisé—1 000 actions ordinaires sans valeur nominale | 32 | 32 |
| | | | Émis—32 actions ordinaires | | |
| | | | Excédent (déficit) (note 7) | 450 089 | (268 526) |
| | | | | 450 089 | (268 526) |
| | 4 046 664 | 3 626 875 | | 4 046 632 | 3 626 843 |

Éventualités (note 11).

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil :

un administrateur,
JOHN D. McLURE

un administrateur,
JOHN L. ADAMS

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Dépenses | | |
| Salaires et avantages sociaux | 12 590 049 | 12 955 298 |
| Voyages et réinstallations | 995 916 | 1 196 205 |
| Amortissement | 816 162 | 678 421 |
| Services professionnels | 797 175 | 905 347 |
| Téléphone | 717 541 | 647 941 |
| Fournitures de bureau et entretien | 671 521 | 560 747 |
| Locaux | 396 568 | 404 261 |
| Formation et perfectionnement professionnel .. | 248 346 | 210 019 |
| Location de matériel | 159 655 | 175 208 |
| Affranchissement, messagerie et transport | 156 551 | 129 269 |
| Publicité | 132 834 | 52 565 |
| Autres | 59 178 | 52 492 |
| | <u>17 741 496</u> | <u>17 967 773</u> |
| Recouvrements de dépenses | | |
| Ministère de la Défense nationale | 17 584 501 | 16 910 523 |
| Tiers | 875 610 | 953 632 |
| | <u>18 460 111</u> | <u>17 864 155</u> |
| Excédent des recouvrements sur les dépenses (des dépenses sur les recouvrements) (note 6) | 718 615 | (103 618) |
| Déficit au début de l'exercice | (268 526) | (164 908) |
| Excédent (déficit) à la fin de l'exercice | <u>450 089</u> | <u>(268 526)</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|---|------------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des recouvrements sur les dépenses (des dépenses sur les recouvrements) | 718 615 | (103 618) |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Provision pour indemnités aux employés à long terme | 490 788 | 312 863 |
| Amortissement | 816 162 | 678 421 |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations | 16 178 | |
| Augmentation (diminution) nette des soldes du fonds de roulement hors caisse reliés à l'exploitation* | (5 505) | 1 902 |
| | <u>1 317 623</u> | <u>993 186</u> |
| Indemnités de cessation d'emploi versées aux employés | (120 881) | (634 414) |
| Encaisse provenant des activités d'exploitation | <u>1 196 742</u> | <u>358 772</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (909 426) | (247 800) |
| Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice | 1 005 931 | 7 354 |
| Encaisse au début de l'exercice | 158 446 | 151 092 |
| Encaisse à la fin de l'exercice | <u>1 164 377</u> | <u>158 446</u> |

* Composée de la variation dans le solde des débiteurs, montant à percevoir du ministère de la Défense nationale, les paiements par anticipation et avances, des créiteurs et frais courus et provision pour indemnités aux employés à court terme. Voir les notes afférentes aux états financiers.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—SuiteNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1997

1. Pouvoirs et objectifs

Construction de Défense (1951) Limitée a été constituée en 1951 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en conformité avec les pouvoirs de la *Loi sur la production de défense*. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

L'objectif de la Société consiste principalement en l'adjudication et l'administration des marchés de construction, d'entretien et de réparation, des services d'architecture et de génie liés au programme de construction du ministère de la Défense nationale, en vertu d'un protocole d'entente avec ce dernier.

Conformément au protocole d'entente, le ministère de la Défense nationale finance le coût net d'exploitation ainsi que l'achat d'immobilisations requises pour l'exploitation quotidienne de la Société. À partir du 1^{er} avril 1997, la méthode de financement changera. Toutes les demandes de financement seront générées par des frais de services spécifiques fournis.

2. Conventions comptables importantes

Présentation des états financiers

Ces états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Les états financiers indiquent les dépenses d'administration engagées en vue d'assurer les services au ministère de la Défense nationale et aux autres clients, tel que décrit plus haut.

Immobilisations

Les immobilisations, qui comprennent du matériel et de l'équipement informatique ainsi que certains logiciels et des coûts de développement, sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés bénéficient de certaines indemnités de cessation d'emploi calculées selon le salaire au moment de la cessation et selon les conditions d'emploi. Le passif relatif à ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les montants s'accumulent au crédit des employés.

Régime de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Société au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Société au titre du régime de retraite et sont portées aux comptes de façon courante. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Services fournis sans frais

Le ministère de la Défense nationale fournit des locaux à bureaux sans frais à certains employés de la Société.

3. Montant à percevoir du ministère de la Défense nationale

Le coût net d'exploitation est financé par le ministère de la Défense nationale selon le besoin net de trésorerie. Tout excédent de fonds reçus d'avance est remboursé après la fin de l'exercice. Au 31 mars 1997 le montant net à percevoir du ministère de la Défense nationale s'élevait à 689 818 \$ (892 130 \$ en 1996).

4. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|-----------------------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Net | Net |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel | 639 527 | 378 527 | 261 000 | 221 022 |
| Équipement informatique | 4 148 236 | 2 626 156 | 1 522 080 | 1 484 972 |
| | <u>4 787 763</u> | <u>3 004 683</u> | <u>1 783 080</u> | <u>1 705 994</u> |

5. Provision pour indemnités aux employés

| | 1997 | 1996 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Indemnités de cessation d'emploi | 1 860 441 | 1 476 409 |
| Assurance-vie | | 14 125 |
| Indemnités de congés annuels et d'heures supplémentaires | 456 372 | 483 986 |
| | <u>2 316 813</u> | <u>1 974 520</u> |
| Déduire : portion à court terme | 456 372 | 483 986 |
| | <u>1 860 441</u> | <u>1 490 534</u> |

6. Excédent des recouvrements sur les dépenses (des dépenses sur les recouvrements)

L'excédent des recouvrements sur les dépenses (des dépenses sur les recouvrements) représente le solde net provenant de la variation de la provision pour indemnités aux employés et de la variation de la valeur comptable nette des immobilisations à la fin de l'exercice.

| | 1997 | 1996 |
|--|----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| (Augmentation) diminution de la provision pour indemnités aux employés | (342 293) | 327 002 |
| Augmentation dans le financement des indemnités aux employés | 1 000 000 | |
| Augmentation (diminution) de la valeur comptable nette des immobilisations | 77 086 | (430 620) |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations | (16 178) | |
| | <u>718 615</u> | <u>(103 618)</u> |

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1997—Fin

7. Déficit (excédent)

Le déficit (excédent) de la Société comprend la différence entre la provision pour indemnités aux employés qui devront être financées au cours des prochains exercices à mesure qu'elles seront versées, et la valeur comptable nette des immobilisations qui ont été financées par le ministère de la Défense nationale.

| | 1997 | 1996 |
|--|------------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Provision pour indemnités aux employés (note 5)..... | 2 316 813 | 1 974 520 |
| Déduire : la portion financée | (1 000 000) | |
| Valeur comptable nette des immobilisations (note 4) | (1 783 080) | (1 705 994) |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations | 16 178 | |
| | <u>(450 089)</u> | <u>268 526</u> |

8. Opérations entre apparentés

Les transactions importantes conclues avec les entités apparentées sont divulguées dans les notes pertinentes. La principale entité apparentée à la Société est le ministère de la Défense nationale. La Société est apparentée, pour cause de propriété commune, à la totalité des ministères, des organismes et des sociétés d'État formés par le gouvernement du Canada. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cadre de ses activités normales.

9. Engagements en vertu de contrats de location

Dans le cadre de ses activités, la Société loue d'autres locaux à bureaux en plus de ceux que lui fournit sans frais le ministère de la Défense nationale. Les loyers annuels futurs minimums s'établissent comme suit :

| <u>Exercice se terminant le 31 mars</u> | \$ |
|---|------------------|
| 1998 | 414 783 |
| 1999 | 393 271 |
| 2000 | 241 828 |
| 2001 | 26 249 |
| 2002 | 13 124 |
| | <u>1 089 255</u> |

10. Instruments financiers

Le cours normal des affaires génère des comptes débiteurs et créditeurs qui sont essentiellement payables sur demande et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun se rapproche de sa juste valeur à cause de son court terme. Mis à part le montant payable du ministère de la Défense nationale, il n'existe aucune concentration de comptes débiteurs avec un seul client, donc aucun risque important de crédit.

11. Éventualités

Des réclamations et des lettres de crédit s'élevant à environ 6 931 000 \$ à l'égard d'obligations contractuelles ont été reçues par la Société mais n'apparaissent pas dans les comptes. Selon la direction et le conseiller juridique, la position de la Société est défendable. Toutefois, l'issue finale de telle réclamation ne peut être déterminée présentement. Le cas échéant, les paiements résultant de la résolution de ces réclamations seront financés par le ministère de la Défense nationale au cours de l'exercice pendant lequel ces réclamations seront réglées.

12. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs de l'exercice 1996 comportent certains reclassements afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1997.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction assume la responsabilité des états financiers de la Corporation commerciale canadienne et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel approuvé par le Conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et s'appuient, le cas échéant, sur les meilleures estimations et jugements de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la présentation d'information financière, la direction compte sur des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir une certitude raisonnable quant à l'autorisation des opérations, la protection des biens et la tenue de registres appropriés. Ces mesures de contrôle et ces pratiques visent à assurer la conduite ordonnée des affaires, l'exactitude des registres comptables, l'établissement en temps opportun de renseignements financiers fiables, ainsi que le respect des politiques de la Corporation et des exigences législatives.

Le Comité de vérification veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité de l'information financière présentée. Les vérificateurs externes de la Corporation et les vérificateurs désignés pour effectuer des vérifications internes ont libre accès au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Le vérificateur général du Canada, vérificateur indépendant, est responsable de la vérification des opérations et des états financiers de la Corporation, ainsi que de la préparation de son rapport.

le président,
Robert G. Wright

le directeur, services généraux,
F.O. Kelly

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

J'ai vérifié le bilan de la Corporation commerciale canadienne au 31 mars 1997 et les états des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Corporation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* et aux règlements administratifs de la Corporation.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 5 juin 1997

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|---|---------|---------|--|---------|---------|
| Encaisse et dépôts à court terme (note 3) | 55 050 | 55 863 | Créditeurs et charges à payer | | |
| Débiteurs (note 4) | 122 655 | 122 806 | (note 4) | 135 640 | 124 977 |
| Avances aux fournisseurs | 35 382 | 70 549 | Avances des clients | 59 236 | 105 331 |
| Paiements proportionnels aux fournisseurs | 37 404 | 63 564 | Paiements proportionnels reçus des clients | 36 715 | 63 589 |
| | | | Provision pour frais supplémentaires | | |
| | | | de contrats (note 5) | 594 | 1 294 |
| | | | | 232 185 | 295 191 |
| | | | Indemnités de cessation d'emploi | 1 054 | 967 |
| | | | | 233 239 | 296 158 |
| | | | Éventualités (note 7) | | |
| | | | AVOIR DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport | 10 000 | 10 000 |
| | | | Bénéfices non répartis | 7 252 | 6 624 |
| | | | | 17 252 | 16 624 |
| | 250 491 | 312 782 | | 250 491 | 312 782 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil :

le président,
ROBERT G. WRIGHT

un administrateur,
ANDRÉ TRÉPANIÉ

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|----------------|----------------|
| Revenus | | |
| Contrats facturés (note 8) | 904 637 | 973 252 |
| Intérêts créditeurs et autres revenus | 2 907 | 1 330 |
| | <u>907 544</u> | <u>974 582</u> |
| Dépenses | | |
| Coûts des contrats facturés (note 8) | 904 637 | 973 252 |
| Frais de contrats supplémentaires | 254 | 1 075 |
| Frais d'administration | 12 966 | 13 730 |
| | <u>917 857</u> | <u>988 057</u> |
| Résultats nets des opérations avant le crédit parlementaire | (10 313) | (13 475) |
| Crédit parlementaire | 10 941 | 11 823 |
| Résultats nets de l'exploitation après le crédit parlementaire | 628 | (1 652) |
| Bénéfices non répartis au début de l'exercice | 6 624 | 8 276 |
| Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice | 7 252 | 6 624 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|-----------|-------------|
| Activités de financement | | |
| Crédit parlementaire | 10 941 | 11 823 |
| Activités d'exploitation | | |
| Encaissements provenant de clients | 831 262 | 978 027 |
| Intérêts et autres recettes encaissés | 2 907 | 1 330 |
| Paiements aux fournisseurs | (832 475) | (1 003 573) |
| Paiements administratifs | (13 448) | (13 155) |
| Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation (note 12) | (11 754) | (37 371) |
| Diminution de l'encaisse et des dépôts à court terme | (813) | (25 548) |
| Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice | 55 863 | 81 411 |
| Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice | 55 050 | 55 863 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1997

1. Nature, structure et financement

Constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, la Corporation est une société d'État mandataire figurant à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Corporation agit comme mandataire principal lorsque des pays ou des organismes internationaux désirent acheter des produits et des services du Canada. La Corporation établit des contrats avec des gouvernements étrangers, des organismes internationaux et autres acheteurs. La Corporation établit des contrats d'approvisionnement correspondants avec des entreprises canadiennes.

Le gouvernement a fourni à la Corporation un capital d'apport de 10 millions de dollars. La Corporation est aussi autorisée à emprunter des fonds du Trésor jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars pour augmenter son fonds de roulement. Chaque année, la Corporation finance ses activités au moyen d'un crédit parlementaire.

La Corporation n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1997—Suite

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. On trouvera ci-dessous un résumé des principales conventions comptables :

a) Contrats

La Corporation utilise la méthode en fonction de l'avancement des travaux pour comptabiliser les contrats qui prévoient des paiements proportionnels. On reconnaît le coût des contrats facturés et les revenus connexes au moment de la réception de factures proportionnelles des fournisseurs. Comme le titre de propriété n'a pas encore été cédé au client, la Corporation considère les paiements proportionnels aux fournisseurs comme un actif et les paiements proportionnels reçus des clients comme un passif. Les paiements proportionnels connexes sont réduits à mesure que les livraisons sont acceptées par le client.

Les paiements proportionnels des clients et aux fournisseurs représentent les versements des acheteurs étrangers aux exportateurs canadiens en vertu de contrats permettant le recouvrement partiel des coûts (généralement 80 %) liés au travail effectué en vue de mener un contrat à terme. Ces paiements ne constituent pas des prêts. Étant donné que le paiement passe par l'exportateur canadien, le passif est compensé en grande partie par les éléments de l'actif inscrits au bilan.

Les avances des clients et aux fournisseurs constituent un acompte versé après la conclusion du contrat, avant qu'aucun travail n'ait été entamé, conformément à ce qui a été convenu avec l'acheteur étranger. Ces paiements ne sont pas des prêts.

Les coûts supplémentaires des contrats encourus lorsque les fournisseurs ne s'acquittent pas de leurs obligations envers la Corporation sont déterminés cas par cas. Ces coûts sont portés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel l'inexécution a eu lieu et l'on peut déterminer de façon raisonnable les coûts supplémentaires à être encourus par la Corporation.

b) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif exprimés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens, au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de change moyen pour le mois pendant lequel l'opération a lieu. Les gains et les pertes de change découlant des opérations sur monnaies étrangères sont inclus dans les autres revenus.

Les contrats passés avec des clients étrangers et, par la suite, avec des fournisseurs canadiens, sont généralement conclus dans la même devise. C'est par ce moyen et d'autres que la Corporation fait assumer aux fournisseurs le risque de change et de crédit.

La Corporation conserve une partie de son fonds de roulement en monnaies étrangères pour faciliter les mouvements de trésorerie entre clients étrangers et fournisseurs canadiens.

c) Régime de retraite

Les employés de la Corporation sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique qui est administré par le gouvernement du Canada. Aux termes des lois actuelles, les cotisations que verse la Corporation au Régime sont limitées à un montant égal aux cotisations versées par l'employé au titre de ses services courants. Ces cotisations représentent le total des obligations de la Corporation découlant du Régime de retraite et sont imputées aux résultats sur une base courante. Selon les lois actuelles, la Corporation n'est pas tenue de faire des contributions à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

d) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés de la Corporation ont droit à des indemnités de cessation d'emploi calculées d'après le niveau de salaire en vigueur au moment du départ, conformément aux conventions collectives et aux conditions d'emploi. L'élément de passif relatif à ces indemnités est inscrit dans les comptes à mesure que les employés les accumulent.

La direction se fonde sur les droits courants pour estimer l'élément de passif relatif aux indemnités de cessation d'emploi.

3. Encaisse et dépôts à court terme

Au 31 mars 1997, l'encaisse et les dépôts à court terme englobent ce qui suit :

| | Exercices terminés le 31 mars | |
|----------------------------|----------------------------------|---------------|
| | 1997 | 1996 |
| | (en milliers de dollars) | |
| Soldes non affectés | | |
| Dollars américains | 24 225 | 12 343 |
| Livres sterling | 535 | 1 720 |
| Dollars canadiens | 3 283 | 6 188 |
| | <u>28 043</u> | <u>20 251</u> |
| Déposés en fiducie | | |
| Dollars américains | 2 867 | |
| Dollars australiens | 5 229 | 6 589 |
| Marks allemand | 8 844 | 17 456 |
| Dollars canadiens | 10 067 | 11 567 |
| | <u>27 007</u> | <u>35 612</u> |
| Total | | |
| Dollars américains | 27 092 | 12 343 |
| Autres devises | 14 608 | 25 765 |
| Dollars canadiens | 13 350 | 17 755 |
| | <u>55 050</u> | <u>55 863</u> |

Les intérêts gagnés sur l'encaisse et les dépôts à court terme déposés en fiducie sont portés au crédit du compte du client. La Corporation investit dans des dépôts à court terme de banques canadiennes de l'annexe A, dont l'échéance moyenne est inférieure à 21 jours. Le rendement global du portefeuille, au 31 mars 1997, était de 4,9 %.

Au début de l'exercice, l'encours des effets à recevoir représentait une valeur comptable nette de 2 496 000 \$. Au cours de l'exercice, la Corporation a reçu un règlement excédant la valeur comptable des effets à recevoir.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1997—Suite

4. Débiteurs et créateurs

Les débiteurs doivent être réglés selon les modalités commerciales normales et ne portent pas intérêt.

Les créateurs doivent être réglés selon les modalités commerciales normales, sauf ceux à verser aux petites et moyennes entreprises qui sont réglés dans les quinze jours. Aucun intérêt n'est versé dans l'un ou l'autre cas.

Au 31 mars 1997, la Corporation avait des débiteurs de gouvernements étrangers de 122 212 000 \$ (121 806 000 \$ en 1996), moins une provision de 1 048 000 \$ (1 616 000 \$ en 1996) en prévision du non-recouvrement éventuel de certains comptes.

5. Provision pour frais supplémentaires de contrats

La Corporation peut devoir assumer des frais supplémentaires de contrats en cas de manquement de la part des fournisseurs. Au 31 mars 1997, la Corporation avait comptabilisé, selon la meilleure estimation de la Direction, une provision de 594 000 \$ (1 294 000 \$ en 1996) pour des frais supplémentaires de contrats qui seront engagés par la Corporation afin de s'acquitter de ses obligations contractuelles. La Corporation juge d'après son expérience que les modifications à venir des modalités à court terme ne justifient pas de changements importants à cette provision.

6. Obligations contractuelles

La Corporation est tenue de réaliser de nombreux contrats avec des clients étrangers. Au 31 mars 1997, la valeur globale des contrats en cours était de l'ordre de 1,3 milliard de dollars (1,6 milliards de dollars en 1996).

Dans le cadre du Programme de paiements progressifs, la Corporation indemnise les institutions financières participantes des sommes avancées aux fournisseurs de la Corporation. La Corporation détient à la banque une créance lui permettant de compenser les indemnités. Au 31 mars 1997, les indemnités non remboursés s'élèvent à 6 400 000 \$ (2 000 000 \$ en 1996).

7. Éventualités

La Corporation a été notifiée par voie de signification d'une déclaration en vertu de laquelle le plaignant, un fournisseur, veut être dédommagé pour des pertes considérables présumées encourues dans le cadre de contrats achevés en 1993. Après consultation d'un avocat, il a été établi que la responsabilité éventuelle de la Corporation et le préjudice pouvant en découler ne peuvent pas encore être déterminés. Le montant que devra payer la Corporation, le cas échéant, sera reflété dans les états financiers de l'exercice où il pourra être déterminé.

8. Information sectorielle

La Corporation facilite la vente de biens canadiens à des gouvernements étrangers, à des organismes internationaux et à d'autres acheteurs du monde. Les contrats facturés ont été répartis comme suit :

| | Exercices terminés le 31 mars | |
|--|----------------------------------|----------------|
| | 1997 | 1996 |
| | (en milliers de dollars) | |
| Gouvernement et acheteurs des États-Unis . . . | 581 134 | 578 809 |
| Autres gouvernements et acheteurs étrangers | 315 957 | 364 443 |
| Organismes des Nations Unies | 7 546 | 30 000 |
| | <u>904 637</u> | <u>973 252</u> |

9. Opérations entre apparentés

La Corporation a des liens de propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Corporation transige avec ces entités dans le cours normal de ses affaires. Outre les opérations indiquées ailleurs dans les présents états financiers, la Corporation a effectué les opérations suivantes avec des apparentés :

a) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada offre à la Corporation des services de gestion de contrat qui sont facturés à des taux prédéterminés et calculés sur le montant des contrats obtenus. Ce ministère fournit également certains services au prix coûtant. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1997, le coût de ces services a atteint 3 108 000 \$ (4 186 000 \$ en 1996) et est inclus dans les frais d'administration.

b) Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice représente la Corporation dans certaines causes. La Corporation paie les honoraires et les frais pour des poursuites particulières. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997, les honoraires et les frais juridiques pour les poursuites particulières se sont chiffrés à 484 000 \$ (701 000 \$ en 1996) et sont inclus dans les frais d'administration.

À la suite de toutes les opérations entre apparentés, les montants dus par ces parties et à celles-ci qui sont inclus dans les débiteurs et les créateurs sont respectivement de 165 000 \$ (528 000 \$ en 1996) et 273 000 \$ (1 399 000 \$ en 1996).

En outre, des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Corporation. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Corporation.

10. Assurance

Même si la Corporation pratique l'auto-assurance, elle s'assure contre les risques particuliers reliés à la fraude, aux installations informatiques et logiciels, au mobilier et aux agencements de bureau, aux accidents de voyage et aux frais médicaux.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1997—Fin

11. Engagements relatifs au bail

En mars 1995, la Corporation a signé un bail de dix ans pour l'espace de bureau, qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1995. Les versements minimum annuels de loyer pour la durée du bail s'établissent aux environs de 775 000 \$.

12. Rapprochement des résultats nets et de l'encaisse utilisée pour les activités d'exploitation

| | Exercices terminés le 31 mars | |
|---|----------------------------------|----------|
| | 1997 | 1996 |
| | (en milliers de dollars) | |
| Résultats nets de l'exploitation avant le crédit parlementaire | (10 313) | (13 475) |
| Redressements aux fins de rapprochement des résultats nets et de l'encaisse nette utilisée pour les activités d'exploitation : | | |
| Diminution des débiteurs | 151 | 31 318 |
| Diminution des avances aux fournisseurs | 35 167 | 23 398 |
| Diminution (augmentation) des paiements proportionnels aux fournisseurs | 26 160 | (8 748) |
| Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer | 10 663 | (43 943) |
| (Diminution) des avances des clients | (46 095) | (35 643) |
| (Diminution) augmentation des paiements proportionnels des clients | (26 874) | 8 663 |
| (Diminution) augmentation de la provision pour frais de contrats supplémentaires | (700) | 1 038 |
| Augmentation des indemnités de cessation d'emploi | 87 | 21 |
| Total des redressements | (1 441) | (23 896) |
| Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation | (11 754) | (37 371) |

13. Chiffres correspondants

Certaines données pour 1995-1996 ont été reclassifiées pour qu'elles soient conformes à la présentation de l'exercice en cours.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de La corporation de développement des investissements du Canada. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lorsque diverses méthodes comptables acceptables existent, la direction a adopté celles qu'elle juge les plus pertinentes, compte tenu des circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, car ils contiennent certains montants qui exigent le recours au jugement ou qui sont fondés sur les meilleures estimations possibles. La direction a préparé les renseignements financiers présentés ailleurs dans ce rapport annuel et s'est assurée qu'ils correspondent à l'information présentée dans les états financiers.

La société maintient des systèmes de contrôles internes, comptables et administratifs. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des livres et registres comptables sur lesquels on peut compter aux fins de l'établissement des états financiers; les systèmes sont aussi conçus de manière à rendre compte de l'actif de la société et à assurer une protection convenable de cet actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités concernant les états financiers contenus dans ce rapport, principalement par l'intermédiaire du comité de vérification du conseil d'administration, dont tous les membres sont des administrateurs de l'extérieur. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés annuels de la société et fait rapport de ses conclusions au conseil d'administration qui les examine et les approuve. Le comité de vérification rencontre régulièrement les membres de la direction et les vérificateurs nommés par l'actionnaire afin de passer en revue des questions de vérification ainsi que des questions de présentation de l'information financière. Du fait de son personnel restreint, la CDIC a été dispensée, par décret, de l'obligation d'effectuer des vérifications internes.

Les vérificateurs nommés par l'actionnaire, soit le vérificateur général du Canada et KPMG, ont effectué la vérification des états financiers consolidés de la société et ont produit leur rapport distinct sur ces états financiers.

la vice-présidente directrice,
La corporation de développement
des investissements du Canada
Benita M. Warmbold

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES FINANCES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 1996 et les états consolidés des résultats et du déficit cumulé et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

comptables agréés,
KPMG

Toronto, Canada
le 4 mars 1997

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*

BILAN CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 1996
(avec chiffres correspondants de 1995)
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|--|-----------|-----------|
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse et placements à court terme | 35 635 | 31 975 | Créditeurs et charges à payer (note 7 b)) | 10 535 | 9 251 |
| Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4) | 73 560 | 73 560 | Billets à payer à Énergie atomique du Canada limitée (notes 5 b) et 7 c)) | 14 519 | 17 025 |
| Encaisse dont l'utilisation est restreinte (note 7 c)) | 10 000 | 10 000 | | 25 054 | 26 276 |
| Débiteurs | 271 | 326 | | | |
| | 119 466 | 115 861 | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| Investissements | | | Capital-actions | | |
| Filiales non consolidées, au prix coûtant (note 5) | 4 519 | 7 025 | Autorisé—Nombre illimité d'actions ordinaires | | |
| Actions de Varsity (note 2) | | 17 175 | Émis et libéré—101 actions ordinaires | 1 | 1 |
| | 4 519 | 24 200 | Surplus d'apport (note 6) | 743 184 | 743 184 |
| Autres éléments d'actif | | 206 | Déficit cumulé | (644 254) | (629 194) |
| | | | | 98 931 | 113 991 |
| | 123 985 | 140 267 | Éventualités (notes 2, 5 a) et 7) | | |
| | | | | 123 985 | 140 267 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

administrateur,
DON SHAVER

administrateur,
WILLIAM ROSS

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET
DU DÉFICIT CUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(avec chiffres correspondants de 1995)
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------|-----------|
| Résultats de la société | | |
| Intérêts créditeurs sur placements à court terme | 1 812 | 3 371 |
| Dividendes et produits divers | 2 874 | 2 206 |
| | 4 686 | 5 577 |
| Frais d'exploitation et d'aliénation | (1 978) | (3 810) |
| Produits d'exploitation, montant net | 2 708 | 1 767 |
| Gain sur le rachat des actions de Varsity (note 2) | 14 075 | |
| Provision pour les frais d'élimination des déchets (note 7 b)) | (593) | (152) |
| Gain sur la vente des actions de Cameco (note 2) | | 24 122 |
| Bénéfice net | 16 190 | 25 737 |
| Déficit cumulé, au début de l'exercice | (629 194) | (644 931) |
| Dividendes | (31 250) | (10 000) |
| Déficit cumulé, à la fin de l'exercice | (644 254) | (629 194) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(avec chiffres correspondants de 1995)
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|----------|----------|
| Exploitation | | |
| Liquidités provenant de l'exploitation (note 8) | 3 660 | 2 311 |
| | 3 660 | 2 311 |
| Financement | | |
| Dividendes versés | (31 250) | (10 000) |
| | (31 250) | (10 000) |
| Investissement | | |
| Produit de rachat des actions de Varsity | 31 250 | |
| Produit de la vente des actions de Cameco | | 88 560 |
| | 31 250 | 88 560 |
| Augmentation de l'encaisse | 3 660 | 80 871 |
| Encaisse, au début de l'exercice | 105 535 | 24 664 |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | 109 195 | 105 535 |

Aux fins du présent état, l'encaisse et l'augmentation de celle-ci comprennent l'encaisse et les placements à court terme ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada et excluent les opérations en espèces se rapportant à l'encaisse dont l'utilisation est restreinte.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 1996

(Tous les montants sont en milliers de dollars)

1. La société

La corporation de développement des investissements du Canada (la «société» ou «CIDC») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et est la propriété exclusive de sa Majesté du chef du Canada. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est un agent de sa Majesté. La société est assujettie aux impôts sur le revenu fédéral et provinciaux.

2. Les activités de la société

En 1984, la société a commencé à se dessaisir systématiquement de ses participations dans Massey-Ferguson Limitée, maintenant Varsity Corporation («Varsity»), Massey-Combines Corporation («Massey-Combines»), Canadair Limitée («Canadair»), The de Havilland Aircraft of Canada, Limited («de Havilland») et Canada Eldor Inc. («CEI»). L'aliénation de la participation de la société dans de Havilland et dans Canadair a été achevée en 1986. La participation restante dans Massey-Combines a été radiée en 1988.

En 1988, les actifs d'exploitation de CEI ont été cédés à la Corporation Cameco («Cameco») en contrepartie de billets et d'une participation de 38,5 % dans Cameco. Grâce à la dilution et à quatre placements secondaires d'actions, la vente de la participation de la société dans Cameco est maintenant conclue. En février 1995, CEI a vendu sa participation restante de 3 000 000 d'actions ordinaires contre un produit brut de 92 250 \$. Le coût de l'opération s'étant élevée à 3 690 \$, le produit net tiré en a été de 88 560 \$. CEI a donc réalisé un gain de 24 122 \$, dont tiennent compte les états financiers.

Depuis décembre 1992, le gouvernement du Canada (le «gouvernement») a pris en charge le remboursement de certaines des dettes de CEI de façon à permettre à celle-ci de demeurer en deçà de son pouvoir d'emprunt légal.

Par suite de la vente du reste des actions de Cameco et de la prise en charge par le gouvernement, en 1995, des dettes restantes de CEI, le seul élément d'actif important qu'il lui reste est le produit net en espèces provenant de la vente finale des actions de Cameco. Les obligations importantes que CEI doit assumer sont les éventualités dont il est question à la note 7 b).

En 1988, la société a fait l'acquisition des deux filiales suivantes d'Énergie Atomique du Canada Limitée («EACL») :

- a) Nordion International Inc. («Nordion»);
- b) Theratronics International Limitée («Theratronics»).

En novembre 1991, la société s'est départie de Nordion (voir note 7 c)).

Conformément à une directive émanant du gouvernement, la société a acquis de Paramount Communications (Canada) Limited, en 1989, une participation de 51 % dans Ginn Publishing Canada Inc. («Ginn Publishing»). En février 1994, conformément à une directive émanant du gouvernement, la société a vendu sa participation dans Ginn Publishing.

Le 19 mars 1993, la Société de gestion Canada Hibernia («SGCH») a acquis, sans contrepartie, une participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia et une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée («SEHD»). La SGCH est une filiale en propriété exclusive de la société qui a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, de procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia.

En août 1996, Varsity Corporation a racheté 1 250 000 actions privilégiées, catégorie II de Varsity que détenait la société au prix de 25 \$ l'action plus les dividendes cumulés.

En 1995, la société a conclu un acte de cession générale avec la Société Financière Cartierville Inc. («Financière Cartierville»), filiale en propriété exclusive inactive de la CDIC, en vertu duquel la totalité des éléments d'actif et de passif restants de Financière Cartierville a été transférée à la société. Financière Cartierville a été liquidée et dissoute.

En 1995, le gouvernement a complété son évaluation du rôle futur de la société. Comme aucunes responsabilités d'importance ne doivent être confiées à la société dans le proche avenir, la CDIC a commencé à réduire ses activités.

Le conseil d'administration de la société continue d'élaborer des stratégies de désinvestissement relatives aux éléments d'actif restants de la société.

Le conseil d'administration a pris des mesures visant à réduire les charges d'exploitation à leur minimum le plus tôt possible. Parmi ces mesures, on compte la résiliation du bail pour les bureaux actuels et la mise à pied de tous les employés restants en 1997. Une charge de 1 300 \$ a été provisionnée dans l'état des résultats pour couvrir toute obligation découlant de ces mesures. Le conseil d'administration continuera de gérer la société avec le concours de contractuels et de représentants du gouvernement.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers de CEI, filiale en propriété exclusive, ont été consolidés avec ceux de la société.

b) Participations dans des filiales non consolidées

Les participations de la société dans des filiales qui ont été acquises à des fins de cession ou de privatisation dans un avenir prévisible sont considérées comme des participations temporaires et sont comptabilisées au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette si celle-ci est inférieure. Si l'on ne dispose pas d'une estimation fiable de la valeur de réalisation nette, la participation est comptabilisée au prix coûtant. La participation de la société dans la SGCH est considérée comme temporaire et a été comptabilisée conformément à la convention énoncée ci-dessus.

Les participations de la société dans des filiales acquises avec l'intention d'en disposer ou de les privatiser dans un avenir prévisible, et dans le cas desquelles les gains ou pertes de cession ne reviennent pas à la société, sont comptabilisées selon la quote-part de la société dans la valeur comptable nette sous-jacente des filiales avec inscription d'un passif de contrepartie au titre de l'obligation de la société de remettre tout produit de cession à une autre entité. La participation de la société dans Theratronics est comptabilisée conformément à cette convention.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Les états financiers de la SGCH et de Theratronics sont joints aux présents.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au prix coûtant qui se rapproche de la valeur marchande, étant donné que l'échéance est proche.

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

En avril 1995, CEI a déposé 73 560 \$ dans un compte spécial, ne portant pas intérêt, du Trésor du Canada. CEI peut retirer des fonds de ce compte pour s'acquitter de toute obligation.

5. Participations dans des filiales non consolidées

Les participations de la société dans ses filiales sont les suivantes :

| | 31 décembre | |
|----------------------|--------------|--------------|
| | 1996 | 1995 |
| SGCH a)..... | | |
| Theratronics b)..... | 4 519 | 7 025 |
| | <u>4 519</u> | <u>7 025</u> |

a) SGCH

La SGCH a été acquise à des fins de cession dans un avenir prévisible; par conséquent, la société comptabilise sa participation dans la SGCH à titre de participation temporaire et cette participation n'est pas consolidée.

Le 19 mars 1993, la SGCH a acquis, sans contrepartie, une participation directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia et une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, de procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Aux termes d'un protocole d'entente conclu le 8 juin 1993 entre le gouvernement, la société et la SGCH, le gouvernement entend obtenir l'autorisation du Parlement en vue d'affecter les fonds nécessaires pour que la SGCH s'acquitte de ses obligations à l'égard du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia. La SGCH est tributaire des crédits du gouvernement pour s'acquitter de ses obligations.

Les fonds que le gouvernement a affectés à la SGCH en vue du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia sont portés au crédit du surplus d'apport de la SGCH, mais ne sont pas reflétés dans les présents états financiers consolidés, étant donné que le placement dans la SGCH est comptabilisé à un coût nominal.

Le protocole d'entente stipule également que la société devra fournir des services administratifs à la SGCH. L'ensemble des coûts liés à ces services administratifs sera remboursé à la société à même le produit provenant de la production du Projet de développement Hibernia lorsque les opérations commerciales débiteront (s'il reste un tel produit après le paiement d'autres frais et charges liés à la production) ou, s'il y a lieu, du produit de la vente de la participation directe ou de la vente des actions de la SGCH de la manière convenue par la société et le ministre des Finances.

Les coûts estimatifs liés au Projet de développement Hibernia avant le lancement de la production s'élèvent à 5 819 000 \$, avant l'aide gouvernementale. Il est prévu que la quote-part de 8,5 % de la SGCH sera d'environ 407 000 \$. Les dépenses de la SGCH engagées après le 23 mars 1993 ne sont pas admissibles aux contributions gouvernementales ou aux prêts à recours limité garantis par l'État consentis aux autres propriétaires du projet.

Le Projet de développement Hibernia en est au stade de la mise en valeur. Par conséquent, la SGCH n'exercera aucune activité jusqu'à ce que le stade de la production ait débuté. Le recouvrement des coûts capitalisés de la SGCH liés au Projet de développement Hibernia est tributaire i) de la vente de la participation directe pour un montant supérieur aux coûts capitalisés, ou ii) de la réussite du projet de construction et de la réalisation de la production commerciale du pétrole à des prix permettant de recouvrer les frais d'exploitation et les coûts capitalisés.

b) Theratronics

En vertu de la convention d'achat d'actions conclue entre EACL et la société, cette dernière doit verser à EACL la juste valeur marchande des actions de Theratronics. La convention stipule également que la juste valeur marchande sera établie à la date de la cession, mais qu'elle sera rajustée par la suite, de façon à équivaloir au prix final obtenu par la société lors de la privatisation subséquente de Theratronics. La convention stipule en outre que la société n'est tenue de verser le prix d'acquisition à EACL que 60 jours après la date de la privatisation.

En conséquence, EACL recevra finalement la totalité du produit réalisé à la privatisation de Theratronics, moins les frais de la société qui sont associés à la privatisation.

Ainsi, bien que la société détienne les actions de Theratronics et qu'elle contrôle la gestion des activités de cette entreprise jusqu'au moment de sa privatisation, elle n'a pas acquis du coup les risques et les avantages qui sont normalement associés à la participation en actions. En conséquence, la société a inscrit sa participation dans Theratronics à un montant égal à la valeur comptable nette de cette société aux 31 décembre 1996 et 1995, ainsi qu'un effet compensatoire non productif d'intérêt payable à EACL, et n'a constaté aucun bénéfice ni aucune perte relativement à cette participation.

6. Surplus d'apport

Depuis décembre 1992, le gouvernement assume la responsabilité du paiement de certaines dettes de CEI de façon à permettre à celle-ci de demeurer en deçà de son pouvoir d'emprunt légal. L'extinction de l'obligation de rembourser ces dettes a été comptabilisée comme surplus d'apport.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 1996—Suite

7. Éventualités

- a) Le 23 décembre 1986, la société a vendu sa participation dans Canadair Limitée à Bombardier-Canadair Inc. La société et le gouvernement ont convenu de dédommager Bombardier-Canadair Inc. et Canadair Limitée, pendant quinze ans, à compter du 23 décembre 1986, pour des réclamations liées à des produits spécifiés pour lesquelles il n'est pas possible ou rentable d'obtenir une couverture d'assurance. Il n'est pas possible, à ce moment-ci, de faire des estimations raisonnables de l'effet de ces dédommagements, s'il en existe. Ces montants seront comptabilisés comme il convient, dans les exercices à venir, lorsqu'on pourra estimer raisonnablement le montant, s'il en est, qui devra finalement être payé pour honorer ces obligations. Jusqu'à présent, aucun montant n'a été versé en vertu de ces obligations.
- b) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et Cameco, les deux parties ont convenu du partage des frais communs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés dans l'avenir relativement à certains rebuts accumulés par CEI au 5 octobre 1988, soit la date de la cession des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cameco a pris en charge la première tranche de 2 000 \$ de ces frais communs, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 \$. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 \$ ainsi que les frais communs venant en excédent de 100 000 \$.

Cameco cherche toujours des solutions de rechange afin d'éliminer les déchets existants de façon économique. La plupart des frais communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés dans deux emplacements qui ont fermé leurs portes et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. En 1986, le gouvernement fédéral a décrété l'arrêt du programme de déclasséement d'Eldorado et a constitué un groupe d'étude d'emplacement en vue de recommander un processus de sélection d'un site d'élimination des déchets faiblement radioactifs. Le groupe d'étude a remis son rapport final au gouvernement en novembre 1995 après avoir conclu une entente de principe communautaire en vue de construire un site d'élimination des déchets faiblement radioactifs dans la ville de Deep River (Ontario), Canada. En juillet 1996, le gouvernement fédéral a manifesté son intention d'aller de l'avant dans des négociations avec la ville de Deep River. Quoiqu'il soit possible que des pourparlers se poursuivent en 1997 avec la ville de Deep River, l'entente communautaire initiale a été déclarée nulle et non avenue par la ville et l'offre d'y accueillir l'installation a été retirée. Toute nouvelle entente conclue en vue de situer une installation d'élimination des déchets faiblement radioactifs à Deep River devrait être approuvée par voie de référendum auprès de la population de la ville et recevoir l'aval du gouvernement fédéral. L'ampleur ultime des coûts communs est largement fonction de l'issue des pourparlers entre le gouvernement fédéral et la ville de Deep River, des normes en matière de mesures correctrices établies par la Commission de contrôle de l'énergie atomique et des nouvelles technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

CEI comptabilise ces coûts sur une base annuelle, selon les estimations fiables fournies par Cameco. Au 31 décembre 1996, Cameco estimait les frais communs à 12 086 \$ (11 312 \$ en 1995), et la part de CEI, à 7 719 \$ (7 127 \$ en 1995). Par conséquent, CEI a inscrit ce montant dans les crédettes et charges à payer, étant donné qu'il représente pour elle une obligation qu'il lui est possible d'évaluer de façon raisonnable à ce moment-ci. Il est probable que CEI contractera des obligations supplémentaires au titre des frais communs qui seront engagés dans l'avenir; il n'est toutefois pas possible de faire des estimations raisonnables de ces obligations à ce moment-ci. Au 31 décembre 1996, le total des frais communs réels s'élevait à 3 528 \$ (2 595 \$ en 1995), et la part de CEI, à 1 170 \$ (456 \$ en 1995).

- c) En novembre 1991, la société a vendu sa participation dans Nordion contre un produit de 165 000 \$.

Dans le cadre de la convention d'achat et de vente, la société a accordé à l'acheteur une garantie d'indemnisation au titre de certaines représentations de ladite convention. La garantie d'indemnisation est assujettie à une franchise de 1 000 \$ ainsi qu'à une limite globale de 10 000 \$, et vient à échéance deux ans après la conclusion de la vente. Un montant de 10 000 \$ du produit de la vente est détenu dans un compte du Trésor du Canada et il figure dans les états financiers sous la rubrique « Encaisse dont l'utilisation est restreinte »; ce montant peut servir au règlement de toute réclamation faite en vertu de la garantie d'indemnisation.

Tout solde restant du montant de 10 000 \$ retenu pour couvrir la garantie d'indemnisation, moins les réclamations, sera versé à EACL à l'échéance du remboursement des réclamations impayées.

La société, EACL et le procureur général du Canada font l'objet d'une poursuite intentée par l'acheteur, le Groupe des services de santé MDS Ltée et al («MDS»), qui tente d'obtenir une injonction péremptoire obligeant EACL à terminer la construction et la mise en service d'un nouveau réacteur à isotopes. Comme autre mesure de redressement, les dédommagements réclamés dans cette action comprennent l'annulation de l'achat original, des dommages-intérêts de 300 000 \$ ainsi que les intérêts et les frais engagés avant et après le jugement.

En juillet 1996, il y a eu règlement à l'amiable. Le règlement prévoit que Nordion construira et sera propriétaire de deux réacteurs de production d'isotopes et des installations connexes de traitement devant être exploités par EACL. Le gouvernement du Canada fera un apport de 5 000 \$ et offrira un prêt sans intérêt remboursable en totalité de 100 000 \$ qui aidera à financer les deux nouveaux réacteurs. EACL doit apporter 12 500 \$ à ce projet. Les actes du règlement ont été signés et la levée définitive de la poursuite en justice sera débloquée lorsque MDS aura reçu l'apport de 5 000 \$ du gouvernement.

- d) CEI est partie défenderesse conjointement avec Cameco dans une poursuite inscrite au nom de certains participants du régime de retraite d'Eldorado. La poursuite est fondée sur le fait qu'une tranche d'environ 15 000 \$ des dépenses du régime et cotisations de l'employeur ont été financées à même le surplus du régime plutôt que par les co-défenderesses.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 1996—Fin

Des affidavits ont été échangés et des contre-interrogatoires ont eu lieu, mais ceux-ci ne sont pas terminés. De ce fait, plusieurs des questions de fait et de droit n'ont pas encore été arrêtées.

Les co-défenderesses ont un nombre de défenses qu'elles entendent opposer avec vigueur. Après avoir revu les faits avec ses avocats, la direction est d'avis que le règlement de cette cause n'aura pas d'incidence financière significative pour CEI.

- e) Le gouvernement du Canada a manifesté son intention de présenter un projet de loi visant à assujettir la société aux dispositions de l'impôt des grandes sociétés.

La société n'est pas en mesure d'évaluer l'effet des dispositions de l'impôt des grandes sociétés, le cas échéant; tout montant en cause sera porté à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la loi sera adoptée par le Parlement.

8. Fonds provenant de l'exploitation

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------|--------------|
| Bénéfice d'exploitation, montant net | 2 708 | 1 767 |
| Diminution des débiteurs et autres éléments d'actif. | 250 | 239 |
| Augmentation des charges à payer | 691 | 268 |
| Diminution nette des actifs immobilisés | 11 | 37 |
| Fonds provenant de l'exploitation | <u>3 660</u> | <u>2 311</u> |

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Suite

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION
CANADA HIBERNIA

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion Canada Hibernia au 31 décembre 1996 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

Comptables agréés,
KPMG

Toronto, Canada
le 4 mars 1997

BILAN 31 DÉCEMBRE 1996
avec les chiffres correspondants de 1995
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | 1996 | 1995 |
|---|---------|---------|---|---------|---------|
| Placement dans le Projet de développement Hibernia ainsi que dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée | 357 724 | 299 569 | Passif à court terme | | |
| | | | Charges à payer | 3 916 | 7 334 |
| | | | Total du passif à court terme | 3 916 | 7 334 |
| | | | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | | | Capital-actions | | |
| | | | Autorisé—Nombre illimité d'actions ordinaires | | |
| | | | Émis et libéré—1 action ordinaire | | |
| | | | Surplus d'apport | 355 767 | 293 434 |
| | | | Déficit | (1 959) | (1 199) |
| | | | Total de l'avoir de l'actionnaire | 353 808 | 292 235 |
| | | | Engagement et éventualités (note 3) | | |
| | 357 724 | 299 569 | | 357 724 | 299 569 |

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du conseil :

administrateur,
DON SHAVER

administrateur,
WILLIAM ROSS

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*ANNEXE 1—*Suite*SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA—*Suite*

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
avec les chiffres correspondants de 1995
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|-------|-------|
| Charges | | |
| Impôts sur le capital et sur les grandes sociétés | 760 | 690 |
| Perte nette de l'exercice | 760 | 690 |
| Déficit au début de l'exercice | 1 199 | 509 |
| Déficit à la fin de l'exercice | 1 959 | 1 199 |

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
avec les chiffres correspondants de 1995
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|----------|-----------|
| Activités d'exploitation | | |
| Perte de l'exercice | (760) | (690) |
| Augmentation (diminution) des charges à payer | (3 418) | 94 |
| Fonds utilisés dans les activités d'exploitation | (4 178) | (596) |
| Activités d'investissement | | |
| Investissement dans le Projet de développe- ment Hibernia | (58 155) | (115 586) |
| | (58 155) | (115 586) |
| Capital d'apport | | |
| Crédits parlementaires du Canada | 62 333 | 116 182 |
| | 62 333 | 116 182 |
| Variation de l'encaisse | | |
| Encaisse au début de l'exercice | | |
| Encaisse à la fin de l'exercice | | |

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1996

(Tous les montants sont en milliers de dollars)

1. Société de gestion Canada Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (la «société» ou «SGCH») (anciennement 2875055 Canada Inc.) a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 22 mars 1993, la Corporation de développement des investissements du Canada («CDIC») a fait l'acquisition de la Société. Avant cette date, la société était inactive. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 19 mars 1993, la société a acquis sans contrepartie un intérêt économique direct de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée («SEDH»). La seule raison d'être de la SGCH est de détenir, de gérer, de financer et, en bout de ligne, de céder la participation de 8,5 % qu'elle détient dans le Projet de développement Hibernia. Conformément à un protocole d'entente daté du 8 juin 1993 conclu entre le gouvernement du Canada (le «gouvernement»), la CDIC et la SGCH, le gouvernement cherchera à obtenir du Parlement l'autorisation de mettre à la disposition de la SGCH les crédits dont elle a besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du financement du Projet de développement Hibernia. La SGCH est tributaire des crédits du gouvernement pour s'acquitter de ses obligations.

Il est également précisé dans le protocole d'entente que la CDIC doit fournir des services administratifs à la SGCH. Le coût total de la prestation de ces services sera remboursé à la CDIC dès le début de l'exploitation commerciale du Projet de développement Hibernia, à même les produits tirés de la production de cette dernière (s'il en reste après avoir acquitté les autres dépenses et charges de production), ou, le cas échéant, à même le produit tiré de la vente de l'intérêt économique ou de la vente des actions de la société, selon ce qu'en auront convenu la CDIC et le ministre des Finances.

La SEDH est une société qui a été constituée aux fins d'agir à titre de mandataire au nom des participants dans le Projet de développement Hibernia. Toutes les dépenses du projet, autres que celles liées au transport du pétrole à partir du projet, sont imputées au compte conjoint appartenant aux participants au prorata des intérêts économiques directs qu'ils y détiennent. Le financement du compte conjoint se fait directement par les participants et par les contributions des gouvernements aux paliers fédéral et provincial.

Le Projet de développement Hibernia est au stade de la mise en valeur. En conséquence, la SGCH n'exercera aucune activité tant et aussi longtemps que le stade de production n'aura pas commencé. Le recouvrement des coûts capitalisés de la SGCH en ce qui a trait au Projet de développement Hibernia dépend de l'une ou l'autre des conditions suivantes : i) la vente de l'intérêt économique direct pour une somme supérieure aux coûts capitalisés, ou ii) la réussite du projet de construction et la réalisation de la production commerciale de pétrole à des prix suffisamment élevés pour permettre le recouvrement des frais d'exploitation et des coûts capitalisés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*

ANNEXE 1—*Fin*

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA—*Fin*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1996—*Fin*

2. Principales conventions comptables

- a) Placement dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée :

Le placement dans SEDH est inscrit selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de l'intérêt économique sont capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les frais d'études techniques, de construction et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plateforme gravitaire et de superstructures. Toutes les activités de mise en valeur de la société sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

- b) Surplus d'apport

Les crédits parlementaires du gouvernement en vue de financer les coûts du Projet de développement Hibernia représentent des sommes portées au crédit du compte de surplus d'apport.

- c) Frais administratifs

Les coûts engagés par la CDIC relativement à l'administration de la société s'élèvent à 1 957 \$ jusqu'ici et n'ont pas été comptabilisés à titre de charges à payer ni passés en charges dans les présents états financiers car la méthode prévue pour le remboursement de ces coûts à la CDIC dépend de certains événements futurs dont la réalisation est incertaine.

3. Engagement et éventualités

La société a acquis en 1993 une participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Les obligations dont elle doit s'acquitter dans le cadre de cette acquisition se rapportent uniquement aux coûts afférents au projet qui ont été engagés après le 20 janvier 1993. Les coûts de mise en valeur du projet jusqu'au démarrage de la production sont estimés à 5 819 000 \$, avant l'aide de l'État, et ils s'appliquent seulement aux installations de production, sans compter les coûts de forage des puits et du système de transport d'Hibernia. On prévoit que la part de 8,5 % de la société sera d'environ 407 000 \$. Les frais engagés par la société après le 23 mars 1993 ne sont pas admissibles aux contributions des gouvernements ni aux prêts garantis à recours limité des gouvernements, qui sont consentis aux autres propriétaires du projet.

La Société est devenue participante dans le Projet de développement Hibernia à compter du jour où le premier milliard de dollars a été facturé au compte conjoint. Le calcul de l'imputation du premier milliard de dollars au compte conjoint ainsi que les contributions obligatoires des propriétaires font appel à des interprétations du traitement des charges, des crédits et des contributions des gouvernements en vertu des accords conclus par les propriétaires d'Hibernia. Des questions d'interprétation sont encore en suspens et devront être résolues entre Ressources Gulf Canada Limitée et les autres propriétaires du projet. L'issue de ces questions ne pouvant être connue à l'heure actuelle, il n'est donc pas possible, pour le moment, d'en déterminer l'effet éventuel sur les contributions que la société devra effectuer dans le cadre du projet.

Au cours de 1995, la société et l'un des autres participants ont signé des ententes prévoyant l'affrètement et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole à partir du projet. La part des obligations fixes annuelles revenant à la société s'élève à environ 5 800 \$. Les versements devraient débuter en novembre 1997 pour un premier terme de dix ans.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*

ANNEXE 2

THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan de Theratronics International Limitée au 31 décembre 1996 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de la vérification de ses états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à son règlement d'application, ainsi qu'à la charte de la société, à ses règlements et aux directives qui lui furent données.

comptables agréés,
KPMG

Ottawa, Canada
le 4 février 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996
(avec chiffres correspondants de 1995)
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | 1996 | 1995 |
|-----------------------------------|--------|--------|--|---------|---------|
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse | 340 | | Dette bancaire | 188 | |
| Débiteurs (note 2) | 5 021 | 7 111 | Créditeurs et charges à payer | 9 684 | 7 900 |
| Stocks (note 3) | 8 480 | 9 746 | Avances et produits reportés | 4 431 | 5 994 |
| Charges payées d'avance | 380 | 302 | | 14 115 | 14 082 |
| | 14 221 | 17 159 | | | |
| Immobilisations (note 4) | 3 964 | 3 813 | Passif à long terme (note 5) | 1 507 | 1 596 |
| Stock de cobalt en réacteur | 1 956 | 1 731 | | | |
| | | | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | | | Capital-actions (note 6) | 9 588 | 9 588 |
| | | | Bénéfices non répartis (déficit) | (5 069) | (2 563) |
| | | | | 4 519 | 7 025 |
| | | | Engagements (note 10) | | |
| | | | Passif éventuel (note 12) | | |
| | 20 141 | 22 703 | | 20 141 | 22 703 |

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du conseil :

administrateur,
WARD PITFIELD

administrateur,
BENITA WARBOLD

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*ANNEXE 2—*Suite*THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—*Suite*

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

(avec chiffres correspondants de 1995)

(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|
| Chiffre d'affaires | 36 402 | 36 619 |
| Coût des marchandises vendues | 27 097 | 27 663 |
| | 9 305 | 8 956 |
| Charges d'exploitation | | |
| Frais de vente et de commercialisation | 3 187 | 3 521 |
| Frais d'administration | 5 336 | 4 741 |
| Frais de recherche et de développement | 3 288 | 2 965 |
| | 11 811 | 11 227 |
| Perte nette (note 6) | (2 506) | (2 271) |

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

(avec chiffres correspondants de 1995)

(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|
| Provenance (utilisation) des fonds : | | |
| Exploitation | | |
| Perte nette | (2 506) | (2 271) |
| Amortissement | 909 | 866 |
| | (1 597) | (1 405) |
| Évolution du fonds de roulement d'exploitation hors caisse (note 8) | 3 274 | 432 |
| | 1 677 | (973) |
| Financement | | |
| Diminution du passif à long terme | (89) | (756) |
| Investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations, montant net ... | (1 060) | (915) |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse | 528 | (2 644) |
| Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice | (188) | 2 456 |
| Encaisse (dette bancaire) à la fin de l'exercice ... | 340 | (188) |

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

(avec chiffres correspondants de 1995)

(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|
| Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice | (2 563) | (292) |
| Perte nette | (2 506) | (2 271) |
| Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice | (5 069) | (2 563) |

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*ANNEXE 2—*Suite*THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

(en milliers de dollars)

Theratronics International Limitée («Theratronics») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et est également régie par la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Sa principale activité consiste à fabriquer et à vendre des appareils de radiothérapie à des hôpitaux et établissements médicaux du monde entier, et à leur fournir le matériel et les services connexes.

Theratronics fut constituée à l'origine comme filiale en propriété exclusive d'Énergie Atomique du Canada Limitée («EACL»). Le ministre d'État à la Privatisation a annoncé en 1988 qu'il était dans l'intention du gouvernement de céder la société au secteur privé. L'actif et le passif furent virés d'EACL à la société en échange de 10 000 actions ordinaires. Comme l'opération était conclue entre sociétés sous contrôle commun, une valeur de 9 588 \$ fut attribuée au capital-actions aux fins comptables, pour refléter la valeur comptable nette de l'actif et du passif virés. La date d'effet de ces opérations fut le 1^{er} juillet 1988. Le 30 septembre 1988, toutes les actions ordinaires en circulation furent vendues à La corporation de développement des investissements du Canada («CDIC»). Les présents états financiers ne tentent aucunement d'évaluer l'effet éventuel de la privatisation, et ne tiennent pas compte de cette question.

1. Principales conventions comptables

a) Immobilisations

Les immobilisations sont d'abord inscrites au coût et amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative de l'actif sous-jacent, comme suit :

| <u>Catégorie d'actif</u> | <u>Durée</u> |
|--------------------------------------|--------------|
| Viabilisation des emplacements | 5 à 15 ans |
| Bâtiment | 20 ans |
| Matériel, matériel loué et outillage | 3 à 10 ans |

b) Stocks

Les produits finis et le matériel nécessaire au service après-vente sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Les matières premières, les produits en cours et le cobalt 60 sont évalués au prix coûtant ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est principalement déterminé selon la méthode du coût de revient standard et comprend, s'il y a lieu, les frais au titre des matériaux, de la main-d'oeuvre et des frais généraux de fabrication.

c) Stock de cobalt en réacteur

Le stock de cobalt en réacteur représente principalement les paiements au titre de services d'irradiation fournis par EACL en vue de la production de cobalt 60. Le stock de cobalt classé dans l'actif à long terme ne sera pas consommé au cours du prochain exercice.

d) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pensions de la fonction publique, lequel est administré par le gouvernement du Canada. La cotisation de la société se limite à un montant égal au total des cotisations que les employés ont versées au titre de leurs services courants et du rachat de leurs années de service passé se limitant à leurs services au sein du gouvernement fédéral. Cette cotisation, qui représente l'obligation totale de la société au titre du régime de retraite, est portée aux résultats de l'exercice.

e) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi qui sont définies dans leurs conventions collectives et dans leurs conditions d'emploi. Les montants imputés aux résultats et l'obligation de la société à ce titre sont inscrits aux comptes de l'exercice au cours duquel les prestations deviennent acquises.

f) Provision pour garantie

Une provision est inscrite au titre des frais estimatifs afférents aux garanties au moment de la vente des produits.

g) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente d'appareils de radiothérapie, de logiciel et du matériel connexe sont généralement inscrits au moment de la livraison. Les revenus au titre des services sur place sont inscrits au moment où ceux-ci sont rendus. Les revenus découlant des contrats de service sont comptabilisés selon la méthode linéaire, sur la durée de chaque contrat.

h) Devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens de l'exercice. Les gains et pertes de change sont compris dans le calcul des résultats.

2. Instruments financiers

a) Gestion du risque

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale; elle est donc exposée aux risques du marché découlant de l'évolution des taux de change. La Société gère en partie cette situation en créant des positions compensatoires par le biais d'instruments financiers.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*ANNEXE 2—*Suite*THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—*Suite*

b) Gestion du risque de change

La société a conclu des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change auquel elle s'expose dans le cas de certaines ventes à l'exportation. Ces contrats obligent la société à vendre des dollars US dans l'avenir à des taux de change prédéterminés. Ces contrats sont jumelés aux ventes futures prévues en devises. Au 31 décembre 1996, la société avait des contrats visant la vente de 2 700 \$ US au cours des 10 prochains mois à un taux de change moyen de 1,333 \$.

c) Concentration du risque de crédit

La société est exposée à des pertes liées au crédit dans le cas d'un défaut de la part d'un client ou de manquement de la part de la contrepartie à un instrument financier. Ce danger est minimisé par le fait que la société transige avec des clients et des contreparties dont la cote de crédit est bonne ou en obtenant de l'assurance et des lettres de crédit conformément à des politiques établies d'approbation du crédit. Le montant le plus élevé en cause avec un seul client ou contrepartie était de 852 \$ au 31 décembre 1996 (735 \$ en 1995).

La concentration des risques de crédit liés aux débiteurs, par secteur géographique est la suivante :

| | 1996 | 1995 |
|------------------------|--------------|--------------|
| Amérique du Nord | 4 256 | 2 550 |
| Europe | 596 | 776 |
| Asie | 168 | 2 645 |
| Amérique latine | 7 | 736 |
| Autres | (6) | 404 |
| | <u>5 021</u> | <u>7 111</u> |

d) Justes valeurs

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, de la dette bancaire, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné la courte période de temps menant à l'échéance de ces instruments.

e) Prestations de cessation d'emploi

Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur de l'obligation à long terme au titre des prestations de cessation d'emploi puisque les versements seront effectués en fonction d'événements futurs.

f) Garanties d'exécution

La société détient des lettres de crédit s'élevant à 676 \$ ayant trait à la garantie d'exécution de conventions de ventes spécifiques. Ces lettres de crédit échoiront en totalité le 28 février 1998. La société a comptabilisé 364 \$ pour les garanties. Il ne serait pas pratique de calculer la juste valeur de ces lettres de garantie puisqu'il n'y a pas de marché pour elles et qu'elles ont été émises sans coût explicite.

3. Stocks

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------|--------------|
| Matériel nécessaire au service après-vente .. | 838 | 1 777 |
| Cobalt 60 | 2 426 | 2 138 |
| Fabrication | | |
| Produits finis | 1 157 | 1 989 |
| Matières premières | 1 998 | 1 724 |
| Produits en cours | 2 061 | 2 118 |
| | <u>8 480</u> | <u>9 746</u> |

4. Immobilisations

| | 1996 | | 1995 | |
|---|-----------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Prix coûtant | Amortis- sement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Terrains | 69 | | 69 | 69 |
| Viabilisation des emplacements | 1 281 | 706 | 575 | 652 |
| Bâtiment | 3 569 | 3 248 | 321 | 246 |
| Matériel et outillage | 8 527 | 6 537 | 1 990 | 1 665 |
| Matériel loué aux clients | 712 | 200 | 512 | 620 |
| Matériel loué en vertu de contrats de location- acquisition | 641 | 144 | 497 | 561 |
| | <u>14 799</u> | <u>10 835</u> | <u>3 964</u> | <u>3 813</u> |

Au 31 décembre 1995, le prix coûtant et l'amortissement cumulé s'établissaient respectivement à 14 012 \$ et 10 199 \$.

5. Passif à long terme

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------|--------------|
| Contrats de location-acquisition | 258 | 381 |
| Primes de cessation d'emploi | 931 | 905 |
| Produit reporté | 318 | 310 |
| | <u>1 507</u> | <u>1 596</u> |

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—*Suite*ANNEXE 2—*Suite*THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—*Suite*

La société est partie à un contrat de location-acquisition portant sur du matériel nécessaire à la fabrication. En vertu de ce contrat, qui vient à échéance en 1999, la société est tenue de faire des versements d'intérêts de 9,6 %. Au 31 décembre 1996, le total des paiements minimums annuels futurs s'établissaient de la façon suivante :

| | |
|--|------------|
| 1997 | 154 |
| 1998 | 154 |
| 1999 | 128 |
| Total des paiements de location minimums | 436 |
| Montants représentant les intérêts | (55) |
| Valeur actualisée des paiements de location minimums, montant net | 381 |
| Moins la tranche à court terme comprise dans les crédateurs et les charges à payer | (123) |
| | <u>258</u> |

6. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 10 000 actions ont été émises et sont en circulation.

7. Impôts sur le revenu

À titre de filiale en propriété exclusive d'une société d'État fédérale, la société n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

Le taux d'imposition prévu de la société est le taux réglementaire fédéral net (y compris la surtaxe) de 29,12 %, minoré de la déduction de 7,0 % relative aux activités de fabrication et de transformation. Étant donné que la société a subi une perte, le taux d'imposition réel était égal à zéro.

Aux fins fiscales, la société a des reports de pertes autres qu'en capital de 3 880 \$ (3 840 \$ en 1995) qui pourront servir à réduire les impôts à payer et commenceront à expirer en 1999, ainsi que des reports de pertes en capital nettes de 2 448 \$ (2 448 \$ en 1995) qui pourront compenser les gains en capital imposables indéfiniment. En outre, du fait des écarts existant entre les valeurs de ses éléments d'actif aux fins fiscales et aux fins comptables, la société dispose de déductions éventuelles au montant de 8 988 \$ (10 028 \$ en 1995). Une tranche de 3 248 \$ (3 744 \$ en 1995) de cette somme a trait aux éléments d'actif de la société au moment où elle est devenue assujettie à l'impôt.

La société bénéficie de crédits d'impôt à l'investissement de 900 \$ (700 \$ en 1995) qui pourront servir à réduire les impôts à payer jusqu'en 2001.

8. Fonds de roulement d'exploitation

L'évolution du fonds de roulement d'exploitation hors caisse est la suivante :

| | 1996 | 1995 |
|-------------------------------------|--------------|------------|
| Débiteurs | 2 090 | 5 350 |
| Stocks | 1 041 | (1 448) |
| Charges payés d'avance | (78) | (97) |
| Créditeurs et charges à payer | 1 784 | (2 478) |
| Avances et produits reportés | (1 563) | (895) |
| | <u>3 274</u> | <u>432</u> |

9. Opérations entre apparentés

EACL fournit des services d'irradiation à la société dans le cours normal des affaires. Les achats de services d'irradiation ont totalisé 1 688 \$ pour l'exercice (1 875 \$ en 1995) calculés en vertu de contrats. Au 31 décembre 1996, une tranche de 370 \$ (299 \$ en 1995) de ces achats était comprise dans les crédateurs.

10. Engagements

La société s'est engagée, pour un montant estimatif de 18 000 \$, à acheter jusqu'en 2008 du cobalt 60 produit par EACL, à son laboratoire nucléaire de Chalk River.

11. Rémunération des agents commerciaux

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1996, la société a versé des commissions totalisant 2 912 \$ aux agents suivants : Medtel Pty. Limited, Australie; General Machinery Co. Ltda., Chili; Meditel Medikal Teknik Elektronik Ltd., Turquie; Meditron S.A. De C.V., El Salvador; Radcons Pty Limited, Australie; Semetron, Estonia; Lactronics S.A., Colombie; NCA Electromedicina, Espagne; Alkan Establishment, Égypte; General Electronica Genelectric C.I.A. Ltda., Équateur; General Medica de Colombia Ltda., Colombie; Kirloskar Theratronics (P) Limited, Inde; Izinta Trading Co. Ltd., Hongrie; Agmeco S.r.o., République tchèque; CIS (UK) Limited, Angleterre; Mundinter, Portugal; Bureautique Communication Organization Ltd., Channel Islands; Gemed Sistemas, Venezuela; Medtechnica Ltd., Israël; Rimpex S.A.R.L., Tunisie; Al Mazroui Medical & Chemical Supplies, Émirats arabes unis; J. Gasso Gasso, République dominicaine.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—Fin**ANNEXE 2—Fin****THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—Fin****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin**

12. Passif éventuel

Subvention de PATPM

En 1995, le Conseil national de recherches a accordé une subvention de 350 \$ à la société. La société est tenue de rembourser cette somme en fonction d'un pourcentage des ventes si elle remplit certaines conditions relativement à la commercialisation de la technologie qu'elle pourra mettre au point grâce à cette subvention. Ces conditions ont été remplies tard en 1996 et, par conséquent, une somme de 141 \$ a été comptabilisée à l'encontre des ventes de technologie connexes. Le solde de la subvention sera comptabilisé à l'encontre des ventes de 1997 et le remboursement complet de la subvention devrait avoir lieu en 1998.

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés en conformité du mode de présentation adopté pour les états financiers de l'exercice écoulé.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements présentés dans le présent rapport annuel, de même que le processus de présentation de l'information financière, sont la responsabilité de la direction et du conseil d'administration de la Société. À l'exception des frais de déclassement à venir non comptabilisés, tel qu'expliqué dans les notes afférentes, les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. Dans le cas des coûts de déclassement, la Société a choisi de maintenir sa politique déjà établie de passer de tels coûts en charges au fur et à mesure que se déroulent les activités de déclassement puisqu'elle juge ce mode de présentation plus approprié en général.

La Société et ses filiales tiennent des livres de comptes, des systèmes comptables, financiers, de contrôle de gestion et de systèmes d'information, de même que des pratiques de gestion, conçus pour fournir une certitude raisonnable que des informations financières fiables et précises sont disponibles au moment opportun, que les éléments de l'actif sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace dans le cadre des objectifs de la Société et que l'exploitation est menée efficacement. Ces systèmes et ces pratiques sont également conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral, ainsi qu'aux statuts, aux règlements administratifs et aux politiques de la Société et de ses filiales. La Société a respecté toutes les exigences relatives à la présentation de rapports stipulées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, y compris la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget des immobilisations et du présent rapport annuel.

Le vérificateur interne de la Société a la responsabilité d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion de la Société et de ses filiales. Les vérificateurs d'EACL effectuent une vérification indépendante des états financiers consolidés de la Société et présentent leur rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le comité de vérification du conseil d'administration, composé d'administrateurs qui ne sont pas au service de la Société ou de ses filiales, examine les états financiers consolidés, le rapport des vérificateurs d'EACL et les plans et les rapports liés aux examens spéciaux, agit comme conseiller en la matière auprès du conseil d'administration et supervise les activités de vérification interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs d'EACL.

le président-directeur général,
Reid Morden

le vice-président, Finances, trésorier et
directeur général des finances,
Raymond E. Grisold

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 1997 et les états consolidés des résultats, du déficit, du capital d'apport et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Des frais importants sont liés au déclassement des installations de la Société et à la remise en état des infrastructures, y compris les frais de stockage et d'élimination des déchets résiduels. Les principes comptables généralement reconnus exigent que ces frais soient comptabilisés d'une manière logique et systématique sur la durée de vie utile estimative des installations correspondantes. Cependant la Société passe ces coûts en charge au fur et à mesure de ses activités, et elle n'a pas comptabilisé de passif à leur égard. Le financement de ces coûts par le gouvernement est comptabilisé de la même manière. Le fait de ne pas comptabiliser de passif à l'égard de ces coûts n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus. La valeur actualisée estimative nette de ce passif non comptabilisé ainsi que l'information sur les hypothèses et les plans connexes de la direction sont présentées à la note 11 aux états financiers.

À notre avis, à l'exception du fait que la Société n'a pas comptabilisé de passif au titre des frais de déclassement et de remise en état décrit dans le paragraphe précédent, ces états financiers consolidés présentent fidèlement à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

Ernst & Young
Comptables agréés

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 15 mai 1997

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|------------------------------------|-----------|---------|--|-----------|-----------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse, avances et placements | | | Créditeurs et frais courus | 287 011 | 207 083 |
| à court terme (note 4) | 132 996 | 145 969 | Tranche de la dette à long terme exigible à | | |
| Encaisse réservée (note 5) | 24 410 | | moins d'un an (note 9) | 4 644 | 3 981 |
| Débiteurs (note 6) | 139 901 | 143 433 | | 291 655 | 211 064 |
| Stocks de fournitures | 11 708 | 11 192 | Restructuration et autres provisions | 87 017 | 96 497 |
| | 309 015 | 300 594 | Financement du déclassement | | |
| Stocks d'eau lourde (note 7) | 631 127 | 583 393 | reporté (note 2 f)) | 13 284 | |
| Immobilisations (note 8) | 100 395 | 109 147 | Revenus reportés | 45 481 | 51 196 |
| | | | Financement des immobilisations reporté | | |
| | | | (note 2 f)) | 81 496 | 102 129 |
| | | | Indemnités de cessation d'emploi courues | 52 492 | 52 773 |
| | | | Dette à long terme (note 9) | 11 027 | 15 319 |
| | | | | 582 452 | 528 978 |
| | | | | | |
| | | | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | | | Capital-actions | | |
| | | | Autorisé—75 000 actions ordinaires | | |
| | | | Émis—54 000 actions ordinaires | 15 000 | 15 000 |
| | | | Capital d'apport (note 10) | 585 951 | 607 410 |
| | | | Déficit | (142 866) | (158 254) |
| | | | | 458 085 | 464 156 |
| | | | | 1 040 537 | 993 134 |
| | 1 040 537 | 993 134 | | | |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

administratrice,
MARY C. ARNOLD*administrateur,*
REID MORDEN

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|---------|----------|
| Activités commerciales | | |
| Revenus | 361 775 | 312 318 |
| Dépenses | | |
| Coût des ventes | 298 035 | 246 351 |
| Marketing et administration | 18 675 | 28 713 |
| Mise au point des produits | 30 078 | 26 604 |
| | 346 788 | 301 668 |
| Bénéfice d'exploitation tiré des activités commerciales | 14 987 | 10 650 |
| Recherche | | |
| Dépenses | 256 301 | 254 438 |
| Moins | | |
| Crédits parlementaires (note 3) | 167 415 | 156 752 |
| Recouvrement de coûts de tiers | 72 793 | 80 908 |
| Amortissement du financement des immobilisations reporté (note 2 f)) | 11 850 | 12 739 |
| Dépenses nettes liées à la recherche | (4 243) | (4 039) |
| Activités de déclassement (note 11) | | |
| Dépenses | 10 976 | 10 283 |
| Moins | | |
| Crédits parlementaires | | 10 283 |
| Financement du déclassement (note 2 f)) | 8 175 | |
| Vente de biens et autres | 2 801 | |
| Dépenses nettes de déclassement | | |
| Revenus d'intérêt et autres | 4 644 | 8 415 |
| Bénéfice d'exploitation | 15 388 | 15 026 |
| Coûts de restructuration | | (24 948) |
| Bénéfice net (perte nette) | 15 388 | (9 922) |

Divulgaration relative à l'amortissement (note 8).
Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU CAPITAL D'APPORT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|---------|
| Solde au début de l'exercice | 607 410 | 607 410 |
| Virement au financement du déclassement reporté (note 2 f)) | (21 459) | |
| Solde à la fin de l'exercice | 585 951 | 607 410 |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| Solde au début de l'exercice | (158 254) | (148 332) |
| Bénéfice net (perte nette) | 15 388 | (9 922) |
| Solde à la fin de l'exercice | (142 866) | (158 254) |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|----------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net (perte nette) | 15 388 | (9 922) |
| Rajustements pour postes hors trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations | 14 388 | 14 957 |
| Amortissement du financement des immobilisations reporté | (11 850) | (12 739) |
| Amortissement du financement du déclassement reporté | (8 175) | |
| Coûts de restructuration et autres | | 27 522 |
| | 9 751 | 19 818 |
| Diminution (augmentation) du fonds de roulement pour l'exploitation | | |
| Débiteurs | 3 532 | (11 868) |
| Stocks de fournitures | (516) | (1 183) |
| Créditeurs et frais courus | 68 802 | 13 143 |
| Stocks d'eau lourde | (47 734) | 1 013 |
| Restructuration et autres provisions | (9 480) | (16 898) |
| Indemnités de cessation d'emploi courues | (281) | 4 091 |
| Revenus reportés | (5 715) | 2 058 |
| | 8 608 | (9 644) |
| Encaisse réalisée par l'exploitation | 18 359 | 10 174 |
| Activités d'investissement | | |
| Produit de l'aliénation de biens | 2 635 | 1 297 |
| Acquisition d'immobilisations | (17 054) | (10 366) |
| Encaisse absorbée à la suite de l'investissement | (14 419) | (9 069) |
| Activités de financement | | |
| Encaisse réservée | (24 410) | |
| Crédits parlementaires reçus pour les activités découlant de l'Examen des programmes, y compris intérêts | 11 126 | |
| Crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition d'immobilisations | | 7 559 |
| Réduction de la dette à long terme | (3 629) | (3 676) |
| Encaisse découlant des activités de financement (utilisée pour celles-ci) | (16 913) | 3 883 |
| Encaisse, avances et placements à court terme | | |
| Changement | (12 973) | 4 988 |
| Solde au début de l'exercice | 145 969 | 140 981 |
| Solde à la fin de l'exercice | 132 996 | 145 969 |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

1. La Société

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et maintenue en 1977 en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral), conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles, aux termes de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*.

La Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu au Canada.

Les états financiers comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive de la société, AECL Technologies Inc., constituée dans l'état du Delaware, aux États-Unis, en 1988, et AECL Technologies B.V., constituée aux Pays-Bas, en 1995.

2. Conventions comptables importantes

a) Devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires existants à la date du bilan sont rajustés en fonction du cours en vigueur à cette date. Les revenus et les dépenses sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

La Société conclut des contrats de change à terme afin de réduire le risque lié à l'achat et à la vente de biens en devises étrangères. Les contrats à terme en vigueur au 31 mars 1997 totalisent 68,1 millions de dollars (70,7 millions en 1996). La plupart de ces contrats prévoient la vente de dollars US à des taux qui ne varient pas beaucoup par rapport à ceux du marché et qui expireront à la conclusion de la transaction qui les sous-tend. La durée des contrats varie d'un mois à trois ans. Tous les contrats à terme sont compensés par des contrats conclus avec des tiers qui prévoient le paiement en devises étrangères. Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés aux autres revenus. La valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur.

b) Stocks

Les stocks d'eau lourde sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Les fournitures sont évaluées au coût.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie estimative de chacun des éléments, comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Matériel et outillage | de 3 à 20 ans |
| Bâtiments, réacteurs et améliorations relatives aux terrains | de 20 à 40 ans |

d) Activités de déclassement

Comme le précise davantage la note 11, les coûts de déclassement des installations nucléaires et de remise en état des infrastructures sont imputés aux résultats au fur et à mesure que les activités de déclassement se déroulent.

e) Contrats à long terme

Les revenus et les coûts afférents aux contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Cette méthode est appliquée avec prudence, étant donné que ces projets à long terme comportent un certain degré d'incertitude. Une provision complète est inscrite pour toutes les pertes prévues jusqu'à la réalisation des contrats en cours.

f) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada finance, au moyen de crédits parlementaires, certaines activités de la Société décrites aux notes 3, 10 et 11. Sauf les exceptions indiquées ci-dessous, les crédits parlementaires sont comptabilisés séparément dans l'état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils sont utilisés.

Les crédits parlementaires qui ont servi à acquérir des immobilisations au cours des années précédentes ont été comptabilisés au bilan consolidé comme financement d'immobilisations reporté et sont amortis de la même façon que les immobilisations connexes. La Société finance les acquisitions d'immobilisations à même ses activités générales à compter de l'exercice en cours.

Dans le passé, la Société recevait du gouvernement, sous forme de crédits parlementaires, un financement pour les activités de déclassement. À compter de l'exercice en cours et conformément à l'entente de dix ans sur le financement des activités de déclassement, la Société garde le produit net de la vente ou de la location de certains stocks d'eau lourde et comptabilise le produit en question à l'état des résultats comme financement des activités de déclassement reporté à mesure que les dépenses sont engagées.

g) Recouvrement de coûts de tiers

EACL et les compagnies canadiennes d'électricité propriétaires de centrales nucléaires (Ontario Hydro, Énergie Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec) ont un intérêt commun dans l'utilisation sûre, efficace et rentable de l'énergie produite par la technologie CANDU. EACL entreprend des programmes de recherche alignés sur ces objectifs et elle en partage les coûts avec les compagnies d'électricité conformément à des ententes de financement en vigueur jusqu'à la fin de l'exercice 2004. Le financement prévu en vertu de ces arrangements est inclus dans les recouvrements de coûts de tiers au même rythme que les dépenses connexes.

h) Régime de retraite

Le personnel de la Société participe au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations que verse la Société au régime sont limitées à un montant égal aux cotisations versées par les membres du personnel à l'égard des services courants. Ces cotisations représentent la totalité des obligations de la Société à l'égard du régime de retraite et sont imputées aux résultats de façon courante. La loi en vigueur n'oblige pas la Société à verser des cotisations à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pensions de retraite de la fonction publique.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

i) Indemnités de cessation d'emploi

Les membres du personnel ont droit à des indemnités de cessation d'emploi en vertu de la convention collective et des conditions d'emploi. Le passif découlant de ces indemnités est imputé aux résultats au fur et à mesure que les employés les accumulent. La charge à payer est établie selon une méthode actuarielle et est révisée périodiquement.

j) Indemnités d'accidents de travail

Conformément à la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État*, la Société rembourse à Développement des ressources humaines Canada les paiements courants au titre des demandes d'indemnisation des accidents de travail et des pensions facturées par les commissions provinciales des accidents de travail. Les indemnités sont passées en charge pendant l'exercice au cours duquel elles sont payées aux commissions provinciales des accidents de travail.

3. Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires ont été utilisés au cours de l'exercice pour les fins suivantes :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Recherche | | |
| Frais d'exploitation | 167 415 | 156 752 |
| Dépenses en immobilisations | | 7 559 |
| | 167 415 | 164 311 |
| Activités de déclassement (note 11) | | 10 283 |
| Examen des programmes (note 14) | 30 039 | |
| | 197 454 | 174 594 |

4. Encaisse, avances et placements à court terme

La Société maintient des dépôts bancaires au niveau nécessaire pour répondre aux besoins de ses activités quotidiennes. Tout excédent est placé sur le marché monétaire à court terme. La stratégie de placement est fondée sur une évaluation conservatrice du risque. Tous les instruments sont cotés R1 Bas ou plus par le Dominion Bond Rating Service et la Société diversifie son portefeuille en limitant les placements par le même émetteur et en équilibrant le fonds entre les émetteurs d'effets financiers et commerciaux garantis par les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada. L'échéance des instruments contenus dans le portefeuille varie d'un jour à un an. La valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur.

5. Encaisse réservée

L'encaisse réservée comprend la partie inutilisée du produit net des ventes d'eau lourde et des fonds de tiers qui serviront à des activités de déclassement à venir (voir note 11), ainsi que les fonds que le gouvernement a accordés à la Société pour aider à financer certains coûts futurs liés aux mesures découlant de l'Examen des programmes.

6. Débiteurs

Les débiteurs représentent les instruments commerciaux normaux dont la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur. Aucun montant important ne provient d'un seul client ni ne représente un risque de change important.

7. Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde comprennent des volumes loués à bail à des clients dont les contrats expirent en 1999 et 2000, ainsi que 1 100 mégagrammes qui seront prêtés à l'Institut de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury au cours de l'exercice 1998. La majeure partie de cette eau lourde sera retournée à la Société en l'an 2000. En outre, EACL s'est engagée par contrat à vendre de l'eau lourde pour appuyer les projets de construction de réacteurs en cours.

En 1997, la Société a conclu avec Ontario Hydro un contrat de quatre ans pour acheter l'eau lourde produite à l'Usine d'eau lourde de Bruce d'Ontario Hydro. Ces réserves augmenteront les stocks de la Société en prévision de ses ventes.

8. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|---------------------------------|--------------------------|----------------------|---------|----------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Activités commerciales | | | | |
| Terrains et améliorations | 963 | 245 | 963 | 245 |
| Bâtiments | 9 961 | 7 731 | 8 833 | 7 571 |
| Matériel et outillage | 10 617 | 7 414 | 8 543 | 6 852 |
| | 21 541 | 15 390 | 18 339 | 14 668 |
| Recherche | | | | |
| Terrains et améliorations | 15 699 | 11 516 | 15 121 | 11 202 |
| Bâtiments | 71 078 | 43 314 | 82 951 | 46 648 |
| Réacteurs et matériel | 232 681 | 184 637 | 252 320 | 202 253 |
| Construction en cours | 14 253 | | 15 187 | |
| | 333 711 | 239 467 | 365 579 | 260 103 |
| | 355 252 | 254 857 | 383 918 | 274 771 |
| Valeur comptable nette ... | | 100 395 | | 109 147 |

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1997, l'amortissement des immobilisations s'est élevé à 14,4 millions de dollars (15,0 millions en 1996).

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

9. Dette à long terme

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Emprunts auprès du gouvernement du Canada | | |
| Pour financer l'eau lourde louée en vertu d'un contrat et d'autres biens, échéant jusqu'en 2008, portant intérêt à des taux variant de 3,525 % à 8,45 % | 12 090 | 13 491 |
| Emprunts auprès de tiers | | |
| Pour financer l'achat de l'usine d'eau lourde de Glace Bay, échéant jusqu'en 1998, à un taux d'intérêt implicite de 8,875 % | 3 581 | 5 809 |
| | <u>15 671</u> | <u>19 300</u> |
| Tranche exigible à moins d'un an | 4 644 | 3 981 |
| | <u>11 027</u> | <u>15 319</u> |

Les versements sur le capital des emprunts exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit (en millions de dollars) : 1998—4,6 \$; 1999—1,2 \$; 2000—1,2 \$; 2001—1,0 \$; 2002—1,0 \$ et exercices ultérieurs à 2002—6,7 \$.

10. Capital d'apport

Le capital d'apport comprend environ 392 millions de dollars (415 millions en 1996) liés aux crédits parlementaires reçus pour la production des stocks d'eau lourde. Jusqu'en 1996 inclusivement, la Société devait rembourser au gouvernement, sous forme de dividendes, le produit net de la vente des stocks d'eau lourde financés par le gouvernement. Dans une décision récente, le Conseil du Trésor a demandé à la Société de garder, au cours des dix prochaines années, le produit tiré de la vente et de la location de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement dans un fonds réservé qui servira aux activités de déclassement. À compter de 1997, à mesure que la Société vendra ou louera de l'eau lourde financée par le gouvernement, elle virera le produit net de l'opération du capital d'apport au financement d'activités de déclassement reporté, qui doit servir à financer des activités de déclassement en cours. La Société continue de traiter cette opération comme une écriture de contrepassation du capital d'apport établi à l'origine. Après 2006, si l'entente n'est pas renouvelée, on reviendra à l'entente antérieure dans le cadre de laquelle le produit net sera remboursable au gouvernement et les activités de déclassement seront financées par des crédits parlementaires. Le solde du capital d'apport qui reste à l'égard des crédits parlementaires reçus pour la production d'eau lourde demeure donc comptabilisé au capital d'apport.

11. Activités de déclassement

Lorsque les réacteurs prototypes, les usines d'eau lourde, les installations de recherche et développement nucléaires et les autres installations n'ont, pour la Société, plus de valeur pour le commerce et la recherche, on les ferme et on les déclassifie ensuite conformément aux règlements de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. En raison de la grande variété des installations, le processus de déclassement peut varier d'une installation à l'autre. Dans certains cas, les activités de déclassement comprennent différentes étapes et plusieurs décennies d'attente avant l'étape suivante pour permettre la décroissance radioactive entre les étapes. Les activités comportent notamment le démantèlement, la décontamination, ainsi que le stockage provisoire et le stockage permanent des déchets résiduels.

La Société n'a pas comptabilisé d'élément de passif à l'égard de ces activités à venir parce que le gouvernement a toujours financé les activités de déclassement chaque année par voie de crédits parlementaires. À compter de cette année et au cours des dix prochaines années, le gouvernement a demandé à la Société d'utiliser le produit de la vente de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement, qu'elle remboursait auparavant au gouvernement, pour financer les activités de déclassement (voir la note 10 sur le capital d'apport). Le gouvernement examine actuellement la politique générale en matière d'environnement, examen qui portera notamment sur les activités de déclassement des installations d'EACL et le stockage temporaire des déchets sur ses terrains. La Société s'attend à ce que le gouvernement continue de financer ces activités et elle a maintenu sa politique qui consiste à comptabiliser les coûts de déclassement au bilan au fur et à mesure du déroulement des activités.

L'évaluation des frais ultérieurs de déclassement et de remise en état des infrastructures oblige à porter des jugements sur le contexte de la réglementation, sur des considérations relatives à la santé et à la sécurité, sur le résultat final visé, sur la technologie à utiliser et, dans certains cas, sur les travaux de recherche et développement nécessaires à ces activités, qui dureront longtemps. La Société a dressé un plan général des activités à exécuter au cours des 100 prochaines années. La Société reconnaît dans son calendrier qu'elle continuera de gérer ses principales installations nucléaires à Chalk River et que l'établissement demeurera actif pendant encore 75 ans au minimum. La valeur actuelle estimative du coût de ces activités, fondée sur la meilleure estimation de la direction, est d'environ 400 millions de dollars. On a utilisé un taux d'actualisation conservateur afin de refléter les taux d'emprunt à long terme. Au cours des dix prochaines années, la Société s'attend à dépenser 200 millions de dollars avec l'accord du gouvernement dans le cadre des arrangements de financement en vigueur.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—FinNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Fin

12. Opérations entre apparentés

Outre les opérations présentées ailleurs dans les états financiers, la Société a effectué les opérations suivantes avec le gouvernement du Canada :

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|--------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Remboursement des emprunts et de l'intérêt..... | 1 994 | 2 285 |
| Paiements au Régime de pensions de retraite de la fonction publique..... | 13 122 | 12 546 |

Dans le cours normal de ses activités, la Société effectue également diverses opérations avec le gouvernement du Canada et ses organismes, ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État.

13. Événement subséquent

La poursuite en justice intentée par le Groupe de services de santé MDS Limitée et sa filiale, Nordion International Inc., contre la Société, la Corporation de développement des investissements du Canada et le procureur général du Canada a été retirée. EAACL, Nordion et le gouvernement fédéral ont négocié une nouvelle entente sur l'approvisionnement continu en isotopes.

14. Coûts de restructuration

Le 6 mars 1996, le gouvernement fédéral a déposé un budget où, même s'il affirme de nouveau qu'il appuie le leadership d'EAACL dans l'industrie nucléaire du Canada et le commerce CANDU, il ramènera de 174 millions de dollars en 1996 à 132 millions en 1998 et 100 millions en 1999 les crédits parlementaires annuels accordés à la Société. La Société a éliminé ou réduit les dépenses qu'elle consacre aux activités de recherche qui ne contribuent pas directement au commerce CANDU et gèrera les coûts d'infrastructure et de soutien à un niveau conforme aux réductions des programmes.

Les réductions liées au programme et les mesures connexes ont commencé cette année et dureront encore un an ou deux. La charge relative au coût estimatif des mesures liées à l'Examen des programmes a été portée au bilan en 1996 et la partie inutilisée est gardée pour des mesures en cours. La réserve est jugée suffisante pour les interventions connues.

Le gouvernement est en train de négocier la commercialisation des Laboratoires de Whiteshell de la Société. On ne peut calculer raisonnablement pour le moment ni les coûts qui peuvent découler du transfert du laboratoire au secteur privé ni l'impact, s'il en est, de cette transaction sur la Société. C'est pourquoi aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.

15. Rémunération des agents commerciaux

En 1997, la rémunération et les dépenses versées aux représentants et aux agents commerciaux énumérés ci-dessous se sont élevées à 3,9 millions de dollars (2,0 millions en 1996) : Marubeni Corporation, Japon; Sumta Sanayi Unlneri Musavirlik Ve Ticaret A.S., Turquie; Samchang Corporation, Corée; PII-PED International Inc., États-Unis et Corée; et Oxford Health Care Ltd., R.-U.

16. Chiffres comparatifs

On a apporté certaines modifications aux chiffres comparatifs de 1996 pour les rendre conformes à la présentation du présent exercice.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation et la présentation des états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de Marine Atlantique S.C.C. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada appliqués de façon uniforme, en utilisant les meilleures évaluations et jugements de la direction considérés comme adéquats, vu les circonstances de la société. La direction s'appuie sur un rapport d'actuaire pour ce qui est de la comptabilisation des activités de sa caisse de retraite.

La direction est responsable de la fiabilité et l'intégrité des états financiers consolidés, y compris des notes afférentes aux états financiers et des autres renseignements financiers que contient le rapport annuel. En outre, la direction est responsable de la tenue des registres comptables, des systèmes d'information, des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que d'un programme complet de vérification interne. Ces contrôles et procédures de gestion servent à fournir une certitude raisonnable quant à l'existence de données financières exactes, à la protection et au contrôle des éléments d'actif, à la gestion efficiente des ressources et à l'exécution des opérations conformément aux lois applicables et aux statuts et règlements administratifs de la société.

Il incombe au conseil d'administration de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités concernant la présentation des rapports financiers et le contrôle interne. Le conseil s'acquitte de ses responsabilités par l'entremise du comité de vérification. Le comité examine les questions liées à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne et aux états financiers.

KPMG et le vérificateur général du Canada, vérificateurs indépendants de la société nommés en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ont vérifié les états financiers consolidés de la société conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Les vérificateurs indépendants ont eu plein et libre accès au comité de vérification afin de discuter de leur vérification et des constatations y afférentes ainsi que du caractère suffisant du système de contrôle interne.

Les états financiers consolidés et le rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration.

le vice-président, finances et administration,
D. J. Weaver, CA

le président-directeur général,
Rod Morrison

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Marine Atlantique S.C.C. au 31 décembre 1996 et les états consolidés des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.*, et aux statuts et règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada

comptables agréés,
KPMG

Moncton, Canada
le 28 février 1997

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

BILAN CONSOLIDÉ
 AU 31 DÉCEMBRE 1996
 (avec les chiffres correspondants de 1995)
 (en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF ET AVOIR NÉGATIF DE L'ACTIONNAIRE | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|--|-----------|-----------|
| À court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse | 748 | 3 030 | Dettes bancaires | 381 | 813 |
| Débiteurs, montant net (note 3) | 5 579 | 5 731 | Créditeurs et charges à payer | 13 323 | 14 948 |
| Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 4) | 4 569 | 1 180 | Indemnités de vacances à payer | 8 453 | 8 285 |
| Stocks de carburant et de fournitures | 5 141 | 5 722 | Somme à payer à une filiale (note 4) | 5 901 | 331 |
| Charges payées d'avance | 3 378 | 3 135 | Indemnités de départ à payer (note 6) | 3 258 | 4 732 |
| | 19 415 | 18 798 | Pertes de la filiale en sus du coût de l'investissement (note 7) | 9 399 | 1 991 |
| Immobilisations (note 5) | 306 660 | 333 611 | Tranche à court terme de la provision pour la restructuration (note 8) | 57 822 | |
| | | | | 98 537 | 31 100 |
| | | | Provision pour la restructuration (note 8) | 8 477 | |
| | | | Aide en capital reportée | 306 660 | 333 611 |
| | | | AVOIR NÉGATIF DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | | | Capital-actions (note 9) | 258 530 | 258 530 |
| | | | Déficit | (346 129) | (270 832) |
| | | | | (87 599) | (12 302) |
| | | | Engagements et éventualités (note 11) | | |
| | | | Événement postérieur à la date du bilan (note 13) | | |
| | 326 075 | 352 409 | | 326 075 | 352 409 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

administratrice,
MOYA CAHILL

administrateur,
M. B. MURPHY

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(avec les chiffres correspondants de 1995)
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|------------------|------------------|
| Revenus | | |
| Revenus commerciaux | 90 205 | 87 739 |
| Revenus d'affrètement | 4 902 | 6 408 |
| Intérêts et autres revenus | 752 | 1 542 |
| | <u>95 859</u> | <u>95 689</u> |
| Charges d'exploitation | | |
| Salaires et avantages sociaux | 87 827 | 100 055 |
| Carburant | 20 043 | 18 793 |
| Matériaux | 16 250 | 18 531 |
| Services affermés | 15 016 | 18 227 |
| Assurance, location et services publics | 8 165 | 8 974 |
| Indemnités de départ | 2 258 | 6 880 |
| Charges d'affrètement | 7 293 | 5 669 |
| Divers | 5 151 | 5 466 |
| Autres services | 4 943 | 4 105 |
| Amortissement | 31 108 | 28 936 |
| | <u>198 054</u> | <u>215 636</u> |
| Perte d'exploitation avant la provision pour la restructuration | (102 195) | (119 947) |
| Provision pour la restructuration (note 8) | 67 511 | |
| Perte d'exploitation et provision pour la restructuration | <u>(169 706)</u> | <u>(119 947)</u> |
| Amortissement de l'aide en capital reportée | 31 108 | 28 936 |
| Financement de l'État | | |
| Revenu des marchés de l'État | 67 551 | 89 582 |
| Subventions et services affermés | 3 158 | 2 606 |
| Bénéfice (perte) des activités poursuivies | (67 889) | 1 177 |
| Perte découlant des activités abandonnées (note 7) | (7 408) | (263) |
| Bénéfice net (perte nette) | <u>(75 297)</u> | <u>914</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(avec les chiffres correspondants de 1995)
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|------------------|------------------|
| Déficit, début de l'exercice | (270 832) | (271 746) |
| Bénéfice net (perte nette) | (75 297) | 914 |
| Déficit, à la fin de l'exercice | <u>(346 129)</u> | <u>(270 832)</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(avec les chiffres correspondants de 1995)
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|----------------|----------------|
| Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes | | |
| Exploitation | | |
| Bénéfice (perte) des activités poursuivies | (67 889) | 1 177 |
| Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse | | |
| Amortissement | 31 108 | 28 936 |
| Amortissement de l'aide en capital reportée | (31 108) | (28 936) |
| Augmentation attribuable à la provision pour la restructuration | 66 299 | |
| Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation | (260) | (3 958) |
| | <u>(1 850)</u> | <u>(2 781)</u> |
| Financement | | |
| Aide en capital | 4 157 | 7 466 |
| Investissement | | |
| Dépenses en immobilisations | (4 874) | (7 494) |
| Produit de la cession d'immobilisations | 717 | 28 |
| | <u>(4 157)</u> | <u>(7 466)</u> |
| Diminution de l'encaisse | (1 850) | (2 781) |
| Encaisse, au début de l'exercice | 2 217 | 4 998 |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | <u>367</u> | <u>2 217</u> |
| L'encaisse est composée de ce qui suit | | |
| Encaisse | 748 | 3 030 |
| Dettes bancaires | (381) | (813) |
| | <u>367</u> | <u>2 217</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

1. Nature de l'exploitation et de l'autorisation

La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* a été promulguée en 1986. Aux termes de la Loi, les statuts de la société limitent les activités de celle-ci à l'acquisition, à la mise sur pied, à la gestion et à l'exploitation d'un service de transport maritime, à un service d'entretien, de réparation et de radoub, à une entreprise de construction navale et à une entreprise ou à des services connexes. Sa mission est la prestation de services de transport et d'accueil maritimes de qualité, sécuritaires et efficaces. Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État nommée à l'annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les activités de la société sont également régies par des ententes négociées avec le gouvernement du Canada, sous réserve de l'autorisation parlementaire. Les ententes prévoient notamment que la société reçoive des revenus découlant des contrats avec le gouvernement du Canada, dans la mesure où les charges au titre des services de traversier, de transport côtier, des installations portuaires et de services maritimes ne sont pas recouvrées à même les revenus commerciaux. De plus, sous réserve des crédits parlementaires, la société reçoit les sommes qui lui sont nécessaires pour financer l'acquisition d'immobilisations, pourvu qu'elle fasse la preuve de ce besoin. Le financement des charges liées à la restructuration et à l'abandon des activités liées aux services de traversier et le financement des pertes d'exploitation et des charges liées à la fermeture de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve font aussi l'objet d'ententes assujetties aux crédits parlementaires. Il en découle que la société est sous la dépendance économique du gouvernement du Canada, étant donné les sommes qu'elle reçoit en vertu de ces ententes.

Avec l'approbation du gouvernement du Canada, la société a mis en oeuvre ses plans formels visant le transfert ou la fermeture de certains services. Ces plans donneront lieu au transfert du Service de la Baie de Fundy à un exploitant du secteur privé d'ici le 1^{er} avril 1997 et à la fermeture du Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard le 31 mai 1997. Ces plans ont été réalisés en partie. Globalement, ces services ont représenté une part importante des activités de la société, soit environ 45 % des revenus commerciaux en 1996. De plus, La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve, une filiale en propriété exclusive de la société, a cessé ses activités en 1996. La société a l'intention de liquider les activités de la filiale. La société continuera à exploiter le Service Nouvelle-Écosse-Terre-Neuve et à fournir des services de cabotage à Terre-Neuve.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Coastal Transport Limited (se reporter à la note 13 sur Coastal Transport Limited). Toutes les opérations intersociétés entre la société mère et Coastal Transport Limited ont été éliminées des présents états financiers consolidés. Au cours de l'exercice, la société a poursuivi son plan formel visant la fermeture de sa filiale, La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve. Par conséquent, l'investissement dans cette filiale est présenté à la valeur de réalisation nette ou à la valeur comptable selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, selon la moins élevée des deux (se reporter à la note 7 sur La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve).

b) Financement de l'État

Les revenus tirés de contrats, qui sont assujettis aux crédits parlementaires, servent à financer les charges d'exploitation en sus des revenus commerciaux à l'égard de la prestation de services de traversier dans les provinces de l'Atlantique et ils sont compris dans les revenus de l'exercice. À la fin de l'exercice, les revenus tirés des marchés de l'État, qui sont assujettis aux crédits parlementaires, en sus des fonds nécessaires à l'exploitation et à la restructuration, sont réduits des montants de l'aide en capital, des fonds virés à la filiale et des montants à payer à celle-ci. Toute différence constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada ou à payer à ce dernier.

c) Estimations de la direction

La tâche de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction prépare des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés à l'égard des éléments d'actif et de passif, des revenus et des charges et de la présentation des éléments de passif éventuel à la date des états financiers. Malgré le recours aux meilleurs estimations de la société, il est raisonnable de penser que les montants des éléments suivants du bilan et les charges connexes pourraient à court terme changer de façon importante : le montant net à recouvrer à la suite de la cession d'immobilisations (se reporter à la note 5), les pertes de la filiale en sus du coût de l'investissement (se reporter à la note 7), la provision pour la restructuration (se reporter à la note 8), les éléments de passif futurs à l'égard des indemnités pour accident du travail (se reporter à la note 11 f)), aux litiges (se reporter à la note 11) et aux régimes de retraite (se reporter à la note 12).

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

d) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est déterminée de la façon suivante :

- la tranche à court terme de la provision pour la restructuration : selon les sorties de fonds liées aux paiements futurs estimatifs sans actualisation (se reporter à la note 8);
- la provision pour la restructuration : selon les sorties de fonds actualisées liées aux paiements futurs estimatifs, en se fondant sur les taux d'intérêt actuels (se reporter à la note 8);
- les charges liées aux dommages corporels : les indemnités pour accident du travail liées aux paiements futurs estimatifs relativement aux employés des services transférés ou fermés, en plus de celles relativement aux employés non touchés par la présente restructuration, ne sont pas inscrites dans les états financiers puisque la convention comptable stipule que ces charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont versées (se reporter à la note 2 j) ii) à l'égard des charges liées aux dommages corporels et à la note 11 f) à l'égard des engagements et des éventualités);
- les régimes de retraite : la valeur des prestations constituées est fondée sur une extrapolation de la valeur actuarielle au 31 décembre 1995, à partir des hypothèses liées aux meilleures estimations de la direction. L'actif de la caisse de retraite est évalué à la valeur marchande au 31 décembre 1996 (se reporter à la note 12).

e) Stocks de carburant et de fournitures

Les stocks sont constatés au moindre du prix coûtant et de la valeur de remplacement. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

f) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour radier les immobilisations au cours de la durée d'utilisation prévue, généralement selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations sont les suivants :

| <u>Biens</u> | <u>Taux</u> |
|--------------------------|--|
| Navires | 5 % |
| Installations portuaires | 2,5 % |
| Matériel | 10 %, 12,5 % et 25 % |
| Améliorations locatives | le moindre de cinq ans ou le terme du bail |

g) Aide en capital reportée

Les montants reçus ou à recevoir du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de financement des immobilisations, qui est assujettie à l'autorisation parlementaire, sont limités à l'acquisition d'immobilisations. Ces fonds sont inscrits dans l'aide en capital reportée au cours de l'exercice durant lequel les immobilisations pertinentes sont acquises, et ils sont amortis aux résultats de la même façon et au cours des mêmes périodes que le sont les immobilisations pertinentes.

h) Pièces de rechange pour les navires

La société garde des pièces de rechange pour les navires en service. Le coût des pièces de rechange est imputé à l'exploitation au moment où les pièces sont achetées.

i) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont compris dans les intérêts et autres revenus de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif, de même que les revenus et les charges, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

j) Rémunération des employés

i) Régimes de retraite

Les coûts des services courants sont déterminés d'après une évaluation actuarielle et ils sont imputés à l'exploitation au fur et à mesure de leur engagement, en fonction des services rendus au cours de l'exercice. Les redressements découlant des gains et des pertes actuariels sont amortis sur des périodes allant de six à quatorze ans. Une compression partielle des régimes de retraite aura lieu en 1997 en raison des activités de restructuration amorcées par la société en 1996. Un gain net découlant de la compression a été comptabilisé en 1996 à titre de réduction du total des coûts de restructuration.

ii) Charges liées aux dommages corporels

Certains employés, retraités ou temporairement incapables d'accomplir leurs tâches en raison d'un accident du travail, reçoivent des indemnités administrées et versées par les commissions des accidents du travail des quatre provinces de l'Atlantique. La société constate le versement des indemnités à titre de charge de l'exercice au cours duquel elles sont versées aux commissions des accidents du travail et, par conséquent, aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers à l'égard des coûts futurs prévus, qui pourraient être importants (se reporter à la note 11 f) à l'égard des engagements et des éventualités liées aux indemnités pour accident du travail).

k) Provision pour la restructuration

La société constate le passif lié aux indemnités de départ, relativement aux employés qui devront quitter en raison de la restructuration, lorsque la décision portant sur la restructuration a été approuvée par le gouvernement du Canada et qu'une estimation raisonnable peut être calculée à l'égard des coûts futurs prévus à cet effet. Les coûts prévus sont liés aux ententes précises qui ont été conclues avec la plupart des syndicats des employés ainsi qu'aux intentions de la direction en ce qui a trait aux indemnités de départ prévues pour les autres employés. La nature du passif comprend les indemnités de départ, les paiements provisoires aux employés jusqu'à l'obtention des droits à une pension et certaines prestations de soins de santé à long terme.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

La société a inscrit les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts liés à la restauration et au nettoyage des sites, au redressement de la charge de retraite, aux navires en hivernement et aux charges diverses qui seront nécessaires pour mener à terme les plans formels de la société à l'égard de la restructuration. La provision comprend les coûts de restauration et la régénération des sites liés aux Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard et qui seront fermés. Ces coûts sont passés en charges lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnable. Aucun montant n'a été inscrit dans les coûts de restauration des sites à l'égard du Service de la Baie de Fundy qui sera transféré, puisque la société croit que la responsabilité et le financement de ces coûts seront pris en charge par le gouvernement du Canada (se reporter aux notes 2 c), 2 d) et 8).

3. Débiteurs, montant net

Les débiteurs comprennent les éléments suivants (en milliers) :

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------|--------------|
| Comptes clients, montant net | 3 206 | 2 504 |
| Assurance à recevoir, montant net | 922 | 664 |
| Autres débiteurs, montant net | 1 451 | 2 563 |
| | <u>5 579</u> | <u>5 731</u> |

La société fournit des services à de nombreux clients. Toutefois, 43 % des comptes clients sont liés à cinq clients. L'assurance à recevoir l'est d'un courtier qui agit comme représentant d'un certain nombre d'assureurs. Les autres débiteurs comprennent une variété d'éléments non liés aux précédents.

4. Somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada

Tel qu'il est décrit à la note 2 b), la société obtient du financement du gouvernement du Canada à l'égard de l'exploitation, des acquisitions d'immobilisations, des pertes et des coûts de fermeture de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve. Les fonds reçus du gouvernement du Canada sont présentés dans le tableau suivant :

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------|--------------|
| Somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada, au début de l'exercice | 1 180 | (2 648) |
| Encaisse reçue au cours de l'exercice | (85 692) | (96 790) |
| Utilisation des fonds | | |
| Exploitation | 67 551 | 89 582 |
| Immobilisations | 4 157 | 7 466 |
| Versés et à verser à La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve | 17 373 | 3 570 |
| Somme à recevoir du gouvernement du Canada, à la fin de l'exercice | <u>4 569</u> | <u>1 180</u> |

5. Immobilisations

| | 1996 | | 1995 | |
|---|-----------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Prix coûtant | Amortis- sement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Éléments d'actif servant à l'exploitation | | | | |
| Navires | 441 388 | 226 431 | 214 957 | 238 899 |
| Installations | | | | |
| portuaires | 127 048 | 45 207 | 81 841 | 83 700 |
| Matériel | 28 743 | 23 558 | 5 185 | 6 300 |
| Améliorations | | | | |
| locatives | 837 | 238 | 599 | 697 |
| | <u>598 016</u> | <u>295 434</u> | <u>302 582</u> | <u>329 596</u> |
| Éléments d'actif déte- nus pour la revente | | | | |
| Navires | 13 572 | 9 494 | 4 078 | 4 015 |
| | <u>611 588</u> | <u>304 928</u> | <u>306 660</u> | <u>333 611</u> |

Au 31 décembre 1996, deux des navires de la société étaient détenus pour la revente et ils ne servaient pas à l'exploitation. Les navires sont inscrits à la valeur comptable nette. Les valeurs comptables nettes sont fondées sur des estimations des taux d'amortissement adéquats, et l'amortissement cumulé n'a pas été redressé pour refléter les montants qui pourraient être tirés de la cession de ces navires et qui pourraient être inférieurs à la valeur comptable nette. Toutefois, toute augmentation nécessaire à l'amortissement cumulé, afin de tenir compte d'écarts importants par rapport aux valeurs comptables nettes, serait contrebalancée par une réduction égale de l'aide en capital reportée. Ainsi, aucune incidence n'en découlerait sur le bénéfice net ou la perte nette (se reporter à la note 2 g)).

6. Indemnités de départ à payer

Au moment du départ des employés qui ont quitté au cours des exercices précédents, la société a inscrit des montants fondés sur les meilleures estimations de la direction à l'égard des coûts futurs à ce moment-là. La direction constate les écarts entre l'estimation initiale et l'élément de passif lorsque celui-ci est connu. De plus, des coûts sont inscrits à l'égard des employés qui quittent au cours de l'exercice. Ce passif n'est pas lié aux départs des employés attribuables à la restructuration (se reporter à la note 8).

7. Activités abandonnées

Au cours de l'exercice, la société a mis à exécution les dispositions de son plan formel d'aliénation d'une filiale, soit La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve. La mise en oeuvre de ce plan a entraîné la cessation de l'exploitation et des emplois ainsi que l'aliénation des éléments d'actif qui doit avoir lieu en 1997. Par conséquent, la filiale n'est pas consolidée. L'investissement dans la filiale est comptabilisé au moindre de la valeur de réalisation nette et de la valeur comptable selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Les résultats des activités de la filiale sont les suivants :

| | 1996 | 1995 |
|---|----------|---------|
| Revenus | 3 753 | 6 218 |
| Charges d'exploitation | 8 990 | 10 771 |
| Perte avant l'aide gouvernementale | (5 237) | (4 553) |
| Aide gouvernementale pour l'exploitation ... | 5 237 | 4 290 |
| Perte d'exploitation de l'exercice | | (263) |
| Coûts de fermeture | (19 544) | |
| Aide gouvernementale pour la fermeture | 12 136 | |
| Perte découlant des activités abandonnées | (7 408) | (263) |
| Diminution de l'investissement dans la filiale | (7 408) | (263) |

La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve a effectué des ventes de 4 \$ à sa société mère en 1996 (2 394 \$ en 1995).

L'actif et le passif de la filiale au 31 décembre, qui ne sont pas consolidés, sont les suivants :

| | 1996 | 1995 |
|--|--------|--------|
| Actif à court terme | 837 | 3 408 |
| Somme à recevoir de la société mère | 5 901 | 331 |
| Immobilisations | 1 | 11 520 |
| | 6 739 | 15 259 |
| Moins | | |
| Dette bancaire | 1 444 | 302 |
| Créditeurs | 230 | 2 306 |
| Coûts de fermeture courus | 3 000 | |
| Indemnités de départ à payer | 3 399 | |
| Aide en capital reportée | | 6 577 |
| Dette à long terme | 8 065 | 8 065 |
| | 16 138 | 17 250 |
| Pertes de la filiale en sus du coût de l'investissement | 9 399 | 1 991 |

Les résultats de l'évolution de la situation financière de la filiale sont les suivants :

| | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|
| Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes | | |
| Exploitation | | |
| Perte découlant des activités abandonnées | (7 408) | (263) |
| Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse | | |
| Amortissement | | 996 |
| Amortissement de l'aide en capital reportée | (6 577) | (733) |
| Provision pour la dévaluation des éléments d'actif détenus pour la revente | 11 578 | |
| Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation | 6 894 | 2 571 |
| | 4 487 | 2 571 |
| Financement | | |
| Somme à recevoir de la société-mère .. | (5 570) | (166) |
| Aide en capital | | 14 |
| | (5 570) | (152) |
| Investissement | | |
| Dépenses en immobilisations | (59) | (14) |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse découlant des activités abandonnées | (1 142) | 2 405 |
| Encaisse, au début de l'exercice | (302) | (2 707) |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | (1 444) | (302) |
| Indemnités de départ | | 3 399 |
| Restauration et nettoyage des sites | | 2 000 |
| Indemnités des accidents du travail | | 800 |
| Autres éléments liés à la fermeture | | 200 |
| | | 3 000 |
| | | 6 399 |

La provision pour les coûts de fermeture comprise dans l'actif et le passif de la filiale au 31 décembre se compose de ce qui suit :

| | |
|---|-------|
| Indemnités de départ | 3 399 |
| Restauration et nettoyage des sites | 2 000 |
| Indemnités des accidents du travail | 800 |
| Autres éléments liés à la fermeture | 200 |
| | 3 000 |
| | 6 399 |

La filiale a comptabilisé un élément de passif, selon les meilleures estimations de la direction, à l'égard des indemnités de départ découlant de la fermeture. Cet élément de passif lié à la cessation d'emploi (3 399 \$) est fondé sur l'assertion avancée par la direction à l'effet que les montants comptabilisés sont complets et qu'ils ne feront pas l'objet de modifications substantielles lors du règlement d'un grief syndical en cours de la part d'anciens employés au sujet des indemnités de départ. Selon l'aboutissement du grief, le montant réel pourrait être de beaucoup supérieur à l'estimation qui a été inscrite par la société. Ces éléments de passif sont calculés en utilisant des facteurs d'actualisation aux taux d'intérêts en vigueur à l'heure actuelle.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—*Suite*

L'élément de passif lié à la fermeture, au chapitre de l'environnement (2 000 \$), se rapporte à la restauration et à la régénération des sites, y compris le nettoyage du suintement de pétrole sur le terrain occupé par la filiale. L'estimation de ces coûts par la direction est fondée sur d'anciens rapports de conseillers, sur les dispositions des lois et règlements actuellement en vigueur et sur le jugement professionnel de la direction. Cette dernière croit que le montant réel qui pourrait être requis pour régler ces problèmes environnementaux pourrait changer de façon importante dans un proche avenir, bien qu'il soit raisonnablement difficile d'en faire une estimation.

En conséquence de la fermeture de la filiale, l'obligation au titre des indemnités des accidents du travail (800 \$), obligation qui était comptabilisée selon la méthode du décaissement avant 1996, est maintenant constatée selon les meilleures estimations de la direction. De l'avis de la direction, les paiements futurs ne varieront pas de façon importante dans un proche avenir. L'obligation est calculée d'après les flux de trésorerie actualisés prévus aux taux d'intérêt actuellement en vigueur.

L'estimation des autres éléments liés à la fermeture (200 \$) est fondée sur les meilleures estimations de la direction relativement à tous les autres coûts y compris la sécurité, les assurances, etc. Dans un proche avenir, ces coûts ne devraient pas varier de façon importante.

Les résultats d'exploitation de la filiale comprennent une charge de 19 544 \$ pour les coûts liés à la fermeture définitive. De cette somme, 10 454 \$ se rapportent aux indemnités de départ, 2 000 \$ à la restauration et au nettoyage des sites, 800 \$ aux indemnités des accidents du travail et 6 290 \$ aux autres coûts de fermeture.

8. Provision pour la restructuration

Marine Atlantique S.C.C. a établi des plans formels à l'égard du transfert du Service de la Baie de Fundy et de la fermeture du Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard, respectivement en date du 1^{er} avril 1997 et du 31 mai 1997. En 1996, par l'entremise du ministre des Transports, le gouvernement du Canada a ordonné à la société de transférer le Service de la Baie de Fundy à un exploitant du secteur privé choisi par le ministre des Transports. La fermeture du Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard découle d'une loi (soit la *Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland*) promulguée par le gouvernement du Canada en 1993 afin de faciliter la construction et l'exploitation d'un raccordement permanent entre les deux provinces. Une fois que ce raccordement permanent aura été réalisé, il remplacera le service de traversier et il entraînera la fermeture du service. La société a établi un plan formel à l'égard de la cession des immobilisations, du départ des employés touchés par ces décisions et de l'exécution de la restauration et du nettoyage des sites qui pourraient être nécessaires. Les coûts liés aux autres exigences relatives au transfert et à la fermeture de ces services ne sont pas importants, mais ils sont néanmoins traités dans le plan formel. Le financement des coûts liés à ces plans est régi par des ententes conclues avec le gouvernement du Canada, sous réserve de l'autorisation parlementaire (se reporter à la note 2 b)). Le transfert du Service de la Baie de Fundy à un exploitant privé ne comprend pas de contrepartie versée à Marine Atlantique S.C.C. par ledit exploitant. Les états financiers consolidés de Marine Atlantique S.C.C. comprennent les éléments d'actif et de passif ainsi que les revenus et les charges de ces deux services.

Au 31 décembre 1996, les estimations de la direction à l'égard des éléments de passif liés à la restructuration, y compris les tranches à court et à long terme, sont les suivantes :

| | |
|--|---------------|
| Indemnités de départ | 70 853 |
| Restauration et nettoyage des sites, navires supplémentaires | |
| en hivernement et autres coûts liés à la restructuration | 1 700 |
| Moins le redressement de la charge de retraite | (6 254) |
| | <u>66 299</u> |
| Moins la tranche à court terme | 57 822 |
| Tranche à long terme | <u>8 477</u> |

Les estimations de la société à l'égard des indemnités de départ sont fondées sur des ententes de départ spéciales avec les employés syndiqués, ententes qui comprennent la plupart des groupes d'employés touchés par le transfert et la fermeture des services. Dans le cas des autres employés, un programme distinct est en place à cet égard. Par le biais de ces arrangements, la direction a estimé un passif lié à la compression prévue de l'effectif, en se fondant sur ses besoins en personnel à la suite de la restructuration, tel qu'il est défini dans les plans formels. L'estimation pourrait donner lieu à un écart important si les hypothèses clés utilisées par la direction à l'égard des principaux facteurs déterminants de l'estimation diffèrent des prévisions. La société a établi des hypothèses importantes pour dresser ces estimations, y compris à l'égard des taux d'intérêt liés aux facteurs d'actualisation pour la tranche à long terme du passif, de la date prévue du départ de l'ensemble des employés et du nombre de départs.

La provision pour les activités de restauration et de nettoyage des sites s'applique principalement au Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard. L'estimation de la société à l'égard de ces coûts est fondée sur les faits actuellement connus, la technologie existante, les lois et les règlements actuellement en vigueur de même que sur le jugement professionnel des consultants et des conseillers juridiques. Ces renseignements ont servi à déterminer les meilleures estimations de la direction à l'égard du passif et ce montant a été comptabilisé. La société prévoit procéder à la restauration et au nettoyage des sites liés au Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard en 1997. La société est d'avis que tous les coûts futurs de restauration et de nettoyage des sites qui sont liés au Service de la Baie de Fundy sont la responsabilité du gouvernement du Canada puisque ce dernier en possédera les éléments d'actif.

D'autres coûts compris dans la provision pour la restructuration, principalement les estimations portant sur les navires en hivernement, sont fondés sur les meilleures estimations de la direction à l'égard des coûts futurs prévus et ils n'ont pas été réduits du montant du produit estimatif découlant de la cession des immobilisations.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Le crédit pour le redressement de la charge de retraite est lié à la constatation d'une compression partielle des régimes de retraite, en raison des départs prévus. L'actuaire de la société a établi cette estimation en se fondant sur les hypothèses de la direction.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations liées à ces services sont de 25 160 \$ (26 595 \$ en 1995) et de 34 715 \$ (38 473 \$ en 1995) à l'égard respectivement du Service de la Baie de Fundy et du Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard. Ces valeurs sont contrebalancées par l'aide en capital reportée connexe (se reporter à la note 2 g)). Les revenus commerciaux et les charges d'exploitation directement liés à ces services sont respectivement de 19 797 \$ (20 664 \$ en 1995) et de 24 403 \$ (28 236 \$ en 1995) à l'égard du Service de la Baie de Fundy et respectivement de 23 465 \$ (21 178 \$ en 1995) et de 37 046 \$ (41 159 \$ en 1995) à l'égard du Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard.

9. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Aux 31 décembre 1996 et 1995, 517 061 actions à 0,50 \$ l'action étaient émises et entièrement payées.

10. Opérations entre apparentés

La société est liée, pour ce qui est de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État établis du gouvernement du Canada. La société transige avec ces entités dans le cours normal des affaires. En outre, le gouvernement du Canada finance la société tel qu'il est décrit à la note 4.

11. Engagements et éventualités

- a) La somme totale requise pour terminer les immobilisations en construction au 31 décembre 1996 est estimée à 659 \$ (705 \$ en 1995).
- b) La société utilise des biens qui sont à sa disposition en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimaux sont les suivants : 1 100 \$ en 1997, 704 \$ en 1998, 471 \$ en 1999, 47 \$ en l'an 2000 et 48 \$ en l'an 2001.
- c) La société affrète des navires pour compléter sa flotte. Les frais d'affrètement annuels minimaux sont de 2 846 \$ en 1997.
- d) La société fait l'objet de réclamations dont la valeur est estimée à 4 700 \$ (excluant la note 11 g)). La société a comptabilisé un passif en se fondant sur les meilleures estimations de la direction et elle ne prévoit pas d'écarts majeurs dans un proche avenir.
- e) La société a garanti la dette bancaire de sa filiale La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve. La dette bancaire de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve au 31 décembre 1996 est de 1 444 \$ (302 \$ en 1995).

f) La banque de la société a émis une lettre de crédit en faveur de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents du travail du Nouveau-Brunswick pour le paiement garanti de dettes au montant de 4 500 \$. La société n'a comptabilisé aucun des coûts qui seront associés aux indemnisations des accidents du travail. La société aura des obligations envers quatre provinces à l'égard de réclamations passées pour des blessures corporelles. Il est prévu que ces coûts seront importants compte tenu du fait que les paiements à ce chapitre ont totalisé 1 700 \$ en 1996 (se reporter à la note 2 j) ii)).

g) La société a fourni cinq lettres de garantie représentant au total 967 \$ à cinq créanciers d'une société d'affrètement. Les garanties ont été fournies pour obtenir la libération d'un navire saisi à la suite de la faillite de la société ayant affrété le navire. La société a garanti qu'elle paierait certaines créances aux créanciers si elles sont jugées valides par les tribunaux.

12. Régimes de retraite

La société offre un régime de retraite à prestations déterminées à la quasi-totalité de ses employés. Les prestations sont généralement fondées sur les années de service et le salaire des employés. Selon la dernière évaluation actuarielle datée du 31 décembre 1995, le régime enregistre un surplus net.

La valeur actuelle des prestations et de la charge de retraite est déterminée sur une base actuarielle en fonction d'hypothèses fournies par la direction de la société. Les plus importantes de ces hypothèses consistent en un taux d'intérêt de 8 % (8 % en 1995) et des augmentations de salaires de 5 % assorties d'augmentations au mérite (5 %, plus des augmentations au mérite, en 1995). Les écarts entre les taux d'intérêt futurs réels et les augmentations de salaire pourraient avoir pour effet de modifier sensiblement les obligations découlant du régime de retraite.

Les coûts et les obligations découlant du régime de retraite de la société se présentent comme suit au 31 décembre :

| | 1996 | 1995 |
|---|----------|----------|
| Actif de la caisse de retraite (valeur marchande) | 438 112 | 385 028 |
| Obligations découlant du régime de retraite | 370 377 | 368 040 |
| La charge de retraite de l'exercice est calculée comme suit | | |
| Coût des prestations pour services courants | 4 366 | 4 406 |
| Intérêts sur les obligations découlant du régime de retraite | 27 771 | 27 685 |
| Rendement de l'actif de la caisse de retraite | (29 662) | (27 515) |
| Autres | (584) | 3 253 |
| Charge de retraite | 1 891 | 7 829 |

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

L'écart cumulatif de 1 892 \$ (1 151 \$ en 1995) entre les montants passés en charges et les cotisations au titre de la capitalisation est pris en compte dans le bilan à titre d'actif à court terme.

Le régime de retraite subira une compression partielle en 1997 en raison des activités de restructuration entreprises en 1996. Cette compression a donné lieu à un gain net de 6 254 \$, qui a été constaté comme une réduction de la provision pour les frais de restructuration en 1996 (se reporter à la note 8).

13. Événement postérieur à la date du bilan

En janvier 1997, la société a conclu une entente de principe en vue de vendre les actions de sa filiale en propriété exclusive, Coastal Transport Limited, à un dirigeant de la société. Le gouvernement du Canada n'a pas encore accordé son autorisation eu égard à la vente de cette filiale et, par conséquent, l'entente entre l'acheteur et la société n'a pas été menée à bonne fin. En conséquence, les comptes de la filiale sont consolidés avec ceux de la société dans les états financiers de celle-ci (se reporter à la note 2 a)).

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent.

La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent ainsi qu'à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendamment pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité de vérification a examiné les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration, qui à son tour a examiné et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la société, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

présidente de la Monnaie,
Danielle V. Wetherup

vice-présidente, administration et finances,
Beverley A. Lepine

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES
SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de la Monnaie royale canadienne au 31 décembre 1996 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la société.

vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 24 février 1997

MONNAIE ROYALE CANADIENNE—*Suite*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|--------|--------|---|--------|--------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements à court terme | 1 203 | | Dettes bancaires | | 3 386 |
| Débiteurs | 8 414 | 13 189 | Créditeurs | 17 713 | 18 397 |
| Frais payés d'avance | 1 402 | 1 228 | Tranche des emprunts échéant à moins d'un an (note 5) | 76 | 3 096 |
| Stocks (note 3) | 27 975 | 32 309 | Revenus reportés | 1 358 | 655 |
| | 38 994 | 46 726 | | 19 147 | 25 534 |
| Immobilisations (note 4) | 46 485 | 43 992 | À long terme | | |
| | | | Emprunts (note 5) | 22 | 98 |
| | | | Provision pour indemnités de cessation d'emploi | 5 465 | 5 769 |
| | | | | 5 487 | 5 867 |
| | | | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | | | Capital-actions (4,000 actions non transférables autorisées et émises) | 40 000 | 40 000 |
| | | | Bénéfices non répartis | 20 845 | 19 317 |
| | | | | 60 845 | 59 317 |
| | 85 479 | 90 718 | | 85 479 | 90 718 |

Approuvé par la direction :

présidente de la Monnaie,
DANIELLE V. WETHERUP

vice-présidente, administration et finances,
BEVERLEY A. LEPINE

Approuvé au nom du conseil d'administration :

président du conseil,
DR JOSÉ A. BLANCO

MONNAIE ROYALE CANADIENNE—Suite
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET
DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)**

| | 1996 | 1995 |
|---|---------|---------|
| Revenus | 316 861 | 310 005 |
| Coût des produits vendus | 278 154 | 280 024 |
| Bénéfice brut | 38 707 | 29 981 |
| Autres dépenses | | |
| Marketing | 22 664 | 17 672 |
| Administration | 11 526 | 10 999 |
| Amortissement | 3 135 | 2 987 |
| | 37 325 | 31 658 |
| Bénéfice (perte) d'exploitation | 1 382 | (1 677) |
| Intérêts créditeurs | 391 | 595 |
| Intérêts débiteurs | (110) | (93) |
| Bénéfice (perte) avant impôt sur le revenu | 1 663 | (1 175) |
| Impôt sur le revenu (note 6) | 135 | 124 |
| Bénéfice net (perte nette) | 1 528 | (1 299) |
| Bénéfices non répartis au début de l'exercice | 19 317 | 20 616 |
| Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice | 20 845 | 19 317 |

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)**

| | 1996 | 1995 |
|---|---------|----------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net (perte nette) | 1 528 | (1 299) |
| Élément n'affectant pas les liquidités | | |
| Amortissement | 3 135 | 2 987 |
| | 4 663 | 1 688 |
| Variation nette du fonds de roulement hors caisse | 8 955 | (11 899) |
| Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités de cessation d'emploi | (304) | 68 |
| | 13 314 | (10 143) |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations (nettes) | (5 628) | (2 221) |
| Activités de financement | | |
| Remboursement des emprunts auprès du Canada | (76) | (2 674) |
| Autres emprunts | (3 021) | 3 021 |
| | (3 097) | 347 |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse | 4 589 | (12 017) |
| Encaisse et placements à court terme (dette bancaire) au début de l'exercice | (3 386) | 8 631 |
| Encaisse et placements à court terme (dette bancaire) à la fin de l'exercice | 1 203 | (3 386) |

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1996**
1. Pouvoirs et objectifs

La Monnaie a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les objectifs de la Monnaie consistent à frapper des pièces de monnaie en vue de réaliser des bénéfices et à exercer des activités connexes.

La Monnaie peut emprunter au Trésor ou de toute autre source, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la période et aux conditions de l'emprunt. Toutefois, l'ensemble des montants prêtés à la Monnaie et non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 50 millions de dollars.

2. Principales conventions comptables
a) Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen, ou à la valeur de remplacement si elle est inférieure au coût. Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen, ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

| | |
|----------------------------|---------|
| Améliorations aux terrains | 2 1/2 % |
| Bâtiments | 2 1/2 % |
| Matériel | 10 % |

c) Revenus reportés

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes ne sont constatés dans les résultats qu'à l'expédition du produit.

d) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités à la cessation de leur emploi, comme le prévoient leur convention collective et les conditions d'emploi. Ces indemnités sont passées en charge au fur et à mesure qu'elles sont acquises par les employés.

e) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La société verse des cotisations équivalentes à celles des employés pour les services courants et ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus. La société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1996—Fin

3. Stocks

| | 1996 | 1995 |
|--------------------------|--------------------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Matières premières | 13 310 | 16 472 |
| Travaux en cours | 7 641 | 6 724 |
| Produits finis | 4 406 | 6 160 |
| Fournitures | 2 618 | 2 953 |
| | <u>27 975</u> | <u>32 309</u> |

Afin de faciliter la production de pièces de métaux précieux, la Monnaie emprunte les quantités d'or, de platine et d'argent dont elle a besoin et paie des intérêts calculés sur la valeur de ces métaux à la bourse. Au 31 décembre 1996, ces emprunts, qui n'apparaissent pas aux états financiers, représentaient 91 095 onces d'or, 756 166 onces d'argent et 2 448 onces de platine (contre 238 509 onces d'or, 1 099 818 onces d'argent et 12 080 onces de platine en 1995).

4. Immobilisations

| | 1996 | | 1995 | |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Terrains | 3 226 | | 3 226 | 3 226 |
| Améliorations aux terrains | 914 | 655 | 259 | 273 |
| Bâtiments | 44 723 | 15 638 | 29 085 | 29 801 |
| Matériel | 44 533 | 30 618 | 13 915 | 10 692 |
| | <u>93 396</u> | <u>46 911</u> | <u>46 485</u> | <u>43 992</u> |

5. Emprunts

Les emprunts à long terme sont faits auprès du gouvernement du Canada, à des taux d'intérêt annuels de 8,75 % et 9,50 %, et sont remboursables en versements annuels de 76 115 \$ en 1997 et de 22 265 \$ en 1998.

6. Impôt sur le revenu

L'impôt de la société en 1996 se résume à l'impôt des grandes sociétés. Le taux d'imposition prévu de la société est le taux fédéral net prévu par la loi (incluant la surtaxe) de 39,12 %, moins la déduction de fabrication et de transformation de 7,0 %. Exception faite de l'impôt des grandes sociétés, le taux d'imposition réel pour 1996 est nul, suite à l'utilisation par la société de pertes non constatées auparavant. Le taux d'imposition réel pour 1995 est nul, exception faite de l'impôt des grandes sociétés, à cause de la perte survenue au cours de cet exercice. La société a des pertes fiscales d'environ 5,5 millions de dollars (5,9 millions de dollars en 1995), dont l'avantage fiscal n'a pas été comptabilisé et qui peuvent servir à réduire les impôts à payer jusqu'à l'an 2002. En outre, il y a un écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable de l'actif qui existait en grande partie à la date où la société est devenue assujettie à l'impôt sur le revenu. Cet écart disponible pour réduire le revenu imposable des exercices futurs se chiffre à environ 25,6 millions de dollars (26,1 millions de dollars en 1995). La société n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

7. Opérations entre apparentés

En termes de propriété commune, la société est apparentée à toutes les entités appartenant à l'État. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées. Les opérations avec le ministère des Finances concernant la production et la distribution de pièces de circulation canadiennes sont effectuées en général selon la méthode du prix coûtant majoré.

8. Placements à court terme et autres instruments financiers

Conformément à la politique de placement de la société, tous les placements à court terme sont cotés R-1 bas ou mieux par le Dominion Bond Rating Service, ou encore AA ou mieux par Moody's Investors Service. Le terme à court terme pour les placements à court terme est inférieur à 30 jours. La société utilise des instruments financiers comme les contrats à terme pour réduire les risques au niveau du change et du prix des métaux. À la fin de l'exercice, la valeur comptable nette des contrats de change à terme de la société, qui viennent tous à échéance en 1997, s'élevait à 4 millions de dollars canadiens (5 millions de dollars en 1995) et approchait la juste valeur marchande. Les gains ou pertes découlant des opérations de couverture sont constatées au cours de la même période que les éléments couverts.

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

C'est à la direction de la société qu'il incombe d'établir et de tenir un ensemble de documents comptables, de contrôles internes et de pratiques de gestion qui lui permettent, avec un degré raisonnable de certitude, de produire des données financières fiables, de protéger et contrôler ses actifs, de diriger ses opérations conformément aux lois et règlements qui la régissent, de gérer ses ressources avec efficience et économie et d'exercer ses activités avec efficacité.

La direction est en outre tenue d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers de la société. Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les autres données financières figurant dans le présent rapport annuel correspondent à celles qu'on trouve dans les états financiers.

Pour sa part, le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de la vérification et des finances dont la majorité des membres ne sont pas des dirigeants de la société. Le comité tient périodiquement des réunions avec la direction, les vérificateurs internes de la société et le vérificateur général du Canada, afin d'étudier la façon dont ces groupes remplissent leur mission et de discuter de vérification, de contrôle interne et d'autres questions financières pertinentes. Le comité de la vérification et des finances a examiné les états financiers avec le vérificateur général du Canada et a soumis son rapport au conseil d'administration, lequel a approuvé les états financiers.

La vérification externe des états financiers a été faite par le vérificateur général du Canada. Son rapport présente une opinion indépendante sur les états financiers soumis à la ministre du Patrimoine canadien.

le président-directeur général intérimaire,
Colin C. Eades

agent financier supérieur à plein temps,
Lynne Ladouceur, CA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien de la nature au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 18 juin 1997

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--|--------|--------|--|--------|--------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements à court terme (note 3) .. | 5 143 | 6 554 | Créditeurs et frais courus | | |
| Débiteurs | | | Fournisseurs | 2 644 | 2 112 |
| Ministères et organismes du gouvernement .. | 1 824 | 552 | Édifice du patrimoine naturel (note 8) | 3 239 | |
| Crédits parlementaires | 129 | 1 833 | Ministères et organismes du | | |
| Clients | 822 | 318 | gouvernement | 5 675 | 6 616 |
| Stocks | 46 | 196 | Portion à court terme—Obligation | | |
| Frais payés d'avance | 476 | 341 | découlant d'une location- | | |
| | 8 440 | 9 794 | acquisition (note 8) | 115 | |
| Encaisse affectée et placements à court terme | | | Revenus reportés (note 9) | 2 190 | 3 265 |
| (notés 3 et 4) | 787 | 1 799 | Provision pour indemnités de cessation | | |
| Encaisse affectée et placements à court | | | d'emploi | 454 | 158 |
| terme—Projet de maçonnerie (note 4) | 7 086 | 5 486 | | 14 317 | 12 151 |
| Avances—Édifice du patrimoine naturel | | 1 412 | Obligation découlant d'une | | |
| Collections (note 6) | 1 | 1 | location-acquisition (note 8) | 34 026 | |
| Immobilisations (note 7) | 39 604 | 2 037 | Provision pour indemnités de | | |
| | | | cessation d'emploi | 670 | 841 |
| | | | Revenus reportés (note 9) | 512 | 1 654 |
| | | | Fonds de dotation (note 5) | 250 | 250 |
| | | | | 49 775 | 14 896 |
| | | | AVOIR DU CANADA | 6 143 | 5 633 |
| | 55 918 | 20 529 | | 55 918 | 20 529 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

président du conseil d'administration,
FRANK LING

président du comité de la vérification et des finances,
R. KENNETH ARMSTRONG

Approuvé par la direction :

président-directeur général intérimaire,
COLIN C. EADES

agent financier supérieur à plein temps,
LYNNE LADOUCEUR, CA

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|---------------|---------------|
| Revenus | | |
| Crédit parlementaire de fonctionnement (note 10) | 25 992 | 26 261 |
| Opérations commerciales (note 11) | 964 | 1 071 |
| Apports (note 9) | 2 524 | 1 293 |
| Programmes éducatifs | 263 | 376 |
| Services scientifiques | 47 | 114 |
| Intérêts créditeurs | 588 | 946 |
| Divers | 24 | 20 |
| | <u>30 402</u> | <u>30 081</u> |
| Dépenses | | |
| Frais en personnel | 10 124 | 12 390 |
| Indemnités de cessation d'emploi | 1 444 | 1 121 |
| Projet de réfection de la maçonnerie | 5 000 | 2 990 |
| Services professionnels et spéciaux | 2 687 | 2 321 |
| Gestion de l'information, infrastructure et systèmes | 1 223 | 1 754 |
| Impôts fonciers et contrats de location d'immeubles | 2 502 | 2 898 |
| Intérêts sur obligation découlant d'une location-acquisition | 1 664 | |
| Exploitation et entretien des édifices | 1 574 | 1 309 |
| Amortissement | 1 797 | 796 |
| Fret et transport | 1 065 | 349 |
| Matériel et équipement | 913 | 998 |
| Marketing et communications | 834 | 1 117 |
| Réparations et entretien | 78 | 79 |
| Frais de déplacement | 428 | 418 |
| Radiation d'immobilisations | 498 | |
| Expositions | 348 | 380 |
| Acquisitions d'articles pour les collections | 7 | 6 |
| Divers | 17 | 32 |
| | <u>32 203</u> | <u>28 958</u> |
| (Déficit) excédent des revenus sur les dépenses | (1 801) | 1 123 |
| Conciliation avec le financement gouvernemental Plus : éléments sans incidence sur l'encaisse (note 14) | 2 431 | 603 |
| Excédent des revenus sur les dépenses après ajout des éléments sans incidence sur l'encaisse | 630 | 1 726 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------|--------------|
| Solde au début de l'exercice | 5 633 | 4 165 |
| Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations (note 10) | 2 311 | 345 |
| (Déficit) excédent des revenus sur les dépenses | (1 801) | 1 123 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>6 143</u> | <u>5 633</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|-----------------|----------------|
| Activités d'exploitation | | |
| (Déficit) Excédent des revenus sur les dépenses | (1 801) | 1 123 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Amortissement des immobilisations | 1 797 | 796 |
| Indemnités de cessation d'emploi | 125 | (207) |
| Perte sur cession d'immobilisations | 509 | 14 |
| Revenus reportés | (1 730) | (2 572) |
| Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement | 1 698 | (1 249) |
| | <u>598</u> | <u>(2 095)</u> |
| Activités de financement | | |
| Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations | 2 311 | 345 |
| Obligation découlant d'une location-acquisition | 34 141 | |
| Vente de terrain | | 335 |
| Dû au Canada | | (186) |
| | <u>36 452</u> | <u>494</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations | (2 311) | (345) |
| Édifice du patrimoine naturel | (37 562) | |
| Avances—Édifice du patrimoine naturel | 1 412 | (812) |
| | <u>(38 461)</u> | <u>(1 157)</u> |
| Diminution de l'encaisse et des placements à court terme | (1 411) | (2 758) |
| Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice | 6 554 | 9 312 |
| Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice | <u>5 143</u> | <u>6 554</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

1. Pouvoirs et mission

Le Musée canadien de la nature a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées*, le 1^{er} juillet 1990, en tant que société d'État mandataire désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La société a pour mission d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par tous par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et respectent les conventions suivantes :

a) Stocks

Les stocks de publications sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur de réalisation nette.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations inscrites comme locations-acquisitions sont initialement inscrites selon la valeur actualisée des paiements minimaux de loyer au début du bail. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire fondé sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

| | |
|---|--------|
| Propriété louée en vertu d'un contrat de location-acquisition | 35 ans |
| Cabinets de collection et rayonnage | 35 ans |
| Équipement de recherche | 10 ans |
| Équipement technique | 10 ans |
| Matériel de bureau et ameublement | 10 ans |
| Véhicules motorisés | 5 ans |
| Équipement informatique | 3 ans |

Les principales améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée respective des baux pour une période de cinq ans au maximum.

L'acquisition d'équipement et de matériel destinés à la conception, à la réalisation et à l'entretien des expositions est passée en charges dans l'exercice d'acquisition.

c) Collections

Le Musée canadien de la nature détient et conserve une collection inestimable d'objets d'histoire naturelle pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Les collections du Musée forment la majeure partie de son actif. Ces collections figurent au bilan comme un élément d'actif comptabilisé à la valeur symbolique de 1 000 \$ pour informer le lecteur des questions de divulgation touchant la description des collections et des politiques de gérance suivies par le Musée.

Les articles achetés pour fins de collection sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont acquis. Les articles de collection donnés à la société ne sont pas inscrits aux livres.

d) Régime de retraite

Les employés de la société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique qui est administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la société contribuent au Régime à parts égales. Ces obligations représentent la responsabilité totale de la société et sont comptabilisées sur une base courante.

La société n'est pas tenue de verser des contributions pour pallier les insuffisances actuarielles du compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Les contrats de travail et les conditions d'emploi en vigueur à la société prévoient le versement de certaines prestations de cessation d'emploi. La société comptabilise ces obligations à mesure que les employés accumulent des crédits leur donnant droit à ces prestations selon les contrats de travail et les conditions d'emploi.

La société a instauré un programme de prime de départ anticipé (PDA) et un programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA) semblables à ceux offerts à la fonction publique par le Conseil du Trésor. Les coûts liés à ces programmes sont reflétés dans les états financiers, ainsi que les remboursements partiels du Conseil du Trésor pour la portion accumulée avant le 1^{er} juillet 1990.

f) Services gratuits

La société ne comptabilise pas la valeur des services suivants, qui lui sont rendus gratuitement :

— Les services bénévoles et autres qui sont rendus gratuitement par des particuliers et des sociétés;

— Les services de vérification du bureau du vérificateur général.

g) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires pour les dépenses de fonctionnement sont constatés comme revenu. Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations sont crédités à l'avoir du Canada.

h) Constatation des apports

La société reçoit des dons et des legs de particuliers et de sociétés. Ces apports doivent être utilisés aux fins stipulées par les donateurs. Les apports et les intérêts crédités à l'encaisse affectée sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

3. Encaisse et placements à court terme

La société investit les fonds d'exploitation et ceux affectés, sur le marché monétaire à court terme. Le rendement global du portefeuille au 31 mars 1997 était de 3,03 % (5,04 % en 1996). La politique de la Société portant sur la trésorerie limite ses placements à des instruments financiers dont les termes n'excèdent pas 36 mois, sont classés "AA" ou titrés meilleurs et garantis par le Gouvernement du Canada, un gouvernement provincial ou la Banque Royale du Canada. Le terme à court moyen est de 30,37 jours. La valeur comptable du portefeuille correspond approximativement à sa juste valeur marchande.

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

4. Encaisse affectée et placements à court terme

Les comptes d'encaisse affectée et de placements à court terme représentent des sommes reçues de particuliers ou de sociétés privées, sous forme de legs ou dons assortis de restrictions quant à leur utilisation. Les comptes d'encaisse affectée sont gérés conformément aux stipulations des donateurs et investis selon les politiques de placement de la société.

Les comptes d'encaisse affectée et placements à court terme comprennent aussi le crédit parlementaire reçu pendant l'exercice pour l'unique fin de financer le projet de réfection de la maçonnerie de l'Édifice commémoratif Victoria.

Les comptes d'encaisse affectée se répartissent comme suit :

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Encaisse affectée à la recherche | 294 | 300 |
| Encaisse affectée à la programmation | 174 | 1 184 |
| Fonds de dotation d'entomologie systématique (note 5) | 319 | 315 |
| | 787 | 1 799 |
| Projet de réfection de la maçonnerie | 7 086 | 5 486 |
| | 7 873 | 7 285 |

5. Fonds de dotation

La société conserve un fonds de dotation constitué d'un capital de 250 000 \$ et d'une importante collection entomologique. Anne et Henry Howden ont fait ce don pour permettre la conduite d'études professionnelles et la recherche de collections entomologiques pour le Musée.

Le principal de ce fonds de dotation d'entomologie systématique ne peut être dépensé. On peut utiliser l'intérêt afférent pour les fins stipulées. Le solde résiduel de ces intérêts au 31 mars 1997 s'élevait à 68 000 \$ (65 400 \$ au 31 mars 1996) et il est inclus dans les revenus reportés (note 9).

Advenant que le Musée canadien de la nature décide de ne plus maintenir de collections entomologiques, ce fonds de dotation ainsi que ces collections devront alors être transférés au Musée royal de l'Ontario.

6. Collections

Le Musée canadien de la nature détient et conserve des collections inestimables de spécimens pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Les collections du Musée forment la majeure partie de son actif.

Les collections d'histoire naturelle comprennent plus de dix millions de spécimens, dont 4 408 spécimens additionnels cette année. Elles constituent des ressources scientifiques exceptionnelles disponibles pour des fins de recherche, d'exposition et d'éducation au niveau national et international.

Les collections se répartissent en quatre disciplines :

- la collection des sciences de la terre (minéraux, roches, gemmes, fossiles);
- la collection de vertébrés (mammifères, oiseaux, poissons, amphibiens, reptiles);
- la collection d'invertébrés (mollusques, insectes, crustacés, parasites, vers, etc.);
- la collection de botanique (algues, plantes vasculaires, mousses, lichens).

La gérance des collections relève de la Division des collections, sous la surveillance du comité consultatif des collections et du comité de développement des collections. Le Musée a pris d'importantes mesures pour préserver ses collections en les déménageant à l'Édifice du patrimoine naturel, un bâtiment à la fine pointe situé à Aylmer (Québec), en achetant de nouveaux cabinets de rangement qui remplacent les anciens cabinets non conformes et en apportant plusieurs autres améliorations aux méthodes d'entreposage et de gestion des risques. Pendant le grand ménage qui a précédé le déménagement, certains spécimens excédentaires ont été retirés de la collection, c'est-à-dire qu'on les a cédés à d'autres institutions, qu'on les a fait détruire ou qu'on les a vendus.

7. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|---|--------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Terrain | 505 | | 505 | 505 |
| Propriété louée en vertu d'un contrat de location-acquisition | 35 187 | 995 | 34 192 | |
| Cabinets de collection et rayonnage | 3 523 | 101 | 3 422 | |
| Équipement informatique | 2 261 | 2 126 | 135 | 510 |
| Équipement de recherche | 1 399 | 1 191 | 208 | 38 |
| Matériel de bureau et ameublement | 1 303 | 458 | 845 | 204 |
| Améliorations locatives | 1 621 | 1 413 | 208 | 413 |
| Équipement technique | 279 | 190 | 89 | 367 |
| Véhicules motorisés | 117 | 117 | | |
| | 46 195 | 6 591 | 39 604 | 2 037 |

8. Obligations financières découlant du contrat de location-acquisition et du financement secondaire

La société a signé un contrat de projet le 15 décembre 1995 avec un promoteur immobilier pour la construction d'un nouvel édifice central connu comme l'Édifice du patrimoine naturel (ÉPN), destiné à héberger les collections d'histoire naturelle et les fonctions administratives du Musée canadien de la nature sur le terrain du Musée, situé à Aylmer, au Québec. Au cours de l'exercice, la société du Musée a emménagé dans ce nouvel édifice.

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

L'acquisition de l'édifice s'est fait au moyen d'un contrat de location-acquisition, dont l'échéance est fixée à 35 ans. La société s'est engagée à payer le loyer en toute circonstance et, advenant la résiliation du bail, suite à une décision de la société du Musée ou autrement, elle versera un loyer suffisant pour rembourser tous les coûts de financement temporaire et permanent de l'édifice. La direction a l'intention de s'acquitter intégralement de l'obligation financière découlant du contrat de location et d'obtenir le titre de propriété de l'édifice dans 35 ans.

De plus, en 1997-1998, la société a l'intention de chercher du financement secondaire auprès d'institutions financières en vue de régler le montant inscrit sous la rubrique Créiteur-Édifice du patrimoine naturel.

Les montants futurs de loyer minimum et de remboursement de la dette ont été estimés comme suit pour chaque exercice, de même qu'au total :

| | Obligations découlant du contrat de location- acquisition | Obligation approximative Créiteur- ÉPN | Total des obligations financières |
|--|---|---|--|
| | (en milliers de dollars) | | |
| 1998 | 3 500 | 1 326 | 4 826 |
| 1999 | 3 500 | 279 | 3 779 |
| 2000 | 3 500 | 279 | 3 779 |
| 2001 | 3 500 | 279 | 3 779 |
| 2002 | 3 500 | 279 | 3 779 |
| Par la suite | 105 001 | 1 908 | 106 909 |
| Total des versements minimums futurs | 122 501 ⁽¹⁾ | 4 350 ⁽²⁾ | 126 851 |
| Déduire : intérêts implicites ... | (88 360) | (1 111) | (89 471) |
| Valeur actualisée des obligations financières | 34 141 | 3 239 | 37 380 |

⁽¹⁾Le total des sommes à verser en vertu du contrat de location-acquisition est fondé sur un taux d'intérêt fixe de 9,88 %, pour une période de 35 ans, établi au moment de la signature du bail.

⁽²⁾Conformément à son intention, la direction a évalué les sommes globales payables aux termes de l'obligation pour financer le Créiteur-ÉPN en fonction des taux d'intérêt et de la période de remboursement jugés probables pour un tel financement.

9. Revenus reportés et apports

Les revenus reportés incluent les recettes d'exploitation ainsi que les apports sous forme de dons et legs qui n'ont pas encore été constatés et qui sont imputables aux activités d'un exercice financier à venir. On constate les revenus d'apport, au moment d'engager les dépenses afférentes.

Les variations au solde des revenus reportés et la constatation des apports se présentent comme suit :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde d'ouverture | 4 919 | 5 047 |
| Moins montants constatés comme apports de l'exercice | (2 524) | (1 293) |
| Plus montants reçus afférents à des exercices ultérieurs | 307 | 1 165 |
| Solde de clôture | 2 702 | 4 919 |

Les revenus reportés comprennent ce qui suit :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| À court terme | | |
| Revenu reporté—Projet de maçonnerie | 2 093 | 2 465 |
| Revenu reporté—Cabinets de collection | | 800 |
| Autres revenus reportés | 97 | |
| | 2 190 | 3 265 |
| À long terme | | |
| Encaisse affectée à la recherche | 294 | 300 |
| Encaisse affectée à la programmation | 150 | 1 184 |
| Intérêts affectés du fonds de dotation | 68 | 65 |
| Autres revenus reportés | | 105 |
| | 512 | 1 654 |
| Total des revenus reportés | 2 702 | 4 919 |

10. Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont octroyés pour couvrir les dépenses d'exploitation selon la politique du Gouvernement du Canada et sont comptabilisés comme revenus.

Les crédits parlementaires qui sont utilisés pour l'acquisition d'immobilisations sont crédités à l'avoir du Canada.

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Ministère du Patrimoine canadien | 27 002 | 26 477 |
| Dû au Canada— remboursement réputé | | 186 |
| Soumission au Conseil du Trésor — indemnités de cessation d'emploi | 129 | 344 |
| Total constaté | 27 131 | 27 007 |
| Le total des crédits parlementaires fut utilisé comme suit : | | |
| Dépenses de fonctionnement | 20 992 | 23 271 |
| Projet de réfection de la maçonnerie | 5 000 | 2 990 |
| Dépenses reportées reconnues | (3 265) | (2 864) |
| | 22 727 | 23 397 |
| Acquisitions d'immobilisations | 2 311 | 345 |
| Revenu reporté—projet de réfection de la maçonnerie | 2 093 | 2 465 |
| Revenu reporté—cabinets de collection | | 800 |
| Total utilisé | 27 131 | 27 007 |

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Fin

11. Opérations commerciales

Le revenu des opérations commerciales se compose des éléments suivants :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Revenus—boutique | 242 | 325 |
| Coût des produits vendus | (156) | (182) |
| Dévaluation des stocks | (36) | |
| Marge brute de la boutique | 50 | 143 |
| Revenus—édition | 147 | 110 |
| Coût des produits vendus | (57) | (83) |
| Marge brute de l'édition | 90 | 27 |
| Redevances d'édition | 93 | 69 |
| Droits d'entrée | 338 | 424 |
| Stationnement | 194 | 221 |
| Location des installations | 199 | 187 |
| Autres activités commerciales | 824 | 901 |
| Revenu total des opérations commerciales | 964 | 1 071 |

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déclarées dans les présents états financiers, la société est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État relevant du gouvernement canadien. La société transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

13. Engagements contractuels

La société a conclu des ententes pour se procurer des services et des équipements. Les coûts associés à ces ententes sont estimés à :

| | 1998 | 1999 et exercices ultérieurs |
|---|--------------------------|------------------------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Entretien de l'Édifice commémoratif Victoria | 973 | |
| Entretien de l'Édifice du patrimoine naturel | 600 | 1 200 |
| Projet de réfection de la maçonnerie | 2 095 | |
| Autres engagements | 1 088 | 103 |
| | 4 756 | 1 303 |

14. Éléments sans incidence sur l'encaisse

Voici le sommaire des postes pour lesquels le Musée n'a effectué aucun déboursé pendant l'exercice financier :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Amortissement des immobilisations | 1 797 | 796 |
| Indemnités de cessation d'emploi | 125 | (207) |
| Perte sur cession d'immobilisations | 509 | 14 |
| Somme des éléments sans incidence sur l'encaisse | 2 431 | 603 |

15. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice 1996 ont été reclassés afin de refléter la présentation adoptée en 1997.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient l'utilisation de registres et documents comptables, de dossiers, de systèmes de contrôle financier et de gestion, de systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité de vérification a revu les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration, qui a à son tour revu et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la société, soit le vérificateur général du Canada, examine les états financiers et fait rapport au ministre du Patrimoine canadien, responsable du Musée canadien des civilisations.

président-directeur général,
George F. MacDonald

directeur administratif,
J.(Joe) Geurts

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien des civilisations au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 9 mai 1997

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--|--------|--------|-----------------------------------|--------|--------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements | | | Créditeurs et frais courus | | |
| à court terme (note 3) | 11 028 | 13 032 | (note 7) | 8 577 | 7 663 |
| Débiteurs (note 4) | 1 826 | 1 448 | Revenus reportés (note 8) | 4 263 | 3 229 |
| Stocks | 1 311 | 1 467 | | 12 840 | 10 892 |
| Frais payés d'avance | 115 | 180 | À long terme | | |
| | 14 280 | 16 127 | Prestations de cessation d'emploi | | |
| Encaisse et investissements | | | courues | 2 106 | 2 167 |
| assujettis à des restrictions (note 5) | 4 099 | 3 134 | | 14 946 | 13 059 |
| Collection (note 2) | 1 | 1 | AVOIR | | |
| Immobilisations (note 6) | 12 947 | 11 372 | Avoir du Canada (note 9) | 16 381 | 17 575 |
| | 31 327 | 30 634 | | 31 327 | 30 634 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la direction :

président-directeur général,
GEORGE F. MacDONALD

le directeur administratif,
JOE GEURTS

Approuvé par le conseil d'administration :

la présidente,
ADRIENNE CLARKSON

un membre,
PIERRE DUFOUR

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|--------|--------|
| Dépenses | | |
| Coût du personnel | 25 776 | 24 555 |
| Services professionnels et spéciaux | 7 024 | 7 988 |
| Réparations et entretien | 4 622 | 4 411 |
| Services de design et de fabrication | 4 274 | 3 496 |
| Amortissement | 2 379 | 2 722 |
| Ameublement et approvisionnements | 1 774 | 1 861 |
| Services publics | 1 749 | 1 700 |
| Location d'immeubles | 1 590 | 1 644 |
| Coût des marchandises vendues (note 10) | 1 334 | 1 205 |
| Communications | 1 089 | 963 |
| Marketing et publicité | 1 052 | 854 |
| Frais de transport | 972 | 935 |
| CINÉPLUS—Films | 218 | 198 |
| Locations | 127 | 157 |
| Acquisition de pièces de collection | 92 | 137 |
| Services de protection | 4 | 558 |
| Divers | 69 | 109 |
| | 54 145 | 53 493 |
| Revenus | | |
| Droits d'entrée | 1 923 | 1 649 |
| Ventes—Boutiques | 1 736 | 1 723 |
| CINÉPLUS | 1 670 | 1 862 |
| Stationnement | 660 | 685 |
| Location de salles et concessions pour les services de restauration | 652 | 722 |
| Intérêt sur l'encaisse et les placements à court terme | 497 | 845 |
| Dons | 345 | 476 |
| Publications | 208 | 312 |
| Redevances | 52 | 18 |
| Autres revenus | 994 | 975 |
| | 8 737 | 9 267 |
| Excédent des dépenses sur les revenus avant le crédit parlementaire | 45 408 | 44 226 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|----------|
| Solde au début de l'exercice | 17 575 | 15 597 |
| Excédent des dépenses sur les revenus avant le crédit parlementaire | (45 408) | (44 226) |
| Crédit parlementaire—Exploitation et acquisition d'immobilisations | 44 214 | 46 204 |
| Solde à la fin de l'exercice | 16 381 | 17 575 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|----------|
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des dépenses sur les revenus avant le crédit parlementaire | (45 408) | (44 226) |
| Éléments sans incidence sur les fonds Amortissement net d'aliénation d'immobilisations | 2 379 | 2 722 |
| Prestations de cessation d'emploi | (61) | 139 |
| | (43 090) | (41 365) |
| Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation | 826 | (1 317) |
| Fonds utilisés pour les activités d'exploitation | (42 264) | (42 682) |
| Activités d'investissement Acquisition d'immobilisations | (3 954) | (3 598) |
| Activités de financement Crédit parlementaire | 44 214 | 46 204 |
| Diminution de l'encaisse et des placements à court terme | (2 004) | (76) |
| Solde au début de l'exercice | 13 032 | 13 108 |
| Solde à la fin de l'exercice | 11 028 | 13 032 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1997

1. Mission et mandat

Le 1^{er} juillet 1990, le Musée canadien des civilisations a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées*. Le Musée canadien des civilisations est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Musée canadien des civilisations comprend le Musée canadien de la guerre.

Sa mission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt, le respect et la compréhension critique de même que la connaissance et le degré d'appréciation par tous à l'égard des réalisations culturelles et des comportements de l'humanité, par la constitution, l'entretien et le développement aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets à valeur historique ou culturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de ces réalisations et comportements, et des enseignements et de la compréhension qu'ils génèrent ».

Conformément à la *Loi sur les musées*, l'actif, le passif et l'avoir du Musée canadien des civilisations ont été transférés à leur valeur comptable, le 1^{er} juillet 1990, des Musées nationaux du Canada au Musée canadien des civilisations.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1997—Suite

2. Principales conventions comptables

a) Stocks

Les stocks, qui sont constitués d'articles pour les boutiques et de publications, sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur nette de réalisation.

b) Collection

La collection d'artefacts constitue la plus grande part de l'actif de la Société, mais elle est inscrite au bilan à la valeur nominale de 1 000 \$, vu les difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour la collection de la société sont comptabilisés comme dépenses au cours de l'année d'acquisition. Les objets donnés à la société ne sont pas inscrits dans les livres comptables.

c) Immobilisations

Les immobilisations transférées à la société le 1^{er} juillet 1990 ont été comptabilisées à leur valeur comptable qu'elles avaient à cette date, dans les livres des Musées nationaux du Canada. La contrepartie a été portée au crédit de l'avoir du Canada. Les immobilisations acquises depuis lors sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

| | |
|--|------------|
| Améliorations locatives et réfection des bâtiments | 10 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 8 ans |
| Équipement technique et informatique | 5 et 8 ans |
| Véhicules à moteur | 5 ans |

Puisque les édifices n'appartiennent pas à la société, aucun amortissement n'est inscrit pour ceux-ci.

d) Régime de retraite

Les employés cotisent au régime de pensions de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. La société verse des cotisations équivalentes à celles des employés pour les services courants. Ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus, et elles constituent l'obligation totale de la société en matière de régime de retraite. D'après les lois actuelles, la société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du compte de pension de la fonction publique.

e) Prestations de cessation d'emploi

Au moment de leur cessation d'emploi, les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi prévues aux conventions collectives et dans le cadre de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

f) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire pour les charges d'exploitation et les dépenses en capital est porté au crédit de l'avoir du Canada au cours de l'exercice financier pour lequel il est approuvé.

g) Dons

Les dons en espèces sont reportés et reconnus durant l'exercice pour lequel les dépenses relatives sont effectuées. Les dons en espèces reçus pour un but particulier sont administrés conformément aux vœux du donateur alors que les dons en espèces dont le but n'est pas précisé servent au développement des expositions, selon les règlements de la Société.

3. Encaisse et placements à court terme

La Société investit sur le marché monétaire à court terme. Le rendement global du porte feuille au 31 mars 1997 était de 4.4 % (7.3 % en 1996). Tous les instruments de placements à court terme sont cotés R1 ou mieux par le Dominion Bond Rating Service. Le terme à courir moyen est de 46 jours.

4. Débiteurs

| | 1997 | 1996 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| (en milliers de dollars) | | |
| Taxes remboursables | 731 | 822 |
| Comptes-clients | 942 | 562 |
| Crédit parlementaire à recevoir | 113 | |
| Autres | 40 | 64 |
| | <u>1 826</u> | <u>1 448</u> |

5. Encaisse et investissements assujettis à des restrictions

L'encaisse et les investissements assujettis à des restrictions comprennent les dons en espèces reçus de particuliers ou de sociétés et ils sont administrés conformément aux vœux du donateur et aux règlements de la société. Ce sont les politiques de la société qui régissent l'investissement des dons en espèce.

6. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|--|---------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| (en milliers de dollars) | | | | |
| Améliorations locatives et réfection des bâtiments | 16 618 | 6 918 | 9 700 | 8 581 |
| Mobilier et matériel | 5 570 | 4 571 | 999 | 1 304 |
| Matériel technique | 7 744 | 6 372 | 1 372 | 752 |
| Matériel informatique | 5 982 | 5 139 | 843 | 710 |
| Véhicules à moteur | 140 | 107 | 33 | 25 |
| | <u>36 054</u> | <u>23 107</u> | <u>12 947</u> | <u>11 372</u> |

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1997—Fin

7. Crédeurs et frais courus

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|--------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Fournisseurs | 5 597 | 4 812 |
| Salaires et vacances courus | 2 093 | 2 228 |
| Ministères et organismes du gouvernement | 444 | 403 |
| Portion à court terme des prestations de cessation d'emploi courus | 443 | 220 |
| | <u>8 577</u> | <u>7 663</u> |

8. Revenus reportés

Les revenus reportés comprennent les rentrées de fonds correspondant aux opérations courantes et les dons en espèces reliés aux activités futures. Les rentrées de fonds reliées aux opérations sont reconnues durant l'exercice où elles sont gagnées et les dons en espèces durant l'exercice pour lequel les dépenses relatives sont effectuées.

Les modifications apportées au solde des revenus reportés sont les suivantes :

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|--------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| DONS | | |
| Solde au début de l'exercice | 3 143 | 2 669 |
| Plus montant reçu dans l'année | 1 314 | 950 |
| Moins montant constaté comme revenu de l'exercice | 345 | 476 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>4 112</u> | <u>3 143</u> |
| OPÉRATIONS | | |
| Solde au début de l'exercice | 86 | 381 |
| Plus montant reçu dans l'année | 151 | 86 |
| Moins montant constaté comme revenu de l'exercice | 86 | 381 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>151</u> | <u>86</u> |
| Total des revenus reportés | <u>4 263</u> | <u>3 229</u> |

9. Avoir du Canada

L'avoir du Canada représente la valeur comptable nette de l'actif et du passif transférés le 1^{er} juillet 1990 des Musées nationaux du Canada et les résultats nets d'exploitation de la société depuis cette date. Toutefois, l'avoir ne reflète pas la valeur des terrains et bâtiments occupés par la Société, puisqu'ils appartiennent au gouvernement du Canada.

10. Coût des marchandises vendues

La société a exécuté une étude de demande de marché pour l'inventaire de ses publications en main en date du 31 mars 1997. Cette analyse a eu comme résultat de réduire la valeur de l'inventaire des publications pour la somme de 313 283 \$ en chargeant cette dépense aux coûts des marchandises vendues.

11. Opérations entre apparentés

La société reçoit gratuitement des services de gestion des collections et de vérification de différents ministères et organismes gouvernementaux. Le coût de ces services n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, la société est apparentée, pour ce qui est de la propriété en commun, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État constitués par le gouvernement du Canada. La société entreprend des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires.

12. Engagements

La société a conclu des ententes à long terme pour des services d'informatique, de locations d'immeuble et d'entretien dont la valeur résiduelle est de 3 926 869 \$.

13. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) et tous les renseignements dans le présent rapport annuel relèvent de la direction. Les états financiers comportent des sommes qui se fondent nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux qui contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la justesse des états financiers, la direction entretient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus dans le but de fournir la certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les éléments d'actif sont protégés, que des registres convenables sont tenus et que les opérations sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs du Musée.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de systèmes de contrôles appropriés et de qualité des rapports financiers. Le comité de vérification et d'évaluation du conseil d'administration se réunit régulièrement avec la direction ainsi que les vérificateurs interne et externe afin de discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité examine les états financiers et soumet ses recommandations au conseil d'administration qui les approuve.

Le vérificateur externe, le vérificateur général du Canada, est responsable de vérifier les états financiers et de remettre son rapport y relié au ministre du Patrimoine canadien.

la directrice du Musée,
Mme Shirley L. Thomson
le sous-directeur du Musée,
Yves Dagenais

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée des beaux-arts du Canada au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Musée dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs du Musée.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 2 juin 1997

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Suite

BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|---|--------|--------|---|--------|--------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements (note 3) | 7 220 | 6 725 | Créditeurs et charges à payer (note 5) | 4 389 | 4 504 |
| Débiteurs | 707 | 817 | Compte pour but spécifique (note 6) | 2 871 | 640 |
| Stocks | 2 080 | 663 | | 7 260 | 5 144 |
| Frais payés d'avance | 99 | 70 | Indemnités de cessation d'emploi courues | 1 184 | 1 125 |
| | 10 106 | 8 275 | Comptes en fiducie (note 7) | 3 151 | 2 930 |
| Encaisse et placements restreints (note 3) | 6 022 | 3 570 | | | |
| Collections | 1 | 1 | | | |
| Immobilisations (note 4) | 7 454 | 7 876 | | | |
| | | | AVOIR | | |
| | | | Avoir du Canada (note 8) | 11 988 | 10 523 |
| | 23 583 | 19 722 | | 23 583 | 19 722 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

le président,
JEAN-CLAUDE DELORME

la vice-présidente,
RUTH FREIMAN

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|--------|--------|
| Dépenses | | |
| Collectionner | | |
| —Exploitation | 5 479 | 5 015 |
| —Acquisition (note 9) | 848 | 3 870 |
| Total—Collectionner | 6 327 | 8 885 |
| Éduquer et communiquer | 12 291 | 12 756 |
| Fournir des installations | 10 987 | 12 111 |
| Administrer | 3 475 | 3 651 |
| Total des dépenses (tableau 1) | 33 080 | 37 403 |
| Total des revenus (tableau 2) | 4 723 | 5 586 |
| Coût net d'exploitation | 28 357 | 31 817 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|----------|
| Solde au début de l'exercice | 10 523 | 7 904 |
| Crédits parlementaires à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital | 28 974 | 30 575 |
| Crédits parlementaires à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection (note 6) | | |
| —De l'exercice en cours | 3 000 | 3 000 |
| —Prélevés des exercices antérieurs | | 861 |
| —Reportés aux exercices ultérieurs | (2 152) | |
| | 848 | 3 861 |
| Total—Crédits parlementaires | 29 822 | 34 436 |
| Moins : coût net d'exploitation | (28 357) | (31 817) |
| Changement net de l'avoir | 1 465 | 2 619 |
| Solde à la fin de l'exercice | 11 988 | 10 523 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|----------|
| Activités d'exploitation | | |
| Coût net d'exploitation | (28 357) | (31 817) |
| Éléments sans incidence sur les fonds | | |
| Amortissement | 1 207 | 1 215 |
| Indemnités de cessation d'emploi courues | 59 | |
| Perte sur disposition d'immobilisations | 8 | 33 |
| | (27 083) | (30 569) |
| Augmentation des éléments hors caisse du fonds de roulement | (1 451) | (1 190) |
| Fonds utilisés pour les activités d'exploitation | (28 534) | (31 759) |
| Activités d'investissement | | |
| Achat d'immobilisations | (797) | (1 345) |
| Produit de la disposition d'immobilisations | 4 | 4 |
| Fonds utilisés pour les activités d'investissement | (793) | (1 341) |
| Activités de financement | | |
| Crédits parlementaires à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital | 28 974 | 30 575 |
| Crédits parlementaires à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection (note 6) | 848 | 3 861 |
| Fonds provenant des activités de financement | 29 822 | 34 436 |
| Augmentation des fonds durant l'exercice | 495 | 1 336 |
| Encaisse et placements au début de l'exercice | 6 725 | 5 389 |
| Encaisse et placements à la fin de l'exercice (note 3) | 7 220 | 6 725 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997

1. Pouvoirs, objectifs et activités

Le Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées* en tant que société d'État, le 1^{er} juillet 1990, en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission du Musée, telle que stipulée dans la *Loi sur les musées*, est de constituer, d'entretenir et de faire connaître dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, une collection d'oeuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines, principalement axée sur le Canada mais non exclusivement sur celui-ci, et d'amener tous les Canadiens et Canadiennes à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général. L'exploitation du Musée inclut son affilié, le Musée canadien de la photographie contemporaine (MCPC).

Le fonctionnement du Musée se divise en quatre activités interdépendantes qui couvrent tous les aspects de son mandat. Ces activités se définissent comme suit :

Collectionner

Acquérir, préserver, étudier et documenter des oeuvres d'art historiques et contemporaines, nationales et internationales, afin de bien illustrer le patrimoine canadien en arts visuels et pour les présenter dans le cadre des programmes du Musée.

Éduquer et communiquer

Favoriser la connaissance, la compréhension et l'appréciation des arts visuels chez les Canadiens et Canadiennes, et faire connaître les collections tant au Canada qu'à l'étranger.

Fournir des installations

Offrir, pour la préservation et l'exposition des collections nationales d'oeuvres d'art visuel, un lieu sûr et adéquat qui soit ouvert et accessible au public.

Administrer

Assurer la direction et la surveillance; administrer les ressources et bien les mettre en valeur.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Voici les conventions comptables les plus importantes :

a) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur marchande. Le coût des livres et des publications est amorti au cours d'une période maximale de trois ans, afin de tenir compte de la désuétude.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût et amorties sur les durées utiles estimatives selon la méthode linéaire, comme il suit :

| | |
|------------------------------------|------------|
| Matériel et mobilier | 5 à 12 ans |
| Améliorations locatives—MCPC | 25 ans |
| Améliorations du bâtiment—le Musée | 25 ans |
| Véhicules | 5 ans |

Les dépenses reliées à la conception et à l'aménagement des pièces d'expositions sont imputées à l'exercice pendant lequel les dépenses sont engagées.

Le coût original des édifices qu'occupe le Musée n'est pas déclaré aux états financiers puisqu'ils appartiennent au gouvernement du Canada.

c) Collections

Le Musée détient des collections d'oeuvres d'art pour le bénéfice, présent et futur, des Canadiens et Canadiennes. Les collections sont déclarées à la valeur nominale de 1 000 \$ au bilan, afin d'assurer que le lecteur prenne connaissance de leur existence. Les oeuvres d'art acquises par le Musée sont enregistrées comme dépense dans l'exercice d'acquisition. Les oeuvres d'art reçues en don par le Musée ne sont pas enregistrées dans les registres comptables.

d) Régime de retraite

Les employés du Musée participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés et le Musée cotisent à part égale à ce Régime. Cette cotisation représente le passif total du Musée. Les cotisations à l'égard des services courants sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Quant aux services antérieurs admissibles, les cotisations sont imputées aux dépenses lorsqu'elles sont versées; les modalités de versement sont établies par les conditions de rachat qui s'appliquent.

Le Musée n'a pas d'obligation en vertu des lois actuelles de verser des cotisations à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Lors de leur cessation d'emploi, les employés du Musée ont droit à certaines indemnités prévues en vertu de leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est porté aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées.

f) Comptes en fiducie

Le Musée comptabilise les recettes telles que les dons ou les legs à titre de comptes en fiducie. Les charges relatives à ces fonds sont restreintes et imputées contre la portion des comptes en fiducie dans l'exercice auquel elles se rapportent. Antérieurement, les opérations des comptes en fiducie n'étaient pas reflétées dans l'état des résultats. Au cours de l'exercice, le Musée a pris la décision d'inclure ces opérations de 87 128 \$ (1996-78 191 \$) rétroactivement à l'état des résultats. Il n'y a aucune incidence sur le coût net d'exploitation.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

g) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital sont portées au crédit de l'avoir du Canada dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les crédits parlementaires à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection sont comptabilisés initialement dans le compte pour but spécifique dans l'exercice auquel ils se rapportent et sont portés au crédit de l'avoir du Canada lors de l'acquisition d'objets pour la collection.

h) Boutique et édition

Les dépenses de fonctionnement de la boutique et de l'édition, sont comprises dans les dépenses d'exploitation.

3. Encaisse et placements

Le Musée effectue des placements à court terme et à faible risque sur le marché monétaire. Ces placements consistent d'un mélange de bons du Trésor du gouvernement du Canada, d'acceptations bancaires ainsi que des fonds mutuels sur le marché monétaire. Le rendement moyen du portefeuille a été de 4,05 % (6,59 % en 1995-1996). L'échéance moyenne était de 89 jours (72 jours en 1995-1996).

Les soldes à la fin de l'exercice sont :

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Encaisse et placements | | |
| Encaisse | 1 052 | 4 128 |
| Placements sur le marché monétaire | 6 168 | 2 597 |
| | 7 220 | 6 725 |
| Encaisse et placements restreints | | |
| | (en milliers de dollars) | |
| Compte pour but spécifique | | |
| Encaisse | 32 | 59 |
| Placements sur le marché monétaire | 2 839 | 581 |
| | 2 871 | 640 |
| Comptes en fiducie | | |
| Encaisse | 119 | 53 |
| Placements sur le marché monétaire | 2 639 | 2 498 |
| Débiteur à long terme—Gouvernement du Canada | 393 | 379 |
| | 3 151 | 2 930 |
| | 6 022 | 3 570 |

4. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|----------------------------|--------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Matériel et mobilier | 6 464 | 4 127 | 2 337 | 2 501 |
| Améliorations locatives | | | | |
| —MCPC | 3 981 | 796 | 3 185 | 3 344 |
| Améliorations du bâtiment | | | | |
| —le Musée | 2 368 | 440 | 1 928 | 2 024 |
| Véhicules | 14 | 10 | 4 | 7 |
| | 12 827 | 5 373 | 7 454 | 7 876 |

5. Crédoeurs et charges à payer

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Fournisseurs | 2 608 | 2 393 |
| Dû aux ministères et aux sociétés d'État | 656 | 958 |
| Salaires et indemnités de vacances courus | 858 | 792 |
| Autres | 267 | 361 |
| | 4 389 | 4 504 |

6. Compte pour but spécifique—L'acquisition d'objets d'art pour la collection

En 1996-1997, le Parlement a approuvé un paiement de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 1995-1996) pour l'achat d'objets d'art pour la collection. Le Musée accumule ces fonds, ainsi que l'intérêt, dans un compte pour but spécifique qui permet, lorsque l'occasion se présente, d'effectuer l'acquisition d'oeuvres historiquement importantes, uniques et de grande qualité, augmentant ainsi la valeur de la collection.

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde au début de l'exercice | 640 | 1 358 |
| Crédit parlementaire | 3 000 | 3 000 |
| Intérêts | 79 | 143 |
| Total disponible | 3 719 | 4 501 |
| Achat d'objets pour la collection | (848) | (3 861) |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 871 | 640 |

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Fin

7. Comptes en fiducie

Le Musée conserve différents comptes en fiducie. Ces fonds visent généralement l'achat d'oeuvres d'art ou le développement d'activités spécifiques telles que les expositions, les publications, les programmes éducatifs ou la recherche.

Voici une récapitulation des opérations de l'exercice :

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde au début de l'exercice | 2 930 | 2 697 |
| Recettes de l'exercice | | |
| Intérêts | 125 | 181 |
| Dons et legs | 183 | 130 |
| Total | 308 | 311 |
| Dépenses de l'exercice | | |
| Acquisition d'objets d'art pour la collection | | 9 |
| Autres | 87 | 69 |
| Total | 87 | 78 |
| Augmentation des fonds | 221 | 233 |
| Solde à la fin de l'exercice | 3 151 | 2 930 |

8. Avoir du Canada

L'avoir du Canada représente la valeur comptable nette de l'actif et du passif transférés des anciens Musées nationaux du Canada le 1^{er} juillet 1990 et les résultats nets accumulés d'exploitation du Musée jusqu'à aujourd'hui.

9. Collection

Les acquisitions d'oeuvres d'art pour la collection se résument comme il suit :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|--------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Achats provenant des fonds du compte pour but spécifique | 848 | 3 861 |
| Achats provenant des fonds des comptes en fiducie | | 9 |
| Total des achats | 848 | 3 870 |
| Valeur marchande des oeuvres reçues par dons et legs | 1 552 | 10 867 |
| | 2 400 | 14 737 |

10. Engagements

Le Musée est signataire d'ententes dont la somme de 10 057 000 \$ est non échue au 31 mars 1997. La majorité de ces engagements représente la partie qui reste d'un bail de 49 ans avec la Commission de la capitale nationale pour les locaux du MCPC. Voici les versements minimums exigés pour les exercices futurs :

| | (en milliers de dollars) |
|-----------------|--------------------------|
| 1997-1998 | 334 |
| 1998-1999 | 808 |
| 1999-2000 | 212 |
| 2000-2001 | 212 |
| 2001-2002 | 212 |
| 2002-2041 | 8 279 |

11. Passif éventuel

Revenu Canada a mis en question certains crédits de taxe sur les intrants de taxe sur les produits et services (TPS) réclamés par le Musée au cours des quatre derniers exercices. Il s'agit d'une question d'interprétation si la politique d'admission gratuite du Musée, qui a débuté en octobre 1993, constitue une « fourniture exonérée » sous la *Loi sur la taxe d'accise* et si, par conséquent, les crédits de taxe sur les intrants devraient être rejetés. Le Musée s'est fortement opposé à cette interprétation et par le fait même demande des éclaircissements en ce qui concerne le traitement approprié de la TPS pour les sociétés d'État fédérales.

Du fait d'une multitude de questions non résolues, il n'est pas certain que Revenu Canada émettra une cotisation et si oui, sur quelle base. Aussi, étant donné qu'il existe plusieurs possibilités, tout dépendant de la résolution des problèmes, aucune provision n'a été effectuée dans les présents états financiers, soit comme passif éventuel ou encore comme crédits parlementaires compensatoires débiteurs.

12. Opérations entre apparentés

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada effectue le paiement de la subvention tenant lieu d'impôts fonciers à l'égard des édifices et des propriétés pour le Musée. Ces services ont été évalués à 3 239 000 \$ (3 327 000 \$ en 1995-1996) et ne sont pas enregistrés dans les états financiers.

Le Musée est apparenté, aux termes de la propriété en commun, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État constitués du gouvernement du Canada. Le Musée entreprend des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires.

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 1996 ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA—Fin

TABLEAU DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars) TABLEAU 1

| | 1997 | 1996 |
|---|--------|--------|
| Traitements et avantages sociaux | 13 532 | 13 874 |
| Réparations et entretien de l'édifice et du matériel | 3 661 | 4 344 |
| Services professionnels et spéciaux | 2 975 | 3 509 |
| Services publics, fournitures et approvisionnement | 2 877 | 2 842 |
| Services de protection | 2 354 | 2 368 |
| Coût des ventes—Boutique et édition | 1 361 | 1 808 |
| Amortissement | 1 207 | 1 215 |
| Publicité | 967 | 694 |
| Acquisition d'objets d'art pour la collection | 848 | 3 870 |
| Affranchissement, fret et camionnage | 821 | 539 |
| Déplacements | 729 | 603 |
| Publications | 546 | 448 |
| Subventions tenant lieu d'impôts fonciers—MCPC | 269 | 316 |
| Communications | 266 | 267 |
| Achats pour la bibliothèque | 235 | 244 |
| Loyer—MCPC | 212 | 212 |
| Locations | 90 | 94 |
| Programme de bourses de recherche | 66 | 80 |
| Dépenses diverses | 64 | 76 |
| | 33 080 | 37 403 |

TABLEAU DES REVENUS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars) TABLEAU 2

| | 1997 | 1996 |
|--|-------|-------|
| Boutique et édition | 2 137 | 2 808 |
| Droits d'entrée | 543 | 682 |
| Stationnement | 446 | 509 |
| Parrainage | 435 | 320 |
| Intérêts | 280 | 351 |
| Expositions itinérantes | 196 | 147 |
| Recouvrement des dépenses — prêts d'oeuvres d'art | 148 | 97 |
| Location des endroits publics | 137 | 177 |
| Adhésions | 112 | 135 |
| Services de restaurants | 48 | 66 |
| Autres | 154 | 216 |
| | 4 636 | 5 508 |
| Fonds provenant des comptes en fiducie | 87 | 78 |
| | 4 723 | 5 586 |

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les biens sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité de vérification a examiné les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration, qui a à son tour examiné et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre responsable de la Société.

le directeur,
Geneviève Sainte-Marie

le directeur général, Services généraux,
Graham J. Parsons

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée national des sciences et de la technologie au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir du Canada, et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Musée dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs du Musée.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 6 juin 1997

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE—*Suite*

BILAN AU 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF ET AVOIR DU CANADA | 1997 | 1996 |
|--|--------|--------|--|--------|--------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements à court terme (note 3) .. | 2 539 | 2 864 | Créditeurs et charges à payer | | |
| Débiteurs | | | —Ministères | 563 | 522 |
| —Ministères | 369 | 506 | —Autres | 2 055 | 1 696 |
| —Autres | 201 | 160 | Portion à court terme des indemnités | | |
| Stocks (note 4) | 437 | 326 | de cessation d'emploi courues | 66 | 111 |
| Frais payés d'avance | 22 | 36 | Revenus reportés | 33 | 75 |
| | 3 568 | 3 892 | | 2 717 | 2 404 |
| Compte en fiducie (note 5) | 766 | 712 | Indemnités de cessation d'emploi courues | 802 | 781 |
| Collection | 1 | 1 | Compte en fiducie (note 5) | 766 | 712 |
| Biens immobiliers et matériel (note 6) | 7 278 | 6 386 | | 4 285 | 3 897 |
| | | | | | |
| | | | Avoir du Canada | 7 328 | 7 094 |
| | 11 613 | 10 991 | | 11 613 | 10 991 |

Approuvé par la direction :

le directeur,
GENEVIÈVE SAINTE-MARIE

le directeur général, Services généraux,
GRAHAM PARSONS

Approuvé par le conseil d'administration :

le président,
DAVID W. STRANGWAY

le président, comité de vérification,
LEON F. LOUCKS

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|---------------|---------------|
| Revenus | | |
| Musée national des sciences et de la technologie | | |
| Droits d'entrée et adhésions | 859 | 871 |
| Activités commerciales (tableau 2) | 1 301 | 1 104 |
| Commandites | 179 | 44 |
| Autres services muséaux | 430 | 347 |
| | <u>2 769</u> | <u>2 366</u> |
| Musée national de l'aviation | | |
| Droits d'entrée et adhésions | 247 | 239 |
| Activités commerciales (tableau 2) | 366 | 351 |
| Commandites | 25 | 19 |
| Autres services muséaux | 185 | 160 |
| | <u>823</u> | <u>769</u> |
| Intérêt | 136 | 186 |
| Total des revenus | <u>3 728</u> | <u>3 321</u> |
| Dépenses (tableau 1) | | |
| Musée national des sciences et de la technologie | | |
| Exploitation des installations d'expositions | 7 345 | 6 818 |
| Gestion de la collection | 5 333 | 5 278 |
| | <u>12 678</u> | <u>12 096</u> |
| Musée national de l'aviation | | |
| Exploitation des installations d'expositions | 3 377 | 3 004 |
| Gestion de la collection | 1 664 | 2 163 |
| | <u>5 041</u> | <u>5 167</u> |
| Activités de soutien | 4 379 | 4 038 |
| Amortissement | 1 142 | 995 |
| Total des dépenses | <u>23 240</u> | <u>22 296</u> |
| Excédent des dépenses sur les revenus | <u>19 512</u> | <u>18 975</u> |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|-----------------|-----------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des dépenses sur les revenus | (19 512) | (18 975) |
| Éléments sans incidence sur les fonds | | |
| Amortissement | 1 142 | 995 |
| Indemnités de cessation d'emploi | 21 | 46 |
| Perte (gain) sur l'aliénation de biens immobiliers et matériel | 16 | (9) |
| Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement | 312 | (643) |
| Fonds utilisés pour les activités d'exploitation | <u>(18 021)</u> | <u>(18 586)</u> |
| Activités de financement | | |
| Crédit parlementaire | 19 746 | 20 773 |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition de biens immobiliers et matériel (nette) | (2 050) | (1 087) |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme | (325) | 1 100 |
| Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice | 2 864 | 1 764 |
| Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice | <u>2 539</u> | <u>2 864</u> |

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------|--------------|
| Solde au début de l'exercice | 7 094 | 5 296 |
| Crédit parlementaire | 19 746 | 20 773 |
| Excédent des dépenses sur les revenus | (19 512) | (18 975) |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>7 328</u> | <u>7 094</u> |

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1997

1. Pouvoirs, objectif et activités

Le Musée national des sciences et de la technologie a été constitué le 1^{er} juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées*, et est une société d'État mandataire mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Société, telle qu'énoncée dans la *Loi sur les musées*, est de promouvoir la culture scientifique et technologique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation des procédés et productions de l'activité scientifique et technologique, ainsi que de leurs rapports avec la société sur les plans économique, social et culturel.

Les activités de la Société comprennent le Musée national des sciences et de la technologie, le Musée national de l'aviation et les activités de soutien communes. Les activités de chaque musée sont réparties en deux activités complémentaires :

Exploitation des installations d'expositions

L'exploitation des installations publiques du Musée, y compris l'élaboration et l'entretien des expositions, les programmes d'interprétation, de communication et de promotion, les boutiques, les cafétérias et les autres services aux visiteurs.

Gestion de la collection

La recherche historique, le catalogage, la documentation, la conservation et la restauration de la collection, la bibliothèque et les autres services connexes.

2. Conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les conventions comptables importantes sont :

a) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

b) Collection

La collection forme la plus grande part de l'actif de la Société, mais elle est comptabilisée à la valeur nominale de 1 000 \$ au bilan, vu les difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative. Les pièces de collection acquises par la Société sont imputées aux dépenses dans l'exercice d'acquisition. Les objets donnés à la Société ne sont pas comptabilisés aux livres.

c) Biens immobiliers et matériel

Les biens immobiliers et le matériel sont comptabilisés au coût. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations et calculé selon la méthode linéaire, comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Améliorations aux bâtiments | 10 à 25 ans |
| Matériel | 5 à 12 ans |
| Mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

d) Régime de retraite

Les employés de la Société participent au régime de pension de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés de la Société cotisent à part égale à ce régime. Cette cotisation représente le passif total de la Société. Les cotisations à l'égard des services courants sont imputées aux dépenses de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Activités commerciales

Les dépenses d'exploitation des boutiques, des cafétérias et de la commercialisation des produits, y compris les coûts qui se rapportent au personnel, aux déplacements, au transport, à la publicité, à l'entretien des édifices, au loyer et aux services d'utilité publique, sont incluses dans les dépenses d'exploitation.

f) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés de la Société ont droit à des indemnités de cessation d'emploi tel que le prévoient leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

g) Crédit parlementaire

Les dépenses d'exploitation et l'acquisition de biens immobiliers et de matériel sont financées par un crédit parlementaire qui est crédité à l'avoir du Canada dans l'exercice où il s'applique.

3. Encaisse et placements à court terme

| | 1997 | 1996 |
|--------------------------------|--------------------------|--------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Encaisse..... | 539 | 314 |
| Placements à court terme | 2 000 | 2 550 |
| | <u>2 539</u> | <u>2 864</u> |

Les placements de la société sont limités à 60 jours dans les institutions financières de l'annexe A et garantis par les gouvernements. Le taux de rendement moyen en 1996-1997 était 3,75 % comparativement à 5,50 % en 1995-1996.

4. Stocks

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Livres, brochures, reproductions et autres articles | 420 | 323 |
| Publications en cours | 17 | 3 |
| | <u>437</u> | <u>326</u> |

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1997—Fin

5. Compte en fiducie

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 15(1)(m) de la *Loi sur les musées*, et les deniers reçus par la Société par dons, legs ou autrement y sont crédités. Les intérêts sur les titres, les loyers ou les ventes de biens acquis par la Société par dons, legs ou autrement, et l'intérêt sur le solde, sont également portés au crédit de ce compte. Il est débité des montants dépensés aux fins pour lesquelles ces deniers ou biens ont été donnés, légués ou autrement mis à la disposition de la Société. Ces opérations ne font pas partie de l'état des résultats.

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Recettes | | |
| Dons et legs | 28 | 3 |
| Intérêts | 27 | 41 |
| Total des recettes | 55 | 44 |
| Déboursés | 1 | |
| Excédent des recettes sur les déboursés | 54 | 44 |
| Solde au début de l'exercice | 712 | 668 |
| Solde à la fin de l'exercice, constitué de l'encaisse et de placements à court terme | 766 | 712 |

6. Biens immobiliers et matériel

| | 1997 | | 1996 | |
|--------------------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Améliorations aux bâtiments | 6 961 | 1 580 | 5 381 | 4 400 |
| Matériel | 4 157 | 3 290 | 867 | 859 |
| Mobilier de bureau | 4 763 | 3 733 | 1 030 | 1 127 |
| | 15 881 | 8 603 | 7 278 | 6 386 |

7. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

La Société a engagé des dépenses pour les travaux et les services fournis par d'autres ministères et organisme. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

À la suite de l'examen de ses programmes, Agriculture et Agroalimentaire Canada a décidé de ne plus assumer la gestion des installations publiques d'expositions à la Ferme expérimentale centrale. Le ministère a donc cédé la propriété des équipements à la Société qui a pris en charge la programmation à la Ferme expérimentale centrale.

8. Engagements

Au 31 mars 1997, la Société était liée par diverses ententes, principalement pour la location d'immeubles. Les versements minimaux exigés pour les exercices futurs sont les suivants :

| | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2005 |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Locations | 2 180 | 2 025 | 13 211 |
| Services de protection | 488 | 488 | |
| Total | 2 668 | 2 513 | 13 211 |

9. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1996-1997.

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE—Fin

DÉPENSES D'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

TABLEAU 1

| | 1997 | 1996 |
|---|--------|--------|
| Coût du personnel | 10 810 | 10 262 |
| Services professionnels et spéciaux | 2 538 | 2 550 |
| Location d'immeubles | 2 175 | 2 415 |
| Amortissement | 1 142 | 995 |
| Boutiques, cafétérias et commercialisations des produits | 933 | 1 029 |
| Approvisionnements et fournitures | 800 | 555 |
| Services publics | 797 | 620 |
| Réparation et entretien des immeubles | 591 | 611 |
| Publicité | 528 | 497 |
| Publications | 510 | 357 |
| Services de protection | 488 | 478 |
| Réparation et entretien du matériel | 345 | 268 |
| Frais de gestion immobilière | 296 | 315 |
| Déplacements | 203 | 174 |
| Communications | 192 | 189 |
| Location de matériel | 188 | 136 |
| Fret, messagerie et camionnage | 185 | 274 |
| Services de design et de fabrication | 175 | 115 |
| Fournitures et matériel de bureau | 173 | 276 |
| Livres | 91 | 92 |
| Divers | 40 | 15 |
| Acquisitions pour la collection | 40 | 73 |
| | 23 240 | 22 296 |

ACTIVITÉS COMMERCIALES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

TABLEAU 2

| | 1997 | 1996 |
|--------------------------------------|-------|-------|
| Revenus | | |
| Boutiques | 861 | 884 |
| Cafétérias | 284 | 276 |
| Commercialisation des produits | 501 | 279 |
| Locations | 21 | 16 |
| | 1 667 | 1 455 |
| Coût des ventes | | |
| Boutiques | 492 | 481 |
| Cafétérias | 125 | 108 |
| Commercialisation des produits | 278 | 533 |
| Locations | 10 | 7 |
| | 905 | 1 129 |
| Dépenses d'exploitation | | |
| Boutiques | 345 | 290 |
| Cafétérias | 176 | 164 |
| Commercialisation des produits | 388 | 161 |
| | 909 | 615 |
| Perte nette | (147) | (289) |

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

RAPPORT DE LA DIRECTION

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints ainsi que tous les renseignements qui font partie du rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce sont la responsabilité de la direction. Le conseil d'administration les a examinés et approuvés. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus selon les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction maintient et se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques sont conçus pour contribuer à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de l'Office et des exigences imposées par la loi.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Le conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs. Les vérificateurs ont libre accès au conseil d'administration.

Le vérificateur externe de l'Office, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les opérations et les états financiers de l'Office et fait rapport sur ceux-ci.

le président,
Tom Dunn
la contrôleur,
Gabriella Bradics

Winnipeg, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

J'ai vérifié le bilan de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce au 30 avril 1997 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 30 avril 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Office dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et aux règlements administratifs de l'Office.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 25 juillet 1997

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—*Suite*

BILAN AU 30 AVRIL 1997
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--------------------------------|--------|--------|-------------------------------|--------|--------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Débiteurs (notes 3 et 5) | 4 951 | 5 020 | Dette bancaire (note 7) | 57 | 1 381 |
| Stocks (note 4) | 8 115 | 7 807 | Créditeurs et charges | | |
| Frais payés d'avance | 81 | 82 | à payer (note 8) | 2 724 | 5 377 |
| | 13 147 | 12 909 | Emprunts (note 9) | 13 204 | 9 673 |
| Prêt à recevoir (note 5) | 21 | 136 | | 15 985 | 16 431 |
| Immobilisations (note 6) | 6 970 | 7 539 | | | |
| | | | BÉNÉFICES NON RÉPARTIS | | |
| | | | Bénéfices non répartis | 4 153 | 4 153 |
| | 20 138 | 20 584 | | 20 138 | 20 584 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil :

un administrateur,
SAM MURDOCH

un administrateur,
WILLIAM MONKMAN

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|---------------|---------------|
| Exploitation | | |
| Ventes (note 10) | | |
| À l'exportation | 34 840 | 37 235 |
| À l'intérieur | 8 164 | 9 881 |
| | <u>43 004</u> | <u>47 116</u> |
| Coût des ventes | | |
| Stocks d'ouverture des produits finis du poisson | 6 703 | 3 546 |
| Ajouter : frais d'achat et de transformation du poisson | | |
| Paiements initiaux aux pêcheurs (note 2) | 24 993 | 29 708 |
| Salaires, traitements et prestations aux employés | 5 041 | 5 036 |
| Indemnités d'emballage et frais d'exploitation | | |
| des agents d'approvisionnement | 4 101 | 4 225 |
| Emballage et stockage | 2 284 | 2 333 |
| Amortissement des immobilisations liées à la production | 1 219 | 1 033 |
| Services publics et impôts fonciers | 1 179 | 970 |
| Réparations et entretien | 865 | 686 |
| Cotisations d'assurance-emploi des pêcheurs | 480 | 594 |
| Autres | (53) | (74) |
| | <u>46 812</u> | <u>48 057</u> |
| Moins : stocks de clôture des produits finis du poisson | (7 019) | (6 703) |
| | <u>39 793</u> | <u>41 354</u> |
| Bénéfice brut d'exploitation | <u>3 211</u> | <u>5 762</u> |
| Frais de commercialisation et d'administration | | |
| Salaires et prestations aux employés | 1 122 | 1 099 |
| Intérêts débiteurs (note 11) | 800 | 681 |
| Traitement informatique, bureau et services professionnels | 432 | 498 |
| Publicité et promotion | 181 | 249 |
| Amortissement des immobilisations liées à l'administration | 369 | 193 |
| Mauvaises créances | 8 | 116 |
| Frais et honoraires pour les réunions | 57 | 71 |
| Autres | 62 | 107 |
| | <u>3 031</u> | <u>3 014</u> |
| Bénéfice avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs | <u>180</u> | <u>2 748</u> |
| Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs (notes 2 et 8) | <u>180</u> | <u>2 748</u> |
| Bénéfice net pour l'exercice (note 12) | | |
| Bénéfices non répartis au début de l'exercice | 4 153 | 4 153 |
| Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice | 4 153 | 4 153 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|----------------|----------------|
| Provenance (utilisation) de l'encaisse | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net pour l'exercice | | |
| Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Amortissement | 1 588 | 1 226 |
| Gain lors de la vente d'immobilisations | (118) | (57) |
| Variation nette des postes du fonds de rou- lement hors caisse liés à l'exploitation | (321) | (2 602) |
| Encaisse fournie par (utilisée pour) l'exploitation | <u>1 149</u> | <u>(1 433)</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Ajouts aux immobilisations | (1 185) | (1 347) |
| Diminution du prêt à recevoir | 113 | 211 |
| Produit de la vente d'immobilisations | <u>284</u> | <u>270</u> |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement | <u>(788)</u> | <u>(866)</u> |
| Activités de financement | | |
| Augmentation des emprunts | <u>3 531</u> | <u>2 699</u> |
| Encaisse provenant des activités de financement | <u>3 531</u> | <u>2 699</u> |
| Diminution de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs | <u>(2 568)</u> | <u>(1 770)</u> |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice | <u>1 324</u> | <u>(1 370)</u> |
| Dette bancaire au début de l'exercice | <u>(1 381)</u> | <u>(11)</u> |
| Dette bancaire à la fin de l'exercice | <u>(57)</u> | <u>(1 381)</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 30 AVRIL 1997

1. Pouvoirs, objectifs et activités

L'Office a été constitué en 1969 par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* avec la participation des provinces et des territoires où elle exerce des activités, en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. La participation des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario ainsi que des Territoires du Nord-Ouest a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

L'Office est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office est tenu de mener ses opérations tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires. L'ensemble de ses emprunts ne peut dépasser 30 millions de dollars.

L'Office bénéficie du droit exclusif de vendre, d'acheter et de commercialiser les produits de la pêche commerciale aux niveaux interprovincial et international et il exerce ce droit en ayant comme objectifs la commercialisation ordonnée du poisson, la maximisation du rendement pour les pêcheurs ainsi que la promotion des marchés internationaux et l'accroissement du commerce interprovincial et de l'exportation du poisson.

2. Conventions comptables importantes

Stocks

Les stocks des produits finis du poisson sont enregistrés au coût réel des achats du poisson et au coût réel moyen de la main-d'oeuvre directe et des frais généraux directement liés à la transformation du poisson pour l'exercice. À la fin de l'exercice, les produits finis du poisson sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur nette de réalisation. Les matériaux d'emballage et les fournitures sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de remplacement.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue d'utilisation des immobilisations, selon les méthodes et les taux annuels suivants :

| | | | |
|-----------|------------------------------------|-----------|---------|
| Bâtiments | —Stations lacustres | Linéaire | 5-10 % |
| | —Usines | Linéaire | 2 1/2 % |
| Matériel | —Machines et matériel de bureau | Dégressif | 10-40 % |
| | —Roulant | Dégressif | 30 % |
| | Bacs de livraison du poisson frais | Linéaire | 10 % |
| Bateaux | | Linéaire | 6 2/3 % |

Les coûts des systèmes en voie de développement et des immobilisations des usines qui sont améliorées ou achetées, mais qui ne sont pas encore utilisées, sont imputés au poste de construction en cours. Lorsque les immobilisations sont mises en service, leur coût est viré au poste d'immobilisations approprié et est amorti en conséquence.

Paiements aux pêcheurs et bénéficiaires non répartis

L'Office achète le poisson à des prix initiaux établis par le conseil d'administration, qui sont fondés sur des projections opérationnelles que l'Office prépare, et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Après la fin de l'exercice, le conseil établit, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs en fonction des résultats d'exploitation de l'exercice et ces paiements sont exclus du coût des ventes. Les paiements définitifs sont effectués à l'égard des produits achetés au cours de l'exercice et sont donc imputés aux résultats de l'exercice en cours. Après que les paiements définitifs ont été établis, tout bénéfice résiduel est enregistré comme bénéfices non répartis.

Conversion des devises étrangères

Les comptes débiteurs et créditeurs exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les opérations en devises étrangères effectuées au cours de l'exercice sont converties au taux en vigueur au moment de l'opération. Les gains et pertes sur change étranger sont compris dans les intérêts débiteurs.

Régime de retraite

Les employés participent au régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'employeur versent des cotisations égales au régime. Les cotisations sont passées en charges de façon courante et représentent le passif total de l'Office. D'après les lois actuelles, l'Office n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du compte de pension de retraite de la fonction publique.

Utilisation des estimations

Les états financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus exigent que la direction exerce son jugement et prépare des estimations qui ont une incidence sur les montants et l'information communiquée dans les états financiers. Les secteurs les plus importants qui requièrent l'utilisation d'estimations de la direction sont liés à la provision pour créances douteuses et à la provision concernant la réduction de tous les stocks de poisson fini difficiles à écouler ou inutilisables à leur valeur de réalisation estimative nette. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations bien que la direction ne croit pas que des écarts, quels qu'ils soient, auraient une incidence importante sur la situation financière de l'Office ou les résultats d'exploitation communiqués.

3. Débiteurs

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Clients | 4 604 | 4 534 |
| Autres | 263 | 404 |
| Portion à court terme du prêt à recevoir | 84 | 82 |
| | 4 951 | 5 020 |

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 30 AVRIL 1997—Fin

4. Stocks

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|--------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Produits finis du poisson | 7 019 | 6 703 |
| Matériaux d'emballage et fournitures | 1 096 | 1 104 |
| | <u>8 115</u> | <u>7 807</u> |

5. Prêt à recevoir

Le prêt à recevoir est libellé en dollars américains (75 000 \$ US). Il est garanti par diverses immobilisations et remboursable en versements mensuels sur le capital de 5 000 \$ US plus les intérêts et porte intérêt au taux préférentiel américain de la banque plus 1,5 %.

6. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|---|--------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Terrains | 258 | | 258 | 258 |
| Bâtiments | 6 825 | 4 071 | 2 754 | 2 821 |
| Matériel | 15 223 | 12 025 | 3 198 | 3 487 |
| Bacs de livraison du poisson frais | 714 | 283 | 431 | 475 |
| Bateaux | 342 | 174 | 168 | 112 |
| Construction en cours | 161 | | 161 | 386 |
| | <u>23 523</u> | <u>16 553</u> | <u>6 970</u> | <u>7 539</u> |

7. Dette bancaire

Le prêt d'exploitation est exigible sur demande, non garanti et porte intérêt au taux préférentiel bancaire payable mensuellement à terme échu.

8. Crédoeurs et charges à payer

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|--------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Fournisseurs | 1 442 | 1 735 |
| Autres | 1 102 | 894 |
| Provision pour les paiements finaux à verser aux pêcheurs | 180 | 2 748 |
| | <u>2 724</u> | <u>5 377</u> |

9. Emprunts

| | 1997 | 1996 |
|------------------------------|--------------------------|--------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Prêt à vue | 112 | 225 |
| Billets | 5 592 | 5 448 |
| Acceptations bancaires | 7 500 | 4 000 |
| | <u>13 204</u> | <u>9 673</u> |

Le prêt à vue est libellé en dollars américains (80 000 \$ US), non garanti, remboursable en versements mensuels sur le principal de 5 000 \$ US, plus intérêt, et porte intérêt au taux préférentiel américain de la banque.

Le billet est libellé en dollars américains (4 000 000 \$), non garanti, remboursable en dollars américains, porte intérêt au taux de 5,9875 % (5,7375 % en 1996) et arrive à échéance le 12 mai 1997.

Les acceptations bancaires ne sont pas garanties, portent intérêt à des taux variant de 3,5 % à 3,63 % (5,76 % en 1996) et arrivent à échéance entre le 6 et le 29 mai 1997.

10. Rémunération à des représentants de commerce

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des commissions totalisant 603 521 \$ (670 103 \$ en 1996) à des représentants de commerce, somme qui a été déduite des ventes. Sur cette somme, l'Office a versé 532 982 \$ (594 308 \$ en 1996) à titre de commissions aux représentants de commerce étrangers.

11. Intérêts débiteurs

| | 1997 | 1996 |
|---------------------------------|--------------------------|------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Intérêts sur les emprunts | 668 | 617 |
| Perte (gain) de change | 102 | (17) |
| Intérêts débiteurs | 30 | 81 |
| | <u>800</u> | <u>681</u> |

12. Impôts sur le revenu

L'Office peut déduire aux fins de l'impôt une partie de son allocation du coût en capital admissible; elle n'a donc aucun revenu imposable pour l'exercice. Au 30 avril 1997, l'excédent de la fraction non amortie du coût en capital sur la valeur comptable nette des immobilisations se chiffrait à 667 000 \$ (1 276 000 \$ en 1996) et peut servir à réduire le revenu imposable des exercices ultérieurs.

13. Juste valeur des instruments financiers

Les débiteurs et le prêt à recevoir, la dette bancaire, les crédoeurs et les charges à payer de même que les emprunts sont évalués à la valeur comptable qui figure au bilan, et qui est une estimation raisonnable de la juste valeur compte tenu de la période relativement courte avant l'échéance des instruments financiers.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1996 ont été reclassés pour refléter la présentation adoptée en 1997.

PETRO-CANADA LIMITÉE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan de Petro-Canada Limitée au 31 décembre 1996 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur Petro-Canada Limitée* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 27 mars 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996 (en millions de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | 1996 | 1995 |
|--|------|------|---|------|------|
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse et dépôts à court terme | 3 | 3 | Portion de la dette à long terme | | |
| Intérêts courus à recevoir | 9 | 9 | échéant dans l'année | | 66 |
| Portion à court terme des placements | 11 | 79 | Intérêts courus à payer | 9 | 12 |
| | 23 | 91 | | 9 | 78 |
| Placements (note 5) | 425 | 433 | Revenu reporté (note 4) | 27 | 31 |
| | | | Dette à long terme (note 6) | 409 | 413 |
| | | | Avoir de l'actionnaire (note 7) | 3 | 2 |
| | | | | | |
| | 448 | 524 | | 448 | 524 |

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
ROBERT HAMILTON

administrateur,
JOY F. KANE

PETRO-CANADA LIMITÉE—*Suite*ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en millions de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|------|------|
| Revenus | | |
| Intérêts créditeurs | 40 | 43 |
| Dépenses | | |
| Intérêts sur la dette à long terme | 39 | 42 |
| Bénéfice net | 1 | 1 |
| Déficit au début de l'exercice | (27) | (28) |
| Déficit à la fin l'exercice | (26) | (27) |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en millions de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|------|------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 1 | 1 |
| Éléments hors caisse inclus dans le bénéfice | | |
| Intérêts courus | (13) | (13) |
| Amortissement des primes | 2 | 2 |
| Amortissement des revenus reportés | (3) | (5) |
| | (13) | (15) |
| Activités d'investissement | | |
| Produit de la vente de titres des placements ... | 86 | 28 |
| Activités de financement | | |
| Remboursement de la dette à long terme | (73) | (12) |
| Rajustement de la conversion des devises, net | | (1) |
| | (73) | (13) |
| Augmentation de l'encaisse et des dépôts à court terme | | |
| Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice | 3 | 3 |
| Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice | 3 | 3 |

PETRO-CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 1996

(en millions de dollars)

1. La Société

Petro-Canada Limitée (la «Société») est une société d'État mandataire qui figure à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société a pour objectif de respecter ses engagements en ce qui concerne ses obligations en circulation et ses coûts d'exploitation actuels et futurs en utilisant les recettes obtenues grâce à son portefeuille de placements et ses réserves de caisse.

Conformément à un décret et à des modifications ultérieures de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à compter du 3 juillet 1991, la Société est devenue une société exempte aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et n'est pas imposable après cette date.

2. Sommaire des principales conventions comptables

a) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de chacune des opérations en cause. Les placements couvrent les fluctuations des devises sur la dette à long terme. Les gains ou les pertes de change non matérialisés résultant de la conversion des placements sont portés en déduction de ceux relatifs à la dette à long terme. L'excédent est reporté et inclus dans les placements.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, net de l'amortissement des primes à l'acquisition. Les primes à l'acquisition sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée des placements connexes. Les obligations à coupon zéro sont comptabilisées au coût, plus les intérêts courus.

c) Revenu reporté

Le revenu reporté est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de la dette connexe.

3. Opérations entre apparentés

La Société détient des placements dans une société d'État mandataire du gouvernement du Canada ayant une valeur nominale de 244 millions \$ CAN (243 millions \$ CAN en 1995), et 3 millions \$ CAN en dépôt avec le gouvernement du Canada (—\$ CAN en 1995). Ces placements lui permettent d'obtenir des intérêts de 21 millions \$ CAN par année. Le dépôt a obtenu des intérêts de 133 000 \$ CAN en 1996. Ils sont inscrits à l'état des résultats comme intérêts créditeurs. Au 31 décembre 1996, 9 millions \$ CAN étaient dus à Petro-Canada Limitée pour des intérêts courus en 1996 (au 31 décembre 1995, 9 millions \$ CAN).

4. Restructuration de la dette

En mai 1991, la Société a conclu une entente de restructuration de la dette (« l'entente ») avec Petro-Canada et le gouvernement du Canada, selon laquelle Petro-Canada devait rembourser à la Société, sur une base anticipée, les débetures à recevoir en circulation et payables à la Société selon la valeur marchande des débetures à la date du remboursement anticipé. Au 31 décembre 1992, Petro-Canada avait remboursé par anticipation toutes les débetures à recevoir payables à la Société, et de ce fait, a complété les remboursements requis selon les conditions de l'entente. Les produits des remboursements anticipés ont été affectés au remboursement de titres d'emprunt à long terme de la Société. Lorsqu'elle n'a pu rembourser les débetures en dette à long terme en circulation, la Société a effectué des placements afin de respecter ses engagements futurs concernant cette dette.

Selon l'entente, Petro-Canada a payé à la Société une prime de remboursement anticipé de 13 millions \$ US (15 millions \$ CAN) pour les coûts associés au remboursement anticipé des débetures à recevoir.

La Société a reporté la portion du gain sur le remboursement des débetures à recevoir et la portion de prime de remboursement anticipé relatives à la dette à long terme non remboursée.

5. Placements

Les placements sont des titres d'emprunt du gouvernement de grande qualité que l'on prévoit conserver jusqu'à l'échéance et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée pour toute baisse de la valeur marchande. Les produits en capital et intérêts à échéance des placements sont similaires aux engagements en capital et intérêts de la Société sur les débetures en dette à long terme, autant au niveau du calendrier des paiements que de la devise des paiements.

Risque de crédit : Environ 99 % des titres du portefeuille de placements sont des titres du gouvernement américain et de ses agents et des billets de la Société pour l'expansion des exportations qui sont considérés à faible risque, tandis que le solde de 1 % se compose de titre des gouvernements provinciaux.

Conditions : Les obligations à coupon zéro, qui portent intérêt à la date d'échéance, produisent des intérêts réels de 5,23 % à 8,61 %. Ces obligations viennent à échéance entre 1997 et 2018. Les obligations à coupons portent intérêt semestriellement à des taux se situant entre 7,95 % et 10,35 %. Ces obligations viennent à échéance entre 1997 et 2017.

Juste valeur : La juste valeur des investissements est de l'ordre de 477 millions \$ CAN au 31 décembre 1996 (571 millions \$ CAN au 31 décembre 1995). La juste valeur est déterminée par le cours coté sur le marché.

PETRO-CANADA LIMITÉE—FinNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

6. Dette à long terme

| | Échéance | 1996 | 1995 |
|--|---------------------|------------|------------|
| En dollars US | | | |
| Débitures non garanties 7,25 % (48 millions \$ US) | 1996 | | 66 |
| Débitures non garanties 9,50 % (88 millions \$ US) | 2003 | 120 | 119 |
| Débitures non garanties 8,60 % (158 millions \$ US) | 2010 | 216 | 215 |
| Débitures non garanties 8,25 % (33 millions \$ US) | 2016 | 46 | 52 |
| Débitures non garanties 9,70 % (16 millions \$ US) | 2018 | 22 | 22 |
| Débitures non garanties 8,80 % (4 millions \$ US) | 2019 ⁽¹⁾ | 5 | 5 |
| | | <u>409</u> | <u>479</u> |
| Moins : portion de la dette à long terme échéant dans l'année | | | 66 |
| | | <u>409</u> | <u>413</u> |

⁽¹⁾ Rachetables en 2004, à la valeur nominale et au gré du porteur.

Il n'y a pas de remboursement des titres d'emprunt à long terme au cours des cinq prochains exercices.

La juste valeur du portefeuille de la dette à long terme est de 473 millions \$ CAN au 31 décembre 1996 (575 million \$ CAN au 31 décembre 1995). La juste valeur est déterminée par la méthode de l'actualisation des flux monétaires.

7. Avoir de l'actionnaire

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------|--------------|
| Capital | 2 727 | 2 727 |
| Déficit | (26) | (27) |
| | <u>2 701</u> | <u>2 700</u> |
| Avoir de l'actionnaire imputé au placement dans Petro-Canada transféré au gouvernement du Canada en 1991 | (2 698) | (2 698) |
| | <u>3</u> | <u>2</u> |

Capital autorisé

- a) 71 188 actions ordinaires d'une valeur nominale de cent mille dollars chacune, et
- b) des actions privilégiées émises au nom du gouvernement du Canada; ces actions et tous les emprunts obtenus et en cours, provenant du Trésor du gouvernement du Canada, ne doivent pas dépasser un milliard de dollars. Ces actions ont une valeur nominale de un dollar chacune et sont rachetables à leur valeur nominale au gré de la Société. Elles ne sont pas assorties d'un taux de dividende défini et sont non cumulatives.

Émis au gouvernement du Canada

| | Nombre d'actions | 1996 | 1995 |
|----------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| Actions ordinaires | 17 540 | 1 754 | 1 754 |
| Actions privilégiées | 972 771 853 | 973 | 973 |
| Total du capital | | <u>2 727</u> | <u>2 727</u> |

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres ont été reclassifiés pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'année en cours.

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de Queens Quay West Land Corporation au 31 mars 1997 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 9 mai 1997

BILAN AU 31 MARS

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF | 1997 | 1996 |
|--|------------------|------------------|---|---------------------|---------------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse et placements à court terme (note 7) | 2 767 217 | 3 519 742 | Créditeurs et charges à payer | 1 917 353 | 2 554 789 |
| Débiteurs et autres actifs | 252 572 | 173 379 | | | |
| | <u>3 019 789</u> | <u>3 693 121</u> | Prêts du Canada (note 6) | 45 800 000 | 45 800 000 |
| Actif à long terme | | | Avoir de l'actionnaire négatif | | |
| Coûts de mise en valeur reportés (note 2) | | 2 120 024 | Capital-actions (note 8) | 1 | 1 |
| Immobilisations (note 5) | | 9 119 | Capital d'apport | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Terrains | 1 | 1 | Déficit | (45 697 564) | (43 532 525) |
| | <u>1</u> | <u>2 129 144</u> | | <u>(44 697 563)</u> | <u>(42 532 524)</u> |
| | <u>3 019 790</u> | <u>5 822 265</u> | Éventualités (note 4) | | |
| | | | | <u>3 019 790</u> | <u>5 822 265</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

administrateur
DAVID F. ELLIS

administrateur
ANNE MORASH

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

| | 1997 | 1996 |
|---|---------------------|---------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités commerciales et générales | | |
| Produits | | |
| Recettes de stationnement | 737 777 | 1 464 712 |
| Recettes commerciales et autres recettes | 858 434 | 1 199 709 |
| Intérêts | 143 184 | 367 725 |
| | <u>1 739 395</u> | <u>3 032 146</u> |
| Charges | | |
| Gestion commerciale | 1 377 668 | 1 992 612 |
| Administration générale | 150 519 | 284 317 |
| | <u>1 528 187</u> | <u>2 276 929</u> |
| Bénéfice net des activités commerciales et générales | 211 208 | 755 217 |
| Activités de mise en valeur (note 3) | | |
| Cession de terrains | | 435 992 |
| Coût de mise en valeur de l'exercice | 2 376 247 | 2 966 825 |
| Charges nettes de mise en valeur | 2 376 247 | 3 402 817 |
| Crédits parlementaires du Canada pour la subvention d'exploitation au Centre Harbourfront | 6 700 000 | 7 500 000 |
| Subvention d'exploitation au Centre Harbourfront | (6 700 000) | (7 500 000) |
| Perte nette pour l'exercice | (2 165 039) | (2 647 600) |
| Déficit, début d'exercice | (43 532 525) | (40 884 925) |
| Déficit, fin d'exercice | <u>(45 697 564)</u> | <u>(43 532 525)</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

| | 1997 | 1996 |
|--|------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Perte nette de l'exercice | (2 165 039) | (2 647 600) |
| Amortissement | 9 119 | 4 386 |
| Coûts de mise en valeur reportés | 2 120 024 | 271 636 |
| | <u>(35 896)</u> | <u>(2 371 578)</u> |
| Débiteurs et autres actifs | (79 193) | 127 585 |
| Créditeurs et charges à payer | (637 436) | (27 793) |
| | <u>(752 525)</u> | <u>(2 271 786)</u> |
| Activités de financement | | |
| Crédits parlementaires du Canada | 6 700 000 | 7 500 000 |
| Financement au Centre Harbourfront | (6 700 000) | (7 500 000) |
| | <u>(752 525)</u> | <u>(2 271 786)</u> |
| Diminution de l'encaisse et des placements à court terme | (752 525) | (2 271 786) |
| Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice | 3 519 742 | 5 791 528 |
| Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice | <u>2 767 217</u> | <u>3 519 742</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1997

1. La Société

Queens Quay West Land Corporation (la « Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 21 décembre 1984, est une société d'État visée par la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le capital-actions de la Société est détenu par Sa Majesté la Reine du chef du Canada (le « Canada ») représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. La loi traitant de la vente des actifs de la Société et de sa dissolution subséquente a reçu la sanction royale en novembre 1991. La Société est exemptée de l'impôt sur le revenu des sociétés.

La Société exploite le site d'Harbourfront (le « site ») en vertu d'un accord de gestion passé avec le Canada. Le site, totalisant quelque 100 acres, appartenait à l'origine au Canada. Au cours des dernières années, une bonne partie des terrains ont été cédés à la Ville de Toronto afin que cette dernière y aménage des parcs et des infrastructures publiques. Du site original de 100 acres, la Société détient actuellement uniquement deux propriétés, comprenant environ 5,8 acres.

Le mandat de la Société consiste notamment à procéder à sa dissolution lorsque toutes ses obligations restantes auront été satisfaites. En 1996, la gestion de la Société a été transférée à la Société immobilière du Canada CLC limitée.

Les ententes passées avec le Canada permettent la vente ou la cession par la Société de certains actifs immobiliers restants et les produits tirés de ces ventes ou de ces transferts doivent permettre à la Société de s'acquitter de ses obligations. La Société a reçu un soutien financier important du Canada et continue à dépendre du Canada pour s'assurer que ses obligations et ses engagements sont respectés au moment voulu.

En plus des opérations entre apparentés divulguées ailleurs dans les présents états financiers, la Société effectue des opérations avec le Canada et d'autres sociétés d'État dans le cours normal de ses activités.

2. Conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les conventions comptables importantes suivies par la Société :

a) Comptabilisation des produits

Les produits des activités commerciales sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. Les immobilisations de l'exercice précédent ont été amorties sur la durée de leur vie utile.

c) Terrains

Les terrains transférés à la Société par le Canada pour faciliter certains accords de mise en valeur sont comptabilisés à un coût nominal.

d) Coûts de mise en valeur reportés et de l'exercice

Tous les produits et les coûts de mise en valeur directement attribuables à un projet sont reportés jusqu'à ce que le Canada approuve l'accord de mise en valeur connexe ou que le projet soit transféré à un tiers. Les coûts relatifs aux parcs et aux infrastructures publiques sont reportés jusqu'à ce que le titre de propriété soit transmis au gouvernement local ou régional compétent.

Les coûts reliés aux activités de mise en valeur, aux parcs ou aux infrastructures publiques qui ne sont pas directement attribuables à un projet sont comptabilisés dans l'état des résultats comme des coûts de mise en valeur de l'exercice.

e) Placements à court terme

Les placements à court terme sont enregistrés au coût.

3. Activités de mise en valeur

Au cours de l'exercice, des coûts de mise en valeur reportés de quelque 2,1 millions de dollars ont été radiés. Ces coûts venaient principalement de trois terrains à mettre en valeur qui ont été cédés à la Ville de Toronto au cours de l'exercice.

Le reste des coûts de mise en valeur de l'exercice, soit 0,3 million de dollars, a trait aux frais d'administration de la cession des propriétés à la Ville de Toronto.

4. Éventualités

Par suite des ententes que la Société a signées en matière de cession et d'échange de terrains, la Société est tenue par contrat de pourvoir à des éventualités concernant les projets d'immobilisations, les paiements à la Ville pour la mise en valeur de parcs, les frais touchant le réseau routier, les coûts environnementaux et d'autres indemnités. La Société, en vertu de l'accord de mise en œuvre avec la Ville de Toronto, doit verser 13,5 millions de dollars si les deux propriétés restantes sont vendues. La vente de ces propriétés n'aura pas lieu dans un avenir prévisible.

La Société est défenderesse dans le cadre de certaines poursuites judiciaires. De l'avis de la direction, ces actions en justice n'auront pas d'effets négatifs importants sur la situation financière de la Société.

5. Immobilisations

| | 1997 | 1996 |
|------------------------------------|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Matériel | 369 822 | 369 822 |
| Moins : amortissement cumulé | 369 822 | 360 703 |
| | | 9 119 |

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Fin

6. Prêts du Canada

Les prêts du Canada sont sans intérêt et viennent à échéance le 31 mars 2004. La Société peut rembourser le capital à tout moment sans pénalité, à 14 jours d'avis. La juste valeur du prêt, après actualisation, est de 30 millions de dollars (1996—26 millions). À la disposition de tout bien immobilier, la Société doit utiliser le produit net alors réalisé pour rembourser les prêts dans toute la mesure du possible. Au 31 mars 1997, la valeur nominale des prêts excédait la valeur des actifs de la Société. Cependant, ces actifs comprennent deux propriétés enregistrées à une valeur nominale de 1 \$. Étant donné l'instabilité du marché de l'immobilier, on ne sait pas très bien si la Société disposera d'actifs pour satisfaire à ses obligations d'emprunt en 2004.

7. Placements à court terme

La Société investit dans le marché monétaire à court terme. Le rendement total du portefeuille pour l'exercice s'est élevé à 4,6 % (1996—7,8 %). Tous les instruments détenus dans les placements à court terme sont classés au moins R1-moyen par la Dominion Bond Rating Service. La durée moyenne des placements est de 30 à 90 jours. La valeur marchande des placements à court terme aux 31 mars 1997 et 1996 se rapprochait de la valeur comptable nette.

8. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend 500 000 (1996—500 000) actions ordinaires sans valeur au pair dont 215 500 (1996—215 500) sont émises et entièrement libérées en contrepartie de 1 \$ (1996—1 \$).

9. Réagencement des données comparatives

Certaines données comparatives de 1996 ont été réagencées pour assurer la conformité avec la présentation adoptée en 1997.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société canadienne des ports au 31 décembre 1996 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous sommes d'avis que ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les transactions de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés
Arthur Andersen & Cie.

Ottawa, Canada
le 3 mars 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996 (en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|---|-----------|-----------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse | 988 | 2 567 | Créditeurs et frais courus (note 6) | 20 048 | 15 731 |
| Placements à court terme (note 4) | 40 498 | 29 642 | Dûs au Fonds de prêt interportuaire (note 7) | 2 030 | 1 722 |
| Débiteurs | 10 280 | 9 282 | | 22 078 | 17 453 |
| Créance du Canada | | 1 921 | Avantages sociaux courus | 2 080 | 1 913 |
| Matériaux et fournitures | 2 878 | 2 875 | Produits reportés | | 295 |
| | 54 644 | 46 287 | Dûs au Fonds de prêt interportuaire (note 7) | 63 599 | 59 729 |
| Placements (note 4) | 16 900 | 16 836 | Dettes à long terme (note 8) | 171 780 | 179 863 |
| Immobilisations (note 5) | 108 077 | 103 329 | | 259 537 | 259 253 |
| | 179 621 | 166 452 | | | |
| Fonds de prêt interportuaire (note 10) | 91 979 | 98 648 | | | |
| | 271 600 | 265 100 | | | |
| | | | Éventualités (notes 13 c), 14 et 15) | | |
| | | | INSUFFISANCE DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport | 111 672 | 111 672 |
| | | | Déficit (note 9) | (191 588) | (204 473) |
| | | | | (79 916) | (92 801) |
| | | | | 179 621 | 166 452 |
| | | | Fonds de prêt interportuaire (note 10) | 91 979 | 98 648 |
| | | | | 271 600 | 265 100 |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

le président intérimaire du conseil,
JAMES B. POWERS

administrateur,
J. RON LONGSTAFFE

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------|-----------|
| Produits d'exploitation | 59 026 | 60 135 |
| Frais d'exploitation et d'administration | 26 140 | 26 658 |
| Amortissement | 4 580 | 4 597 |
| Subventions et taxes municipales | 2 542 | 2 675 |
| | 33 262 | 33 930 |
| Bénéfice d'exploitation | 25 764 | 26 205 |
| Revenu de placement | 3 969 | 4 162 |
| Frais d'intérêts | (17 532) | (17 738) |
| Affectation parlementaire (note 12) | 1 000 | |
| Bénéfice net pour l'exercice avant le poste suivant | 13 201 | 12 629 |
| Indemnité d'accident du travail | | (1 283) |
| Bénéfice net pour l'exercice | 13 201 | 11 346 |
| Déficit au début de l'exercice | | |
| Présenté antérieurement | (207 147) | (216 759) |
| Modification de convention comptable (note 3) | 2 674 | 1 111 |
| Redressé | (204 473) | (215 648) |
| Dividende au Canada | (316) | (171) |
| Déficit à la fin de l'exercice | (191 588) | (204 473) |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|----------|----------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net pour l'exercice | 13 201 | 11 346 |
| Postes n'affectant pas les liquidités | | |
| Amortissement | 4 580 | 4 597 |
| Autres | (23) | (600) |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement | 3 221 | (2 363) |
| Encaisse provenant de l'exploitation | 20 979 | 12 980 |
| Activités de financement | | |
| Subventions pour projets d'immobilisations . | 2 500 | |
| Variation du montant de la créance du Canada | 1 921 | (913) |
| Transferts du Fonds de prêt interportuaire ... | 5 900 | 10 145 |
| Remboursement des transferts du Fonds de prêt interportuaire | (1 722) | (1 340) |
| Émission de dette à long terme | 9 000 | 11 434 |
| Remboursement de la dette à long terme | (17 077) | (17 607) |
| Dividende payé au Canada | (316) | (171) |
| Encaisse provenant du financement | 206 | 1 548 |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations | (11 934) | (9 938) |
| Variation des comptes de construction à payer | 90 | (445) |
| Diminution (augmentation) des placements à long terme | (64) | 1 578 |
| Encaisse affectée aux investissements | (11 908) | (8 805) |
| Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme | 9 277 | 5 723 |
| Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice | 32 209 | 26 486 |
| Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice | 41 486 | 32 209 |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

1. La Loi sur la Société canadienne des ports

La Société canadienne des ports (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des ports* (la Loi) pour administrer, gérer et régir les ports canadiens, et tous ports, affaires ou biens du Canada transférés par le gouverneur en conseil. La Société apparaît dans la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société est responsable des opérations de huit ports divisionnaires et détient Ridley Terminals Inc. (RTI), une filiale en propriété exclusive. RTI est un terminal charbonnier à Prince Rupert. La Loi permet l'établissement de nouvelles sociétés portuaires locales pour la gestion et l'exploitation de certains ports déterminés. Elle confère également à la Société certaines responsabilités concernant ces ports, spécialement en ce qui a trait aux projets d'investissement. De plus, la Société administre le Fonds de prêt interportuaire pour son propre compte et pour celui des sociétés portuaires locales.

Le 10 juin 1996, le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*, a été présenté à la Chambre des communes. Cette nouvelle loi, si elle est acceptée, remplacera la *Loi sur la Société canadienne des ports* et dissoudra la Société. Tous les actifs et obligations de la Société seront transférés à la Couronne fédérale, sous la gérance du Ministre des Transports (voir note 15).

2. Principales conventions comptables

a) États financiers

Les états financiers de la Société comprennent les comptes des ports divisionnaires sous son administration et de RTI. Les activités des sociétés portuaires locales sont exclues des états financiers depuis la date de leur constitution en société. Étant donné que les résultats du Fonds de prêt interportuaire ne s'ajoutent pas de façon régulière à ceux de la Société, les actifs, passifs, produits d'exploitation et dépenses du Fonds ne sont pas consolidés (voir note 10).

b) Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût amorti, c'est-à-dire que la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance, et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au moindre du coût amorti ou à la valeur marchande s'il existe une baisse de valeur permanente.

c) Matériaux et fournitures

Les matériaux et fournitures représentent des fournitures et des pièces de réchange. Ils sont indiqués au plus bas du coût ou de la valeur de remplacement.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui sont transférées du Canada. Celles qui sont transférées du Canada sont comptabilisées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions gouvernementales reçues pour les projets d'immobilisations sont déduites du coût du bien correspondant.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire, à partir de l'exercice où le bien devient opérationnel, selon des taux calculés sur la durée de vie restante probable d'utilisation des immobilisations.

e) Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique que le Canada administre. Les cotisations de la Société au régime se limitent, d'après les lois actuelles, à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants. Ces cotisations représentent les obligations totales de la Société au titre du régime de retraite et sont imputées à l'exploitation courante. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique. Les employés de RTI sont couverts séparément par un régime contributif à prestations déterminées.

f) Subventions et taxes municipales

Les frais pour les subventions et taxes municipales sont établis selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*, au besoin. Les subventions municipales ne sont finalisées qu'après une vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux. Toute régularisation, une fois le montant des subventions finalisé, est enregistrée dans les comptes au cours de l'exercice auquel le montant final est remis.

g) Avantages sociaux

La Société comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatifs qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour temps supplémentaire; ces indemnités sont payables aux employés en vertu des conventions collectives ou selon la politique de la Société.

h) Constatation des produits

Les produits d'exploitation sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits découlant du volume de charbon en transit de RTI sont enregistrés à 50 % du taux contractuel au moment de la livraison du charbon au terminal. La différence est comptabilisée au moment du chargement du navire. Les ententes contractuelles que RTI a paraphées avec ses deux clients principaux viennent à échéance les 31 mars 1998 et 1999. Ces ententes garantissent la livraison annuelle d'un tonnage minimum de charbon au terminal. Selon les conditions d'une de ces ententes, des paiements pour manque de tonnage peuvent être exigés sur une base trimestrielle, sous réserve d'un ajustement à la fin du cycle annuel du charbon (1^{er} avril au 31 mars). Une estimation des revenus provenant d'un manque de tonnage est comptabilisée dans l'année courante. La différence entre cette estimation et les paiements exigés est comptabilisée comme un montant à recevoir ou à payer.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—*Suite*

3. Modification de convention comptable

Durant l'année, RTI a modifié sa convention comptable pour constater une estimation des produits provenant d'un manque de tonnage dans l'année courante. Dans le passé, les produits provenant d'un manque de tonnage n'étaient constatés qu'à la fin du cycle annuel du charbon (1^{er} avril au 31 mars), lorsque le montant exact des produits était établi. Cette modification a été appliquée rétroactivement. Le déficit d'ouverture en date du 1^{er} janvier 1995 a diminué de 1 111 000 \$ pour refléter la comptabilisation d'estimation de produits provenant d'un manque de tonnage se rapportant aux exercices antérieurs. La conséquence de cette modification de convention comptable a été d'augmenter le bénéfice net de l'exercice du 31 décembre 1996 de 562 000 \$ (1 563 000 \$ pour 1995).

4. Placements

Les placements à court terme se composent de bons du Trésor du Canada au montant de 40 498 000 \$ (29 642 000 \$ en 1995). Aux 31 décembre 1996 et 1995, la valeur marchande des placements à court terme est équivalente à leur coût amorti.

Les obligations du Canada constituent les placements à long terme au montant de 16 900 000 \$ (16 836 000 \$ en 1995) et la valeur marchande de ces placements totalise 21 469 000 \$ au 31 décembre 1996 (21 014 000 \$ en 1995).

5. Immobilisations

a) Sommaire

| | 1996 | | 1995 | |
|--|------------------------|---|--|---------|
| | Taux d'amortissement % | Coût ou valeur d'expertise (en milliers de dollars) | Amortissement cumulé et réductions de valeur | Net |
| Terrains | | 7 363 | | 7 363 |
| Dragage | 2,5-6,7 | 16 123 | 10 123 | 6 000 |
| Installations d'amarrage | 2,5-10 | 51 211 | 26 844 | 24 367 |
| Immeubles | 2,5-10 | 34 537 | 15 646 | 18 891 |
| Terminal de charbon | 4-33 | 22 513 | 4 414 | 18 099 |
| Services publics | 3,3-10 | 8 562 | 3 523 | 5 039 |
| Routes et surfaces | 2,5-10 | 5 878 | 3 745 | 2 133 |
| Machinerie et équipement | 5-100 | 31 326 | 22 863 | 8 463 |
| Mobilier et matériel de bureau | 20-33 | 4 054 | 3 898 | 156 |
| Projets de construction en cours | | 17 566 | | 17 566 |
| | | 199 133 | 91 056 | 108 077 |
| | | | | 103 329 |

b) Subventions pour projets d'immobilisations

En 1996, la Société a reçu des subventions totalisant 2 500 000 \$ (0 \$ en 1995) en vue d'un projet de construction d'immobilisations. De ce montant, 1 500 000 \$ a été reçu du gouvernement du Canada.

6. Crédeurs et frais courus

Les produits reportés, au montant de 665 000 \$ (746 000 \$ en 1995), la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, au montant de 83 000 \$ (77 000 \$ en 1995) et l'estimation de 6 575 000 \$ (0 \$ en 1995) pour des coûts de dissolution de la Société sont inclus dans les crédeurs et frais courus. Pour ce dernier élément, un montant de 404 000 \$ a été imputé aux résultats dans les états financiers, le solde ayant été financé par des transferts du Fonds de prêt interportuaire et des recouvrements des sociétés portuaires locales. Ces coûts de dissolution incluent les indemnités de départ des employés mais n'incluent pas les coûts pour la cessation du bail (voir note 13 c)) ou tous autres reliés à la dissolution (voir note 15).

7. Dûs au Fonds de prêt interportuaire

Le Fonds de prêt interportuaire a servi au financement à long terme des projets d'investissement pour le terminal à charbon et le terminal à cargaison mixte au port de Belledune, ainsi que pour le projet Alouette au port de Sept-Îles, tel que décrit ci-dessous :

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| a) Transferts au port de Belledune portant intérêts aux taux de 7,01 % à 11,47 %, remboursables en versements annuels de 3 985 000 \$ incluant capital et intérêts, échéant entre le 31 décembre 2012 et 2015 | 34 374 | 29 202 |
| b) Transferts au port de Sept-Îles portant intérêts aux taux de 7,91 % à 9,20 %, remboursables principalement en versements annuels égaux de 3 836 000 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 31 décembre 2011 | 31 255 | 32 249 |
| | 65 629 | 61 451 |
| Moins : tranche échéant à moins d'un an | (2 030) | (1 722) |
| | 63 599 | 59 729 |

Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices s'élève à 2 030 000 \$ en 1997, 2 209 000 \$ en 1998, 2 404 000 \$ en 1999, 2 616 000 \$ en 2000 et 2 847 000 \$ en 2001.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

8. Dette à long terme

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|----------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| a) Emprunt auprès du Canada, portant intérêt au taux de 6,44 %, remboursable en vingt versements annuels égaux de 106 000 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 31 décembre 2000. | 363 | 440 |
| b) Billet de RTI, portant intérêt au taux de 6,93 % payable annuellement, capital remboursable le 12 août 1998. | 165 000 | 165 000 |
| c) Billet de RTI, sous forme de crédit renouvelable, portant intérêt au taux canadien d'acceptation bancaire inter banque majoré de 0,20 % payable à l'échéance du billet, capital remboursable le 12 août 1998. | 6 500 | 14 500 |
| | 171 863 | 179 940 |
| Moins : tranche échéant à moins d'un an | (83) | (77) |
| | <u>171 780</u> | <u>179 863</u> |

Le remboursement du capital au cours des quatre prochains exercices s'élève à 83 000 \$ en 1997, 171 588 000 \$ en 1998, 93 000 \$ en 1999 et 99 000 \$ en 2000.

La dette de RTI envers la Société pour l'expansion des exportations (SEE) est composée de billets. Selon l'entente avec la SEE, le billet à taux fixe est remboursable en 1998, tandis que les billets émis sous forme de crédit renouvelable sont à des taux variables et remboursables le 12 août 1998.

Le crédit renouvelable prévoit que des billets peuvent être émis pour un montant maximum de 41 millions de dollars. Ces billets auront des échéances variant entre un et douze mois et pourront être renouvelés à échéance avec de nouvelles valeurs nominales et de nouveaux taux d'intérêts. Toutefois, le remboursement final est dû le 12 août 1998. Au 31 décembre 1996, le taux d'intérêt sur le billet émis est approximativement 3,3 % (6,3 % en 1995).

Le financement avec la SEE est garanti sans condition par le Canada jusqu'à concurrence de 230 millions de dollars, et nanti également par une débenture de sûreté supplémentaire de 250 millions de dollars sur tous les actifs présents et futurs de RTI.

9. Déficit

À la date de constitution de RTI en 1981, la Société détenait 50 % des actions de celle-ci tandis que l'autre moitié appartenait à des actionnaires non apparentés. L'entente entre actionnaires contenait une clause qui permettait aux actionnaires non apparentés de vendre leurs actions à la Société en 1991. Le 30 juillet 1991, la Société a acheté les 50 % restants des actions de RTI, et RTI est ainsi devenue une filiale en propriété exclusive de la Société. L'achat des actions de 58,5 millions de dollars a été financé entièrement par le Canada. L'excédent du prix d'achat, sur l'actif acquis de 31,7 millions de dollars moins le passif assumé de 229,1 millions de dollars, a résulté en une perte sur acquisition de 255,9 millions de dollars. Cette perte est la composante la plus importante du déficit de la Société.

10. Fonds de prêt interportuaire

En 1988, la Société a reçu l'autorisation d'instituer le Fonds de prêt interportuaire (Le Fonds). Le Fonds est administré par la Société et son but est de financer les projets d'immobilisations rentables de la Société et des sociétés portuaires locales. Le financement prend la forme de transferts pour les ports divisionnaires administrés par la Société et de prêts pour les sociétés portuaires locales. Ces transferts et prêts portent intérêts au taux de financement offert occasionnellement par le Canada aux sociétés de la Couronne. Jusqu'au 31 décembre 1994, les résultats du Fonds étaient limités, conformément aux termes et conditions selon lesquels il a été établi, à une utilisation qui respecte le but pour lequel le Fonds a été établi. Au cours de 1995, les termes et conditions ont été amendés pour transférer à la Société les résultats excédentaires d'une année, après provision du dividende à verser au Canada.

Le bilan du Fonds au 31 décembre indique :

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Actif | | |
| À court terme | | |
| Encaisse et placements | 28 319 | 32 897 |
| Transferts à recevoir | 2 030 | 1 722 |
| Prêts à recevoir | | 175 |
| | <u>30 349</u> | <u>34 794</u> |
| Transferts à recevoir | 63 599 | 59 729 |
| Prêts à recevoir | | 6 143 |
| Provision pour créances douteuses | (1 969) | (2 018) |
| | <u>91 979</u> | <u>98 648</u> |
| Passif | | |
| À court terme | | |
| Créditeur | 2 328 | 2 104 |
| Solde du Fonds | | |
| Capital d'apport | 70 332 | 76 650 |
| Bénéfices non répartis | 19 319 | 19 894 |
| | <u>89 651</u> | <u>96 544</u> |
| | <u>91 979</u> | <u>98 648</u> |

Les placements du Fonds, indiqués au coût amorti, sont des titres directs et garantis du Canada. Aux 31 décembre 1996 et 1995 la valeur marchande des placements est équivalente à leur coût amorti.

En 1996, le gouvernement du Canada a approuvé la renonciation du prêt à recevoir de la Société du port de Québec au montant de 6,3 millions de dollars. En 1997, le Conseil du Trésor a approuvé que ce montant soit affecté en réduction de l'investissement de la Couronne fédérale dans le Fonds, ce qui devrait être approuvé par le gouvernement du Canada en mars 1997. Conséquemment, la renonciation au prêt a été appliquée en réduction du capital d'apport du Fonds.

En 1996, le Fonds a avancé 5,9 millions de dollars (10,1 millions de dollars en 1995) au port de Belledune pour le financement d'un projet d'immobilisations.

Le Fonds s'est engagé à financer un montant de 7,7 millions de dollars en 1997 pour le projet d'immobilisations du port de Belledune.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Conformément aux termes et conditions selon lesquels le Fonds a été établi, la Société doit payer un dividende, provenant du Fonds, pour l'exercice financier de 1996. Ce dividende, payable le 31 mars 1997, s'élève à environ 4,8 millions de dollars et sera imputé aux bénéficiaires non répartis.

L'état des résultats et des bénéficiaires non répartis du Fonds est comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Revenus d'intérêts | 7 135 | 7 927 |
| Frais d'exploitation et d'administration | 56 | 497 |
| Bénéfice net pour l'exercice | 7 079 | 7 430 |
| Bénéfices non répartis au début de l'exercice | 19 894 | 19 447 |
| Dividende payé au Canada | (5 326) | (4 879) |
| Transfert à la Société | (2 328) | (2 104) |
| Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice | 19 319 | 19 894 |

11. Régimes de retraite

Au 31 décembre 1996, selon les rapports actuariels mis à jour sur le régime contributif de RTI, la valeur actualisée des prestations courues totalise 8 563 000 \$ (7 193 000 \$ en 1995); la valeur marchande de l'actif du fonds représente 8 569 000 \$ (6 675 000 \$ en 1995). Les charges de retraite de RTI pour 1996 de 652 000 \$ (616 000 \$ en 1995) sont déterminées selon des méthodes actuarielles.

12. Opérations entre apparentés

Du fait de leur même appartenance, la Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État formés par le Canada.

Conformément à la Loi, la Société a recouvré des sociétés portuaires locales, des frais d'exploitation et d'administration qu'elle avait engagés au montant de 4 230 000 \$ en 1996 (5 356 000 \$ en 1995). Ces recouvrements sont appliqués aux dépenses qui s'y rattachent. Les dépenses d'exploitation incluent les frais de location totalisant 1 777 000 \$ (1 889 000 \$ en 1995) facturés par une société portuaire locale. Au 31 décembre 1996, 254 000 \$ (466 000 \$ en 1995) de ces frais de location sont inclus dans les comptes créditeurs et frais courus. Également, des intérêts courus au montant de 4 453 000 \$ (4 493 000 \$ en 1995) payables à la SEE, une société de la Couronne, sont inclus dans les créditeurs et frais courus (voir note 8).

La Société a gagné des revenus de placement de 3 891 000 \$ (4 100 000 \$ en 1995) sur les titres du Canada, et a payé les frais d'intérêts de 29 000 \$ (33 000 \$ en 1995) au Canada. En 1996, une subvention de 1 000 000 \$ a été reçue du gouvernement du Canada pour aider à couvrir le déficit d'exploitation prévu du port de Churchill pour la saison de 1996.

Les détails des autres opérations avec le gouvernement du Canada sont présentés dans les notes 4, 5 b), 8, 9, 10 et 13 b).

13. Engagements

- a) On estime à 1 466 000 \$ les engagements contractuels pour l'achèvement, la construction et l'achat d'immobilisations. La Société prévoit déboursier la majeure partie de ce montant au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1997.
- b) La Société du port de Prince Rupert loue à RTI le terrain sur lequel le terminal de charbon est construit. Le contrat de location est d'une durée de 25 ans à partir du 31 mars 1984, avec option de renouvellement pour 20 ans débutant le 31 mars 2009. Les loyers annuels sont calculés en fonction des frais de volume en transit par tonne, lesquels peuvent être indexés sur l'indice des prix à la consommation au Canada pour chaque année.
- c) La Société loue des locaux selon une entente qui vient à terme le 30 septembre 2005. Le loyer annuel futur jusqu'à la date d'échéance est approximativement 799 000 \$ en 1997, 681 000 \$ en 1998, 885 000 \$ par année de 1999 à 2004 et 663 000 \$ en 2005. Aucune provision n'a été enregistrée pour des paiements de loyer futurs puisqu'il est présentement impossible de déterminer qui utilisera les locaux suite à la dissolution de la Société.
- d) Conformément à la politique de Ports Canada concernant le paiement de dividendes au gouvernement du Canada, la Société doit payer un dividende pour l'exercice financier de 1996. Ce dividende, payable le 31 mars 1997, s'élève approximativement à 377 000 \$ et sera imputé au déficit de la Société.

14. Éventualités

La Société a reçu des réclamations totalisant environ 5 639 000 \$ à l'égard de poursuites, de garanties, de conventions collectives, de dommages présumés subis sur les propriétés de la Société et de diverses autres questions en litige. Ces réclamations n'apparaissent pas dans les états financiers. De l'avis de la Société, ces réclamations ne devraient entraîner aucun déboursé important.

Les employés peuvent cumuler des congés de maladie. Toutefois, ces congés ne constituent pas des droits acquis mais plutôt des réserves en cas de maladie future. Les frais éventuels reliés aux congés de maladie cumulés auxquels les employés auront droit ne peuvent être déterminés de façon précise. Les paiements à titre de congés de maladie sont imputés aux frais d'exploitation au fur et à mesure qu'ils sont payés.

Dans le cours normal de ses activités, la Société s'expose à des problèmes environnementaux éventuels. Un cas de sol contaminé a été découvert à un des ports divisionnaires. Les coûts d'assainissement pour y remédier devraient s'élever à 1 000 000 \$. La Société n'ayant pas encore déterminé qui les assumera, aucune provision n'a été comptabilisée. On ne peut pour l'instant déterminer l'incidence sur les états financiers des autres questions environnementales; par conséquent, aucune provision n'a été faite à cette fin dans les états financiers.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

15. La *Loi maritime du Canada*

En vertu de la *Loi maritime du Canada* proposée, chacun des huit ports divisionnaires deviendra une administration portuaire ou un port public, tel que décrit par la loi. RTI deviendra une société d'État une fois la Société dissoute, et le Ministre des Transports en sera responsable aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le bureau administratif actuel de la Société fermera au moment de la dissolution de la Société; le reste des actifs et des obligations de la Société passera à l'État et relèvera du Ministre des Transports. La promulgation et l'entrée en vigueur de la *Loi maritime du Canada* devraient avoir lieu en 1997, par contre, il est actuellement impossible d'en déterminer la date exacte.

On ne connaît pas encore tout l'impact qu'aura la dissolution de la Société. Aucune provision n'a été faite en ce qui a trait aux différences entre la valeur comptable des actifs et des obligations et les valeurs pouvant résulter du transfert des huit ports divisionnaires et de RTI, étant donné qu'il est impossible de déterminer ces différences à l'heure actuelle. Une provision pour les montants déterminables a été faite relativement à la fermeture du bureau administratif (voir les notes 6 et 13 c)).

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers consolidés ainsi que de tout autre renseignement présenté dans ce rapport annuel. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. La Société fait preuve d'avant-gardisme en divulguant des informations normalement exigées que d'entreprises dont les titres se négocient sur un marché public.

Les états financiers consolidés comprennent, lorsqu'il y a lieu, des montants faisant appel au jugement et aux meilleures estimations de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle incluse dans les états financiers.

Pour accomplir ses responsabilités, la direction maintient des contrôles financiers et des contrôles de gestion, ainsi que des systèmes d'information et méthodes de gestion qui allient qualité et coûts raisonnables. Ces systèmes et méthodes visent à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière ainsi qu'à la sauvegarde et au contrôle de ses biens en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société canadienne des postes* et les règlements administratifs de la Société. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer ces systèmes et méthodes de gestion, et des rapports sont soumis au comité exécutif de la direction et au comité de vérification du conseil.

Le conseil d'administration s'assure que les cadres s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne principalement par l'intermédiaire du comité de vérification composé de cinq membres dont aucun n'est à l'emploi de la Société. Le comité de vérification se réunit régulièrement afin de passer en revue les activités de vérification interne de la Société. En outre, il se réunit au moins une fois l'an pour examiner les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes et recommande ceux-ci au conseil d'administration pour approbation.

La Société canadienne des postes est une société d'État comprise à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. C'est la raison pour laquelle, à chaque année, les vérificateurs externes sont nommés par le gouverneur en conseil après consultation par le comité de vérification. Deloitte & Touche ont été nommés à nouveau pour l'exercice écoulé. Ils vérifient les états financiers consolidés et soumettent leur rapport au comité de vérification ainsi qu'au ministre responsable de la Société canadienne des postes. À l'opposé, le vérificateur général du Canada est nommé par le gouverneur en conseil vérificateur ou covérificateur de chaque société d'État mère mentionnée à la partie I de l'annexe III.

Chaque société d'État mère fait procéder à un examen spécial de ses opérations au moins tous les cinq ans; des examens spéciaux complémentaires peuvent avoir lieu à la demande du gouverneur en conseil, du ministre de tutelle ou du conseil d'administration de la société en cause. L'examen spécial, un genre de vérification de l'optimisation des ressources, sert à fournir, au conseil d'administration, une opinion impartiale sur la question de savoir si les systèmes de contrôle et d'information financiers, de contrôle et d'information de gestion ainsi que les méthodes de gestion de la société sont maintenus de manière à donner la certitude raisonnable que : les éléments d'actif de la société sont protégés et contrôlés; la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de la société est économique et efficace; le déroulement des opérations de la société est efficace. Le vérificateur externe d'une société d'État mère est chargé de l'examen spécial. Le vérificateur général du Canada, conjointement avec Ernst & Young, fut chargé du dernier examen spécial de la Société. Cet examen portait sur la période du 17 novembre 1993 au 31 mars 1994.

le président-directeur général,
Georges C. Clermont

le premier vice-président et directeur des finances,
Ian A. Bourne

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société canadienne des postes au 29 mars 1997 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 29 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des postes* et aux règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

comptables agréés,
Deloitte & Touche

Ottawa, Canada
le 21 avril 1997

BILAN CONSOLIDÉ (en milliers de dollars)

| | 29 mars 1997 | 30 mars 1996 | | 29 mars 1997 | 30 mars 1996 |
|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| ACTIF | | | PASSIF ET AVOIR DU CANADA | | |
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse et placements à court terme (note 3) | 392 570 | 58 772 | Créditeurs et charges à payer | 313 986 | 300 501 |
| Débiteurs | 276 744 | 250 707 | Salaires et avantages sociaux à payer | 285 774 | 261 396 |
| Charges payées d'avance | 67 184 | 65 982 | Produits reportés | 180 651 | 169 693 |
| | <u>736 498</u> | <u>375 461</u> | Mandats de poste en circulation | 36 809 | 37 744 |
| Encaisse et placements réservés (note 4) | 292 583 | 253 284 | Portion courante de la dette à long terme | 84 128 | 23 110 |
| Immobilisations (note 5) | 1 560 272 | 1 702 170 | | <u>901 348</u> | <u>792 444</u> |
| Autres éléments d'actif (note 6) | 136 429 | 184 464 | Dette à long terme (note 7) | 171 474 | 255 884 |
| | | | Indemnités de cessation d'emploi et prestations aux retraités | 524 222 | 440 836 |
| | | | | <u>1 597 044</u> | <u>1 489 164</u> |
| | <u>2 725 782</u> | <u>2 515 379</u> | Avoir du Canada (note 8) | 1 128 738 | 1 026 215 |
| | | | | <u>2 725 782</u> | <u>2 515 379</u> |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

le président du conseil d'administration,
ANDRÉ OUELLET

la présidente du comité de vérification,
KAY LeMESSURIER

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE**
(en milliers de dollars)

| | 29 mars 1997 | 30 mars 1996 |
|---|-----------------|-----------------|
| Produits d'exploitation | 5 085 092 | 4 955 915 |
| Coûts d'exploitation | | |
| Salaires et avantages sociaux | 3 041 792 | 3 034 441 |
| Amortissement des immobilisations | 168 984 | 167 273 |
| Autres coûts d'exploitation | 1 733 114 | 1 683 785 |
| | 4 943 890 | 4 885 499 |
| Bénéfice d'exploitation | 141 202 | 70 416 |
| Autres produits (charges) | | |
| Investissement et autres produits | 17 981 | 4 091 |
| Amortissement de l'achalandage | (7 020) | (7 267) |
| Intérêts | (34 302) | (35 082) |
| | (23 341) | (38 258) |
| Bénéfice avant impôts sur le revenu | 117 861 | 32 158 |
| Provision pour impôts sur le revenu (note 10) ... | 5 338 | 3 977 |
| Bénéfice net | 112 523 | 28 181 |
| Déficit au début de l'exercice | (328 957) | (357 138) |
| | (216 434) | (328 957) |
| Dividende | (10 000) | |
| Déficit à la fin de l'exercice | (226 434) | (328 957) |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS
DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE**
(en milliers de dollars)

| | 29 mars 1997 | 30 mars 1996 |
|---|-----------------|-----------------|
| Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 112 523 | 28 181 |
| Éléments ne nécessitant pas de sorties de fonds | | |
| Amortissement des immobilisations | 168 984 | 167 273 |
| Amortissement des autres éléments d'actif .. | 15 676 | 15 701 |
| Perte (gain) lors de l'aliénation d'immobilisations | 2 015 | (174) |
| Gain lors de l'aliénation de placement à long terme | (14 302) | |
| Indemnités de cessation d'emploi et prestations aux retraités courues | 102 749 | 66 641 |
| | 387 645 | 277 622 |
| Paiements d'indemnités de cessation d'emploi et de prestations aux retraités | (19 363) | (24 265) |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9) | 20 647 | (86 085) |
| | 388 929 | 167 272 |
| Dividende | (10 000) | |
| Activités de financement | | |
| Diminution de la dette à long terme | (23 392) | |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (101 724) | (81 719) |
| Produit de l'aliénation d'immobilisations | 72 623 | 5 550 |
| Produit de l'aliénation de placements à long terme | 46 940 | |
| Diminution (augmentation) — Autres actifs .. | (279) | 204 |
| Augmentation de l'encaisse et des placements réservés | (39 299) | (37 465) |
| | (21 739) | (113 430) |
| Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme | 333 798 | 53 842 |
| Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice | 58 772 | 4 930 |
| Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice | 392 570 | 58 772 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

29 MARS 1997

(montants en milliers de dollars)

1. Constitution

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes* pour exploiter un service postal qui s'autofinance tout en offrant un service dont les normes répondent aux besoins de la population du Canada. Il s'agit d'une société d'État comprise à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle est mandataire de Sa Majesté. Sa filiale, PCL Courier Holdings Inc. (Purolator), est gérée de façon indépendante. Elle s'autosuffit sur une base financière.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société se résument comme suit :

a) Consolidation

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les comptes de la Société canadienne des postes et de ses filiales en propriété exclusive, Postes Canada Gestion de systèmes limitée, CINA Holdings B.V. (jusqu'au 31 octobre 1996, date à laquelle cette société fut dissoute à la suite de la disposition de son placement dans la société G.D. Net B.V.) et Société de portefeuille Postes Canada Limitée (qui détient une participation majoritaire dans PCL Courier Holdings Inc.).

L'achalandage résultant de l'acquisition des filiales est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

b) Exercice financier

L'exercice de la Société et de ses filiales en propriété exclusive se termine le dernier samedi du mois de mars. L'exercice terminé le 29 mars 1997 représente les résultats de 52 semaines tandis que l'exercice terminé le 30 mars 1996 représente les résultats de 53 semaines.

L'exercice de la société PCL Courier Holdings Inc. se termine le 5 avril 1997 et comprend 53 semaines. En 1996, l'exercice de cette dernière s'était terminé le 29 mars et comprenait 52 semaines.

c) Immobilisations et amortissement

Les terrains, les bâtiments et le matériel qui ont été transférés du gouvernement du Canada à la Société lors de sa constitution ont été comptabilisés à leur juste valeur à cette date, établie de la façon suivante :

| | |
|--|--|
| Terrains | —à la valeur marchande fondée sur leur utilisation |
| Bâtiments | —au coût de remplacement non amorti |
| Équipement, véhicules, mobilier et matériel de bureau et des comptoirs de vente, et petit matériel | —au coût de remplacement non amorti ou au coût d'origine moins l'amortissement estimatif |

La valeur marchande des terrains et le coût de remplacement non amorti des bâtiments transférés du gouvernement du Canada ont été déterminés par une évaluation indépendante.

Les acquisitions effectuées après la constitution sont comptabilisées au coût.

La Société a une entente avec les Archives nationales du Canada et le Musée canadien des civilisations pour l'exploitation, l'administration et le maintien des archives des postes du Canada et du Musée canadien des postes respectivement, à savoir du matériel philatélique, des objets de collection, une bibliothèque postale, des expositions qui relatent l'origine du service postal ainsi que d'autres objets du patrimoine. Ces collections, expositions et livres, d'une valeur indéterminée, ne sont pas destinés à la vente et une valeur symbolique leur a été attribuée dans les états financiers consolidés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimative des éléments d'actif suivants :

| | |
|---|--|
| Bâtiments | 30 et 40 ans |
| Améliorations locatives | terme fixe initial du bail plus la première option de renouvellement de 3 à 30 ans |
| Équipement | |
| Véhicules (autres que les véhicules pour passagers et les véhicules utilitaires à service réduit) | de 6 à 10 ans |
| Mobilier et matériel de bureau et des comptoirs de vente | de 3 à 20 ans |
| Petit matériel | de 5 à 15 ans |

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 30 % pour tous les véhicules pour passagers et les véhicules utilitaires à service réduit.

d) Comptabilisation des revenus

Les montants reçus et pour lesquels les services afférents n'ont pas encore été rendus à la fin de l'exercice sont reportés.

e) Indemnités de cessation d'emploi et prestations aux retraités

Les employés de Poste Canada ont droit à des indemnités précises reliées à la cessation d'emploi, calculées selon les salaires en vigueur à la date de cessation, conformément aux conventions collectives ou aux conditions d'emploi. La valeur actuelle des coûts prévus des indemnités de cessation d'emploi non payées, déterminée par évaluation actuarielle, est inscrite comme une dette à long terme aux états financiers selon une méthode de répartition des prestations. Les indemnités de cessation d'emploi cumulées des employés ainsi que les gains et les pertes résultant d'évaluation actuarielle sont imputés à l'exploitation courante.

Poste Canada fournit de plus certains avantages en matière de soins de santé aux retraités admissibles. Les coûts des services courants sont déterminés par évaluation actuarielle et sont imputés à l'exploitation courante selon une méthode de répartition des prestations. Les coûts des services passés sont également déterminés par évaluation actuarielle et sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active de la population des employés.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
29 MARS 1997—Suite

Les employés de Courrier Purolator Ltée ne participent pas à ces programmes d'avantages sociaux.

f) Régime de retraite

Les employés de Poste Canada participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique que le gouvernement du Canada administre. Les cotisations de la Société canadienne des postes au régime se limitent, d'après les lois actuelles, à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants. Ces cotisations, qui s'élevaient à 100 353 \$ (100 610 \$ en 1996), sont imputées à l'exploitation courante. D'après les lois actuelles, la Société canadienne des postes n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles ou de l'indexation des prestations en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

La quasi-totalité des employés à temps plein de même que les employés admissibles à temps partiel de Courrier Purolator Ltée participent à son régime de retraite à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est déterminé selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services rendus, puis imputé à l'exploitation au fur et à mesure que les services sont rendus. Les redressements découlant de modifications au régime ou à ses hypothèses de base, ou de gains ou pertes actuariels sont amortis sur la durée estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés couvert par le régime. La valeur actuarielle de l'actif du régime de retraite représente la valeur marchande. La valeur actuarielle des prestations constituées relatives aux services rendus au 29 mars 1997 est de 34 436 \$ (30 200 \$ en 1996). La valeur marchande estimée des actifs de la caisse de retraite de la Société au 29 mars 1997 est de 34 888 \$ (29 100 \$ en 1996).

g) Impôts sur le revenu

La Société applique la méthode du report d'impôt fixe.

h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus fait appel au jugement et aux meilleures estimations de la direction quant à la mesure à reporter pour les éléments d'actif et de passif, à divulguer pour l'actif et le passif éventuel à la date des états financiers ainsi qu'au montant à présenter pour les revenus et les charges au cours de l'exercice. La mesure définitive pour tous ces éléments peut différer de ces estimations, cependant, l'écart entre la mesure définitive et la valeur à laquelle est constaté un élément ne devrait pas être important.

3. Encaisse et placements à court terme

Ce poste est composé d'encaisse et de placements de cote R-1 ayant, à la date d'achat, une échéance de moins de douze mois. Les placements sont comptabilisés au coût qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur courte échéance. Le taux de rendement interne moyen pondéré des placements en main au 29 mars 1997 est de 3,13 % (5,00 % en 1996).

4. Encaisse et placements réservés

La Société a mis à part un montant d'encaisse et de placements uniquement afin de gérer les mouvements de trésorerie reliés à la dette pour les indemnités de cessation d'emploi. Les placements sont présentés au coût amorti. Les placements sont effectués dans des investissements à faible risque et sont assortis d'échéances variant de un mois à 14 ans. Le taux de rendement interne moyen pondéré des placements en main au 29 mars 1997 est de 7,59 % (7,29 % en 1996). La juste valeur des placements est estimée à partir des taux offerts sur le marché pour des placements aux termes et conditions semblables. La juste valeur de l'encaisse et placements réservés en date du 29 mars 1997 se chiffre à 299 268 \$ (251 884 \$ en 1996).

5. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|--------------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Montant net | Montant net |
| Terrains | 257 615 | | 257 615 | 288 545 |
| Bâtiments | 1 187 772 | 628 615 | 559 157 | 591 014 |
| Améliorations | | | | |
| locatives | 115 016 | 48 529 | 66 487 | 73 167 |
| Équipement | 753 258 | 427 794 | 325 464 | 369 540 |
| Véhicules | 85 692 | 75 408 | 10 284 | 3 083 |
| Mobilier et matériel | | | | |
| de bureau et des | | | | |
| comptoirs de vente | 307 396 | 217 162 | 90 234 | 108 352 |
| Petit matériel | 451 099 | 200 069 | 251 030 | 268 468 |
| Collection du | | | | |
| patrimoine postal | 1 | | 1 | 1 |
| | <u>3 157 849</u> | <u>1 597 577</u> | <u>1 560 272</u> | <u>1 702 170</u> |

6. Autres éléments d'actif

| | 1997 | 1996 |
|---|----------------|----------------|
| Achalandage, net de l'amortissement cumulé | 116 509 | 123 529 |
| Placement dans G. D. Net B. V., au coût | | 32 638 |
| Frais de développement reportés, nets de l'amortissement cumulé | | 8 656 |
| Autres actifs | 19 920 | 19 641 |
| | <u>136 429</u> | <u>184 464</u> |

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 29 MARS 1997—Suite

7. Dette à long terme

| | 1997 | 1996 |
|--|---------|---------|
| Prêt de 10 ans du gouvernement du Canada exigible en avril 1998, intérêt à 9,705 % | 80 000 | 80 000 |
| Obligations non remboursables par anticipation venant à échéance en mars 2016, intérêt à 10,35 % | 55 000 | 55 000 |
| Effets prioritaires de 10 ans de 105 000 \$ US émis par Courrier Purolator Ltée, exigibles en mars 2004, intérêt à 8,83 %. Des opérations de troc portant sur des devises étrangères couvrant la totalité du solde du capital et des paiements d'intérêts avaient pour résultat effectif de convertir le solde du capital en 142 800 \$ CAN à 11,6 % | | 142 800 |
| Selon une nouvelle entente de refinancement en date du 3 mai 1996, les termes et conditions suivants s'appliquent : | | |
| Effets prioritaires de 90 000 \$ US émis en deux séries échéant en mars 2004. Série A, 50 000 \$ US porte intérêt à 10,08 % et prévoient le remboursement du capital par versements égaux au cours des cinq dernières années du terme. Série B, 40 000 \$ US porte intérêt à 9,83 % et prévoit le remboursement du capital par versements au cours des années du terme. Courrier Purolator Ltée a donné à ses créanciers la presque totalité de ses éléments d'actif en guise de cautionnement, ces créanciers n'ayant aucun recours contre la Société canadienne des postes. Courrier Purolator Ltée est sujette, en fonction du contrat synallagmatique, à certaines restrictions financières et autres durant le terme de la dette. | 119 408 | |
| Courrier Purolator Ltée a conclu des opérations de troc portant sur des devises étrangères et des taux d'intérêt dans le but de couvrir la totalité, en dollars US, du solde du capital et des paiements d'intérêts en les convertissant en dollars CAN à des taux de change variant de 1,376 \$ à 1,348 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 11,6 % | | |
| Effets subordonnés émis par PCL Courier Holdings Inc. exigibles en octobre 1998, intérêt à 12,5 % | 1 194 | 1 194 |
| | 255 602 | 278 994 |
| Portion courante | 84 128 | 23 110 |
| | 171 474 | 255 884 |

Le montant des intérêts sur la dette à long terme a été de 28 048 \$ (28 568 \$ en 1996).

Les montants des versements annuels en capital requis afin de s'acquitter des obligations de la dette à long terme sont les suivants :

| | \$ |
|-------------------------|----------------|
| 1998 | 84 128 |
| 1999 | 5 322 |
| 2000 | 16 176 |
| 2001 | 27 570 |
| 2002 | 23 056 |
| 2003 et après | 99 350 |
| | <u>255 602</u> |

La juste valeur, au 29 mars 1997, du prêt de 10 ans du gouvernement du Canada échéant en avril 1998 et des obligations non remboursables par anticipation venant à échéance en mars 2016, estimée à partir des taux offerts sur le marché aux termes et aux conditions semblables, se chiffre respectivement à 84 336 \$ et 71 434 \$ (85 232 \$ et 65 714 \$ en 1996).

En fonction des coûts requis pour effectuer le remboursement anticipé et énoncés dans l'entente avec les détenteurs des effets, Courrier Purolator Ltée évalue la juste valeur des effets prioritaires au 29 mars 1997 à 133 412 \$ (158 661 \$ en 1996). Courrier Purolator Ltée n'a pas l'intention de régler ces instruments avant leur échéance. À cette date, ces instruments seront réglés pour un montant équivalent à la valeur présentée aux états financiers.

Deux opérations de troc sont en vigueur au 29 mars 1997. La première couvre le remboursement du solde du capital et des intérêts se rapportant aux effets prioritaires originaux. En mai 1996, Courrier Purolator Ltée a conclu une nouvelle opération de troc couvrant les changements aux conditions des effets prioritaires. La juste valeur des opérations de troc constitue une perte de 9 158 \$ au 29 mars 1997 (perte de 2 662 \$ en 1996).

La valeur comptable des effets subordonnés émis par PCL Courier Holdings Inc. se rapproche de la juste valeur.

8. Avoir du Canada

| | 1997 | 1996 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Capital d'apport | 1 355 172 | 1 355 172 |
| Déficit | (226 434) | (328 957) |
| Avoir du Canada | <u>1 128 738</u> | <u>1 026 215</u> |

La Loi sur la Société canadienne des postes permet l'établissement d'une structure de capital composé de capital-actions. La Société est autorisée à émettre des actions au gouvernement du Canada en fonction de la valeur nette de l'actif de la Société à la date de la première émission des actions, tel qu'il est déterminé par le conseil d'administration, et suivant l'approbation du Conseil du Trésor. Aucune action n'a encore été émise par la Société.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 29 MARS 1997—Suite

9. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

| | 1997 | 1996 |
|---|----------|----------|
| Diminution (augmentation) des débiteurs . . . | (26 037) | 29 988 |
| Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer | 13 485 | (70 248) |
| Augmentation (diminution) des salaires et avantages sociaux à payer | 24 378 | (44 743) |
| Diminution (augmentation) de la variation des autres éléments hors caisse du fonds de roulement | 8 821 | (1 082) |
| | 20 647 | (86 085) |

10. Impôts sur le revenu

La Société canadienne des postes est devenue une Société d'État prévue par règlement à des fins d'impôts et, en tant que telle, est sujette à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* depuis le 27 mars 1994.

La valeur attribuée pour fins fiscales aux éléments d'actifs de la Société canadienne des postes a été établie à un montant supérieur à leur valeur comptable. L'avantage futur relatif à cet excédent n'a pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés mais sera réalisé sur un nombre d'exercices ultérieurs à titre de déductions fiscales additionnelles.

La provision pour impôts sur le revenu est composée de l'impôt des grandes corporations.

En date du 29 mars 1997, des reports de pertes fiscales consolidées au montant de 421 000 \$ (440 000 \$ en 1996) sont disponibles pour réduire les impôts sur le revenu futurs. L'avantage lié à ces pertes fiscales ainsi que des déductions fiscales seront comptabilisés à titre de réduction de la dépense pour les impôts sur le revenu dans les états financiers consolidés pour l'exercice au cours duquel ils seront réalisés.

11. Passif éventuel

a) Deux plaintes ont été déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant qu'il y a eu discrimination en matière de travail à valeur égale. La Société en est à présenter ses arguments au tribunal pour l'une des plaintes et la Commission n'a pas encore procédé à l'enquête de l'autre. On ne peut à ce moment déterminer l'issue des enquêtes relatives à ces deux plaintes. Les frais éventuels reliés à ces plaintes, advenant qu'elles soient justifiées, seront récupérés à même les tarifs postaux futurs (conformément à la *Loi sur la Société canadienne des postes*) et / ou du gouvernement du Canada. Par conséquent, aucune provision à cette fin ne figure dans les états financiers.

b) La Société est partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires et pour lesquelles, dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

c) Les employés peuvent accumuler des congés de maladie. Toutefois, ces congés ne constituent pas des droits acquis mais plutôt des réserves en cas de maladie future. Les frais éventuels reliés aux congés de maladie accumulés auxquels les employés auront droit ne peuvent être déterminés de façon précise. Les congés de maladie sont imputés aux charges d'exploitation au fur et à mesure qu'ils sont payés.

12. Engagements

Les paiements minimums futurs que la Société devra verser aux termes d'ententes de services de télécommunications et de traitement des données ainsi que d'autres contrats de location-exploitation de plus d'un an sont les suivants :

| | \$ |
|-------------------------|-----------|
| 1998 | 305 849 |
| 1999 | 289 743 |
| 2000 | 216 560 |
| 2001 | 139 376 |
| 2002 | 84 038 |
| 2003 et après | 229 567 |
| | 1 265 133 |

13. Opérations entre apparentés

La Société a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés en plus de celles présentées ailleurs dans les présents états financiers consolidés.

a) Paiements pour usagers des postes

Dans les cas où la politique du gouvernement oblige la Société à fournir des services à des tarifs inférieurs aux coûts, notamment à l'industrie de l'édition, et pour les services concessionnaires tels que les envois postaux gratuits du gouvernement, la littérature pour les aveugles et le service de transport aux communautés du Grand Nord, le gouvernement du Canada compense la Société pour le manque à gagner de ces sources. Des revenus totalisant 83 769 \$ (96 946 \$ en 1996) sont inclus dans les produits d'exploitation.

b) Biens immobiliers

La Société a engagé des frais d'exploitation nets de 35 864 \$ (51 337 \$ en 1996) à l'égard d'ententes avec le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada visant des biens immobiliers.

c) Autres

La Société effectue d'autres opérations avec le gouvernement du Canada, ses organismes et d'autres sociétés d'État durant le cours normal de ses affaires.

À la suite de toutes les opérations ci-dessus, les montants débiteurs et créditeurs avec ces apparentés sont respectivement de 26 745 \$ (23 329 \$ en 1996) et 34 363 \$ (42 541 \$ en 1996).

14. Instruments financiers—Autres

a) Juste valeur

La valeur présentée au bilan consolidé pour les autres instruments financiers se rapproche de la juste valeur.

b) Concentration du risque de crédit

La Société n'est pas exposée à des concentrations significatives du risque de crédit.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

29 MARS 1997—Fin

La valeur présentée au bilan consolidé pour le poste débiteurs reflète le résultat de présenter le montant brut à payer aux administrations postales étrangères, soit 216 747 \$, en compensation du montant brut à recevoir de ces mêmes administrations postales étrangères, soit 243 699 \$ (201 045 \$ de montant brut à payer et 217 416 \$ de montant brut à recevoir en 1996) conformément au processus à la base de ces règlements.

15. Information financière sectorielle

La Société compte deux secteurs d'activité : Poste Canada et PCL Courier Holdings Inc. L'identification des secteurs est établie sur la base des entités juridiques qui sont gérées indépendamment et qui s'autosuffisent sur une base financière.

La Société exploite trois principaux marchés de produits et services : les communications, la publicité et la distribution physique. Les communications se composent de la poste-lettres, des produits hybrides et des services électroniques. La publicité comprend la médiaposte et les publications. La distribution physique englobe les services de messagerie, de livraison accélérée et de colis.

Le secteur Poste Canada tire ses revenus de ces trois marchés de produits et services. De son côté, PCL Courier Holdings Inc. exploite uniquement le créneau de la distribution physique.

Les deux secteurs d'activité utilisent les conventions comptables décrites à la note 2, Principales conventions comptables.

Toutes les transactions qui sont conclues entre les deux secteurs d'activité indépendants, Poste Canada et Purolator, le sont à des prix et conditions qui sont comparables à ceux des transactions conclues avec leurs autres clients et fournisseurs et sans subvention entre les deux secteurs. Poste Canada a versé à Purolator 15 593 \$ sur cette base pour du transport aérien en 1997 (13 725 \$ en 1996).

La Société n'a aucun client dont les achats représentent plus de 10 % de la totalité de ses produits d'exploitation.

| | 1997 | | | 1996 | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|--|-------------------------------|
| | Poste Canada (52 semaines) | PCL Courier Holdings Inc. (53 semaines) | Société canadienne des postes | Poste Canada (53 semaines) | PCL Courier Holdings Inc. (52 semaines) | Société canadienne des postes |
| Produits d'exploitation | 4 325 044 | 760 048 | 5 085 092 | 4 277 666 | 678 249 | 4 955 915 |
| Bénéfice avant les éléments suivants | 260 570 | 42 596 | 303 166 | 203 824 | 26 598 | 230 422 |
| Investissement et autres produits | 17 981 | | 17 981 | 4 091 | | 4 091 |
| Amortissement des immobilisations | (159 738) | (9 246) | (168 984) | (156 953) | (10 320) | (167 273) |
| Intérêts | (18 976) | (15 326) | (34 302) | (15 357) | (19 725) | (35 082) |
| Provision pour impôts sur le revenu | (4 738) | (600) | (5 338) | (3 377) | (600) | (3 977) |
| Bénéfice net (perte) | 95 099 | 17 424 | 112 523 | 32 228 | (4 047) | 28 181 |
| Actif | 2 425 267 | 300 515 | 2 725 782 | 2 208 336 | 307 043 | 2 515 379 |
| Passif | 1 404 342 | 192 702 | 1 597 044 | 1 272 064 | 217 100 | 1 489 164 |
| Acquisitions d'immobilisations | 95 274 | 6 450 | 101 724 | 77 591 | 4 128 | 81 719 |

16. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

LES RAPPORTS FINANCIERS, UNE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

C'est à la direction de la Société qu'il incombe d'établir et de tenir un ensemble de documents comptables, de contrôles internes et de pratiques de gestion qui lui permettent, avec un degré raisonnable de certitude, de produire des données financières fiables, de protéger et de contrôler ses actifs, de diriger ses opérations conformément aux lois et règlements qui la régissent, de gérer ses ressources avec compétence et économie et d'exercer ses activités avec efficacité.

La direction est en outre tenue d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers de la Société. Les états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996 ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les données financières figurant ailleurs dans le présent rapport correspondent à celles que l'on trouve dans les états financiers.

Pour sa part, le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de vérification dont la majorité des membres ne sont pas des dirigeants de la Société. Le comité tient périodiquement des réunions avec la direction, les vérificateurs internes de la Société et les vérificateurs externes indépendants, afin d'étudier la façon dont ces groupes remplissent leur mission et de discuter de vérification, de contrôle interne et d'autres questions financières pertinentes. Le comité de vérification a examiné les états financiers avec les vérificateurs externes et a soumis son rapport au conseil d'administration, lequel a approuvé les états financiers.

La vérification externe des états financiers a été faite conjointement par Jacques Champagne, CA, du cabinet Mallette Maheu, et L. Denis Desautels, FCA, vérificateur général du Canada. Leur rapport présente une opinion indépendante sur les états financiers soumis au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

le président et premier dirigeant,
Marc Rochon
la vice-présidente,
Services généraux et directrice financière,
Karen A. Kinsley

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Nous avons vérifié les bilans de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le compte d'entreprise et les fonds et caisse d'assurance et de garantie au 31 décembre 1996, de même que les états connexes des résultats et du fonds de réserve, des résultats et de l'excédent (déficit), de l'évolution de la situation financière, ainsi que l'état des dépenses et recouvrements du compte du Ministre de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, à la *Loi nationale sur l'habitation* et aux règlements administratifs de la Société.

Jacques Champagne, CA
Mallette Maheu
Associé à Arthur Andersen
le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 5 mars 1997

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

COMPTE D'ENTREPRISE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996

(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|-------------------|-------------------|--|-------------------|-------------------|
| Prêts et investissements (notes 3, 4 et 23) | 14 154 626 | 12 400 774 | Emprunts auprès du gouvernement du Canada (notes 3, 10 et 23) | 7 093 971 | 7 504 816 |
| Encaisse et placements à court terme (notes 5 et 23) | 227 980 | 722 083 | Emprunts sur le marché des capitaux (notes 10 et 23) | 7 572 915 | 5 965 875 |
| Recouvrements du compte du Ministre reportés | 252 961 | 254 711 | Dette découlant du contrat de location- acquisition (note 11) | 32 592 | 33 940 |
| À recevoir du compte du Ministre (note 7) | 278 122 | 301 605 | Créditeurs et charges à payer (notes 7 et 23) | 323 183 | 301 801 |
| Biens en location-acquisition (note 8) | 27 003 | 28 892 | À payer au receveur général du Canada | 24 521 | 7 854 |
| Locaux et matériel de bureau (note 9) | 34 065 | 32 236 | À payer aux fonds et caisse d'assurance et de garantie | 22 229 | |
| Débiteurs (note 23) | 87 776 | 71 923 | | 15 069 411 | 13 814 286 |
| Impôts sur le revenu reportés | 20 493 | 14 810 | | | |
| Autres éléments d'actif (note 5) | 14 962 | 18 518 | | | |
| À recevoir des fonds et caisse d'assurance et de garantie | | 3 882 | | | |
| | | | CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE | | |
| | | | Capital | | |
| | | | Autorisé et entièrement libéré par le gouvernement du Canada | 25 000 | 25 000 |
| | | | Fonds de réserve (note 12) | 3 577 | 10 148 |
| | <u>15 097 988</u> | <u>13 849 434</u> | | <u>15 097 988</u> | <u>13 849 434</u> |

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

COMPTE D'ENTREPRISE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU FONDS DE RÉSERVE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|-----------|-----------|
| Intérêts créditeurs (notes 3 et 13) | 1 128 243 | 1 022 731 |
| Intérêts débiteurs (note 10) | 1 103 952 | 1 002 401 |
| Marge sur les opérations de financement | 24 291 | 20 330 |
| Vente de biens immobiliers | 16 961 | 11 775 |
| Coût des biens immobiliers vendus | (2 089) | (4 286) |
| Frais de possession (note 4) | (20 061) | (5 885) |
| Profit (perte) sur les biens immobiliers | (5 189) | 1 604 |
| Autres revenus | 1 134 | 1 099 |
| Bénéfice avant les frais d'exploitation | 20 236 | 23 033 |
| Frais d'exploitation (note 14) | 29 614 | 35 538 |
| Perte avant impôts | 9 378 | 12 505 |
| Impôts (note 15) | 2 807 | 3 923 |
| Perte nette | 6 571 | 8 582 |
| Fonds de réserve au début de l'exercice | 10 148 | 18 730 |
| Fonds de réserve à la fin de l'exercice | 3 577 | 10 148 |

Voir les notes complémentaires.

COMPTE D'ENTREPRISE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|-------------|-------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Perte nette | (6 571) | (8 582) |
| Additionner (soustraire) | | |
| Amortissement | 4 705 | 4 769 |
| Impôts sur le revenu reportés | (5 683) | (2 947) |
| | (7 549) | (6 760) |
| Évolution des sommes | | |
| À payer ou à recevoir | | |
| Au/du receveur général du Canada | 16 667 | (6 672) |
| Aux/des fonds et caisse d'assurance et de garantie | 26 111 | (7 952) |
| Au/du compte du Ministre | 23 483 | (49 334) |
| Débiteurs | (15 853) | (31 299) |
| Créditeurs et charges à payer | 21 382 | (2 461) |
| Intérêts courus à payer | 7 134 | 35 346 |
| Intérêts courus à recevoir | (5 333) | (8 514) |
| Autres éléments d'actif | 3 556 | 14 776 |
| | 69 598 | (62 870) |
| Activités d'investissement | | |
| Prêts et investissements | | |
| Remboursements | 397 600 | 298 742 |
| Augmentations | (2 146 119) | (2 214 254) |
| Évolution des recouvrements du compte du Ministre reportés | 1 750 | 70 823 |
| Acquisition de locaux et de matériel de bureau | (4 645) | (3 051) |
| | (1 751 414) | (1 847 740) |
| Activités de financement | | |
| Remboursement des emprunts auprès du gouvernement du Canada | (409 913) | (447 372) |
| Emprunts sur le marché des capitaux | 1 598 974 | 2 515 514 |
| Remboursement de la dette découlant du contrat de location-acquisition | (1 348) | (1 204) |
| | 1 187 713 | 2 066 938 |
| Augmentation (diminution) de la situation de la trésorerie | (494 103) | 156 328 |
| Encaisse et placements à court terme | | |
| Au début de l'exercice | 722 083 | 565 755 |
| À la fin de l'exercice | 227 980 | 722 083 |

Voir les notes complémentaires.

COMPTE DU MINISTRE

ÉTAT DES DÉPENSES ET RECOUVREMENTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------|-----------|
| Dépenses | | |
| Logement du marché | 57 185 | 47 924 |
| Logement social | 1 746 725 | 1 839 089 |
| Aide au logement | 11 003 | 8 296 |
| Droits payés aux agents d'administration | 12 071 | 14 448 |
| Frais d'exploitation (note 14) | 117 606 | 92 102 |
| Dépenses recouvrables (note 7) | 1 944 590 | 2 001 859 |

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

FONDS ET CAISSE D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|-----------|-----------|---|-----------|-----------|
| | (note 22) | | | (note 22) | |
| Placements en valeurs mobilières (notes 3, 19 et 23) | 2 187 385 | 1 976 982 | Primes et droits de garantie non gagnés | 1 740 915 | 1 525 888 |
| Biens immobiliers | 298 719 | 306 398 | Provision pour indemnités | 742 733 | 721 807 |
| Prêts hypothécaires (note 23) | 14 019 | 15 791 | À payer au receveur général du Canada | | 13 308 |
| Débiteurs et autres éléments d'actif (note 23) | 847 | 4 397 | Créditeurs et charges à payer (note 23) | 16 887 | 8 959 |
| Impôts sur le revenu reportés | 24 964 | 14 262 | À payer au compte d'entreprise | | 3 882 |
| À recevoir du compte d'entreprise | 22 229 | | | 2 500 535 | 2 273 844 |
| | | | EXCÉDENT (note 20) | 47 628 | 43 986 |
| | 2 548 163 | 2 317 830 | | 2 548 163 | 2 317 830 |

Voir les notes complémentaires.

FONDS ET CAISSE D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------|----------|
| | (note 22) | |
| Revenus | | |
| Primes et droits de garantie gagnés | 358 956 | 352 559 |
| Droits de demande | 41 144 | 36 324 |
| Revenus de placements (note 19) | 154 835 | 152 924 |
| Autres | 2 053 | 3 093 |
| | 556 988 | 544 900 |
| Frais | | |
| Perte sur indemnités | 386 308 | 305 280 |
| Frais d'exploitation (note 14) | 121 510 | 120 403 |
| Régularisation de la provision pour indemnités | 20 926 | 71 998 |
| | 528 744 | 497 681 |
| Bénéfice avant les éléments ci-dessous | 28 244 | 47 219 |
| Régularisation de l'insuffisance de primes | | 55 062 |
| Bénéfice avant impôts | 28 244 | 102 281 |
| Impôts (note 15) | 11 690 | 9 497 |
| Bénéfice net | 16 554 | 92 784 |
| Excédent (déficit) | | |
| Solde au début de l'exercice | 43 986 | (48 798) |
| Actifs virés au gouvernement du Canada | (12 912) | |
| Solde à la fin de l'exercice | 47 628 | 43 986 |

Voir les notes complémentaires.

FONDS ET CAISSE D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------|-----------|
| | (note 22) | |
| Activités d'exploitation | | |
| Primes et droits de garantie reçus | 573 983 | 447 522 |
| Droits de demande reçus | 41 144 | 36 324 |
| Revenus de placements perçus | 148 496 | 154 043 |
| Indemnités nettes | (350 802) | (308 283) |
| Frais d'exploitation payés | (112 320) | (120 403) |
| Impôts payés | (36 061) | 11 047 |
| Autres | (22 633) | (12 885) |
| | 241 807 | 207 365 |
| Activités d'investissement | | |
| Placements en valeurs mobilières | (202 784) | (215 317) |
| Actifs virés au gouvernement du Canada | (12 912) | |
| Augmentation (diminution) du montant à recevoir du compte d'entreprise | 26 111 | (7 952) |

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

1. Règles de présentation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a été constituée en société d'État le 1^{er} janvier 1946. Elle est régie par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Son mandat, tel que l'énonce la *Loi nationale sur l'habitation*, est de « favoriser la construction de nouvelles maisons, la réparation et la modernisation de maisons existantes, ainsi que l'amélioration des conditions de logement et de vie ». À toutes fins utiles, elle est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada.

La Société divise les activités qu'elle mène pour remplir son mandat en trois sphères de responsabilité pour lesquelles elle tient des livres comptable distincts. Elle présente des états financiers séparés pour conserver le caractère distinct de l'actif, du passif, du capital, du fonds de réserve, des excédents ou déficits.

Ensemble, ces comptes constituent les états financiers de la Société et reflètent les opérations de l'exercice terminé le 31 décembre 1996.

Compte d'entreprise

Ce compte regroupe les activités suivantes de la Société : les prêts et autres investissements faits en vertu de diverses dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, l'aménagement et la vente de biens fonciers, les services fournis dans des domaines se rattachant à l'habitation. Les fonds proviennent d'emprunts auprès du gouvernement du Canada et sur le marché des capitaux.

Compte du Ministre

La Société administre des programmes de logement en vertu de dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, utilisant à cette fin les crédits qui lui sont attribués annuellement par le Parlement. Elle est remboursée des subventions et des pertes se rapportant à ces programmes ainsi que des frais d'exploitation qu'elle supporte.

Fonds et caisse d'assurance et de garantie

La Société gère des fonds et caisse d'assurance et de garantie en vertu de dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*. Le Fonds d'assurance hypothécaire protège les prêteurs contre les défauts de paiement des débiteurs ayant contracté un prêt résidentiel. Le Fonds de garantie des titres hypothécaires garantit le principal et les intérêts dûs aux détenteurs de titres fondés sur des prêts hypothécaires assurés.

Au total, la Société gère :

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------------------|------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Actif | 17 623 922 | 16 163 382 |
| Passif | 17 547 717 | 16 084 248 |
| Portion due au gouvernement du | | |
| Canada | 7 093 971 | 7 504 816 |
| Frais du compte du Ministre recouvrables | | |
| par voie de crédits parlementaires | 1 944 590 | 2 001 859 |
| Frais d'exploitation | 268 730 | 248 043 |

La répartition des frais d'exploitation entre les trois sphères de responsabilité est indiquée à la note 14.

2. Énoncé des conventions comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

a) Prêts

Compte d'entreprise

Les prêts sont évalués au coût, plus les intérêts courus. Comme ils sont censés être conservés jusqu'à leur échéance, leur valeur comptable n'est pas ajustée pour tenir compte d'une baisse temporaire de leur valeur marchande.

Les pertes sur prêts assurés sont indemnisées par le Fonds d'assurance hypothécaire, et les pertes attribuables à des prêts non assurés sont recouvrables du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

Étant donné que la Société est assurée de recouvrer le principal et les intérêts et que le compte d'entreprise ne subira aucune perte relative à des créances irrécouvrables, aucune provision pour prêts douteux n'a été constituée.

Lorsque les prêts comportent une clause de remise, cette dernière est comptabilisée et recouvrée du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, au moment où les prêts sont versés.

Les prêts consentis en vertu de certains programmes occasionnent des pertes sur taux d'intérêt ne découlant pas de la défaillance de l'emprunteur. Ces pertes sont recouvrables du gouvernement du Canada, par l'entremise compte du Ministre.

Fonds et caisse d'assurance et de garantie

Les prêts hypothécaires sont évalués au coût, moins une provision pour pertes estimatives fondée sur la valeur d'expertise des biens immobiliers.

b) Ententes fédérales-provinciales

Des prêts et des investissements à l'égard d'ensembles d'habitation ont été effectués en vertu d'ententes de partage des frais avec les provinces et les territoires pour encourager la construction de logements locatifs, le regroupement de terrains, les habitations coopératives, le logement pour les ruraux et les Autochtones et la remise en état de logements.

Les états financiers tiennent compte de la quote-part de la Société dans les coûts, plus les intérêts capitalisés. La quote-part de la Société dans les subventions et les pertes relatives à ces ententes est recouvrée du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

Les gains sur la vente de projets de regroupement de terrains sont constatés dans le compte d'entreprise.

c) Biens immobiliers

Compte d'entreprise

Les biens immobiliers comprennent les terrains vagues, les propriétés acquises directement par la Société, les propriétés acquises à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés et les coûts capitalisés relatifs aux projets d'aménagement entrepris, contre rémunération, pour le compte du gouvernement du Canada.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Tous les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'acquisition, plus les frais de modernisation et d'amélioration.

Les frais de possession, intérêts inclus, des terrains vagues et des propriétés acquises directement par la Société, à l'exception des ensembles de logements sociaux, sont capitalisés tant que leur valeur d'expertise n'a pas été atteinte; par la suite, ces frais sont inscrits en résultat dans le compte d'entreprise. Les profits ou les pertes engendrés par la vente de ces biens immobiliers sont comptabilisés dans le compte d'entreprise.

Les frais de possession, intérêts inclus, des propriétés acquises à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés et des ensembles de logements sociaux acquis directement sont capitalisés. La Société verse au gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, les profits provenant de la vente de ces biens immobiliers et recouvre de ce compte les pertes qui en découlent. Les pertes nettes d'exploitation, y compris l'amortissement des bâtiments calculé selon la méthode linéaire sur la durée non écoulée de l'emprunt correspondant, sont recouvrées du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

Les coûts relatifs aux projets d'aménagement gérés contre rémunération, pour le compte du gouvernement du Canada, sont capitalisés et déduits du produit de leur aliénation, et l'excédent est versé directement au Trésor.

Fonds et caisse d'assurance et de garantie

Les biens immobiliers acquis lors d'une indemnisation résultant du manquement aux conditions hypothécaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Celle-ci représente la valeur d'expertise courante des biens immobiliers, déterminée par la Société, moins la valeur actualisée des coûts estimatifs de possession et de revente. On ne comptabilise pas d'amortissement.

- d) Recouvrements du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre reportés

Depuis le 1^{er} avril 1991, les dépenses de modernisation et d'amélioration relatives à certains biens immobiliers sont recouvrées du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, sur une période n'excédant pas dix ans.

- e) Amortissement

Les biens en location-acquisition, les locaux et le matériel de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif sur la durée utile estimative de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire.

- f) Instruments dérivés

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt et à des swaps de devises pour gérer les risques liés au taux d'intérêt et au taux de change découlant des positions figurant au bilan. Les profits et les pertes résultant de la résiliation de ces contrats de couverture sont reportés et amortis, selon la méthode linéaire, à titre d'intérêts créditeurs ou débiteurs sur la durée de la couverture.

- g) Placements à court terme et placements en valeurs mobilières

La Société a pour principe de faire concorder les échéances des éléments d'actif du compte d'entreprise avec celles des éléments de passif. Lorsqu'elle emprunte des capitaux d'avance pour les investir dans des prêts, elle achète des titres à court terme comme moyens de couverture pour les prêts prévus. L'échéance de ces placements à court terme concorde avec les engagements de crédit de sorte que la Société se trouve protégée contre les fluctuations des taux d'intérêt entre la date de l'emprunt et la date où les titres sont vendus et les prêts souscrits. En ce qui concerne les placements servant de couverture dans la stratégie de gestion actif-passif de la Société, les profits et les pertes engendrés par la cession de ces placements sont reportés et amortis, selon la méthode linéaire, à titre d'intérêts débiteurs, sur la durée des émissions obligataires ayant généré les fonds utilisés pour ces placements. Les profits ou les pertes reportés sont inscrits au poste Autres éléments d'actif.

Les placements sont achetés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que les conditions du marché rendent d'autres titres plus intéressants. Ces placements sont inscrits au coût après amortissement plus les intérêts courus. Si les titres subissent une dépréciation non temporaire, on les réduit à leur juste valeur. Les primes et les escomptes se rapportant aux placements sont imputés au revenu et amortis jusqu'à l'échéance des titres. Les profits ou les pertes engendrés par la cession des placements et les baisses de valeur non temporaires sont imputés aux intérêts créditeurs des titres au cours de l'exercice où ils se produisent. Les profits ou les pertes engendrés par la cession des placements sont établis en fonction de leur coût moyen.

- h) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts et investissements, à l'encaisse et aux placements à court terme ainsi qu'aux recouvrements du compte du Ministre reportés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et ce, jusqu'à la date d'échéance de l'actif. Certains intérêts créditeurs sont obtenus par l'entremise du compte du Ministre.

- i) Coût des emprunts sur le marché des capitaux

Les frais d'émission et les primes ou escomptes se rapportant aux emprunts sur le marché des capitaux sont reportés et amortis à titre d'intérêts débiteurs, selon la méthode linéaire, sur la durée de la créance.

- j) Coûts et obligations découlant du régime de retraite

Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est imputé aux résultats au fil des années d'emploi. Les régularisations découlant de modifications apportées au régime, de gains ou pertes actuariels, ou de changements d'hypothèses sont amorties sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

k) Avantages postérieurs au départ à la retraite

Les avantages postérieurs au départ à la retraite sont inclus dans les frais d'exploitation et imputés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

l) Provision pour indemnités

Cette provision représente les pertes estimatives sur les demandes d'indemnité en cours de règlement et sur les prêts en défaut, mais pour lesquels des demandes d'indemnité n'ont pas encore été reçues par la Société.

m) Primes

Les primes sont reportées et constatées à titre de revenu sur la durée des polices concernées, compte tenu du risque de défaut annuel.

n) Insuffisance de primes

La Société compare chaque année le montant des primes non gagnées par secteur d'activité au coût actualisé des indemnités futures sur les polices d'assurance en vigueur. Lorsqu'on constate que les primes non gagnées d'un secteur d'activité sont insuffisantes pour couvrir le coût net des indemnités éventuelles, on impute aux résultats une insuffisance de primes. Par la suite, celle-ci est constatée à titre de revenu selon la même méthode de comptabilisation que les primes non gagnées.

o) Droits de garantie

Les droits de garantie sont reportés et comptabilisés comme revenu, selon la méthode linéaire, sur la durée des titres hypothécaires correspondants.

p) Droits de demande

Les droits de demande sont comptabilisés comme revenu au moment de leur encaissement.

q) Coûts de souscription d'assurance

Les coûts de souscription sont inclus dans les frais d'exploitation et imputés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

3. Gestion des risques

La Société gère les risques auxquels elle s'expose en faisant appel à un ensemble complet de politiques et de méthodes de gestion des risques.

Risque de crédit

On entend par risque de crédit, l'éventualité que la Société subisse des pertes dans le cas où une contrepartie ne respecte pas ses obligations à son égard. Pour réduire le risque de crédit, la Société fait preuve de prudence dans ses placements, gère activement son portefeuille et diversifie celui-ci. À la Société, il existe une fonction gestion du risque de crédit, indépendante de la fonction négociation, à laquelle il incombe de fixer les limites de crédit et de les réviser régulièrement. La Société respecte les directives du ministère des Finances en ce qui a trait au risque de crédit.

Voici les cotes de crédit attribuées aux placements effectués par la Société, d'après la cote de crédit internationale :

Placements à court terme

| Cote de crédit | 1996 | 1995 |
|----------------|--------------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Valeur comptable |
| | (en milliers de dollars) | |
| AAA | 90 505 | 581 831 |
| AA | 136 267 | 115 452 |
| Total | 226 772 | 697 283 |

Placements en valeurs mobilières

| Cote de crédit | 1996 | 1995 |
|----------------|--------------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Valeur comptable |
| | (en milliers de dollars) | |
| AAA | 1 544 291 | 1 447 031 |
| AA | 480 708 | 366 776 |
| AA- | 17 444 | 17 460 |
| A+ | 144 942 | 145 715 |
| Total | 2 187 385 | 1 976 982 |

Comme les éléments d'actif figurant au bilan, les instruments dérivés hors bilan comportent un risque de crédit, qui représente normalement une faible portion de leur montant nominal de référence. La valeur marchande positive d'un instrument dérivé indique le risque de crédit qui lui est associé.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments dérivés de la Société et le risque de crédit qui s'y rapporte. Les montants ne tiennent pas compte des contrats qui permettent la compensation de positions ni des garanties pouvant être obtenues.

Instruments dérivés

| | 1996 | | 1995 | |
|-------------------------------|------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
| | Montant nominal de référence | Risque de crédit maximum | Montant nominal de référence | Risque de crédit maximum |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 7 280 806 | 139 359 | 5 427 492 | 92 495 |
| Swaps de devises | 410 000 | | 410 000 | |
| Total | 7 690 806 | 139 359 | 5 837 492 | 92 495 |

Les accords généraux de compensation réduisent le risque de crédit de la Société en permettant la compensation de montants dus aux contreparties ou par celles-ci. Au 31 décembre 1996, l'incidence potentielle des accords généraux de compensation a réduit le risque de crédit à 121 millions de dollars (86 millions en 1995).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Voici les cotes de crédit attribuées aux contreparties de la Société pour ce qui est des instruments dérivés, d'après la cote de crédit internationale :

Instruments dérivés

| Cote de crédit | 1996 | 1995 |
|----------------|------------------------------|------------------------------|
| | Montant nominal de référence | Montant nominal de référence |
| | (en milliers de dollars) | |
| AAA | 1 160 618 | 246 587 |
| AA | 2 719 608 | 2 292 851 |
| AA- | 2 676 894 | 3 298 054 |
| A+ | 1 133 686 | |
| Total | 7 690 806 | 5 837 492 |

Au 31 décembre 1996, une somme de 15 millions de dollars, sous forme d'obligations du gouvernement du Canada ayant une valeur marchande de 16 millions, a été déposée auprès de la Société, en garantie des contrats financiers conclus avec la contrepartie ayant une cote A+, afin de couvrir le risque évalué au cours du marché.

Risque de marché

Le risque de marché représente la possibilité d'une perte découlant de la diminution de la valeur marchande ou des flux de trésorerie futurs par suite de fluctuations défavorables sur le marché des capitaux. Le risque de marché comporte deux éléments : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

En 1991, le gouvernement du Canada a retiré à la Société son droit de rembourser par anticipation sans pénalité l'argent qu'elle emprunte au Trésor. De ces emprunts, 3 milliards de dollars avaient été affectés à des prêts consentis par la Société, avant 1986, en application de divers articles de la *Loi nationale sur l'habitation*, prêts assortis de privilèges de remboursement anticipé sans pénalité.

Par suite de cette entente, la Société assume le risque de taux d'intérêt, auparavant supporté par le gouvernement du Canada. Le risque de taux d'intérêt représente le risque que les intérêts créditeurs nets diminuent par suite d'une baisse des taux d'intérêt.

On évalue le risque de taux d'intérêt en fonction de l'incidence des fluctuations des taux du marché sur les marges et sur les intérêts créditeurs nets. Pour évaluer ce risque, la Société utilise un certain nombre de moyens, notamment des rapports concernant les écarts, des analyses de durée et des modèles de simulation.

En 1993 et en 1994, certains débiteurs ont renégocié leur emprunt à un taux inférieur. Depuis, aucune autre renégociation n'a eu lieu, et les remboursements par anticipation ont été minimes.

Dans le tableau suivant, on indique la réduction annuelle des marges découlant de la renégociation des prêts :

Réduction des intérêts créditeurs

| | (en milliers de dollars) |
|------------|--------------------------|
| 1995 | 28 800 |
| 1996 | 28 900 |
| 1997 | 29 000 |
| 1998 | 22 300 |
| 1999 | 3 600 |
| 2000 | 900 |

La réduction des intérêts créditeurs a entraîné une perte avant impôts de 9 millions de dollars (13 millions en 1995).

De plus, ce transfert de risque expose la Société à d'éventuelles pertes dans l'avenir, et celles-ci pourraient être importantes en ce qui a trait aux postes Capital et Fonds de réserve du compte d'entreprise.

La renégociation des prêts a entraîné une réduction cumulative des intérêts créditeurs de 90 millions de dollars au 31 décembre 1996, réduction qui s'accroîtra de 56 millions de dollars entre le 1^{er} janvier 1997 et la prochaine date de révision des taux.

La direction estime qu'au cours des cinq prochains exercices la renégociation des prêts pourrait occasionner des réductions supplémentaires d'environ 23 millions de dollars par exercice, selon l'évolution des taux d'intérêt.

Les prêts renégociés, plus ceux qui risquent de l'être encore, pourraient entraîner une réduction cumulative des intérêts créditeurs d'environ 261 millions de dollars pour la période allant jusqu'à la prochaine date de révisions des taux.

La possibilité d'une révision, en 1998, du taux de certains des prêts renégociés en 1993 et l'incertitude inhérente à l'évolution des taux d'intérêt empêchent de faire une estimation raisonnable de l'incidence de ces derniers au-delà de ce qui est indiqué ci-dessus.

La Société poursuit ses discussions sur la question du risque de taux d'intérêt avec le gouvernement du Canada.

Risque de change

Le risque de change découle de la fluctuation des intérêts créditeurs nets par suite de la variation du cours du change. La Société a pour principe de faire concorder les éléments d'actif et de passif libellés en devises afin d'éviter de se trouver dans une position de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité concerne l'incapacité d'une entité d'exécuter des opérations financières à la valeur marchande actuelle ou approximative ou la possibilité qu'elle n'ait pas suffisamment de liquidités pour respecter les obligations découlant des opérations financières. La Société gère ses liquidités de façon saine et prudente et veille à conserver en permanence suffisamment de fonds pour couvrir ses besoins de trésorerie et parer aux éventualités.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente la possibilité de subir une perte résultant de défauts des systèmes d'information ou de lacunes dans les contrôles internes. Pour gérer le risque opérationnel, on fait appel à une série de contrôles internes comportant la séparation des tâches, l'enregistrement des données relatives aux transactions et, le cas échéant, la notification des parties aux fins de vérification. Les contrôles internes prévoient également des programmes de formation, des systèmes de sauvegarde et un plan de reprise en cas de panne des systèmes informatiques ou d'incident majeur, ainsi que des tests préliminaires, la mise en oeuvre parallèle de nouveaux systèmes et des examens effectués par la vérification interne.

Risque juridique

Le risque juridique fait référence à l'éventualité que la Société subisse une perte si elle est incapable d'obliger un emprunteur ou une contrepartie à respecter une obligation financière. La Division du contentieux de la Société, conjointement avec des conseillers juridiques externes, joue un rôle essentiel dans toutes les négociations touchant à la trésorerie et elle examine et approuve les documents, au besoin.

4. Prêts et investissements

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|-------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Prêts | 6 642 143 | 5 832 205 |
| Ententes fédérales-provinciales | | |
| Prêts | 5 665 602 | 4 694 032 |
| Investissements dans des ensembles d'habitation | 1 672 085 | 1 712 134 |
| Projets de regroupement de terrains | 47 583 | 36 327 |
| | <u>7 385 270</u> | <u>6 442 493</u> |
| Biens immobiliers | | |
| Terrains vagues | 51 163 | 55 036 |
| Biens immobiliers acquis directement | 29 882 | 23 815 |
| Biens immobiliers acquis à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés | 33 471 | 26 062 |
| Coûts capitalisés relatifs aux projets d'aménagement gérés pour le compte du gouvernement du Canada | 12 697 | 21 163 |
| | <u>127 213</u> | <u>126 076</u> |
| Total des prêts et investissements | <u>14 154 626</u> | <u>12 400 774</u> |

Les pertes découlant d'un manquement aux conditions de prêts ou de l'aliénation d'un bien immobilier se rapportant à 53 % du portefeuille des prêts et des investissements sont recouvrables par l'entremise du compte du Ministre. Les pertes relatives à une portion d'environ 46 % du portefeuille sont indemnisées par le Fonds d'assurance hypothécaire.

Une proportion de 88 % du portefeuille des prêts et des investissements (86 % en 1995) est reliée aux programmes de logement social, que le gouvernement du Canada subventionne par l'entremise du compte du Ministre.

En 1996, la somme des intérêts capitalisés relatifs aux biens immobiliers a été de 3 millions de dollars (2 millions en 1995). Les frais de possession des terrains acquis directement par la Société, qui ont atteint 20 millions de dollars (6 millions en 1995), ont été inscrits aux résultats dans le compte d'entreprise.

Voici les dates d'échéance des prêts :

| | (en milliers de dollars) |
|--------------------|--------------------------|
| 1997 | 370 600 |
| 1998 | 427 800 |
| 1999 | 421 500 |
| 2000 | 405 200 |
| 2001 | 405 500 |
| Par la suite | <u>10 277 145</u> |
| Total | <u>12 307 745</u> |

La juste valeur des prêts est indiquée à la note 23.

5. Encaisse et placements à court terme

| | 1996 | | 1995 | |
|---|--------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Valeur marchande | Valeur comptable | Valeur marchande |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Encaisse | 1 208 | 1 208 | 24 800 | 24 800 |
| Titres émis ou garantis par le Canada | 226 772 | 226 756 | 697 283 | 702 492 |
| Total | <u>227 980</u> | <u>227 964</u> | <u>722 083</u> | <u>727 292</u> |

La durée des placements à court terme peut atteindre cinq ans.

Des profits nets de 8 millions de dollars (néant en 1995) engendrés par la vente de placements à court terme servant de couverture ont été reportés et inscrits au poste Autres éléments d'actif.

L'encaisse et les placements à court terme ont produit un rendement de 6 % (6,5 % en 1995).

La juste valeur de l'encaisse et des placements à court terme est indiquée à la note 23.

6. Instruments dérivés hors bilan

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif sous-jacents, de taux d'intérêt ou de cours de change. Conformément aux directives du ministère des Finances, la Société a recours aux instruments dérivés servant à la gestion actif-passif pour gérer les risques liés aux taux d'intérêt et aux cours du change relatifs à des éléments figurant au bilan, de manière à s'assurer un revenu stable.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Le tableau suivant donne le montant nominal de référence des instruments dérivés actuellement en cours, selon la catégorie et l'échéance. Le montant nominal de ces contrats représente le volume des instruments dérivés en cours et non pas le profit ou la perte possible, compte tenu du risque de marché ou du risque de crédit liés à de tels instruments.

| | 1996 | | 1995 | |
|-------------------------------|--------------------------|--------------|------------------------------|------------------------------|
| | Moins d'un an | De 1 à 5 ans | Montant nominal de référence | Montant nominal de référence |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 7 280 806 | 7 280 806 | 5 427 492 | |
| Swaps de devises | 410 000 | 410 000 | 410 000 | |
| Total | 7 690 806 | 7 690 806 | 5 837 492 | |

La juste valeur des instruments dérivés est indiquée à la note 23.

7. À recevoir du compte du Ministre

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|-------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| À recevoir au début de l'exercice | 301 605 | 252 271 |
| Frais du compte du Ministre | 1 944 590 | 2 001 859 |
| Recouvrements du Ministre | (1 968 073) | (1 952 525) |
| À recevoir à la fin de l'exercice | 278 122 | 301 605 |

Le poste Crédeurs et charges à payer du compte d'entreprise comprend un montant de 229 millions de dollars (217 millions en 1995), qui est également inscrit au poste À recevoir du compte du Ministre. Une fois payée, cette somme sera recouvrée du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

8. Biens en location-acquisition

| | Taux d'amortissement | 1996 | | 1995 | |
|-------------------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | % | (en milliers de dollars) | | | |
| Immeuble | 4 | 29 810 | 6 476 | 23 334 | 24 305 |
| Améliorations locatives | 10 | 9 173 | 5 504 | 3 669 | 4 587 |
| Total | | 38 983 | 11 980 | 27 003 | 28 892 |

L'amortissement de l'exercice 1996 s'est élevé à 2 millions de dollars (2 millions en 1995).

9. Locaux et matériel de bureau

| | Taux d'amortissement | 1996 | | 1995 | |
|-------------------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | % | (en milliers de dollars) | | | |
| Terrains | | 166 | | 166 | 166 |
| Immeubles | 4 ou 5 | 37 943 | 11 522 | 26 421 | 24 618 |
| Améliorations locatives | 20 | 2 044 | 1 153 | 891 | 672 |
| Matériel | 8, 20 ou 30 | 36 102 | 29 515 | 6 587 | 6 780 |
| Total | | 76 255 | 42 190 | 34 065 | 32 236 |

L'amortissement de l'exercice 1996 s'est élevé à 3 millions de dollars (3 millions en 1995).

10. Emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et de la *Loi nationale sur l'habitation*, la Société emprunte auprès du gouvernement du Canada (Trésor) et sur le marché des capitaux les fonds nécessaires au financement des prêts et des investissements. La Société peut emprunter 15 milliards de dollars au maximum auprès de sources autres que le gouvernement.

| | | 1996 | | 1995 | |
|---------------------------------|------------|--------------------------|---------------------|------------|--|
| | | Taux d'intérêt fixe | Durée | | |
| | | (en milliers de dollars) | | | |
| Gouvernement du Canada | 7 093 971 | 2 % à 17,96 % | jusqu'en 2039 | 7 504 816 | |
| Marché des capitaux | | | | | |
| Papier commercial .. | 1 227 878 | 3,08 % (moyen) | moyenne de 87 jours | 987 017 | |
| Obligations à moyen terme | 6 345 037 | 5,34 % à 8,92 % | jusqu'en 2002 | 4 978 858 | |
| Total | 14 666 886 | | | 13 470 691 | |

À la fin de l'exercice, il n'existe aucun papier commercial libellé en dollars US (un titre de 25 millions de dollars US en 1995, inscrit aux livres à 34 millions de dollars). Les obligations à moyen terme comprennent un titre de 300 millions de dollars US, inscrit aux livres à 410 millions de dollars et échéant le 1^{er} décembre 2000 (300 millions de dollars US en 1995, inscrit aux livres à 410 millions de dollars). Le risque de change est entièrement couvert, principal et intérêts.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Voici les échéances des emprunts contractés par la Société :

| | Gouvernement du Canada | Marché des capitaux | | Total |
|--------------------|---------------------------|----------------------|------------------------------|-------------------|
| | | Papier commercial | Obligations à moyen terme | |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| 1997 | 267 316 | 1 227 878 | 70 037 | 1 565 231 |
| 1998 | 200 984 | | 1 000 000 | 1 200 984 |
| 1999 | 194 513 | | 1 500 000 | 1 694 513 |
| 2000 | 187 114 | | 1 910 000 | 2 097 114 |
| 2001 | 192 867 | | 1 265 000 | 1 457 867 |
| Par la suite | 6 051 177 | | 600 000 | 6 651 177 |
| Total | <u>7 093 971</u> | <u>1 227 878</u> | <u>6 345 037</u> | <u>14 666 886</u> |

Les intérêts payés au gouvernement du Canada en 1996 se sont élevés à 640 millions de dollars (680 millions en 1995).

La juste valeur des emprunts est indiquée à la note 23.

11. Dette découlant du contrat de location-acquisition

La Société a financé les travaux de construction et d'amélioration qu'elle a fait exécuter à son siège social en 1990 par un bail à long terme, qui est comptabilisé comme un contrat de location-acquisition. À l'expiration du bail en 2015, la Société deviendra propriétaire de l'immeuble pour la somme de un dollar.

Les paiements annuels du bail s'élèvent à 5 millions de dollars pendant les 10 premières années et à 4 millions durant les 15 années subséquentes.

Les paiements minimums exigés par le contrat sont les suivants :

| | (en milliers de dollars) |
|--|-----------------------------|
| 1997 à 2001 | 23 925 |
| 2002 à 2015 | 49 965 |
| Total des paiements minimums futurs | 73 890 |
| Moins intérêt à 11,77 % et 11,57 % | 41 298 |
| Valeur actuelle des paiements minimums | <u>32 592</u> |

Les intérêts débiteurs pour 1996 étaient de 4 millions de dollars (4 millions en 1995).

12. Fonds de réserve

La limite du fonds de réserve est fixée par décret à 25 millions de dollars.

13. Opérations entre apparentés

La Société se trouve apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle conclut des opérations avec certaines de ces entités dans le cours normal de ses activités. Des informations sont fournies dans les notes pertinentes sur toutes les opérations importantes avec ces entités.

Les pertes relatives aux prêts et aux biens immobiliers, les intérêts créditeurs ainsi que l'amortissement des frais de modernisation et d'amélioration se rapportant à certains éléments d'actif du compte d'entreprise sont recouverts du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre. En 1996, la somme totale de ces recouvrements, qui ne sont pas considérés comme des subventions versées à d'autres parties, s'élevait à 150 millions de dollars (239 millions en 1995), dont un montant de 44 millions de dollars (51 millions en 1995) est inscrit au poste Intérêts créditeurs du compte d'entreprise.

Conformément à des ententes de services rémunérés conclues avec le Conseil du Trésor, la Société aménage des parcelles de terrains gouvernementaux excédentaires destinées à la construction de logements. Les dépenses d'aménagement sont capitalisées et déduites du produit de la vente, lequel est viré, net, au gouvernement du Canada : néant en 1996 (1 million en 1995). Les honoraires capitalisés en 1996 ont atteint 2 millions de dollars (néant en 1995).

14. Frais d'exploitation

La répartition des frais d'exploitation de la Société est fonction de l'utilisation du personnel et s'établit comme suit :

| | 1996 | | 1995 | |
|--|--------------------------|--------------|----------------|--------------|
| | (en milliers de dollars) | | | |
| | | % | | % |
| Compte d'entreprise | 29 614 | 11,0 | 35 538 | 14,3 |
| Compte du Ministre | 117 606 | 43,8 | 92 102 | 37,1 |
| Fonds et caisse d'assurance et de garantie | 121 510 | 45,2 | 120 403 | 48,6 |
| Total | <u>268 730</u> | <u>100,0</u> | <u>248 043</u> | <u>100,0</u> |

Les frais d'exploitation comprennent les dépenses estimatives liées à la restructuration, évaluées à 56 millions de dollars pour l'exercice 1996 (16 millions en 1995) et engagées pour tenir compte des nouvelles ententes administratives conclues avec les provinces et les territoires dans le domaine du logement social ainsi que de la nécessité de réaliser des gains d'efficacité sur le plan de l'administration grâce à un nouveau système de souscription.

15. Impôts

Les impôts comprennent l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les grandes sociétés (IGS).

Le taux de l'impôt sur le revenu est de 38 %. Le taux d'imposition des grandes sociétés, pour certaines composantes du capital, est passé de 0,2 à 0,225 %, le 28 février 1995.

Voici les montants d'impôts :

| | 1996 | | | 1995 | | |
|--|---------------------------|--------------|--------------|---------------------------|--------------|--------------|
| | Impôt sur le revenu | IGS | Total | Impôt sur le revenu | IGS | Total |
| | (en milliers de dollars) | | | | | |
| Compte d'entreprise | (3 228) | 421 | (2 807) | (4 358) | 435 | (3 923) |
| Fonds et caisse d'assurance et de garantie | 10 649 | 1 041 | 11 690 | 8 427 | 1 070 | 9 497 |
| Total | <u>7 421</u> | <u>1 462</u> | <u>8 883</u> | <u>4 069</u> | <u>1 505</u> | <u>5 574</u> |

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

16. Engagements

a) Prêts et investissements

Les engagements en cours au chapitre des prêts et des investissements s'élevaient à 126 millions de dollars au 31 décembre 1996 (163 millions en 1995).

b) Contrats de location-exploitation

Les paiements minimums prévus pour les cinq prochains exercices en ce qui concerne les locaux et le matériel loués au moyen de baux à long terme non résiliables sont les suivants :

| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|----------------|--------------------------|--------|-------|-------|------|
| | (en milliers de dollars) | | | | |
| Locaux | 8 728 | 6 382 | 5 245 | 3 148 | 711 |
| Matériel | 14 180 | 3 632 | 669 | 155 | |
| Total | 22 908 | 10 014 | 5 914 | 3 303 | 711 |

À la fin de 1996, les engagements relatifs aux contrats de location-exploitation s'élevaient à 43 millions de dollars (62 millions en 1995).

c) Obligations contractuelles futures

Les obligations financières contractées par la Société au titre des programmes de logement social, compte du Ministre, couvrent des périodes qui peuvent atteindre 40 ans. L'incertitude inhérente aux facteurs économiques utilisés pour le calcul de ces obligations empêche d'en faire une estimation raisonnable au-delà de cinq ans.

Voici les obligations estimatives pour les cinq prochains exercices :

| | (en millions de dollars) |
|------------|-----------------------------|
| 1997 | 1 785 |
| 1998 | 1 761 |
| 1999 | 1 785 |
| 2000 | 1 782 |
| 2001 | 1 783 |

17. Passif éventuel

Les poursuites concernant le compte d'entreprise ne dépassent pas 1 million de dollars (néant en 1995).

De plus, la Société est impliquée dans d'autres poursuites s'élevant à 3 millions de dollars à la fin de 1996 (3 millions en 1995), dont les frais pourraient être imputés au gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, si le jugement était rendu en faveur des plaignants.

Les poursuites en cours contre le Fonds d'assurance hypothécaire totalisent 83 millions de dollars (82 millions en 1995).

L'issue de ces actions en justice étant incertaine, aucune provision pour pertes n'a été constituée.

18. Régime de retraite

La Société possède un régime de retraite à prestations déterminées. Les rentes, indexées sur le coût de la vie, sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années du prestataire et du nombre d'années de services. Les rentes constituées sont calculées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La politique de capitalisation de la Société consiste à verser les sommes requises par les prestations reliées aux services courants et à combler le passif non capitalisé du régime de retraite au cours des périodes permises par les organismes de réglementation.

Selon l'évaluation actuarielle faite au 1^{er} janvier 1996 et les hypothèses les plus probables de la direction, voici la situation du régime :

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Actif net disponible pour les prestations | 732 783 | 653 773 |
| Valeur actuarielle des prestations constituées | 631 480 | 589 676 |
| Excédent de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations constituées | 101 303 | 64 097 |
| Coût annuel des prestations | | |
| Coût annuel des prestations pour services courants | 12 803 | 10 436 |
| Dépenses liées à la restructuration | 19 593 | 8 041 |
| Amortissement des gains et pertes actuariels | (6 433) | (692) |
| Régimes de retraite gouvernementaux | 2 291 | 2 386 |
| Total | 28 254 | 20 171 |

Bien que la situation financière de la Caisse de retraite soit déterminée par un actuaire indépendant, il se peut que des changements se produisent dans un proche avenir et qu'ils entraînent une modification importante des montants comptabilisés.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

19. Placements en valeurs mobilières

| | 1996 | | | | 1995 | | | |
|--------------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Moins d'un 1 an | De 1 à 3 ans | De 3 à 5 ans | Plus de 5 ans | Valeur comptable | Valeur marchande | Valeur comptable | Valeur marchande |
| | (en millions de dollars) | | | | | | | |
| Fonds d'assurance hypothécaire | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | | | | | |
| le Canada | 143 | 127 | 256 | 987 | 1 513 | 1 643 | 1 415 | 1 483 |
| les provinces | | 119 | | 243 | 362 | 391 | 273 | 286 |
| Autres | 133 | 22 | 34 | 76 | 265 | 280 | 230 | 241 |
| Total | 276 | 268 | 290 | 1 306 | 2 140 | 2 314 | 1 918 | 2 010 |
| Autres fonds | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par | | | | | | | | |
| le Canada | | | 7 | 15 | 22 | 25 | 38 | 40 |
| les provinces | | | | 13 | 13 | 14 | 20 | 21 |
| Autres | 5 | 7 | | | 12 | 12 | 1 | 1 |
| Total | 5 | 7 | 7 | 28 | 47 | 51 | 59 | 62 |
| Total | 281 | 275 | 297 | 1 334 | 2 187 | 2 365 | 1 977 | 2 072 |

Les ventes conclues, en 1996, pour acheter d'autres placements plus intéressants ont engendré des profits de moins de un million de dollars (13 millions en 1995). Ces profits sont inscrits dans les revenus de placement de l'exercice courant.

Le taux de rendement des placements en valeurs mobilières s'est établi à 7,5 % (8,4 % en 1995).

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est indiquée à la note 23.

20. Évaluation actuarielle du Fonds d'assurance hypothécaire

Une étude actuarielle du Fonds au 30 septembre 1996 a révélé un excédent de 2 millions de dollars (un déficit de 24 millions de dollars au 30 septembre 1995).

Bien que la situation financière du Fonds soit déterminée annuellement par un actuaire indépendant, il se peut que des changements se produisent dans un proche avenir et qu'ils entraînent une modification importante des montants comptabilisés. Il est impossible de prévoir l'ampleur de tels changements, qui sont liés à la situation économique canadienne en général.

21. Assurance et garanties en vigueur

a) Fonds d'assurance hypothécaire

Aux termes de l'article 21 de la *Loi nationale sur l'habitation*, le montant global des prêts assurés par la Société ne peut dépasser 150 milliards de dollars. Au 31 décembre 1996, les polices d'assurance en vigueur totalisaient environ 131 milliards de dollars (118 milliards en 1995).

b) Fonds de garantie des titres hypothécaires

Au 31 décembre 1996, les garanties en vigueur totalisaient approximativement 14 milliards de dollars (17 milliards en 1995).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite
NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite
22. Fonds et caisse d'assurance et de garantie
BILAN

(en milliers de dollars)

| | Fonds d'assurance hypothécaire | | Fonds de garantie des titres hypothécaires | | Caisse de garantie des loyers | |
|--|--------------------------------------|------------------|--|---------------|-------------------------------------|---------------|
| | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 |
| ACTIF | | | | | | |
| Placements en valeurs mobilières | 2 140 442 | 1 917 877 | 46 943 | 46 564 | | 12 541 |
| Biens immobiliers | 298 719 | 306 398 | | | | |
| Prêts hypothécaires | 14 019 | 15 791 | | | | |
| Débiteurs et autres éléments d'actif | 847 | 4 397 | | | | |
| Impôts sur le revenu reportés | 24 821 | 14 035 | 143 | 227 | | |
| À recevoir du (à payer au) compte d'entreprise | 24 172 | | (1 943) | | | |
| | 2 503 020 | 2 258 498 | 45 143 | 46 791 | | 12 541 |
| PASSIF | | | | | | |
| Primes et droits de garantie non gagnés | 1 725 302 | 1 505 839 | 15 613 | 20 049 | | |
| Provision pour indemnités | 742 733 | 721 807 | | | | |
| À payer au (à recevoir du) receveur général du Canada | | 13 446 | | (125) | | (13) |
| Créditeurs et charges à payer | 16 887 | 8 863 | | | | 96 |
| À payer au (à recevoir du) compte d'entreprise | | 436 | | 3 734 | | (288) |
| | 2 484 922 | 2 250 391 | 15 613 | 23 658 | | (205) |
| EXCÉDENT | 18 098 | 8 107 | 29 530 | 23 133 | | 12 746 |
| | 2 503 020 | 2 258 498 | 45 143 | 46 791 | | 12 541 |

Le Programme de garantie des loyers n'existe plus. Le solde des liquidités (13 millions de dollars) a été versé au Trésor au cours de l'exercice 1996.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

22. Fonds et caisses d'assurance et de garantie—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT)
 (en milliers de dollars)

| | Fonds d'assurance hypothécaire | | Fonds de garantie des titres hypothécaires | | Caisse de garantie des loyers | |
|---|--------------------------------------|----------|--|--------|-------------------------------------|--------|
| | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 |
| Revenus | | | | | | |
| Primes et droits de garantie gagnés | 350 957 | 344 092 | 7 999 | 8 467 | | |
| Droits de demande | 40 633 | 35 895 | 511 | 429 | | |
| Revenus de placements | 151 094 | 149 217 | 3 367 | 3 344 | 374 | 363 |
| Autres | 2 023 | 2 563 | | | 30 | 530 |
| | 544 707 | 531 767 | 11 877 | 12 240 | 404 | 893 |
| Frais | | | | | | |
| Perte sur indemnités | 386 345 | 304 578 | (37) | 263 | | 439 |
| Frais d'exploitation | 119 888 | 118 699 | 1 486 | 1 530 | 136 | 174 |
| Régularisation de la provision pour indemnités | 20 926 | 71 998 | | | | |
| | 527 159 | 495 275 | 1 449 | 1 793 | 136 | 613 |
| Bénéfice avant les éléments ci-dessous | 17 548 | 36 492 | 10 428 | 10 447 | 268 | 280 |
| Régularisation de l'insuffisance de primes | | 55 062 | | | | |
| Bénéfice avant impôts | 17 548 | 91 554 | 10 428 | 10 447 | 268 | 280 |
| Impôts | 7 557 | 5 479 | 4 031 | 3 897 | 102 | 121 |
| Bénéfice net | 9 991 | 86 075 | 6 397 | 6 550 | 166 | 159 |
| Excédent (déficit) | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 8 107 | (77 968) | 23 133 | 16 583 | 12 746 | 12 587 |
| Actifs virés au gouvernement du Canada | | | | | (12 912) | |
| Solde à la fin de l'exercice | 18 098 | 8 107 | 29 530 | 23 133 | | 12 746 |

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

22. Fonds et caisse d'assurance et de garantie—Fin

 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 (en milliers de dollars)

| | Fonds d'assurance hypothécaire | | Fonds de garantie des titres hypothécaires | | Caisse de garantie des loyers | |
|---|--------------------------------------|-----------|--|---------|-------------------------------------|---------|
| | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 | 1996 | 1995 |
| Activités d'exploitation | | | | | | |
| Primes et droits de garantie reçus | 570 421 | 444 448 | 3 562 | 3 074 | | |
| Droits de demande reçus | 40 633 | 35 895 | 511 | 429 | | |
| Revenus de placements perçus | 145 426 | 150 660 | 2 648 | 3 052 | 422 | 331 |
| Indemnités nettes | (350 802) | (316 983) | | | | 8 700 |
| Frais d'exploitation payés | (110 698) | (118 699) | (1 486) | (1 530) | (136) | (174) |
| Impôts payés | (32 151) | 14 943 | (3 821) | (3 920) | (89) | 24 |
| Autres | (22 604) | (13 060) | 37 | (263) | (66) | 438 |
| | 240 225 | 197 204 | 1 451 | 842 | 131 | 9 319 |
| Activités d'investissement | | | | | | |
| Placements en valeurs mobilières | (215 617) | (201 895) | 340 | (4 039) | 12 493 | (9 383) |
| Actifs virés au gouvernement du Canada | | | | | (12 912) | |
| Augmentation (diminution) du montant à recevoir du compte d'entreprise | 24 608 | (4 691) | 1 791 | (3 197) | (288) | (64) |

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

23. Juste valeur des instruments financiers

Les montants indiqués ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Société, calculée d'après les méthodes d'évaluation et les hypothèses énoncées ci-dessous. La juste valeur constitue les montants estimatifs contre lesquels des instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes.

Juste valeur des instruments financiers

| | 1996 | | | 1995 | | |
|---|--------------------------|--------------|-------------------------|------------------|--------------|-------------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Écart positif (négatif) | Valeur comptable | Juste valeur | Écart positif (négatif) |
| | (en milliers de dollars) | | | | | |
| Compte d'entreprise | | | | | | |
| Actif | | | | | | |
| Prêts | 12 307 745 | 13 944 413 | 1 636 668 | 10 526 237 | 11 973 409 | 1 447 172 |
| Encaisse et placements à court terme | 227 980 | 227 964 | (16) | 722 083 | 727 292 | 5 209 |
| Débiteurs | 87 776 | 87 776 | | 71 923 | 71 923 | |
| Passif | | | | | | |
| Emprunts auprès du gouvernement du Canada | 7 093 971 | 7 014 648 | (79 323) | 7 504 816 | 6 871 114 | (633 702) |
| Emprunts sur les marchés des capitaux | 7 572 915 | 7 892 387 | 319 472 | 5 965 875 | 6 085 146 | 119 271 |
| Créditeurs et charges à payer | 323 183 | 323 183 | | 301 801 | 301 801 | |
| Instruments dérivés hors bilan | | | | | | |
| Intérêts créditeurs nets | | 139 359 | | | 92 495 | |
| Intérêts débiteurs nets | | 114 386 | | | 46 019 | |
| Fonds et caisse d'assurance et de garantie | | | | | | |
| Actif | | | | | | |
| Placements en valeurs mobilières | 2 187 385 | 2 364 895 | 177 510 | 1 976 982 | 2 071 800 | 94 818 |
| Prêts hypothécaires | 14 019 | 14 019 | | 15 791 | 15 791 | |
| Débiteurs et autres éléments d'actif | 847 | 847 | | 4 397 | 4 397 | |
| Passif | | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 16 887 | 16 887 | | 8 959 | 8 959 | |

Les justes valeurs sont calculés d'après un ensemble de méthodes d'évaluation et d'hypothèses.

Comme les éléments d'actif et de passif suivants sont à court terme, leur juste valeur estimative correspond à leur valeur comptable :

Compte d'entreprise

- Encaisse
- Débiteurs
- Emprunts sur le marché des capitaux (court terme)
- Créditeurs et charges à payer

Fonds et caisse d'assurance et de garantie

- Débiteurs et autres éléments d'actif
- Créditeurs et charges à payer

La juste valeur des éléments d'actif et de passif suivants est établie selon le taux du marché :

Compte d'entreprise

- Placements à court terme
- Emprunts sur le marché des capitaux (moyen terme)

Fonds et caisse d'assurance et de garantie

- Placements en valeurs mobilières
- Prêts hypothécaires

La juste valeur des éléments d'actif et de passif suivants est calculée d'après une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie :

Compte d'entreprise

- Prêts
- Emprunts auprès du gouvernement du Canada
- Instruments dérivés hors bilan

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus, et une attention particulière a été portée aux nouvelles recommandations comptables de l'ICCA en ce qui concerne les instruments financiers et l'incertitude relative à la mesure. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont les prêts et les réclamations à recouvrer, la provision pour garanties et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

le président et chef de la direction,
Jean-Pierre Sabourin

la vice-présidente aux Finances,
Johanne R. Lanthier

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 1997 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 2 mai 1997

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—SuiteBILAN AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|---|---------|-----------|--|-------------|-------------|
| Encaisse et placements à court terme (note 4) | 148 716 | 292 985 | Créditeurs | 12 596 | 28 425 |
| Primes et autres débiteurs | 3 996 | 11 700 | Provision pour garanties (notes 6 et 7) | 645 941 | 691 271 |
| Immobilisations | 1 569 | 1 655 | Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (notes 3 et 7) | 500 000 | 150 000 |
| | 154 281 | 306 340 | Emprunts au Trésor (note 8) | 865 047 | 1 640 141 |
| Prêts et réclamations à recouvrer (notes 5 et 7) | 693 123 | 902 524 | | 2 023 584 | 2 509 837 |
| | | | Déficit à la fin de l'exercice | (1 176 180) | (1 300 973) |
| | 847 404 | 1 208 864 | | 847 404 | 1 208 864 |

Approuvé par le conseil d'administration :

un administrateur,
GRANT L. REUBER*un administrateur,*
H. GARFIELD EMERSON

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Suite
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS**
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------|--------------------|
| Revenus | | |
| Primes | 546 293 | 537 742 |
| Intérêts sur encaisse et placements à court terme | 10 433 | 9 134 |
| Produits divers | 4 192 | 5 677 |
| | <u>560 918</u> | <u>552 553</u> |
| Dépenses | | |
| Intérêts sur emprunts au Trésor | 84 835 | 121 917 |
| Redressement des provisions pour pertes (notes 3 et 7) | 333 713 | (29 603) |
| Recouvrements de sommes radiées | | (3 910) |
| Frais d'exploitation | 13 881 | 13 961 |
| Frais d'intervention | 3 402 | 3 573 |
| Intérêts divers | 294 | 452 |
| | <u>436 125</u> | <u>106 390</u> |
| Bénéfice net | 124 793 | 446 163 |
| Déficit au début de l'exercice | (1 300 973) | (1 747 136) |
| Déficit à la fin de l'exercice | <u>(1 176 180)</u> | <u>(1 300 973)</u> |

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS**
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|----------------|----------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 124 793 | 446 163 |
| Postes hors caisse compris dans le bénéfice net | | |
| Redressement des provisions pour pertes ... | 333 713 | (29 603) |
| Autres | 590 | 579 |
| Acquisition d'immobilisations - net | (504) | (420) |
| Versement de garanties | (66 680) | (341 940) |
| Prêts consentis | (73 238) | (48 638) |
| Prêts recouverts | 180 946 | 103 648 |
| Réclamations acquittées | (42 133) | |
| Réclamations recouvrées | 181 462 | 643 974 |
| Diminution du fonds de roulement | (11 218) | (3 592) |
| Encaisse provenant des activités d'exploitation | <u>627 731</u> | <u>770 171</u> |
| Activités de financement | | |
| Emprunts au Trésor | | |
| Avances | 100 000 | 250 000 |
| Remboursements | (872 000) | (783 000) |
| Encaisse utilisée dans les activités de financement | (772 000) | (533 000) |
| Encaisse et placements à court terme Augmentation (diminution) au cours de l'exercice | (144 269) | 237 171 |
| Solde en début d'exercice | 292 985 | 55 814 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>148 716</u> | <u>292 985</u> |

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997

1. Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la *Loi sur la SADC*). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en cherchant à réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

2. Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres auprès desquelles la Société est intervenue.

Recours à des estimations

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, ii) la provision pour garanties et iii) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ces estimations chaque année. Il se pourrait que le chiffre réel des pertes à court terme diffère sensiblement des estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles.
- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et agents, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.
- La mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés.

- L'importance des pertes que la Société subira par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produiront. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est établie en fonction d'un grand nombre de facteurs : les pertes déjà enregistrées, les analyses du marché produites, les modifications aux lois et aux règlements, les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles. Cette opération exige donc une très grande part de jugement.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, le chiffre des pertes diffèrait effectivement de estimations actuelles, la Société pourrait recommander au gouverneur en conseil d'augmenter ou de réduire, selon le cas, le taux de prime annuel imposé aux institutions membres. La Société peut aussi emprunter jusqu'à 6 milliards de dollars sur les marchés financiers et au Trésor en vue de satisfaire, s'il y a lieu, ses besoins financiers.

Placements à court terme

La Société maintient suffisamment de liquidités dans son portefeuille de valeurs mobilières pour pouvoir répondre à ses besoins d'exploitation et aux obligations qui découlent de ses emprunts. Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

Prêts à recouvrer

La Société peut consentir des prêts aux institutions membres et à d'autres intéressés. De tels prêts ont avant tout pour objet d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières. Les modalités de ces prêts prévoient le remboursement du capital et le prélèvement d'intérêts en vue de recouvrer les coûts d'octroi. Le cas échéant, les intérêts créditeurs sont inscrits au poste des produits divers.

Réclamations à recouvrer

La Société fait des réclamations contre des institutions membres, jusqu'à concurrence du montant qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation. La Société ne calcule pas et n'enregistre pas d'intérêts créditeurs sur les réclamations à recouvrer.

Provisions pour pertes

La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer—La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux prêts et réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats anticipés des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les prêts et réclamations à recouvrer qui, à son avis, ne seront vraisemblablement pas réalisés. Si la Société en vient à recouvrer des sommes qui avaient été radiées, celles-ci sont inscrites au titre de recouvrements de radiations antérieures.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

Provision pour garanties—La Société fournit, à l'occasion, des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts—La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résulteront de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

Pour établir cette provision, la Société : i) évalue le risque global que représente l'ensemble de ses institutions membres, d'après la connaissance particulière qu'elle a de chacune ; ii) utilise un système de pondération des risques en fonction du marché pour prévoir les pertes liées aux dépôts assurés ; iii) prend en considération la valeur actuelle des pertes qu'elle a enregistrées au cours des sept années précédentes par suite de la faillite d'institutions membres.

Le système de pondération des risques est sensible à deux facteurs : i) la cote de solvabilité des institutions membres et ii) les écarts du marché entre les obligations de sociétés et les obligations de référence émises par le gouvernement du Canada pour des durées comparables.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutives aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste des redressements des provisions pour pertes pour l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes

Les primes sont calculées au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Elles sont comptabilisées chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Produits divers

La Société impute des intérêts sur les prêts qu'elle consent à des institutions membres et à d'autres. Lorsque, de l'avis de la Société, il existe un doute fondé quant au recouvrement des intérêts, ceux-ci continuent de courir mais ne sont pas comptabilisés. En pareil cas, les intérêts perçus sont défalqués du solde dû, jusqu'à l'extinction du prêt. Les paiements ultérieures sont inscrits au poste des produits divers au moment où ils sont perçus.

Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Les sommes ainsi perçues sont également inscrites au poste des produits divers au moment de la rentrée des fonds.

3. Modification des estimations comptables

Dans le cadre des travaux qu'elle poursuit en vue d'améliorer le processus de provisionnement des pertes et de présentation des résultats obtenus, la Société a modifié, au cours de l'exercice écoulé, sa méthode d'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Selon cette nouvelle méthode de calcul, l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a augmenté à 500 millions de dollars au 31 mars 1997, comparativement à 150 millions au 31 mars 1996, comme l'indique la note 7. Si la nouvelle méthode avait pu être utilisée pour l'exercice précédent, la provision aurait été portée à 650 millions de dollars.

Par suite des modifications apportées en 1996 à la *Loi sur la SADC*, la Société a entrepris l'élaboration d'un règlement administratif concernant les primes qui, une fois en vigueur, permettra d'établir un barème différentiel de primes. Les institutions membres seront classées par catégories, chaque catégorie étant assortie d'un taux de prime distinct. Grâce au barème différentiel de primes, la Société disposera de renseignements plus justes et de meilleurs outils d'analyse pour évaluer les risques de perte auxquels elle s'expose à titre d'assureur des dépôts détenus par ses institutions membres. La méthode d'estimation des pertes liées à l'assurance-dépôts fera l'objet de nouvelles améliorations une fois que le barème différentiel aura été mis au point.

4. Encaisse et placements à court terme

| | 1997 | 1996 |
|-----------------------------------|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Acceptations bancaires | 102 201 | 126 257 |
| Billets de dépôt au porteur | 22 197 | 82 080 |
| Dépôts à terme | 11 118 | 37 000 |
| Billets de trésorerie | 12 668 | 9 736 |
| Billets | | 38 069 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 148 184 | 293 142 |
| Encaisse | 532 | (157) |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total | 148 716 | 292 985 |

Les placements à court terme ont un taux rendement moyen pondéré de 3,11 % (contre 5,17 % en 1996) et un terme à court terme pondéré de 25 jours (contre 32 jours en 1996).

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Suite

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 31 MARS 1997—Suite

5. Prêts et réclamations à recouvrer

| | 1997 | 1996 |
|------------------------------------|--------------------------|----------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Prêt à recouvrer | 433 883 | 567 091 |
| Provision pour perte | (18 100) | (45 800) |
| Prêt à recouvrer—net. | 415 783 | 521 291 |
| Réclamations à recouvrer | 333 740 | 478 933 |
| Provision pour perte | (56 400) | (97 700) |
| Réclamations à recouvrer—net. | 277 340 | 381 233 |
| Total | 693 123 | 902 524 |

Prêts

Les prêts à recouvrer, exigibles sur demande, sont porteurs d'intérêts à un taux variable calculé suivant des formules qui reposent sur le taux préférentiel ou sur le taux applicable aux bons du Trésor de 90 jours. Comme les critères régissant la comptabilisation d'intérêts créditeurs sur les prêts n'ont pas été remplis, aucun intérêt créditeur n'a été constaté sur les prêts à recouvrer. La Société n'a consenti aucun nouveau prêt pendant l'exercice.

Réclamations à recouvrer

Au cours de l'exercice écoulé, la Société de placements hypothécaires Security Home a été mise en liquidation, et la SADC a versé 42 millions de dollars aux déposants assurés.

6. Provision pour garanties

Dans le cours de ses activités, la Société fournit diverses garanties à des institutions membres et à d'autres intéressés.

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Établies selon un système dégressif, elles resteront en vigueur jusqu'en l'an 2002.

La Société a également accordé une garantie de rachat aux acheteurs d'actions privilégiées de redressement émises par l'ex-institution membre Adelaide Capital Corporation. Ces actions doivent être rachetées au plus tard en décembre 1999, date à laquelle la Société pourrait être appelée à honorer ses garanties.

La valeur nominale des garanties en cours consenties par la Société se chiffre à 2,4 milliards de dollars au 31 mars 1997 (contre 2,9 milliards en 1996), tandis que la provision pour garanties s'élève à 645,9 millions de dollars au 31 mars 1997 (contre 691,3 millions en 1996). La valeur nominale représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement aux garanties fournies. Elle ne correspond pas au montant que la Société prévoit verser à des tiers pour respecter ses engagements au titre des garanties accordées.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Suite

7. Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 1997, et présente les totaux correspondants au 31 mars 1996.

| | 1997 | | | | 1996 | |
|---|--------------------------|--------------------------|-----------|----------------------------|-----------|-----------|
| | Prêts à recouvrer | Réclamations à recouvrer | Garanties | Pertes liées à l'assurance | Total | Total |
| | (en milliers de dollars) | | | | | |
| Début de l'exercice | 45 800 | 97 700 | 691 271 | 150 000 | 984 771 | 1 658 483 |
| Versements | | | (66 680) | | (66 680) | (341 940) |
| Sommes radiées | (30 000) | (1 363) | | | (31 363) | (302 169) |
| Redressement des provisions pour pertes | 2 300 | (39 937) | 21 350 | (100 000) | (116 287) | (29 603) |
| Modification des estimations comptables | | | | 450 000 | 450 000 | |
| Fin de l'exercice | 18 100 | 56 400 | 645 941 | 500 000 | 1 220 441 | 984 771 |

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

8. Emprunts au Trésor

Par suite des modifications apportées à la *Loi sur la SADC* en 1996, la Société peut emprunter à d'autres sources qu'au Trésor. Le total des emprunts contractés par la Société ne doit pas dépasser 6 milliards de dollars.

Au 31 mars 1997, l'encours des emprunts au Trésor se chiffrait à 865 millions de dollars, dont 10 millions en intérêts courus (contre 1 640 millions de dollars au 31 mars 1996, dont 13 millions en intérêts courus).

Conformément à sa politique de gestion des risques, la Société doit s'assurer qu'au moins 80 % de ses titres de dettes coïncident avec les encaissements à venir pour ce qui est des échéances et des montants. Au 31 mars 1997, le portefeuille de la Société est parfaitement équilibré. Les emprunts sont porteurs d'intérêts à des taux fixes variant entre 5,87 % et 7,33 % (contre 5,87 % et 7,33 % en 1996). Quant au calendrier de remboursement du principal, il se résume comme suit :

| Exercice | Montant (en millions de dollars) |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 1997-1998 | 460 |
| 1998-1999 | 395 |
| Intérêts courus au 31 mars 1997 | 10 |
| | 865 |

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1997—Fin

9. Instruments financiers

Risque de crédit

La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme. Elle minimise ce risque en investissant dans des institutions financières dont la cote de crédit est élevée ou dans des titres de créance à court terme de qualité, et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Tous les prêts et réclamations à recouvrer touchent des institutions membres en difficulté ou devenues insolvables. Le risque de crédit que la Société doit assumer à l'égard des prêts à recouvrer est directement lié à la capacité des institutions concernées à générer les fonds nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations envers la Société à la date d'exigibilité. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif que détiennent les institutions membres mises en liquidation. La valeur d'une grande partie des autres éléments d'actif est tributaire du marché immobilier; aussi, la Société doit-elle assumer d'importantes concentrations de risque de crédit dans ce secteur.

Juste valeur

Il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses plus importants avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de leur juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 1997; elle comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme, des primes et des autres comptes clients et comptes fournisseurs se rapproche de leur juste valeur à cause de leur courte durée à l'échéance.

La valeur comptable des prêts et des réclamations à recouvrer se rapproche de leur juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats anticipés des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus relativement aux prêts et réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La juste valeur de la provision pour garanties est difficile à déterminer en raison des dates incertaines auxquelles les versements pourront être effectués. Elle serait néanmoins inférieure à la valeur comptable, qui a été établie sans égard à l'actualisation de la valeur temporelle de l'argent.

La valeur comptable de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de sa juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des remboursements futurs aux déposants assurés et des dépenses connexes.

La juste valeur des emprunts au Trésor (note 8) s'élève à 890 millions de dollars (contre 1 651 millions en 1996). Son estimation est fondée sur la valeur des rentrées de fonds contractuelles actualisée au taux consenti aux sociétés d'État à l'égard des dettes à échéances semblables. Comme la Société a l'intention de respecter les échéances originales de ses emprunts, aucune provision n'a été établie au titre des pénalités pour remboursement anticipé.

10. Impôt sur le revenu

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu et peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs.

Ces pertes, totalisant 1 105 millions de dollars, se répartissent comme suit :

| Exercice | Montant (en millions de dollars) |
|-----------|-------------------------------------|
| 1998..... | 141,8 |
| 1999..... | 224,1 |
| 2000..... | 224,6 |
| 2001..... | 96,4 |
| 2002..... | 202,4 |
| 2003..... | 125,5 |
| 2004..... | 90,4 |
| | <u>1 105,2</u> |

11. Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 1997, la Société estime que celles-ci, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité pouvant nuire sérieusement à sa situation financière. Toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

12. Dépôts assurés

Sur la foi des déclarations fournies par les institutions membres, tel que le mentionne la note 2, sous «Revenu en primes», la Société assurait, au 30 avril 1996 et 1995, la valeur suivante en dépôts :

| | 1996 | 1995 |
|--------------------------------|---------------------------|------------|
| | (en milliards de dollars) | |
| Institutions fédérales..... | 314 | 307 |
| Institutions provinciales..... | 14 | 16 |
| | <u>328</u> | <u>323</u> |

Conformément au paragraphe 21 (1) de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, le taux de prime pour l'exercice comptable des primes 1997 a été fixé à un sixième pour cent des dépôts assurés, comme en 1996.

13. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de 1996 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 1997.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et, lorsque cela est approprié, comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. La direction est également responsable de tous les autres renseignements présentés dans le rapport annuel et de leur concordance avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes comptables, financiers, de contrôle de gestion et d'information, de même que des pratiques de gestion conçus pour fournir une garantie raisonnable que des informations fiables et pertinentes sont disponibles au moment opportun; que les éléments de l'actif sont protégés et contrôlés; que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de la Société et que l'exploitation est menée efficacement. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir une garantie raisonnable que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, et à la *Loi de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne*, aux règlements administratifs et aux politiques de la Société.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière tel que précisé ci-dessus. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de vérification qui est composé d'administrateurs dont aucun n'est membre de la direction. Le comité de vérification revoit les états financiers trimestriels, ainsi que les états financiers annuels et tous rapports s'y rattachant; le comité rencontre annuellement le vérificateur externe et, peut faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de ceux-ci et/ou d'affaires connexes.

Le vérificateur externe, le vérificateur général du Canada, effectue un examen indépendant des états financiers et présente son rapport à la Société et au ministre du Patrimoine Canadien.

le directeur général,
François Macerola

le directeur des finances,
Danny Chalifour

Montréal, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des registres comptables appropriés ont été tenus par la Société, les états financiers sont conformes à ces derniers et les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 30 mai 1997

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Suite

BILAN, 31 MARS 1997
avec chiffres correspondants de 1996
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF ET AVOIR DU CANADA | 1997 | 1996 |
|-------------------------------------|--------|--------|--|--------|--------|
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Prêts (note 3) | 9 022 | 11 929 | Créditeurs et frais courus | 20 365 | 11 325 |
| Investissements | 265 | 428 | Provision pour prestations de cessation d'emploi..... | 697 | 690 |
| À recevoir du Canada (note 4) | 34 332 | 24 789 | Avantages incitatifs reportés sur bail | 138 | 166 |
| Débiteurs | 3 816 | 2 338 | Avoir du Canada | 31 142 | 35 604 |
| Frais payés d'avance | 376 | 590 | | | |
| | 47 811 | 40 074 | Engagements (note 9) | | |
| Prêts (note 3) | 2 037 | 4 586 | Éventualités (note 11) | | |
| Investissements | | 326 | | | |
| Immobilisations (note 5) | 2 494 | 2 799 | | | |
| | 52 342 | 47 785 | | 52 342 | 47 785 |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil :

président,
ROBERT DINAN

Approuvé par la direction :

directeur général,
FRANÇOIS MACEROLA

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997,
avec chiffres correspondants de 1996
(en milliers de dollars)

| | | | 1997 | 1996 |
|---|-----------------|----------------------------------|-------------|-------------|
| | Investissements | Récupération sur investissements | Montant net | Montant net |
| Dépenses de support | | | | |
| Production et développement | | | | |
| Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes (note 7) | 88 997 | (15 551) | 73 446 | 49 558 |
| Fonds de financement de longs métrages | 20 972 | (2 098) | 18 874 | 18 352 |
| Programme de partage des revenus de production | 5 943 | (664) | 5 279 | 4 789 |
| Fonds d'aide aux activités commerciales de production | 4 347 | (343) | 4 004 | 3 155 |
| Coproductions officielles | 2 309 | (101) | 2 208 | 1 645 |
| Autres | 874 | (82) | 792 | 85 |
| | 123 442 | (18 839) | 104 603 | 77 584 |
| Distribution et marketing | | | | |
| Fonds d'aide à la distribution de longs métrages | 12 933 | (4 640) | 8 293 | 9 207 |
| Marketing national et international | 2 089 | (355) | 1 734 | 1 970 |
| | 15 022 | (4 995) | 10 027 | 11 177 |
| Doublage et sous-titrage | 3 588 | (2 183) | 1 405 | 2 668 |
| Activités complémentaires | | | | |
| Développement industriel et professionnel | 1 653 | | 1 653 | 1 178 |
| Subventions aux festivals canadiens | 1 595 | | 1 595 | 1 392 |
| Participation aux festivals étrangers | 593 | | 593 | 800 |
| Participation aux marchés étrangers | 481 | | 481 | 763 |
| Publicité, promotion et publications | 424 | | 424 | 420 |
| Sous-titrage codé pour malentendants | 173 | | 173 | 510 |
| Autres | 12 | | 12 | 177 |
| | 4 931 | | 4 931 | 5 240 |
| | 146 983 | (26 017) | 120 966 | 96 669 |
| Dépenses de fonctionnement (note 8) | | | 16 018 | 16 163 |
| Coût de l'exploitation pour l'exercice | | | 136 984 | 112 832 |
| Revenus | | | | |
| Intérêts sur prêts | | | (204) | (344) |
| Autres intérêts | | | (336) | (374) |
| Frais de gestion | | | (37) | |
| | | | (577) | (718) |
| Coût net de l'exploitation pour l'exercice | | | 136 407 | 112 114 |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Suite

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997,
avec chiffres correspondants de 1996
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|-----------|-----------|
| Solde au début | 35 604 | 38 761 |
| Crédit parlementaire | 92 445 | 108 957 |
| Contribution du ministère du Patrimoine canadien | 39 500 | |
| Coût net de l'exploitation pour l'exercice | (136 407) | (112 114) |
| Solde à la fin | 31 142 | 35 604 |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997,
avec chiffres correspondants de 1996
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|-----------|-----------|
| Provenance (affectation) des liquidités : | | |
| Exploitation | | |
| Coût net de l'exploitation pour l'exercice | (136 407) | (112 114) |
| Postes n'exigeant pas de liquidité | | |
| Provision pour prêts douteux | 1 715 | 295 |
| Radiations de prêts non provisionnés | | 271 |
| Amortissement | 981 | 995 |
| Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations | (8) | 41 |
| Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi ... | 7 | (95) |
| Diminution des avantages incitatifs reportés sur bail | (28) | (27) |
| | (133 740) | (110 634) |
| Variation nette des postes hors liquidité du fonds de roulement concernant l'exploitation | 7 776 | 2 889 |
| | (125 964) | (107 745) |
| Investissement | | |
| Prêts | (10 943) | (21 385) |
| Remboursements de prêts | 14 684 | 8 749 |
| Investissements | (4) | (462) |
| Remboursements d'investissements | 493 | 2 148 |
| Acquisition d'immobilisations | (700) | (418) |
| Produit sur l'aliénation d'immobilisations | 32 | 7 |
| | 3 562 | (11 361) |
| Financement | | |
| Crédit parlementaire | 92 445 | 108 957 |
| Contribution du ministère du Patrimoine canadien | 39 500 | |
| | 131 945 | 108 957 |
| À recevoir du Canada | | |
| Augmentation (diminution) des liquidités | 9 543 | (10 149) |
| Solde au début | 24 789 | 34 938 |
| Solde à la fin | 34 332 | 24 789 |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

1. Statut et activités

La Société a été constituée en 1967 par la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* avec l'objectif de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie du long métrage au Canada. Depuis, elle s'est vue confier la gestion du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes (Fonds de télévision) établi le 1^{er} juillet 1983 dans le cadre de la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion ainsi que la gestion de nouveaux programmes dans le cadre de la Politique du film et de la vidéo de mai 1984. La loi a été modifiée en juin 1994 afin d'accorder à la Société l'autorité de garantir des prêts.

En septembre 1996, le ministre du Patrimoine canadien a créé le Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes (FTCPEC). Conçu dans un esprit de partenariat entre l'État et l'industrie, ce nouveau Fonds réunit le Fonds de télévision de la Société et le Fonds de production des câblodistributeurs. Deux programmes d'aide financière composent le FTCPEC : le programme de participation au capital et le programme de droits de diffusion. La Société s'est vue confier la gestion du programme de participation au capital.

La Société est une société d'État régie, inter alia, par la *Loi sur la gestion des finances publiques* selon les dispositions de la partie VIII de cette loi telle qu'elle existait lors de son abrogation en 1984 et au même titre que si elle avait continué d'être mentionnée à l'annexe C de cette loi.

2. Conventions comptables importantes

a) Sources de financement de la Société

La Société obtient des fonds principalement du gouvernement du Canada par le biais d'un crédit parlementaire et d'une contribution du ministère du Patrimoine canadien. Ces financements comportent un montant relatif au Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes et un autre montant relatif au développement de l'industrie du long métrage. Le crédit parlementaire et la contribution du ministère du Patrimoine canadien sont comptabilisés à l'avoir du Canada.

b) Liquidité et montant à recevoir du Canada

Les opérations financières de la Société sont traitées par le Trésor du Canada, d'où l'absence de comptes bancaires. Aux fins des états financiers, sa liquidité est constituée d'un montant à recevoir du Canada. Le montant à recevoir du Canada est composé des recettes cumulatives non utilisées et des déboursés effectués après la fin de l'exercice relativement aux opérations de l'exercice courant.

c) Investissements et provision pour pertes

Les investissements comprennent l'ensemble de l'aide accordée au soutien de l'industrie du long métrage et d'émissions canadiennes en excluant les prêts.

Les investissements accordés en contrepartie d'une participation aux revenus d'exploitation et assortis d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée n'excédant généralement pas trois ans, sont montrés au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision pour pertes. Cette provision pour pertes est établie en examinant chaque investissement individuellement.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

Les investissements accordés en contrepartie d'une participation aux revenus d'exploitation, autres que ceux assortis d'une obligation de remboursement préétablie, ainsi que les investissements ne prévoyant pas de récupération sont imputés aux résultats à titre de dépenses de support. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées ou exigibles.

Les récupérations sur investissements autres que ceux reconnus au bilan sont montrées aux résultats en diminution des dépenses de support au moment où elles sont encaissées ou exigibles. Toute récupération qui excède le montant de l'investissement est comptabilisée comme revenu.

d) Prêts et provision pour pertes

La Société accorde des prêts pour le financement de longs métrages et d'émissions canadiennes. Les prêts sont présentés au bilan à leur valeur nominale majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite d'une provision pour perte sur les prêts douteux. La provision pour pertes est établie en examinant chaque prêt individuellement. L'évaluation tient compte des sûretés disponibles ainsi que la situation financière de l'emprunteur.

Un prêt est jugé douteux si la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts en conformité avec les dispositions du contrat de prêt. Quand un prêt est jugé douteux, la valeur comptable du prêt est réduite à la valeur de réalisation estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt.

e) Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice sauf pour les prêts jugés douteux. Lorsqu'un prêt devient douteux, la comptabilisation des intérêts conformes aux dispositions du contrat de prêt original cesse.

f) Autres revenus d'intérêts

Les autres revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et représentent les montants dus à la Société, déduction faite d'une provision pour pertes. Cette provision pour pertes est établie en examinant chaque montant individuellement.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et aux taux annuels suivants :

| <u>Élément d'actif</u> | <u>Méthode</u> | <u>Taux</u> |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Installations informatiques | Dégressif | 20 % |
| Logiciels | Linéaire | 5 ans |
| Mobilier et équipement | Dégressif | 20 % |
| Améliorations locatives | Linéaire | Durée des baux |

h) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

i) Régime de retraite

Les employés admissibles participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société partagent également le coût du régime. Cette contribution représente la responsabilité totale de la Société. Les contributions pour les services courants et pour les services antérieurs admissibles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. Prêts et provision pour pertes

Les intérêts chargés sur les prêts ne dépassent pas le taux préférentiel, majoré de 2 %. La durée des prêts s'échelonne sur une période n'excédant généralement pas trois ans.

Au 31 mars 1997, le total des prêts se détaille comme suit :

| | 1997 | | 1996 | |
|-----------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------|-------------|
| | Montant | Provision pour pertes | Montant net | Montant net |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Prêts | 11 059 | | 11 059 | 16 515 |
| Prêts douteux | 2 079 | (2 079) | | |
| | 13 138 | (2 079) | 11 059 | 16 515 |
| Moins portion à court terme | 10 684 | (1 662) | 9 022 | 11 929 |
| | 2 454 | (417) | 2 037 | 4 586 |

La provision pour pertes se détaille comme suit :

| | 1997 | 1996 |
|----------------------|--------------------------|-------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde au début | 610 | 1 200 |
| Radiations | (147) | (535) |
| Recouvrements | (99) | (350) |
| Provisions | 1 715 | 295 |
| Solde à la fin | 2 079 | 610 |

4. À recevoir du Canada

Au 31 mars 1997, le montant à recevoir du Canada se détaille comme suit :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|--------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Recettes cumulatives non utilisées | 14 524 | 14 109 |
| Déboursés effectués après la fin d'exercice relativement aux opérations de l'exercice courant | 19 808 | 10 680 |
| | 34 332 | 24 789 |

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Suite

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

5. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|--|-----------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| | Prix coûtant | Amortis- sement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| (en milliers de dollars) | | | | |
| Installations informatiques | 3 833 | (2 617) | 1 216 | 1 220 |
| Amélioration locatives | 1 327 | (823) | 504 | 548 |
| Logiciels | 2 830 | (2 384) | 446 | 625 |
| Mobilier et équipement | 2 059 | (1 731) | 328 | 406 |
| | <u>10 049</u> | <u>(7 555)</u> | <u>2 494</u> | <u>2 799</u> |

6. Programme de réduction des effectifs

Afin de faire face aux réductions budgétaires, la Société a mis en place, au cours de l'exercice 1995-1996, des programmes d'incitation à la retraite et de mise à pied. Au cours de l'exercice 1996-1997, ces programmes impliquent des déboursés de 1 318 842 \$ (1996—472 895 \$), dont 971 539 \$ (1996—405 332 \$) représentent la dépense de l'année courante, le solde ayant été accumulé au cours des années antérieures par le biais de la provision pour prestations de cessation d'emploi.

7. Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes

| | 1997 | 1996 |
|--|---------------|---------------|
| (en milliers de dollars) | | |
| Investissements | | |
| Émissions canadiennes | 79 403 | 63 444 |
| Longs métrages | 9 594 | |
| | <u>88 997</u> | <u>63 444</u> |
| Récupération sur investissements | (15 551) | (13 886) |
| | <u>73 446</u> | <u>49 558</u> |

8. Dépenses de fonctionnement

| | 1997 | 1996 |
|---|---------------|---------------|
| (en milliers de dollars) | | |
| Salaires et avantages sociaux | 8 360 | 9 109 |
| Location, taxes, chauffage et électricité | 2 068 | 2 185 |
| Honoraires professionnels | 1 310 | 1 032 |
| Frais de bureau | 1 083 | 1 099 |
| Amortissement | 981 | 995 |
| Programme de réduction des effectifs | 972 | 405 |
| Voyages | 657 | 628 |
| Publicité et publications | 224 | 148 |
| Télécommunications | 194 | 286 |
| Frais de représentation | 85 | 133 |
| Frais de relocalisation | 84 | 143 |
| | <u>16 018</u> | <u>16 163</u> |

9. Engagements

a) Projets

Au 31 mars 1997, la Société est engagée contractuellement à avancer des fonds totalisant 53 938 985 \$ au titre de prêts et d'investissements et elle a accepté des projets de financement qui pourraient appeler des déboursés de 1 463 685 \$. En vertu du programme de partage des revenus de production, la Société a réservé au 31 mars 1997 des fonds totalisant 2 581 507 \$ pour financer des projets à être soumis sous certaines conditions.

b) Baux

La Société a signé des baux à long terme pour la location de locaux et d'équipement dans le cadre de ses activités. Le total des paiements minimums exigibles qui sera versé au cours des prochains exercices s'établit comme suit :

| | Total (en milliers de dollars) |
|---------------------|--|
| 1998 | 2 208 |
| 1999 | 2 050 |
| 2000 | 1 890 |
| 2001 | 1 903 |
| 2002 | 1 900 |
| 2003-2006 | 2 455 |
| | <u>12 406</u> |

10. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

11. Éventualités

La Société garantit le remboursement d'emprunt ou de dettes contractées par des tiers auprès d'institutions financières dans le cadre du programme de cautionnements de prêts. Le total des montants cautionnés par la Société ne peut excéder, à tout moment, 25 000 000 \$. Le taux d'intérêt ne peut dépasser le taux préférentiel de l'institution financière, majoré de 2 %, et des sûretés admissibles doivent être exigées de l'emprunteur. Les cautionnements au 31 mars 1997 totalisent 1 587 800 \$ (1996—nil). Une provision pour pertes est comptabilisée lorsque la direction est en mesure d'estimer qu'une perte est probable.

Dans le cours normal des affaires, diverses revendications et poursuites ont été intentées contre la Société. La direction estime que les pertes, s'il y en a, qui peuvent résulter du règlement de ces litiges ne seront probablement pas importantes; par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les comptes de la Société. Si jamais de telles dépenses étaient engagées, elles seraient imputées aux résultats de l'exercice.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Fin

12. Juste valeur comptable des actifs et passifs financiers

La valeur comptable des investissements, des débiteurs, des créditeurs et frais courus et des engagements sur les projets correspond approximativement à leur juste valeur du fait que les instruments qui s'y rapportent ont des échéances relativement brèves.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers que la Société a conclues :

| | 1997 | | 1996 | |
|-------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| (en milliers de dollars) | | | | |
| Prêts à court terme | 9 022 | 8 660 | 11 929 | 11 643 |
| Prêts à long terme | 2 037 | 1 849 | 4 586 | 4 171 |

Les justes valeurs des prêts ont été déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux termes des mécanismes de prêts actuels, à des taux d'actualisation équivalents au taux d'intérêt pratiqué sur le marché pour des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes conditions et caractéristiques.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1996 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 1997.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement du Cap-Breton au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 16 mai 1997

BILAN AU 31 MARS 1997 (en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--|---------|---------|--|---------|---------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse et dépôts à terme (note 4) | 9 611 | 8 973 | Créditeurs et charges à payer | 32 342 | 30 794 |
| Débiteurs, montant net (note 5) | 20 346 | 25 044 | Impôts des grandes sociétés à payer | 3 846 | 3 536 |
| Stocks | | | Sommes à payer au gouvernement du Canada | | |
| Charbon | 11 231 | 11 732 | Avances de fonds de roulement | | 15 000 |
| Matières et fournitures d'exploitation | 8 364 | 9 484 | Tranche des provisions à long terme échéant à moins d'un an | 11 895 | 20 222 |
| | 49 552 | 55 233 | | 48 083 | 69 552 |
| Immobilisations (note 6) | 140 146 | 158 362 | Provision pour les retraites anticipées et la restructuration (note 8) | 105 548 | 104 087 |
| Autre élément d'actif | | | Provision pour des projets environnementaux (note 9) | 20 559 | 20 852 |
| Charges de retraite reportées (note 7) | 62 862 | 45 907 | | 174 190 | 194 491 |
| | | | AVOIR | | |
| | | | Crédits remboursables à même les bénéfiques futurs (note 10) | 43 500 | |
| | | | Avoir du Canada | 34 870 | 65 011 |
| | | | | 78 370 | 65 011 |
| | 252 560 | 259 502 | | 252 560 | 259 502 |

Hypothèse de la continuité de l'exploitation (note 2).
Engagements et éventualités (note 11).

Au nom du conseil :

Administrateur,
JOSEPH P. SHANNON

Administrateur,
JOSEPH M. MacMULLEN

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Produits | 167 299 | 188 410 |
| Charges | | |
| Coût des produits vendus | 126 225 | 134 114 |
| Frais de transport à l'extérieur | 4 156 | 5 171 |
| Frais généraux et administratifs | 7 525 | 8 783 |
| Amortissement | 25 925 | 34 664 |
| | 163 831 | 182 732 |
| Bénéfice d'exploitation | 3 468 | 5 678 |
| Moins | | |
| Charges de retraite et de retraite anticipée | 29 115 | 29 761 |
| Provision pour des projets environnementaux .. | | 15 851 |
| Provision pour la restructuration de la Société | 4 184 | 84 492 |
| Réduction de valeur des immobilisations | | 82 659 |
| | 33 299 | 212 763 |
| Perte avant impôts | (29 831) | (207 085) |
| Impôt des grandes sociétés | 310 | 310 |
| Perte de l'exercice | (30 141) | (207 395) |

ÉTAT DE L'AVOIR
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 65 011 | 272 406 |
| Ajouter (déduire) | | |
| Perte de l'exercice | (30 141) | (207 395) |
| Crédits remboursables à même les bénéfices futurs (note 10) | 43 500 | |
| Solde à la fin de l'exercice | 78 370 | 65 011 |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes : | | |
| Exploitation | | |
| Perte de l'exercice | (30 141) | (207 395) |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Amortissement des immobilisations | 25 925 | 34 664 |
| Gain à l'aliénation d'immobilisations | (806) | |
| Réduction de valeur des immobilisations ... | | 82 659 |
| Provision pour des projets environnementaux | | 15 851 |
| Provision pour les retraites anticipées et la restructuration | 4 184 | 85 213 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation | 8 177 | 11 |
| | 7 339 | 11 003 |
| Versements relatifs à des retraites anticipées | (9 706) | (8 497) |
| Versements relatifs à des projets environnementaux | (1 637) | (208) |
| Charges de retraite reportées | (16 955) | (7 623) |
| | (20 959) | (5 325) |
| Financement | | |
| Augmentation (diminution) des avances de fonds de roulement | (15 000) | 10 000 |
| Crédits remboursables à même les bénéfices futurs | 43 500 | |
| | 28 500 | 10 000 |
| Investissement | | |
| Achat d'immobilisations | (8 147) | (5 811) |
| Produit de la vente d'immobilisations | 1 244 | |
| | (6 903) | (5 811) |
| Rentrées (sorties) nettes d'encaisse | 638 | (1 136) |
| Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice | 8 973 | 10 109 |
| Encaisse et dépôts à terme à la fin de l'exercice | 9 611 | 8 973 |

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

(en milliers de dollars)

1. Pouvoir et objectifs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* en vue de restructurer et de remettre en valeur l'industrie du charbon dans l'île du Cap-Breton. La Société a pour mission de «devenir une société houillère rentable».

La Société, mandataire de Sa Majesté, est inscrite à titre de société de la partie I de l'annexe III, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société procède à des activités de restructuration, comme le prévoit son plan d'entreprise approuvé pour la période allant de 1996-1997 à 2000-2001 et le plan révisé de 1997-1998 à 2001-2002 approuvé par le gouverneur en conseil. Le gouvernement du Canada offre une aide financière pour la réalisation de ces activités (voir aussi la note 10). Par conséquent, la Société est financièrement dépendante du gouvernement du Canada quant à l'aide qu'elle reçoit dans le cadre de cette entente.

Des avances du gouvernement du Canada sont également consenties au titre du fonds de roulement, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, à des conditions qui sont convenues, conformément à la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*.

La Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Hypothèse de la continuité de l'exploitation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus qui s'appliquent à une « entreprise en exploitation », et selon lesquels la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

La mission de la Société est de faire en sorte qu'elle devienne une société houillère rentable, bien qu'elle ait reçu une aide financière annuelle du gouvernement du Canada pendant presque toute son existence. En avril 1996, le gouverneur en conseil a approuvé la restructuration de la Société, dans le cadre du plan d'entreprise pour la période allant de 1996-1997 à 2000-2001. En vertu de ce plan, le gouvernement du Canada doit fournir à la Société une aide financière sous la forme de crédits remboursables pendant les trois premiers exercices de la période de planification. En 1996-1997, la Société a reçu 43 500 \$ pour la mise en place de ses activités de restructuration. Des exigences supplémentaires en matière de financement sont prévues pour 1997-1998 et pour 1998-1999. Le plan d'entreprise approuvé pour la période allant de 1997-1998 à 2001-2002 met à jour le plan de l'exercice précédent et prévoit des profits et des excédents de trésorerie. De plus, il est prévu dans le plan que, à partir de 1999-2000, l'aide attribuée sera remboursée au gouvernement à même ces excédents.

La Société a eu d'importants problèmes géologiques et miniers aux houillères Prince et Phalen, dont l'affaissement du toit, la venue d'eau, la présence de grès et l'incertitude relative au redressement économique de la réserve houillère. La Société continue de prendre des mesures afin de régler ces problèmes qui touchent les activités futures de la Société. Toutefois, en raison de ces problèmes, la production et la mise en valeur globales sont inférieures aux prévisions de 1996-1997. De plus, la difficulté de la Société à satisfaire aux taux de creusement et aux objectifs prévus dans le plan de mise en valeur ainsi qu'à surmonter les problèmes de production influera sur sa capacité à faire face aux objectifs du plan d'entreprise approuvé. Cependant, la direction croit que les résultats du quatrième trimestre de 1996-1997, de même que d'autres mesures prévues, laissent entrevoir que la Société saura surmonter les problèmes qui influent sur sa rentabilité future.

La capacité de la Société de demeurer une entreprise en exploitation dépend de la rentabilité de son exploitation au cours de la période précisée dans le plan d'entreprise approuvé ainsi que de l'aide financière continue du gouvernement du Canada pour l'aider à respecter certaines obligations et certains engagements lorsqu'ils deviendront exigibles. Les présents états financiers ne comprennent aucun rajustement des montants comptabilisés en tant qu'éléments d'actif et de passif et de l'avoir qui pourraient être requis si la Société n'était plus en mesure de continuer comme une entreprise en exploitation.

3. Conventions comptables

a) Crédits remboursables à même les bénéfices futurs

Les crédits parlementaires du gouvernement du Canada qui sont remboursables à même les bénéfices futurs sont inscrits dans les états financiers en tant qu'avoir.

b) Estimations de la direction

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés, à la date des états financiers, dans l'actif, le passif, les produits et les charges de même que dans le passif éventuel. Bien que la Société utilise les meilleures estimations possibles, il est raisonnable d'envisager que les montants correspondant aux postes du bilan et aux charges connexes suivants puissent changer sensiblement dans un avenir rapproché : la valeur comptable nette des immobilisations (voir aussi la note 6), la provision pour les retraites anticipées et la restructuration (voir aussi la note 8) et la provision pour des projets environnementaux (voir aussi la note 9).

c) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers s'établit comme suit :

- Tranche à court terme des provisions pour les retraites anticipées et la restructuration - au moyen des flux monétaires des paiements futurs prévus, sans tenir compte de l'actualisation (voir aussi la note 8).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

- Provision pour les retraites anticipées et la restructuration - au moyen de l'actualisation des flux monétaires des paiements futurs pour les retraites anticipées, en fonction des taux d'intérêt courants. La composante relative à l'entretien préventif repose sur une estimation des mouvements de trésorerie nets futurs, sans tenir compte de l'actualisation (voir aussi la note 8).
 - Provision pour des projets environnementaux - au moyen d'une estimation des paiements futurs, sans tenir compte de l'actualisation (voir aussi la note 9).
 - Crédits remboursables à même les bénéficiaires futurs - en fonction du montant en capital reçu, sans tenir compte de l'actualisation (voir aussi la note 10).
 - Indemnités pour accidents du travail - le passif lié aux coûts des indemnités pour accidents du travail des anciens employés et des employés actuels n'est pas comptabilisé dans les états financiers puisqu'il est constaté selon la méthode de comptabilisation au décaissement (voir aussi les notes 3 h) et 11 g)).
- d) Stocks
- Le charbon est dévalué au coût entier ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux, et en fonction du prix net des contrats futurs.
- Les matières et fournitures d'exploitation sont évaluées au coût entier, établi selon une moyenne pondérée, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.
- e) Immobilisations
- Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé ou à la valeur recouvrable nette prévue, selon le moins élevé des deux. L'amortissement des immobilisations est calculé sur leur durée d'utilisation prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :
- | | |
|---------------------------------|------------|
| Houillère Prince | 2 à 20 ans |
| Houillère Phalen | 2 à 20 ans |
| Chemin de fer de Devco | 4 à 20 ans |
| Usine de préparation du charbon | 15 ans |
| Autres immobilisations | 4 à 20 ans |
- Tous les coûts liés à l'exploration et à la mise en valeur du projet Donkin-Morien ont été imputés aux exercices antérieurs puisque les avantages économiques futurs de ce projet étaient incertains.
- f) Conversion des éléments en devises
- Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes découlant de la conversion des devises sont inclus dans les résultats d'exploitation.
- g) Charges de retraite
- Le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice est établi à l'aide de méthodes actuarielles et est compris dans le coût des produits vendus. Toutes les autres charges de retraite sont présentées au poste Charges de retraite et de retraite anticipée. Ces charges comprennent le passif non capitalisé initial et tout ajustement découlant des gains et des pertes actuariels amortis sur le nombre moyen estimatif d'années de service des employés restant à courir avant la retraite.
- h) Indemnités pour accidents du travail
- Certains employés à la retraite ou dans l'incapacité d'effectuer leurs tâches régulières en raison d'un accident du travail reçoivent des indemnités prescrites et gérées par le *Workers' Compensation Board* de la Nouvelle-Écosse. La Société comptabilise ces indemnités comme une charge dans l'exercice au cours duquel elle verse les indemnités au *Workers' Compensation Board*. De ce fait, aucun élément de passif pour des frais futurs anticipés n'est comptabilisé dans les états financiers (voir aussi la note 11 g)).
- i) Frais de mise en valeur
- Les frais de mise en valeur engagés avant la production commerciale sont capitalisés puis imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue du bien connexe. Tout produit provenant de la vente de charbon reçu au cours la mise en valeur des biens miniers avant la production commerciale est utilisé pour compenser pour les frais de mise en valeur capitalisés. Une fois que le bien minier entre en production commerciale, les frais de mise en valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, à l'exception des frais d'exploration qui sont reportés et amortis sur la durée d'utilisation du bien.
- j) Provision pour des projets environnementaux
- Démantèlement futur et restauration des lieux :
- Les coûts futurs d'enlèvement et de démantèlement, de restauration des lieux et de remise en état liés aux sites d'exploitation sont constatés lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Ces coûts sont capitalisés seulement si des avantages économiques ultérieurs sont prévus.
- Coûts environnementaux continus :
- Les coûts environnementaux liés à l'exhaure, à l'épuration de l'eau et à la protection générale de l'environnement sont constatés lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Ces coûts sont capitalisés seulement si des avantages économiques ultérieurs sont prévus.
- k) Provision pour les retraites anticipées et la restructuration
- La Société constate le passif au titre des paiements incitatifs liés aux retraites anticipées, des primes de départ, de la formation et des indemnités de déménagement se rapportant à la réduction de l'effectif une fois que la décision a été approuvée par le gouvernement du Canada et qu'une estimation des coûts futurs prévus peut être raisonnablement calculée. De plus, la Société constate les coûts futurs estimatifs liés à l'entretien préventif des éléments d'actif hors exploitation si aucun avantage économique ultérieur n'est prévu.
- La direction constate également toute modification de ce passif par rapport à l'estimation initiale, compte tenu des résultats réels.
4. Dépôts à terme
- La Société a du papier commercial émis par une banque à charte canadienne dont le total s'élève à 9 000 \$ (2 000 \$ en 1996). Le taux d'intérêt effectif sur les dépôts à terme est de 3,1 %, et ces dépôts viennent à échéance en avril 1997. La juste valeur de ces dépôts à terme s'établit approximativement à leur valeur comptable.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—Suite
NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

5. Débiteurs, montant net

Le montant net des débiteurs comprend les éléments suivants :

| | 1997 | 1996 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Nova Scotia Power Inc. (NSPI), montant net | 19 093 | 21 300 |
| Ventes aux clients étrangers, montant net ... | | 2 500 |
| Comptes clients divers, montant net | 1 253 | 1 244 |
| | <u>20 346</u> | <u>25 044</u> |

La Société vend la presque totalité de son charbon à NSPI en vertu de conditions commerciales standard régies par les dispositions d'un contrat à long terme (voir aussi la note 13).

6. Immobilisations

| | 1997 | | | 1996 | | |
|--|----------------------------|-------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------|------------------------------|
| | Prix de base rajusté | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Prix de base rajusté | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Houillère Prince | 155 413 | 132 546 | 22 867 | 152 397 | 127 057 | 25 340 |
| Houillère Phalen | 278 221 | 185 094 | 93 127 | 274 403 | 166 672 | 107 731 |
| Projet de développement Donkin-Morien | 80 679 | 80 679 | | 80 679 | 80 679 | |
| Usine de préparation du charbon | 110 972 | 110 972 | | 110 972 | 110 972 | |
| Chemin de fer de Devco | 97 099 | 78 210 | 18 889 | 98 918 | 78 521 | 20 397 |
| Autres immobilisations | 66 952 | 61 689 | 5 263 | 65 907 | 61 013 | 4 894 |
| | <u>789 336</u> | <u>649 190</u> | <u>140 146</u> | <u>783 276</u> | <u>624 914</u> | <u>158 362</u> |

L'évaluation des immobilisations est tributaire de la capacité de la Société à régler les problèmes dont il est question à la note 2.

7. Régimes de retraite

La Société dispose de régimes de retraite à prestations déterminées pour ses employés. Deux grands régimes sont offerts, soit le régime contributif et le régime non contributif. En général, les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son taux de rémunération. La valeur actualisée des prestations et les charges de retraite de l'exercice pour les deux régimes sont établies selon des méthodes actuarielles en fonction des hypothèses fournies par la direction.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

Les, coûts et obligations de la Société en ce qui a trait au régime non contributif s'établissent comme suit au 31 mars :

| | 1997 | 1996 |
|---|---------|----------|
| | \$ | \$ |
| Actif de la caisse de retraite (à la valeur du marché) | 255 064 | 216 913 |
| Obligations découlant du régime de retraite (valeur actuarielle) | 254 648 | 252 992 |
| Surplus (passif non capitalisé) | 416 | (36 079) |
| Cotisations | 27 000 | 21 587 |
| Charge de retraite | 10 045 | 13 964 |

L'écart entre les cotisations versées et la charge de retraite est présenté au bilan à titre d'ajustement aux charges de retraite reportées.

Les coûts et obligations de la Société en ce qui a trait au régime contributif s'établissent comme suit au 31 mars :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------|--------|
| | \$ | \$ |
| Actif de la caisse de retraite (à la valeur du marché) | 56 051 | 48 859 |
| Obligations découlant du régime de retraite (valeur actuarielle) | 42 609 | 41 533 |
| Surplus | 13 442 | 7 326 |
| Charge de retraite | 826 | 753 |

Les paiements que la Société est tenue de faire, ainsi que les frais, se rapprochent des charges pour services courants. De ce fait, aucun ajustement aux charges de retraite reportées n'est requis pour ce régime.

L'évaluation des deux régimes de retraite est fondée sur l'hypothèse de la direction selon laquelle la stratégie en matière de ressources humaines liée à la restructuration de l'entreprise approuvée en 1996 n'occasionnera aucun changement important de la moyenne d'âge et du profil de retraite de l'effectif. De plus, la direction est d'avis que les compressions de l'effectif n'auront pas d'incidence importante sur les niveaux de participation au régime.

8. Provision pour les retraites anticipées et la restructuration

La provision consiste en une estimation des charges liées aux retraites anticipées et aux initiatives de restructuration une fois les décisions à ce sujet approuvées. Toute modification apportée à l'estimation est constatée lorsqu'elle devient connue. Dans le cadre des initiatives de restructuration de la Société amorcées en 1996-1997, la Société s'est engagée à réduire son effectif de 658 employés d'ici le 31 mars 2001. Au 31 mars 1997, la Société avait ainsi réduit sa force de travail de 197 personnes.

La Société a formulé des hypothèses importantes pour préparer l'estimation de cette provision. Ces hypothèses incluent : les taux d'intérêt des facteurs d'actualisation et d'indexation des prix pour la tranche à long terme de la provision, la date prévue de la réduction de l'effectif et le nombre d'employés faisant l'objet de la réduction. L'estimation de la provision, selon les éléments qui précèdent, pourrait être substantiellement différente si les hypothèses clés utilisées par la direction pour les points principaux de l'estimation diffèrent de celles qui avaient été prévues. L'entretien préventif inclus dans la provision est fonction de l'intention de la direction quant à l'utilisation des immobilisations, comme le prévoit le plan d'entreprise approuvé. L'estimation de ce passif pourrait varier grandement si la Société modifie son utilisation prévue des immobilisations et sa décision de conserver certains éléments d'actif hors exploitation. La direction comptabilise les modifications apportées à la provision par rapport à l'estimation initiale en fonction des hypothèses mises à jour et des résultats réels. L'état des résultats inclut des frais de 4 184 \$ en raison des modifications apportées à l'estimation de la direction. L'estimation effectuée par la direction au sujet de la provision pour les retraites anticipées et la restructuration s'établit comme suit au 31 mars, y compris les tranches échéant à moins d'un an et à plus d'un an :

| | 1997 | 1996 |
|--|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Stratégie en matière de ressources humaines (1996) | 55 555 | 55 000 |
| Fermeture de la houillère Lingan | 33 381 | 38 050 |
| Autres paiements incitatifs au titre des retraites anticipées | 15 248 | 14 992 |
| Entretien préventif | 10 836 | 12 500 |
| | 115 020 | 120 542 |
| Moins : tranche échéant à moins d'un an ... | 9 472 | 16 455 |
| Tranche échéant à plus d'un an | 105 548 | 104 087 |

9. Provision pour des projets environnementaux

L'estimation de la direction se rapportant aux projets environnementaux inclut les coûts futurs prévus ayant trait au démantèlement, à la restauration et à la remise en état des lieux ainsi que les autres activités environnementales liées à l'exhaure et à l'épuration de l'eau de même que la protection générale de l'environnement. Cette estimation a pour objectifs de satisfaire aux exigences prévues dans les lois et règlements environnementaux applicables et d'assurer la protection générale de l'environnement conformément à la politique environnementale de la Société. L'estimation du passif lié aux coûts des projets environnementaux sera revue à mesure que la Société établira les plans de fermeture et d'après-fermeture et les mettra en place au cours des exercices ultérieurs. Ces plans tiendront compte de la politique environnementale de la Société et des lois applicables à ce moment. L'estimation du passif, effectuée en fonction des éléments qui précèdent, pourrait être substantiellement différente si les plans ultérieurs étaient modifiés en raison de la révision des lois ou des hypothèses de la direction.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

L'estimation par la direction de la provision pour des projets environnementaux s'établit comme suit au 31 mars, y compris les tranches échéant à moins d'un an et à plus d'un an :

| | 1997 | 1996 |
|--|--------|--------|
| | \$ | \$ |
| Exhaure et épuration de l'eau | 5 080 | 5 272 |
| Enlèvement, démantèlement et restauration et remise en état des lieux | 9 402 | 9 447 |
| Protection générale de l'environnement | 8 500 | 9 900 |
| | 22 982 | 24 619 |
| Moins : Tranche échéant à moins d'un an . . . | 2 423 | 3 767 |
| Tranche échéant à plus d'un an | 20 559 | 20 852 |

10. Crédits remboursables à même les bénéficiaires futurs

Le gouvernement du Canada a versé à la Société la somme de 43 500 \$ dans le cadre d'une entente globale d'aide financière approuvée par le gouverneur en conseil en avril 1996. La Société a constaté l'aide reçue à titre d'avoir. Les montants versés à la Société et les frais financiers y étant liés seront remboursés à même les bénéficiaires futurs sous la forme d'un paiement de dividende. Les conditions de remboursement finales n'ont toutefois pas encore été déterminées avec le gouvernement du Canada.

11. Engagements et éventualités

- a) Les engagements de la Société relatifs à l'achèvement de projets de construction en cours s'élèvent à environ 6 200 \$ au 31 mars 1997 (2 200 \$ en 1996).
- b) La Société s'est engagée en vertu d'un contrat de location-exploitation visant des locaux à bureaux dans le General Mining Building, lequel abrite les bureaux de l'administration. La durée du bail s'échelonne sur une période de 20 ans prenant fin en 2004. Les paiements de loyer annuels découlant de ce bail fluctuent selon les taux d'intérêt hypothécaire du bailleur. Les paiements minimaux exigibles s'élèvent actuellement à 1 203 \$ par année, à un taux d'intérêt de 8 % (1 203 \$ à un taux de 8 % en 1996).
- c) Au 31 mars 1997, les contrats de ventes à l'exportation en cours de la Société totalisent 5 673 \$ US (10 700 \$ US en 1996).
- d) Dans le cours normal de ses affaires, la Société est visée par un certain nombre de réclamations et de poursuites. De l'avis de la direction, le règlement de ces actions n'entraînera aucun passif important en sus de la provision déjà constituée. La Société a l'intention de contester l'ensemble de ces actions.
- e) La Société s'autoassure contre des dommages éventuels aux éléments d'actif souterrains et pour une partie de son assurance responsabilité civile.
- f) La Société juge que ses activités sont conformes, à tous égards importants, à l'ensemble des lois et règlements environnementaux applicables. La Société comptabilise une provision en fonction des estimations de coûts établies par la direction lorsque ces coûts peuvent être évalués au prix d'un effort raisonnable. Ces estimations sont susceptibles d'être rajustées compte tenu des modifications apportées aux lois et aux règlements et à mesure que de nouvelles données sont recueillies.

- g) La Société est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, laquelle exige que soient remboursés à Développement des ressources humaines Canada les paiements faits pour le compte de la Société à l'endroit du *Workers' Compensation Board* de la province de la Nouvelle-Écosse. L'état des résultats comprend une charge de 19 832 \$ (16 600 \$ en 1996) composée de paiements courants de 4 704 \$ (4 200 \$ en 1996) versés à l'égard des demandes d'indemnité et de 15 128 \$ (12 400 \$ en 1996) versés à l'égard des prestations périodiques d'invalidité. Ces coûts sont constatés selon la méthode de la comptabilisation au décaissement.

Dans le cadre d'une étude actuarielle menée en février 1997, la valeur actuarielle des obligations au titre des indemnités pour accidents du travail à l'égard des employés actuels et des anciens employés de la Société au 31 décembre 1995 s'élevait à 138 000 \$. Ce montant représente la valeur actualisée de toutes les indemnités futures estimatives à payer par suite d'accidents survenus au plus tard le 31 décembre 1995. La provision technique ne comprend aucun montant au titre des indemnités futures pour maladies professionnelles et des frais d'administration, lesquels pourraient être importants. L'estimation tient compte de l'incidence prévue de la *Workers' Compensation Act* (1994) de la Nouvelle-Écosse qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1996. La provision technique pourrait être sensiblement différente si les hypothèses sur lesquelles est fondée l'évaluation sont largement modifiées dans les exercices ultérieurs.

12. Impôts sur le revenu

Au cours de 1990, des avis de nouvelles cotisations ont été produits par Revenu Canada, Impôt visant les déclarations de revenus de la Société pour les années 1983 à 1989. Revenu Canada considère que les crédits accordés à la Société à l'égard des pertes d'exploitation sont imposables en tant que revenu tiré d'une entreprise ou d'un bien et que les crédits accordés à l'égard des acquisitions d'immobilisations réduisent le coût en capital des biens de la Société. La Société a également reçu des avis de cotisation de Revenu Canada, Impôt pour les années 1990 à 1996 qui sont fondés sur la même interprétation. La direction s'oppose à celle-ci et a déjà pris des mesures pour faire valoir le droit de la Société de présenter un avis d'opposition officiel à l'endroit de Revenu Canada. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers pour ce qui est des coûts pouvant être associés à l'application de l'interprétation adoptée par Revenu Canada, Impôt. Les impôts à payer seraient élevés si Revenu Canada, Impôt réussit à faire en sorte que l'interprétation susmentionnée soit appliquée.

La Société dispose de reports de pertes prospectifs aux fins de l'impôt sur le revenu qui n'ont pas été constatés, car de telles pertes ne comportent aucune valeur de réalisation pour la Société.

13. Entente à long terme

La Société a conclu une entente avec Nova Scotia Power Inc. (NSPI) visant la livraison de charbon aux termes de l'entente, jusqu'en 2010. Tous les cinq ans, les parties au contrat renégocient les quantités, la tolérance à l'égard des qualités et les prix. Les modalités fixées actuellement relativement à ces éléments viennent à échéance le 31 décembre 1999.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Fin

Le respect des conditions de l'entente par les deux parties est nécessaire pour que la Société de développement du Cap-Breton puisse continuer ses activités dans l'avenir et respecter son plan d'entreprise.

14. Opérations entre apparentés

La Société est liée par propriété commune à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires. En plus de ces opérations, le gouvernement du Canada a octroyé à la Société des crédits remboursables à même les bénéfices futurs (voir aussi la note 10) et a consenti des avances de fonds de roulement aux taux d'intérêt en vigueur qui sont remboursables en moins d'un an, d'après les exigences en matière de flux de trésorerie.

Le président du conseil d'administration de la Société détient des participations dans des sociétés effectuant des transactions commerciales avec la Société ou fait partie d'un certain nombre de conseils d'administration de telles sociétés. Les opérations conclues entre ces parties ont principalement trait au transport du charbon. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des affaires et sont assujetties à l'approbation et à la présentation d'information nécessaires qui excluent la participation du président du conseil d'administration de la Société.

15. Événement postérieur à la clôture

La Société a signé une lettre d'intention en avril 1997 en vue de conclure une entente visant la vente de terrains et le transfert des concessions de charbon se rapportant au projet de développement Donkin-Morien. La conclusion de cette entente nécessiterait une approbation additionnelle. Tous les coûts associés à l'exploration et à la mise en valeur du projet de développement Donkin-Morien ont été entièrement passés en charges au cours d'exercices antérieurs, les avantages économiques futurs du projet étant incertains.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent figurant dans les présents états financiers ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

La direction est responsable de l'intégralité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers et dans le rapport annuel. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux qui contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégralité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées et conformes aux autorisations pertinentes, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres convenables sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables. En outre, le comité de vérification du conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle suffisants et de la qualité des rapports financiers.

Le comité de vérification du conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs indépendants afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société suite à la recommandation du comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société en vue de formuler une opinion sur ces derniers.

le vice-président,
Keith G. Brown

le contrôleur,
Francis Mullins

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE POUR LES FINIS DE LA *LOI SUR L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE*

J'ai vérifié le bilan de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 1997 et les états de l'avoir, des résultats et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 23 mai 1997

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Suite

 BILAN
 AU 31 MARS 1997

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--|-----------|-----------|---|-----------|-----------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Dépôts à terme (note 3) | 1 795 534 | 1 493 715 | Dette bancaire | 1 406 800 | 980 963 |
| Débiteurs, net (note 4) | 1 457 155 | 1 158 602 | Créditeurs et charges à payer | | |
| Frais payés d'avance | 265 517 | 38 867 | (note 4) | 964 134 | 1 156 641 |
| | 3 518 206 | 2 691 184 | Provision pour assainissement de | | |
| Prêts (notes 5 et 6) | 2 353 288 | 2 369 619 | l'environnement | 95 088 | 220 000 |
| Placements (après déduction de la provision | | | Provision pour prestations de | | |
| de 100 000 \$; 1996—372 323 \$) (note 7) | 950 000 | 350 000 | cessation d'emploi | 47 800 | 55 400 |
| Immobilisations (note 8) | 157 620 | 108 972 | | 2 513 822 | 2 413 004 |
| | | | À long terme | | |
| | | | Provision pour prestations de cessation | | |
| | | | d'emploi | 395 886 | 360 209 |
| | | | | 2 909 708 | 2 773 213 |
| | | | AVOIR | | |
| | | | Avoir du Canada | 4 069 406 | 2 746 562 |
| | | | | 6 979 114 | 5 519 775 |
| | 6 979 114 | 5 519 775 | | | |

 Engagements (note 10).
 Voir les notes complémentaires.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
 GREG MacKENZIE

administrateur,
 CHARLES T. SMITH

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Suite

ÉTAT DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Avoir au début de l'exercice | 2 746 562 | 2 225 488 |
| Crédit parlementaire (note 9) | 14 700 000 | 15 038 000 |
| | 17 446 562 | 17 263 488 |
| Moins : | | |
| Coût net d'exploitation | 13 377 156 | 14 516 926 |
| Avoir à la fin de l'exercice | 4 069 406 | 2 746 562 |

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Dépenses de programme | | |
| Dépenses de développement | | |
| Tourisme, divertissement et culture | 4 971 827 | 1 835 790 |
| Initiatives précises | 3 151 443 | 6 662 168 |
| Industries fondées sur la connaissance | 677 512 | 1 206 685 |
| Compétences des jeunes | 437 788 | 374 410 |
| Services commerciaux du secteur privé | 433 179 | 575 509 |
| Fabrication et traitement | 177 607 | 445 453 |
| Industries primaires | 108 501 | 428 008 |
| | 9 957 857 | 11 528 023 |
| Autres dépenses de programme | | |
| Soutien | 1 334 135 | 1 310 218 |
| Installations de location | 710 186 | 923 616 |
| Provision pour prêts douteux | 673 008 | 195 474 |
| | 2 717 329 | 2 429 308 |
| Total des dépenses de programme | 12 675 186 | 13 957 331 |
| Frais d'administration | 1 196 676 | 1 219 053 |
| Communications | 269 181 | 226 967 |
| Amortissement | 84 606 | 57 945 |
| | 1 550 463 | 1 503 965 |
| Total des dépenses | 14 225 649 | 15 461 296 |
| Revenus | | |
| Installations de location | 612 891 | 714 744 |
| Intérêt sur prêts et placements | 164 493 | 131 462 |
| Autres intérêts | 71 109 | 98 164 |
| Total des revenus | 848 493 | 944 370 |
| Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 11) | | |
| Dépenses de programme | 17 639 488 | 16 427 794 |
| Traitements, services professionnels et autres .. | 1 451 259 | 1 448 605 |
| | 19 090 747 | 17 876 399 |
| Moins : coûts recouverts | (19 090 747) | (17 876 399) |
| | 13 377 156 | 14 516 926 |

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de financement | | |
| Crédit parlementaire | 14 700 000 | 15 038 000 |
| Diminution du crédit parlementaire à recevoir | | 1 321 900 |
| Encaisse provenant des activités de financement | 14 700 000 | 16 359 900 |
| Activités d'exploitation | | |
| Coût net d'exploitation | (13 377 156) | (14 516 926) |
| Charges (crédits) qui n'affectent pas l'encaisse | | |
| Amortissement | 84 606 | 57 945 |
| Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi ... | 43 986 | (15 295) |
| Augmentation (diminution) de la provision pour placements douteux | 100 000 | (7 677) |
| Provision pour prêts douteux | 673 008 | 195 474 |
| | (12 475 556) | (14 286 479) |
| Augmentation du fonds de roulement d'exploitation hors caisse | (842 622) | (917 715) |
| Versement de prestations de cessation d'emploi .. | (15 909) | (165 417) |
| Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation | (13 334 087) | (15 369 611) |
| Activités d'investissement | | |
| Avances de prêts | (1 170 745) | (1 274 632) |
| Remboursements de prêts | 514 068 | 525 904 |
| (Achat) remboursement de placements | (700 000) | 37 677 |
| Achats d'immobilisations | (133 254) | (77 653) |
| Encaisse utilisée pour des activités d'investissement | (1 489 931) | (788 704) |
| (Diminution) augmentation de la dette bancaire et des dépôts à terme | (124 018) | 201 585 |
| Dette bancaire et dépôts à terme au début de l'exercice | 512 752 | 311 167 |
| Dette bancaire et dépôts à terme à la fin de l'exercice | 388 734 | 512 752 |

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1997

1. La Société

Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*) qui a été proclamée le 1^{er} décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'Île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'Île.

2. Conventions comptables importantes

a) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état de l'avoir selon la comptabilité d'exercice lorsqu'il est approuvé par le Parlement et les prélèvements sont fonction des exigences d'encaisse.

b) Estimations de la direction

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et le passif éventuel communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les montants au bilan et les dépenses connexes puissent fluctuer de façon importante dans un avenir proche : la provision pour prêts douteux (voir aussi les notes 5 et 6) et la provision pour placements douteux.

c) Prêts

Les prêts, y compris les contributions remboursables, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette, lesquelles sont stipulées dans le contrat de prêt. Le montant remis est imputé aux résultats lorsque le prêt est accordé.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et lorsque le recouvrement éventuel du prêt est peu probable.

d) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie en vue de réduire la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur de réalisation nette estimative lorsqu'il existe un doute quant au recouvrement à la date prévue d'un prêt particulier. Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation nette estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs estimatifs au taux d'intérêt réel inhérent aux prêts. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de tout bien donnée en garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

Une provision générale est établie pour les prêts à l'égard desquels il est encore impossible d'établir des provisions spécifiques. La provision générale est fondée sur une évaluation du portefeuille de prêts, qui comporte de nombreux facteurs, dont une analyse des arriérés, les pertes déjà subies, les événements récents et les changements dans les conditions économiques.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de charge ou de crédit de la charge de prêts douteux.

e) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées de même que des participations en tant qu'associée. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur estimative de réalisation nette, laquelle est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus.

f) Intérêt créditeur

L'intérêt créditeur est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt créditeur cesse d'être comptabilisé. La Société recommence à constater l'intérêt lorsque la provision spécifique pour le prêt douteux est recouvrée.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au moindre du prix coûtant moins l'amortissement cumulé et la valeur recouvrable nette. On établit la provision pour l'amortissement selon la durée de vie utile estimative des immobilisations en utilisant la méthode linéaire, aux taux indiqués ci-après :

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Bâtiments | jusqu'à 25 ans |
| Matériel et ameublement | de 4 à 10 ans |
| Matériel informatique et logiciels | 5 ans |
| Améliorations locatives | jusqu'à 20 ans |
| Véhicules | 3 ou 4 ans |

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Suite

 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 DU 31 MARS 1997—Suite

h) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au Régime sont exigées, à parts égales, des employés et de la Société. Ces cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent le passif total de la Société au titre des pensions de retraite. Aux termes des lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

i) Prestations de cessation d'emploi

À la cessation de l'emploi, les employés ont droit à certaines prestations prévues en vertu de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé à l'exercice pendant lequel elles sont gagnées.

Le passif au titre des prestations de cessation d'emploi est estimé par la direction suivant les droits actuels.

j) Provision pour assainissement de l'environnement

La provision pour assainissement de l'environnement représente la meilleure estimation de la direction du coût d'assainissement des propriétés polluées. La direction surveille les activités d'assainissement et toute variation du coût estimatif est constatée dès qu'elle peut raisonnablement être déterminée.

3. Dépôts à terme

La Société a des dépôts à terme dans une grande banque à charte canadienne de 997 590 \$ et de 797 944 \$ (1996—1 493 715 \$). Les dépôts à terme sont assortis de taux d'intérêt effectifs de 3,04 % et de 3,14 % respectivement (1996—4,95 %) et viennent à échéance le 18 avril 1997 et le 25 avril 1997 respectivement. La juste valeur des dépôts à terme est semblable à leur valeur marchande.

4. Débiteurs et créditeurs

Les débiteurs comprennent :

| | 1997 | 1996 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 11) .. | 1 267 440 | 918 448 |
| Autres débiteurs | 189 715 | 240 154 |
| | <u>1 457 155</u> | <u>1 158 602</u> |

La somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est attribuable aux dépenses effectuées au nom de l'Agence en vertu d'un protocole d'entente. Les autres débiteurs sont engagés dans le cours normal des activités et ne sont pas fortement concentrés entre les mains de débiteurs.

Les débiteurs et les créditeurs sont exigibles sur demande, ne portent pas intérêt et leur valeur marchande est semblable à leur juste valeur en raison de la brièveté des termes à courir.

5. Prêts

| | 1997 | 1996 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Prêts | 2 534 403 | 2 804 703 |
| Contributions remboursables | 1 590 756 | 792 197 |
| Intérêt à recevoir | 27 848 | 24 314 |
| | <u>4 153 007</u> | <u>3 621 214</u> |
| Moins : provision pour prêts douteux (note 6) | 1 799 719 | 1 251 595 |
| | <u>2 353 288</u> | <u>2 369 619</u> |

Les prêts à l'égard desquels la condition définitive de remise n'a pas été satisfaite sont évalués à 139 916 \$ (1996—895 816 \$). Ces prêts ont été imputés aux opérations de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs. Toutefois, si certaines modalités de la lettre d'engagement ne sont pas respectées, le prêt pourrait devenir exigible et payable par le client.

Les prêts sont consentis pour promouvoir le développement économiques. Ils sont tous consentis à des personnes et à des entreprises qui exercent leurs activités au Cap-Breton. En 1997, trois débiteurs représentaient 40 % du solde des prêts au 31 mars (1996—quatre débiteurs, 51 % du solde des prêts).

Les valeurs justes des prêts sont déterminées par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Les valeurs justes des prêts sont semblables à leurs valeurs marchandes.

Voici, une analyse du solde des prêts non réglés au 31 mars :

| Taux d'intérêt annuel | 1997 | 1996 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| 0 % | 2 924 621 | 2 735 501 |
| Moins de 10 % | 640 448 | 560 360 |
| 10 % et plus | 560 090 | 301 039 |
| | <u>4 125 159</u> | <u>3 596 900</u> |
| Intérêt à recevoir | 27 848 | 24 314 |
| | <u>4 153 007</u> | <u>3 621 214</u> |
| Moins : provision pour prêts douteux (note 6) | 1 799 719 | 1 251 595 |
| | <u>2 353 288</u> | <u>2 369 619</u> |

Les taux d'intérêt sont fixes pendant la durée des prêts.

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1997—Suite

Voici, selon les modalités des prêts, les sommes dues par exercice :

| | 1997 | 1996 |
|--|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Principal | | |
| Principal échu | 288 691 | 56 635 |
| 1997 | | 757 425 |
| 1998 | 515 843 | 275 629 |
| 1999 | 882 954 | 803 988 |
| 2000 | 467 798 | 396 929 |
| 2001 | 356 189 | 346 283 |
| 2002 et au-delà | 1 613 684 | 960 011 |
| | 4 125 159 | 3 596 900 |
| Intérêt à recevoir | 27 848 | 24 314 |
| | 4 153 007 | 3 621 214 |
| Moins : provision pour prêts douteux (note 6) | 1 799 719 | 1 251 595 |
| | 2 353 288 | 2 369 619 |

6. Provisions pour prêts douteux

| | 1997 | | 1996 | |
|--|------------|----------|-----------|-----------|
| | Spécifique | Générale | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 1 051 595 | 200 000 | 1 251 595 | 1 164 690 |
| Radiations dues à la restructuration | (15 511) | | (15 511) | |
| Radiations | (109 373) | | (109 373) | (108 569) |
| Provision pour prêts douteux | 673 008 | | 673 008 | 195 474 |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 599 719 | 200 000 | 1 799 719 | 1 251 595 |

La valeur de placement des prêts précisément désignés comme prêts douteux est de 1 814 740 \$ (1996—1 298 637 \$).

7. Placements

La Société possède une participation de 300 000 \$ dans un immeuble à bureaux et obtient une part du bénéfice net proportionnelle à sa participation. La part du bénéfice net de la Société s'élève à 73 101 \$ (1996—57 138 \$).

La Société détient aussi 750 000 \$ en actions sans droit de vote, rachetables et remboursables dans des entreprises du secteur privé. Aucun dividende n'a été reçu ou déclaré au cours de l'exercice.

Les valeurs justes des placements sont déterminées par l'actualisation des flux monétaires futurs contractés. Les valeurs justes des placements sont semblables à leurs valeurs marchandes.

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON—FinNOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1997—Fin

8. Immobilisations

| | 1997 | | | 1996 | | |
|---|-------------------|--|------------------------------|-------------------|--|------------------------------|
| | Prix coûtant | Amortissement cumulé et réductions de valeur | Valeur comptable nette | Prix coûtant | Amortissement cumulé et réductions de valeur | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains pour développement | 532 441 | 532 440 | 1 | 532 441 | 532 440 | 1 |
| Matériel, ameublement, améliorations locatives | 1 120 302 | 962 683 | 157 619 | 1 038 181 | 929 210 | 108 971 |
| Installations de location | 15 565 585 | 15 565 585 | | 15 514 452 | 15 514 452 | |
| | <u>17 218 328</u> | <u>17 060 708</u> | <u>157 620</u> | <u>17 085 074</u> | <u>16 976 102</u> | <u>108 972</u> |

9. Financement du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a approuvé un crédit parlementaire de 14 700 000 \$ (1996—17 538 000 \$) et la Société en a utilisé 14 700 000 \$ (1996—15 038 000 \$).

10. Engagements

- a) Au 31 mars 1997, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement s'établissaient à 3 802 968 \$ (1996—6 677 317 \$).
- b) Pour ce qui est des contrats de location-exploitation des locaux de plus d'un an, les paiements futurs minimaux par exercice sont les suivants :

| | \$ |
|------------------------------------|------------------|
| 1998 | 470 915 |
| 1999 | 501 791 |
| 2000 | 21 717 |
| 2001 et exercices ultérieurs | 30 766 |
| | <u>1 025 189</u> |

11. Opérations entre apparentés

La Société a signé un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique établissant les modalités que la Société doit respecter pour exécuter les programmes de l'Agence sur l'Île du Cap-Breton. Au 31 mars 1997, l'Agence avait remboursé les coûts de ses activités de programme et de l'exécution connexe des programmes par la Société, sauf le montant de 1 267 440 \$ (1996—918 448 \$) inclus dans les débiteurs.

Le coût des services fournis par d'autres ministères et organismes fédéraux et par d'autres sociétés d'État s'est élevé à 418 254 \$ (1996—485 189 \$). Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont mesurées selon la valeur de l'échange.

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société sont sous la responsabilité du conseil d'administration qui délègue, à la direction, la responsabilité de la préparation du rapport annuel et des états financiers. Le comité de vérification du conseil examine ces rapports. Les états financiers ont été dressés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, et contiennent des estimations fondées sur le jugement et l'expérience des membres de la direction. Le conseil d'administration de la Société a approuvé les états financiers sur la recommandation du comité de vérification. Les autres renseignements sur le fonctionnement et les finances qui figurent dans ce rapport annuel concordent avec ceux des états financiers.

La direction veille à la tenue de livres et de registres ainsi qu'à l'utilisation de contrôles financiers et de gestion et de systèmes d'information connexes qui lui permettent de s'assurer qu'il y a production, en temps opportun, d'information financière fiable et précise et qu'il y a conformité, au niveau de ses opérations, à la *Loi sur le Centre national des Arts* et aux règlements administratifs de la Société et en fait rapport annuellement.

Le conseil d'administration de la Société veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la communication de l'information financière et aux contrôles internes, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification. Le comité de vérification s'acquitte des tâches que lui confie le conseil d'administration et a des rencontres régulières avec la direction et le vérificateur général du Canada. Ce dernier peut communiquer avec le comité en tout temps.

Le vérificateur général du Canada effectue, en toute autonomie et en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues, une vérification des états financiers de la Société et en fait rapport annuellement.

le directeur général des finances,
Cy Cook

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre national des Arts au 31 août 1996 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 août 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 23 octobre 1996

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—*Suite*

BILAN AU 31 AOÛT 1996

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|---|------------|------------|---|------------|------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements temporaires (note 3) | 4 914 855 | 2 691 315 | Créditeurs et frais courus (note 3) | 5 045 075 | 3 173 653 |
| Débiteurs | 2 536 634 | 1 226 387 | Provision pour les prestations de cessation d'emploi (note 8) | 99 440 | 1 277 000 |
| Crédit parlementaire à recevoir (note 5) | 1 451 750 | 3 162 000 | Dettes bancaires | | 349 000 |
| Stocks | 362 632 | 501 767 | Revenus reportés | 4 037 887 | 3 357 983 |
| Programmes en cours | 912 323 | 962 843 | | 9 182 402 | 8 157 636 |
| Frais payés d'avance | 172 140 | 108 129 | Portion à long terme —Provision pour indemnités de cessation d'emploi | 909 716 | 892 689 |
| Immobilisations (note 4) | 10 350 334 | 8 652 441 | | 10 092 118 | 9 050 325 |
| | 9 490 834 | 10 756 095 | | | |
| | | | AVOIR DU CANADA | | |
| | | | Avoir | 9 489 861 | 10 125 936 |
| | | | Fondation du Centre national des Arts (note 6) .. | 160 293 | 168 479 |
| | | | Fonds de développement artistique (note 7) | 98 896 | 63 796 |
| | | | | 9 749 050 | 10 358 211 |
| | 19 841 168 | 19 408 536 | | 19 841 168 | 19 408 536 |

Approuvé par la direction :

le directeur général des finances,
CY COOK

le directeur des services financiers,
KIK SANG BONG

Approuvé par le conseil d'administration :

la présidente,
JEAN THÉRÈSE RILEY
membre du conseil et président
du comité de vérification,
ANDREW D. M. OGARANKO

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—Suite
**ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1996**

| | 1996 | 1995 |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Programmes des arts d'interprétation (tableau 1) | 7 838 364 | 8 777 910 |
| Services commerciaux (tableau 2) | 7 317 535 | 8 208 581 |
| Services de soutien aux programmes | 274 307 | 314 420 |
| Intérêts créditeurs | 233 328 | 293 880 |
| Fonds de développement artistique —Revenu net (note 7) | 35 100 | 63 796 |
| Autres | 51 414 | 16 380 |
| | <u>15 750 048</u> | <u>17 674 967</u> |
| Dépenses (tableau 3) | | |
| Programmes des arts d'interprétation (tableau 1) | 14 697 686 | 16 266 618 |
| Services commerciaux (tableau 2) | 5 481 569 | 6 356 979 |
| Exploitation des bâtiments | 8 010 058 | 7 430 053 |
| Services de soutien aux programmes | 2 836 161 | 3 138 233 |
| Services administratifs | 4 050 088 | 3 673 069 |
| Conseil d'administration (note 9) | 174 811 | 108 014 |
| 25 ^{ième} anniversaire —Dépenses | | 90 000 |
| Fondation du Centre national des Arts — Dépenses nettes (note 6) | 8 186 | 14 509 |
| | <u>35 258 559</u> | <u>37 077 475</u> |
| Excédent des dépenses sur les revenus avant les coûts de restructuration | 19 508 511 | 19 402 508 |
| Coûts de restructuration (note 8) | | 1 021 000 |
| Excédent des dépenses sur les revenus | <u>19 508 511</u> | <u>20 423 508</u> |

**ÉTAT DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1996**

| | 1996 | 1995 |
|---|------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 10 125 936 | 9 869 396 |
| Crédit parlementaire (note 5) | 18 899 350 | 20 639 335 |
| Excédent des dépenses sur les revenus | (19 508 511) | (20 423 508) |
| Virement de la réserve pour le 25 ^{ième} anniversaire | | 90 000 |
| Virement du revenu net du Fonds de développement artistique | (35 100) | (63 796) |
| Virement des dépenses nettes de la Fondation du Centre national des Arts ... | 8 186 | 14 509 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>9 489 861</u> | <u>10 125 936</u> |

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1996

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Exploitation | | |
| Excédent des dépenses sur les revenus | (19 508 511) | (20 423 508) |
| Éléments sans incidence sur les fonds | | |
| Amortissement | 2 502 217 | 2 802 361 |
| Provision pour indemnités de cessation d'emploi | 17 027 | (155 603) |
| Gain sur l'aliénation d'immobilisations | (875) | (1 727) |
| | (16 990 142) | (17 778 477) |
| Variation des éléments hors caisse de l'actif et du passif liés à l'exploitation | 189 163 | 1 029 604 |
| | (16 800 979) | (16 748 873) |
| Financement | | |
| Crédit parlementaire reçu | 20 609 600 | 15 584 000 |
| Investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations | (1 236 081) | (2 329 164) |
| Augmentation (réduction) de la trésorerie | 2 572 540 | (3 494 037) |
| Position de trésorerie au début de l'exercice | 2 342 315 | 5 836 352 |
| Position de trésorerie à la fin de l'exercice | 4 914 855 | 2 342 315 |
| Se compose de : | | |
| Encaisse et placements temporaires | 4 914 855 | 2 691 315 |
| Dette bancaire | | (349 000) |
| | 4 914 855 | 2 342 315 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 AOÛT 1996

1. Objectifs et opérations

La Société du Centre national des Arts (la «Société») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1) de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les sections I à IV de la Loi ne s'appliquent pas à la Société.

Le mandat de la Société est d'exploiter et d'administrer le Centre national des Arts, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer ceux-ci ailleurs au Canada.

Pour faciliter la réalisation de ses objectifs, la Société peut organiser et parrainer des réalisations au Centre dans le domaine des arts d'interprétation; encourager et aider le développement de troupes d'arts d'interprétation attachées au Centre; organiser ou parrainer des émissions de radio et de télévision émanant du Centre ainsi que la projection de films au Centre; accueillir au Centre, selon les conditions que la Société peut fixer, les organisations nationales et locales oeuvrant, exclusivement ou non, au développement et à l'encouragement des arts d'interprétation au Canada; et, à la demande du gouvernement du Canada ou du Conseil des Arts du Canada, organiser des spectacles et représentations ailleurs au Canada par des troupes d'arts d'interprétation, établies ou non au Canada, et organiser des représentations hors du Canada par des troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

Afin d'aider la Société à remplir son mandat, le gouvernement du Canada met à la disposition de la Société le complexe du Centre national des Arts sans aucune compensation jusqu'au 31 mai 1997. La Société est responsable de l'entretien et de l'exploitation du complexe.

2. Principales conventions comptables

a) Placements temporaires

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette pour les fournitures des restaurants ou au coût de remplacement pour la nourriture et la boisson.

c) Programmes en cours

Les frais directs, y compris les avances aux troupes et aux artistes, engagés avant la fin de l'exercice pour les programmes en cours, sont reportés et imputés aux dépenses de l'exercice pendant lequel les programmes se terminent. Les frais indirects et les services communs non attribuables à des spectacles particuliers sont imputés aux dépenses lors de l'exercice pendant lequel ils sont engagés.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, comme suit :

| | |
|-------------------------|---------------|
| Édifice—l'Atelier | 20 ans |
| Matériel | 3, 5 et 7 ans |
| Améliorations locatives | 10 ans |

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—*Suite*

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 1996—*Suite*

e) Revenus reportés

Les revenus provenant de billets vendus avant la fin de l'exercice pour les programmes en cours et les revenus de location de salles sont reportés et crédités aux revenus de l'exercice pendant lequel les programmes se terminent. Les revenus provenant des certificats-cadeaux et des bons d'échange sont reportés jusqu'au rachat des certificats et des bons. Les certificats-cadeaux et les bons d'échange non utilisés lors des trois années écoulées depuis leur émission et un pourcentage de ceux de moins de trois ans sont crédités aux revenus.

f) Dépenses d'exploitation

Les dépenses des programmes des arts d'interprétation et des services commerciaux ne comprennent pas les coûts rattachés à l'entretien des bâtiments et du matériel, aux services publics et aux services administratifs.

g) Régime de pension de retraite

Les employés de la Société font partie du Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations à ce régime sont exigées, à parts égales, à la fois des employés et de la Société. Les cotisations de la Société représentent sa dette totale et sont comptabilisées dès qu'elles deviennent exigibles.

D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique.

h) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés de la Société ont droit à certaines indemnités lors de leur cessation d'emploi, comme le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Ces indemnités sont inscrites au passif au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés.

i) Crédit parlementaire

La Société inscrit à l'avoir à chaque mois un douzième du crédit parlementaire approuvé. Le crédit parlementaire approuvé pour la période allant du 1^{er} avril au 31 août se rapporte à l'exercice financier du gouvernement du Canada se terminant le 31 mars de l'exercice suivant. Par conséquent, la portion du montant reçu au 31 août qui dépasse les cinq-douzièmes du crédit parlementaire est reportée à l'exercice suivant. Lorsque le montant reçu est inférieur au cinq-douzièmes du crédit parlementaire, la différence est comptabilisée en tant que débiteur.

Une portion du crédit parlementaire sert à financer les réparations et les améliorations importantes effectuées aux édifices du Centre national des Arts. Les sommes rattachées sont fondées sur le plan opérationnel de cinq ans pour les travaux importants soumis au Conseil du Trésor.

3. Fonds assujettis à des restrictions

L'encaisse et les placements temporaires incluent 62 917 \$ (49 082 \$—en 1995) du fonds en fiducie de l'Orchestre du Centre national des Arts, 58 230 \$ (54 255 \$—en 1995) du fonds de tournée de l'Orchestre du Centre national des Arts et 1 862 \$ (2 697 \$—en 1995) pour le fonds Trudi LeCaine. Des montants correspondants sont aussi inclus aux comptes créditeurs et frais courus.

4. Immobilisations

| | 1996 | | 1995 | |
|------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrain..... | 90 000 | | 90 000 | 90 000 |
| Édifice—l'Atelier..... | 298 069 | 222 913 | 75 156 | 90 059 |
| Matériel..... | 7 421 774 | 5 579 820 | 1 841 954 | 1 879 349 |
| Améliorations | | | | |
| locatives..... | 26 366 871 | 18 883 147 | 7 483 724 | 8 696 687 |
| | <u>34 176 714</u> | <u>24 685 880</u> | <u>9 490 834</u> | <u>10 756 095</u> |

5. Crédit parlementaire à recevoir (reporté)

| | 1996 | 1995 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice..... | 3 162 000 | (1 893 335) |
| Crédité à l'avoir | | |
| —Exploitation..... | 16 861 017 | 18 538 835 |
| —Réparations et améliorations importantes..... | 2 038 333 | 2 100 500 |
| | <u>18 899 350</u> | <u>20 639 335</u> |
| Reçu durant l'exercice..... | (20 609 600) | (15 584 000) |
| Solde à la fin de l'exercice..... | <u>1 451 750</u> | <u>3 162 000</u> |

6. Fondation du Centre national des Arts

Créée en 1992, la Fondation du Centre national des Arts est un fonds dont la mission était de reconnaître, stimuler et promouvoir l'excellence dans la création d'oeuvres artistiques et leur présentation sur scène, en accordant des bourses, des prix et des subventions. Le 4 novembre 1994, la Société a décidé de mettre un terme au mandat de la Fondation et s'est engagée à utiliser les sommes résiduelles du fonds pour ses objectifs initiaux.

Un sommaire des opérations du fonds est présenté ci-dessous :

| | 1996 | 1995 |
|-----------------------------------|----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice..... | 168 479 | 182 988 |
| Intérêts créditeurs..... | 10 389 | 10 140 |
| Bourses, prix et subventions..... | (18 024) | (17 500) |
| Frais d'administration..... | (551) | (7 149) |
| Dépenses nettes..... | <u>(8 186)</u> | <u>(14 509)</u> |
| Solde à la fin de l'exercice..... | <u>160 293</u> | <u>168 479</u> |

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 1996—Fin

7. Fonds de développement artistique

Le 4 novembre 1994, la Société décidait de créer un fonds désigné sous le nom de Fonds de développement artistique et dont la mission serait de reconnaître, stimuler et promouvoir l'excellence dans la création d'oeuvres artistiques et leur présentation sur scène, en accordant des bourses et des prix à des lauréats méritants et en subventionnant des projets valables.

Un sommaire des opérations reliées au Fonds est présenté ci-dessous :

| | 1996 | 1995 |
|------------------------------------|----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 63 796 | |
| Dons | 84 519 | 258 683 |
| Intérêts créditeurs | 1 890 | |
| Frais de levée de fonds | (38 954) | (134 711) |
| Frais d'administration | (12 355) | (60 176) |
| Revenu net | 35 100 | 63 796 |
| Solde à la fin de l'exercice | 98 896 | 63 796 |

8. Coûts de restructuration

Conformément à son plan visant à réduire les coûts d'exploitation, la Société a décidé, le 2 juin 1995, de réduire les coûts des ressources humaines par voie de retraites anticipées et de départs volontaires. L'enveloppe globale des indemnités de départ est évaluée à 1 277 000 \$ et a été inscrite en charge et utilisée avant et durant l'exercice 1994-1995. La société a récupéré 377 600 \$ de la réserve centrale établie par le Conseil du Trésor en mars 1996.

9. Dépenses du conseil d'administration

L'augmentation de 66 797 \$ des dépenses du conseil d'administration en 1995-1996 est due au développement et à la mise en oeuvre d'une réorganisation interne qui donna lieu à un plus grand nombre de réunions du conseil d'administration et de ses comités. De plus, des coûts furent engagés par le conseil pour la recherche d'un président directeur général, d'un directeur général des finances et d'un directeur de musique.

10. Opérations entre apparentés

En plus des opérations décrites à la note 5, la Société est apparentée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien.

Des opérations ont été conclues au cours de l'exercice avec des ministères et des organismes gouvernementaux. Ces opérations découlaient de l'exploitation courante et étaient conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et entreprises. Ainsi, des dépenses de 753 580 \$ (732 443 \$ en 1995) ont été engagées pour des services publics, des installations et des services téléphoniques, et des revenus de 939 270 \$ (955 630 \$ en 1995) provenant de subventions spéciales et des ventes de restaurants ont été gagnés.

11. Éventualités

La Société est le demandeur ou le plaignant dans certaines réclamations et litiges en cours. Selon la direction, le résultat de ces actions n'est pas susceptible d'entraîner des passifs d'une importance significative.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1995 ont été reclassifiés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS—Fin
**TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES
DES PROGRAMMES DES ARTS D'INTERPRÉTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 1996**

TABLEAU 1

| | 1996 | 1995 |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Musique | 3 025 580 | 3 222 781 |
| Théâtre | 1 941 576 | 1 990 462 |
| Location des salles | 1 601 625 | 1 895 389 |
| Danse | 1 102 801 | 1 360 252 |
| Événements spéciaux | 164 695 | 303 654 |
| Télévision | 2 087 | 5 372 |
| | <u>7 838 364</u> | <u>8 777 910</u> |
| Dépenses | | |
| Musique | 6 623 382 | 7 445 176 |
| Théâtre | 4 202 733 | 4 512 303 |
| Location des salles | 855 938 | 1 116 010 |
| Danse | 2 476 574 | 2 296 232 |
| Événements spéciaux | 197 752 | 363 159 |
| Télévision | 269 439 | 394 218 |
| Administration artistique | 71 868 | 139 520 |
| | <u>14 697 686</u> | <u>16 266 618</u> |
| Excédent des dépenses sur les revenus | 6 859 322 | 7 488 708 |

**TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES
DES SERVICES COMMERCIAUX
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 1996**

TABLEAU 2

| | 1996 | 1995 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Restaurants | 5 343 692 | 6 087 285 |
| Garage | 1 973 843 | 2 121 296 |
| | <u>7 317 535</u> | <u>8 208 581</u> |
| Dépenses | | |
| Restaurants | 5 012 074 | 5 896 036 |
| Garage | 469 495 | 460 943 |
| | <u>5 481 569</u> | <u>6 356 979</u> |
| Excédent des revenus sur les dépenses | 1 835 966 | 1 851 602 |

**TABLEAU DES DÉPENSES SELON LA CATÉGORIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 1996**

TABLEAU 3

| | 1996 | 1995 |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Traitements, salaires et prestations aux employés | 12 803 021 | 14 060 579 |
| Cachets et dépenses des artistes | 7 860 877 | 8 429 895 |
| Amortissement | 2 502 217 | 2 802 361 |
| Réparations et entretien | 2 475 258 | 1 582 502 |
| Publicité et promotion | 2 072 379 | 2 096 046 |
| Coût des ventes—Services commerciaux | 1 960 475 | 2 251 892 |
| Services publics | 1 476 842 | 1 469 955 |
| Services professionnels et frais connexes | 1 261 743 | 964 225 |
| Frais de co-production artistique | 649 952 | 1 072 588 |
| Dépenses de production | 676 772 | 601 521 |
| Frais de bureau | 540 475 | 643 143 |
| Commissions et frais de service | 287 643 | 288 752 |
| Mobilier et matériel | 210 558 | 137 844 |
| Frais de voyages et de représentation | 181 514 | 364 254 |
| Télécommunications | 144 274 | 150 918 |
| Assurance | 67 898 | 70 142 |
| Loyer de l'entrepôt | 50 247 | 48 041 |
| Autres | 36 414 | 42 817 |
| | <u>35 258 559</u> | <u>37 077 475</u> |

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le conseil d'administration de la Société du crédit agricole a examiné et approuvé les présents états financiers et le rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est donnée. Certains chiffres présentés dans les états financiers, comme la provision pour prêts douteux et la valeur des propriétés acquises en règlement de prêts, sont fondés nécessairement sur les meilleurs estimations et le jugement de la direction.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les renseignements contenus dans les états financiers.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers, applique des pratiques de gestion et maintient des mécanismes de contrôle financier conçus pour offrir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus selon les règles. Au système de contrôle interne s'ajoute un service de vérification interne, qui examine périodiquement les différents aspects de l'exploitation de la Société.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de rapports financiers et de contrôle interne par le biais du comité de vérification du conseil d'administration. Ce comité est composé d'administrateurs qui, pour la plupart, ne sont pas des employés de la Société. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec les membres de la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur général du Canada. Enfin, les vérificateurs ont libre accès au comité de vérification.

La responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers et de faire rapport incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre indépendant.

le président du conseil et directeur général intérimaire,
Donald W. Black

la vice-présidente et contrôleure,
Marie-Josée Bourassa

Regina, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

J'ai vérifié le bilan de la Société du crédit agricole au 31 mars 1997 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société du crédit agricole* et aux règlements administratifs de la Société.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 16 mai 1997

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

 BILAN AU 31 MARS 1997
 (en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--|-----------|-----------|---|-----------|-----------|
| Encaisse et placements temporaires (note 4) ... | 241 014 | 198 946 | Placements CSRN (note 9) | 17 552 | |
| Débiteurs et autres produits à recevoir | 28 928 | 29 590 | Créditeurs et charges à payer | 27 373 | 25 198 |
| Placements à long terme (note 5) | 79 227 | 61 916 | Billets à court terme (note 10) | 747 667 | 456 369 |
| Prêts nets (notes 6 et 7) | 4 521 604 | 3 922 554 | Autres éléments de passif et commissions reportées (note 11) | 18 273 | 22 042 |
| Biens-fonds acquis en règlement de prêts (note 8) | 139 629 | 153 468 | Emprunts (note 12) | 3 753 877 | 3 448 929 |
| Matériel et améliorations locatives | 12 065 | 5 895 | | 4 564 742 | 3 952 538 |
| | | | AVOIR | | |
| | | | Capital d'apport (note 1) | 1 118 333 | 1 118 333 |
| | | | Déficit | (660 608) | (698 502) |
| | | | | 457 725 | 419 831 |
| | 5 022 467 | 4 372 369 | | 5 022 467 | 4 372 369 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé :

*le président du conseil
 et directeur général intérimaire,*

DONALD W. BLACK

le président du comité de vérification,

WARREN ELLIS

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|-----------|-----------|
| Intérêts créditeurs | | |
| Prêts | 406 351 | 357 440 |
| Placements | 13 420 | 22 044 |
| | 419 771 | 379 484 |
| Intérêts débiteurs | 278 053 | 274 299 |
| Intérêts créditeurs nets | 141 718 | 105 185 |
| Charges pour prêts douteux (note 7) | 23 986 | 12 146 |
| Intérêts créditeurs nets après la charge pour prêts douteux | 117 732 | 93 039 |
| Revenus tirés des loyers et des biens-fonds | | |
| Loyers et autres revenus | 20 299 | 28 033 |
| Frais d'exploitation | 2 960 | 3 524 |
| Frais d'intérêt | 10 264 | 13 219 |
| Revenus nets tirés des loyers et des biens-fonds .. | 7 075 | 11 290 |
| Autres revenus | 6 519 | 4 858 |
| Bénéfice avant les frais autres que les intérêts | 131 326 | 109 187 |
| Frais d'administration | 84 104 | 67 271 |
| Impôt sur le revenu (note 14) | 6 628 | 1 546 |
| Bénéfice net pour l'exercice | 40 594 | 40 370 |
| Déficit au début de l'exercice | (698 502) | (734 872) |
| Dividendes (note 1) | (2 700) | (4 000) |
| Déficit à la fin de l'exercice | (660 608) | (698 502) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|-------------|-------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net pour l'exercice | 40 594 | 40 370 |
| Éléments hors caisse | | |
| Charge pour prêts douteux | 23 986 | 12 146 |
| Variation des intérêts créditeurs courus | 6 243 | (26 559) |
| Variation des intérêts débiteurs courus | (1 058) | 69 |
| Autres | 22 043 | (12 455) |
| Encaisse provenant des activités d'exploitation | 91 808 | 13 571 |
| Activités d'investissement | | |
| Placements à long terme | (18 042) | 40 968 |
| Prêts décaissés | (1 342 900) | (1 332 700) |
| Prêts remboursés | 704 275 | 850 306 |
| Produit de la vente de biens-fonds | 13 839 | 55 300 |
| Autres | (9 051) | (6 999) |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement | (651 879) | (393 125) |
| Activités de financement | | |
| Emprunts auprès du Canada | | 220 000 |
| Emprunts remboursés au Canada | (134 014) | (356 089) |
| Emprunts sur les marchés financiers | 808 139 | 707 546 |
| Emprunts remboursés sur les marchés financiers | (378 136) | (204 459) |
| Variation des billets à court terme | 291 298 | (47 366) |
| Variation des placements CSRN détenus | 17 552 | |
| Dividendes versés | (2 700) | (4 000) |
| Encaisse provenant des activités de financement | 602 139 | 315 632 |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires | 42 068 | (63 922) |
| Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice | 198 946 | 262 868 |
| Encaisse et placements temporaires à la fin de l'exercice | 241 014 | 198 946 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. La Société

a) Pouvoirs et objectifs

La Société du crédit agricole («la Société») a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur le crédit agricole*, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État classée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* entrait en vigueur en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles* qui étaient toutes deux abrogées. La Loi prévoit la prorogation de la Société du crédit agricole, l'emplacement de son siège social à Regina (Saskatchewan) et l'élargissement de son mandat impliquant des pouvoirs plus étendus en matière de prêt et d'administration.

Le rôle de la Société est d'exécuter, selon le principe du recouvrement des coûts, certains programmes précis que lui confie le gouvernement canadien et de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles - notamment les fermes familiales - et aux entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

b) Capital d'apport

Le capital d'apport de la Société est constitué des sommes reçues du gouvernement du Canada à cette fin. Au 31 mars 1997, la limite législative est de 1 125 millions de dollars (1996—1 125 millions).

Dans son budget du 18 février 1997, le gouvernement a annoncé une injection de capitaux de 50 millions de dollars dans la Société. À leur réception, les fonds seront portés directement au crédit du poste du capital d'apport. Cette injection de capitaux renforcera la structure de capital de la Société.

c) Dividendes

Le 29 mai 1996, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 2,7 millions de dollars (1996—4 millions) qui a été versé le 30 septembre 1996 au seul actionnaire de la Société, le gouvernement canadien.

d) Limites d'emprunt

La *Loi sur la Société du crédit agricole* limite le total du passif réel et du passif éventuel de la Société à 12 fois son avoir. Cette limite peut toutefois être portée à 15 fois son avoir sur approbation préalable du gouverneur en conseil.

Au 31 mars 1997, le passif total de la Société représentait 10 fois l'avoir de 457,7 millions de dollars (1996—9,4 fois l'avoir de 419,8 millions).

2. Principales conventions comptables

a) Placements

Les placements comprennent deux postes inscrits au bilan : les placements temporaires et les placements à long terme. Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes résultant des ventes, l'amortissement des primes et des escomptes ainsi que les dévaluations selon la valeur du marché sont inscrits au poste des intérêts créditeurs sur placements.

Les placements temporaires, acquis principalement aux fins de liquidité, sont destinés à être conservés moins d'un an. Normalement comptabilisés au prix coûtant, les placements temporaires sont dévalués à la valeur du marché lorsque le cours subit une baisse importante.

Les placements à long terme, acquis principalement aux fins de la gestion de l'actif et du passif, sont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance. Ils sont comptabilisés au prix coûtant, lequel est ajusté pour l'amortissement des primes ou des escomptes selon la durée du terme jusqu'à l'échéance.

Le portefeuille des placements à long terme comprend les placements acquis en vue de couvrir les variations des futurs taux d'emprunt. Les gains et les pertes résultant de la vente de ces placements sont amortis selon la méthode linéaire et imputés au poste des intérêts débiteurs sur la durée des emprunts auxquels il se rattachent.

b) Prêts nets

Les prêts sont inscrits à leur valeur nette après déduction des revenus non gagnés et de la provision pour prêts douteux. Un prêt est classé dans cette catégorie :

- i) lorsque le capital ou les intérêts sont en souffrance depuis 90 jours, à moins que la garantie soit suffisante et que le prêt soit en voie d'être perçu ou
- ii) lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés jusqu'à ce que la direction décide qu'un prêt doit être classé dans la catégorie spécifique des prêts douteux. Lorsqu'un prêt est classé dans cette catégorie, le montant comptabilisé est ramené à la valeur estimative de réalisation du prêt. Tout versement effectué en remboursement d'un tel prêt est porté au crédit de l'investissement comptabilisé pour ce prêt. Si la valeur estimative de réalisation change après la moins-value initiale, la différence entraînera une augmentation ou une diminution de la charge pour prêts douteux. Un prêt douteux est réinscrit comme prêt à intérêt comptabilisé lorsque toutes les charges déjà comptabilisées pour le prêt sont renversées et qu'il existe une certitude raisonnable, de l'avis de la direction, de percevoir un jour le capital et les intérêts.

Les commissions sur prêts, qui sont perçues en compensation de modifications apportées à des accords de prêt particuliers, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur ces prêts. Ces sommes sont amorties à titre de revenu d'intérêt sur la durée moyenne restante du terme des prêts. Les autres commissions sont comptabilisées au poste «autres revenus» de la même façon que les coûts afférents.

c) Provision pour prêts douteux

La provision pour prêts douteux représente la meilleure estimation faite par la direction des pertes de crédit probables sur le portefeuille de prêts dans le contexte de la conjoncture actuelle. La provision comprend une composante spécifique et une composante générale.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—*Suite*

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

À partir d'un examen cas par cas, la composante spécifique est établie de manière à évaluer les prêts douteux au moindre de l'investissement comptabilisé et de la valeur de réalisation estimative de la garantie sous-jacente à ces prêts. La valeur de réalisation estimative représente la juste valeur de la garantie sous-jacente au prêt, compte tenu du temps et des frais estimatifs qu'occasionnera la réalisation de la garantie.

La composante générale, fondée sur une estimation prudente, est établie à l'égard des prêts pour lesquels on ne peut encore déterminer une provision spécifique. Pour déterminer la composante générale de la provision, la direction a conçu un modèle qui repose sur des pourcentages de pertes historiques et de migration du portefeuille et l'a appliqué aux soldes de prêts regroupés en fonction du risque qu'ils présentent. À titre de prêteur à un seul secteur, la Société est particulièrement exposée aux tendances économiques défavorables et aux autres risques et incertitudes propres à certains secteurs et régions agricoles. La direction a donc pris en ligne de compte l'incidence de facteurs bien précis, comme les tendances de la valeur des terres, les programmes des gouvernements fédéral et provinciaux, les négociations commerciales internationales, les prix futurs des denrées et les conditions climatiques, lorsqu'elle a établi la composante générale de la provision. Toutefois, comme les conditions agricoles et économiques futures sont difficiles à prévoir avec certitude, les pertes réelles sur les prêts pourraient varier par rapport à l'estimation de la direction.

La provision est augmentée des charges pour prêts douteux et diminuée des dévaluations relatives aux biens-fonds acquis et des radiations nettes.

d) Biens-fonds acquis en règlement de prêts

Les biens-fonds, qu'ils soient détenus en vue de produire un revenu par le biais du crédit-bail ou qu'ils soient destinés à être vendus, sont initialement comptabilisés selon le moindre de l'investissement comptabilisé relativement au prêt dont la garantie a été réalisée et de la juste valeur de la garantie sous-jacente au prêt, estimée au moment de l'acquisition. La juste valeur de la garantie est la somme qui pourrait être réalisée par une vente dans un marché de pleine concurrence, compte tenu du temps estimatif requis pour réaliser la garantie, des coûts estimatifs de la réalisation et de tout montant devant légalement être versé à l'emprunteur.

Après leur acquisition, les biens-fonds loués en vue de produire un revenu sont comptabilisés selon la juste valeur qui leur a été attribuée au moment de l'acquisition et ne sont pas dévalués en fonction des baisses de la juste valeur estimative, à moins que ces baisses ne soient importantes et permanentes.

La valeur comptable des biens-fonds qui sont destinés à être vendus est ajustée chaque fois qu'un changement important de la juste valeur estimative après leur acquisition le justifie.

Les loyers et autres revenus tirés des biens-fonds sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes liés à la vente des biens-fonds forment une composante du poste «loyers et autres revenus».

e) Processus d'examen de l'endettement agricole

Les sommes que la Société reçoit du gouvernement du Canada pour les concessions qu'elle a accordées aux agriculteurs et aux agricultrices dans le cadre du processus d'examen de l'endettement agricole sont inscrites comme si elles étaient directement reçues des agriculteurs et des agricultrices.

f) Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de la vie utile estimative du matériel et des améliorations locatives selon les méthodes et les termes suivants :

| | Méthodes | Termes |
|-------------------------------------|-------------------------|---|
| Matériel de bureau et ameublement | Amortissement dégressif | 20 %/année |
| Matériel et logiciels informatiques | Méthode linéaire | 3 ans |
| Véhicules automobiles | Méthode linéaire | 4 ans |
| Améliorations locatives | Méthode linéaire | Durée du bail plus première option de renouvellement. |

g) Conversion de devises

Les prêts et les emprunts en devises ainsi que les intérêts à recevoir et à payer connexes sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date du bilan. Les intérêts créditeurs et débiteurs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon la moyenne des taux de change de fin de mois qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des emprunts et des intérêts débiteurs en devises sont inscrits au net des gains et des pertes qui découlent des contrats de change afférents et sont compris dans le poste des intérêts débiteurs.

h) Emprunts

Les montants de règlement des intérêts des emprunts comportant une participation sont estimés à l'aide de l'indice afférent à la date du bilan et compris dans les intérêts courus. Au cours de l'exercice, les variations aux montants de règlement estimatifs sont imputées au poste des intérêts débiteurs.

Les écarts entre les montants définitifs à rembourser (aux taux de change initiaux si les emprunts sont libellés en devises) et les sommes réunies lors de l'émission de la dette sont amortis selon la méthode linéaire et imputés au poste des intérêts débiteurs sur toute la durée des obligations.

i) Instruments financiers dérivés

Afin de gérer les risques liés au change et aux taux d'intérêt, la Société utilise divers types d'instruments financiers dérivés comme des swaps de devises et de taux d'intérêt, des accords de taux futurs et des options sur taux d'intérêt. Ces instruments comprennent tant les contrats utilisés aux fins de couverture que ceux qui servent à gérer la position actif-passif de la Société et qui modifient son profil globale de taux d'intérêt. La Société n'utilise aucun instrument dérivé pour spéculer.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

Contrats de change

Les montants à recevoir ou à payer aux termes de contrats de change sont présentés séparément des prêts ou des emprunts libellés en devises auxquels ils se rattachent et sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Toute somme en dollars canadiens à payer ou à recevoir aux termes de ces contrats a été soustraite des montants convertis déclarés. Le solde net est comptabilisé, selon le cas, au poste «débiteurs et autres produits à recevoir» ou au poste «autres éléments de passif et commissions reportées».

Les gains et les pertes découlant des contrats de change sont compris dans le calcul du bénéfice actuel à titre d'intérêts débiteurs. Le coût de ces contrats est amorti selon la méthode linéaire pendant leur durée d'existence et l'amortissement fait partie des intérêts créditeurs ou débiteurs selon le cas. Le solde non amorti est inscrit soit au poste «débiteurs et autres produits à recevoir», soit au poste «créditeurs et charges à payer».

Contrats de taux d'intérêt

Les versements périodiques relatifs aux contrats de change à terme et aux swaps sont comptabilisés selon la méthode d'exercice, les intérêts courus nets à recevoir ou à payer étant compris, selon le cas, dans le poste «débiteurs et autres produits à recevoir» ou dans le poste «créditeurs et charges à payer». Leur coût, qui est amorti selon la méthode linéaire pendant la durée des instruments sous-jacents, est présenté comme un ajustement des intérêts créditeurs ou débiteurs. Les gains ou les pertes découlant des options sur taux d'intérêt sont reportés et comptabilisés dans les revenus, pendant la durée de couverture des positions, sous forme d'un ajustement du revenu ou de la charge.

j) Régime de retraite

Les employés cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. La Société verse des cotisations équivalentes à celles que les employés versent pour le service courant ou antérieur. Ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus et elles constituent l'engagement total de la Société au titre d'un régime de retraite.

k) Prestations de cessation d'emploi

Au moment de leur cessation d'emploi, les employés ont droit à des indemnités selon leurs modalités d'emploi. Le passif qui correspond à ces prestations est comptabilisé à mesure que les prestations s'accumulent au crédit des employés ou lorsqu'on peut déterminer le montant des règlements avec une certitude raisonnable.

l) Impôt sur le revenu

La Société comptabilise l'impôt sur le revenu selon la méthode du report d'impôt. Les écarts cumulatifs entre l'impôt calculé selon cette méthode et l'impôt exigible immédiatement sont essentiellement des écarts temporaires, qui donnent lieu à des impôts reportés. À l'heure actuelle, la Société a droit à certains avantages fiscaux qui seront comptabilisés seulement lorsqu'ils se matérialiseront.

3. Modification de norme comptable

La Société a adopté le nouveau chapitre 3860 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés intitulé «Instruments financiers - informations à fournir et présentation». Ce chapitre comporte une exigence selon laquelle les actifs financiers et les passifs financiers doivent être présentés en chiffres bruts plutôt que nets, à moins qu'une entité :

- jouisse d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants constatés;
- ait l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net.

Auparavant, la Société déclarait ses emprunts en devises en chiffres nets, après en avoir soustrait tout accord de conversion. Depuis 1997, la Société présente ces éléments en chiffres bruts. Les chiffres comparatifs des exercices antérieurs ont été redressés de façon à les présenter en chiffres bruts, ce qui a eu pour effet d'augmenter l'actif et le passif de 0,95 million de dollars. La mise en application de cette nouvelle norme n'a pas changé la méthode de mesure du bénéfice net de la Société.

4. Encaisse et placements temporaires

| | Taux d'intérêt réel | 1997 | 1996 |
|--|------------------------|--------------------------|---------|
| | % | (en milliers de dollars) | |
| Encaisse (découvert) | | 15 563 | (6 250) |
| Placements temporaires | 3,11-5,32 | 223 831 | 203 814 |
| Intérêts courus | | 1 620 | 1 382 |
| | | 241 014 | 198 946 |
| Les placements temporaires sont des instruments venant à échéance en moins d'un an, émis par : | | | |
| Le gouvernement du Canada, ses organismes et ses sociétés d'État | | 145 139 | 106 181 |
| D'autres parties | | 78 692 | 97 633 |
| | | 223 831 | 203 814 |

Les autres placements sont soit des instruments à court terme, émis par les gouvernements provinciaux, ou des instruments à court terme, émis par des établissements dont la cote de crédit est de R1-L ou supérieure. Au 31 mars 1997, le placement total le plus important dans le même établissement s'établissait à 25 millions de dollars (1996-24,8 millions) et la Société avait des placements dans quatre établissements et provinces distincts (1996-six établissements et provinces).

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

5. Placements à long terme

| | Taux d'intérêt convenu | 1997 | 1996 |
|--|---------------------------|--------------------------|--------|
| | % | (en milliers de dollars) | |
| Montants arrivant à échéance d'ici | | | |
| 1 an | 7,50-10,75 | 41 500 | |
| 1 à 5 ans | 6,50 | 15 000 | 56 500 |
| Plus de 5 ans | 7,50-9,00 | 18 500 | 3 500 |
| | | 75 000 | 60 000 |
| Primes et escomptes non amortis | | 3 150 | 1 278 |
| Intérêts courus | | 1 077 | 638 |
| | | 79 227 | 61 916 |

Les placements à long terme sont tous des obligations du gouvernement du Canada.

6. Prêts nets

| | Taux d'intérêt convenu | 1997 | 1996 |
|---|---------------------------|--------------------------|-----------|
| | % | (en milliers de dollars) | |
| Montants de capital impayé garantis par | | | |
| —Des hypothèques | 4,25-15,25 | 4 026 951 | 3 680 722 |
| —Des hypothèques mobilières | 5,25-14,75 | 408 451 | 160 092 |
| —Des billets à ordre | 4,75-14,63 | 156 250 | 130 454 |
| | | 4 591 652 | 3 971 268 |
| Intérêts courus et honoraires, déduction faite des versements détenus | | 70 090 | 61 597 |
| | | 4 661 742 | 4 032 865 |
| Investissement comptabilisé pour les prêts douteux garantis par | | | |
| —Des hypothèques | | 18 851 | 31 726 |
| —Des hypothèques mobilières | | 3 840 | 1 134 |
| —Des billets à ordre | | 2 571 | 529 |
| | | 25 262 | 33 389 |
| Moins : Provision pour prêts douteux (note 7) | | (165 400) | (143 700) |
| | | 4 521 604 | 3 922 554 |
| Montants de capital (excluant les prêts douteux) arrivant à échéance d'ici | | | |
| 1 an | | 1 515 245 | 1 119 897 |
| 1 à 5 ans | | 2 571 325 | 2 227 881 |
| Plus de 5 ans | | 505 082 | 623 490 |
| | | 4 591 652 | 3 971 268 |

La direction estime qu'au cours des trois prochains exercices, entre 1 et 5 % (1996—1 et 5 %) du capital impayé actuel seront remboursés annuellement avant la date d'échéance contractuelle.

Au 31 mars 1997, des prêts totalisant 2,3 millions de dollars (1996—néant) étaient libellés en devises (\$US). Ces prêts sont entièrement échangés en dollars canadiens.

Au 31 mars 1997, les prêts approuvés mais non décaissés aux agriculteurs et aux entreprises liées à l'agriculture totalisaient 173 millions de dollars (1996—177 millions). Ces prêts, qui portent intérêt à un taux moyen de 7,41 %, ne figurent pas au solde des prêts nets tant qu'ils ne sont pas décaissés. On prévoit décaisser la plupart de ces prêts avant le 30 juin 1997.

7. Provision pour prêts douteux

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde au début de l'exercice | 143 700 | 136 157 |
| Radiations, déduction faite des sommes recouvrées | (2 286) | (4 603) |
| Charge pour prêts douteux | 23 986 | 12 146 |
| Solde à la fin de l'exercice | 165 400 | 143 700 |
| Provision spécifique | 7 800 | 8 000 |
| Provision générale | 157 600 | 135 700 |
| Solde à la fin de l'exercice | 165 400 | 143 700 |

Au 31 mars 1997, l'investissement comptabilisé pour les prêts faisant l'objet d'une provision spécifique totalisait 25,3 millions de dollars (1996—33,4 millions). On a établi la provision générale à l'égard du reste de l'investissement de 4 661,7 millions de dollars (1996—4 032,9 millions) effectué pour les prêts.

8. Biens-fonds acquis en règlement de prêts

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|----------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde au début de l'exercice | 153 468 | 196 651 |
| Aquisitions | 3 913 | 7 958 |
| Ventes | (17 752) | (42 023) |
| Diminution de valeur relative à la <i>LTGO</i> ... | | (9 118) |
| Solde à la fin de l'exercice | 139 629 | 153 468 |
| Baux des biens-fonds loués aux termes d'un contrat de cré- dit-bail, arrivant à échéance d'ici : | | |
| 1 an et moins | 195 | 1 360 |
| 1 à 2 ans | 297 | 61 |
| 2 à 3 ans | 85 110 | 344 |
| 3 à 4 ans | 48 327 | 98 039 |
| 4 à 5 ans | 1 521 | 52 642 |
| 5 ans et par la suite | 254 | 1 204 |
| | 135 704 | 153 650 |
| Biens-fonds destinés à être vendus | 3 925 | 8 936 |
| Diminution de valeur relative à la <i>LTGO</i> ... | | (9 118) |
| | 139 629 | 153 468 |

Les biens-fonds représentent les propriétés agricoles que la Société a acquises dans le cadre de l'administration des prêts.

Les baux à long terme sur des biens-fonds peuvent être reconduits à leur échéance. Le tarif de location est modifié tous les ans.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

Les paiements que la Société a reçus en raison de l'abolition de la subvention relative à la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO)* et qu'elle n'a pas encore distribués ont été inscrits, en 1996, comme une diminution de la valeur comptable des propriétés concernées (note 16).

Voici les loyers futurs prévus, aux tarifs actuels, à recevoir d'ici :

| | (en milliers de dollars) |
|------------------|-----------------------------|
| —1 an | 13 099 |
| —1 à 5 ans | 24 897 |
| | <u>37 996</u> |

9. Placements CSRN

| | Taux d'intérêt convenu | 1997 | 1996 |
|--|---------------------------|--------------------------|------|
| | % | (en milliers de dollars) | |
| Placements au Compte de stabilisation du revenu net | | | |
| Taux variable | 4,00 | 15 009 | |
| Taux à terme | 2,75-6,00 | 2 369 | |
| | | <u>17 378</u> | |
| Intérêts courus | | 174 | |
| | | <u>17 552</u> | |

Conformément aux conditions de l'entente fédérale-provinciale établissant le programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), la Société peut être appelée à rembourser en tout temps les sommes admissibles au retrait aux termes du programme du CSRN.

10. Billets à court terme

| | Taux d'intérêt réel | 1997 | 1996 |
|--|------------------------|--------------------------|----------------|
| | % | (en milliers de dollars) | |
| Billets à court terme exigibles d'ici un an | 2,80-4,19 | 742 384 | 451 737 |
| Intérêts courus | | 5 283 | 4 632 |
| | | <u>747 667</u> | <u>456 369</u> |

11. Autres éléments de passif et commissions reportées

| | 1997 | 1996 |
|--|--------------------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Font partie de ce poste : | | |
| le fonds de placement Agri-immeubles ... | 3 731 | 4 754 |
| les acomptes sur ventes de biens-fonds ... | 626 | 2 802 |
| la provision pour prestations de cessation d'emploi | 5 500 | 4 905 |
| le coût net des swaps de devises | 624 | 4 693 |
| les commissions sur prêts reportées | 7 792 | 4 888 |
| | <u>18 273</u> | <u>22 042</u> |

Dans le cadre de son programme de location-accumulation d'avoir, la Société peut louer des biens-fonds qu'elle a acquis en règlement de prêts à leurs anciens propriétaires («les locataires»). En plus de payer leur loyer, les locataires accumulent des fonds pendant la durée du bail en versant des sommes supplémentaires au fonds de placement Agri-immeubles de la Société. Les sommes accumulées dans ce fonds portent intérêt au taux de 3,25 % (1996—5,25 %). Si les locataires le désirent, ces sommes peuvent ensuite être portées en diminution du prix d'achat des biens-fonds dont la Société détient le titre.

12. Emprunts

| | Taux d'intérêt convenu | 1997 | 1996 |
|---|---------------------------|--------------------------|------------------|
| | % | (en milliers de dollars) | |
| Emprunts auprès du Canada, ga- rantis par des billets à ordre ... | 6,29-10,21 | 1 981 011 | 2 115 025 |
| Emprunts sur les marchés finan- ciers, garantis par des billets à ordre remboursables en : | | | |
| Dollars canadiens | 3,00-9,00 | 1 458 639 | 896 273 |
| Dollars américains (75 000 000 \$) | 5,21 | 103 773 | 373 517 |
| Dollars néo-zélandais (100 000 000 \$) | 8,00 | 95 781 | |
| remboursables en dollars canadiens, les versements d'intérêt étant liés à : | | | |
| l'indice boursier de Hong Kong | | 12 000 | |
| l'indice européen des 100 meilleures sociétés | | 37 000 | |
| | | <u>3 688 204</u> | <u>3 384 815</u> |
| Intérêts courus | | 65 673 | 64 114 |
| | | <u>3 753 877</u> | <u>3 448 929</u> |

L'intérêt sur les titres de créance liés à un indice boursier n'est pas payé périodiquement à l'acheteur, mais en une seule fois, au moment du règlement du titre. Le montant du paiement unique est déterminé par la variation de l'indice boursier sous-jacent. Pour compenser le risque que présentent les paiements d'intérêt fondés sur un indice boursier, la Société a conclu des accords de swaps reposant sur des paiements périodiques calculés à un taux d'intérêt convenu.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

Les paiements sur les emprunts effectués en monnaie étrangère ont été entièrement échangés en dollars canadiens.

Montants exigibles d'ici :

| | 1997 | 1996 |
|-----------------------------|--------------------------|------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| 1 an et moins | 764 471 | 507 709 |
| 1 à 2 ans | 984 758 | 680 964 |
| 2 à 3 ans | 515 614 | 715 237 |
| 3 à 4 ans | 521 485 | 325 802 |
| 4 à 5 ans | 271 837 | 435 130 |
| 5 ans et par la suite | 630 039 | 719 973 |
| | <u>3 688 204</u> | <u>3 384 815</u> |
| Intérêts courus | 65 673 | 64 114 |
| | <u>3 753 877</u> | <u>3 448 929</u> |

Parmi les emprunts figurent des créances de 194 millions de dollars (1996—20 millions) qui peuvent être prolongés au-delà de la date d'échéance, au choix de la Société.

La Société effectue des emprunts (billets à court terme compris) avec l'autorisation du ministre des Finances. Ceux-ci constituent des obligations directes pour la Société, de sorte qu'ils équivalent à des emprunts contractés au nom de Sa Majesté du chef du Canada et, à ce titre, engagent la pleine foi du gouvernement du Canada.

13. Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés hors-bilan pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change (ceci aux fins de gestion des placements) et pour réduire ses coûts de financement. Elle a recours aux swaps de devises et de taux d'intérêt pour contrebalancer les risques de change (emprunts en dollars non canadiens) et pour gérer les risques liés aux taux d'intérêt. Elle achète par ailleurs des options sur taux d'intérêt pour couvrir les options rattachées à ses prêts et réduire les risques qu'elle court en offrant des prêts à taux garantis.

Par risque de crédit, on entend le risque de perte financière que la Société essuierait si une contrepartie ne remplissait pas ses obligations envers elle. Le coût de remplacement correspond à la valeur du marché des contrats non entièrement exécutés de produits dérivés. Un coût de remplacement positif indique le risque de crédit des produits dérivés auquel la Société est exposée. Elle gère ce risque en ne transigeant qu'avec des établissements financiers ayant une cote de crédit très élevée. De plus, les documents de l'ISDA (International Swaps and Derivative Association) prévoient des mesures de déclassement et contiennent des clauses de garanties pour réduire le risque de crédit présenté par les contreparties, de sorte que la Société ne s'attend pas, de la part de ces dernières, à un manquement grave à leurs obligations. Le montant théorique le plus important à avoir été souscrit par contrat était, au 31 mars 1997, de 435,3 millions de dollars (1996—263,1 millions), et le coût de remplacement le plus élevé des contrats passés était, au 31 mars 1997, de 1,6 million de dollars (1996—3 millions).

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—*Suite*NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

Pour la période restante avec échéance, les instruments financiers comportant des sommes, en dollars canadiens, de capital contractuel (théorique) impayées au 31 mars 1997, étaient les suivants :

| 1997—Période restante avant échéance | Moins de 1 an | 1 à 5 ans | Total | Coût de remplacement |
|--------------------------------------|--------------------------|-----------|-----------|----------------------|
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Swaps de devises | | | | |
| <i>À recevoir</i> | | | | |
| Taux fixe (\$ CAN) | | | | |
| Taux fixe (\$ CAN) | | | | |
| Taux fixe (\$ US) | | | | |
| Taux fixe (\$ NZ) | | | | |
| <i>À payer</i> | | | | |
| Taux fixe (\$ US) | | 5 000 | 5 000 | (69) |
| Taux variable (\$ US) | | 2 250 | 2 250 | (69) |
| Taux fixe (\$ CAN) | | 103 050 | 103 050 | (3 603) |
| Taux fixe (\$ CAN) | | 95 000 | 95 000 | 2 139 |
| Swaps de taux | | | | |
| <i>À recevoir</i> | | | | |
| Taux variable | | 70 000 | 70 000 | (2 019) |
| Taux fixe | 55 000 | 475 000 | 530 000 | 2 367 |
| Taux liés à un indice boursier | | 49 000 | 49 000 | (2 415) |
| Options achetées | | | | |
| Options sur taux d'intérêt | 470 000 | 10 000 | 480 000 | 1 588 |
| Options vendues | | | | |
| Options sur taux d'intérêt | | 69 000 | 69 000 | (1 814) |
| Total | 525 000 | 878 300 | 1 403 300 | (3 895) |
| 1996—Période restante avant échéance | | | | |
| Swaps de devises | | | | |
| <i>À recevoir</i> | | | | |
| Taux fixe (\$ US) | | | | |
| Taux variable (\$ US) | | | | |
| Taux fixe (\$ US) | | | | |
| <i>À payer</i> | | | | |
| Taux fixe (\$ CAN) | 137 310 | 103 050 | 240 360 | (5 349) |
| Taux fixe (\$ CAN) | 138 000 | | 138 000 | (6 908) |
| Taux variable (\$ US) | 135 900 | | 135 900 | 2 291 |
| Swaps de taux | | | | |
| <i>À recevoir</i> | | | | |
| Taux variable | | 25 000 | 25 000 | (974) |
| Taux fixe | | 135 000 | 135 000 | 347 |
| Options achetées | | | | |
| Options sur taux d'intérêt | 360 000 | 20 000 | 380 000 | 953 |
| Total | 771 210 | 283 050 | 1 054 260 | (9 640) |

Sont compris dans les instruments financiers dérivés des swaps de taux d'intérêt et des contrats d'options achetées de 179 millions de dollars qui peuvent être prolongés au-delà des dates d'échéance, au choix de la Société.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

14. Impôt sur le revenu

- a) Au 31 mars 1997, la Société disposait d'écarts temporaires totalisant environ 166 millions de dollars, qui n'ont pas été comptabilisés parce qu'ils ne seront pas utilisés dans un proche avenir. Ces montants proviennent principalement de l'écart entre la charge pour prêts douteux imputée aux résultats et le montant déduit aux fins fiscales.

De plus, le report de pertes prospectif pour fins d'impôt sur le revenu, qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, se chiffre à 392 millions de dollars. Il se compose de montants qui arriveront à échéance aux dates suivantes :

| | (en milliers de dollars) |
|--------------------|-----------------------------|
| 31 mars 1999 | 179 000 |
| 2001 | 143 000 |
| 2003 | 70 000 |
| | <u>392 000</u> |

- b) L'impôt sur le revenu auquel la Société est assujettie est l'impôt sur le capital prévu aux parties VI et I.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'impôt sur le capital de la partie VI, qui s'applique aux établissements financiers dont le capital excède 200 millions de dollars, peut être diminué de l'impôt ou des surtaxes à payer prévus à la partie I. L'impôt de la partie I.3, qui s'applique aux sociétés dont le capital imposable est supérieur à 10 millions de dollars, peut être diminué des surtaxes actuelles ou futures à payer en vertu de la partie I.

15. Contrats de location-exploitation

Le tableau ci-dessous donne les versements minimums qui seront exigibles au cours des prochains exercices sur les contrats de location-exploitation de bureaux dont la période initiale de non-résiliation est supérieure à un an :

| | (en milliers de dollars) |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 1 an et moins | 5 488 |
| 1 à 2 ans | 4 978 |
| 2 à 3 ans | 4 518 |
| 3 à 4 ans | 3 719 |
| 4 à 5 ans | 2 506 |
| 5 ans et par la suite | 3 182 |
| | <u>24 391</u> |

Ces baux prévoient généralement le paiement, par la Société, des impôts fonciers et des frais d'exploitation, en sus des montants fixés au début du bail.

16. Programmes gouvernementaux

Comptes de stabilisation du revenu net

En mars 1996, la Société est devenue une institution financière admissible dans le cadre du programme de comptes de stabilisation du revenu net (CSRN), ce qui l'autorisait à accepter des placements CSRN et à administrer le premier fonds du CSRN. En novembre 1996, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a désigné la Société pour être l'institution financière par défaut du programme. L'Administration du CSRN transférera donc, du Trésor à la Société, tous les comptes du premier fonds du CSRN qui n'étaient pas administrés, au 1^{er} juin 1997, par l'une des 17 autres institutions financières admissibles. On prévoit procéder au transfert effectif des fonds en août 1997.

Prêts basés sur les prix

Les prêts nets au 31 mars 1997 comprennent 100 millions de dollars (1996—241 millions) en prêts consentis dans le cadre du programme de prêts basés sur les prix. La Société a reçu 21,5 millions de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en 1997 (1996—9,9 millions) pour compenser le remboursement anticipé d'un certain nombre de ces prêts ainsi que les concessions qu'elle a faites aux termes du programme. Ces concessions, qui consistent en des taux d'intérêt préférentiels accordés aux emprunteurs admissibles, cessent lorsque les prêts sont remboursés. Le programme n'est plus en vigueur pour de nouveaux prêts depuis 1989.

Loi sur le transport du grain de l'Ouest

Au cours de l'exercice, la Société a reçu du gouvernement la somme de 16,7 millions de dollars en paiements de transition à la suite de l'abrogation de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* (LTGO). La Société a remis 3,2 millions de dollars à des clients qui lui ont acheté une terre entre le 27 février 1995 et le 1^{er} janvier 1996. Elle a également remis 3,1 millions de dollars à d'anciens propriétaires qui ont loué leur ancienne terre de la Société en 1995 et en 1996. La Société ne s'attend à recevoir aucun autre paiement aux termes de ce programme.

Loi sur l'examen de l'endettement agricole

Au cours de l'exercice, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été autorisé à fournir une aide aux agriculteurs et aux agricultrices sous forme de versements payables à la Société. Ces versements correspondent aux concessions que la Société leur a consenties dans le cadre d'arrangements conclus aux termes de la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole*. La Société est remboursée au moment où les emprunteurs bénéficient des concessions, ce qui peut prendre jusqu'à cinq ans. Les concessions sont annulées si l'agriculteur ou l'agricultrice ne respecte pas ses engagements.

Depuis qu'a commencé le processus d'examen de l'endettement agricole, la Société a accordé des concessions d'une valeur de 279 millions de dollars et a facturé 278 millions au gouvernement canadien (dont 2,6 millions pendant le présent exercice). La différence engagée (1 million de dollars) lui sera versée au cours des deux prochains exercices, à mesure que les agriculteurs et les agricultrices rempliront leurs engagements et bénéficieront des concessions qui leur ont été accordées.

Le gouvernement a cessé de financer de nouvelles concessions en vertu de la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole* depuis le 31 mars 1994.

17. Garanties et lettres de crédit

La Société a émis, au nom de ses clients, des garanties et des lettres de crédit pour un montant total ne dépassant pas 0,5 million de dollars au 31 mars 1997 (1996—0,2 million). Dans l'éventualité où la Société serait forcée d'honorer ces engagements, elle exercerait un recours contre le client en défaut.

18. Risques liés aux taux d'intérêt

La fluctuation des taux d'intérêt du marché a un effet direct sur les flux de trésorerie prévus aux instruments financiers à taux variable et sur la juste valeur des instruments financiers à taux fixe.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

Le tableau suivant présente la valeur comptable (y compris les intérêts courus ainsi que les primes et les escomptes non amortis) des principaux instruments financiers de la Société selon la date la plus rapprochée de la retarification des taux contractuels ou de l'échéance. La date d'échéance des instruments financiers remboursables par amortissement des paiements de capital et d'intérêts est celle de l'expiration du terme.

Les prêts à taux variable sont liés au taux préférentiel et retarifiés en fonction de la variation de ce taux; la période qui reste à courir sur ces prêts est déterminée par la date d'échéance du terme.

Le rendement calculé des emprunts en devises ne comprend pas le coût des swaps de devises qui servent à convertir ces emprunts en obligations libellées en dollars canadiens.

| 1997—Période restante avant retarification ou échéance | Moins de 1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Pas d'échéance fixe | Valeur comptable totale |
|--|---------------|-----------|---------------|---------------------|-------------------------|
| (en milliers de dollars) | | | | | |
| Placements temporaires | 225 451 | | | | 225 451 |
| Rendement moyen | 3,74 % | | | | 3,74 % |
| Placements à long terme | 42 740 | 14 999 | 21 488 | | 79 227 |
| Rendement moyen | 6,76 % | 6,95 % | 6,58 % | | 6,76 % |
| Prêts ⁽¹⁾ | | | | | |
| Taux fixe (\$ CAN) | 1 002 996 | 2 548 602 | 1 088 071 | | 4 639 669 |
| Rendement moyen | 7,22 % | 8,56 % | 9,38 % | | 8,46 % |
| Taux fixe (\$ US) | | | 2 329 | | 2 329 |
| Rendement moyen | | | 7,38 % | | 7,38 % |
| Taux variable (\$ CAN) | 19 744 | | | | 19 744 |
| Rendement moyen | 5,38 % | | | | 5,38 % |
| Placements CSRN ⁽²⁾ | | | | | |
| Taux fixe | 398 | 2 005 | | | 2 403 |
| Rendement moyen | 3,29 % | 4,73 % | | | 4,49 % |
| Taux variable | | | | 15 149 | 15 149 |
| Rendement moyen | | | | 4,00% | 4,00 % |
| Billets à court terme | 747 667 | | | | 747 667 |
| Rendement moyen | 3,13 % | | | | 3,13 % |
| Emprunts | | | | | |
| \$ CAN | 781 865 | 2 135 772 | 632 189 | | 3 549 826 |
| Rendement moyen | 6,98 % | 7,28 % | 8,25 % | | 7,39 % |
| \$ US | | 104 118 | | | 104 118 |
| Rendement moyen | | 5,90 % | | | 5,90 % |
| \$ NZ | | 99 933 | | | 99 933 |
| Rendement moyen | | 5,93 % | | | 5,93 % |
| 1996—Période restante avant retarification ou échéance | | | | | |
| Placements temporaires | 205 196 | | | | 205 196 |
| Rendement moyen | 5,91 % | | | | 5,91 % |
| Placements à long terme | | 58 563 | 3 353 | | 61 916 |
| Rendement moyen | | 6,81 % | 8,81 % | | 6,93 % |
| Prêts ⁽¹⁾ | | | | | |
| Taux fixe (\$ CAN) | 693 548 | 1 991 096 | 1 330 705 | | 4 015 349 |
| Rendement moyen | 8,93 % | 9,03 % | 9,67 % | | 9,22 % |
| Taux variable (\$ CAN) | 17 516 | | | | 17 516 |
| Rendement moyen | 7,57 % | | | | 7,57 % |
| Billets à court terme | 456 369 | | | | 456 369 |
| Rendement moyen | 5,80 % | | | | 5,80 % |
| Emprunts | | | | | |
| \$ CAN | 194 166 | 2 113 767 | 755 407 | | 3 063 340 |
| Rendement moyen | 8,39 % | 7,48 % | 8,57 % | | 7,81 % |
| \$ US | 282 956 | 102 633 | | | 385 589 |
| Rendement moyen | 9,06 % | 5,92 % | | | 8,20 % |

Remarques : ⁽¹⁾ Prêts douteux non compris

⁽²⁾ Certaines contributions peuvent avoir des termes à taux fixe, mais la Société peut être appelée à rembourser en tout temps les sommes admissibles à un retrait aux termes du programme du CSRN.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—Fin

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Fin

19. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Société.

| | 1997 | | 1996 | |
|---|--------------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur estimative | Valeur comptable | Juste valeur estimative |
| | (en milliers de dollars) | | | |
| ACTIF | | | | |
| Encaisse et placements temporaires | 241 014 | 240 972 | 198 946 | 199 168 |
| Débiteurs et autres produits à recevoir | 28 928 | 28 928 | 29 590 | 29 590 |
| Placements à long terme | 79 227 | 79 202 | 61 916 | 62 278 |
| Prêts nets | 4 521 604 | 4 600 266 | 3 922 554 | 3 963 329 |
| PASSIF | | | | |
| Placements CSRN | 17 552 | 17 552 | | |
| Créditeurs et charges à payer | 27 373 | 27 373 | 25 198 | 25 198 |
| Billets à court terme | 747 667 | 746 669 | 456 369 | 456 939 |
| Emprunts | 3 753 877 | 3 920 478 | 3 448 929 | 3 523 701 |

La valeur comptable au bilan des instruments financiers à court terme est estimée correspondre de façon raisonnable à la juste valeur de ces instruments en raison de la période relativement courte qui reste avant l'échéance. Cette méthode d'évaluation s'applique à l'encaisse, aux débiteurs et autres produits à recevoir ainsi qu'aux créditeurs et charges à payer.

La juste valeur des placements à long terme repose sur les cours du marché.

La juste valeur estimative des placements CSRN correspond au montant à payer au moment de leur retrait.

Un grand nombre d'instruments financiers de la Société n'ont pas de valeur à la cote. En conséquence, la juste valeur de certains de ces instruments a été établie à l'aide des techniques de valeur actualisée, de sorte qu'elle peut ne pas refléter le coût de remplacement actuel de ces instruments. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

La juste valeur estimative des placements temporaires, des billets à court terme et des emprunts est obtenue après actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt ayant cours sur le marché pour les mêmes échéances.

La juste valeur estimative des prêts est le produit de l'actualisation des rentrées de fonds attendues (après ajustement pour les sommes qui peuvent être perçues avant la date d'échéance contractuelle) aux taux d'intérêt qui ont cours sur le marché pour les prêts présentant des risques similaires. La provision pour prêts douteux est évaluée à sa valeur comptable au bilan.

Remarque : Voir à la note 13 la juste valeur (coût de remplacement) des instruments financiers dérivés.

20. Chiffres comparatifs

On a reclassifié certains chiffres comparatifs de l'exercice 1996 afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1997.

SOCIÉTÉ DU PORT DE HALIFAX

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C. P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Halifax au 31 décembre 1996 ainsi que les états des résultats et surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
Doane Raymond

Halifax, Canada
le 24 janvier 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|---|------------|------------|---------------------------------------|------------|------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse | 112 052 | 295 703 | Comptes à payer et frais courus | 5 128 615 | 2 776 045 |
| Placements (note 3) | 11 595 477 | 9 411 942 | Revenus reportés | 600 744 | 570 359 |
| Débiteurs | 3 365 886 | 2 699 107 | | 5 729 359 | 3 346 404 |
| Subventions tenant lieu de taxes municipales .. | 96 645 | 122 623 | Avantages sociaux courus | 723 888 | 666 783 |
| Fournitures | 49 983 | 55 518 | | 6 453 247 | 4 013 187 |
| | 15 220 043 | 12 584 893 | | | |
| Débiteurs | 132 392 | 164 210 | AVOIR | | |
| Immobilisations (note 4) | 59 342 982 | 56 626 424 | Capital d'apport | 50 856 865 | 50 856 865 |
| | | | Surplus | 17 385 305 | 14 505 475 |
| | | | | 68 242 170 | 65 362 340 |
| | 74 695 417 | 69 375 527 | | 74 695 417 | 69 375 527 |

Engagements (note 5).

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
MERVYN C. RUSSELL

le président-directeur général,
DAVID F. BELLEFONTAINE

SOCIÉTÉ DU PORT DE HALIFAX—Suite
**RÉSULTATS ET SURPLUS DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996**

| | 1996 | 1995 |
|---|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus d'exploitation | 13 151 952 | 12 717 037 |
| Frais d'exploitation et d'administration | 7 453 770 | 8 039 970 |
| Amortissement des immobilisations | 2 569 233 | 2 557 231 |
| Subventions tenant lieu de taxes municipales | 926 051 | 966 685 |
| | 10 949 054 | 11 563 886 |
| Bénéfice d'exploitation | 2 202 898 | 1 153 151 |
| Revenu de placements | 519 379 | 620 087 |
| Gain (perte) sur la cession d'immobilisations | 336 130 | (11 316) |
| | 855 509 | 608 771 |
| Bénéfice net | 3 058 407 | 1 761 922 |
| Surplus au début | 14 505 475 | 12 743 553 |
| Bénéfice net | 3 058 407 | 1 761 922 |
| Dividende | (178 577) | |
| Surplus à la fin | 17 385 305 | 14 505 475 |

**MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996**

| | 1996 | 1995 |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Provenance des liquidités (utilisation) | | |
| Exploitation | | |
| Bénéfice net | 3 058 407 | 1 761 922 |
| Amortissement des immobilisations | 2 569 233 | 2 557 231 |
| Autres | (279 020) | 13 791 |
| | 5 348 620 | 4 332 944 |
| Variation des éléments hors caisse | | |
| du fonds de roulement | 204 334 | 336 534 |
| | 5 552 954 | 4 669 478 |
| Financement | | |
| Diminution des débiteurs | 31 818 | 36 754 |
| Augmentation (diminution) des comptes | | |
| à payer | 1 557 083 | (140 067) |
| Dividende | (178 577) | |
| | 1 410 324 | (103 313) |
| Investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations | (5 355 668) | (4 074 189) |
| Cession d'immobilisations | 392 274 | 11 117 |
| | (4 963 394) | (4 063 072) |
| Augmentation nette de l'encaisse | | |
| et des placements à court terme | 1 999 884 | 503 093 |
| Encaisse et placements à court terme au | | |
| début | 9 707 645 | 9 204 552 |
| Encaisse et placements à court terme à la fin | 11 707 529 | 9 707 645 |

**NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996**

1. Conformément aux articles 6.1 et 6.2 de la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête en vue de l'établissement d'une société portuaire locale au port de Halifax a été approuvée et la Société du port de Halifax a été établie en date du 1^{er} juin 1984.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir ont été transférés des comptes de la Société canadienne des ports, port de Halifax à la Société du port de Halifax à leur valeur comptable.

2. Principales conventions comptables
Placements

Les placements, qui sont des titres garantis et émis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, à l'exception des immobilisations transférées à la Société par le gouvernement du Canada, lesquelles sont présentées à la valeur constatée par expertise ou à la juste valeur marchande qui a été déterminée lors du transfert. Les subventions reçues du gouvernement du Canada ou de tiers, pour des projets d'investissement, sont déduites du coût des immobilisations en cause.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'année complète, débutant dans l'exercice au cours duquel l'actif devient opérationnel, aux taux établis en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations.

Régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les contributions au régime sont exigées, et de la part des employés et de la part de la Société. Les contributions annuelles au régime sont imputées aux résultats de l'exercice.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

La dépense de subventions tenant lieu de taxes municipales est basée sur les évaluations municipales estimées, lesquelles sont ajustées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont payées après la vérification des montants par la division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada. Tout ajustement est imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Avantages sociaux

La Société comptabilise annuellement une provision pour les indemnités de départ, les congés annuels et les congés dûs en compensation du temps supplémentaire, qui sont payables aux employés dans les exercices subséquents, conformément aux conventions collectives ou aux politiques de la Société.

SOCIÉTÉ DU PORT DE HALIFAX—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

3. Placements

| | 1996 | | 1995 | |
|-------------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|
| | Coût amorti | Valeur nominale | Coût amorti | Valeur nominale |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Court terme | 11 595 477 | 11 682 000 | 9 411 942 | 9 587 000 |

4. Immobilisations

| | 1996 | | | 1995 | |
|--------------------------------|----------------------|-------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Taux d'amortissement | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | % | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrain | | 24 585 676 | | 24 585 676 | 24 583 111 |
| Dragage | 2,5 - 6,7 | 3 930 091 | 2 660 769 | 1 269 322 | 1 329 212 |
| Installations d'amarrage | 2,5 - 10 | 35 352 197 | 22 619 405 | 12 732 792 | 13 185 981 |
| Bâtiments | 2,5 - 10 | 19 900 852 | 12 726 238 | 7 174 614 | 7 123 736 |
| Services publics | 3,3 - 10 | 8 375 744 | 3 868 318 | 4 507 426 | 4 154 462 |
| Route et pavage | 2,5 - 10 | 10 146 027 | 7 592 032 | 2 553 995 | 2 749 967 |
| Matériel et outillage | 5 - 100 | 10 608 854 | 8 063 954 | 2 544 900 | 2 808 155 |
| Mobilier et équipement | 20 | 1 624 410 | 1 397 389 | 227 021 | 224 602 |
| Construction en cours | | 3 747 236 | | 3 747 236 | 467 198 |
| | | 118 271 087 | 58 928 105 | 59 342 982 | 56 626 424 |

5. Engagements

Conformément à la politique relative au paiement de dividendes au gouvernement du Canada, la Société doit payer un dividende pour l'exercice financier 1996, selon une méthode de calcul basée sur le bénéfice net. Ce dividende, payable avant le 31 mars 1997, s'élève approximativement à 450 000 \$ pour l'exercice financier 1996 et sera imputé au surplus.

6. Révision de la politique maritime

Le système national du transport maritime était et continue d'être sous révision par le gouvernement du Canada. Il est anticipé que cette révision aura pour effet la mise en vigueur d'une nouvelle *Loi maritime du Canada* ayant préséance sur la *Loi sur la Société canadienne des ports*.

À ce moment, l'impact de cette révision n'est pas connu.

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Montréal au 31 décembre 1996 et les états des résultats, du capital d'apport et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, et à la charte et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
Samson Bélaïr
Deloitte & Touche

Montréal, Canada
le 31 janvier 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996 (en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|---|---------|---------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse | 176 | 371 | Créditeurs et charges à payer | | |
| Placements (note 3) | 35 971 | 42 350 | (note 5) | 12 285 | 10 913 |
| Débiteurs | 11 006 | 13 048 | Subventions tenant lieu de taxes municipales .. | 494 | 3 260 |
| Matériaux et fournitures | 776 | 686 | | 12 779 | 14 173 |
| | 47 929 | 56 455 | Avantages sociaux courus | 4 563 | 4 789 |
| Placements à long terme (note 3) | 43 419 | 27 209 | Emprunts auprès du gouvernement du | | |
| Immobilisations corporelles (note 4) | 158 725 | 159 155 | Canada (note 6) | 2 242 | 2 903 |
| Frais reportés | 532 | 567 | | 19 584 | 21 865 |
| Autres éléments d'actif | 268 | 388 | | | |
| | | | AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport | 153 919 | 153 919 |
| | | | Bénéfices non répartis | 77 370 | 67 990 |
| | | | | 231 289 | 221 909 |
| | 250 873 | 243 774 | | 250 873 | 243 774 |

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
RAYMOND LEMAY

le président-directeur général,
DOMINIC J. TADDEO

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL—Suite
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
 (en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|--------|--------|
| Produits d'exploitation | 56 174 | 54 584 |
| Frais d'exploitation et d'administration | 37 180 | 36 043 |
| Amortissement des immobilisations corporelles .. | 11 141 | 10 903 |
| Subventions tenant lieu de taxes municipales | 1 793 | 4 133 |
| | 50 114 | 51 079 |
| Bénéfice d'exploitation | 6 060 | 3 505 |
| Produits financiers | 5 762 | 5 803 |
| Bénéfice net | 11 822 | 9 308 |

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT ET
DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
 (en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|----------------------------------|---------|---------|
| Capital d'apport | | |
| Solde au début et à la fin | 153 919 | 153 919 |
| Bénéfices non répartis | | |
| Solde au début | 67 990 | 60 935 |
| Bénéfice net | 11 822 | 9 308 |
| Dividendes | (2 442) | (2 253) |
| Solde à la fin | 77 370 | 67 990 |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
 (en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|----------|----------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 11 822 | 9 308 |
| Éléments sans incidence sur les liquidités | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 11 141 | 10 903 |
| Amortissement des frais reportés | 35 | 34 |
| Gain à la réalisation d'immobilisations corporelles | 230 | 415 |
| (Diminution) augmentation des avantages sociaux courus | (226) | 722 |
| | 23 002 | 21 382 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 7) | 519 | 55 |
| | 23 521 | 21 437 |
| Activités de financement | | |
| Remboursement de la tranche exigible des emprunts auprès du gouvernement du Canada | (622) | (586) |
| Dividendes payés | (2 442) | (2 253) |
| | (3 064) | (2 839) |
| Activités d'investissement | | |
| (Diminution) augmentation des placements à long terme | (16 210) | 386 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (11 361) | (11 760) |
| Réalisation d'immobilisations corporelles | 420 | 6 |
| Diminution des autres éléments d'actif | 120 | 199 |
| | (27 031) | (11 169) |
| (Diminution) augmentation des liquidités | (6 574) | 7 429 |
| Situation des liquidités au début | 42 721 | 35 292 |
| Situation des liquidités à la fin | 36 147 | 42 721 |
| Composées de | | |
| Encaisse | 176 | 371 |
| Placements à court terme | 35 971 | 42 350 |
| | 36 147 | 42 721 |

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

(seuls les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Description de l'entreprise

La Société du port de Montréal (la Société) a été constituée par lettres patentes en vertu de l'alinéa 6.2 (1) de la *Loi sur la Société canadienne des ports* le 1^{er} juillet 1983.

En vertu de l'article 6.5 de la même loi, lorsqu'une société portuaire locale est constituée à l'égard d'un port, les droits, les engagements et les dettes de la Société canadienne des ports, relativement à ce port, sont dévolus à la société portuaire locale et l'administration de tous les biens et ouvrages, dans les limites de ce port, administrés par la Société canadienne des ports, est réputée avoir été transférée à la société portuaire locale, en l'occurrence la Société.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Placements

Les placements sont inscrits au coût amorti et la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance.

Matériaux et fournitures

Les matériaux et fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est essentiellement déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'origine avec l'amortissement cumulé transféré de la Société canadienne des ports; les acquisitions subséquentes sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire dès que le bien devient opérationnel, et ce, pour l'année entière, à des taux calculés sur la durée probable d'utilisation des immobilisations.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés des coûts d'approfondissement du lit du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Saint-Augustin. Ces frais sont amortis sur une période de 20 ans.

Régime de pension

Le Régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, s'adresse à tous les employés permanents de la Société. Ces employés et la Société doivent contribuer à ce régime. Les contributions représentent la responsabilité totale de la Société en cette matière et sont imputées aux dépenses d'exploitation de l'exercice courant.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

Les subventions tenant lieu de taxes municipales sont établies selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions ne sont versées qu'après vérification par la Division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada. Toute régularisation subséquente est enregistrée aux comptes de l'exercice pendant lequel le montant final est remis.

Avantages sociaux

La Société comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances, de congés de maladie et de congés compensatoires pour des heures supplémentaires; ces indemnités sont payables aux employés dans les années subséquentes en vertu des conventions collectives ou selon la politique de la Société.

3. Placements

Les fonds sont investis dans des titres directs et garantis par le gouvernement du Canada. Au 31 décembre 1996, la valeur du marché des placements à court terme est équivalente à leur coût amorti, et celle des placements à long terme est de 50 974 070 \$ (33 234 472 \$ en 1995).

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

4. Immobilisations corporelles

| | 1996 | | 1995 | | |
|--|------------------------------|---------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Taux d'amortis- sement | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | % | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains | | 50 864 | | 50 864 | 50 721 |
| Dragage | 2,5-10,0 | 16 178 | 14 644 | 1 534 | 1 819 |
| Installations d'amarrage | 2,5-10,0 | 63 817 | 48 086 | 15 731 | 16 624 |
| Immeubles | 2,5-10,0 | 69 410 | 41 176 | 28 234 | 29 267 |
| Services publics | 3,3-20,0 | 23 033 | 13 113 | 9 920 | 8 550 |
| Routes et revêtement | 2,5-10,0 | 80 825 | 37 957 | 42 868 | 41 194 |
| Machinerie et matériel | 5,0-33,3 | 63 235 | 57 271 | 5 964 | 7 729 |
| Mobilier et matériel de bureau | 20,0-33,3 | 10 674 | 7 974 | 2 700 | 2 457 |
| | | 378 036 | 220 221 | 157 815 | 158 361 |
| Travaux de construction en cours | | 910 | | 910 | 794 |
| | | 378 946 | 220 221 | 158 725 | 159 155 |

5. Crédoiteurs et charges à payer

| | 1996 | 1995 |
|---|--------|--------|
| | \$ | \$ |
| Tranche des emprunts auprès du gouvernement du Canada échéant à moins d'un an | 661 | 622 |
| Revenus reportés | 469 | 931 |
| Autres | 11 155 | 9 360 |
| | 12 285 | 10 913 |

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

| | 1996 | 1995 |
|--|-------|-------|
| | \$ | \$ |
| Emprunts, 6,25 %, remboursables jusqu'en 2000 par versements annuels de 842 561 \$, intérêts compris ... | 2 903 | 3 525 |
| Tranche échéant à moins d'un an | 661 | 622 |
| | 2 242 | 2 903 |

Les versements de capital requis au cours des quatre prochains exercices sont de :

| | \$ |
|------------|---------|
| 1997 | 661 128 |
| 1998 | 702 449 |
| 1999 | 746 352 |
| 2000 | 792 999 |

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

7. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

| | 1996 | 1995 |
|---|------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Débiteurs | 2 042 | (1 217) |
| Matériaux et fournitures | (90) | 52 |
| Créditeurs et charges à payer, déduction faite de la tranche des emprunts auprès du gouvernement du Canada échéant à moins d'un an | 1 333 | 1 926 |
| Subventions tenant lieu de taxes municipales | (2 766) | (706) |
| | <u>519</u> | <u>55</u> |

8. Éventualités

Des réclamations totalisant environ 3 200 000 \$ ont été reçues par la Société à l'égard de procès et de garanties concernant les propriétés de la Société. Ces réclamations ne sont pas comptabilisées dans les états financiers. Selon l'opinion de la Société, sa position est défendable et ces réclamations ne devraient entraîner aucun débours important.

9. Engagements

- a) Les engagements contractuels estimés pour l'achèvement, la construction et l'achat d'immobilisations sont d'environ 321 000 \$.
- b) Conformément à une politique relative au versement de dividendes au gouvernement canadien, la Société serait redevable, à l'égard de l'exercice financier de 1996, d'un dividende calculé selon une méthode basée sur le bénéfice net. Ce dividende payable avant le 31 mars 1997 s'élèverait à environ 3 196 656 \$ pour 1996 et serait imputé au poste des bénéfices non répartis.

10. Opérations entre apparentés

Dans le cadre de ses activités, la Société effectue des opérations avec des apparentés, à savoir, le gouvernement du Canada et ses organismes, ainsi que d'autres sociétés d'État.

La Société perçoit, des apparentés, principalement des revenus d'entreposage de grain de 1 425 000 \$ (2 253 000 \$ en 1995), de droits de manoeuvre de chemin de fer de 1 061 000 \$ (762 000 \$ en 1995), des revenus de quaiage de 494 000 \$ (516 000 \$ en 1995), ainsi que des revenus de location de 1 202 000 \$ (1 650 000 \$ en 1995). Les dépenses faites auprès des apparentés sont essentiellement des remboursements à la Société canadienne des ports des charges du siège social attribuables à la Société d'un montant de 2 914 000 \$ (1 611 000 \$ en 1995).

La Société a des débiteurs totalisant 413 000 \$ (1 898 000 \$ en 1995) et des créditeurs de 896 000 \$ (1 177 000 \$ en 1995) avec ces mêmes apparentés.

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE RUPERT

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Prince Rupert au 31 décembre 1996 et les états des résultats et de l'excédent et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous affirmons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, aux lettres patentes et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
KPMG

New Westminster, Canada
le 28 janvier 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF ET AVOIR DU CANADA | 1996 | 1995 |
|--------------------------------|-------------|-------------|--|-------------|-------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse | 1 495 708 | 37 538 | Créditeurs et charges à payer | 338 475 | 303 368 |
| Placements (note 2) | 14 811 561 | 13 894 726 | Subventions tenant lieu d'impôts fonciers | 910 247 | 791 682 |
| Débiteurs | 1 519 194 | 1 486 888 | Produits reportés | 275 391 | 289 932 |
| Matières et fournitures | 153 162 | 135 661 | Tranche à court terme d'emprunts auprès du Canada | 371 545 | 489 724 |
| | 17 979 625 | 15 554 813 | | 1 895 658 | 1 874 706 |
| Immobilisations (note 3) | 94 278 897 | 96 174 864 | Emprunts auprès du Canada (note 4) | 9 625 656 | 14 844 753 |
| | | | AVOIR DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport (note 4) | 84 611 805 | 79 611 805 |
| | | | Excédent | 16 125 403 | 15 398 413 |
| | | | | 100 737 208 | 95 010 218 |
| | 112 258 522 | 111 729 677 | | 112 258 522 | 111 729 677 |

Engagements (note 5).

Se reporter aux notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
PETER LESTER

le président-directeur général,
DONALD H. KRUSEL

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE RUPERT—SuiteÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Produits d'exploitation | 12 514 232 | 12 643 829 |
| Charges | | |
| Services contractuels | 4 985 316 | 5 031 951 |
| Exploitation et administration | 3 266 854 | 3 141 048 |
| Amortissement | 2 335 484 | 2 385 465 |
| Subventions tenant lieu d'impôts fonciers | 797 755 | 844 120 |
| | 11 385 409 | 11 402 584 |
| Bénéfice d'exploitation | 1 128 823 | 1 241 245 |
| Autres produits (charges) | | |
| Intérêts créditeurs | 794 563 | 1 033 356 |
| Intérêts débiteurs | (1 180 734) | (1 617 983) |
| | (386 171) | (584 627) |
| Bénéfice net | 742 652 | 656 618 |
| Excédent au début de l'exercice | 15 398 413 | 14 769 681 |
| | 16 141 065 | 15 426 299 |
| Dividende au Canada | 15 662 | 27 886 |
| Excédent à la fin de l'exercice | 16 125 403 | 15 398 413 |

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|-------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes : | | |
| Exploitation | | |
| Bénéfice net | 742 652 | 656 618 |
| Éléments n'influant pas sur les liquidités | | |
| Amortissement | 2 335 484 | 2 385 465 |
| Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation | 89 324 | 140 089 |
| | 3 167 460 | 3 182 172 |
| Financement | | |
| Augmentation du capital d'apport | 5 000 000 | |
| Diminution des emprunts auprès du Canada | (5 337 276) | (444 255) |
| Dividende au Canada | (15 662) | (27 886) |
| | (352 938) | (472 141) |
| Investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (439 517) | (917 538) |
| Augmentation des liquidités | 2 375 005 | 1 792 493 |
| Liquidités au début de l'exercice | 13 932 264 | 12 139 771 |
| Liquidités à la fin de l'exercice | 16 307 269 | 13 932 264 |
| Les liquidités sont définies comme étant | | |
| Encaisse | 1 495 708 | 37 538 |
| Placements | 14 811 561 | 13 894 726 |
| Liquidités | 16 307 269 | 13 932 264 |

Se reporter aux notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE RUPERT—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

Société portuaire locale

La Société du port de Prince Rupert a été créée en date du 1^{er} juin 1984, en tant que société portuaire locale conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Le 1^{er} juin 1984, tous les éléments d'actif et de passif de la Société canadienne des ports se rapportant au port de Prince Rupert ont été transférés à la Société à leur valeur comptable, telle qu'elle avait été inscrite par la Société canadienne des ports.

1. Principales conventions comptables

a) Placements

Les placements, qui sont des titres directs et garantis du Canada, sont présentés au coût non amorti. Les primes ou les escomptes sont amortis sur diverses périodes jusqu'à l'échéance.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à compter de l'exercice au cours duquel les biens sont mis en service, en utilisant des taux fondés sur la durée d'utilisation prévue des biens, de la façon suivante :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Dragage | 5 % |
| Structure des postes de mouillage | 2,5-10 % |
| Bâtiments | 5-10 % |
| Routes et revêtements | 3,3-10 % |
| Appareils de service | 5-10 % |
| Matériel et outillage | 5-100 % |
| Mobilier et matériel de bureau | 20-33,3 % |

c) Charges de retraite

Tous les employés permanents de la Société sont couverts par le Régime de pensions de retraite de la fonction publique du Canada. Les cotisations au régime doivent être faites par les employés et par la Société. Les cotisations annuelles représentent la dette de la Société au titre des pensions et sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées.

d) Subventions tenant lieu d'impôts fonciers

La charge estimative pour les subventions tenant lieu d'impôts fonciers est fondée sur des évaluations municipales, redressées en vertu de la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont versées après la vérification des montants par la Division des subventions aux municipalités de Services gouvernementaux Canada. Tout redressement effectué une fois la vérification terminée est porté aux comptes dans l'exercice du règlement.

e) Avantages sociaux

La Société accumule annuellement dans ses comptes la dette estimative au titre des indemnités de départ, des congés annuels et des congés compensatoires pour heures supplémentaires payables à ses employés au cours d'exercices à venir.

2. Placements

| | 1996 | 1995 |
|------------------------|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Coût non amorti | 14 811 561 | 13 894 726 |
| Valeur marchande | 14 845 125 | 13 895 453 |

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE RUPERT—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

3. Immobilisations

| | 1996 | | 1995 | |
|---|-----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | Prix coûtant | Amortissement cumulé | Montant net | Montant net |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains | 63 748 741 | | 63 748 741 | 63 748 741 |
| Dragage | 332 187 | 106 428 | 225 759 | 242 563 |
| Structure des postes de mouillage | 36 449 770 | 11 789 570 | 24 660 200 | 25 836 956 |
| Bâtiments | 5 631 495 | 2 514 558 | 3 116 937 | 3 469 586 |
| Routes et revêtements | 7 183 357 | 5 284 511 | 1 898 846 | 2 269 596 |
| Appareils de service | 2 727 305 | 2 516 006 | 211 299 | 256 976 |
| Matériel et outillage | 2 396 780 | 2 319 624 | 77 156 | 173 754 |
| Mobilier et matériel de bureau | 414 023 | 359 097 | 54 926 | 95 952 |
| Construction en cours | 285 033 | | 285 033 | 80 740 |
| | 119 168 691 | 24 889 794 | 94 278 897 | 96 174 864 |

4. Emprunts auprès du Canada

| | 1996 | 1995 |
|--|------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Emprunts portant intérêt à des taux variant de 9,80 % à 10,40 %, remboursables en versements annuels de capital et d'intérêts réunis, échéant en 2010 | 9 997 201 | 15 334 477 |
| Moins la tranche à court terme | 371 545 | 489 724 |
| | <u>9 625 656</u> | <u>14 844 753</u> |

Les remboursements en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | \$ |
|------------|------------------|
| 1997 | 372 000 |
| 1998 | 409 000 |
| 1999 | 451 000 |
| 2000 | 497 000 |
| 2001 | 547 000 |
| | <u>2 276 000</u> |

En juillet 1996, le Conseil du Trésor a approuvé la remise à la Société d'une tranche de 5 000 000 \$ de ses emprunts auprès du Canada, avec date de prise d'effet le 31 mars 1996. La Société a donc viré les 5 000 000 \$ qui étaient inscrits sous les emprunts auprès du Canada au capital d'apport.

5. Engagements

Aux termes d'un contrat de location-exploitation expirant le 30 avril 1997, la Société loue des locaux dont le loyer annuel futur est environ le suivant à la date d'échéance :

| | \$ |
|------------|---------------|
| 1997 | <u>25 000</u> |

6. Opérations entre apparentés

- a) Au cours de l'exercice, la Société a reçu des produits de location de 1 723 047 \$ (1 802 973 \$ en 1995), de Ridley Terminals Inc., filiale en propriété exclusive de la Société canadienne des ports. Au 31 décembre 1996, les débiteurs comprenaient une somme à recevoir de Ridley Terminals Inc., soit 124 142 \$ (380 939 \$ en 1995).
- b) Au cours de l'exercice, la Société a versé la somme de 356 321 \$ (451 191 \$ en 1995) à la Société canadienne des ports au titre de sa quote-part des charges du siège social de cette société. Au 31 décembre 1996, les créditeurs comprenaient une somme à verser à la Société canadienne des ports de 20 430 \$ (néant en 1995).

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C. P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Québec au 31 décembre 1996 et les états des résultats et surplus et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Nous déclarons en outre que, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous égards importants, été effectuées en conformité avec la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société canadienne des ports*, les lettres patentes et les règlements administratifs de la société.

Société en nom collectif, comptables agréés,
Mallette Maheu

Québec, Canada
le 24 janvier 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|------------|------------|--------------------------------------|------------|------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse | 230 735 | 395 523 | Créditeurs et frais courus | 1 230 174 | 1 054 038 |
| Placements à court terme (note 3) | 4 477 857 | 1 495 144 | Subventions tenant lieu de taxes | | |
| Débiteurs | 2 362 959 | 2 219 736 | municipales | 148 275 | 174 003 |
| Matériaux et fournitures | 217 506 | 155 994 | Produits reportés | 880 467 | 887 627 |
| | 7 289 057 | 4 266 397 | Dette à long terme échéant à | | |
| Placements (note 3) | 3 684 570 | 4 678 047 | moins d'un an | | 174 838 |
| Immobilisations corporelles (note 4) | 50 973 332 | 52 612 423 | | 2 258 916 | 2 290 506 |
| | | | Dette à long terme | | |
| | | | Avantages sociaux courus | 595 000 | 815 000 |
| | | | Emprunts auprès du Fonds de prêts | | |
| | | | interportuaires (notes 5 et 6) | | 6 142 699 |
| | | | | 595 000 | 6 957 699 |
| | | | | 2 853 916 | 9 248 205 |
| | | | AVOIR DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport (note 6) | 58 169 735 | 51 852 198 |
| | | | Surplus | 923 308 | 456 464 |
| | | | | 59 093 043 | 52 308 662 |
| | 61 946 959 | 61 556 867 | | 61 946 959 | 61 556 867 |

Éventualités (note 8).

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,

RENÉ PAQUET

le président-directeur général,

ROSS GAUDREAU

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC—Suite

RÉSULTATS ET SURPLUS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|---|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Produits d'exploitation | 12 748 250 | 12 282 871 |
| Charges | | |
| Frais d'exploitation et administratifs | 7 776 192 | 7 355 615 |
| Frais du Bureau national | 417 357 | 528 539 |
| Subventions tenant lieu de taxes municipales | 1 247 625 | 1 269 404 |
| | 9 441 174 | 9 153 558 |
| Bénéfice avant amortissement et frais financiers | 3 307 076 | 3 129 313 |
| Amortissement des immobilisations | 3 200 139 | 2 966 118 |
| Bénéfice avant frais financiers | 106 937 | 163 195 |
| Frais (revenus) financiers | | |
| Intérêts payés | 127 853 | 531 775 |
| Revenus de placements | (487 760) | (403 811) |
| | (359 907) | 127 964 |
| Bénéfice de l'exercice | 466 844 | 35 231 |
| Surplus au début | 456 464 | 421 233 |
| Surplus à la fin | 923 308 | 456 464 |

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice de l'exercice | 466 844 | 35 231 |
| Éléments n'impliquant aucun mouvement de liquidités | | |
| Amortissement des immobilisations | 3 200 139 | 2 966 118 |
| Avantages sociaux courus | (220 000) | (103 000) |
| Autres | (30 124) | (36 271) |
| | 3 416 859 | 2 862 078 |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement | (61 487) | (356 239) |
| Rentrées nettes liées à l'exploitation | 3 355 372 | 2 505 839 |
| Activités de financement | | |
| Remboursement d'emprunts auprès du Fonds de prêts interportuaires | | (161 577) |
| Sorties nettes liées au financement | | (161 577) |
| Activités d'investissement | | |
| Achat d'obligations du Canada | 1 000 000 | (2 178 250) |
| Acquisition d'immobilisations | (1 577 215) | (453 012) |
| Produit de la cession d'immobilisations | 39 768 | 22 005 |
| Sorties nettes liées aux investissements | (537 447) | (2 609 257) |
| Augmentation (diminution) des liquidités | 2 817 925 | (264 995) |
| Situation des liquidités au début | 1 890 667 | 2 155 662 |
| Situation des liquidités à la fin | 4 708 592 | 1 890 667 |

Les liquidités de la société sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme.

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

1. Statuts constitutifs

La Société du port de Québec a été constituée en vertu de l'alinéa 6.2(1) de la *Loi sur la Société canadienne des ports* en date du 1^{er} juin 1984. La société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Placements

Les placements, qui sont des titres garantis par le Gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, sauf celles qui sont transférées du Canada à la société et qui sont enregistrées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions pour les projets des immobilisations reçues du Canada et de tierces parties sont créditées directement au prix coûtant du bien correspondant.

L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire dès que le bien devient opérationnel en utilisant les taux annuels suivants :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Dragage | 2,5-6,7 % |
| Installations d'amarrage | 2,5-10 % |
| Bâtiments | 2,5-10 % |
| Services publics | 3,3-10 % |
| Routes et surfaces | 2,5-10 % |
| Machinerie et matériel | 5-20 % |
| Mobilier et matériel de bureau | 20 % |
| Projets en cours | 0 %-20 % |

Coûts du régime de retraite

Le régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le Canada, couvre tous les employés permanents de la société. Ces employés et la société doivent contribuer à ce régime. Les contributions annuelles représentent la responsabilité de la société en cette matière et sont imputées aux frais d'exploitation de l'exercice courant.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

Les subventions tenant lieu de taxes municipales sont établies selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions ne sont versées qu'après vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics. Toute régularisation subséquente est enregistrée dans les comptes de l'exercice au cours duquel le montant final est remis.

Avantages sociaux

La société comptabilise annuellement une provision pour les éléments de passif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour heures supplémentaires; ces indemnités sont payables aux employés dans les années subséquentes en vertu des conventions collectives de travail ou selon la politique de la société.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers autres que les placements, soit l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs, est jugée comparable à leur valeur comptable.

3. Placements

Les placements à court terme de 4 477 857 \$ sont constitués de titres garantis par le Gouvernement du Canada dont la juste valeur est de 4 584 637 \$.

Les placements à long terme de 3 684 570 \$ au 31 décembre 1996 consistent en des obligations du Canada dont la juste valeur est de 3 961 695 \$.

4. Immobilisations corporelles

| | 1996 | | 1995 | |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains | 11 155 836 | | 11 155 836 | 11 155 836 |
| Dragage | 4 561 341 | 4 175 795 | 385 546 | 413 608 |
| Installations d'amarrage | 24 482 884 | 20 275 273 | 4 207 611 | 4 332 888 |
| Bâtiments | 42 551 877 | 23 313 666 | 19 238 211 | 20 311 918 |
| Services publics | 20 041 220 | 7 924 292 | 12 116 928 | 12 949 151 |
| Routes et surfaces | 6 507 709 | 5 331 396 | 1 176 313 | 1 204 030 |
| Machinerie et matériel | 1 103 687 | 705 573 | 398 114 | 302 763 |
| Mobilier et matériel de bureau | 730 032 | 611 446 | 118 586 | 60 786 |
| Projets en cours | 2 176 187 | | 2 176 187 | 1 881 443 |
| | <u>113 310 773</u> | <u>62 337 441</u> | <u>50 973 332</u> | <u>52 612 423</u> |

Les projets en cours comprennent des coûts de l'ordre de 1 580 000 \$ pour des études ainsi que des plans et devis de construction. De l'avis de la direction, ces coûts seront capitalisés à des immobilisations devant être faites par la société.

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

5. Emprunts auprès du Fonds de prêts interportuaires

| | 1996 | 1995 |
|---|------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Emprunts, remboursables par versements annuels de 372 512 \$, incluant capital et intérêts aux taux de 8,5 % et 8,73 %, radiés en 1996 | | 3 266 328 |
| Emprunts, remboursables par versements annuels de 320 839 \$, incluant capital et intérêts aux taux de 8,07 % et 7,54 %, radiés en 1996 | | 3 051 209 |
| | | <u>6 317 537</u> |
| Portion échéant au cours du prochain exercice | | 174 838 |
| | | <u><u>6 142 699</u></u> |

6. Capital d'apport

Au 31 mars 1996, la société a reçu quittance de ses emprunts auprès du Fonds de prêts interportuaires d'un montant de 6 317 537 \$. Le montant ainsi radié a été crédité au capital d'apport.

7. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société du port de Québec a effectué des opérations avec des apparentés, soit les ministères, organismes et sociétés d'État constitués par le Gouvernement du Canada.

La société a perçu auprès des apparentés des revenus de location de 638 000 \$ (1995—606 000 \$). Les dépenses faites auprès des apparentés sont essentiellement relatives au remboursement à la Société canadienne des ports de la portion des charges du siège social qui lui est attribuée, soit 417 000 \$ (1995—529 000 \$).

La société a des crédateurs totalisant 243 000 \$ (1995—229 000 \$) et des débiteurs de 203 000 \$ (1995—118 000 \$) avec ces mêmes apparentés.

8. Éventualités

Des réclamations estimées à environ 5 000 000 \$ ont été reçues par la société concernant la propriété de certains terrains. Tout montant à payer pouvant résulter de ces réclamations sera capitalisé au prix coûtant des terrains.

De l'avis de la société, sa position est défendable et ces réclamations ne devraient pas entraîner de pertes importantes.

9. Revue de la politique des transports

Le Gouvernement du Canada étudie la possibilité d'implanter une nouvelle politique canadienne en matière de transport maritime qui aura pour effet de remplacer en 1997 la *Loi sur la société canadienne des ports*.

Actuellement, bien que l'impact sur la société ne soit pas connu, il n'est pas prévu que les opérations soient affectées de manière significative.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C. P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Saint John au 31 décembre 1996 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements de la Société.

comptables agréés
Ernst & Young

Saint John, Canada
le 13 février 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996 (en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF ET AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA | 1996 | 1995 |
|--|---------------|---------------|--|---------------|---------------|
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse | 122 | 48 | Créditeurs et charges à payer | 2 146 | 1 070 |
| Placements (note 3) | 7 922 | 2 846 | Produits comptabilisés d'avance | 2 523 | 143 |
| Débiteurs | 2 608 | 1 123 | Compensation de taxes municipales | 551 | 591 |
| | <u>10 652</u> | <u>4 017</u> | | <u>5 220</u> | <u>1 804</u> |
| Actif à long terme | | | Passif à long terme | | |
| Placements à long terme (note 3) | 983 | 980 | Emprunts du gouvernement du Canada (note 5) | | 18 052 |
| Immobilisations (note 4) | 57 879 | 59 131 | Financement assuré par une province (note 5) | | 19 696 |
| | <u>58 862</u> | <u>60 111</u> | Charges sociales courues | 367 | 533 |
| | | | | <u>367</u> | <u>38 281</u> |
| | | | | <u>5 587</u> | <u>40 085</u> |
| | | | AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport (note 6) | 61 659 | 23 910 |
| | | | Bénéfices non répartis | 2 268 | 133 |
| | | | | <u>63 927</u> | <u>24 043</u> |
| Total de l'actif | 69 514 | 64 128 | Total du passif et de l'avoir du gouvernement du Canada | 69 514 | 64 128 |

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
PETER S. GLENNIE, c. r.

le président-directeur général,
ALWYN G. SOPPITT

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN—Suite

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|--------|----------|
| Produits d'exploitation | 13 456 | 12 095 |
| Charges | | |
| Charges d'exploitation et d'administration | 8 945 | 8 086 |
| Amortissement | 1 595 | 1 553 |
| Compensation de taxes municipales | 705 | 624 |
| Gain à l'aliénation d'immobilisations | (15) | (12) |
| | 11 230 | 10 251 |
| Bénéfice d'exploitation | 2 226 | 1 844 |
| Revenus de placements | 433 | 465 |
| Intérêts débiteurs | (524) | (2 125) |
| | (91) | (1 660) |
| Bénéfice net | 2 135 | 184 |
| Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice | 133 | (20 603) |
| | 2 268 | (20 419) |
| Redressement des bénéfices non répartis (note 7) | | 20 552 |
| Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice | 2 268 | 133 |

Voir les notes ci-jointes.

ÉTATS DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|----------|-------|
| Liquidités provenant de (utilisées pour) | | |
| Exploitation | | |
| Bénéfice net | 2 135 | 184 |
| Ajouter les éléments ne nécessitant pas de sortie de fonds | | |
| Amortissement | 1 595 | 1 553 |
| Gain à l'aliénation d'immobilisations | (15) | (12) |
| Divers | (165) | 75 |
| | 3 550 | 1 800 |
| Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 8) | 1 931 | (569) |
| | 5 481 | 1 231 |
| Financement | | |
| Annulation de la dette à long terme | 37 749 | |
| Ajout au capital d'apport | (37 749) | |
| Investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations | (343) | (499) |
| Placements à long terme | (3) | (4) |
| Produit de l'aliénation d'immobilisations | 15 | 12 |
| | (331) | (491) |
| Augmentation des liquidités | 5 150 | 740 |
| Liquidités au début de l'exercice | 2 894 | 2 154 |
| Liquidités à la fin de l'exercice | 8 044 | 2 894 |

Les liquidités se composent de l'encaisse et des placements à court terme.
Voir les notes ci-jointes.

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 1996

1. Loi sur la Société canadienne des ports et constitution

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête visant la création d'une société portuaire locale à Saint John a été approuvée et la Société du port de Saint John a été constituée en vertu des lois canadiennes en vigueur à la fermeture des bureaux le 31 décembre 1986 et a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1987.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir, figurant à la valeur comptable dans les livres de la Société canadienne des ports — port de Saint John, ont été transférés à la Société du port de Saint John.

2. Principales conventions comptables

Placements

Les placements figurent à leur coût non amorti, tandis que les primes ou les escomptes par rapport à la valeur nominale sont amortis jusqu'à l'échéance.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles transférées du gouvernement du Canada à la Société, qui sont comptabilisées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions à l'égard des projets d'investissement reçues du gouvernement du Canada et de tiers sont déduites du coût des immobilisations connexes.

L'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire pour tout l'exercice, à compter de l'exercice où l'élément d'actif est mis en service, selon les taux suivants :

| Élément d'actif | Taux d'amortissement (%) |
|--------------------------------|--------------------------|
| Dragage | 2,5 à 6,7 |
| Structure d'amarrage | 2,5 à 10,0 |
| Bâtiments | 2,5 à 10,0 |
| Services publics | 3,3 à 10,0 |
| Voies et surfaces | 2,5 à 10,0 |
| Matériel et outillage | 5,0 à 100,0 |
| Mobilier et matériel de bureau | 20,0 |

Coûts découlant du régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société cotisent au régime. Les cotisations annuelles représentent la responsabilité de la Société à l'égard des prestations de retraite et sont imputées aux résultats de l'exercice.

Compensation de taxes municipales

Les charges liées à la compensation de taxes municipales sont établies d'après les évaluations municipales estimatives redressées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les redressements sont comptabilisés dans l'exercice où a lieu le règlement.

Charges sociales

Chaque année, la Société inscrit dans ses comptes les sommes estimatives correspondant à ses obligations à l'égard des indemnités de départ et des congés annuels payables à ses employés au cours des années ultérieures en vertu des conventions collectives ou conformément à ses directives.

3. Placements

Les placements, constitués de titres garantis et directs du gouvernement du Canada, sont les suivants :

| | 1996 | | 1995 | |
|--------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Coût non amorti | Valeur nominale | Coût non amorti | Valeur nominale |
| (en milliers de dollars) | | | | |
| Bons du Trésor | 7 922 | 7 969 | 2 846 | 2 899 |
| Obligations | 983 | 1 000 | 980 | 1 000 |

4. Immobilisations

| | 1996 | | 1995 | |
|--------------------------------|---------|----------------------|---------|----------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| (en milliers de dollars) | | | | |
| Terrains | 31 755 | | 31 755 | |
| Dragage | 1 739 | 1 594 | 1 739 | 1 590 |
| Structures d'amarrage | 48 861 | 36 154 | 49 117 | 35 875 |
| Bâtiments | 16 163 | 7 242 | 16 035 | 6 873 |
| Services publics | 7 438 | 5 421 | 7 394 | 5 256 |
| Voies et surfaces | 7 216 | 5 497 | 7 751 | 5 720 |
| Matériel et outillage | 1 120 | 713 | 1 096 | 607 |
| Mobilier et matériel de bureau | 1 358 | 1 236 | 1 330 | 1 165 |
| Travaux de construction | 86 | | | |
| | 115 736 | 57 857 | 116 217 | 57 086 |
| Amortissement cumulé | | 57 857 | | 57 086 |
| Valeur comptable nette | 57 879 | | 59 131 | |

5. Annulation de la dette à long terme

Au cours de l'exercice, des emprunts à terme pour un montant de 18 052 457 \$ contractés auprès du gouvernement du Canada, portant intérêt à des taux de 11 % à 12,43 % et venant à échéance entre le 31 décembre 1998 et 2005, ont été annulés en vertu de la *Loi du budget des dépenses supplémentaires et des crédits*.

En outre, durant l'exercice, le solde d'un emprunt totalisant 19 696 119 \$ consenti par la province du Nouveau-Brunswick, dont le remboursement est lié au bénéfice d'exploitation net du Rodney Terminal Complex, a été annulé par la Régie des transports du Nouveau-Brunswick.

L'annulation des deux emprunts a été créditée au capital d'apport.

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN—FinNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

6. Redressement du capital d'apport

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Capital d'apport au début de l'exercice | 23 910 | 44 462 |
| Transfert aux bénéfices non répartis (note 7) | | (20 552) |
| Annulation de la dette par le Canada (note 5) | 18 053 | |
| Annulation de la dette par la province du Nouveau-Brunswick (note 5) | 19 696 | |
| Capital d'apport à la fin de l'exercice | <u>61 659</u> | <u>23 910</u> |

7. Redressement des bénéfices non répartis

En 1994, la Société a passé en revue la valeur comptable de toutes ses installations terminales. La valeur comptable de chaque terminal a été comparée à sa valeur recouvrable nette. Lorsque la valeur comptable d'un terminal était supérieure à la valeur recouvrable nette, la valeur comptable était redressée à la valeur recouvrable nette ou à la juste valeur marchande de la portion non utilisée des terrains, soit à la plus élevée des deux. Ce redressement a totalisé 20 552 000 \$.

En 1995, le ministre des Transports a donné la permission à la Société de transférer 20 552 000 \$ du capital d'apport aux bénéfices non répartis. En raison du transfert, les bénéfices non répartis refléteront les résultats cumulatifs des activités normales de la Société.

8. Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|--------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Diminution (augmentation) de l'actif à court terme | | |
| Débiteurs | (1 485) | (355) |
| | <u>(1 485)</u> | <u>(355)</u> |
| Augmentation (diminution) du passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 076 | 369 |
| Produits comptabilisés d'avance | 2 380 | (121) |
| Compensation de taxes municipales | (40) | (462) |
| | <u>3 416</u> | <u>(214)</u> |
| | <u>1 931</u> | <u>(569)</u> |

9. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a versé 389 094 \$ (505 116 \$ en 1995) à la Société canadienne des ports au titre de sa quote-part des charges du siège social de cette société.

Au cours de l'exercice, la Société a aussi versé 690 204 \$ (782 223 \$ en 1995) pour la prestation de services de protection en vertu d'une entente conclue avec la Société canadienne des ports. En 1995, la responsabilité de payer ces services a été transférée de la Société canadienne des ports à la Société. Par conséquent, 663 090 \$ ont été remboursés à la Société canadienne des ports pour ces services en 1995. Le solde de 1995 et le montant pour l'exercice entier de 1996 ont été versés à des fournisseurs non apparentés.

10. Révision du système de transport

Le gouvernement du Canada poursuit sa révision du système national du transport maritime, qui pourrait avoir comme résultat l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi maritime canadienne proposée qui remplacerait la *Loi sur la Société canadienne des ports*. Pour l'instant, les conséquences possibles du changement pour la Société ne sont pas connues.

SOCIÉTÉ DU PORT DE ST. JOHN'S

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de St. John's au 31 décembre 1996 ainsi que les états des résultats et surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
Doane Raymond

St. John's, Canada
le 12 février 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--------------------------------|------------|------------|---|------------|------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse | 40 800 | 158 769 | Comptes à payer et frais courus | 300 801 | 250 401 |
| Placements (note 3) | 5 202 391 | 4 107 873 | Subventions tenant lieu de taxes municipales .. | 167 226 | 118 164 |
| Débiteurs | 537 485 | 541 934 | Revenus reportés | 157 143 | 140 986 |
| | 5 780 676 | 4 808 576 | | 625 170 | 509 551 |
| Immobilisations (note 4) | 11 779 103 | 11 997 317 | Avantages sociaux courus | 231 731 | 202 538 |
| | | | | 856 901 | 712 089 |
| | | | | | |
| | | | AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport | 10 131 636 | 10 131 636 |
| | | | Surplus | 6 571 242 | 5 962 168 |
| | | | | 16 702 878 | 16 093 804 |
| | 17 559 779 | 16 805 893 | | 17 559 779 | 16 805 893 |

Éventualités (note 6).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
MELVIN WOODWARD

le directeur général,
DAVID J. FOX, P. Eng.

SOCIÉTÉ DU PORT DE ST. JOHN'S—Suite

RÉSULTATS ET SURPLUS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Revenus d'exploitation | 3 084 430 | 2 934 299 |
| Frais d'exploitation et d'administration | 1 762 739 | 1 895 239 |
| Amortissement des immobilisations | 848 424 | 923 333 |
| Subventions tenant lieu de taxes municipales | 129 777 | 31 390 |
| | 2 740 940 | 2 849 962 |
| Bénéfice d'exploitation | 343 490 | 84 337 |
| Revenu de placements | 265 584 | 269 236 |
| Bénéfice net | 609 074 | 353 573 |
| Surplus au début | 5 962 168 | 5 608 595 |
| Bénéfice net | 609 074 | 353 573 |
| Surplus à la fin | 6 571 242 | 5 962 168 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Provenance des liquidités (utilisation) | | |
| Exploitation | | |
| Bénéfice net | 609 074 | 353 573 |
| Amortissement des immobilisations | 848 424 | 923 333 |
| Autres éléments n'affectant pas l'encaisse .. | 29 193 | 57 119 |
| | 1 486 691 | 1 334 025 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5) | 5 054 | (136 898) |
| | 1 491 745 | 1 197 127 |
| Financement | | |
| Variation des comptes à payer relatifs aux immobilisations | 115 014 | 14 695 |
| Investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations | (631 210) | (187 999) |
| Cession d'immobilisations | 1 000 | 208 |
| | (630 210) | (187 791) |
| Augmentation nette de l'encaisse | 976 549 | 1 024 031 |
| Encaisse et placements à court terme | | |
| Solde au début | 4 266 642 | 3 242 611 |
| Solde à la fin | 5 243 191 | 4 266 642 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1996

1. Société portuaire locale

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête en vue de l'établissement d'une société portuaire locale au Port de St. John's a été approuvée et la Société du port de St. John's a été établie en date du 1^{er} juin 1985.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoire ont été transférés des comptes de la Société canadienne des ports, le port de St. John's à la Société du port de St. John's à leur valeur comptable.

2. Résumé des principales conventions comptables

Placements

Les placements, qui sont des titres garantis et émis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, à l'exception des immobilisations transférées à la Société par le gouvernement du Canada, lesquelles sont présentées à la valeur constatée par expertise ou à la juste valeur marchande qui a été déterminée lors du transfert. Les subventions reçues du gouvernement du Canada ou de tiers, pour des projets d'investissement, sont déduites du coût des immobilisations en cause.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'année complète, débutant dans l'exercice au cours duquel l'actif devient opérationnel, selon les taux suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Dragage | 2,5 % |
| Installations d'amarrage | 2,5-10 % |
| Bâtiments | 2,5-10 % |
| Services publics | 3,3-10 % |
| Route et pavage | 2,5-10 % |
| Matériel et outillage | 5-100 % |
| Mobilier et équipement | 20-33,3 % |

Régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les contributions au régime sont exigées et de la part des employés et de la part de la Société. Les contributions annuelles au régime sont imputées aux résultats de l'exercice.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

La dépense de subventions tenant lieu de taxes municipales est basée sur les évaluations municipales estimées, lesquelles sont ajustées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont payées après la vérification des montants par la division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada. Tout ajustement est imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Avantages sociaux

La Société comptabilise annuellement une provision pour les indemnités de départ, les congés annuels et les congés dus en compensation du temps supplémentaire, qui sont payables aux employés dans les exercices subséquents, conformément aux politiques de la Société.

SOCIÉTÉ DU PORT DE ST. JOHN'S—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

3. Placements

| | 1996 | | 1995 | |
|-------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|
| | Coût amorti | Valeur nominale | Coût amorti | Valeur nominale |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Court terme | 5 202 391 | 5 311 000 | 4 107 873 | 4 230 000 |

4. Immobilisations

| | 1996 | | 1995 | |
|------------------------|-------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrain | 5 090 796 | | 5 090 796 | 4 736 134 |
| Dragage | 19 500 | 487 | 19 013 | |
| Installations | | | | |
| d'amarrage | 11 111 492 | 7 643 366 | 3 468 126 | 3 718 700 |
| Bâtiments | 1 366 194 | 981 437 | 384 757 | 414 896 |
| Services publics | 3 520 901 | 1 824 727 | 1 696 174 | 1 848 397 |
| Route et pavage | 4 019 840 | 3 291 190 | 728 650 | 1 046 396 |
| Matériel et | | | | |
| outillage | 357 419 | 214 011 | 143 408 | 162 572 |
| Mobilier et | | | | |
| équipement | 271 300 | 240 363 | 30 937 | 26 542 |
| Construction en | | | | |
| cours | 217 242 | | 217 242 | 43 680 |
| | <u>25 974 684</u> | <u>14 195 581</u> | <u>11 779 103</u> | <u>11 997 317</u> |

5. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

| | 1996 | 1995 |
|---------------------------------------|--------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Débiteurs | 4 449 | 25 576 |
| Comptes à payer et frais courus | (64 614) | 9 015 |
| Subventions tenant lieu de taxes | | |
| municipales | 49 062 | (173 562) |
| Revenus reportés | 16 157 | 2 073 |
| | <u>5 054</u> | <u>(136 898)</u> |

6. Éventualités

Des réclamations pour dommages prétendument subis sur les lieux appartenant à la Société et totalisant approximativement 364 000 \$ ont été reçues par la Société. La Société, défenderesse à titre de tiers, a nié toute responsabilité et aucune perte importante n'est prévue.

7. Opérations conclues avec des apparentées

Au cours de l'exercice, la Société a payé à la Société des ports du Canada une somme de 127 240 \$ (161 137 \$ en 1995) et néant \$ (143 488 \$ en 1995) représentant sa part des dépenses du siège social de ladite Société et des services policiers respectivement.

8. Révision de la politique maritime

Le système national du transport maritime était et continue d'être sous révision par le gouvernement du Canada. Il est anticipé que cette révision aura pour effet la mise en vigueur d'une nouvelle *Loi maritime du Canada* ayant préséance sur la *Loi sur la Société canadienne des ports*. À ce moment, l'impact de cette révision, n'est pas connu.

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'HONORABLE DAVID ANDERSON, C. P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société du port de Vancouver au 31 décembre 1996 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, ainsi qu'à la charte et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
KPMG

Vancouver, Canada
le 7 février 1997

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1996 (en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF ET AVOIR DU CANADA | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|---|---------|---------|
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse | 2 411 | 2 222 | Comptes fournisseurs et charges à payer | 32 062 | 25 901 |
| Placements (note 2) | 80 777 | 55 387 | Subventions tenant lieu d'impôts fonciers | 1 397 | 7 428 |
| Comptes clients | 10 774 | 9 737 | Produits reportés | 5 984 | 3 999 |
| | 93 962 | 67 346 | | 39 443 | 37 328 |
| Créances à long terme (note 3) | 12 050 | 12 495 | Avantages sociaux courus | 1 636 | 1 198 |
| Biens-fonds et matériel (note 4) | 427 733 | 367 808 | Emprunts à long terme (note 5) | 131 638 | 44 324 |
| | | | | 172 717 | 82 850 |
| | | | AVOIR DU CANADA | | |
| | | | Capital d'apport | 150 259 | 150 259 |
| | | | Bénéfices non répartis | 210 769 | 214 540 |
| | | | | 361 028 | 364 799 |
| | | | Engagements (note 7) | | |
| | | | Éventualités (note 8) | | |
| | 533 745 | 447 649 | | 533 745 | 447 649 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
J. RON LONGSTAFFE

administrateur,
THOMAS G. WHITE

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|----------|---------|
| Produits d'exploitation | 64 800 | 62 531 |
| Charges | | |
| Frais d'exploitation et d'administration | 28 384 | 29 658 |
| Subventions tenant lieu d'impôts fonciers | 5 119 | 7 608 |
| Amortissement | 10 776 | 11 789 |
| | 44 279 | 49 055 |
| Bénéfice d'exploitation | 20 521 | 13 476 |
| Revenus de placement | 4 234 | 4 113 |
| Intérêts débiteurs | (6 617) | (2 916) |
| | (2 383) | 1 197 |
| Recouvrements (redressements) au titre des subventions d'exercices antérieurs tenant lieu d'impôts fonciers (note 8 a) | 7 514 | (1 392) |
| Moins-value des biens-fonds et du matériel (note 4) | (26 160) | (1 211) |
| Bénéfice net (perte) | (508) | 12 070 |
| Bénéfices non répartis au début de l'exercice | 214 540 | 206 823 |
| | 214 032 | 218 893 |
| Dividende versé au Canada | (3 263) | (4 353) |
| Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice | 210 769 | 214 540 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|----------|----------|
| Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes : | | |
| Exploitation | | |
| Bénéfice net (perte) | (508) | 12 070 |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissement | 10 776 | 11 789 |
| Moins-value des immobilisations | 26 160 | 1 211 |
| Autres | 1 052 | 180 |
| Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation | 1 078 | 13 777 |
| | 38 558 | 39 027 |
| Financement | | |
| Emprunts à long terme, montant net | 87 314 | 42 259 |
| Dividende versé au Canada | (3 263) | (4 353) |
| Créances à long terme | 365 | 672 |
| | 84 416 | 38 578 |
| Investissement | | |
| Acquisition de biens-fonds et de matériel, montant net | (97 395) | (39 426) |
| Augmentation de l'encaisse et des placements ... | 25 579 | 38 179 |
| Encaisse et placements au début de l'exercice ... | 57 609 | 19 430 |
| Encaisse et placements à la fin de l'exercice | 83 188 | 57 609 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Société portuaire locale

La Société du port de Vancouver a été créée le 1^{er} juillet 1983 à titre de société portuaire locale, conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

La Société a pour mission de faciliter et de développer le trafic maritime des marchandises et des passagers transitant par le Port de Vancouver, au mieux des intérêts des Canadiens, en offrant des installations, des services et des technologies qui soient concurrentiels, sécuritaires, rentables, fiables et axés sur le client, et qui jouissent d'un large appui du public.

Le système national de transport maritime est assujéti à l'examen du Gouvernement du Canada, qui envisage d'adopter en 1997 la *Loi maritime du Canada*, en remplacement de l'actuelle *Loi sur la Société canadienne des ports*. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prévoir l'incidence de ce changement sur la Société.

1. Principales conventions comptables

L'établissement d'états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés à l'actif et au passif, sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan et sur les montants présentés relativement aux produits et aux charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimatifs. Le sommaire des principales conventions comptables que suit la Société est présenté ci-après.

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Canada Place Corporation. Les opérations et les comptes intersociétés importants ont tous été éliminés.

b) Biens-fonds et matériel

Les biens-fonds et le matériel sont inscrits au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à compter de l'exercice au cours duquel le bien est mis en service, aux taux fondés sur la durée de vie utile prévue des éléments d'actif, de la façon suivante :

| Éléments d'actif | Durée |
|---|-------------|
| Dragage | 15 à 40 ans |
| Structures des postes de mouillage, bâtiments, routes et revêtements | 10 à 40 ans |
| Appareils de service | 10 à 33 ans |
| Matériel et outillage | 1 à 20 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 3 à 5 ans |

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

c) Charges de retraite

Tous les employés permanents de la Société sont couverts soit par le Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada, soit par un régime de retraite collectif privé. Les employés et la Société sont tenus de cotiser à ces régimes. Bien qu'il s'agisse de deux régimes de retraite à prestations déterminées, les cotisations représentent le total de la charge de retraite de la Société et elles sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées. Selon la loi actuelle, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations relativement aux déficits actuariels du Compte de pension de retraite de la fonction publique ou relativement aux charges attribuables au Trésor en raison des versements d'indexation exigés en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

d) Subventions tenant lieu d'impôts fonciers

Les subventions tenant lieu d'impôts fonciers sont fondées sur des estimations de la Société, conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les charges devant être constatées par régularisation sont évaluées à nouveau chaque année et les modifications, s'il y a lieu, sont apportées aux états financiers de l'exercice en cours en tenant compte de l'information la meilleure qui soit disponible, y compris les résultats des vérifications de la Division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada.

e) Avantages sociaux

La Société accumule dans ses comptes la dette estimative au titre des indemnités de départ et des congés annuels. Ces avantages sont consentis en vertu de conventions collectives et de la politique de la Société.

f) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'année 1995 ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice à l'étude.

2. Placements

Les placements à terme consistent en bons du Trésor du Canada et en dépôts à terme. Aux 31 décembre 1996 et 1995, la valeur marchande de ces placements se rapprochait de leur valeur comptable.

3. Créances à long terme

| | 1996 | 1995 |
|--|--------|--------|
| | \$ | \$ |
| Montant à long terme relatif à la vente, portant intérêt à un taux de 8,525 % par an, à recevoir en versements annuels de capital et d'intérêt réunis d'environ 1,3 million de dollars, venant à échéance entre 1998 et 2012, remboursable en tout temps. | 11 280 | 12 022 |
| Moins la tranche à court terme (comprise dans les comptes clients) | (357) | (752) |
| | 10 923 | 11 270 |
| Frais au titre de services de protection contre les incendies, déduction faite de l'amortissement | 1 040 | 1 120 |
| Autres | 87 | 105 |
| | 12 050 | 12 495 |

4. Biens-fonds et matériel

| | 1996 | | 1995 | |
|---|--------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Prix coûtant | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains | 91 207 | | 91 207 | 90 823 |
| Dragage | 584 | 313 | 271 | 295 |
| Structure des postes de mouillage | 85 564 | 33 589 | 51 975 | 64 542 |
| Bâtiments | 117 225 | 35 768 | 81 457 | 110 575 |
| Appareils de service | 21 677 | 11 451 | 10 226 | 10 820 |
| Routes et revêtements | 39 729 | 29 167 | 10 562 | 10 589 |
| Matériel et outillage | 33 728 | 18 455 | 15 273 | 16 829 |
| Mobilier et matériel de bureau | 12 954 | 9 310 | 3 644 | 4 627 |
| Projets en cours de construction | 163 118 | | 163 118 | 58 708 |
| | 565 786 | 138 053 | 427 733 | 367 808 |

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1996, une réévaluation approfondie de certaines immobilisations de la filiale en propriété exclusive de la Société, Canada Place Corporation, a été entreprise. En conséquence, la valeur comptable du bâtiment a été réduite de 26 160 000 \$ pour être ramenée à la valeur recouvrable nette, compte tenu du flux monétaire futur net non actualisé prévu s'y rapportant.

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

5. Emprunts à long terme

| | 1996 | 1995 |
|---|----------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Emprunt non garanti auprès du Canada, portant intérêt au taux de 7,5 %, remboursable en versements annuels de capital et d'intérêts réunis, échéant le 31 décembre 2000 | 1 710 | 2 065 |
| Emprunt non garanti auprès de la Société pour l'expansion des exportations, portant intérêt au taux de 8,525 %, remboursable en versements trimestriels, amorti sur 15 ans, échéant le 31 mai 2005 | 42 614 | 44 239 |
| Emprunt non garanti auprès de la Société pour l'expansion des exportations, portant intérêt au taux de 8,345 %, remboursable en versements trimestriels, amorti sur 15 ans, échéant le 31 mai 2006 | 41 671 | |
| Emprunt non garanti auprès de la Société pour l'expansion des exportations, portant intérêt au taux de 6,538 %, remboursable en versements trimestriels, amorti sur 15 ans, échéant le 28 novembre 2006 | 51 600 | |
| | <u>137 595</u> | <u>46 304</u> |
| Moins la tranche à court terme (comprise dans les comptes fournisseurs) | (5 957) | (1 980) |
| | <u>131 638</u> | <u>44 324</u> |

Les remboursements en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | \$ |
|------------|---------------|
| 1997 | 5 957 |
| 1998 | 6 344 |
| 1999 | 6 832 |
| 2000 | 7 359 |
| 2001 | 7 416 |
| | <u>33 908</u> |

6. Opérations entre apparentés

Outre les opérations décrites ailleurs dans les présents états financiers consolidés, la Société a versé 1 221 544 \$ (1 546 955 \$ en 1995) à la Société canadienne des ports, au titre de sa quote-part des charges d'exploitation de cette société.

7. Engagements

Des obligations découlant de contrats relatifs à la construction, à l'acquisition et à la location de biens-fonds et de matériel étaient évaluées à 46,2 millions de dollars au 31 décembre 1996.

Selon une politique commune, chaque société de port doit verser au Canada, au plus tard le 31 mars, un dividende calculé d'après son revenu de l'exercice précédent. Le dividende est inscrit au passif lorsqu'il est déclaré par la Société.

8. Éventualités

a) Au 31 décembre 1996, les subventions tenant lieu d'impôts fonciers que certaines municipalités du Lower Mainland réclamaient à la Société excédaient d'environ 10,1 millions de dollars (12,9 millions de dollars en 1995) le montant inscrit dans les états financiers. La direction a bon espoir que cet excédent n'entraînera aucun coût additionnel pour la Société.

Au cours de 1996, la Division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada a terminé la vérification des comptes de certaines municipalités. À la lumière des vérifications de 1996, la Société, au cours des exercices précédents, a versé, au total, 7,8 millions de dollars de plus qu'il n'était nécessaire au titre des subventions tenant lieu d'impôts fonciers. Les vérifications de l'exercice écoulé et d'autres renseignements ont indiqué que d'autres dépenses excédentaires engagées dans des exercices antérieurs totalisaient environ 4,9 millions de dollars. Au 31 décembre 1996, l'avantage éventuel découlant des paiements excédentaires au titre des subventions tenant lieu d'impôts fonciers d'exercices antérieurs, soit 5,2 millions de dollars (1,6 million de dollars en 1995), n'a pas été inscrit dans les états financiers en raison de son caractère incertain.

b) La Société est visée par des réclamations atteignant environ 5 millions de dollars, plus des dommages-intérêts d'un montant non précisé. De l'avis de la direction, la probabilité qu'il soit fait droit à ces réclamations ne peut être déterminée. Le cas échéant, l'incidence de la résolution de ces questions sera comptabilisée dans l'exercice au cours duquel il sera possible de déterminer le passif en découlant.

9. Instruments financiers

La valeur comptable des éléments d'actif et de passif à court terme se rapproche de leur juste valeur en raison de la brièveté des échéances des instruments financiers en cause.

Au 31 décembre 1996, la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers présentés au bilan s'établit comme suit :

| | 1996 | | 1995 | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Créances à long terme | 12 407 | 12 407 | 13 247 | 13 133 |
| Emprunts à long terme | 137 595 | 145 214 | 46 304 | 47 683 |

Les justes valeurs des créances et des emprunts à long terme de la Société sont déterminées au moyen des flux monétaires actualisés en fonction d'un taux égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des instruments financiers qui sont, pour l'essentiel, assortis des mêmes conditions et caractéristiques.

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR SA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Société est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers au rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent nécessairement des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, dont elle prend la responsabilité. La direction reconnaît sa responsabilité dans le choix des principes et des méthodes comptables qui conviennent aux circonstances propres à la Société. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers.

La direction de la Société applique des contrôles internes, des conventions et des méthodes comptables visant à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, quant à la protection des biens et quant à la conformité des opérations à l'égard des autorisations pertinentes. La Société a recours aux services de Fauteux Bruno Bussière Leewarden, comptables agréés, pour l'application périodique de vérifications internes des contrôles précités. Cette firme fait part de ses constatations et de ses recommandations à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration, auquel elle a accès illimité.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière. Le conseil exerce cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification, formé exclusivement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel de la Société. Ce comité examine les états financiers avec la direction et des représentants du vérificateur général du Canada, nommé vérificateur externe par l'actionnaire, avant de les soumettre à l'approbation du conseil. Ce comité examine également les plans de travail des vérificateurs internes et externes et les rencontre pour discuter des comptes rendus de vérification et des questions de comptabilité, de vérification et de présentation de l'information financière. Le vérificateur général du Canada a pour responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers de la Société et d'émettre des rapports à ce sujet.

La direction considère que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société, les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière. Le conseil d'administration a examiné et approuvé ces états financiers suite à une recommandation du comité de vérification.

président et chef de la direction,
Pierre Émond

vice-présidente,
finances et ressources humaines,
Dany Bleau, C.A.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. au 31 mars 1997 et les états des produits et dépenses, du compte du ministre et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* de régime fédéral, aux statuts et aux règlements administratifs de la Société ainsi qu'à la convention entre la Société et Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 30 mai 1997

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.—Suite

BILAN AU 31 MARS 1997

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|----------------------------|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse | 648 415 | 1 323 564 | Créditeurs | 779 577 | 1 689 890 |
| Débiteurs | 267 015 | 614 172 | Produits perçus d'avance | 59 423 | 41 603 |
| Frais payés d'avance | 514 162 | 184 422 | Montant dû au receveur général du Canada (note 3) | 206 373 | 37 574 |
| | | | | <u>1 045 373</u> | <u>1 769 067</u> |
| | | | Provision pour prestations de cessation d'emploi | 381 004 | 342 014 |
| | | | | <u>1 426 377</u> | <u>2 111 081</u> |
| | | | Éventualités (note 7) | | |
| | | | AVOIR DU CANADA | | |
| | | | Compte du Ministre | 3 215 | 11 077 |
| | | | Capital-action (note 4) | | |
| | <u>1 429 592</u> | <u>2 122 158</u> | | <u>1 429 592</u> | <u>2 122 158</u> |

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
RAYMOND CYR

administrateur,
BERNARD LAMARRE

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.—Suite**PRODUITS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

| | 1997 | 1996 |
|---|------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Programmes d'animation | 4 059 224 | 5 834 730 |
| Moins : redevances à des tiers | 321 758 | 485 730 |
| | 3 737 466 | 5 349 000 |
| Stationnements quotidiens et mensuels | 2 247 163 | 2 346 087 |
| Concessions et droits en exclusivité | 1 667 697 | 1 995 106 |
| Intérêts | 33 871 | 81 995 |
| Subvention | 92 598 | 123 055 |
| Autres | 509 269 | 549 990 |
| | 8 288 064 | 10 445 233 |
| Dépenses de fonctionnement | | |
| Entretien de la propriété et location d'espace .. | 4 470 488 | 4 113 387 |
| Programmes d'animation | 3 154 190 | 4 685 900 |
| Administration | 1 787 686 | 1 595 342 |
| Communications | 2 119 204 | 1 851 245 |
| | 11 531 568 | 12 245 874 |
| Excédent des dépenses de fonctionnement | | |
| sur les produits | 3 243 504 | 1 800 641 |
| Dépenses en capital (note 5) | 258 429 | 493 275 |
| Excédent des dépenses sur les produits | 3 501 933 | 2 293 916 |
| Produits destinés au Trésor | | |
| du Canada | 305 929 | 354 852 |
| Montant à pourvoir pour l'exercice | 3 807 862 | 2 648 768 |

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

| | 1997 | 1996 |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des dépenses de fonctionnement | | |
| sur les produits | (3 243 504) | (1 800 641) |
| Diminution (augmentation) des débiteurs | 347 157 | (32 706) |
| Diminution (augmentation) des frais payés | | |
| d'avance | (329 740) | 389 904 |
| Diminution des créditeurs | (910 313) | (337 181) |
| Augmentation (diminution) des produits | | |
| perçus d'avance | 17 820 | (53 519) |
| Augmentation de la provision pour | | |
| prestations de cessation d'emploi | 38 990 | 8 864 |
| | (4 079 590) | (1 825 279) |
| Activités d'investissement | | |
| Dépenses en capital | (258 429) | (493 275) |
| Activités de financement | | |
| Crédits parlementaires reçus | 3 800 000 | 3 500 000 |
| Remises au Trésor du | | |
| Canada | (137 130) | (751 187) |
| | 3 662 870 | 2 748 813 |
| Encaisse | | |
| Augmentation (diminution) de l'exercice | (675 149) | 430 259 |
| Solde au début de l'exercice | 1 323 564 | 893 305 |
| Solde à la fin de l'exercice | 648 415 | 1 323 564 |

**COMPTE DU MINISTRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

| | 1997 | 1996 |
|--|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Solde excédentaire (déficitaires) au | | |
| début de l'exercice | 11 077 | (840 155) |
| Montant à pourvoir pour l'exercice | (3 807 862) | (2 648 768) |
| | (3 796 785) | (3 488 923) |
| Crédits parlementaires reçus | 3 800 000 | 3 500 000 |
| Solde excédentaire à la fin de l'exercice | 3 215 | 11 077 |

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1997

1. Statut et activités

La Société du Vieux-Port de Montréal Inc., constituée le 26 novembre 1981 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* de régime fédéral, est une filiale à part entière de la Société immobilière du Canada limitée, laquelle est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1^{er} février 1982, en vertu d'une convention entre la Société et Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, la Société a le mandat de développer et de promouvoir le développement du territoire du Vieux-Port de Montréal et d'administrer, de gérer et d'entretenir les biens de Sa Majesté y situés. La Société exécute ce mandat au nom et pour le compte du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui conserve la propriété des immobilisations pour le bénéfice de Sa Majesté.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation des états financiers

Les états financiers présentent les opérations effectuées par la Société à titre d'agent et au nom du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

b) Montant à pourvoir

Les dépenses engagées par la Société, déduction faite des produits utilisés pour son fonctionnement, sont remboursables par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux par utilisation d'un crédit parlementaire.

L'écart entre les crédits parlementaires reçus et le montant à pourvoir est comptabilisé au compte du ministre.

c) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de la Société ont droit à des prestations de cessation d'emploi comme le prévoit la politique de rémunération de la Société. Le coût de ces prestations est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

d) Produits

En vertu de la convention entre la Société et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, les produits provenant directement de l'utilisation des immobilisations dont les titres sont détenus par le ministre sont destinés au Trésor du Canada et ils sont à remettre au receveur général du Canada. Les autres produits sont utilisés par la Société pour son fonctionnement.

e) Dépenses en capital

Les dépenses en capital comprennent les coûts qui augmentent de façon significative la valeur ou la durée de vie utile des biens administrés par la Société. Ces dépenses comprennent aussi les coûts de démolition de bâtiments. Les immobilisations ne sont pas présentées au bilan puisque le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux en conserve la propriété pour le bénéfice de Sa Majesté.

f) Régime d'épargne-retraite

La Société a établi un régime collectif d'épargne-retraite prévoyant l'établissement d'une fiducie unique auprès d'une société du secteur privé pour recevoir les contributions devant servir à assurer un revenu de retraite aux employés en vertu de régimes individuels enregistrés d'épargne-retraite. La Société n'agit qu'à titre d'agent et n'assume aucune responsabilité à cet égard.

3. Montant dû au receveur général du Canada

| | 1997 | 1996 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 37 574 | 433 909 |
| Produits destinés au Trésor du Canada | | |
| Provenant des opérations | | |
| Stationnements mensuels | 211 995 | 262 022 |
| Loyers | 70 432 | 62 123 |
| Autres | 23 502 | 30 707 |
| | 305 929 | 354 852 |
| | 343 503 | 788 761 |
| Remises | (137 130) | (751 187) |
| Solde à la fin de l'exercice | 206 373 | 37 574 |

4. Capital-action

La Société est autorisée à émettre une seule action, laquelle doit être détenue en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada, et aucun transfert ne peut s'effectuer sans le consentement du gouverneur général en conseil. L'action autorisée a été émise en contrepartie de services rendus.

5. Dépenses en capital

| | 1997 | 1996 |
|---|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Projets de l'année courante | 450 760 | 1 112 509 |
| Révision d'estimations comptables | (192 331) | (493 000) |
| Recouvrements auprès de tiers | | (126 234) |
| Dépenses en capital nettes | 258 429 | 493 275 |

6. Engagements

Au 31 mars 1997, les engagements pris dans le cadre des activités d'exploitation s'établissaient à 1 983 421 \$ (1 856 688 \$ au 31 mars 1996).

7. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, diverses réclamations ont été signifiées contre la Société.

La direction est d'avis que le règlement de ces éventualités n'entraînera pas de dette importante pour la Société. Toute perte pouvant découler d'une décision défavorable pour la Société sera imputée à l'exercice au cours duquel la Société serait effectivement tenue de l'assumer.

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 1997—Fin

8. Juste valeur des instruments financiers

Les transactions reliées aux débiteurs et aux créditeurs sont encourues dans le cours normal des affaires. La valeur aux livres de chacun de ces postes se rapproche de leur juste valeur car leur échéance respective est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs, par conséquent le risque de crédit est faible.

9. Opérations non monétaires

La Société a accordé des droits d'exclusivité à certains de ses commanditaires en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées et furent enregistrées à montants égaux dans les produits et dans les dépenses, représentant la juste valeur attribuée aux actifs et services reçus, évalués à 263 700 \$ en 1996-1997 (276 200 \$ en 1995-1996).

10. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

11. Données cumulatives depuis le 26 novembre 1981

| | Cumulatif au 31 mars 1996 | | Cumulatif au 31 mars 1997 | |
|---|---------------------------------|-----------|---------------------------------|----|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Dépenses en capital | 131 230 834 | 258 429 | 131 489 263 | |
| Excédent des dépenses de fonctionnement sur les produits | 33 211 237 | 3 243 504 | 36 454 741 | |
| Produits destinés aux Trésors du Canada | 4 939 942 | 305 929 | 5 245 871 | |
| Montant pourvu par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux | 169 382 013 | 3 807 862 | 173 189 875 | |

12. Ventilation des dépenses en capital cumulées

| | Cumulatif au 31 mars 1996 | | Cumulatif au 31 mars 1997 | |
|---|---------------------------------|-----------|---------------------------------|----|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Aménagements de terrains et plans d'eau | 84 327 959 | (111 085) | 84 216 874 | |
| Bâtiments | 22 370 690 | 195 970 | 22 566 660 | |
| Ponts | 4 521 000 | 10 906 | 4 531 906 | |
| Réfection des quais | 7 955 000 | | 7 955 000 | |
| Mobiliers, mobiliers urbains et matériel | 6 887 988 | 162 638 | 7 050 626 | |
| Infrastructure et services publics | 4 689 197 | | 4 689 197 | |
| Vestiges archéologiques | 479 000 | | 479 000 | |
| | 131 230 834 | 258 429 | 131 489 263 | |

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société immobilière du Canada limitée ont été établis par la direction de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient des systèmes de présentation de l'information financière et de la gestion qui comprennent les contrôles appropriés de manière à fournir un degré raisonnable de certitude que les éléments d'actif de la Société sont protégés, à faciliter l'établissement d'informations financières pertinentes, fiables et présentées en temps opportun, et à veiller à ce que les opérations soient effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

S'il y a lieu, la direction se sert de son jugement pour faire les estimations nécessaires afin d'assurer une présentation équitable et uniforme de ces renseignements.

Le conseil d'administration est composé de six administrateurs, dont aucun n'est un employé de la Société. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et veille au rendement de la direction en matière de présentation de l'information financière. Un comité de vérification, nommé par le conseil d'administration de la Société, a examiné ces états avec la direction et le vérificateur et a présenté son rapport au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers.

Le vérificateur est responsable de la vérification des états financiers et a présenté un rapport à cet égard.

Toutes les autres données comprises dans le rapport annuel sont identiques, dans les cas appropriés, à l'information des états financiers.

le président et premier dirigeant,
E. Buchholz

le vice-président et directeur financier,
B. E. Richardson

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société immobilière du Canada limitée au 31 mars 1997 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997, ainsi que les résultats d'exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice se terminant à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare que, à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière que les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 1996.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 15 mai 1997

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

BILAN CONSOLIDÉ
 AU 31 MARS 1997
 (en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | 1997 | 1996 |
|---|----------------|----------------|--|----------------|----------------|
| Biens immobiliers | | | Passif | | |
| Biens immobiliers productifs (note 4) | 170 370 | 186 668 | Emprunts hypothécaires (note 7) | 37 057 | 60 191 |
| Biens immobiliers en voie de mise en valeur (note 4) | 17 607 | 27 448 | Billets payables au gouvernement fédéral (note 8) | 37 100 | |
| Terrain détenus pour mise en valeur ou vente | 124 679 | 123 009 | Dette bancaire | 711 | 3 550 |
| | <u>312 656</u> | <u>337 125</u> | Créditeurs et frais coursus (note 12) | 76 710 | 77 368 |
| Autres éléments d'actif | | | Loyers payés d'avance et dépôts | 1 270 | 1 799 |
| Encaisse et dépôts à court terme (note 5) | 20 491 | 12 013 | Impôt sur le revenu à payer | 1 313 | 2 074 |
| Débiteurs (note 6) | 64 725 | 41 247 | | <u>154 161</u> | <u>144 982</u> |
| Frais payés d'avance et autres | 5 912 | 4 729 | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | <u>91 128</u> | <u>57 989</u> | Capital-actions (note 10) | | |
| | | | Surplus d'apport (notes 3 et 10) | 238 717 | 249 617 |
| | | | Bénéfices non répartis | 10 906 | 515 |
| | | | | <u>249 623</u> | <u>250 132</u> |
| | <u>403 784</u> | <u>395 114</u> | Engagements (notes 4 et 12) | 403 784 | 395 114 |

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

président du conseil d'administration,
 JON K. GRANT

comptable agréé,
 CHARLES PELLETIER

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES
NON RÉPARTIS**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
avec les chiffres comparatifs des sept mois terminés
le 31 mars 1996 (note 1)
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|---|----------------|---------------|
| Produits | | |
| Ventes de biens immobiliers | 142 765 | 26 248 |
| Location | 43 072 | 24 180 |
| Attractions, aliments et boissons | 31 867 | 12 894 |
| Intérêts et autres | 9 052 | 5 358 |
| Frais de gestion des ventes de biens immobiliers | | 10 070 |
| | <u>226 756</u> | <u>78 750</u> |
| Charges | | |
| Coût des ventes de biens immobiliers | 106 623 | 23 297 |
| Provision pour dépréciation | 15 586 | |
| Frais d'activités de location | 30 227 | 16 897 |
| Frais liés aux attractions, aux aliments et aux boissons | 23 210 | 13 335 |
| Intérêts et autres frais financiers (notes 7 et 12) | 2 318 | 10 757 |
| Frais généraux et administratifs | 16 693 | 9 442 |
| Amortissement | 8 718 | 3 671 |
| Autres (note 17) | 3 161 | |
| | <u>206 536</u> | <u>77 399</u> |
| Bénéfice net avant impôt | 20 220 | 1 351 |
| Impôt sur le revenu (note 11) | 9 829 | 836 |
| Bénéfice net | 10 391 | 515 |
| Bénéfices non répartis, début de la période | 515 | |
| Bénéfices non répartis, fin de la période | <u>10 906</u> | <u>515</u> |

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION
FINANCIÈRE**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
avec les chiffres comparatifs des sept mois terminés
le 31 mars 1996 (note 1)
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|-----------------|-----------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 10 391 | 515 |
| Récupération des frais immobiliers sur les ventes | 106 623 | 23 297 |
| Provision pour dépréciation | 15 586 | |
| Dépenses en immobilisations | (47 385) | (17 044) |
| Amortissement | 8 718 | 3 671 |
| Autres charges (note 17) | 3 161 | |
| Impôt sur le revenu reporté | (431) | (1 508) |
| | <u>96 663</u> | <u>8 931</u> |
| Changement net de l'actif et du passif d'exploitation | (31 303) | 9 292 |
| Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation | <u>65 360</u> | <u>18 223</u> |
| Activités de financement | | |
| Emprunts hypothécaires | (23 134) | (12 749) |
| Billets payables au gouvernement fédéral (note 8) | 37 100 | |
| Réduction du capital-actions (note 10) | (10 900) | |
| Sommes à payer pour les acquisitions (note 3) | 4 601 | |
| Fonds résultant des (affectés aux) activités de financement | <u>7 667</u> | <u>(12 749)</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Dépenses sur biens immobiliers d'investissement | (6 460) | (5 693) |
| Acquisitions (note 3) | (55 250) | (249 617) |
| Surplus d'apport provenant de l'acquisition de l'actif net (note 3) | | 249 617 |
| Fonds affectés aux activités d'investissement | <u>(61 710)</u> | <u>(5 693)</u> |
| Augmentation (réduction) de l'encaisse | 11 317 | (219) |
| Encaisse, début de la période | 8 463 | |
| Rentrées de fonds (note 3) | | 8 682 |
| Encaisse, fin de la période | <u>19 780</u> | <u>8 463</u> |

L'encaisse comprend l'encaisse et les dépôts à court terme, déduction faite de la dette bancaire.

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES

1. Pouvoirs et activités de la Société

La Société immobilière du Canada limitée, une société d'État non mandataire, appelée à l'origine la Société immobilière des Travaux publics limitée, a été constituée en vertu de la *Loi des compagnies* en 1956 et a été prorogée en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales du Canada*, aujourd'hui appelée la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral. En 1979, elle a été ajoutée à l'annexe C de la *Loi sur l'administration financière*, aujourd'hui appelée la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, en 1984, elle a été énumérée comme société d'État mère dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Société peut acquérir, gérer, améliorer, vendre, faire le commerce ou aliéner des biens meubles ou biens immobiliers et tous les droits y afférents. Jusqu'en 1995, on s'était servi de la Société pour détenir, en fiducie pour les ministères du gouvernement fédéral, certains intérêts locatifs dans deux biens immobiliers à Londres et deux biens immobiliers situés sur des réserves des Premières Nations au Canada. Les ministères assument le financement de ces baux.

En vertu de la *Loi sur la commercialisation du CN*, entrée en vigueur en 1995, la Société a acquis, en date du 31 août 1995, toutes les actions de la Société immobilière du Canada CLC limitée («CLC») et de la Tour CN limitée («TCNL»). Avant cette date, la Société était inactive et n'avait que des éléments d'actif et un capital-actions symboliques.

Par conséquent, les chiffres comparatifs figurant dans les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière reflètent les résultats d'exploitation et l'évolution de la situation financière pour la période de sept mois allant du 31 août 1995 au 31 mars 1996.

Le principal objectif de la CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux. Pour réaliser cet objectif, la CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, soit à titre de propriétaire, soit à titre de mandataire du gouvernement fédéral. On prévoit que ce programme de liquidation s'échelonne sur plusieurs années.

Au 31 mars 1997, la TCNL avait pour mission d'exploiter la Tour CN à Toronto (Ontario) (note 17). Ses produits proviennent principalement de l'exploitation d'attractions et de services d'aliments et de boissons.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Généralités

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. En ce qui a trait aux activités immobilières, les conventions et normes comptables de divulgation de renseignements financiers sont également conformes, pour l'essentiel, aux recommandations de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques, dont la Société est membre associé.

b) Consolidation

- i) La Société consolide les comptes de ses deux principales filiales en propriété exclusive, la CLC et la TCNL.
- ii) Les états financiers consolidés comprennent également la quote-part proportionnelle qu'a la Société dans toutes les coentreprises, constituées ou non en personnes morales, dans lesquelles la Société a une participation, dans la mesure de la participation de la Société dans leurs actif, passif, produits, charges et flux de trésorerie respectifs.
- iii) Les comptes des filiales secondaires de la Société sont exclus de la consolidation parce que la Société ne s'attend pas à obtenir d'avantages économiques futurs des ressources de ces filiales et parce qu'elle n'est pas exposée aux risques liés. Ces filiales non consolidées sont la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) inc. et la Société du Vieux-Port de Montréal inc.

La Société a une autre filiale, 3148131 Canada limitée, qui est actuellement inactive.

c) Constatation des produits

La Société constate ses produits comme suit :

i) Ventes de biens immobiliers

Lorsque la Société a rempli toutes les conditions importantes et qu'elle a reçu une mise de fonds suffisante eu égard aux ressources financières de l'acheteur.

ii) Biens immobiliers productifs et en voie de mise en valeur

Lorsque le niveau des fonds autogénéré est suffisant pour pourvoir au service de la dette, mais au plus tard un an après le quasi-achèvement.

d) Biens immobiliers

- i) Les biens immobiliers productifs sont comptabilisés à leur coût moins l'amortissement cumulé et, s'ils sont destinés à la vente, à leur coût moins l'amortissement cumulé ou à leur valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants.
- ii) Les biens immobiliers en voie de mise en valeur et les terrains détenus pour mise en valeur ou vente sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants.
- iii) Avant la vente, la Société capitalise tous les frais directs de vente reportés liés aux biens immobiliers.
- iv) Lorsque des frais d'intérêts importants sont engagés relativement aux activités de mise en valeur, la Société les capitalise aux biens immobiliers.

e) Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux fondés sur la vie utile restante estimative des éléments d'actif, qui varie de 5 à 40 ans.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES—Suite

f) Évaluation des éléments d'actif

Pour établir des estimations des valeurs nettes de réalisation et des justes valeurs marchandes (note 3) pour ses biens immobiliers, la Société se fonde sur des hypothèses relatives aux rendements et aux perspectives applicables dans le secteur et les conditions commerciales et économiques générales qui ont cours et dont on prévoit le maintien. Les hypothèses qui sous-tendent les évaluations d'éléments d'actif sont limitées par la disponibilité de données comparables fiables et l'incertitude des prévisions relatives aux événements futurs.

Les biens immobiliers de la Société sont assujettis à divers lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. La Société a engagé - et s'attend à engager à l'avenir - des dépenses pour se conformer à ces lois et règlements. Lorsque les frais estimatifs peuvent être vraisemblablement établis, la Société considère ces frais pour arriver à des estimations de la juste valeur marchande de ses biens immobiliers, en se fondant sur les estimations de ces frais par la direction. Toutefois, ces estimations sont sujettes à changement en fonction des ententes conclues avec les autorités réglementaires, des modifications apportées aux lois et aux règlements, de l'utilisation ultime des biens immobiliers, et à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

En raison des hypothèses qui doivent être établies pour en arriver à des estimations de la juste valeur marchande, ces estimations, par nature, sont subjectives et ne résultent pas nécessairement en une détermination précise de la valeur des éléments d'actif.

g) Frais antérieurs à l'ouverture

Les frais engagés antérieurement à l'ouverture de nouvelles attractions et services d'accueil sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

3. Acquisition d'éléments d'actif

a) Durant l'exercice prenant fin le 31 mars 1997, la CLC a acquis une participation dans cinq biens immobiliers d'un ministère du gouvernement du Canada et d'une société d'État, pour un prix d'achat total de 55,25 millions de dollars.

En contrepartie des biens acquis, des billets ont été émis au gouvernement fédéral pour la somme de 37,1 millions de dollars (note 8), et une somme à payer à une société d'État au montant de 18,15 millions de dollars, dont approximativement 13,5 millions de dollars ont été remboursés durant l'exercice se terminant le 31 mars 1997.

Le prix d'achat a été établi selon les estimations de la juste valeur marchande des biens immobiliers lors de leur acquisition et peut faire l'objet d'ajustements dans certaines circonstances.

b) En date du 31 août 1995, la CLC et la TCNL ont acquis de leur société mère de l'époque, la société des chemins de fer nationaux du Canada (CN), un portefeuille de biens immobiliers et la Tour CN ainsi que les installations liées de divertissement et d'accueil, respectivement.

Par une série d'opérations subséquentes, prenant elles aussi effet le 31 août 1995, le ministre des Transports a transféré à la Société, sous forme d'apport, toutes les actions de la CLC et de la TCNL.

Voici un résumé de l'actif net acquis :

| | CLC | TCNL | Total |
|-----------------------------------|---------|--------|---------|
| (en milliers de dollars) | | | |
| Actif acquis | | | |
| Biens immobiliers | 255 590 | 85 798 | 341 388 |
| Autres éléments d'actif y compris | | | |
| l'encaisse de 8 682 \$ | 54 275 | 4 099 | 58 374 |
| | 309 865 | 89 897 | 399 762 |
| Dette et autres obligations | | | |
| assumées | 146 046 | 4 099 | 150 145 |
| Actif net acquis | 163 819 | 85 798 | 249 617 |

La Société a comptabilisé la somme de 249 617 000 \$ comme un surplus d'apport.

À compter du 31 août 1995, la Société a établi des valeurs comptables pour chacun des éléments d'actif immobiliers acquis et les dettes et autres obligations liées assumées en se fondant sur des estimations de la juste valeur marchande et en tenant compte du portefeuille de biens immobiliers dans son ensemble. La participation de la Société dans TCNL, y compris son principal élément d'actif, la Tour CN, est comptabilisée à une valeur comptable équivalente à la valeur comptable nette historique, laquelle était approximativement égale, à la date d'acquisition, à la juste valeur marchande estimative.

4. Biens immobiliers

a) Biens immobiliers productifs

Les biens immobiliers productifs de la Société comprennent la Tour CN, des édifices à bureaux, des bâtiments industriels et des biens immobiliers à vocation mixte.

| | 1997 | 1996 |
|----------------------------|---------|---------|
| (en milliers de dollars) | | |
| Terrains | 38 036 | 46 800 |
| Bâtiments | 143 714 | 143 509 |
| | 181 750 | 190 309 |
| Amortissement cumulé | 11 380 | 3 641 |
| | 170 370 | 186 668 |

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES—Suite

b) Biens immobiliers en voie de mise en valeur

Les biens immobiliers en voie de mise en valeur comprennent des édifices à bureaux et industriels en construction et les terrains résidentiels et industriels en voie d'aménagement.

| | 1997 | 1996 |
|------------------------------------|--------------------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Biens immobiliers productifs | 1 495 | 9 865 |
| Terrains | 16 112 | 17 583 |
| | <u>17 607</u> | <u>27 448</u> |

Les engagements en capital au 31 mars 1997 totalisent 4 165 000 \$ (5 369 000 \$ en 1996).

5. Encaisse et dépôts à court terme

Ce poste comprend des montants totalisant 2 507 000 \$ (4 180 000 \$ en 1996) détenus en contreprise et qui ne peuvent être imputés qu'à des éléments de passif en particulier ou qui ne seront à la disposition de la Société qu'à l'avenir.

6. Débiteurs

Ce poste comprend les éléments suivants :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Cession de loyers à recevoir | 35 067 | 35 000 |
| Hypothèques et billets garantis à recevoir | 20 991 | 263 |
| Débiteurs d'exploitation | 8 667 | 5 984 |
| | <u>64 725</u> | <u>41 247</u> |

- a) La Société a une créance en vertu d'un contrat de cession relativement à des loyers à recevoir, laquelle lui donne le droit de recevoir un revenu sous forme de loyer pendant la période se terminant en 2013. Au 31 mars 1997, la cession de loyers à recevoir d'un montant de 35 millions de dollars représente les paiements estimatifs à recevoir pendant la durée de l'entente, déduction faite des intérêts implicites, comme suit :

| | (en milliers de dollars) |
|--|-----------------------------|
| Exercices se terminant le 31 mars | |
| 1998 | 4 485 |
| 1999 | 4 570 |
| 2000 | 4 615 |
| 2001 | 4 758 |
| 2002 | 4 897 |
| Exercices ultérieurs | <u>70 750</u> |
| | 94 075 |
| Moins montants représentant l'intérêt implicite | <u>59 008</u> |
| | <u>35 067</u> |

- b) Les hypothèques et billets garantis à recevoir portent intérêt à des taux fixes variant de 4,5 % à 8 % et sont remboursables comme suit :

| | (en milliers de dollars) |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Exercices se terminant le 31 mars | |
| 1998 | 14 331 |
| 1999 | 1 289 |
| 2000 | 3 058 |
| 2001 | 931 |
| 2002 | 142 |
| Exercices ultérieurs | <u>1 240</u> |
| | <u>20 991</u> |

7. Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont garantis par deux biens immobiliers de la Société et viennent à échéance selon le calendrier suivant :

| | (en milliers de dollars) |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Exercices se terminant le 31 mars | |
| 1998 | 145 |
| 1999 | 157 |
| 2000 | 170 |
| 2001 | 184 |
| 2002 | 200 |
| Exercices ultérieurs | <u>36 201</u> |
| | <u>37 057</u> |

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997, l'intérêt pour les emprunts hypothécaires s'élève à 4 649 000 \$ (3 502 000 \$ en 1996) et est payable à un taux moyen annuel pondéré de 10,38 % (10,37 % en 1996).

8. Billets payables au gouvernement fédéral

Il s'agit de billets sans intérêt et qui sont remboursables à même les produits de la vente de ces biens immobiliers acquis lors de l'émission desdits billets. Selon les échéanciers projetés de vente des biens immobiliers, on estime que les remboursements du capital viendront à échéance comme suit :

| | (en milliers de dollars) |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Exercices se terminant le 31 mars | |
| 1998 | 900 |
| 1999 | 19 200 |
| 2000 | 11 800 |
| 2001 | 3 100 |
| 2002 | 1 100 |
| 2003 | 1 000 |
| | <u>37 100</u> |

Les sommes de capital remboursables sont sujettes à des ajustements dans certaines circonstances. Les modalités précises applicables aux billets font actuellement l'objet de discussions avec le gouvernement. Par conséquent, la valeur marchande des billets reste difficile à évaluer à l'heure actuelle.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES—Suite

9. Instruments financiers

- La valeur de l'encaisse et des dépôts à court terme représente approximativement leur juste valeur marchande, considérant que ces instruments financiers sont à court terme. Les dépôts à court terme sont périodiquement investis aux taux en vigueur sur le marché.
- La cession de loyers à recevoir équivaut à la valeur marchande calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie. Le paiement dépend des flux de trésorerie d'un certain bien immobilier loué à un seul locataire.
- Les hypothèques et les billets garantis à recevoir équivalent approximativement à la valeur marchande établie selon la valeur actualisée des flux de trésorerie. Il n'y a aucune contrepartie individuelle significative.
- Les débiteurs d'exploitation équivalent à la valeur marchande en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. Il n'y a aucune contrepartie individuelle significative.
- La juste valeur des emprunts hypothécaires au 31 mars 1997 s'élève à 43 000 000 \$ (41 000 000 \$ en 1996).
- Les créiteurs et les frais courus équivalent approximativement à la juste valeur, en raison de leur nature à court terme ou selon la valeur actualisée des flux de trésorerie, selon le cas.

10. Capital-actions

La Société est autorisée à émettre trois actions qui ne peuvent être transférées qu'à une personne approuvée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Les trois actions autorisées ont été émises en contrepartie de services rendus et sont détenues en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Une valeur symbolique a été attribuée aux trois actions émises de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1997, en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral, la Société a transféré 10,9 millions de dollars de son surplus d'apport au capital-actions et a par la suite réduit cette somme de son capital-actions en la versant à l'actionnaire.

11. Impôt sur le revenu

La Société est assujettie à l'impôt en vertu des lois fédérales et provinciales. La dépense d'impôt sur le revenu de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 1997 comprend l'impôt des grandes sociétés pour un montant de 524 000 \$ (519 000 \$ en 1996).

12. Autres passifs et engagement

La Société a un engagement relatif à un contrat de garantie de revenu en vertu duquel elle peut être obligée de payer jusqu'à concurrence d'environ 13 millions de dollars par année. Ce contrat arrive à échéance en 2083, sous réserve d'une résiliation anticipée en 2009 dans certaines circonstances. La valeur estimée de cette obligation, laquelle est fondée sur des hypothèses liées à des événements et à des conditions économiques futurs, est incluse dans les créiteurs et les frais courus. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997, les intérêts et autres frais financiers sont réduits des revenus de 2 415 000 \$ relatifs à cette obligation (charges de 7 255 000 \$ en 1996).

Des lettres de crédit totalisant 5 829 000 \$ (7 183 000 \$ en 1996) étaient en circulation au 31 mars 1997.

La Société a conclu des accords de location-exploitation relatifs à des terrains et des immeubles commerciaux pour des durées allant jusqu'à 95 années, dont les paiements de location minimaux sont les suivants :

| | (en milliers de dollars) |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Exercices se terminant le 31 mars | |
| 1998..... | 1 127 |
| 1999..... | 1 146 |
| 2000..... | 1 137 |
| 2001..... | 972 |
| 2002..... | 432 |
| Exercices ultérieurs | 17 103 |
| | <u>21 917</u> |

13. Coentreprises

Les montants suivants, compris dans les états financiers consolidés, représentent la quote-part proportionnelle de la Société dans des coentreprises :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|----------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Actif..... | 53 322 | 81 967 |
| Passif..... | 41 069 | 65 363 |
| Produits..... | 49 602 | 29 334 |
| Charges..... | 47 733 | 26 879 |
| Bénéfice net..... | 1 869 | 2 455 |
| Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation..... | 21 461 | 13 008 |
| Fonds affectés aux activités de financement..... | (23 134) | (12 575) |

La Société est éventuellement responsable pour les obligations de ses associés dans de telles coentreprises. Dans chaque cas, tous les actifs de la coentreprise sont disponibles pour satisfaire à ces obligations.

14. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, agences et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire étant le même. La Société est partie à des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

En plus des transactions entre apparentés divulguées ailleurs dans les présents états financiers, les opérations importantes conclues pendant la période étaient les suivantes :

- En 1996, la Société a exécuté un programme spécial de dessaisissement de certains biens immobiliers appartenant au CN, auparavant la société-mère de la Société, et a reçu des honoraires de gestion sous forme de participation dans le produit de vente net.
- La Société reçoit gratuitement des services de vérification du bureau du vérificateur général du Canada.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

NOTES—Fin

15. Information sectorielle

Les principales activités commerciales de la Société sont la gestion, la mise en valeur et la vente de biens immobiliers et les activités de divertissement et d'accueil de la Tour CN.

Voici des renseignements complémentaires sur ces activités :

| | Activités immo- bilières | Divertis- sment et accueil | Total 1997 | Total 1996 |
|---|--------------------------------|----------------------------------|---------------|---------------|
| | (en milliers de dollars) | | | |
| Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997 avec les chiffres comparatifs des sept mois terminés le 31 mars 1996 (note 1) | | | | |
| Produits | 190 822 | 35 934 | 226 756 | 78 750 |
| Amortissement | 3 319 | 5 399 | 8 718 | 3 671 |
| Bénéfice net avant impôt | 20 827 | (607) | 20 220 | 1 351 |
| Acquisitions et dépenses sur biens immobiliers | 102 635 | 6 460 | 109 095 | 22 737 |
| Au 31 mars 1997 Éléments d'actif sectoriels | 312 218 | 91 566 | 403 784 | 395 114 |

16. Information sur les sociétés filiales non consolidées

La Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) inc. a cessé ses activités au 31 mars 1988. Toutefois, on n'a pas encore pris de décision quant à la dissolution officielle de la Société en attendant la résolution de certaines questions d'ordre juridique. Au 31 mars 1996, cette société, en milliers de dollars, avait un actif de 495 \$, et un passif de 292 \$ et un avoir du Gouvernement du Canada de 203 \$.

La Société du Vieux-Port de Montréal inc. fait la promotion de la mise en valeur des terrains du Vieux-Port de Montréal et met en valeur, administre, gère et entretient des biens immobiliers de l'État à cet emplacement. On a demandé à cette société de présenter des rapports comme s'il s'agissait d'une société d'État mère. Au 31 mars 1996, cette société, en milliers de dollars, avait un actif de 2 122 \$ et un passif de 2 111 \$; l'avoir du Canada s'élevait à 11 \$ avec un produit de 10 445 \$ et un excédent des charges d'exploitation sur les produits de 1 800 \$ pour l'exercice terminé à cette date.

La Société de construction des musées du Canada inc. a été dissoute le 27 mars 1997.

17. Location proposée de la Tour CN et vente de terrains

En mars 1997, la TCNL s'est engagée dans une lettre d'intention à louer une partie de son portefeuille immobilier, la Tour CN et son exploitation dans le cadre d'un accord de location-bail à long terme. Durant l'exercice terminé le 31 mars 1997, en raison de l'accord de location-bail proposé, la TCNL a enregistré des charges d'environ 3,2 millions de dollars résultant en grande partie du plan de réaménagement de la base antérieurement proposé.

On estime que les transactions précitées seront complétées en juin 1997. Par conséquent, suite à ces transactions, l'activité principale de la TCNL sera la location de la Tour CN et de son exploitation ainsi que des terrains avoisinants.

18. Chiffres de la période précédente

Certains des chiffres de la période précédente ont été reclassifiés afin de standardiser la présentation adoptée pour l'exercice actuel.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Société de construction des musées du Canada Inc. est responsable des états financiers ci-joints. Ils ont été approuvés par les membres du conseil d'administration et ils ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus; ils comprennent, le cas échéant, des montants fondés sur les estimations et le jugement de cette dernière.

La direction a préparé et tient des livres de comptes, des livres ainsi que des systèmes de contrôle et d'information concernant les finances et la gestion. Les contrôles internes sont conçus de façon à fournir la certitude raisonnable qu'une information pertinente et fiable est produite, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de ses règlements, la *Loi sur les sociétés par actions* de même qu'aux articles et aux règlements de la Société.

Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs, et aucun n'est à l'emploi de la Société. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la communication de l'information financière. Il doit également rencontrer la direction afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que des questions touchant la vérification, la comptabilité et l'information à communiquer.

Le vérificateur indépendant, qui est le vérificateur général du Canada, est responsable de la vérification des opérations et des états financiers et de la production du rapport à ce sujet.

président-directeur général,
R. A. Quail

trésorier et contrôleur,
R. Plourde

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de la Société de construction des musées du Canada Inc. au 27 mars 1997 et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 27 mars 1997 et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 20 juin 1997

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite**ANNEXE 1—Suite****SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC.—Suite**

BILAN AU 27 MARS 1997 (date de dissolution)
et chiffres correspondants de l'exercice précédent
terminé le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|---------------------------------------|------|------|--|-------|-------|
| Encaisse et placements | 13 | 42 | Créditeurs et charges à payer | 325 | 897 |
| Construction en cours (tableau) | | | Retenues des entrepreneurs à payer | | 22 |
| | | | | 325 | 919 |
| | | | AVOIR DU CANADA (DÉFICIT) | | |
| | | | Déficit (note 3) | (312) | (877) |
| | 13 | 42 | | 13 | 42 |

Éventualités et réclamations (note 4).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

le président-directeur général,
R. A. QUAIL

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite

ANNEXE 1—Suite

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 27 MARS 1997
(date de dissolution)
et chiffres correspondants de l'exercice précédent
terminé le 31 mars 1996
(en milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|-------|---------|
| Activités d'exploitation | | |
| Diminution (augmentation) des coûts de construction durant l'exercice (tableau) | 565 | (1 749) |
| Variation des éléments hors caisse | | |
| Débiteurs | | 6 |
| Créditeurs et charges à payer | (572) | (313) |
| Retenues des entrepreneurs à payer | (22) | (36) |
| | (29) | (2 092) |
| Encaisse et placements | | |
| Au début de l'exercice | 42 | 2 134 |
| À la fin de l'exercice | 13 | 42 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 27 MARS 1997 (date de dissolution)
et chiffres correspondants de l'exercice précédent
terminé le 31 mars 1996

1. Pouvoirs et activités

La Société a été constituée le 21 juin 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en tant que mandataire de Sa Majesté conformément à la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*, et elle a été nommée société d'État mère à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Jusqu'au 26 novembre 1991, les deux-tiers du capital-actions étaient détenus par la Société immobilière du Canada Limitée, également une société d'État mère, et un tiers par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (autrefois Travaux publics), qui contrôle la Société.

Le 26 novembre 1991, le projet de loi C-8, faisant de la Société de construction des musées du Canada Inc. une filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada Limitée, a reçu la sanction royale. Par conséquent, la part des actions détenue auparavant par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a été cédée à la Société immobilière du Canada Limitée et la Société a été supprimée de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les affaires de la Société se limitent à la construction, dans la région de la capitale nationale, de bâtiments pour le Musée des beaux-arts du Canada (MBA) et le Musée canadien des civilisations (MCC), y compris l'acquisition, le contrôle, la gestion et l'aliénation des terrains nécessaires à la construction.

a) Situation de la Société

En 1997, la Société a déposé des clauses de dissolution en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*. Le 27 mars 1997, la Société a obtenu un certificat de dissolution du directeur de la *Loi sur les sociétés par actions*. Par conséquent, la Société est effectivement dissoute et elle a officiellement cessé ses opérations le 27 mars 1997.

b) Aliénation de l'actif et responsabilité à l'égard du passif

Les sommes restantes dans le compte bancaire de la Société, après sa dissolution, seront déposées au Trésor conformément à une décision du Conseil du Trésor. De plus, cette décision oblige TPSGC à assumer la responsabilité de tout coût supplémentaire lié au règlement des réclamations, des créanciers et de toute éventualité découlant de la construction des deux musées. Tout autre actif sera transféré à TPSGC.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite**ANNEXE 1—Suite****SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC.—Suite****NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

DU 27 MARS 1997 (date de dissolution)

et chiffres correspondants de l'exercice précédent

terminé le 31 mars 1996—Fin

c) Financement

Depuis la constitution de la Société, le Conseil du Trésor a alloué pour la construction des musées des fonds totalisant 338,21 millions de dollars répartis comme suit :

| | MBA | MCC | Total |
|--|--------------------------|--------|--------|
| | (en millions de dollars) | | |
| Construction | 121,85 | 161,16 | 283,01 |
| Architectes et experts-conseils | 14,30 | 26,20 | 40,50 |
| | 136,15 | 187,36 | 323,51 |
| Frais d'administration | 6,95 | 7,75 | 14,70 |
| | 143,10 | 195,11 | 338,21 |

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ci-joints présentent selon la méthode de la comptabilité d'exercice les coûts engagés par la Société de construction des musées. Ils ne présentent pas les coûts engagés par la Commission de la capitale nationale (CCN) pour les emplacements ou par les anciens Musées nationaux du Canada (MNC) pour la planification des locaux et les aménagements.

b) Construction en cours

Toutes les dépenses de construction, y compris celles qui sont consacrées à l'évaluation des emplacements, à la conception, à la construction et à l'administration sont capitalisées comme dépenses de construction en cours jusqu'à ce que la garde et le contrôle des musées soient remis à TPSGC. La garde et le contrôle de l'édifice du MBA ont été remis à TPSGC en 1988-1989, alors que la garde et le contrôle de l'édifice du MCC ont été remis en 1990-1991. Les coûts de construction totaux de chaque musée sont présentés dans le tableau ci-joint.

3. Déficit

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|---------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde d'ouverture | (877) | 872 |
| Coûts nets de construction durant l'exercice | 565 | (1 749) |
| Solde de clôture | (312) | (877) |

4. Éventualités et réclamations

Une réclamation d'environ 400 000 \$ n'avait pas été réglée au 27 mars 1997. La réclamation faisant l'objet d'un litige, un montant adéquat a été inclus dans ces états à titre de provision pour le règlement de cette réclamation. Toutefois, comme il est indiqué au paragraphe 1.b) des notes aux états financiers, TPSGC assumera, conformément à une décision du Conseil du Trésor, la responsabilité de tout décaissement découlant du règlement de cette réclamation.

5. Opérations entre apparentés

a) La Société reçoit gratuitement des services de vérification, des services juridiques et certains services administratifs du Bureau du vérificateur général du Canada et du ministère de la Justice respectivement.

b) TPSGC a conclu une entente avec la Société immobilière du Canada (Société immobilière) Limitée et la Société de construction des musées du Canada, le 24 janvier 1997, aux termes de laquelle le Ministère est responsable des coûts associés au règlement des poursuites en justice intentées contre la Société ou des poursuites en justice entreprises par la Société contre des tiers. TPSGC a de plus convenu de déposer au Trésor tous les règlements qui pourront être accordés à la Société à la suite d'une décision favorable des tribunaux.

6. Frais d'administration

La Société a engagé les frais d'administration suivants qui ont été imputés uniquement au projet du Musée canadien des civilisations :

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------------|------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Services professionnels et spéciaux | 14 | 152 |
| Services gouvernementaux | | 49 |
| Autres | 1 | 3 |
| | 15 | 204 |

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Suite**ANNEXE 1—Fin****SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA INC.—Fin**

TABLEAU DES COÛTS DE CONSTRUCTION
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 27 MARS 1997 (date de dissolution)
 et chiffres correspondants de l'exercice précédent terminé le 31 mars 1996
 (en milliers de dollars)

| | Musée des beaux-arts du Canada | | Musée canadien des civilisations | | | Total | | Solde au 27 mars 1997 | |
|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|---------|--------------------------------|--------------------------------|---------------|--------------------------------|---------|
| | Solde au 31 mars 1996 | Solde au 27 mars 1997 | Solde au 31 mars 1996 | | Solde au 27 mars 1997 | Solde au 31 mars 1996 | Total 1997 | | |
| Coûts de la construction | 114 182 | (250) | 113 932 | 147 143 | (22) | 147 121 | 261 325 | (272) | 261 053 |
| Paysagement | 4 552 | | 4 552 | 7 224 | | 7 224 | 11 776 | | 11 776 |
| Aménagement | 7 046 | | 7 046 | 29 609 | | 29 609 | 36 655 | | 36 655 |
| Architectes et conseillers | 16 291 | | 16 291 | 32 938 | | 32 938 | 49 229 | | 49 229 |
| Directeurs de construction | 6 252 | | 6 252 | 13 157 | | 13 157 | 19 409 | | 19 409 |
| | 148 323 | (250) | 148 073 | 230 071 | (22) | 230 049 | 378 394 | (272) | 378 122 |
| Administration (note 6) | 7 360 | | 7 360 | 13 219 | 15 | 13 234 | 20 579 | 15 | 20 594 |
| | 155 683 | (250) | 155 433 | 243 290 | (7) | 243 283 | 398 973 | (257) | 398 716 |
| Moins : | | | | | | | | | |
| Financement par les MNC | 8 776 | | 8 776 | 35 677 | | 35 677 | 44 453 | | 44 453 |
| Financement par la CCN | 4 000 | | 4 000 | 3 700 | | 3 700 | 7 700 | | 7 700 |
| Financement par TPSGC | 597 | | 597 | 2 287 | 308 | 2 595 | 2 884 | 308 | 3 192 |
| Revenus d'intérêts | 1 419 | | 1 419 | 3 484 | | 3 484 | 4 903 | | 4 903 |
| | 14 792 | | 14 792 | 45 148 | 308 | 45 456 | 59 940 | 308 | 60 248 |
| | 140 891 | (250) | 140 641 | 198 142 | (315) | 197 827 | 339 033 | (565) | 338 468 |

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—Fin

ANNEXE 2

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (VIEUX-PORT DE QUÉBEC) INC.

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les présents états financiers consolidés ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et appliqués de façon uniforme. Il incombe à la direction de veiller à ce que les données contenues dans ces états financiers consolidés soient présentées de façon intègre et objective. Les états financiers consolidés comprennent certains montants, tels les provisions pour pertes sur prêts et pour sinistres, qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. La direction veille également à l'exactitude de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et, le cas échéant, à la concordance entre ces renseignements et les renseignements et données contenus dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ces charges, la direction recourt à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion qui lui permettent d'assurer, dans une large mesure, la fiabilité des renseignements financiers, la sauvegarde de l'actif et l'efficacité des opérations. La Société s'est dotée d'un service de vérification interne qui se charge, notamment, de l'examen suivi des contrôles internes et de leur mise en oeuvre.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et les contrôles internes. Il confie cette tâche au comité de vérification du conseil, composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Le comité de vérification rencontre régulièrement les membres de la direction, les vérificateurs internes et les représentants du vérificateur général du Canada.

Le conseil d'administration est responsable de toutes les opérations entreprises par la Société. Les contrats qui, de l'avis du conseil d'administration, comportent des risques pour une période ou un montant dépassant ce à quoi la Société s'engagerait normalement peuvent être autorisés par le gouverneur général en conseil, si le Ministre les considère dans l'intérêt national. Le conseil d'administration joue un rôle prépondérant dans la gestion de ce programme, mais ses responsabilités se limitent à l'administration. Les fonds requis pour ces contrats sont versés par le Canada à la Société et les fonds recouverts sont remis au Canada, déduction faite des montants retenus pour couvrir les frais d'administration s'y rapportant. Les transactions portées au Compte du Canada sont présentées à la note 18 afférente aux états financiers consolidés de la Société.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et formule une opinion sur les états financiers consolidés. Son rapport figure à la page suivante.

le président et chef de la direction,
Paul Labbé

le vice-président directeur et chef de la direction financière,
Roger Pruneau

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société pour l'expansion des exportations au 31 décembre 1996 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'expansion des exportations* et ses règlements et aux règlements administratifs de la Société et de sa filiale en propriété exclusive.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 5 février 1997

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1996
(en millions de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|---|--------------|--------------|--|--------------|--------------|
| ENCAISSE ET PLACEMENTS | | | EMPRUNTS (notes 11 et 12) | | |
| Encaisse et titres négociables (note 3) | 1 037 | 1 220 | Emprunts | 7 735 | 7 668 |
| Placements (note 4) | 407 | 239 | Intérêts courus | 94 | 154 |
| Intérêts courus | 15 | 19 | | <u>7 829</u> | <u>7 822</u> |
| | <u>1 459</u> | <u>1 478</u> | | | |
| PRÊTS À RECEVOIR | | | AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF ET REVENUS REPORTÉS | | |
| Prêts à recevoir nets (notes 5, 6 et 7) | 8 048 | 7 727 | Comptes créditeurs | 80 | 50 |
| Intérêts et honoraires courus | 140 | 159 | Primes d'assurance reportées | 11 | 15 |
| | <u>8 188</u> | <u>7 886</u> | Provision pour sinistres sur assurances et garanties (note 10) | 205 | 181 |
| | | | Revenu reporté au titre des prêts et autres crédits | 164 | 159 |
| | | | | <u>460</u> | <u>405</u> |
| AUTRES | | | Engagements sur prêts et assurances et garanties (notes 8 et 9) | | |
| Indemnités recouvrables sur assurances (note 10) | 25 | 20 | | | |
| Autres éléments d'actif | 34 | 16 | AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| | <u>59</u> | <u>36</u> | Capital-actions (note 13) | 983 | 851 |
| | | | Bénéfices non répartis | 434 | 322 |
| | | | | <u>1 417</u> | <u>1 173</u> |
| | <u>9 706</u> | <u>9 400</u> | | <u>9 706</u> | <u>9 400</u> |

Voir notes complémentaires.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
W. R. C. BLUNDELL

vice-président directeur et chef de la direction financière,
ROGER PRUNEAU

administrateur,
PAUL LABBÉ

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES
NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en millions de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|------|------|
| Prêts | | |
| Intérêts créditeurs | 633 | 759 |
| Revenus d'honoraires | 58 | 57 |
| | 691 | 816 |
| Moins : provision pour pertes sur prêts (note 7) | 202 | 341 |
| | 489 | 475 |
| Assurances | | |
| Primes et revenus d'honoraires | 89 | 74 |
| Moins : provision pour sinistres sur assurances (note 10) | 68 | 49 |
| | 21 | 25 |
| Revenus de placements | 110 | 75 |
| | 620 | 575 |
| Intérêts débiteurs | 448 | 474 |
| Frais d'administration | 60 | 57 |
| | 508 | 531 |
| Bénéfice net | 112 | 44 |
| Bénéfices non répartis | | |
| Au début de l'exercice | 322 | 278 |
| À la fin de l'exercice | 434 | 322 |

Voir notes complémentaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION
FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996
(en millions de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|---------|---------|
| Exploitation | | |
| Bénéfice net | 112 | 44 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Provision pour pertes sur prêts | 202 | 341 |
| Provision pour sinistres sur assurances | 68 | 49 |
| Intérêts et honoraires courus | (38) | 14 |
| Augmentation (diminution) nette du revenu reporté | (10) | 4 |
| Autres variations | (46) | (34) |
| Encaisse provenant de l'exploitation | 288 | 418 |
| Prêts | | |
| Versements sur prêts | (2 463) | (2 172) |
| Remboursements de prêts | 1 980 | 2 114 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Intérêts rééchelonnés | (33) | (131) |
| Encaisse utilisée pour les prêts | (516) | (189) |
| Financement | | |
| Émissions d'emprunts à long terme | 1 775 | 556 |
| Remboursements d'emprunts à long terme | (1 530) | (218) |
| Diminution des emprunts à court terme | (161) | (232) |
| Émission de capital-actions | 132 | 38 |
| Augmentation des placements | (168) | (53) |
| Encaisse provenant du financement | 48 | 91 |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse et des titres négociables | (180) | 320 |
| Incidence du taux de change sur le solde d'ouverture de l'encaisse | (3) | (11) |
| Encaisse et titres négociables | | |
| Au début de l'exercice | 1 220 | 911 |
| À la fin de l'exercice | 1 037 | 1 220 |

Voir notes complémentaires.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1996

1. Mandat et activités de la Société

La Société pour l'expansion des exportations («la Société» ou «la SEE») a été créée le 1^{er} octobre 1969 par une loi du Parlement canadien, la *Loi sur l'expansion des exportations* («la Loi»), qui a été modifiée le 10 juin 1993. Mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, la Société a pour objet de faciliter et d'accroître, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada et la capacité des entreprises canadiennes à se lancer dans ce commerce et à tirer parti des débouchés internationaux. La loi modifiée donne à la SEE la souplesse nécessaire pour envisager une gamme d'options plus vaste afin de répondre aux besoins des exportateurs canadiens et de ceux qui investissent à l'étranger. La Société relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce international.

Le 1^{er} août 1995, la SEE a constitué en société Exinvest Inc. («la filiale») en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de régime fédéral. Le gouvernement du Canada a injecté les fonds nécessaires à la création de cette filiale, dont l'exercice correspond à celui de la SEE. La filiale a commencé ses activités en janvier 1996. Ses états financiers ont été consolidés à ceux de la SEE.

Ni la Société ni la filiale ne sont assujetties à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ce qui concerne leurs bénéficiaires.

La Loi impose un plafond à la Société sur ses programmes de dettes éventuelles. Elle précise que la Société peut assumer, en vertu des montants de principal dus à l'égard des accords en cours, une dette éventuelle qui, à aucun moment, ne peut dépasser 15 milliards de dollars, montant égal à dix fois son capital autorisé. Au 31 décembre 1996, les engagements de la Société à cet égard s'établissaient à 8,9 milliards de dollars (contre 7,9 milliards en 1995).

Les titres de créance émis par la SEE à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada sont pleinement garantis par le Canada. Aux termes de la Loi, le montant global des emprunts en cours de la Société ne doit pas dépasser quinze fois le total obtenu par la somme de son capital d'apport et de ses bénéficiaires non répartis, déterminés conformément aux états financiers vérifiés de l'exercice précédent. La limite d'emprunt au 31 décembre 1996 était de 19,6 milliards de dollars (contre 16,9 milliards en 1995), et les emprunts effectivement contractés par la Société se sont élevés à 7,7 milliards de dollars (contre 7,7 milliards en 1995).

2. Résumé des principales conventions comptables

Encaisse et titres négociables

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés à leur coût. Les gains et les pertes sur ces placements ne sont portés au revenu qu'au moment où ils sont réalisés et l'actif correspondant est alors supprimé du bilan. Les titres à vendre sont comptabilisés à la valeur du marché. Les gains et les pertes sur les placements comptabilisés à la valeur du marché sont inclus dans les revenus de placements.

Prêts à recevoir nets

Les prêts à recevoir nets sont déclarés déduction faite des intérêts capitalisés non courus et de la provision pour pertes sur prêts. Les intérêts capitalisés non courus représentent les intérêts capitalisés conformément aux accords de rééchelonnement conclus avec des emprunteurs souverains dans le cas des prêts considérés comme douteux. Les prêts rééchelonnés sont considérés comme productifs, sauf s'ils répondent aux critères des prêts douteux.

Les intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que la direction estime qu'un prêt devrait être classé comme prêt douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'en raison des circonstances, la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du principal et des intérêts selon les modalités du prêt. La Société passe alors une écriture de contrepassation des intérêts courus à la provision pour pertes sur prêts. Les montants reçus à l'égard du prêt sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt. Aucune portion de l'encaisse reçue à l'égard du prêt, une fois considéré comme douteux, n'est inscrite comme intérêts créditeurs tant qu'il n'y a pas d'écriture de contrepassation à une provision précise et que le principal n'est pas considéré comme entièrement recouvrable selon les modalités du prêt. Lorsqu'on a pu établir que les montants exigibles font l'objet de remboursements réguliers, normalement après trois ans, le prêt est de nouveau considéré comme productif, et on reprend la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts capitalisés non courus antérieurement sont alors constatés sur la durée non écoulée du prêt.

Lorsque les emprunteurs souverains éprouvent des difficultés financières qui les empêchent de s'acquitter de leurs obligations, les créanciers souverains, dont le Canada, conviennent à une tribune internationale, le Club de Paris, de rééchelonner leurs dettes en bonne et due forme. Au cas par cas, une réduction de la dette ou un allègement du service de la dette est accordé aux emprunteurs souverains les plus endettés. L'octroi de telles mesures dépend de la capacité des emprunteurs souverains à mettre en oeuvre et à maintenir des programmes économiques établis par le Fonds monétaire international. Le gouvernement du Canada a, jusqu'à maintenant, entièrement compensé la SEE pour tous les montants remis par le Club de Paris, et ces paiements à l'égard de prêts douteux ou considérés antérieurement comme douteux sont portés au crédit de la valeur comptable des prêts.

Les honoraires sur les prêts, principalement les commissions d'encours et les frais d'administration, sont normalement portés au revenu pendant les périodes de versement et de remboursement des prêts correspondants.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est établie après examen de la possibilité de recouvrement de tous les prêts consentis à des emprunteurs commerciaux et souverains, et représente les pertes probables de crédit sur les prêts à recevoir, fondées sur les meilleures estimations de la direction. Comme il est toutefois impossible de prédire avec exactitude les pertes réelles sur prêts, elles peuvent varier sensiblement des estimations de la direction. La Société a constitué une provision pour les prêts jugés douteux, une provision générale pour les prêts qui ne sont pas considérés spécifiquement comme des prêts douteux ainsi qu'une provision pour les concentrations de risques.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, qui est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus aux taux inhérents au prêt. Le montant de la moins-value initiale et tout changement subséquent découlant de la réévaluation des flux monétaires futurs prévus sont inscrits à la provision pour pertes sur prêts comme rajustements à la provision établie spécifiquement pour les prêts douteux.

La provision générale est constituée à l'égard des prêts dont la moins-value n'a pas été déterminée avec précision. Pour l'établissement de cette provision, la direction décompose son portefeuille en regroupant les risques de crédit d'après leur qualité et tient compte des taux antérieurs d'impayés à terme et des pourcentages de perte par rapport à son profil de crédit.

Par son appui ininterrompu aux exportateurs canadiens, la Société a accumulé, dans des pays présentant un risque de qualité inférieure ou médiocre, ainsi qu'à l'égard de contreparties commerciales dans des pays présentant un risque de bonne qualité, des concentrations de risques supérieurs à ce qui est normalement jugé acceptable pour les institutions financières. La direction estime que ces importantes concentrations de risques exposent la Société à des risques additionnels élevés de perte de crédit. En 1996, la Société a constitué pour la première fois une provision particulière en raison de ces concentrations de risques.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996, la Société a adopté les nouvelles normes comptables émises par l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement aux prêts douteux. Les pratiques que la Société appliquait par le passé pour la constitution de provisions avaient suffi pour tenir entièrement compte des exigences en vue de la mise en oeuvre des recommandations concernant les prêts douteux et pour refléter les rajustements antérieurs cumulatifs. Par conséquent, aucun rajustement n'a dû être apporté aux montants comptabilisés antérieurement.

Indemnités recouvrables sur assurances

Les indemnités recouvrables sur assurances sont comptabilisées à leur valeur de recouvrement estimative. Les gains ou les pertes nets qui découlent des recouvrements sont portés au crédit ou au débit de la provision pour sinistres sur assurances et garanties, après réévaluation des estimations.

Provision pour sinistres sur assurances et garanties

La provision pour sinistres sur assurances et garanties est établie à partir de l'examen actuariel des sinistres nets subis et des sinistres éventuels nets, et représente la valeur actualisée nette du passif, fondée sur les meilleures estimations de la direction, en vertu des polices et des garanties en vigueur. Comme il est toutefois impossible de prédire avec exactitude les sinistres réels sur assurances et garanties, ils peuvent varier des estimations de la direction.

Primes d'assurance

Pour les polices d'assurance à court terme, les primes sont comptabilisées au revenu dès que la protection entre en vigueur. En ce qui concerne les autres polices d'assurance à l'exportation, les primes sont comptabilisées au revenu selon des méthodes qui reflètent généralement la part des risques assumés pendant la durée des polices. Les primes des accords de réassurance et les montants recouverts sur les sinistres subis sont comptabilisés comme réductions des postes respectifs de l'état des résultats et du bilan. Les primes non gagnées sur les polices d'assurance transférées aux réassureurs et les estimations des montants recouvrables auprès des réassureurs à l'égard des indemnités non versées sont déduites respectivement des primes reportées et des indemnités recouvrables.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs comprennent les dépenses liées aux instruments financiers dérivés et l'amortissement de l'es-compte à la souscription et des frais d'émission. Les gains ou les pertes sur les créances rachetées par la Société et sur le dégageement de swaps connexes sont soit déclarés au moment de l'opération, soit reportés et amortis sur la durée de la nouvelle émission d'emprunt, le cas échéant.

Conversion des devises

Tous les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change mensuels moyens en vigueur pendant l'exercice. Les gains et les pertes découlant de la conversion des soldes et des opérations en devises sont portés aux revenus de placements.

Instruments financiers dérivés

La Société utilise une vaste gamme d'instruments financiers dérivés afin de gérer les risques liés notamment aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Les accords sont comptabilisés d'après leurs coûts. Les primes payées ou reçues sont reportées et amorties sur la durée non écoulée de l'accord. Les rentrées ou les paiements nets sont portés au revenu selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour la même période et au même poste que l'accord.

Reclassification de données comparatives

Certaines données comparatives de 1995 ont été reclassées conformément au mode de présentation adopté en 1996.

3. Encaisse et titres négociables

La Société maintient suffisamment de liquidités pour répondre à l'ensemble de ses besoins de fonctionnement, assurer la stabilité de son programme d'emprunts à court terme et bénéficier d'une certaine souplesse pour atteindre ses objectifs. Elle maintient à cette fin les titres négociables dans le portefeuille des placements ou dans celui des titres à vendre.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Les titres du portefeuille des placements comprennent les titres détenus pour fins de liquidités et les placements à long terme. Les titres à vendre ne sont détenus que pour une courte période de temps. Les accords de swaps sont des conventions par lesquelles deux parties acceptent d'échanger des paiements d'intérêts sur une période convenue, les paiements étant calculés à des taux d'intérêt différents et libellés dans la même devise ou dans des devises différentes.

| | Terme jusqu'à l'échéance | | | 1996 | 1995 |
|--|--------------------------|-------------------|-------------------|-------------|-------------|
| | Moins d'un an | De un à trois ans | Plus de trois ans | Total | Total |
| (en millions de dollars) | | | | | |
| Portefeuille des placements | | | | | |
| Titres à taux fixe | 101 | 132 | 25 | 258 | 221 |
| Accords de swaps | (65) | (127) | | (192) | (76) |
| Titres nets à taux fixe | 36 | 5 | 25 | 66 | 145 |
| <i>Rendement à l'échéance (en %)</i> | <i>5,07</i> | <i>5,57</i> | <i>7,50</i> | <i>6,88</i> | <i>7,32</i> |
| Titres à taux variable | 536 | 69 | 64 | 669 | 809 |
| Accords de swaps | 65 | 127 | | 192 | 76 |
| Titres nets à taux variable | 601 | 196 | 64 | 861 | 885 |
| <i>Rendement à l'échéance de révision (en %)</i> | | | | <i>4,84</i> | <i>5,73</i> |
| Portefeuille total des placements | 637 | 201 | 89 | 927 | 1 030 |
| Portefeuille des titres à vendre | | | | | |
| Titres à taux fixe | 1 | 7 | 9 | 17 | 45 |
| Titres à taux variable | 72 | 6 | 15 | 93 | 145 |
| Portefeuille total des titres à vendre | 73 | 13 | 24 | 110 | 190 |
| <i>Rendement ponctuel (en %)</i> | | | | <i>4,64</i> | <i>6,64</i> |
| <i>Valeur à l'achat</i> | <i>73</i> | <i>13</i> | <i>29</i> | <i>115</i> | <i>203</i> |
| Total de l'encaisse et des titres négociables | 710 | 214 | 113 | 1 037 | 1 220 |

Les risques de crédit assumés découlent de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Les risques de crédit assumés à l'égard des titres détenus dans le portefeuille des placements et le portefeuille des titres à vendre représentent leur valeur comptable. Dans le cas des accords de swaps, il s'agit d'une fraction du montant théorique des titres indiqués ci-dessus, représentée par la valeur de remplacement des accords ayant une juste valeur positive (c'est-à-dire les accords qui se soldent par un gain au règlement). Les risques de crédit assumés dans le cas des accords de swaps détenus dans le portefeuille des placements sont exposés à la note 15.

4. Placements

La Société détient des billets à ordre d'une valeur totale de 308 millions de dollars (contre 234 millions en 1995) émis par deux sociétés d'État, Ridley Terminal, Inc. et la Société du port de Vancouver, apparentées à la Société en raison d'une propriété commune. Ces placements, que la Société compte conserver jusqu'à l'échéance, ont été effectués durant le cours normal de ses activités, à une juste valeur et comptabilisés à leur coût. Les revenus qui en découlent ont totalisé 19 millions de dollars en 1996 (contre 16 millions en 1995).

| | Montant | Rendement*%/ | Durée*/mois |
|----------------------------------|---------|--------------|-------------|
| (en millions de dollars) | | | |
| Placements à taux fixe | 300 | 7,55 | 63 |
| Placements à taux variable | 8 | 3,77 | 2 |

* Rendement et durée des placements à taux fixe, ainsi que rendement et durée de révision des placements à taux variable, jusqu'à leur échéance respective.

Les placements comprennent également l'encaisse et les titres détenus par la filiale de la SEE, Exinvest Inc., d'une valeur de 99 millions de dollars (contre 5 millions en 1995).

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

5. Prêts à recevoir nets

Le tableau qui suit montre les échéances et les rendements réels des accords de prêt pour les prêts à recevoir bruts. Les rendements sont calculés selon une moyenne pondérée par montant et par durée. Les rendements à taux variable sont exprimés en écarts par rapport aux taux de base, c'est-à-dire principalement le LIBOR pour le dollar américain et le taux préférentiel pour le dollar canadien.

| | 1996 | | | | 1995 | | | | | |
|--|-------------------|-----------------------------|-----------------------|------------|-------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------|------------|-------------|
| | À taux fixe \$ | Rendement à l'échéance % | À taux variable \$ | Écart % | Total \$ | À taux fixe \$ | Rendement à l'échéance % | À taux variable \$ | Écart % | Total \$ |
| (en millions de dollars) | | | | | | | | | | |
| Prêts productifs | | | | | | | | | | |
| En souffrance | 6 | 8,96 | 1 | 1,24 | 7 | 6 | 9,46 | 1 | 0,87 | 7 |
| 1996 | | | | | | 523 | 9,24 | 801 | 0,85 | 1 324 |
| 1997 | 605 | 8,83 | 775 | 1,14 | 1 380 | 526 | 9,12 | 460 | 1,33 | 986 |
| 1998 | 548 | 9,17 | 506 | 1,67 | 1 054 | 458 | 9,33 | 420 | 1,32 | 878 |
| 1999 | 468 | 9,27 | 497 | 1,68 | 965 | 401 | 9,37 | 392 | 1,31 | 793 |
| 2000 | 418 | 9,21 | 393 | 1,77 | 811 | 364 | 9,36 | 305 | 1,44 | 669 |
| 2001 | 545 | 9,23 | 381 | 1,69 | 926 | 400 | 9,37 | 253 | 1,10 | 653 |
| 2002 à 2006 | 1 238 | 8,68 | 938 | 0,97 | 2 176 | 995 | 8,92 | 734 | 0,68 | 1 729 |
| 2007 et au-delà | 647 | 8,97 | 619 | 0,47 | 1 266 | 425 | 9,64 | 551 | 0,40 | 976 |
| Prêts productifs | 4 475 | 8,92 | 4 110 | 1,24 | 8 585 | 4 098 | 9,27 | 3 917 | 0,96 | 8 015 |
| Prêts douteux | 257 | | 1 662 | | 1 919 | 322 | | 1 573 | | 1 895 |
| Prêts à recevoir bruts | 4 732 | | 5 772 | | 10 504 | 4 420 | | 5 490 | | 9 910 |
| Moins : intérêts capitalisés non courus sur les | | | | | | | | | | |
| — Prêts douteux | | | | | 774 | | | | | 665 |
| — Prêts productifs ⁽¹⁾ | | | | | 224 | | | | | 262 |
| Prêts à recevoir | | | | | 9 506 | | | | | 8 983 |
| Moins : provision pour pertes sur prêts (note 7) | | | | | 1 458 | | | | | 1 256 |
| Prêts à recevoir nets | | | | | 8 048 | | | | | 7 727 |

⁽¹⁾ Représente le solde non amorti couru pendant que le prêt était douteux.

Au 31 décembre 1996, les prêts à recevoir bruts productifs à taux variable avaient un rendement de 6,52 % (contre 6,99 % en 1995) et étaient assortis d'une durée moyenne de révision de 88 jours (contre 99 jours en 1995).

Les prêts à recevoir bruts productifs de la Société se répartissent entre prêts souverains et prêts commerciaux, comme suit :

| | 1996 | | | | 1995 | | | | | |
|--------------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------|------------|-------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------|------------|-------------|
| | À taux fixe \$ | Rendement à l'échéance % | À taux variable \$ | Écart % | Total \$ | À taux fixe \$ | Rendement à l'échéance % | À taux variable \$ | Écart % | Total \$ |
| (en millions de dollars) | | | | | | | | | | |
| Prêts souverains | 2 785 | 8,85 | 2 148 | 0,93 | 4 933 | 2 830 | 8,90 | 2 286 | 0,87 | 5 116 |
| Prêts commerciaux | 1 690 | 8,99 | 1 962 | 1,63 | 3 652 | 1 268 | 9,72 | 1 631 | 1,14 | 2 899 |
| Total | 4 475 | 8,92 | 4 110 | 1,24 | 8 585 | 4 098 | 9,27 | 3 917 | 0,96 | 8 015 |

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

6. Prêts à recevoir douteux

La Société a des prêts à recevoir bruts douteux de 1 919 millions de dollars (contre 1 895 millions en 1995), dont 1 787 millions en prêts souverains (contre 1 792 millions en 1995) et 132 millions en prêts commerciaux (contre 103 millions en 1995). Le tableau qui suit montre les mouvements du portefeuille des prêts douteux au cours de l'exercice :

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------------------|-------|
| | (en millions de dollars) | |
| Solde au début de l'exercice | 1 895 | 2 598 |
| Prêts considérés comme douteux | 29 | 47 |
| Prêts rétablis comme prêts productifs | | (675) |
| Intérêts capitalisés | 78 | 103 |
| Montants reçus au titre du principal | (55) | (113) |
| Compensation du gouvernement du Canada au titre de l'allègement de la dette | (26) | (19) |
| Opérations de change | (2) | (46) |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 919 | 1 895 |

Les concentrations les plus importantes de prêts à recevoir bruts douteux sont données dans le tableau qui suit. Les intérêts non courus représentent les intérêts contractuels gagnés qui n'ont pas été capitalisés dans le cadre d'accords de rééchelonnement.

| | 1996 | | | 1995 | | |
|--------------------------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------------------|---------------------|
| | Prêts à recevoir bruts | Intérêts capitalisés non courus* | Intérêts non courus | Prêts à recevoir bruts | Intérêts capitalisés non courus* | Intérêts non courus |
| | (en millions de dollars) | | | | | |
| Souverains | | | | | | |
| Pérou | 571 | 340 | 39 | 591 | 332 | 7 |
| Cameroun | 400 | 150 | 18 | 362 | 100 | 41 |
| Côte d'Ivoire | 252 | 111 | 5 | 254 | 95 | 6 |
| Russie | 112 | 31 | 4 | 84 | 25 | 3 |
| Gabon | 74 | 18 | 2 | 78 | 10 | 4 |
| Autres | 378 | 124 | 121 | 423 | 103 | 108 |
| Total partiel | 1 787 | 774 | 189 | 1 792 | 665 | 169 |
| Commerciaux | | | | | | |
| Institutions financières | 103 | | 69 | 103 | | 52 |
| Constructeurs d'avions | 29 | | 2 | | | |
| Total partiel | 132 | | 71 | 103 | | 52 |
| Total des prêts douteux | 1 919 | 774 | 260 | 1 895 | 665 | 221 |

* Les intérêts capitalisés non courus sont compris dans les prêts à recevoir bruts.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

En 1996, les paiements reçus à l'égard des prêts douteux se sont élevés à 89 millions de dollars (contre 182 millions en 1995). Ces montants ont été appliqués à la valeur comptable des prêts douteux et ne touchent pas les intérêts créditeurs gagnés par suite de l'adoption des nouvelles normes comptables concernant les prêts douteux. En 1995, les paiements reçus avaient fait augmenter les intérêts créditeurs de 116 millions de dollars.

Les paiements les plus importants reçus des emprunteurs souverains à l'égard des prêts douteux (principal et intérêts) s'établissent comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|---------------|--------------------------|------|
| | (en millions de dollars) | |
| Pérou..... | 29 | |
| Brésil..... | | 97 |
| Kenya..... | 12 | 11 |
| Gabon..... | 11 | 21 |
| Cameroun..... | 10 | |
| Équateur..... | | 9 |
| Bulgarie..... | 6 | 9 |
| Autres..... | 21 | 35 |
| Total..... | 89 | 182 |

7. Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts se compose comme suit :

| | 1996 | | | 1995 | | |
|--|--------------------------|----------------------|-------|---------------------|----------------------|-------|
| | Prêts souverains | Prêts commerciaux | Total | Prêts souverains | Prêts commerciaux | Total |
| | (en millions de dollars) | | | | | |
| Provision spécifique pour prêts douteux..... | 534 | 127 | 661 | 612 | 97 | 709 |
| Provision générale..... | 361 | 272 | 633 | 388 | 159 | 547 |
| Provision pour concentrations de risques..... | | | 164 | | | |
| Total..... | 895 | 399 | 1 458 | 1 000 | 256 | 1 256 |

La provision spécifique pour prêts douteux ramène la valeur comptable des prêts douteux à la valeur actualisée nette des flux monétaires prévus. Les flux monétaires estimatifs sont établis en fonction des antécédents de paiement des emprunteurs souverains, antécédents qui indiquent, dans une large mesure, la volonté et la capacité de chaque emprunteur d'effectuer les paiements futurs. Les antécédents sont modifiés, au besoin, pour permettre d'établir les flux monétaires futurs estimatifs, qui sont alors escomptés selon les taux inhérents aux accords de prêts.

La Société a d'importantes concentrations de prêts dans des pays qui, selon les agences extérieures d'évaluation du crédit, présentent un risque de qualité inférieure ou médiocre. En effet, 44 % du portefeuille des prêts à recevoir productifs et des garanties de prêts connexes de la SEE est concentré dans sept pays, pour un total de 3 796 millions de dollars. En outre, la Société a pris un engagement de 690 millions de dollars à l'égard d'une contrepartie spécialisée dans le transport terrestre aux États-Unis. Tous ces engagements ont incité la SEE à établir une provision de 164 millions de dollars pour les concentrations de risques.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Au cours de l'exercice, les changements suivants ont été apportés à la provision pour pertes sur prêts :

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|-------|
| | (en millions de dollars) | |
| Solde au début de l'exercice | 1 256 | 935 |
| Provision pour pertes sur prêts | 202 | 341 |
| Intérêts contrepassés sur prêts douteux | (1) | (3) |
| Opérations de change | 1 | (17) |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 458 | 1 256 |

8. Engagements sur prêts

Les engagements non versés relatifs à des accords de prêts signés s'élèvent à 2 863 millions de dollars (contre 1 854 millions en 1995). La Société compte financer ces engagements aux alentours de leurs versements. De façon générale, elle s'efforce de faire correspondre les échéances et les devises de ses emprunts avec celles de ses prêts.

Le tableau qui suit donne les engagements non versés et leur rendement réel immobilisé. Les rendements sont calculés selon une moyenne pondérée, et l'écart par rapport aux taux d'intérêt variables est représenté surtout par le LIBOR pour le dollar américain. Outre les montants donnés dans ce tableau, la Société s'est engagée à verser 223 millions de dollars, dont le rendement réel à taux fixe sera déterminé plus tard à une date rapprochée du versement.

| | 1996 | | | | 1995 | | | |
|-------------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|------------|-------------------|-------------------------|-----------------------|------------|
| | À taux fixe \$ | Rendement ponctuel % | À taux variable \$ | Écart % | À taux fixe \$ | Rendement ponctuel % | À taux variable \$ | Écart % |
| | (en millions de dollars) | | | | | | | |
| Prêts souverains | 417 | 8,41 | 409 | 2,49 | 454 | 8,76 | 227 | 2,86 |
| Prêts commerciaux | 75 | 9,72 | 1 739 | 1,14 | 116 | 8,72 | 1,057 | 1,01 |
| Total | 492 | 8,61 | 2 148 | 1,40 | 570 | 8,75 | 1,284 | 1,34 |

9. Dettes éventuelles

Les polices d'assurance en vigueur et les garanties en cours de la Société s'élèvent à 7 432 millions de dollars (contre 6 214 millions en 1995). Les échéances de ces polices et de ces garanties se présentent comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|--------------------------------|--------------------------|-------|
| | (en millions de dollars) | |
| Assurances à court terme | 5 081 | 4 000 |
| Assurances à moyen terme | | |
| 1996 | | 430 |
| 1997 | 370 | 298 |
| 1998 | 340 | 113 |
| 1999 | 295 | 275 |
| 2000 | 97 | 84 |
| 2001 | 395 | 259 |
| 2002 à 2006 | 454 | 407 |
| 2007 et au-delà | 400 | 348 |
| Total | 7 432 | 6 214 |

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

 La répartition géographique des engagements sur assurances
 les plus élevés s'établit comme suit :

| | 1996 | | | 1995 | | |
|--------------------------|------------------|------------------|-------|------------------|------------------|-------|
| | À court terme | À moyen terme | Total | À court terme | À moyen terme | Total |
| (en millions de dollars) | | | | | | |
| Mexique | 391 | 14 | 405 | 377 | 10 | 387 |
| É.-U. | 1 580 | 38 | 1 618 | 1 173 | 65 | 1 238 |
| Brésil | 585 | 19 | 604 | 364 | 3 | 367 |
| Japon..... | | | | 353 | 2 | 355 |
| Canada | 612 | 312 | 924 | 147 | 207 | 354 |
| Iran | 390 | 60 | 450 | | | |
| Autres..... | 1 523 | 1 908 | 3 431 | 1 586 | 1 927 | 3 513 |
| Total | 5 081 | 2 351 | 7 432 | 4 000 | 2 214 | 6 214 |

 Les polices d'assurance en vigueur et les garanties en cours,
 dont la valeur s'établit à 7 432 millions de dollars (contre
 6 214 millions en 1995), se répartissent comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|---|-------|-------|
| (en millions de dollars) | | |
| Assurance-crédit | 5 362 | 4 232 |
| Assurance-caution de bonne fin | 369 | 427 |
| Assurance-cautionnement | 295 | 204 |
| Assurance pour produits agricoles | | |
| en vrac | 40 | 123 |
| Assurance-investissement à l'étranger | 928 | 872 |
| Garanties de prêts | 438 | 356 |
| Total | 7 432 | 6 214 |

 Un montant de réassurance de 122 millions de dollars
 (contre 116 millions en 1995) a été déduit des polices d'assu-
 rance en vigueur.

**10. Indemnités recouvrables sur assurances et provision pour
 sinistres**

 En 1996, la Société a versé des indemnités sur assurances de
 60 millions de dollars (contre 28 millions en 1995), et a
 recouvré 11 millions de dollars (contre 8 millions en 1995).

 Des 60 millions de dollars versé en indemnités, 94 % vi-
 saient le programme des assurances à court terme. La
 répartition géographique des indemnités et des recouvrements
 les plus élevés s'établit comme suit :

| | 1996 | | 1995 | |
|--------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| | Indem- nités régliées | Indem- nités recouvrées | Indem- nités régliées | Indem- nités recouvrées |
| (en millions de dollars) | | | | |
| É.-U. | 16 | 3 | 12 | 3 |
| Cuba | 20 | 3 | 2 | 2 |
| Mexique | | | 8 | 1 |
| Venezuela | | | 3 | 1 |
| Canada | 5 | 1 | 1 | |
| Brésil | 4 | | | |
| Espagne | 4 | | | |
| Autres..... | 11 | 4 | 2 | 1 |
| Total | 60 | 11 | 28 | 8 |

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite**

Au cours de l'exercice, les changements suivants ont été apportés à la provision pour sinistres :

| | 1996 | 1995 |
|---|--------------------------|------|
| | (en millions de dollars) | |
| Solde au début de l'exercice | 181 | 149 |
| Provision pour sinistres sur assurances ... | 68 | 49 |
| Dépenses de recouvrement | | (2) |
| Réévaluation des indemnités recouvrables | (43) | (13) |
| Opérations de change | (1) | (2) |
| Solde à la fin de l'exercice | 205 | 181 |

11. Emprunts

La Société émet des titres d'emprunts à court et à long terme sur les marchés de capitaux du monde entier. Les emprunts à court terme portent une échéance d'au plus un an. Les titres à long terme sont libellés en dollars canadiens, en dollars américains et dans d'autres devises. La Société a recours aux swaps de devises pour convertir les billets à taux fixe libellés en monnaie étrangère, notamment en dollars américains. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés surtout pour convertir les titres à taux fixe en titres à taux variable, liés principalement au LIBOR. Les accords de produits dérivés et les billets structurés servent à minimiser le coût du capital, et ils sont également utilisés dans le cadre de la gestion de l'actif et du passif.

Les échéances des emprunts se présentent comme suit :

| | 1996 | | 1995 | |
|--|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| | Intérêts Emprunts débiteurs | Emprunts débiteurs | Intérêts Emprunts débiteurs | Emprunts débiteurs |
| | (en millions de dollars) | | | |
| Emprunts à court terme ... | 853 | 63 | 1 023 | 60 |
| Emprunts à long terme arrivant à échéance | | | | |
| - à moins d'un an | 724 | | 1 008 | |
| - à plus d'un an | 6 103 | 385 | 5 571 | 414 |
| Total partiel | 7 680 | 448 | 7 602 | 474 |
| Plus : | | | | |
| - escomptes et primes non amortis | 11 | | 10 | |
| - reports | 44 | | 56 | |
| Total des emprunts | 7 735 | | 7 668 | |

Les escomptes et les primes se rapportent à l'émission des emprunts à long terme et des swaps. Les reports comprennent les gains et les pertes réalisés au moment de rachats d'emprunts et de dégagelements de swaps.

Les intérêts courus s'établissent comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|--------------------------------------|--------------------------|-------|
| | (en millions de dollars) | |
| À court terme | 4 | 4 |
| À long terme | | |
| - Émission de titres d'emprunt | 229 | 257 |
| - Accords de swaps | (139) | (107) |
| Total des intérêts courus | 94 | 154 |

Les intérêts courus à l'égard des accords de swaps sont comptabilisés de façon nette.

Les billets structurés en cours, qui sont compris dans les emprunts, se présentent comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|--|--------------------------|------|
| | (en millions de dollars) | |
| Billets liés à l'indice boursier | 467 | 13 |
| Deux devises | 1 034 | 663 |
| Billets à taux croissant | 189 | 224 |
| Autres | 143 | 68 |

La Société a émis un certain nombre de billets structurés dans le cadre de son programme de financement. Elle a signé des accords de swaps pour éliminer les risques du marché à l'égard de ces emprunts. Ces accords lui permettent de retirer un produit du swap pour répondre aux exigences du règlement des obligations d'emprunt et assurer le service de ces obligations. Elle a artificiellement créé un emprunt à taux variable. Le swap des obligations sous-jacentes émises lui a permis de convertir le risque potentiel du marché en risque de crédit. Or, elle gère les risques de crédit en traitant avec des contreparties jugées solvables, au moyen des limites de gestion imposées aux contreparties et en se servant d'autres techniques de réduction des risques de crédit. Les risques de crédits assumés à l'égard des instruments financiers dérivés sont exposés à la note 15.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

12. Échéance des emprunts

Les emprunts et les swaps théoriques connexes viennent à échéance comme suit :

| Échéance | Émissions | Accords de swaps | Montant net | 1996 | 1995 |
|----------------------------------|-----------|------------------|-------------|----------------|-------------|
| | | | | Rendement* (%) | Montant net |
| (en millions de dollars) | | | | | |
| Émissions à taux fixe | | | | | |
| 1996 | | | | | 273 |
| 1997 | 727 | (457) | 270 | 7,05 | 270 |
| 1998 | 1 825 | (1 138) | 687 | 6,64 | 688 |
| 1999 | 1 317 | (564) | 753 | 6,98 | 751 |
| 2000 | 838 | (565) | 273 | 8,74 | 273 |
| 2001 | 297 | (297) | | | |
| 2002 à 2006 | 1 270 | (992) | 278 | 8,35 | 252 |
| 2007 et au-delà | 304 | (60) | 244 | 8,31 | 268 |
| Total partiel | 6 578 | (4 073) | 2 505 | 8,07 | 2 775 |
| Émissions à taux variable | | | | | |
| 1996 | | | | | 1 759 |
| 1997 | 853 | 454 | 1 307 | | 491 |
| 1998 | | 1 159 | 1 159 | | 970 |
| 1999 | 75 | 557 | 632 | | 68 |
| 2000 | 8 | 512 | 520 | | 198 |
| 2001 | 68 | 276 | 344 | | 235 |
| 2002 à 2006 | 157 | 996 | 1 153 | | 235 |
| 2007 et au-delà | | 60 | 60 | | 871 |
| Total partiel | 1 161 | 4 014 | 5 175 | 4,93 | 4 827 |
| Total | | | | | |
| 1996 | | | | | 2 032 |
| 1997 | 1 580 | (3) | 1 577 | | 761 |
| 1998 | 1 825 | 21 | 1 846 | | 1 658 |
| 1999 | 1 392 | (7) | 1 385 | | 819 |
| 2000 | 846 | (53) | 793 | | 471 |
| 2001 | 365 | (21) | 344 | | 235 |
| 2002 à 2006 | 1 427 | 4 | 1 431 | | 487 |
| 2007 et au-delà | 304 | | 304 | | 1 139 |
| Total | 7 739 | (59) | 7 680 | | 7 602 |

* Rendement à l'échéance des émissions à taux fixe et rendement à l'échéance de révision des émissions à taux variable.

Les risques de crédit et d'autres aspects des accords de swaps sont expliqués dans la note 15.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

13. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 1,5 milliard de dollars, soit 15 millions d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune. Le nombre d'actions émises et entièrement libérées est de 9,8 millions (contre 8,5 millions en 1995). Au cours de l'exercice, la Société a émis 1 320 000 actions (contre 380 000 en 1995).

14. Soldes en devises

La Société possède un actif et un passif considérables en dollars américains et dans d'autres devises, ainsi que des instruments financiers dérivés (IFD) libellés dans diverses devises. Ces instruments servent à minimiser le coût du capital et à optimiser le rendement pour la Société, tout en maintenant les risques à un niveau prudent.

Le tableau qui suit montre les positions artificielles que ces instruments ont permis à la Société de créer en ce qui concerne les emprunts et l'actif, et les engagements nets en devises qui en découlent.

| | 1996 | | | | | | 1995 | | | |
|-------------------------------|-------|------|-------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|
| | Actif | | | Passif | | | Engag. | Taux | Engag. | Taux |
| | Brut | IFD* | Net | Brut | IFD* | Net | | | | |
| (en millions de dollars) | | | | | | | | | | |
| Dollars américains | 7 405 | 141 | 7 546 | (4 634) | (2 749) | (7 383) | 163 | 1,3696 | 149 | 1,3652 |
| Deutsche marks | 385 | | 385 | (482) | 44 | (438) | (53) | 0,8900 | (148) | 0,9520 |
| Unités de compte | | | | | | | | | | |
| européennes | 179 | (7) | 172 | (20) | (137) | (157) | 15 | 1,7219 | 101 | 1,7503 |
| Livres sterling | 128 | | 128 | (1) | (118) | (119) | 9 | 2,3454 | 4 | 2,1202 |
| Lires italiennes | | | | (183) | 181 | (2) | (2) | 0,0009 | (3) | 0,0009 |
| Francs suisses | 4 | | 4 | (12) | 7 | (5) | (1) | 1,0232 | | 1,1840 |
| Dollars australiens | 15 | (15) | | (897) | 897 | | | 1,0886 | | 1,0156 |
| Yens japonais | 19 | (17) | 2 | (383) | 381 | (2) | | 0,0118 | 3 | 0,0132 |
| Dollars | | | | | | | | | | |
| néo-zélandais | | | | (134) | 134 | | | 0,9690 | | 0,8926 |

* Les IFD comprennent les swaps de devises et les contrats de change (se reporter à la note 15).

La Société a affiché des gains de change de 11 millions de dollars en 1996 (contre une perte de 12 millions en 1995). Ce montant a été porté aux revenus de placements.

15. Instruments financiers dérivés

La division de la Trésorerie, qui gère activement les engagements de la Société par rapport aux risques du marché, a recours à des instruments financiers dérivés à des fins autres que le commerce. La Société utilise une vaste gamme de ces instruments pour gérer les coûts de son financement ainsi que les rendements de ses placements et pour mettre en oeuvre ses stratégies de gestion de ses éléments d'actif et de passif, afin de minimiser les risques du marché pour ses portefeuilles. Les risques de crédit inhérents à ces instruments sont gérés conformément aux lignes directrices préparées par le service de la Gestion des risques de trésorerie et approuvées par le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

À l'heure actuelle, la Société se sert notamment des instruments suivants :

Swaps de taux d'intérêt—transactions en vertu desquelles deux parties échangent des flux d'intérêt à l'égard d'un montant théorique donné à des dates établies à l'avance et pour une période précise, en appliquant des taux d'intérêt fixes ou variables convenus. Les montants théoriques auxquels les intérêts payés ou reçus s'appliquent ne sont pas échangés.

Swaps de devises—transactions en vertu desquelles deux parties échangent des devises à l'origine et à l'échéance, ainsi que des flux d'intérêt à l'égard des montants échangés à des dates établies à l'avance et pour une période précise, en appliquant des taux d'intérêt fixes ou variables convenus.

Swaps d'indice boursier—transactions conclues pour supprimer les risques inhérents aux mouvements relatifs à un indice boursier lorsque la Société lance une émission obligatoirement. Deux contreparties conviennent d'échanger des paiements, dont un représente le changement en pourcentage de titres convenus et l'autre, des titres assortis d'un taux d'intérêt à court terme. Le principal peut ressembler soit à un swap de taux d'intérêt, sans qu'il y ait échange de montants théoriques, soit à un swap de devises, des devises étant dans ce cas échangées à l'origine et à l'échéance.

Contrats de change—engagements d'acheter ou de vendre des devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe.

Contrats de garantie de taux d'intérêt—accords établissant le taux d'intérêt applicable à un dépôt théorique d'une durée précise devant commencer à une date ultérieure précise.

Contrats à terme—engagements d'acheter ou de remettre des instruments du marché monétaire à une date ultérieure donnée, à un prix donné. Les instruments sont des obligations entre la Société et le marché organisé sur lequel le contrat est négocié.

Options—accords qui confèrent le droit, mais non l'obligation, d'acheter un élément d'actif financier à un prix donné pendant une période donnée.

Toute opération commerciale comporte nécessairement un risque de perte inhérent. Il peut s'agir de risques de crédit, par exemple lorsque l'une des deux parties à une opération ne respecte pas les modalités de l'entente, entraînant des pertes financières à l'autre partie, ou de risques liés au marché, par suite de fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt.

La Société limite ses risques de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières bénéficiant d'une cote initiale de solvabilité A pour les crédits sur trois ans ou moins, et de AA pour les crédits supérieurs à trois ans. Elle a en outre mis en place des politiques et des mécanismes internes pour les approbations de crédit, leur suivi et leur contrôle. Grâce à ses mécanismes de contrôle, la Société ne prévoit pas de contre-performance majeure de la part des institutions avec lesquelles elle traite.

Le tableau qui suit donne la répartition des engagements pris à l'égard de contreparties en ce qui concerne les instruments financiers dérivés. Les risques de crédit se limitent aux accords ayant une juste valeur positive.

| | 1996 | 1995 |
|-------------|--------------------------|------|
| | (en millions de dollars) | |
| AAA | 37 | 51 |
| AA+ | 19 | 117 |
| AA | 54 | 1 |
| AA- | 58 | 61 |
| A+ | 2 | 116 |
| A | 134 | 81 |
| Total | 304 | 427 |

Les risques de crédit inhérents aux instruments financiers dérivés, les titres négociables et les placements ne devraient pas dépasser 20 millions de dollars. En conséquence, la Société a établi une provision pour risques de crédit de 20 millions de dollars (le même montant qu'en 1995), montant qui est compris dans les comptes créditeurs.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

Le tableau qui suit donne les accords de swaps de devises et de taux d'intérêt et les contrats de change conclus par la Société, pour lesquels il y avait des montants de principal contractuels ou théoriques en cours au 31 décembre 1996.

| | Terme jusqu'à l'échéance | | | | 1996 | 1995 |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------|---------------------|------------------|--------------|--------------|
| | Moins d'un an | De un à trois ans | De trois à cinq ans | Plus de cinq ans | Total | Total |
| | (en millions de dollars) | | | | | |
| Swaps de devises | 458 | 1 297 | 655 | 274 | 2 684 | 2 215 |
| Swaps de taux d'intérêt | 61 | 1 305 | 210 | 938 | 2 514 | 2 706 |
| Contrats de change | 1 007 | | | | 1 007 | 1 331 |
| Total des swaps | 1 526 | 2 602 | 865 | 1 212 | 6 205 | 6 252 |
| Juste valeur des swaps | | | | | | |
| Positive | 21 | 83 | 148 | 52 | 304 | 427 |
| Négative | 15 | 51 | 24 | 15 | 105 | 65 |

Par « swaps ayant une juste valeur positive », on entend les accords dont la liquidation immédiate donnerait lieu à des gains pour la Société. À l'inverse, les swaps ayant une juste valeur négative entraîneraient une perte s'ils étaient liquidés immédiatement.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—Suite

16. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit donne la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de la Société. Comme pour toute estimation, l'impossibilité de prévoir l'avenir entraîne bien sûr un élément d'incertitude. Lorsqu'il s'agit d'estimer la juste valeur des instruments financiers de la Société, l'incertitude est accrue par le nombre élevé d'hypothèses utilisées et la vaste gamme des techniques acceptables d'évaluation. L'estimation de la juste valeur se fonde quant à elle sur les conditions du marché à un moment donné, et peut donc ne pas refléter les conditions du marché à une date ultérieure. Par conséquent, l'estimation de la valeur des instruments financiers décrits ci-dessous ne correspondrait pas nécessairement à leur valeur réelle si les instruments étaient échangés sur le marché. La Société n'a pas l'intention de vendre ces instruments sur le marché avant leur échéance. L'estimation totale de la juste valeur des instruments financiers présentés dans le tableau qui suit n'équivaut pas à l'estimation de la valeur sous-jacente de la Société.

| POSTES DU BILAN | 1996 | | 1995 | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| (en millions de dollars) | | | | |
| Encaisse et titres négociables | | | | |
| Portefeuille des titres à vendre | 110 | 110 | 190 | 190 |
| Portefeuille des placements | 942 | 935 | 1 049 | 1 047 |
| Placements | 407 | 423 | 239 | 263 |
| Prêts à recevoir | | | | |
| Prêts productifs | | | | |
| à taux fixe | 4 174 | 4 483 | 3 942 | 4 261 |
| Prêts productifs à taux variable | 3 530 | 3 894 | 3 423 | 3 706 |
| Prêts douteux | 484 | 484 | 521 | 521 |
| Comptes créditeurs | 80 | 80 | 50 | 50 |
| Emprunts | | | | |
| Emprunts à taux fixe .. | 2 505 | 2 593 | 2 775 | 2 954 |
| Emprunts à taux variable | 5 269 | 5 269 | 4 981 | 4 981 |

| INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS | 1996 | | 1995 | |
|--------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur théorique | Juste valeur | Valeur théorique | Juste valeur |
| (en millions de dollars) | | | | |
| Swaps de devises | 2 684 | 119 | 2 215 | 249 |
| Swaps de taux d'intérêt | 2 514 | 89 | 2 706 | 115 |
| Contrats de change | 1 007 | (9) | 1 331 | (2) |

La juste valeur des titres dont l'échéance initiale est à plus d'un an est déterminée d'après les cours du marché. Celle des titres venant à échéance initialement à moins d'un an est déterminée d'après la valeur nominale.

Afin d'estimer la juste valeur de ses prêts à recevoir productifs, la Société sépare ses prêts selon les catégories de risques qu'ils présentent, et elle calcule la valeur actualisée nette des flux monétaires du principal et des intérêts. Dans le cas du portefeuille des prêts à taux fixe, elle obtient le taux d'escompte en prenant le taux de base, par exemple celui des bons du Trésor des États-Unis pour les flux monétaires à taux fixe en dollars américains, et en y ajoutant un écart pour les risques de crédit à l'égard de chaque catégorie de crédit. La Société détermine le taux d'escompte du portefeuille des prêts à taux variable de la même façon, en ajoutant au taux de base un écart pour les risques de crédit selon la qualité du crédit.

L'estimation de la juste valeur des placements et des emprunts à taux fixe fait appel à la méthode de l'actualisation des flux et aux cours du marché. Comme le cours des placements et des emprunts à taux variable change souvent, leur valeur comptable sert à estimer leur juste valeur.

Les comptes créditeurs ont, par nature, une durée assez courte. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme égale à leur valeur comptable.

L'estimation de la juste valeur des contrats de change correspond à leur valeur comptable. Quant aux accords de swaps de devises et de taux d'intérêt, la Société utilise la méthode de l'actualisation des flux monétaires.

17. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des transactions avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec des sociétés d'État.

La direction a pour principe de considérer les prêts souverains comme recouvrables, à moins qu'ils soient formellement répudiés par les pays débiteurs. Cependant, des retards indéfinis dans le remboursement du principal et le paiement des intérêts sont susceptibles de se produire.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu du gouvernement du Canada 101 millions de dollars (contre 374 millions en 1995) au titre du remboursement du principal en vertu d'accords d'allègement de la dette. Les intérêts créditeurs n'ont pas été touchés en 1996, suite à l'adoption des nouvelles normes comptables concernant les prêts douteux. En 1995, la Société avait constaté des revenus de 11 millions de dollars conformément aux accords d'allègement de la dette.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

18. Transactions portées au Compte du Canada

Aux termes de la Loi, le ministre du Commerce international peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines transactions de nature financière ou portant sur des dettes éventuelles. Ces transactions et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de Compte du Canada, dont le conseil d'administration n'assume la responsabilité que pour la gestion et l'administration. Les comptes correspondant à ces transactions sont maintenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui font l'objet d'un rapport distinct du vérificateur général du Canada. Les éléments d'actif du compte du Canada, qui comportent essentiellement des prêts à recevoir et des intérêts et honoraires courus comptabilisés selon les conventions et les pratiques comptables établies par le gouvernement du Canada, se sont élevés à 2 899 millions de dollars au 31 décembre 1996 (contre 2 812 millions en 1995).

La Loi prévoit que les prêts et les engagements en cours avec des emprunteurs étrangers, et les responsabilités en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords, ne peuvent dépasser 13 milliards de dollars sur le Compte du Canada. La situation à l'égard de cette limite, déterminée conformément à la Loi, est de 4 165 millions de dollars (contre 4 296 millions en 1995). Un montant de réassurance de 62 millions de dollars a été déduit des polices d'assurance en vigueur.

La Société a prélevé 17 millions de dollars (contre 16 millions en 1995) sur les revenus et les recouvrements s'appliquant au Compte du Canada pour couvrir les dépenses et les frais d'administration engagés à l'égard des transactions qui y ont été portées.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers et tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société. Les états financiers, qui comprennent aussi des chiffres fondés sur la meilleure estimation découlant de l'expérience et du jugement de la direction, ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative des opérations et selon les principes comptables généralement reconnus.

La direction de la Société tient des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour la production de renseignements financiers fiables et exacts en temps opportun. Ces contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficacité en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les opérations sont effectuées de façon efficace et que les transactions sont conformes à la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe au vérificateur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société et en fait un compte rendu à la Société Radio-Canada et à la ministre du Patrimoine canadien.

Le Comité de vérification du conseil d'administration, qui comprend quatre personnes, dont aucune n'est membre de la direction, revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, et fait des recommandations au conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités de vérification interne et rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général du Canada pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant la vérification, la comptabilité et les rapports.

le président-directeur général,
Perrin Beatty

la première vice-présidente aux Ressources,
Louise Tremblay

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA ET À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Société Radio-Canada au 31 mars 1997 et les états des résultats, du compte du fonds effectif et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 16 juin 1997

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

BILAN AU 31 MARS 1997
(milliers de dollars)

| ACTIF | 1997 | 1996 | PASSIF | 1997 | 1996 |
|--|-----------|-----------|--|-----------|-----------|
| À court terme | | | À court terme | | |
| Encaisse et placements à court terme | 216 137 | 181 055 | Créditeurs et charges à payer | 185 919 | 191 579 |
| Débiteurs | 109 686 | 108 620 | Indemnités de vacances à payer | 40 088 | 37 730 |
| Stocks d'émissions | 96 517 | 105 552 | Indemnités de cessation d'emploi | 112 104 | 153 293 |
| Frais payés d'avance | 21 361 | 33 666 | Obligations en vertu de contrats de | | |
| Impôt sur le revenu reporté | 20 523 | 18 858 | location-acquisition (note 11) | 15 827 | 14 193 |
| | 464 224 | 447 751 | | 353 938 | 396 795 |
| Immobilisations (note 7) | 1 185 099 | 1 219 056 | À long terme | | |
| Charges reportées et autres éléments | | | Indemnités de cessation d'emploi | 65 824 | 66 684 |
| d'actif (note 8) | 15 416 | 29 869 | Charge de retraite reportée | | |
| | 1 200 515 | 1 248 925 | (note 10) | 97 748 | 155 314 |
| | | | Obligations en vertu de contrats de | | |
| | | | location-acquisition (note 11) | 389 276 | 397 672 |
| | | | | 552 848 | 619 670 |
| | | | FONDS EFFECTIF | | |
| | | | Compte du fonds effectif | 757 953 | 680 211 |
| | 1 664 739 | 1 696 676 | | 1 664 739 | 1 696 676 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

la première vice-présidente, Ressources,
LOUISE TREMBLAY

Approuvé au nom du conseil d'administration :

un administrateur,
GUYLAINE SAUCIER

un administrateur,
MICHEL DOYON

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite
**ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**
(milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|------------------|------------------|
| Revenus | | |
| Crédit parlementaire (note 3 a)) | 854 449 | 963 229 |
| Autres revenus, au net (note 4) | 283 516 | 295 142 |
| | <u>1 137 965</u> | <u>1 258 371</u> |
| Dépenses | | |
| Coûts des services de télévision et de radio | 1 106 231 | 1 191 529 |
| Transmission, distribution et collecte | 80 388 | 85 858 |
| Paiements aux stations privées | 16 019 | 16 185 |
| Administration nationale | 16 622 | 22 085 |
| | <u>1 219 260</u> | <u>1 315 657</u> |
| Total des dépenses, avant compression des effectifs et impôts | 1 219 260 | 1 315 657 |
| Perte nette d'exploitation, avant compression des effectifs et impôts | (81 295) | (57 286) |
| Programme de compression des effectifs (note 5) | (19 312) | 205 501 |
| Crédit parlementaire pour le programme de compression des effectifs (note 3 a)) | (41 975) | (106 025) |
| Provision pour l'impôt sur le revenu et l'impôt des grandes sociétés (note 6) | 2 959 | 3 041 |
| | <u>(22 967)</u> | <u>(159 803)</u> |
| Perte nette d'exploitation pour l'exercice | (22 967) | (159 803) |
| Rapprochement en fonction du financement gouvernemental | | |
| Déduire : postes nets ne nécessitant pas des fonds d'exploitation courants (note 3 b)) | 63 921 | 153 018 |
| | <u>40 954</u> | <u>(6 785)</u> |
| Excédent (déficit) du fonds d'exploitation pour l'exercice | 40 954 | (6 785) |
| Excédent (déficit) du fonds d'exploitation, début de l'exercice | (6 429) | 356 |
| Excédent (déficit) du fonds d'exploitation, fin de l'exercice | 34 525 | (6 429) |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DU COMPTE DU FONDS EFFECTIF
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**
(milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------------|----------------|
| Solde, début de l'exercice | 680 211 | 738 599 |
| Ajouter (déduire) | | |
| Crédits parlementaires (note 3 a)) | | |
| Immobilisations | 96 709 | 97 415 |
| Fonds de roulement | 4 000 | 4 000 |
| Perte nette d'exploitation pour l'exercice | (22 967) | (159 803) |
| | <u>757 953</u> | <u>680 211</u> |
| Solde, fin de l'exercice | 757 953 | 680 211 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997
(milliers de dollars)

| | 1997 | 1996 |
|--|----------|-----------|
| Activités d'exploitation | | |
| Perte nette d'exploitation pour l'exercice | (22 967) | (159 803) |
| Gain découlant de l'aliénation d'immobilisations | (202) | (2 611) |
| Postes hors caisse | | |
| Amortissement des immobilisations | 117 303 | 137 411 |
| Amortissement des charges reportées et autres éléments d'actif | 14 453 | 7 418 |
| Indemnités de cessation d'emploi | (860) | (37 409) |
| Cotisation de retraite reportée | (57 566) | 85 382 |
| Variation nette des soldes du fonds de roulement hors encaisse et place- ments à court terme (note 15) | (24 208) | 85 719 |
| | 25 953 | 116 107 |
| Activités de financement | | |
| Crédits parlementaires (note 3 a)) | | |
| Immobilisations | 96 709 | 97 415 |
| Fonds de roulement | 4 000 | 4 000 |
| Produits de l'aliénation des immobilisations/ financement provenant d'autres organismes | 2 690 | 4 560 |
| | 103 399 | 105 975 |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations | (85 874) | (81 438) |
| Portion de capital des paiements de location-acquisition | (13 188) | (17 836) |
| Refinancement du contrat de location-acquisition | 4 792 | |
| Charges reportées | | (394) |
| Autres | | 33 |
| | (94 270) | (99 635) |
| Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme | 35 082 | 122 447 |
| Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice | 181 055 | 58 608 |
| Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice | 216 137 | 181 055 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

1. Pouvoirs et objectif

La Société Radio-Canada a d'abord été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur la radiodiffusion* de 1936, puis maintenue en vertu des lois sur la radiodiffusion de 1958, 1968 et 1991. Elle est mandataire de Sa Majesté, et tout bien qu'elle acquiert devient la propriété de cette dernière.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société Radio-Canada offre des services de radio et de télévision dans les deux langues officielles comportant une programmation qui est principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

2. Principales conventions comptables

a) Périmètre comptable

Les états financiers comprennent les comptes de la Société ainsi que sa quote-part des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses liés à des activités en coentreprise.

b) Crédits parlementaires

La Société est financée principalement par le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires qui servent aux dépenses d'exploitation et aux coûts de compression des effectifs sont comptabilisés comme revenus. Les crédits parlementaires pour les immobilisations et le fonds de roulement sont portés au compte du fonds effectif.

c) Stocks d'émissions

Les stocks d'émissions comprennent :

i) Émissions réalisées, en cours de production ou disponibles pour la vente

Les émissions réalisées et en cours de production, ou disponibles pour la vente sont inscrites à leur valeur d'acquisition, laquelle comprend le coût du matériel et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'oeuvre et des frais généraux imputable aux émissions.

Les coûts des émissions sont imputés à l'exploitation lorsque les émissions sont diffusées, vendues ou jugées inutilisables.

ii) Droits sur film et sur textes

La Société prend des engagements contractuels relativement à des droits sur des textes et la diffusion de films. Ces engagements figurent dans les comptes à titre de « droits sur films payés d'avance » à mesure que les paiements sont effectués selon les modalités de chaque contrat. Les droits sur film sont imputés à l'exploitation de façon accélérée au moment de la diffusion des émissions ou lorsque ceux-ci sont jugés inutilisables.

d) Placements à court terme

Les placements à court terme, qui comprennent les dépôts bancaires, les billets et les bons du Trésor, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, laquelle est comparable à la juste valeur marchande.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

e) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur valeur d'acquisition. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les services d'ingénierie, les frais directs de main-d'oeuvre et les frais généraux qui s'y rapportent. Les immobilisations inscrites comme locations-acquisitions sont initialement inscrites selon la valeur actualisée des paiements minimaux de loyer au début du bail. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux basés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

| | |
|----------------------------------|--------|
| —Immeubles | 33 ans |
| —Équipement technique | |
| Émetteurs et pylônes | 20 ans |
| Autres | 10 ans |
| —Mobiliers et matériel de bureau | 10 ans |
| —Ordinateurs | 5 ans |
| —Véhicules | 5 ans |

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée restante du contrat de location (durée maximale de cinq ans). Les sommes relatives aux projets d'immobilisations en cours sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations lorsque le projet est achevé, et elles sont alors amorties conformément à la politique de la Société.

f) Charges reportées et autres éléments

Les charges reportées engagées pour la mise au point des chaînes spécialisées et le fonds commercial issu de l'acquisition d'entreprises de radiodiffusion sont amortis sur une période de sept ans, qui est la durée normale d'une licence d'exploitation. Les charges reportées engagées par les coentreprises sont amorties sur une période de cinq ans. Les autres charges sont amorties sur la période de l'entente pertinente.

g) Coûts et obligations associés au régime de retraite

La Société souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées qui offre diverses rentes de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière.

Le coût des prestations de retraite accumulées par les employés est déterminé au moyen d'une méthode de répartition fondée sur une évaluation actuarielle en vertu de laquelle les hausses salariales projetées, s'il y a lieu, sont attribuées au prorata des années de service et imputées à l'exploitation au fur et à mesure que s'écoulent les années de service. Ce coût tient compte des meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements de la Caisse de retraite, l'augmentation des salaires, le taux de mortalité des participants, le nombre de départs et l'âge de la retraite des participants. L'excédent constaté lors de l'introduction de la présente convention comptable, les rajustements découlant des modifications apportées au régime, les excédents et les déficits actuariels et les modifications dans les hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

L'écart entre la charge de retraite accumulée et les cotisations patronales au régime de retraite constitue dans le bilan une charge reportée à long terme ou une charge de retraite reportée, selon le cas.

h) Autres avantages sociaux après la cessation d'emploi

En plus des prestations de retraite, la Société offre une assurance-vie à ses retraités. Les coûts de cette assurance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont engagés par la Société au cours de la période de retraite.

i) Indemnités de cessation d'emploi et de vacances

Les indemnités de cessation d'emploi et de vacances sont comptabilisées au fur et à mesure que les dépenses s'accumulent selon les conditions d'emploi.

Les indemnités de cessation d'emploi sont calculées sur une base actuarielle en tenant compte des paiements prévus à venir, des probabilités de paiements et du taux d'actualisation à la date d'évaluation. La valeur actualisée du coût projeté est inscrite comme passif.

Les indemnités de vacances sont évaluées au prix coûtant selon les échelles salariales en vigueur à la fin de l'exercice pour toutes les indemnités de vacances inutilisées qui s'accumulent au crédit des employés.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les revenus et les dépenses déclarés pendant l'exercice visé. Les indemnités de cessation d'emploi et la charge de retraite reportée sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. Crédits parlementaires

a) Ventilation des crédits parlementaires approuvés et des paiements reçus par la Société pendant l'exercice :

| | 1997 | 1996 |
|---|-----------------------|------------------------|
| | (milliers de dollars) | |
| Crédits pour : | | |
| Fonds d'exploitation | | |
| —Fonds d'exploitation annuel | 818 329 | 918 229 |
| —Virement du fonds d'immobilisations | 36 120 | 45 000 |
| | 854 449 | 963 229 |
| Financement pour le programme de compression des effectifs | 41 975 | 106 025 ⁽¹⁾ |
| Fonds d'immobilisations | 140 829 | 142 415 |
| —Moins : virement au fonds d'exploitation | 36 120 | 45 000 |
| —Moins : virement à l'exercice 1997-1998 | 8 000 | |
| | 96 709 | 97 415 |
| Fonds de roulement | 4 000 | 4 000 |

⁽¹⁾ Cette somme comprenait 50 millions de dollars sous forme d'avance qui sera remboursée à partir des crédits à venir, intérêts compris, chaque année, à compter de 1998-1999 jusqu'en 2009-2010.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

- b) Comme la Société reçoit une bonne partie de son financement sous forme de crédits parlementaires, elle gère ses activités d'exploitation en fonction du financement gouvernemental. Les dépenses réelles nécessitant des fonds d'exploitation courants constituent la mesure essentielle des besoins financiers en matière d'exploitation pour l'exercice.

Résumé des éléments de rapprochement ne nécessitant ou ne produisant pas des fonds d'exploitation courants :

| | 1997 | 1996 |
|---------------------------------------|-----------------------|----------|
| | (milliers de dollars) | |
| Éléments de revenus liés | | |
| aux immobilisations | (202) | (2 611) |
| Autres éléments inclus dans | | |
| le revenu net | | |
| Amortissement, indemnités de | | |
| cessation d'emploi et de | | |
| vacances, cotisation de retraite | | |
| reportée et autres éléments | 4 704 | 8 927 |
| | 4 502 | 6 316 |
| Dépenses liées aux | | |
| activités d'exploitation | | |
| Amortissement | | |
| des immobilisations | 117 303 | 137 411 |
| Fonds commercial et autre | 7 979 | 5 108 |
| Intérêt débiteur sur un contrat | | |
| de location-acquisition | | (1 384) |
| Indemnités de cessation | | |
| d'emploi et de vacances | 4 483 | 3 596 |
| Coûts des stocks d'émissions | (3 462) | 1 900 |
| Cotisation de retraite reportée | (19 263) | (9 527) |
| | 107 040 | 137 104 |
| Moins : éléments de revenus | (4 704) | (8 927) |
| Total partiel | 102 336 | 128 177 |
| Compression des effectifs — | | |
| indemnités de cessation | | |
| d'emploi et de vacances | (2 985) | (57 547) |
| Compression des effectifs — | | |
| compression du | | |
| régime de retraite | (38 303) | 94 909 |
| Impôts sur le revenu | (1 629) | (18 837) |
| Éléments nets ne nécessitant | | |
| pas de fonds | 63 921 | 153 018 |

4. Autres revenus, au net

Ce poste comprend les éléments suivants :

| | 31 mars 1997 | | | 31 mars 1996 | | |
|---|-----------------------|----------|-------------|--------------|----------|-------------|
| | Revenus | Dépenses | Montant net | Revenus | Dépenses | Montant net |
| | (milliers de dollars) | | | | | |
| Publicité | 293 664 | 43 142 | 250 522 | 305 508 | 44 041 | 261 467 |
| Programmation événementielle spéciale | 58 446 | 55 530 | 2 916 | | | |
| Services spécialisés : | | | | | | |
| CBC Newsworld | 54 677 | 54 817 | (140) | 51 173 | 51 814 | (641) |
| RDI | 30 598 | 30 603 | (5) | 27 500 | 27 908 | (408) |
| Ventes d'émissions | 12 724 | 11 833 | 891 | 13 598 | 12 043 | 1 555 |
| RCI | 6 419 | 16 924 | (10 505) | 10 080 | 16 448 | (6 368) |
| Divers | 52 498 | 12 661 | 39 837 | 56 321 | 16 784 | 39 537 |
| | 509 026 | 225 510 | 283 516 | 464 180 | 169 038 | 295 142 |

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

Publicité

Ce poste comprend les revenus tirés de la vente de temps publicitaire, déduction faite des frais de vente et de commercialisation engagés pour produire ces revenus.

Programmation événementielle spéciale

Par programmation événementielle spéciale, on entend des émissions liées à des événements particulièrement importants du point de vue des revenus ou des dépenses et qui ne font pas partie de la grille annuelle normale. En 1996-1997, cette programmation événementielle spéciale comprenait les Jeux olympiques et la Coupe du monde de hockey.

Services spécialisés — CBC Newsworld et RDI

La Société exploite CBC Newsworld et le RDI en vertu de conditions de licence qui exigent que Radio-Canada rende compte des coûts et des revenus marginaux de ces entreprises. Conformément à ces conditions, la Société déclarera les résultats ci-dessus pour 1997 au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à qui elle a déjà fourni les chiffres de 1996.

Au 31 mars 1997, l'excédent d'exploitation cumulé net reporté pour financer des activités d'exercices à venir totalisait 0,5 million de dollars pour CBC Newsworld (0,6 million en 1996). Par ailleurs, le RDI déclarait un surplus de 7 000 dollars (12 000 dollars en 1996). Ces activités font partie intégrante de l'exploitation de la Société.

Ventes d'émissions

Ce poste comprend les revenus tirés de la vente d'émissions à d'autres radiodiffuseurs ainsi que les frais de commercialisation connexes.

Radio Canada International (RCI)

Pour 1995-1996 et 1996-1997, la Société a accepté de subventionner l'exploitation de RCI. Les revenus représentent les fonds reçus de divers ministères et organismes gouvernementaux.

Divers

Ce poste comprend les revenus tirés de la vente de services, de la location d'installations ou de site d'émetteurs, d'intérêts créditeurs et d'activités en coentreprises, ces revenus étant en partie neutralisés par les dépenses engagées pour leur production.

5. Programme de compression des effectifs

La Société a poursuivi ses efforts de réduction des coûts pour parer aux répercussions des réductions budgétaires annoncées par le gouvernement du Canada.

La compression des effectifs a entraîné le départ d'employés au moyen de programmes d'incitation à la retraite et de licenciements.

Voici les meilleures estimations de la direction pour ce qui est des coûts relatifs au programme de compression des effectifs sur trois ans :

| | 1997 | 1996 | 1995 | Total |
|---|-----------------------|----------|---------|----------|
| | (milliers de dollars) | | | |
| Indemnité de cessation d'emploi et avantages spéciaux | 11 283 | 99 350 | 33 274 | 143 907 |
| Charge de retraite ⁽¹⁾ | (38 303) | 94 909 | 4 000 | 60 606 |
| Replacements, mutations et frais de déplacements, autres | 7 708 | 11 242 | | 18 950 |
| | (19 312) | 205 501 | 37 274 | 223 463 |
| Rapprochement en fonction du financement gouvernemental | | | | |
| Dépenses non provisionnées inscrites annuellement en tant que partie intégrante des activités habituelles (exercices antérieurs) ⁽²⁾ | 2 985 | 57 547 | 23 051 | 83 583 |
| Charge de retraite ⁽¹⁾ | 38 303 | (94 909) | (4 000) | (60 606) |
| Dépenses en fonction du financement gouvernemental | 21 976 | 168 139 | 56 325 | 246 440 |

Les autres coûts de compression des effectifs qui ne peuvent pas être estimés de façon raisonnable seront inscrits au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

La Société a demandé l'aide supplémentaire du gouvernement du Canada pour financer les coûts du programme de compression des effectifs.

⁽¹⁾ La charge de retraite liée au programme de compressions des effectifs (94,9 millions de dollars en 1996) a été rajustée à la baisse, c'est-à-dire réduite de 38,3 millions de dollars, afin de refléter les estimations de coûts révisées de la direction relativement aux cessations d'emploi et aux départs à la retraite.

⁽²⁾ Indemnités de cessation d'emploi et de vacances inscrites annuellement comme devant être versées aux employés (charges à payer) en vertu de leurs conditions respectives d'emploi.

6. Impôt sur le revenu et impôt des grandes sociétés

En tant que société d'État visée par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, la Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais pas aux impôts provinciaux sur le revenu pour ses propres activités.

La provision nette pour impôt de 2,9 millions de dollars (3 millions en 1996) établie pour la Société est l'écart entre, d'une part, la provision pour l'impôt sur le revenu et l'impôt des grandes sociétés de 4,6 millions de dollars (21,9 millions en 1996) et, d'autre part, l'impôt sur le revenu reporté de 1,7 million de dollars (18,9 millions en 1996).

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Suite

La Société affiche des écarts temporaires nets de 58,1 millions de dollars (161,4 millions en 1996) qui découlent des dépenses déclarées à des fins fiscales dans des périodes autres que comptables. Aucun avantage à ce titre n'a été pris en compte dans les états financiers. En général, ces écarts temporaires résultent de la comptabilisation des charges à payer au titre du régime de retraite et des indemnités de cessation d'emploi, ainsi que de la déduction pour amortissement du contrat de location-acquisition de longue durée, lorsque le financement de l'obligation contractuelle est prévu sur plusieurs années. La déduction pour amortissement n'est pas demandée pour les autres immobilisations, étant donné que la totalité du financement connexe est habituellement reçue au cours de l'exercice même de l'acquisition du bien.

7. Immobilisations

| | 1997 | | 1996 | |
|---|-----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | (milliers de dollars) | | | |
| Terrains | 35 560 | | 35 560 | 35 941 |
| Immeubles | 348 838 | 182 363 | 166 475 | 168 416 |
| Équipement technique | 1 091 251 | 644 875 | 446 376 | 462 248 |
| Mobilier, matériel de bureau et ordinateurs | 76 754 | 47 061 | 29 693 | 32 806 |
| Véhicules | 28 710 | 19 765 | 8 945 | 11 079 |
| Améliorations locatives | 7 221 | 4 827 | 2 394 | 2 124 |
| Biens en location-acquisition | 511 575 | 61 329 | 450 246 | 465 015 |
| Projets d'immobilisations en cours | 45 410 | | 45 410 | 41 427 |
| | <u>2 145 319</u> | <u>960 220</u> | <u>1 185 099</u> | <u>1 219 056</u> |

8. Charges reportées et autres éléments d'actif

| | 1997 | | 1996 | |
|---------------------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | (milliers de dollars) | | | |
| Charges reportées | | | | |
| CBC Newsworld | | | | 297 |
| Réseau de l'information | 5 243 | 1 459 | 3 784 | 4 671 |
| Activités en coentreprise | 2 839 | 1 135 | 1 704 | 2 219 |
| Autres ententes | 18 509 | 8 583 | 9 926 | 14 218 |
| Fonds commercial | 9 799 | 9 799 | | 7 582 |
| Investissements | 882 | 880 | 2 | 882 |
| | <u>37 272</u> | <u>21 856</u> | <u>15 416</u> | <u>29 869</u> |

9. Activités en coentreprise

La Société détient une participation nette de 5,4 millions de dollars (6,1 millions en 1996) dans des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

10. Charge de retraite reportée

Les projections faites à partir d'une évaluation actuarielle effectuée pour fins comptables établissent la valeur actualisée estimative des prestations constituées à 2 556,8 millions de dollars au 31 mars 1997 (2 500,4 millions en 1996), ce qui comprend une somme de 11,4 millions (9 millions en 1996) au titre des prestations de retraite non provisionnées. La valeur actuarielle de l'actif de la Caisse de retraite au 31 mars 1997 était de 2 767,6 millions de dollars (2 562,4 millions en 1996).

La charge de retraite reportée au 31 mars 1997, qui s'établit à 97,7 millions de dollars (155,3 millions en 1996), constitue l'écart entre la charge de retraite cumulée et les cotisations patronales au régime de retraite.

11. Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

a) Centre de radiodiffusion à Toronto

Les paiements en vertu du bail de l'immeuble du Centre de radiodiffusion sont liés à ce que coûte le financement pour le locateur. En 1996-1997, le Broadcast Centre Trust, qui était le locateur, a obtenu un nouveau financement à long terme pour l'immeuble, ce qui a entraîné une modification du calendrier de paiement du bail pour Radio-Canada.

Selon le calendrier de remboursement modifié, le loyer du Centre de radiodiffusion est maintenant fixé à 33 038 796 \$ par année jusqu'en avril 2027.

Les versements minimaux de loyer à venir et l'obligation découlant du bail du Centre de radiodiffusion s'établissent comme suit :

| | (milliers de dollars) |
|--|-----------------------|
| 1998 | 33 039 |
| 1999 | 33 039 |
| 2000 | 33 039 |
| 2001 | 33 039 |
| 2002 | 33 039 |
| Par la suite | 842 488 |
| Total des paiements minimaux futurs | <u>1 007 683</u> |
| Déduire : intérêt implicite (7,53 %) | <u>602 745</u> |
| Obligation de location-acquisition | <u>404 938</u> |

Radio-Canada est propriétaire du terrain sur lequel est situé le Centre de radiodiffusion à Toronto.

b) Autre

Au 31 mars 1997, l'obligation de la Société découlant d'un contrat de location-acquisition autre que celui du Centre de radiodiffusion à Toronto s'établissait à 165 000 dollars.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997—Fin

12. Engagements

a) Reliés aux émissions et autres

Au 31 mars 1997, le total des engagements s'établissait à 159 millions de dollars, ce qui comprenait 120,1 millions pour les droits sur les émissions sportives, 29,3 millions pour les achats d'émissions, les droits sur films et les coproductions, et 9,6 millions pour les immobilisations.

b) Contrats de location-exploitation

Les paiements annuels à venir relativement aux contrats de location-exploitation se présentaient comme suit :

| | (milliers de dollars) |
|-----------------------------------|--------------------------|
| 1998 | 60 778 |
| 1999 | 46 588 |
| 2000 | 31 834 |
| 2001 | 3 714 |
| 2002 | 1 753 |
| 2003-2062 | 3 877 |
| Total des paiements à venir | <u>148 544</u> |

c) Activités en coentreprise

La part proportionnelle des engagements de la Société dans des activités en coentreprise totalisait 6,8 millions de dollars (5,7 millions en 1996).

13. Éventualités

Diverses revendications ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société, dont certaines demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les litiges sont sujets à bien des incertitudes, et le résultat de chaque affaire n'est pas prévisible. Une provision pour ces dépenses a été établie d'après les meilleures estimations faites par la direction. Il est raisonnable de penser que la Société ait à régler certaines de ces demandes pour des montants dépassant les réserves établies à court terme. Ces charges seront imputées à l'exploitation au fur et à mesure qu'elles seront engagées.

14. Opérations entre entités apparentées

La Société est apparentée, en propriété commune, à d'autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien et, dans le cadre de l'exploitation courante, elle conclut des opérations avec ces entités, conformément à l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et entreprises. Les opérations conclues avec le gouvernement du Canada sont décrites aux notes 3 et 4.

15. Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse

| | 1997 | 1996 |
|---|-----------------------|---------------|
| | (milliers de dollars) | |
| Provenance (utilisation) des liquidités : | | |
| Débiteurs | (1 066) | (5 228) |
| Stocks d'émissions | 9 035 | (884) |
| Frais payés d'avance | 12 305 | (3 789) |
| Impôt sur le revenu reporté | (1 665) | (18 858) |
| Créditeurs et charges à payer | (5 660) | 15 183 |
| Portion à court terme des contrats de location-acquisition | 40 | 2 |
| Obligations de location-acquisition | 1 634 | (1 384) |
| Indemnités de vacances à payer | 2 358 | (16 542) |
| Indemnités de cessation d'emploi | (41 189) | 117 219 |
| | <u>(24 208)</u> | <u>85 719</u> |

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1996 ont été reclassés, de façon à être conformes à la présentation du présent exercice.

VIA RAIL CANADA INC.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la société est responsable de la préparation et de l'exactitude des états financiers présentés dans son rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent nécessairement des montants déterminés d'après la meilleure appréciation que la direction pouvait avoir de la situation. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers. La direction considère que les états présentent fidèlement la situation financière de la société, les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la société applique des contrôles, des conventions et des méthodes comptables internes visant à assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens. Les systèmes de contrôle interne sont soumis à l'examen périodique des vérificateurs internes, Samson Bélair Deloitte & Touche, société en nom collectif. Les vérificateurs externes, le vérificateur général du Canada ainsi que Raymond, Chabot, Martin, Paré, société en nom collectif, ont vérifié les états financiers de la société. Leur rapport indique l'étendue de leur vérification, ainsi que leur opinion sur les états financiers.

Le comité de vérification du conseil d'administration, se composant uniquement d'administrateurs externes, se réunit périodiquement avec les vérificateurs internes et externes et avec la direction pour examiner l'étendue de la vérification et pour évaluer les comptes rendus de leurs vérifications. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration, suite à une recommandation du comité de vérification.

le président-directeur général,
T. W. Ivany

le vice-président, planification
et finances et trésorier,
J. R. Paquette

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de VIA Rail Canada Inc. au 31 décembre 1996 et les états des résultats, du rapprochement en fonction du financement de l'exploitation par le gouvernement du Canada, du surplus d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi régissant les sociétés par actions* de régime fédéral, aux articles et aux règlements administratifs de la société.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
société en nom collectif
comptables agréés

Montréal, Canada

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 14 février 1997

VIA RAIL CANADA INC.—*Suite*BILAN AU 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| ACTIF | 1996 | 1995 | PASSIF | 1996 | 1995 |
|--|---------|---------|--|----------|----------|
| Actif à court terme | | | Passif à court terme | | |
| Encaisse et dépôts à terme | 16 864 | 9 256 | Fournisseurs et charges à payer | 79 811 | 107 119 |
| Clients | 8 064 | 7 953 | Produits reportés | 4 975 | 5 131 |
| À recevoir du gouvernement du Canada | 56 027 | 83 335 | | 84 786 | 112 250 |
| Stocks | 17 145 | 18 730 | | | |
| | 98 100 | 119 274 | Passif à long terme | | |
| Actif à long terme | | | Restructuration du réseau et | | |
| Fonds de renouvellement des actifs | | | frais de réorganisation (note 6) | 28 160 | 22 740 |
| (note 3) | 35 058 | 23 072 | Autre | 8 543 | 9 888 |
| Placement, au coût (note 4) | | 2 001 | | 36 703 | 32 628 |
| Immobilisations (note 5) | 579 359 | 640 984 | | | |
| | 614 417 | 666 057 | Avoir de l'actionnaire | | |
| | | | Capital-actions (note 7) | 9 300 | 9 300 |
| | | | Surplus d'apport | 626 906 | 683 064 |
| | | | Déficit | (45 178) | (51 911) |
| | | | | 591 028 | 640 453 |
| | 712 517 | 785 331 | | 712 517 | 785 331 |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Pour le conseil :

administrateur et président du comité de vérification,
HUGH K. SMITH, c.r.*administrateur et président du conseil,*
MARC LEFRANÇOIS

VIA RAIL CANADA INC.—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|-----------------|-----------------|
| Produits | | |
| Voyageurs | 167 911 | 163 403 |
| Autres (note 4) | 16 623 | 11 571 |
| | <u>184 534</u> | <u>174 974</u> |
| Charges | | |
| Frais des services à la clientèle | 227 494 | 229 471 |
| Frais de la maintenance du matériel roulant | 92 847 | 98 734 |
| Frais de marketing et de ventes | 26 933 | 25 390 |
| Frais des services de soutien | 31 565 | 36 142 |
| Frais généraux et administratifs | 9 920 | 7 256 |
| Frais de réorganisation (note 6) | 2 508 | 20 412 |
| Impôts et taxes sur le capital | 1 537 | 917 |
| | <u>392 804</u> | <u>418 322</u> |
| | 208 270 | 243 348 |
| Financement d'exploitation par le gouvernement du Canada | <u>224 520</u> | <u>255 779</u> |
| Résultats avant les postes ne nécessitant pas de fonds d'exploitation du gouvernement du Canada | 16 250 | 12 431 |
| Amortissements | 42 566 | 38 509 |
| Dévaluation des immobilisations (note 5) | 33 766 | |
| Frais de réorganisation à être financés dans les années futures (note 6) | 10 015 | |
| Résultats nets | <u>(70 097)</u> | <u>(26 078)</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU RAPPROCHEMENT EN FONCTION DU FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultats nets | (70 097) | (26 078) |
| Postes ne nécessitant pas de (fournissant des) fonds d'exploitation courants | | |
| Amortissement et profits sur immobilisations | 43 064 | 39 123 |
| Dévaluation des immobilisations | 33 766 | |
| Frais de réorganisation à être financés dans les années futures | 10 015 | |
| Recouvrement des frais de restructuration du réseau et de réorganisation | <u>(16 737)</u> | <u>(13 023)</u> |
| | <u>70 108</u> | <u>26 100</u> |
| Excédent du financement de l'exploitation de l'exercice | 11 | 22 |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU SURPLUS D'APPORT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|-----------------|-----------------|
| Solde au début de l'exercice | 683 064 | 682 559 |
| Financement en capital par le gouvernement du Canada | 20 672 | 39 628 |
| Virement au déficit | | |
| Transactions hors caisse sur les immobilisations (1994—50 169 \$) | <u>(76 830)</u> | <u>(39 123)</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>626 906</u> | <u>683 064</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU DÉFICIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|-----------------|-----------------|
| Solde au début de l'exercice | 51 911 | 64 956 |
| Résultats nets | 70 097 | 26 078 |
| Virement provenant de surplus d'apport | | |
| Transactions hors caisse sur les immobilisations (1994—50 169 \$) | <u>(76 830)</u> | <u>(39 123)</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>45 178</u> | <u>51 911</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

VIA RAIL CANADA INC.—Suite

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

| | 1996 | 1995 |
|---|----------|----------|
| Encaisse provenant (utilisée pour) des activités d'exploitation | | |
| Résultats nets | (70 097) | (26 078) |
| Éléments hors caisse imputés (crédités) aux résultats | | |
| Amortissements des immobilisations | 43 790 | 41 411 |
| Profits sur radiations, mises au rancart et aliénations d'immobilisations | (726) | (2 288) |
| Amortissements des crédits d'impôt à l'investissement | (498) | (614) |
| Dévaluation des immobilisations | 33 766 | |
| Profit sur la vente d'investissement | (6 856) | |
| Fluctuations des éléments hors caisse du fond de roulement | (6 219) | 9 332 |
| Restructuration du réseau et frais de réorganisation | 5 420 | (25 346) |
| Autre passif à long terme | (847) | 2 163 |
| | (2 267) | (1 420) |
| Encaisse provenant (utilisée pour) des activités de financement | | |
| Financement en capital par le gouvernement du Canada | 20 672 | 39 628 |
| À recevoir du gouvernement du Canada | 20 828 | (12 376) |
| | 41 500 | 27 252 |
| Encaisse provenant (utilisée pour) des activités d'investissement | | |
| Fonds de renouvellement des actifs | (11 986) | (10 554) |
| Acquisition d'immobilisations | (20 672) | (39 628) |
| Avances sur contrats | 3 581 | 12 211 |
| Produits de la vente d'investissement | 8 857 | |
| Produits de la vente d'immobilisations | 1 886 | 7 482 |
| Fournisseurs et charges à payer reliés aux immobilisations | (13 291) | 5 507 |
| | (31 625) | (24 982) |
| Encaisse et dépôts à terme | | |
| Augmentation de l'exercice | 7 608 | 850 |
| Solde au début de l'exercice | 9 256 | 8 406 |
| Solde à la fin de l'exercice | 16 864 | 9 256 |
| Représenté par | | |
| Encaisse | 259 | (3 331) |
| Dépôts à terme, 3,1 %, échéant en janvier 1997 | 16 605 | 12 587 |
| | 16 864 | 9 256 |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1996

1. Pouvoirs et objectifs

VIA Rail Canada Inc. est une société d'État nommée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle fut constituée en 1977 en vertu de la *Loi régissant les sociétés par actions* de régime fédéral. La vision de la société est d'être la meilleure société de transport de voyageurs au Canada; sa mission consiste à offrir, à peu de frais, des services voyageurs de qualité supérieure. Elle utilise l'infrastructure ferroviaire appartenant à d'autres sociétés de chemin de fer, qui assurent également le contrôle de la circulation des trains.

La société n'est pas mandataire de Sa Majesté. Elle est assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et à celles de certaines provinces.

2. Conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables suivies par la société se résument comme suit :

a) Financement par le gouvernement du Canada

Le financement de l'exploitation, qui est relié aux services, activités et autres opérations engagés par la société pour exploiter et administrer les services ferroviaires voyageurs au Canada, est comptabilisé à l'état des résultats. Ce montant représente la différence entre les charges et les produits, excluant les transactions hors caisse reliées aux immobilisations, certains frais reliés à la restructuration du réseau et aux réorganisations, et est basé sur un budget d'exploitation qui est approuvé chaque année par le gouvernement du Canada. Les résultats d'exploitation sont rapprochés au financement de l'exploitation dans l'état du rapprochement en fonction du financement de l'exploitation par le gouvernement du Canada.

Le financement pour couvrir les frais de la restructuration du réseau et des réorganisations est présenté à titre de recouvrement à l'état des résultats dans l'année des décaissements ou de règlement final avec les employés ou fournisseurs.

Le financement pour les dépenses en immobilisations est crédité au surplus d'apport en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises des Chemins de fer nationaux du Canada et du Canadien Pacifique Limitée au début des opérations en 1978 furent enregistrées à leur valeur nette de transfert. Les additions subséquentes, incluant celles en vertu de contrats de location-acquisition, sont enregistrées au coût.

VIA RAIL CANADA INC.—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—*Suite*

Les coûts de remise en état et de réparation du matériel roulant ainsi que les coûts associés aux améliorations des autres immobilisations sont capitalisés s'ils sont engagés dans le but d'améliorer la valeur des services ou de prolonger la durée d'utilisation de ces immobilisations, sinon les coûts sont imputés aux résultats d'exploitation lorsqu'ils sont engagés.

Les actifs mis hors-service sont dévalués à leur valeur de réalisation.

d) Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux permettant de répartir le coût des immobilisations, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée estimative d'utilisation comme suit :

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Matériel roulant | 12 à 29 ans |
| Immeubles de maintenance | 25 ans |
| Gares et installations | 20 ans |
| Amélioration de l'infrastructure | 5 à 38 ans |
| Améliorations locatives | 5 à 20 ans |
| Machinerie et équipement | 4 à 15 ans |
| Systèmes informatiques | 3 ans |
| Autres actifs | 7 à 10 ans |

Les projets en voie de réalisation, les avances sur contrats ainsi que les actifs mis hors-service ne font pas l'objet d'un amortissement.

e) Contrats de location

Les immobilisations comptabilisées au titre de contrats de location-acquisition sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 20 ans, laquelle est représentative de leur durée de vie utile.

Les loyers payés en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés au résultat d'exploitation lorsqu'ils sont engagés.

f) Impôts sur le revenu

Le financement d'exploitation par le gouvernement du Canada est déterminé en fonction des besoins de la société. Pour cette raison, les impôts sur le revenu sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible puisqu'il existe une assurance raisonnable que tout impôt exigible dans les exercices à venir sera inclus dans la formule de remboursement acceptée par le gouvernement et qu'il sera récupéré à ce moment-là.

g) Crédits reportés

Les crédits d'impôt à l'investissement sont reportés et amortis sur la durée estimative d'utilisation des immobilisations en question. L'amortissement des crédits reportés est présenté en diminution de la charge d'amortissement des immobilisations. Les crédits d'avantages incitatifs de location sont amortis sur la durée des contrats de bail.

h) Régimes de retraite

La société souscrit à des régimes de retraite à prestations déterminées qui offrent à tous ses employés permanents des pensions fondées sur l'âge à la retraite, le nombre d'années de service et le salaire.

Les coûts assumés par la société sont déterminés par des évaluations actuarielles, lesquelles répartissent sur chaque exercice la portion engagée des prestations en fonction des montants prévus de rémunération des employés au moment où ils prendront leur retraite, au prorata de leurs années de service.

Les charges de retraite (note 9) comprennent le coût des prestations attribuables aux services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement de toutes dettes non provisionnées relatives aux prestations au titre des services passés et l'amortissement des gains et pertes actuariels. Ces amortissements sont calculés selon la méthode linéaire qui représente la moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés actifs de la société.

i) Indemnités de cessation d'emploi et avantages spéciaux

Les indemnités de cessation d'emploi et les avantages spéciaux conférés aux employés en vertu des conventions collectives et des programmes spéciaux sont imputés aux charges d'exploitation dans l'année où les coûts sont engagés.

j) Programme VIA PRÉFÉRENCE

Les coûts différentiels des crédits-voyages accordés par la société dans le cadre de son programme VIA PRÉFÉRENCE, qui vise à récompenser ses clients les plus assidus, sont comptabilisés au fur et à mesure que ces crédits-voyages sont gagnés, et présentés au poste Fournisseurs et charges à payer.

k) Instruments financiers

Les instruments financiers tels que l'encaisse, les dépôts à terme, les clients, le montant à recevoir du gouvernement du Canada, le fond de renouvellement des actifs, les fournisseurs et les charges à payer sont comptabilisés à leur valeur comptable laquelle correspond à leur juste valeur.

3. Fonds de renouvellement des actifs

La société a été autorisée par le conseil du Trésor du gouvernement du Canada à constituer un fonds réservé issu du produit de la vente ou de la location des actifs excédentaires ainsi que des économies résultant de la rationalisation des activités de maintenance du matériel roulant, pour financer de futurs projets d'immobilisations.

Le taux de rendement moyen des acceptations bancaires et des bons à prime au porteur qui arriveront à échéance en janvier 1997 est de 3,1 %.

4. Placement

La Railroad Association Insurance, Ltd. (R.A.I.L.), une compagnie d'assurance de responsabilité civile complémentaire dans laquelle la société détenait une participation de 4,61 %, a été vendue le 3 octobre 1996. Le produit de la vente de cet investissement a été de 8,9 millions de dollars, résultant en un gain de 6,9 millions de dollars présenté avec les autres produits. Un gain éventuel de 0,5 million de dollars pourrait s'ajouter selon le résultat des réclamations passées et futures qui feront l'objet d'un règlement le 3 octobre 2001.

VIA RAIL CANADA INC.—*Suite*NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—*Suite*

5. Immobilisations

| | 1996 | | | | 1995 | | |
|--|--------------------------|----------------------|--------------|-------------|---------|----------------------|--------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Dévaluation | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| | (en millions de dollars) | | | | | | |
| Terrains | 3,7 | | 3,7 | | 3,3 | | 3,3 |
| Matériel roulant | 522,3 | 211,3 | 311,0 | 13,3 | 529,7 | 227,5 | 302,2 |
| Immeubles de maintenance | 159,1 | 65,6 | 93,5 | 7,9 | 218,3 | 83,5 | 134,8 |
| Gares et installations | 27,1 | 10,0 | 17,1 | | 27,2 | 8,7 | 18,5 |
| Amélioration de l'infrastructure | 92,7 | 24,3 | 68,4 | 3,9 | 94,7 | 23,3 | 71,4 |
| Améliorations locatives | 86,0 | 49,7 | 36,3 | 7,2 | 86,0 | 46,0 | 40,0 |
| Machinerie et équipement | 25,7 | 16,6 | 9,1 | 1,5 | 30,7 | 19,2 | 11,5 |
| Systèmes informatiques | 76,2 | 69,8 | 6,4 | | 72,3 | 68,0 | 4,3 |
| Autres actifs | 20,8 | 19,3 | 1,5 | | 21,1 | 18,7 | 2,4 |
| | 1 013,6 | 466,6 | 547,0 | 33,8 | 1 083,3 | 494,9 | 588,4 |
| Projets en voie de réalisation | | | 9,5 | | | | 45,3 |
| Avances sur contrats | | | 1,2 | | | | 4,8 |
| Actif mis hors-service (valeur de réalisation) | | | 21,7 | | | | 2,5 |
| | | | 579,4 | | | | 641,0 |

Au 31 décembre 1996, la valeur brute des éléments d'actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition incluse ci-dessus s'élevait à 5,8 millions de dollars (1995—5,9 millions de dollars) et l'amortissement cumulé s'y rattachant se chiffrait à 4,1 millions de dollars (1995—3,9 millions de dollars).

Les projets en voie de réalisation portent principalement sur des projets d'amélioration des gares et achat d'équipements.

La société a mis au rancart 20 locomotives LRC qui étaient excédentaires compte tenu des besoins établis dans le cadre de la planification du parc à long terme.

Les centres de maintenance de Halifax et de Toronto ont été dévalués à leur valeur marchande estimative, suite à la décision de rationaliser le réseau des centres de maintenance.

6. Restructuration du réseau et frais de réorganisation

La société a engagé des coûts reliés à des plans approuvés de restructuration de son réseau de transport le 4 octobre 1989 ainsi qu'à des réorganisations subséquentes.

Au 31 décembre 1996, une provision de 43,3 millions de dollars (55,7 millions en 1995), dont 28,2 millions de dollars (22,7 millions en 1995) sont présentés dans le passif à long terme, a été enregistrée pour couvrir les paiements futurs reliés aux indemnités de cessation d'emploi et indemnités de garantie d'emploi régies par les conventions collectives, programmes spéciaux et décisions d'arbitrage, qui peuvent s'étendre sur plusieurs années.

7. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Aux 31 décembre 1996 et 1995, 93 000 actions à 100 \$ l'action sont émises et complètement payées.

VIA RAIL CANADA INC.—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1996—Fin

8. Engagements

- a) Les charges futures minimales en vertu des contrats de location-exploitation ayant trait principalement à des immeubles et à du matériel informatiques sont les suivantes :

| | (en millions de dollars) |
|---|-----------------------------|
| 1997 | 12,9 |
| 1998 | 9,5 |
| 1999 | 10,0 |
| 2000 | 11,0 |
| 2001 | 10,0 |
| Exercices subséquents jusqu'en 2034 | 74,4 |
| | <u>127,8</u> |

- b) Au 31 décembre 1996, les autres engagements de la société totalisaient 5,1 millions de dollars (1995—21,6 millions de dollars). Ces engagements se rapportent principalement à des projets reliés à l'équipement.
- c) La société a conclu un contrat de service de trains ainsi que d'autres contrats pour couvrir les frais d'utilisation des voies et du contrôle de l'exploitation des trains. Ces contrats sont entrés en vigueur le 1 janvier 1989 et le seront jusqu'au 31 décembre 2008.

9. Régimes de retraite

Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite ont été effectuées en date du 31 décembre 1993 par des actuaires externes, membres de l'Institut canadien des actuaires. Sur la base de ces évaluations et des extrapolations actuarielles pour 1994, 1995 et 1996, les avantages cumulés des régimes au 31 décembre 1996 s'élèvent à 830,4 millions de dollars. L'actif net disponible pour honorer ces engagements, évalué en fonction de la valeur marchande ajustée par des calculs actuariels à cette date, atteint 899,7 millions de dollars.

Basé sur la méthode identifiée dans la convention comptable des régimes de retraite (note 2 h)), la charge de retraite de 5,3 millions de dollars en 1996 (1995—11,3 millions de dollars) comprend l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, ainsi que l'amortissement des pertes et des gains actuariels.

10. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal des affaires, la société a transigé avec d'autres sociétés d'État comme suit :

| | 1996 | 1995 |
|-----------------------------------|--------------------------|------|
| | (en millions de dollars) | |
| Produits | 0,9 | 8,6 |
| Charges | 1,2 | 62,3 |
| Dépenses en immobilisations | | 24,5 |

En plus de ces opérations entre entités apparentées et de celles déjà présentées dans les états financiers, la société est apparentée en propriété commune à tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada. Les opérations ont été conclues dans le cours normal des affaires avec ces ministères et organismes et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes personnes et entreprises.

En 1996, le gouvernement du Canada a transféré trente et un (31) terrains de gares à la société à leur valeur comptable totale de un dollar.

11. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, diverses réclamations et poursuites ont été intentées contre la société. La direction est d'avis que le règlement de ces litiges n'entraînera pas de dette importante pour la société en excédent des sommes déjà comptabilisées.

12. Renseignements comparatifs

Certains renseignements comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 1996.